

DU SYSTÈME SOCIAL

SES APPLICATIONS PRATIQUES

A L'INDIVIDU, A LA FAMILLE, A LA SOCIÉTÉ

DANS L'INTÉRÊT

DU BIEN-ÊTRE, DU BONHEUR

ET DE

LA CIVILISATION DES PEUPLES

PAR

Alm LEPELLETIER DE LA SARTHE

DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

TOME SECOND

Religion, Famille, Propriété.



PARIS

LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET Cie, ÉDITEURS

RUE DE RICHELIEU, 14

LE MANS, MONNOYER, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

1855



DU

SYSTÈME SOCIAL

TYPOGRAPHIE

MONNOYER, AU MANS

DU
SYSTÈME SOCIAL

SES APPLICATIONS PRATIQUES

A L'INDIVIDU, A LA FAMILLE, A LA SOCIÉTÉ

DANS L'INTÉRÊT

DU BIEN-ÊTRE, DU BONHEUR

ET DE

LA CIVILISATION DES PEUPLES

PAR

Alm. LEPELLETIER DE LA SARTHE

DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

TOME SECOND.

Religion, Famille, Propriété.



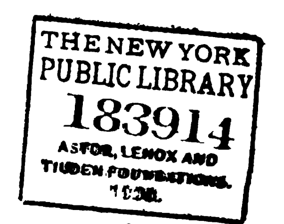
PARIS

LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET Cie, ÉDITEURS

RUE DE RICHELIEU, 14

LE MANS, MONNOYER, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

1855



DU

SYSTÈME SOCIAL

LIVRE QUATRIÈME.

ASSISTANCE PUBLIQUE ET PRIVÉE.

L'ASSISTANCE, ἡ βοηθεία, de βοηθέω, je donne secours; *auxilium*, de *auxilio*, je viens en aide ; en prenant le terme dans son acception naturelle, indique cette impulsion noble et généreuse du cœur de l'homme qui le porte à secourir ses semblables. C'est de cette inspiration sublime, qui n'était encore, dans le monde, qu'une *qualité morale*, sous le titre de *philanthropie*, que le christianisme a fait, sous le nom de *charité, la première de toutes les vertus !...*

Au point de vue du système social, l'expression moderne, d'*assistance publique et privée*, se trouve surtout mise en usage, par l'économie politique, pour désigner l'ensemble des secours accordés, par l'État, ou par les citoyens, aux membres de la société qui peuvent en avoir besoin.

Ici commence, pour le citoyen, pour le gouvernement, un rôle admirable de bienveillance, de sollicitude et de protection, à l'avantage des dénuements, des souffrances, des misères : plaies douloureuses des peuples, dont le pouvoir social, dont les hommes de cœur s'honorent d'être, dans ces pénibles occasions, les consolateurs et les médecins !...

Mais pour bien comprendre toute l'importance et tout le développement de cette œuvre si belle, si méritoire et si fructueuse; pour éviter la fatale méprise de dispenser, au lieu du médicament salutaire, le mortel poison, il faut, avant de s'engager dans cette voie difficile : sonder profondément, avec prudence, les plaies à cicatriser; apprécier, avec circonspection et sagesse, la nature des remèdes à mettre en usage; préciser nettement le mode et l'opportunité de leur emploi.

Les plaies a cicatriser sont: l'*ignorance*, le *défaut de culture*, le *dénuement*, la *misère*, les *chagrins*, et les *tribulations* : tristes et regrettables conditions humaines que nous résumerons sous le titre général de PAUPÉRISME.

Les remèdes a mettre en usage sont: les bons enseignements de la religion, de la morale, de la science économique, industrielle, dans la mesure des aptitudes et des besoins de chacun; la répartition du travail à tous les sujets valides; l'aumône aux impotents, aux malades; les affectueuses consolations à tous ceux qui pleurent et qui souffrent : puissants et dignes moyens qui se formulent par les termes ÉDUCATION, CHARITÉ.

Nous devons, en conséquence, étudier *le paupérisme* dans toutes ses modifications si douloureuses; l'*éducation* et la *charité* dans leurs sages, discrètes et nobles applications.

PAUPÉRISME.

Le paupérisme, au point de vue de l'économie politique, est une expression nouvelle dont les conditions du présent ont fait sentir le besoin pour exprimer l'ensemble des dénuements auxquels est exposée l'humanité, même au milieu des progrès apparents du bien-être général, de la civilisation. C'est l'ulcère rongeur, c'est le cancer de la société; c'est le mal dévorant auquel il faut apporter un prompt et puissant remède, si l'on comprend les sentiments d'humanité, si l'on tient à la prospérité, à la conservation, à la vie du corps social.

Loin de nous la fausse et dangereuse pensée de faire, comme

on l'a tenté naguère dans une criminelle intention, du paupérisme un épouvantail, un cri sinistre de ralliement, un drapeau de révolte et d'insurrection, une maladie incurable, désespérée ; nous voulons, au contraire, l'envisager avec sang-froid, l'étudier avec calme, en rechercher profondément les causes pour en mieux connaître les symptômes, pour en préciser les remèdes les plus certains ; nous voulons, non point y trouver des motifs de haine à produire, des réactions à provoquer ; mais y voir des souffrances à prévenir, à guérir, des chagrins à consoler, des infortunes à secourir.

« Nous ne sommes pas, dit M. Vée, de ceux qui s'effrayent, outre mesure, de ce qu'on est convenu d'appeler *le paupérisme*, et de ses progrès : menaçant fantôme, les terreurs qu'il inspire et les fausses mesures qu'elles font prendre lui ont souvent, il est vrai, donné une triste réalité ; mais, en France, qu'on ose le regarder fixement et de sang-froid, et ses gigantesques proportions vont bientôt s'évanouir. »

Au premier coup d'œil sérieux, observateur, que l'on fait pénétrer dans les profondeurs obscures du paupérisme, on s'aperçoit aussitôt qu'il tient le plus souvent à des vices caressés par le prolétaire, à des habitudes qu'il contracte avec indifférence, et qu'il conserve par désœuvrement ; enfin à la fatale propension qui le pousse à s'en faire une profession favorable à ses goûts de licence, de vagabondage et d'oisiveté. C'est donc à l'examen de ces causes, mais surtout au soin continuel de les détruire dès leur principe, qu'il faudra d'abord s'attacher, dans un bon système d'assistance publique et privée.

« Le paupérisme, ajoute M. Vée, est le résultat des mauvaises mœurs et des mauvaises lois. C'est l'état permanent d'une classe d'hommes qui, ne pouvant ou ne voulant pas vivre de leur travail, ne subsistent que par les secours qu'ils reçoivent. Il s'est perpétué en Espagne, en Italie, à cause des charités aveuglément et confusément distribuées par les ordres monastiques, ou par d'autres fondations plus pieuses qu'éclairées. »

C'est déjà faire pressentir les graves dangers d'une assistance publique mal comprise, lors même qu'elle s'établit sous un titre des

plus honorables ; ainsi, dans cette fausse voie, la suppression de ces charités privées, chez différents peuples, en Angleterre surtout, fit instituer une *charité légale*, tellement onéreuse qu'elle ne pourra bientôt plus être continuée.

Les besoins de l'homme ne sont pas seulement, comme ceux de la brute, des nécessités physiques à satisfaire : être moral, intelligent, perfectible, il présente également ses besoins de l'esprit et du cœur : chez lui, par conséquent, peuvent se faire sentir deux ordres de privations, se manifester deux genres de paupérisme : I. PAUPÉRISME MORAL : *défaut de culture, ignorance*, dont le remède sera : l'*éducation* , *l'instruction* ; II. PAUPÉRISME MATÉRIEL ; *indigence*, *dénuement*, offrant pour secours : la *philanthropie*, la *charité*. Nous devons, dès lors, afin d'éviter ici toute confusion, étudier isolément ces deux grands caractères du paupérisme, ces deux puissants et seuls moyens de le guérir, ou du moins de le soulager,

PREMIER CARACTÈRE.

PAUPÉRISME MORAL, ÉDUCATION , INSTRUCTION.

Afin de procéder logiquement et de simplifier en même temps la question à résoudre, étudions sous deux titres : I. le mal à traiter : LE PAUPÉRISME MORAL ; II. le remède : L'ÉDUCATION, L'INSTRUCTION.

TITRE PREMIER.

PAUPÉRISME MORAL, DÉFAUT DE CULTURE, IGNORANCE.

LE PAUPÉRISME MORAL , *le défaut de culture*, ἡ ἀπειροκαλία, de ἀπειροκαλεύομαι, j'agis sans bienséance, *rusticitas* ; L'IGNORANCE, ἡ ἀμαθία, de ἀμαθαίνω, je manque d'instruction, *ignorantia* ; est ce

déplorable état de l'homme dépourvu de tout développement intellectuel et moral; abandonné, sans culture, à ses instincts matériels; n'ayant pas même, pour le diriger dans le sentier si difficile de la vie, le premier sentiment de sa dignité, de ses droits et de ses devoirs.

Ce type n'est malheureusement pas une fiction, il existe, au milieu de notre société civilisée, avec tous ses caractères essentiels et toutes ses modifications particulières; avec toutes ses misères, toutes ses souffrances pour les individus; avec tous ses dangers pour l'ordre, pour le bien-être et pour le bonheur social.

« *La grossièreté*, dit M. Ourry, est un de ces défauts qui souvent paraissent plus choquants que des vices. L'homme grossier n'a aucun égard pour l'âge, le sexe, le mérite, etc.; aucun respect pour les convenances, les formes, les usages admis dans la société. Comme il heurte tout sur son passage, chacun redoute son approche et cherche à l'éviter.

« Il est des gens qui ont le malheur d'être grossiers par naturel, par tempérament; chez d'autres, la grossièreté est la faute d'une éducation négligée, parfois aussi de la fréquentation de la mauvaise compagnie...

« Quelques personnes, confondant *la grossièreté* avec *la rusticité*, affectent cette dernière pour se procurer un renom d'originalité... Il y eut peut-être, chez nous, autrefois excès de politesse; prenons garde de nous laisser entraîner dans l'excès contraire...

« Il est deux sortes d'*ignorance :* l'une, naturelle à l'homme, est celle dans laquelle il naît, et qui ne peut être dissipée que par l'instruction qui lui est donnée; l'autre est celle des grands et bons esprits : celle des Socrate, des Montaigne, des Pascal, des Fontenelle, qui, par leur instruction même, ont appris à respecter les limites imposées aux connaissances humaines, et qui, en un mot, *savent ignorer*. La première sorte d'ignorance est honteuse pour tout être auquel n'ont point manqué les moyens d'en sortir; car on doit se borner à plaindre ceux auxquels ils ont été refusés. Toutes les nations ont eu leur siècle d'*ignorance* que contribuèrent à prolonger l'ambition et la politique des puissants, l'égoïsme des gens

plus ou moins instruits de ces époques ; enfin, la difficulté qu'avant la découverte de l'imprimerie, opposaient, au désir de s'instruire, la rareté et la cherté des manuscrits. Aujourd'hui encore, malgré la grande diffusion des lumières, malgré tout ce qui a été fait pour procurer au peuple le bienfait de l'instruction élémentaire, l'ignorance, qui a disputé son terrain pied à pied, ne conserve encore que trop de sujets, et, faut-il le dire? trop d'apologistes. »

Le défaut de culture, l'ignorance, *le paupérisme moral* des malheureux qui semblent abandonnés du sort et des hommes, voilà cette maladie sérieuse du corps social que nous voulons étudier avec soin, traiter avec zèle, dans l'intérêt de ce dernier et dans celui de ses membres qui s'en trouvent particulièrement affectés.

Le paupérisme de l'âme est plus cruel, plus dangereux et plus funeste encore que celui du corps. L'homme indigent, mais civilisé, moral, capable, peut s'affranchir de la misère par son travail ; ennemi du crime, il apprécie judicieusement ses droits et ses devoirs; loin de troubler jamais l'ordre social, il le soutient, le défend au besoin ; il peut même s'honorer, illustrer le pays par son génie, par sa dignité personnelle : ouvrez la biographie des grands hommes, et plus d'un fait viendra confirmer cette importante vérité.

« La cause la plus active de la misère, dit M. H. Passy, est assurément l'insuffisance des forces intellectuelles et morales des populations. »

L'homme inculte, ignorant, livré sans défense et sans frein à ses plus coupables instincts, descend fréquemment au-dessous de la brute et vient trop souvent affliger la morale par ses turpitudes, épouvanter la société par ses forfaits !... Nous le verrons bientôt, les statistiques judiciaires et criminelles ont constaté cette affreuse et regrettable vérité !...

Au milieu de ces faits, qui parlent avec une si consolante ou si terrible autorité, des publicistes sans valeur, sans conviction et sans portée, sont venus, les uns, préconiser le paupérisme moral comme un avantage ; les autres, proposer des moyens de guérison plus dangereux que le paupérisme lui-même.

« Chaque jour, ajoute M. Ourry, des prédicateurs d'ignorance

sont victorieusement réfutés par de tristes exemples des malheurs et des crimes dont elle est la source... Il a été prouvé que le plus grand nombre des individus condamnés pour attentats ou autres crimes se compose toujours de ceux qui ne savent ni lire ni écrire. »

Si les statistiques, dont nous invoquerons aussi l'autorité, ne donnaient pour garantie, dans l'ordre moral, que l'avantage de savoir lire, écrire, calculer, etc., nous leur accorderions peu de valeur : en effet, là ne se trouve pas le point essentiel, mais bien plutôt dans l'éducation que les sciences élémentaires supposent et deviennent un moyen de développer et de perfectionner.

La grande, l'importante question de savoir si *l'ignorance du peuple* est avantageuse ou nuisible à son bien-être, à son bonheur, à l'ordre, à la prospérité de l'état social, a donc presque toujours été mal posée, mal comprise, ou partialement discutée.

Ce problème fondamental en économie politique, ramené à ses conditions simples, naturelles, vraies; étudié avec discernement, conscience et bonne foi, devient, en effet, clair, facile et précis dans sa dernière solution : alors sont appréciés à leur juste valeur tous les systèmes de l'égoïsme, de l'orgueil, du despotisme, de l'anarchie, de l'immoralité, de la fausse et dangereuse philanthropie ; alors se comprennent et s'expliquent ces opinions contradictoires et ces pensées d'une profonde et véritable sagesse.

« Les hommes qui savent écrire et lire, a dit, avec beaucoup d'emphase, l'un des coryphées du gouvernement provisoire, sont moins criminels que ceux qui ne le savent pas : *apprenons donc au peuple à lire et à écrire !* »

« La France, dit M. M. Chevalier, serait ingouvernable *si tous les individus savaient lire !* »

« Nous sommes, ajoute M. Rossi, profondément convaincu de la possibilité d'élever, par une *éducation* forte et digne, toutes les classes de la société au sentiment du devoir, au respect de soi-même, à l'intelligence de sa condition. »

Tel est, en effet, l'état positif et vrai de la question : *Donner à tous les citoyens, au peuple surtout, une bonne et solide éducation religieuse et morale, une instruction relative et propor-*

tionnée, pour chacun, à sa condition sociale, et, dans certains cas exceptionnels, à la spécialité, au développement de son génie. Posé dans ces termes, le problème des grands avantages de l'éducation et de l'instruction, apportées comme remèdes au *paupérisme moral*, sera toujours nécessairement résolu par l'affirmative.

J.-J. Rousseau fait un volumineux roman sur l'éducation, le commence par un étrange paradoxe, le termine par des corollaires excentriques et dangereux.

« Tout est bien, dit-il, sortant des mains de l'auteur des choses; tout dégénère entre les mains de l'homme. »

Nous lui laisserons volontiers préférer les stériles productions du sol naturel aux riches moissons de la culture; les fruits sauvages, à ceux que l'on obtient par la greffe; le barbare ignorant, à l'homme instruit et civilisé : mais nous ne le suivrons pas dans toutes les divagations de son œuvre, c'est bien assez d'en avoir achevé la lecture; d'autant moins que sa monomanie paradoxale fut, de tous les genres de folies, et la plus profonde et la plus incurable. En supposant même qu'il eût raisonné juste, à quelles déplorables conséquences ne devait-il pas arriver, lorsqu'il voyait les véritables caractères de l'humanité dans le sauvage inculte et grossier, au lieu de les placer dans l'homme élevé à sa hauteur physique et morale par les bienfaits d'une éducation sage, d'une bonne et solide instruction !

« La grande erreur de Rousseau, dit M. de Chateaubriand, est d'avoir supposé que l'état *sauvage* est l'état *de nature* : l'état *de nature* est pour l'homme l'état *de civilisation*, plus cette civilisation est avancée, plus l'homme approche de son existence naturelle. Pourquoi cela? Par la raison que nous sommes des êtres pensants, sociables et perfectibles. »

« Nous valons infiniment moins, dit M. Tissot, par la nature seule que par l'art ou par la société. Tout ce que nous sommes en tant qu'êtres raisonnables, c'est à l'éducation que nous le devons... Fortifier le corps, le rendre habile à servir l'intelligence; développer celle-ci, intéresser la sensibilité dans le sens de la raison; faire converger toutes les puissances de l'homme vers le bien; réconcilier

la nature humaine en apparence divisée avec elle-même, établir l'harmonie entre toutes les puissances de l'âme, entre la sensibilité et l'intelligence, ce doit être le but de toute bonne éducation. C'est ce que Montesquieu a très-bien exprimé en disant : « Que tout le gain de notre instruction est d'en être devenu meilleur. »

L'erreur capitale du plus grand nombre de ceux qui ont écrit pour ou contre la culture morale des peuples est d'avoir presque toujours confondu *l'instruction* avec *l'éducation*, et presque jamais convenablement précisé le genre et le degré d'enseignement qui convient à chacun des ordres sociaux auxquels il faut l'appliquer. C'est en conséquence d'une aussi déplorable confusion, d'un abus aussi dangereux de principes et de raisonnements, que le paradoxal Jean-Jacques est arrivé à l'énormité de résoudre, négativement, cette question ainsi posée par l'académie de Dijon : « Le rétablissement des sciences et des arts a-t-il contribué à épurer les mœurs? » Et l'académie de Dijon à l'énormité plus grande encore de couronner un pareil travail !...

Du reste, elle en reçut la digne récompense dans la déclaration suivante, que nous reproduirons ici pour l'édification de toutes les compagnies savantes qui se trouveraient dans la nécessité d'apprécier des productions semblables :

« Qu'est-ce que la célébrité, dit J.-J. Rousseau? Voici le malheureux ouvrage à qui je dois la mienne. Il est certain que cette pièce qui m'a valu un prix, et qui m'a fait un nom, est tout au plus médiocre; et j'ose ajouter qu'elle est une des moindres de tout ce recueil. Quel gouffre de misères n'eût point évité l'auteur, si ce premier écrit n'eût été reçu que comme *il méritait de l'être !* mais il fallait qu'une *faveur*, d'abord *injuste*, m'attirât par degrés une rigueur qui l'est encore plus. »

Sans doute, l'instruction sans l'éducation serait plus nuisible qu'utile; sans doute, une instruction populaire fausse, immorale, ou seulement exagérée, sans bonne direction et sans opportunité, produirait presque toujours de funestes résultats; mais une instruction dirigée par une éducation sage, qui doit en être la souveraine au lieu d'en devenir l'esclave; une instruction vraie, religieuse, offrant

pour but essentiel d'apprendre à l'homme à connaître *ses droits*, à remplir consciencieusement *ses devoirs*, habilement, avec fruit, les travaux de sa profession, sera pour tous les hommes le premier des bienfaits; pour toutes les nations, la première garantie de bien-être, de bonheur et d'ordre social.

Quel est en conséquence le gouvernement, ami sincère du progrès, des lumières, de la civilisation, qui n'aimera pas mieux diriger avec bienveillance *des hommes*, que traiter despotiquement *des brutes ;* et qui ne s'empressera pas de répandre, avec discernement et mesure, une éducation solide, une instruction fructueuse, pour élever les secondes à l'intelligence, à la dignité des premiers? Tels sont, à ce double point de vue, le devoir le plus impérieux et la plus noble prérogative du pouvoir social !...

« Sous quelque régime que nous soyons appelés à vivre, dit M. Ulysse Ladet, quelle que soit la forme du gouvernement chargé de veiller à nos destinées, le fond de la politique sera toujours d'aviser aux meilleurs moyens d'élever la situation morale, physique et intellectuelle de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre; c'est là l'impérieux devoir de tout gouvernement qui aspire à durer; c'est la première condition de vie de toute société qui ne s'abandonne point elle-même, et ne veut point périr. »

« J'admire avec douleur, dit M. Cousin, le zèle extravagant de certains philanthropes, qui s'occupent avec tant de soin des prisons et négligent les écoles. Ils laissent se former le crime et s'enraciner les vicieuses habitudes, dans l'absence de toute culture et de toute éducation pendant l'enfance; et quand le crime est formé, quand il est robuste et vivace, ils entreprennent de se mesurer avec lui; ils essayent, ou de le terrasser par la terreur et le châtiment, ou de le séduire en quelque sorte par la douceur ou les caresses; tout cela est un contre-sens. Corriger importe, sans doute; mais prévenir est encore plus. »

« Comme Français, dit M. Ch. Lucas, je considère le mouvement de la criminalité et de la récidive, dans mon pays, sans rougir du présent; mais seulement je m'alarmerais pour l'avenir, et pour un avenir très-prochain, si, au dehors comme au dedans des pri-

sons, le pays ne prenait pas toutes les garanties morales de l'éducation. »

« La conscience publique, dit M. J. Balmes, qui, en dernier résultat, est, pour ainsi parler, la somme des consciences particulières, est sujette aux mêmes influences que celles-ci; de sorte que l'enseignement ne lui suffit pas davantage, et qu'il lui faut encore le concours d'autres causes qui, en formant l'esprit, puissent former le cœur.

« Education, instruction, moralisation du peuple : ces mots, qui sont dans la bouche de tout le monde, prouvent combien vive et généralement sentie est la plaie du corps social, combien urgente est la nécessité d'apporter, à temps, un remède pour prévenir d'incalculables maux. »

En résumant toutes les opinions des savants auteurs que nous venons de citer, et toutes celles que nous pourrions ajouter encore, nous arrivons à cette conclusion importante que l'éducation et l'instruction sont les deux premiers et les deux plus salutaires moyens que le gouvernement puisse employer pour soulager ou guérir le *paupérisme moral*. Nous devons dès lors étudier ces deux moyens de civilisation et de bien-être dans leurs caractères essentiels, dans leurs applications pratiques à toutes les conditions de l'état social.

TITRE DEUXIÈME.

ÉDUCATION, INSTRUCTION.

La confusion de ces deux genres de culture morale de l'homme est devenue, dans tous les siècles, et particulièrement dans le nôtre, l'occasion des plus interminables discussions au point de vue de la théorie, et des plus funestes résultats à celui de l'application, relativement aux inconvénients, à l'utilité de ces grands moyens de perfectionnement de l'espèce humaine.

Les thèses les plus opposées ont été soutenues avec une égale apparence de vérité, avec des conséquences fatales des deux côtés; et tout cela, parce que l'on définissait imparfaitement les points essentiels du problème à résoudre, et qu'au lieu de s'entendre avec fruit sur les choses, on disputait inutilement sur les mots.

L'ÉDUCATION, ἡ ἐκτροφή, de τρέφω, j'élève, je nourris; *educatio*, de *educo*, je dresse, je développe; appliquée à l'homme, est l'action de développer et de diriger, autant que possible vers leur perfectionnement, les qualités physiques et morales qu'il a reçues de la nature; de prévenir ou de combattre les vices qui tendraient à les altérer.

L'INSTRUCTION, ἡ παιδεία, de παιδεύω, j'enseigne, j'instruis; *institutio*, de *instruo*, je donne de la science; envisagée au même point de vue, est l'action de cultiver les aptitudes naturelles de l'esprit humain, de lui transmettre les vérités actuellement dans le domaine des sciences et des arts, en lui fournissant ainsi les moyens d'arriver à la découverte de celles qui doivent l'enrichir un jour.

D'après ces définitions simples, naturelles, puisées dans les faits, il est aisé de voir combien l'éducation et l'instruction diffèrent l'une de l'autre; combien leur confusion doit entraîner de sérieux inconvénients, surtout lorsqu'il s'agit de passer de la théorie des principes aux applications de la pratique.

« Tous les plans d'éducation populaire, dit M. Michel Chevalier, tentés depuis 1789 jusqu'à ces dernières années, étaient mauvais, puisqu'ils supposaient qu'éducation était purement synonyme d'instruction, ou de cultúre intellectuelle. Il y a plutôt à se féliciter de leur insuccès qu'à le déplorer, car ils eussent semé, non le goût du travail, mais les germes de dissolution sociale. »

« Je veux bien convenir, dit Lamennais, qu'aujourd'hui plus de gens peut-être savent lire et écrire, ce qui n'ajoute pas beaucoup, que je sache, aux lumières générales; que, dans le bouleversement de la société, le peuple a entendu parler d'une multitude de choses qu'il est incapable de comprendre et qu'il serait heureux d'ignorer. »

« Il vaut mieux, dit M. M. Chevalier, qu'aujourd'hui la majorité

de nos paysans soit encore assoupie au sein de l'ignorance, que s'ils avaient l'esprit faussé, le cœur aigri ou rongé de passions mauvaises. »

« Tel est, en effet, ajoute M. Colins, le résultat de l'instruction matérialiste actuelle. »

« L'instruction n'est pas l'éducation, dit M. Néison, à l'occasion des statistiques invoquées à son avantage. Si le terme *instruction* signifiait la culture et l'élévation du caractère moral, il est évident qu'elle aurait pour conséquence essentielle et immédiate la destruction des crimes : dans ce sens, l'*éducation* et la bonne conduite présenteraient, l'une à l'égard de l'autre, le rapport de la cause avec l'effet; quand l'éducation serait à son maximum, le crime serait nécessairement à son minimum. Mais si le terme *éducation* n'implique pas autre chose que son acception ordinaire, et s'il ne signifie que l'instruction, alors on peut douter que l'éducation ainsi étendue exerce une influence quelconque sur le mouvement du crime. »

« Vous dites aux partisans du progrès des lumières, ajoute M. L. Faucher, qu'il est à propos de fonder des écoles et de cantonner un maître dans chaque village, comme le missionnaire délégué pour le civiliser; vous encouragez la publication des livres élémentaires, et vous voulez populariser la science, aujourd'hui l'héritage de quelques privilégiés. Jusque-là les vœux de tous les hommes éclairés suivront vos efforts. Mais pensez-vous que le nombre des crimes va diminuer et les mœurs s'épurer d'elles-mêmes, quand il n'y aura plus un seul enfant qui ne sache lire, écrire et compter? Prenez-vous la science pour la morale, et confondez-vous *l'instruction* avec *l'éducation?* »

Nous pourrions, sur cet important et grave sujet, multiplier les citations; mais celles que nous venons de faire seront plus que suffisantes pour démontrer les sérieux inconvénients de prendre, comme on l'a presque toujours fait, surtout dans ces derniers temps, *l'instruction* pour *l'éducation*. Nous devons actuellement, afin de mieux comprendre l'influence particulière et l'application spéciale de ces deux grands modificateurs de la nature humaine, de ces deux

moyens essentiellement curatifs ou prophylactiques du *paupérisme moral*, en étudier isolément la valeur et l'influence.

ÉDUCATION.

« Nous ne saurions nous étonner, dit Kératry, de l'importance attachée, dans les différents pays et dans les différents âges, à l'instruction de la jeunesse. Ainsi que les pères se voient revivre dans les enfants, les peuples se survivent par l'éducation ; c'est leur vraie, leur unique manière de se perpétuer. »

« Aujourd'hui, dit Montesquieu, nous recevons trois éducations différentes ou contraires : celle de nos pères, celle de nos maîtres, celle du monde. Ce qu'on nous dit dans la dernière renverse toutes les idées des premières. Cela vient, en quelque partie, du contraste qu'il y a parmi nous entre les engagements de la religion et ceux du monde ; chose que les anciens ne connaissaient pas. »

Nous lisons, dans le *Moniteur* du 7 août 1853, un article dont l'auteur a bien apprécié le véritable caractère et l'immense portée de l'éducation sur l'avenir des citoyens et des États. « Examinons, dit-il, pourquoi les révolutions sont si rares aux États-Unis, et pourquoi tout le monde s'y occupe tranquillement d'agriculture et de commerce. Il cite, à cette occasion, ce document de l'*Edimburgh Review* : « Le comité de Winchendow, dans sa circulaire envoyée à tous les chefs d'institution aux États-Unis, comprend ainsi la culture morale du peuple : L'objet de l'éducation ne consiste pas seulement à apprendre, aux élèves, l'écriture, la lecture, l'histoire, etc. Ils doivent recevoir de bons conseils de morale et de religion, pour les préparer à entreprendre dignement les travaux auxquels le ciel les destine. Les professeurs doivent s'attacher à leur donner l'amour de l'étude, à développer leur intelligence ; à leur apprendre à obéir, à respecter leurs chefs, et à se maintenir toujours dans la voie du bien. »

« Dans l'éducation sociale, dit J.-B. Say, c'est l'instruction qui nous manque, et surtout l'instruction dans l'art de vivre en société. »

Cet art, si nécessaire au bien-être; au bonheur des peuples, à



l'ordre, à la stabilité des États, qui fait surtout connaître les droits et les devoirs, est assez rare, assez négligé de nos jours pour que le pouvoir social ait à s'en préoccuper sérieusement, et c'est dans une bonne et solide éducation qu'il en trouvera le principe et les moyens. A ce point de vue de la culture morale, nous voyons même cette éducation marcher avant l'instruction, qui sans elle pourrait devenir plus nuisible qu'utile.

C'est dans ce sens que Leibnitz fit entendre ces mémorables paroles, si souvent répétées par Napoléon : « Donnez-moi l'instruction publique pendant un siècle, et je changerai le monde. »

« Il y a dans notre siècle, dit M. Maurice Monjean, quelque chose de plus rare que les talents et les plus éminentes qualités de l'esprit, ce sont les caractères stables, les âmes fermes et vigilantes qui marchent dans la voie glissante du bien et du juste, sans se laisser ni entraîner par les conseils intéressés de l'ambition, ni séduire par les suggestions subtiles et coupables. »

Telles sont, en effet, ces grandes et nobles qualités morales, égides contre le crime, puissants moteurs de la vertu ; que la véritale éducation peut seule faire naître et développer ; que l'instruction seule ne garantirait jamais, et corromprait souvent par ses fautives et dangereuses applications.

Les vices, les mauvaises passions semblent trop souvent altérer les premiers instincts de l'homme à sa naissance : nous avons plus d'une fois observé la jalousie, avec ses caractères hideux, chez des enfants encore à la mamelle. « J'ai vu, dit saint Augustin, un enfant jaloux ; il ne savait pas encore parler, et déjà, avec un visage pâle et des yeux irrités, il regardait l'enfant qui tettait avec lui. » Il faut donc les prévenir ou les extirper de bonne heure par une bonne culture morale ; et l'on peut dire, sans hyperbole, que l'éducation de l'homme doit commencer aussitôt que son allaitement : mais avec quel soin ne faut-il pas la diriger, puisqu'elle peut, suivant sa nature, détruire ou développer les vices !

« L'enfant, dit Chateaubriand, est un curieux objet d'observation : au dessous même de l'âge où la pensée commence, où l'homme, naissant à peine, en est encore à l'instinct, il peut déjà y avoir éducation. »

« Les lois de l'éducation, dit Montesquieu, sont les premières que nous recevons ; et comme elles nous préparent à être citoyens, chaque famille particulière doit être gouvernée sur le plan de la grande famille, qui les comprend toutes... Elles seront différentes dans chaque espèce de gouvernement : dans les monarchies elles auront pour objet *l'honneur ;* dans les républiques, *la vertu;* dans le despotisme, *la crainte.* »

Nous admettons, avec tous les publicistes, la nécessité de varier l'éducation suivant les institutions sociales des peuples, mais quant aux *moyens* seulement; au point de vue du *but*, si l'opinion de Montesquieu pouvait être vraie, nous plaindrions l'avenir des États despotiques, et même celui des monarchies : la *vertu* doit être, en effet, dans toute éducation publique et privée, le terme qu'il faut, avant tout, se proposer : nous puiserons la preuve de cette grande vérité dans Montesquieu lui-même : « Ce n'est point, dit-il, le peuple naissant qui dégénère; il ne se perd que lorsque les hommes faits sont déjà corrompus. »

« Il ne faut pas penser, dit Virey, que l'homme livré à lui seul erre sans guide moral sur la terre ; que tous les goûts les plus dépravés lui soient donnés par la nature, comme le poison aux plantes, ainsi qu'on l'a prétendu ; ils y naissent, mais comme les maladies : et de même qu'il n'y a qu'une santé pour le corps, il n'en est qu'une aussi pour l'âme ; c'est l'équilibre du bon sens, du bon goût, le point milieu où se trouvent le vrai, la vertu avec le bonheur réel. Tel est ce sens moral qui nous fait discerner, par un instinct secret, le beau et le bon, reconnu par Platon, ressenti par Cicéron. »

Cette éducation des premières années est tellement puissante et nécessaire, qu'elle se conserve toute la vie pour ceux dont elle fut l'heureux privilége, et qu'elle ne se répare jamais, quels que soient les efforts de l'instruction ultérieure, pour ceux qui s'en trouvèrent absolument privés. C'est une observation qui frappe chaque jour dans l'examen des savants même les plus profonds.

« Ce qu'il y a d'incomplet dans une éducation intellectuelle reparaît toujours, dit Rossi. L'homme fait regrette souvent,

mais ne retrouve jamais ce qui a manqué à l'instruction de sa jeunesse. »

Au point de vue de la criminalité, la bonne éducation n'est-elle pas également le plus salutaire de tous les moyens? Si l'ordre social et la morale veulent, en effet, que l'on châtie, que l'on punisse actuellement le coupable, n'est-il pas bien plus avantageux, plus rationnel encore, sous ce double rapport, d'éloigner de son cœur, par une bonne culture, les germes dangereux du vice et de la corruption?

« Dans l'ordre logique, dit M. L. Faucher, il est certain que les progrès de l'éducation préventive doivent devancer les améliorations du régime répressif. Les enfants et les ouvriers nous touchent assurément de plus près que ces condamnés qui sont bannis du monde; et il semble que ce soit folie de s'arrêter à cicatriser les plaies quand on peut aller directement au principe du mal... Mais les nations sont obligées de travailler pour le présent, avant de semer pour l'avenir; et de punir, avant d'enseigner. »

Qu'on ne l'oublie donc pas, les populations se moraliseront seulement par une bonne éducation de l'enfance; alors seulement on verra diminuer le nombre des criminels, et, par une conséquence nécessaire, la rigueur, les besoins de la pénalité : un peuple beaucoup plus moral, plus heureux, viendra mettre fin aux discordes, aux guerres civiles; et si l'humanité, qui ne saurait prétendre à la perfection, ne réalise pas le rêve de quelques grands cœurs, d'un paradis sur la terre; du moins prouvera-t-elle que, par une bonne éducation, par la vertu, l'amour du travail, de l'ordre, qui sont toujours ses précieux fruits, on arrive à ce bien-être, à ce perfectionnement social, véritables caractères du progrès et de la civilisation.

Nous citerons, à cette occasion, quelques passages pris dans le discours de M. Em. Affichard, avocat à Angers, ayant pour sujet : « la sainteté de l'enfance, l'action de la famille sur elle, et l'influence civilisatrice des écoles chrétiennes sur la famille ouvrière; » on y verra les précieux effets de la première éducation entourée de ses charmes naïfs et d'un aussi vertueux enseignement :

« Un enfant, dit-il, vient au monde : sous cette fragile et frêle enveloppe sommeille une âme à peine entr'ouverte à la grâce, et

qui bientôt va s'épanouir à la lumière divine. Le nouveau-né passe, des bras épuisés de sa mère, aux bras de l'église. Un prêtre répand sur lui, par le baptême, la sainte rosée du salut : il est relevé de la souillure antique !... Désormais n'approchez de son berceau qu'avec respect : c'est un temple; de son corps tout chétif, qu'avec amour : c'est un vase d'élection !... Le baptisé repose doucement entre le regard de Dieu, qui le protége, et le sourire de sa mère, qui le caresse !... »

L'auteur de cette esquisse naïve et charmante se demande ensuite: Qui se chargera de cette première éducation? Il répond sans hésiter : La famille, la mère surtout !...

« La mère surtout, ajoute M. Lacordaire, qui se trouve bien dédommagée de sa difficile et pénible mission par deux dons précieux que Dieu lui fit en la formant : le don de la foi et le don de la charité. Il a dit à la femme en la mettant au monde : *Tu croiras et tu aimeras*... Aussi le jeune homme, s'il regarde le monde, peut douter de la femme : il ne le peut en regardant sa mère. »

Si l'on nous demandait une preuve de fait de la récompense qui se trouve si délicieusement réservée aux tendres soins de la maternité, M. Ad. Garnier, professeur de philosophie à la Sorbonne, viendrait nous l'offrir : « Un enfant, dit-il, demandait à sa mère : Qu'est-ce que l'âme? La mère hésite; l'enfant réfléchit et répond : Je sais bien moi, maman, *c'est avec de quoi je t'aime !...* »

Après l'éducation de la famille, et surtout l'éducation maternelle, commence, pour l'artisan, l'éducation des écoles, et, pour l'homme opulent, celle des colléges.

« Je dis donc, ajoute M. Lacordaire, la mère est l'éducateur par excellence, mais elle n'est point infaillible, elle peut devenir plus tard la complice, le mot est dur, la corruptrice de son enfant. »

En effet, et nous le répéterons à toutes les mères, cette première éducation produit de bons ou de mauvais fruits, suivant que la mère écoute la voix de la raison ou les funestes insinuations d'une *sensiblerie* mensongère; suivant que la mère corrige à propos ou gâte son enfant.

« Toute première éducation, dit le même auteur, qui n'émane

pas d'une mère sérieusement chrétienne, a de grandes chances pour être manquée.

« Qui la continuera, l'éducation première bien comprise? Cet homme image du prêtre, tout à tous, dévoué jusqu'à l'immolation quotidienne de lui-même, cet homme qui inspire encore le respect et la reconnaissance, là où il n'y a plus de reconnaissance et de respect; cet homme, c'est le frère. »

Nous citons simplement ici, mais nous ne voulons rien préjuger de ce qui nous semblera le plus convenable, lorsque nous traiterons de l'instruction primaire.

« L'éducation, dit M. Franck, doit être essentiellement l'œuvre de la famille jusqu'à ce qu'elle ait suffisamment excité, dans les jeunes âmes, des sentiments qui ne peuvent pas naître ailleurs, et qui sont le germe unique, le commencement nécessaire de toutes les vertus sociales. »

Alors seulement, en effet, pourront commencer, avec avantage: l'éducation virile de l'homme dans l'enseignement public; et l'éducation particulière de la femme, sous l'égide maternelle, qu'aucune autre ne saurait jamais bien remplacer.

Ici, comme nous le dirons également pour l'instruction, les moyens doivent, avec le but, différer essentiellement, suivant le sexe.

Enfant, l'homme peut être élevé dans la famille, pour y puiser les premières et solides notions de la religion et de la morale; à côté de sa sœur, pour s'animer, comme elle, des inspirations de la tendresse maternelle et paternelle, devant prédominer l'une ou l'autre, suivant le sujet auquel s'adresse particulièrement l'éducation; mais devant s'entendre et se combiner toujours avec harmonie : la moralité, l'amour des enfants est à ce prix. C'est alors que le frère et la sœur vont naturellement suivre une route opposée.

Destiné aux grandes relations, aux travaux importants, aux entreprises difficiles, au maniement des affaires, à la conduite, au froissement des hommes et des choses, le premier, lorsqu'est arrivée l'adolescence, doit être soumis, comme indispensable moyen, comme importante épreuve, aux enseignements, aux influences de

l'éducation publique. Mais alors, combien la famille ne pourra-t-elle pas exiger de garanties, et combien le pouvoir social ne devra-t-il pas sentir la nécessité d'en donner? Le jeune élève sera donc toujours confié seulement à des professeurs moraux, savants, connaissant bien le monde, sans préjugés comme sans faux systèmes : il subira les frottements nécessaires de l'éducation publique, il se façonnera dans le creuset de la vie commune, toutefois sous la sauvegarde et sous la sérieuse responsabilité de l'État.

La jeune fille, au contraire, dont la perspective sera presque toujours le bonheur d'un époux, l'éducation d'une jeune famille, les soins intérieurs d'une maison, aura plus besoin encore de la vertueuse éducation du cœur que de la brillante instruction de l'esprit; c'est donc sous la tutelle prolongée de sa mère qu'elle trouvera, plus sûrement que partout ailleurs, le précieux développement de ces utiles et belles qualités qui devront la distinguer un jour, en assurant, avec tant d'avantage, l'accomplissement religieux de sa noble et difficile mission.

« Pour l'homme, c'est différent, ajoute M. Cherbuliez, il faut l'éducation publique : il faut qu'il apprenne de bonne heure à vivre avec d'autres hommes; à plier devant les nécessités sociales; à connaître ses semblables, au milieu desquels il peut être appelé un jour à exercer quelque autorité, à remplir quelque charge. D'ailleurs, ce n'est que dans les colléges que se trouve l'émulation, ce grand mobile qui sert à la fois à réveiller les facultés, à former le caractère par les froissements de l'amour-propre. »

« L'instruction privée, dit Chateaubriand, n'est presque jamais aussi fructueuse que l'instruction des écoles : l'enfant nourri au collége sait presque toujours mieux ce qu'on lui a enseigné que l'enfant élevé sous le toit paternel; tant est grand l'effet de l'émulation, laquelle supplée à l'assiduité du maître particulier! C'est une loi de l'organisation sociale, que le travail en commun produit plus, proportion gardée, que le travail isolé.

« La pureté des mœurs est-elle mieux garantie par l'éducation particulière que par l'éducation publique? Cela est fort douteux, surtout dans l'état actuel de la société; dans le changement complet

de l'intérieur des familles ; dans le relâchement des devoirs religieux et l'affaiblissement de l'autorité paternelle. »

L'éducation de l'homme, dans sa première enfance, l'éducation de la jeune fille, jusqu'à son passage à l'état de femme et de mère, est donc à peu près exclusivement du domaine de l'autorité familiale, surtout dans les classes aisées de la société ; l'État n'a, par conséquent, à jouer ici qu'un rôle secondaire et de pure surveillance officieuse ; l'application de ses droits ne commencerait en effet que là où les abus de cette éducation deviendraient illégaux et prendraient le caractère de véritables délits.

Mais dans l'éducation publique de l'adolescent, même au-dessus du besoin, et dans l'éducation charitable de tous les âges, son rôle devient essentiellement actif, et l'initiative qu'il a droit de prendre offre l'importance la mieux démontrée pour l'avenir des peuples, pour l'ordre et la stabilité du corps social.

Chez les nations belliqueuses, poussées à l'agrandissement par la conquête, forcées de se défendre par d'incessants combats, la force brutale étant la première des nécessités, l'éducation physique fut le but essentiel des institutions; l'hygiène et la gymnastique, les premiers des moyens mis en usage.

Les peuples civilisés, au contraire, devant leur supériorité plus particulièrement à leurs lumières, à leurs vertus, s'attachèrent surtout à l'éducation morale.

L'antiquité donna trop, sans doute, à la première ; nos temps modernes accordent assurément trop à la seconde. Le seul moyen d'atteindre le but, avec succès, consiste à les faire marcher de concert ; à ne pas étouffer le moral sous le développement excessif du physique ; à ne pas étioler le physique par l'abusive élévation du moral.

« Sparte et Rome, à leur naissance, nous dit Chateaubriand, n'étaient que des espèces de grands colléges, de casernes sacrées, de couvents militaires ornés d'autels. L'éducation avait lieu en commun, aux bords du Tibre et de l'Eurotas : on recommandait aux jeunes gens la crainte des dieux, l'amour de la patrie et de la liberté, la haine des ennemis, le mépris des esclaves, l'obéissance

aux lois, la soumission aux parents, le respect pour la vieillesse : là se bornait, à peu près, l'éducation morale et intellectuelle ; l'éducation matérielle consistait dans la gymnastique... Xénophon raconte qu'en Perse, on enseignait la vertu comme ailleurs on enseigne les lettres : magnifique éloge, s'il était vrai !... »

Mais combien cette éducation restait incomplète ; en combien de points elle se trouvait essentiellement fausse !... Le christianisme s'élève dans l'empire de Rome comme le seul et véritable soleil de la civilisation ; échauffe les cœurs, éclaire les esprits, régénère la philosophie, divinise la morale et met sous les yeux des peuples ce code admirable où tous peuvent trouver les lois de l'ordre, de la prospérité, du bonheur !...

« Cette religion nouvelle, ajoute Chateaubriand, qui sauva les débris de l'ancienne civilisation en en conservant les langues, s'empara de l'éducation des Barbares : elle a changé avec eux la face de la société et recomposé le monde moderne. »

Avant de s'engager dans les beaux développements qu'elle vient promettre aujourd'hui, sous cette puissante et salutaire influence, l'éducation, étouffée par l'ignorance et la superstition du moyen âge, suivait à peine quelques directions de la voie que Dieu lui-même paraissait avoir tracée ; plusieurs fois elle sembla rétrograder vers une autre barbarie !...

« L'éducation des anciens, dit encore Chateaubriand : la culture intellectuelle et la gymnastique, se trouva séparée en deux branches : les écoliers ne savaient que lire et écrire ; les gentilshommes, que monter à cheval et se battre.

« Captive dans les universités du moyen âge, l'éducation publique resta longtemps stationnaire ; mais à la chute de l'empire grec, à l'époque de la renaissance des lettres et de la réforme, elle fit un mouvement que la découverte de l'imprimerie a accéléré. La philosophie d'Aristote tomba ; des chaires nouvelles s'établirent ; des facultés de différentes sortes se constituèrent, et tout annonça la restauration de l'esprit humain. »

Si l'éducation physique de l'homme commence, même avant la naissance, par le soin que doivent prendre les parents pour ne pas

transmettre à leur postérité des maladies héréditaires, par les précautions que doit observer la mère pour favoriser le développement complet de son enfant, ne pas l'exposer à toutes les conséquences, pour le tempérament et le caractère, d'une constitution vicieuse et chétive ; si l'éducation morale agit depuis la naissance par les soins successifs de la mère, du père, des instituteurs, elle se continue, pendant toute la vie, par l'influence des lois, des rapports sociaux ; enfin, de l'homme sur lui-même ; avec des résultats bien différents, suivant l'empire de la raison sur les instincts ; le choix des relations habituelles, intimes ; la sagesse, la vigueur, au besoin, la juste sévérité de ces lois.

« Faire de l'homme, dit M. Tissot, ce qu'il peut et ce qu'il doit être dans des circonstances données, tel est l'important problème que le législateur, le père de famille, le précepteur et l'élève lui-même sont appelés à résoudre. Car, dès qu'on peut réfléchir et vouloir, on se trouve remis entre ses propres mains, et par conséquent chargé du soin de s'élever soi-même. La seule différence qu'il y ait entre ce précepteur et tous les autres, c'est que ceux-ci sont un jour affranchis de notre éducation personnelle, et cessent, de droit, d'être nos instituteurs; tandis que nous sommes obligés, parce que nous le pouvons, de nous perfectionner, et, par conséquent, de nous former et de nous élever jusqu'à notre dernière heure. »

Plus nous avançons dans l'étude sérieuse de ce grand problème, plus nous en comprenons l'importance et les difficultés pour la famille, l'instituteur et l'État.

L'éducation n'est pas en effet seulement une science, c'est encore un art. Elle veut dans l'État, l'instituteur et la famille, qui la donnent, non-seulement la théorie, mais la pratique; non-seulement l'enseignement du précepte, mais celui de l'exemple ; elle veut, pour être complète et fructueuse, dans l'homme qui la reçoit, non-seulement la connaissance des droits, mais l'accomplissement des devoirs.

« L'éducation, ajoute M. Tissot, est tout à la fois une science et un art : une science, en tant qu'elle se propose une fin, qu'elle se

donne des principes, qu'elle fait choix de moyens, de méthodes pour atteindre plus facilement et plus promptement ce but ; un art, en tant qu'elle applique avec intelligence et habileté, et suivant des règles qu'elle se trace, le moyen dont elle a fait choix, suivant les principes que la science avait déterminés.

« Il faut donc, pour former l'homme et l'élever, une connaissance théorique profonde de sa nature, de sa vocation ou de sa destinée ; une connaissance non moins approfondie du cœur humain, puisque le maître a besoin de persuader l'élève, de s'en faire un moyen, un auxiliaire, pour les vues qu'il se propose : ne pouvant rien immédiatement par lui-même et sans l'intervention de l'élève ; car celui-ci seul peut agir directement et efficacement sur lui-même. »

C'est au milieu d'une civilisation abusive, c'est lorsque l'esprit du peuple est faussé par les sophismes, son cœur corrompu par les vices, endurci par la misère, c'est lorsque le sol du pays est miné par les mauvaises passions, ébranlé dans ses derniers fondements par la guerre civile et par l'anarchie, que la famille, l'instituteur et l'État doivent s'entendre et s'aider mutuellement pour éteindre, par une bonne éducation, dans le cœur de la génération qui s'élève, les haines, les ressentiments, les vengeances de la génération qui passe et qui finit ; pour y substituer, à l'incrédulité systématique, au faux savoir, à la paresse, à l'esprit d'insurrection : l'esprit d'ordre, l'amour du travail, la science vraie, la foi raisonnable. Est-il nécessaire d'ajouter quels sont aujourd'hui sous ce rapport, en France, nos conditions et nos besoins? Nous avons indiqué le rôle de la famille et de l'instituteur dans cette importante et noble mission, nous chercherons à préciser celui de l'État.

« Les hommes, ajoute M. Tissot, ont de tout temps senti la nécessité, la puissance et les bienfaits de l'éducation ; mais jamais elle ne fut plus nécessaire qu'aux époques de mouvements vagues et d'inquiétudes sociales ; aux époques d'effervescence ou de régénération, où l'antique foi des croyances positives s'obscurcit et semble s'éteindre. Il faut alors se rattacher à l'humanité, dont le

sentiment ne se perd jamais, quoiqu'il puisse en apparence un instant s'oublier ; il faut, à l'aide de la philosophie, rétablir la raison dans l'exercice de ses droits imprescriptibles, en attendant des jours meilleurs, et suppléer à la foi mystique qui se perd, par la foi à l'humanité qui reste. »

Nous approuvons l'intention, mais nous n'acceptons pas le moyen. S'il était vrai que le corps social fût assez malade pour ne pouvoir employer *le remède*, et ne plus supporter que le *palliatif*; pour chercher dans *la science humaine* une guérison qu'il ne trouverait pas dans *la science divine*, son état serait désormais sans ressource : nous avons en effet l'expérience du passé pour garantir le pronostic de l'avenir !... Mais heureusement nous ne désespérons pas ainsi du salut des hommes ; nous trouvons assurément notre société moderne bien souffrante, mais nous ne la croyons pas incurable.

Le pouvoir social doit sérieusement aborder les causes du paupérisme moral, de la corruption et des mauvaises passions ; il doit les attaquer, les combattre avec énergie par l'empire du bon exemple, par une sollicitude, un zèle incessants ; par des mesures sages, sévères, justes, sans despotisme et sans arbitraire ; au besoin, par une compression vigoureuse, par une ferme répression de la licence, mais sans apporter de funestes et condamnables entraves à la saine, à l'inoffensive liberté de penser, de parler et d'agir.

Qu'il comprenne toujours bien la sublime puissance et la mission sérieuse qu'il a reçues de la société : qu'il n'oublie jamais que dans son action réside la sauvegarde ou la perte de l'État. Justice, bienveillance, protection pour tous ; mais point de regrettables concessions à l'esprit de désordre, d'insurrection, de perversité ; c'est le plus faux et le plus dangereux de tous les systèmes : l'indulgence qui semblerait, à l'homme égaré par un moment d'erreur, bienveillance et bonté, ne paraîtra jamais à l'homme vieilli dans la haine de tout pouvoir légal, endurci dans le crime ou la licence, qu'une faiblesse encourageante et dérisoire !...

Sans doute l'éducation de l'enfance qui s'effectue dans l'intérieur et souvent dans le secret de la famille, n'est pas, comme l'instruc-

tion publique, sous l'inspection directe, sous l'action immédiate et positive du pouvoir social ; la puissance paternelle et la liberté de l'individu font obstacle à son intervention dans toutes les circonstances ordinaires ; mais si le domicile du citoyen paisible, si le foyer familial où tout se passe dans l'ordre sont inviolables, un regard du pouvoir exécutif a le droit, disons mieux, la sérieuse obligation de pénétrer dans tous les lieux où l'éducation de l'homme futur serait dépravée ; où les mauvaises passions travailleraient au désordre, au renversement des institutions. En conséquence de ses observations judicieuses, tantôt il réprimera les coupables projets, fera cesser le scandale, préviendra les funestes résultats de ces monstrueux enseignements ; tantôt il se chargera lui-même de l'éducation physique et morale des enfants que l'affreuse misère fait sortir de l'assistance familiale pour les confier aux soins de l'assistance publique.

Ici viennent s'offrir ces admirables fondations de la charité sociale, ces pieux abris du dénuement et de la douleur, dont les uns recueillent l'homme à sa naissance, lui donnent le pain et l'éducation des premières années; dont les autres l'acceptent pendant ses maladies ou lui fournissent un refuge dans sa vieillesse indigente, abandonnée !...

C'est là surtout que l'action gouvernementale devra se faire sentir pour soulager, moraliser *le prolétariat;* pour en borner l'accroissement continuel, pour en diminuer la funeste influence ; pour donner à la charité sa véritable impulsion en prévenant tous les fâcheux abus dont elle est susceptible. Afin d'éviter des répétitions au moins inutiles, nous étudierons les salles d'asiles, les écoles primaires, les colléges, les lycées, etc., en traitant de l'instruction ; les crèches, les tours d'exposition, les dépôts de mendicité, les hôpitaux, les hospices, etc., à l'article du *paupérisme matériel.*

Quant à l'éducation publique de l'homme fait, elle se trouve surtout dans l'exécution sage et ferme des lois réglementaires; exécution dont la surveillance est remise à la garde du pouvoir social, qui, dans ce point important surtout, ne doit jamais abdiquer son autorité. Qu'il ne se préoccupe donc pas des clameurs de l'anarchie :

les récriminations des fauteurs de désordre et d'insurrection se font, en effet, toujours entendre en même temps que les félicitations et les actions de grâces des gens de bien, des amis de la paix et de la prospérité du pays !...

Aux moyens de moralisation il faut donc joindre, pour les premiers, des moyens d'intimidation : il faut montrer d'avance le châtiment, pour éviter la nécessité de l'appliquer ensuite. Enfin, dans les cas extrêmes, il faut arriver, à regret sans doute, mais résolûment, aux moyens de répression et de punition légale. Ici viendrait l'histoire des maisons de correction, des prisons, de la déportation, etc. Mais là se termine *le système social* et commence *le système pénitentiaire*, auquel nous renvoyons ces tristes mais importantes études.

INSTRUCTION.

Après la culture de l'âme, du cœur, vient naturellement celle de l'intelligence, de l'esprit : la première est sans doute beaucoup plus importante à la conduite de la vie, au véritable bonheur de l'homme; toutefois, la seconde, bien dirigée, bien comprise, devient l'une de ses plus précieuses ressources, de ses plus beaux ornements, en l'élevant, dans la mesure de ses facultés et de son rang social, à la merveilleuse connaissance des sciences et des arts.

Mais nous le redirons encore, sans l'appui d'une bonne *éducation*, sans discernement dans son choix, sans mesure dans son développement, *l'instruction* pourrait devenir fatale au gouvernement qui la donne, et même au citoyen qui la reçoit; c'est toujours un instrument puissant par son tranchant et par sa trempe ; mais, dans ce cas, c'est le poignard de l'assassin qui frappe à mort l'objet de sa haine, au lieu de l'épée du héros qui défend courageusement sa famille et sa patrie !...

A ce point important, mais simple et facile à préciser, viennent aboutir les interminables plaidoiries pour ou contre les bienfaits de l'instruction : les uns l'ont exaltée sans mesure et sans discernement ; les autres ont eu l'exorbitante et nuisible prétention

d'en condamner l'usage, lorsqu'il fallait seulement en proscrire les abus.

Toutefois, ces abus sont graves, nombreux dans l'instruction en général, et dans l'instruction publique en particulier : nous les signalerons sans partialité, sans prévention ; nous en proposerons la réforme d'après les faits et l'expérience.

Pour mieux faire apprécier toutes les parties de cet important sujet, nous le diviserons en trois chapitres : 1° utilité de l'instruction ; 2° liberté de l'enseignement ; 3° instruction publique ; université.

CHAPITRE I.

UTILITÉ DE L'INSTRUCTION.

Autant il est nécessaire de cultiver les autres produits de la nature pour leur faire porter de bons fruits, autant il devient indispensable de cultiver l'intelligence de l'homme pour en obtenir tout ce qu'elle peut enfanter de grand, de beau, de sublime : c'est une vérité si forte d'elle-même, que l'exposer suffit à sa démonstration.

« Les raisonnements ne peuvent détruire les faits, dit encore Chateaubriand, l'instruction publique, élémentaire, est nécessaire au peuple comme le pain ; mais suffirait-il de la haïr pour pouvoir l'étouffer ? Il résulterait seulement d'un système prohibitif qu'une petite portion du peuple saurait lire et écrire, tandis que l'autre ne le saurait pas. Or, des hommes isolés, quelques prolétaires initiés aux lettres, tandis que la foule demeurerait ignare, deviendraient les chefs de leur canton : là se rencontrerait un véritable danger. Ne pouvant donc établir, à votre gré, l'égalité d'ignorance, introduisez l'égalité d'instruction : préférez la paix des lumières à l'engourdissement des ténèbres. »

« C'est un devoir pour le gouvernement, dit M. L. Faucher, de

répandre l'instruction, non point à cause de son influence sur les mœurs, mais comme un instrument de l'intelligence utile à l'homme... »

Notre savant publiciste ne s'abuse pas, du reste, sur le mauvais emploi que l'on peut faire de cet instrument, lorsqu'il ajoute : « En fait, et depuis que l'enseignement primaire est distribué aux classes laborieuses, le crime a peut-être changé de caractère, mais il s'est aussi multiplié. »

Les uns trouveront dans ce fait un rapport de cause à résultat; les autres, une simple coïncidence. L'auteur paraît être de ce dernier avis lorsqu'il dit : « Nous sommes loin de voir, avec un grand nombre, la corruption du monde dans la diffusion des connaissances : de représenter l'arbre de la science comme l'arbre du fruit défendu... L'homme, en s'éclairant, augmente la puissance de ses facultés, mais il ne faut pas en inférer que les pensées s'élèvent, et que les passions s'épuisent en même temps.

« La maladie du temps présent est un scepticisme mécontent de lui-même, et qui cherche vainement à se fixer... La civilisation a pris des formes gigantesques, mais cette force demeure suspendue dans la région des orages : le levier n'a pas de point d'appui ; la société se débat dans le vide ; l'homme se détache de la religion, de la famille, de la vie!... Qu'est-il resté cependant des enseignements d'Helvétius, de Volney, de Saint-Lambert, etc... Avec eux, vous êtes condamnés à cultiver l'intelligence sans émouvoir ni féconder le sentiment moral. »

C'est assez faire comprendre les funestes résultats de l'instruction sans une bonne éducation ; de l'instruction qui ne se borne pas à corrompre le cœur, mais qui s'attache encore à fausser l'esprit : aussi n'est-ce pas ce genre d'enseignement que nous voulons préconiser, et ne choisirons-nous pas les instituteurs de la jeunesse parmi Voltaire, J.-J. Rousseau, Diderot, d'Alembert, etc.

« La part des institutions, dit M. M. Monjean, ne tient pas moins de place que celle des hommes dans l'augmentation progressive du nombre des délits et des crimes. Nous en trouvons, en effet, les principales causes dans l'affaiblissement des croyances

morales et religieuses ; dans les doctrines erronées; le fanatisme du bien-être, le luxe; l'encombrement des carrières ; le déclassement des ouvriers, la concentration des industries dans les villes; l'oisiveté ; le défaut des débouchés du travail, etc.

« C'est à un système éclairé d'éducation publique et privée, à un plus large développement des salles d'asile et des écoles, qu'il faut demander les moyens de porter remède à cet affaiblissement moral. »

La statistique a prétendu résoudre ce grand problème par la puissance des chiffres; nous verrons ce qu'il faut penser et conclure de cette prétention.

M. Boulay, de la Meurthe, disait en 1835, qu'en France, la moitié des hommes et les trois quarts des femmes, au-dessus de l'âge de quatorze ans, ne savaient ni lire ni écrire. M. V. Schœlcher ajoute : « Le crime se recrute presque exclusivement dans l'ignorance ! *Oui, l'ignorance engendre le crime* : c'est une vérité que les statistiques judiciaires de France et d'Angleterre attestent avec une effrayante certitude... A ces écoles supérieures de brigands et d'assassins, que l'on a fondées dans les ports sous le nom de bagnes, c'est l'ignorance qui donne le plus d'élèves... Nous avons donné des chiffres irrécusables, on n'en peut plus douter, l'homme est d'autant moins criminel qu'il sait mieux lire : apprenons-lui donc à lire !... »

D'après des statistiques anglaises très-nombreuses, M. Fletcher fait remarquer que les comtés les plus ignorants sont ceux dans lesquels se commettent le plus grand nombre de crimes contre les personnes. « Le même phénomène a déjà été observé en France, dit M. L. Faucher ; on trouve partout l'ignorance associée aux passions brutales : dans les contrées civilisées, le voleur est un filou ou un escroc; dans les contrées relativement barbares, tout voleur d'habitude est aussi un meurtrier de profession.

« La civilisation telle que nous la connaissons ne détruit pas le principe du crime, elle en modifie seulement le caractère. Par la diffusion des lumières, elle amène l'adoucissement des mœurs ; mais elle favorise peut-être la corruption, si elle réprime la vio-

lence; et elle ne diminue la gravité des délits qu'en en multipliant le nombre. Les choses iront ainsi, tant que la liberté individuelle se développera aux dépens de la tutelle sociale, et que l'on n'aura pas rétabli l'autorité sur son piédestal immortel. »

La statistique suivante peut servir à faire connaître approximativement les rapports qui semblent exister entre l'ignorance et la criminalité.

De 1829 à 1839, ajoute M. Schœlcher, 81,843 accusés parurent devant les cours d'assises avec ces proportions relativement à l'instruction :

Ne sachant ni lire ni écrire..........	47,954
Sachant imparfaitement lire ou écrire..	24,052
Sachant bien lire et écrire...........	7,512
Ayant reçu une éducation supérieure..	2,325
NOMBRE ÉGAL......	81,843

Ainsi, proportion des criminels :

Illettrés.................	88	pour 100.
Avec instruction primaire..	9	—
Avec instruction supérieure.	2	—

En 1841, il paraît devant les cours d'assises : accusés : 7,462

Ne sachant ni lire ni écrire...........	4,052
Sachant imparfaitement lire ou écrire..	2,442
Sachant assez bien lire..............	737
Ayant reçu une bonne instruction.....	231
NOMBRE ÉGAL......	7,462

Ainsi, proportion des criminels :

Illettrés,...............	87	pour 100.
Avec instruction primaire..	10	—
Avec instruction soignée...	3	—

Au 1er janvier 1842, il existait dans les bagnes : condamnés.	6,912
Ne sachant ni lire ni écrire...........	4,128
Sachant imparfaitement lire ou écrire..	2,012
Sachant bien lire et écrire...........	658
Ayant reçu une bonne instruction.....	114
NOMBRE ÉGAL......	6,912

Ainsi, proportion des forçats :

Illettrés................. 88 pour 100.
Avec instruction primaire.. 9 1/2 ———
Avec instruction soignée... 1 2/3 ———

En Angleterre, en 1840 : condamnés à la déportation.	4,105
Plus ou moins privés d'instruction...........	3,715
Avec instruction suffisante pour être comptable.	390
NOMBRE ÉGAL......	4,105

Ainsi, proportion des déportés :

Illettrés................ 90 1/2 pour 100.
Instruits.............. 9 1/2 ———

Dans la même année, le comté de Sallop fournit quarante-quatre condamnés à la déportation ; pas un ne pouvait lire la Bible. Ainsi, même en tenant compte du nombre considérable de gens sans instruction, nous voyons encore cette notable différence entre les deux genres de statistiques :

Population ignorante........... 50 pour cent.
Population criminelle ignorante... 88 ———

Si nous recherchons actuellement le rapport qui se trouve entre l'augmentation progressive de l'instruction et la diminution relative des crimes, voici les résultats que nous donne la statistique présentée par M. Allard.

ANNÉES.	HOMMES DE 21 A 40 ANS sachant lire.	ACCUSÉS DE 21 A 40 ANS. ne sachant ni lire ni écrire.
1828	3,518	4,519
1832	3,883	4,659
1836	4,286	4,737
1840	4,704	4,821
1844	5,117	5,282

Ainsi, de 1828 à 1844, l'augmentation se trouve, pour les hommes qui ont reçu de l'instruction, de 42 pour cent; et celle des accusés illettrés, seulement de 18 pour cent.

Les statistiques du ministre de la justice nous fournissent les proportions suivantes entre les accusés ignorants et les lettrés :

De 1828 à 1847 : accusés	149,141
Ne sachant ni lire ni écrire	84,077
Sachant mal lire et écrire	45,452
Sachant bien lire et écrire	15,259
Ayant reçu une instruction supérieure	4,353
NOMBRE ÉGAL	149,141

Ainsi, proportion des accusés :

	Illettrés	869	sur 1000.
	Avec instruction primaire.	102	—
	Avec instruction soignée.	29	—
Récidivistes..	Illettrés	891	—
	Avec instruction primaire.	93	—
	Avec instruction soignée.	16	—

M. Ch. Giraud s'efforce également de prouver, par d'importantes statistiques, non-seulement que l'instruction n'augmente pas le nombre des crimes et des délits, mais qu'elle développe, au contraire, la moralité des populations.

Assurément, si l'on pouvait prendre à la lettre toutes ces preuves numériques incontestables, il serait impossible de ne pas admettre,

comme évident, le résultat moralisateur de l'instruction, et le problème se trouverait ainsi jugé d'une manière absolue, tandis qu'il ne peut l'être que d'une façon relative.

Il est, en effet, indispensable, si l'on ne veut pas tomber dans les plus funestes erreurs, de faire en même temps la part de l'*éducation*, des circonstances qui entourent les sujets dans telle ou telle classe de la société ; de ne pas tout mettre à la charge de l'ignorance, non plus qu'à l'avantage de l'*instruction :* car celle-ci, l'instruction primaire surtout, n'est qu'un instrument qui peut produire le bien ou le mal, suivant ses applications : tout dépend, en effet, à ce point de vue, de la nature des livres que l'on met entre les mains des enfants, d'abord ; des adultes, ensuite.

« En France, malheureusement, dit M. Portalis, lorsque l'instruction s'est répandue parmi le peuple, dans les campagnes et dans les villes, elles étaient inondées d'écrits immoraux, obscènes, impies, anarchiques. L'instruction sécularisée avait perdu tout caractère religieux : l'idée chrétienne en était bannie ; le fanatisme révolutionnaire reléguait les doctrines morales au rang des superstitions. »

Si de l'instruction primaire nous élevions nos regards vers les hautes études, et surtout vers les sciences d'application, nous verrions encore, même de ce côté, que si la culture de l'intelligence offre d'incontestables avantages, elle n'est pas, à ce nouveau point de vue, sans abus possibles, et sans véritables dangers.

« La grande industrie, dit en effet M. de Rémusat, c'est-à-dire l'application des sciences au travail de la matière, développée sur une grande échelle par les grands capitaux, voilà peut-être la conquête la plus caractéristique des sociétés modernes ; mais voilà aussi la caus e qui agit le plus puissamment sur la moralité des masses : voilà, pour tout dire, leur plus grand danger ; et si les sociétés actuelles sont destinées à périr, la grande industrie y sera pour quelque chose ; ce sont ses effets, non ceux de l'instruction populaire, qui doivent préoccuper le gouvernement.

« L'instruction est une puissance morale, et, comme toute puissance humaine, c'est une puissance autant pour le mal que pour le

bien. Elle élève celui qui la possède, elle l'arrache à l'abrutissement; elle en fait donc une créature morale d'un ordre supérieur; elle n'en fait pas une créature plus vertueuse : la moralité pratique, la *moralité vertu*, a besoin de prendre ailleurs ses garanties et ses points d'appui.

« L'instruction a souvent l'inconvénient de conduire les habitants des campagnes dans les villes, et de les exposer davantage à la misère, aux tentations ; ce serait alors indirectement qu'elle favoriserait l'accroissement de la criminalité. »

Aujourd'hui le grand, l'important problème social de la culture morale de l'homme, au point de vue des avantages ou des dangers qu'elle peut offrir, se réduit donc à des termes clairs et précis :

Celle qui porte sur le cœur, sur le développement des qualités morales, de la vertu : l'ÉDUCATION, forme la base, la condition indispensable de cette culture : sans elle, toute autre deviendra presque toujours plus nuisible qu'utile.

Celle qui présente pour objet l'esprit, l'agrandissement des facultés intellectuelles, du génie : L'INSTRUCTION, offre, lorsqu'elle est basée sur une bonne éducation, dirigée par la sagesse, mesurée sur la condition sociale ou sur les moyens exceptionnels du sujet, le présent le plus utile et le plus précieux que l'on puisse faire à l'homme.

Mais lorsqu'elle s'opère en dehors des principes vrais de la religion et de la morale; qu'elle dépasse les facultés mentales de l'élève, et surtout ses besoins professionnels; qu'elle ne lui sert qu'à s'initier aux mauvaises doctrines, à la morale dépravée des livres corrompus, à perdre ainsi le sentiment du devoir, le goût du travail, la juste appréciation des droits; à s'égarer, sans retour, dans les funestes voies d'un déclassement pernicieux, etc. : cette prétendue culture intellectuelle devient la plus fatale ennemie de l'homme, sa dotation la plus dangereuse, le plus implacable mobile du désordre individuel et des calamités publiques !...

C'est pourtant au milieu des sinistres conséquences d'une instruction aussi vicieusement dirigée; lorsque la France, dans la stupeur, frémissait de ses désastres; lorsque ses plaies saignaient

encore, que M. Schœlcher disait, que les principaux chefs du gouvernement démocratique répétaient avec emphase : « *Le peuple qui sait écrire et lire est moins criminel que celui qui ne le sait pas : apprenons donc au peuple à lire et à écrire !...* »

Est-il possible d'abuser plus étrangement des choses et des mots; de prendre plus dangereusement la conséquence pour le principe? Ici la confusion n'est-elle pas évidente, puisque les classes qui ne savent ni écrire ni lire sont en même temps les plus misérables; celles dont l'*éducation* est ordinairement nulle, ou, ce qui devient plus dangereux encore, mauvaise, fausse, ou même corrompue; ce qui nous explique bien mieux leurs vices, leurs méfaits, leurs crimes, que l'absence d'un premier degré d'*instruction*, qui, dans ce cas, ne servirait presque jamais qu'à les pervertir davantage?

M. Schœlcher, vaincu par la puissance de la vérité, semble, en effet, le reconnaître lui-même, lorsqu'il ajoute : « Répandre les lumières, ce sera poser la base du perfectionnement de la conscience publique. »

Oui, sans doute : mais dans les circonstances que nous venons de préciser; à la condition que les pamphlétaires immoraux et perturbateurs de l'ordre public se trouveront absolument réduits au silence; que le gouvernement permettra la publication seulement des livres qui contiennent de bons et d'utiles enseignements, etc.

L'auteur arrive bien près de cette conclusion, lorsqu'il dit encore : « Que les écoles primaires et supérieures se multiplient; que tous les enfants soient contraints d'y assister; *qu'une forte éducation publique et une haute instruction morale* soient données gratuitement à tous... L'honneur renaîtra dans le monde, le jour où chaque homme devenu, d'un côté, maître de sa raison par la culture de son intelligence, trouvera de l'autre, dans son travail, les moyens de pourvoir à tous ses besoins.

« Ces deux articles de la constitution de 1791 nous paraissent donc très-sages : Il sera créé et organisé une instruction publique, commune à tous les citoyens; *gratuite à l'égard des parties de l'enseignement indispensables pour tous les hommes.* »

Si le législateur n'a pas vu, dans le premier de ces articles, com-

bien il serait faux et dangereux de donner la même instruction à toutes les conditions, à toutes les intelligences, il a du moins bien compris, dans le second, que jeter tous les enfants, par la facilité d'un enseignement *gratuit*, dans les parties de cet enseignement *qui ne sont pas indispensables à tous les hommes*, serait plus qu'une inconséquence, une folie; mais deviendrait une insinuation perfide, une mauvaise action.

« Il sera créé, dit la même constitution, un établissement général de secours publics pour élever les enfants abandonnés, soulager les pauvres infirmes, et fournir du travail aux hommes valides qui n'auraient pu s'en procurer. »

Toute l'assistance publique est en principe dans ces divers articles; mais nous verrons également, en traitant des secours charitables, avec quel discernement et quelle prudence les applications de ce dernier paragraphe doivent être définitivement interprétées.

CHAPITRE II.

LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT.

L'ENSEIGNEMENT, ἡ διδασκαλία, de διδάσκω, j'instruis; *documentum*, de *doceo*, j'enseigne; est l'action de communiquer aux autres les connaissances dont l'ensemble forme le domaine des sciences et celui des arts.

Ainsi compris, l'enseignement fut de tous les temps, et dut se modifier dans le passage de l'état de nature à l'état social, par le développement de l'intelligence humaine, des découvertes qu'elle fit, des progrès de la civilisation et des lumières, dont cet enseignement fut toujours le principal moteur et l'un des plus puissants moyens.

D'abord *individuel*, simple transmission, de l'homme à l'enfant, des quelques notions acquises par l'expérience, et qu'il devait donner,

à son tour, au sujet qui bientôt allait naître, avec celles que son observation particulière était venue lui révéler, cet enseignement devint progressivement *familial*, *public*, à mesure que les sociétés humaines s'organisèrent et s'agrandirent jusqu'à former des États.

Les prêtres, dépositaires à peu près uniques de la science ; les congrégations religieuses, foyers à peu près exclusifs de l'étude, conservèrent, pendant longtemps, le monopole de l'enseignement.

L'affranchissement des communes, l'abolition de la féodalité, des priviléges, les commotions révolutionnaires qui vinrent tout modifier, tout changer au milieu de nous, firent passer l'enseignement public des mains sacerdotales aux mains séculières.

Parmi les publicistes, les uns ont vu dans ce fait le plus fructueux des résultats; les autres, la plus funeste des conséquences : les uns et les autres ont dépassé la mesure du juste et du vrai : nous ajouterons, sans partialité, pour établir la valeur de ce changement, qu'il s'est effectué avec quelques avantages et beaucoup d'inconvénients.

L'enseignement ancien, exercé par des hommes éloignés du monde et des habitudes ordinaires de la vie, se trouvait naturellement en arrière du progrès, en désaccord avec le siècle : mais l'enseignement nouveau, dépourvu de sa véritable base, *le sentiment religieux*, suivit une voie purement philosophique, une voie fatale, et bientôt alluma toutes les mauvaises passions, avec des résultats aujourd'hui trop désastreux et trop généralement déplorés pour qu'ils ne ramènent pas, sinon aux premiers instituteurs, du moins au principe essentiel que la propagation des sciences ne devait jamais abdiquer.

La marche que l'enseignement semble aujourd'hui vouloir prendre, en France, laisse encore beaucoup à désirer, comme nous le verrons bientôt; mais du moins elle paraît chercher à s'établir entre ces deux extrêmes, véritables écueils où nous le verrions toujours faire un bien regrettable naufrage.

« Une tendance religieuse ou ecclésiastique qui ne serait pas nationale, dit M. Matter, serait évidemment un élément de discorde; une tendance nationale qui ne serait pas religieuse, qui

serait purement morale, purement politique, ou purement gouvernementale, serait un non-sens qui ne saurait avoir le moindre succès... En France, on voit cependant encore ces deux tendances opposées, incomplètes l'une et l'autre, et qui n'ont de chances d'avenir que dans une profonde fusion, une tendance plus religieuse que nationale, et une tendance plus nationale que religieuse, prévaloir dans l'enseignement secondaire, et dominer toutes les questions qu'il soulève... C'est, nous le redirons encore, dans la fusion de ces deux tendances qu'est la perfection de l'enseignement secondaire et celle des institutions qui prétendent le donner.»

Une troisième tendance, plus envahissante peut-être, et plus dangereuse encore dans sa réalisation absolue, est celle que nous étudions sous le titre de *liberté de l'enseignement*. Des écrits multipliés à l'excès ont apparu pour la solution de ce grand et difficile problème; quelques-uns bien justes, bien pensés, bien compris; le plus grand nombre sans valeur pratique, mais non pas sans péril; dictés par l'intérêt d'opinion, de parti, de secte, au lieu d'avoir pour but l'intérêt général, particulier, l'ordre, la moralisation des citoyens, la gloire et la prospérité du pays; pour moyens, une saine et consciencieuse interprétation des faits accomplis, une impartiale et religieuse prévision de ceux qui ne le sont pas encore: comme si, dans l'examen de toutes ces brûlantes questions de la liberté, la superstition et le fanatisme devaient s'imposer à la place de l'expérience, de la sagesse et de la raison!. .

Nous n'entreprendrons pas la réfutation d'un aussi grand nombre de préjugés, d'utopies ou d'*erreurs volontaires*, nous ramènerons la question à ses termes vrais et d'une application utile; les esprits éclairés et droits nous sauront gré de cette réserve.

Dans aucun enseignement, qu'il soit familial ou civil, public ou particulier, le gouvernement ne peut jamais, sans manquer à ses premiers devoirs, abdiquer son droit imprescriptible au moins de *surveillance active* et de *direction médiate*.

Les plus aveugles partisans de *la licence* de l'enseignement sont les premiers à reconnaître que l'*éducation*, l'*instruction* exercent une influence profonde sur la moralité des peuples, et par une

inconséquence palpable, mais facile à comprendre dans son but, ils voudraient que le pouvoir social abandonnât deux instruments aussi puissants pour le bien ou pour le mal à toutes les mains qui prétendraient les manier !...

Comment, l'État demanderait, avec raison, des garanties, imposerait des obligations, une surveillance rigoureuse au médecin, au pharmacien dont la dépravation ou l'impéritie ne menaceraient que la santé, que la vie corporelle des hommes ! Et ce même état abandonnerait, avec une coupable insouciance, à la merci de ces instituteurs improvisés, les âmes qu'ils pourraient corrompre et flétrir, avec tous les désastres nationaux que cet empoisonnement moral ne manquerait jamais d'entraîner? il existerait ici plus qu'un défaut de logique, nous y verrions de la folie, du vertige ou de la perversité !...

« La vérité théorique relativement à la liberté de l'enseignement, dit M. Ch. Dunoyer, est fort simple : elle consiste à dire que la faculté d'enseigner n'est point un droit dont le gouvernement ait besoin pour remplir sa véritable tâche ; qu'elle ne fait point partie intégrante, essentielle de sa souveraineté, qu'elle n'est point finalement une magistrature ; qu'elle est une des grandes professions que l'économie de la société embrasse, dont le gouvernement ne peut s'emparer au détriment de ceux qui voudraient l'exercer *honorablement et sans préjudice pour personne.* »

Sans doute, l'État ne doit pas faire de l'enseignement, même public, un monopole absolu ; mais il ne faut pas oublier, d'un autre côté, que *cette grande profession de l'économie sociale* est en même temps celle dont les abus porteraient l'atteinte la plus directe et la plus fatale aux intérêts, à la conservation des individus et des sociétés, et que les moyens indiqués par le savant académicien seraient bien tardifs et bien insuffisants pour venir en aide aux sujets que le gouvernement aurait ainsi livrés, sans défense, aux plus coupables insinuations.

M. Ch. Dunoyer convient en effet que le gouvernement devrait avoir les yeux ouverts sur les professeurs qui voudraient propager de mauvais enseignements : mais où serait le contrôle ; et le mal

une fois produit, qui donc pourrait en réparer les funestes résultats? Quelques-uns voient, dans ces attaques, le combat du libéralisme et du clergé contre l'université.

Du reste, M. Ch. Dunoyer a bien compris le vice et les dangers de cette périlleuse théorie, puisqu'il ajoute : « En fait, ou, si l'on veut, au point de vue pratique, *il est trop tôt de demander la liberté de l'enseignement*, qu'il faut réserver pour l'âge d'or futur ; mais, en principe, la charte dit : « L'enseignement sera libre. » Comment dire, après cela : « l'enseignement est le droit de l'État !... »

Comme nous tenons avant tout, en économie sociale, aux lois d'application, nous dirons, avec M. Ch. Dunoyer, que les peuples ne sont pas mûrs; nous ajouterons qu'ils ne le seront probablement jamais, pour *la liberté absolue* de l'enseignement; mais qu'il faut leur accorder une *liberté relative ou légale*, dont nous allons chercher à préciser les limites et le véritable caractère.

Des projets de lois nombreux, des décrets multipliés établissent la liberté de l'enseignement, sous la surveillance de l'autorité. L'empire seul voulut le réduire à l'unité en le refusant à la liberté des particuliers : l'université fut décrétée. Alors M. Royer-Collard eut l'honorable courage de dire : « Le gouvernement fait le monopole de l'éducation au même titre que le monopole de la justice et de la force armée. »

C'était bien faire sentir que cette mesure offrait l'un des deux extrêmes de la grande question : *le despotisme de l'enseignement*, comme l'autre en deviendrait *la licence ;* et que, par conséquent, la sagesse et la raison devaient poser les fondements de l'institution entre ces deux extrêmes également funestes.

Pour l'enseignement des citoyens, quel qu'il soit, l'État doit se préoccuper sérieusement des garanties de moralité, de capacité, de sage influence de l'instituteur chargé de le répandre. S'il permet, en effet, que des semences corrompues et vicieuses par leur nature ou par la main qui les fournit soient jetées dans le champ social, bientôt on y verra croître des plantes vénéneuses, des arbres chargés de mauvais fruits. Mais cette préoccupation incessante doit s'accompagner d'actes variables par leur initiative et leur

précision, suivant le genre d'instituteur et d'enseignement dont il s'agit.

Dans l'enseignement *familial*, l'autorité paternelle, tant qu'elle ne forfait pas à ses droits, à ses devoirs, doit être bien religieusement respectée : le pouvoir social ne pourrait, sans une prétention criminellement inquisitoriale, vouloir imposer des conditions et des règles au père de famille sur la manière de conduire sa maison, d'élever, d'instruire ses enfants, de leur inculquer les principes et les pratiques de telle ou telle religion, philosophie, morale, profession, etc., tant qu'il n'en résulte aucun scandale, aucun désordre, aucune contravention aux lois, aux règlements du pays.

« Le bon sens et l'intérêt paternel, dit M. Jules Martinelli, ne valent-ils pas souvent mieux que la science d'un pédagogue, pour diriger les hommes sur le choix de ceux qui doivent éduquer leurs enfants? » C'est l'opinion de l'auteur, qui l'a développée dans un dialogue rempli de sens et d'esprit.

Mais si l'enseignement familial sortait de ces sages limites, s'il devenait ostensiblement funeste aux enfants, outrageant pour la morale publique, etc., c'est alors que le gouvernement aurait le droit, disons mieux, l'obligation d'intervenir directement pour arrêter le mal dans son principe, et prévenir les funestes conséquences dont il serait inévitablement suivi pour la famille et pour la société . c'est alors que le pouvoir social doit agir librement entre un despotisme condamnable, et *ce laissez passer*, *laissez faire* des physiocrates, qui le deviendrait encore plus.

Dans l'enseignement *particulier*, c'est-à-dire dans celui qui s'effectue sous la responsabilité d'un ou plusieurs instituteurs indépendants de l'État, celui-ci doit faire plus encore : il ne faut pas qu'il attende le mal pour le combattre, il doit avant tout le prévenir par des moyens directs et suffisants.

Nous ne partageons nullement l'opinion de ceux qui prétendent que la liberté de l'enseignement doit être absolue, qu'il suffit au premier venu d'avoir la volonté de se faire professeur particulier ou d'élever un pensionnat pour arriver à ces résultats sans épreuves, et sans autorisation du pouvoir ; nous soutenons, au contraire,

que l'État ne doit pas être assez oublieux de ses droits et de ses devoirs pour exposer les individus et la société aux funestes conséquences d'un aussi déplorable système.

Le pouvoir social doit ici donner à la responsabilité du gouvernement, à la société tout entière, et par des raisons plus importantes encore, les garanties qu'il s'empresse de fournir lorsqu'un médecin, un pharmacien, etc., veulent ostensiblement exercer; il doit soumettre le futur professeur et le maître de pension qui veut former un établissement de ce genre, à des épreuves de moralité, de capacité suffisantes, et ne jamais permettre la réalisation de leurs projets sans une autorisation formelle de sa part consécutivement aux résultats favorables de son enquête et des examens réguliers qu'il aura fait subir. Il doit ensuite conserver le droit de surveillance particulière sur les établissements, sur les professeurs, pour tout ce qui tient aux bonnes mœurs, à la morale, à l'observation des lois et règlements de l'État. Du reste, ces conditions étant bien observées, l'instituteur restera maître de choisir les méthodes et les procédés qui lui sembleront convenables : c'est ici que la liberté peut acquérir son entier développement, tant qu'elle ne porte aucune atteinte à ces règlements, à ces lois.

Dans l'enseignement *public*, soit qu'il se trouve soumis à la commune, soit qu'il relève directement du ministère de l'instruction, le pouvoir social doit avoir une intervention plus directe, une action plus positive encore.

Il doit, dans les écoles primaires, secondaires, dans les collèges, etc., avoir le droit de surveillance et d'inspection. Il nous semblerait, en effet, bien étrange d'admettre, chez nous, cette regrettable coutume anglaise, où l'on voit le gouvernement, qui n'avait pas le droit d'inspection dans les universités, l'acquérir ou plutôt l'extorquer, tantôt en leur faisant craindre le refus des subsides, tantôt en les donnant avec assez de libéralité pour s'en faire un mérite : l'État doit, en France, savoir exercer ses droits équitables, et ne jamais revendiquer ceux qu'il ne croit pas bien fondés.

Quant aux lycées, aux écoles supérieures et spéciales, il faut qu'elles soient dirigées par le pouvoir social, qui pourvoit aux

charges, règlements, et dirige les études au moyen des titulaires auxquels il confère les droits appropriés à la gestion de ces utiles et précieux établissements.

Telle nous paraît devoir être la liberté de l'enseignement dans ses principes et dans ses grandes applications; ceux qui la voudraient plus entière et surtout plus absolue, nous sembleraient ou des insensés ou des ennemis de leur pays.

« Athènes, dit M. Matter, et la Grèce qui imita Athènes, donnèrent à l'enseignement une liberté plus grande, qui n'eut pour limites que l'arbitre du professeur, et pour police que les lois du pays. Cette liberté avait ses périls; elle conduisit à la mort Socrate, qui, le premier, en usa...

« Rome n'a eu de l'enseignement grec qu'une pâle imitation. A tout prendre, elle n'a pas beaucoup fait pour les sciences, pour les arts, pour les lettres, pour les idées. Que devenait l'enseignement sous la politique de l'empire, si le christianisme, achevant l'œuvre du mosaïsme, n'était venu affranchir à la fois les consciences et les intelligences; faire une école de chaque assemblée de fidèles; un professeur, de chaque apôtre; un étudiant, de chaque catéchumène? Ce que le christianisme renfermait d'éléments d'émancipation ne se développa néanmoins qu'à mesure qu'il régna plus complétement sur les esprits, et sa domination ne put s'établir que lentement, puisqu'il eut à vaincre d'abord la corruption de l'antiquité; puis, la barbarie du moyen âge.

« Il faut donc le dire, l'enseignement moderne, l'enseignement *libre et pur* est l'œuvre du christianisme tel qu'il est compris de nos jours, et celle de la civilisation, que la raison publique des trois derniers siècles a donnée au monde. En lui permettant d'être libre, en l'élevant à sa pureté idéale, la raison publique lui a donné enfin le moyen de s'étendre indéfiniment, et celui d'embrasser tout l'empire de la pensée : il n'est vrai qu'à ce titre. »

Il nous reste, pour compléter l'étude pratique de la culture intellectuelle de l'homme, à considérer les caractères et les véritables conditions de l'instruction publique, afin de bien apprécier l'action du gouvernement dans cette grande et belle mission.

CHAPITRE III.

INSTRUCTION PUBLIQUE, UNIVERSITÉ.

C'est ici particulièrement qu'en économie sociale et gouvernementale pratiques, il est essentiel de se bien entendre sur la nature des choses et sur la valeur des mots.

Nous comprenons, sous le titre d'*instruction publique*, l'ensemble des moyens employés par l'État pour la culture morale de l'homme, de manière à lui donner le sentiment du principe religieux, de sa dignité personnelle, de la vertu, de l'amour du prochain, du travail; la science proportionnée au développement de ses facultés intellectuelles, et surtout nécessaire à l'exercice de la profession qu'il doit embrasser.

N'est-ce pas assez faire comprendre qu'il faudra toujours unir ici la culture du cœur à celle de l'esprit, *l'éducation à l'instruction?* baser même la seconde sur la première? que le gouvernement, sans cesse préoccupé du bien-être, du bonheur des peuples, de sa propre gloire, trouvera, dans cette culture soumise à de grandes améliorations, pour le fond et pour la forme, les seuls et véritables moyens d'une régénération sociale dont les épouvantables drames, si tristement accomplis depuis plus de soixante ans, n'ont que trop fait sentir l'impérieuse nécessité?

A toutes les époques de la civilisation, l'instruction publique exista, mais avec des caractères et des modifications infinies. Tantôt le génie du siècle sembla précéder son développement, en être le principe; tantôt elle parut avoir l'initiative, et, d'effet, devenir cause.

Dans les temps antiques, les beaux-arts et la littérature offraient le point saillant de l'instruction. « Longtemps, dit M. Kératry, cette étude a constitué toute la science qu'il fût permis aux esprits

de recevoir. On était prêtre, juge, médecin, avocat, astronome, etc., parce qu'on possédait quelque chose, bien peu de chose de la langue d'Homère et de Virgile. »

Sous la domination romaine, l'esprit de conquête et d'envahissement asservissait tellement toutes les intelligences, que la culture des lettres et des arts y fut très-secondaire; l'éducation morale, souvent faussée dans ses principes et surtout dans ses applications.

Enfin, les ténèbres du moyen âge enveloppèrent, dans leur fatal réseau, tous les genres d'enseignements, et l'on ne vit bientôt poindre à la surface des sciences et des arts que les produits de la plus funeste superstition et de la plus stupide ignorance; jusqu'à ces temps heureux où l'esprit humain reprit le cours de ses conquêtes, en préludant à notre siècle merveilleux de lumières, dont l'avenir serait moins gros d'orages et plus rassurant sans doute, s'il avait su faire les mêmes progrès en morale, en religion !...

« L'instruction publique, partie intégrante de l'éducation, dit Chateaubriand, ne peut être que ce que la font les siècles, la nature des mœurs, la forme du gouvernement : vouloir que l'on eût, chez nous, sous les capitaines francs, sous l'empire des lois saliques et ripuaires, sous l'oppression de la féodalité, sous le régime des états généraux, sous le sceptre oriental de Louis XIV, de l'instruction publique l'idée que nous en avons aujourd'hui, cela ne serait ni juste ni raisonnable. Une grande révolution s'est opérée dans l'esprit humain ; ce phénomène dont il n'y a point encore d'exemple : le retour à l'indépendance par les lumières, la rencontre de la civilisation et de la liberté, amène de force un changement dans l'ordre social. L'instruction publique, fille aînée de l'éducation, doit participer de ce changement. »

Nul doute que, dans nos temps modernes, l'instruction publique n'ait fait de grands et d'utiles progrès ; mais nous prouverons, en étudiant son ensemble et surtout chacune de ses parties principales, combien elle se trouve, aujourd'hui même, encore au-dessous de ce qu'elle pourrait être en la constituant sur de meilleures bases, en la soumettant à des applications plus logiques et mieux appropriées.

Au milieu du regrettable naufrage des sciences et des arts, la confusion, pour ne pas dire l'absence de leur enseignement, fit sentir l'impérieux besoin de rattacher l'instruction publique à des principes fixes ; de la ramener, autant que possible, au dogme éternel de l'*unité*. Cette pensée conduisit à la création de ce monopole d'enseignement qui, sous le nom d'*université*, présenta, depuis, tant de vicissitudes et de modifications.

L'UNIVERSITÉ, ἡ ἀκαδημία, *universitas*, de *universus*, universel, qui comprend tout dans son ensemble ; « est, dit l'Académie, un corps de professeurs et d'écoliers, établi par une autorité publique pour enseigner et pour apprendre les langues, les belles-lettres et les sciences. »

En France, l'*université* nous offre quelque chose de plus, on y voit, dès le principe, un corps enseignant avec ses franchises, ses immunités, ses priviléges, et, pour tout dire, un *monopole scientifique* avec ses faibles avantages et ses graves inconvénients.

Charlemagne est regardé par quelques écrivains comme le fondateur de l'université ; peut-être serait-il plus exact de ne lui attribuer que l'initiative de cette conception, qui n'aurait alors trouvé son institution légale et définitive que sous le règne de saint Louis. Toutefois, elle apparut d'abord avec ce que l'on nomma le *trivium* : grammaire, logique, rhétorique : formant le principe d'un enseignement universel ; ensuite le *quadrivium* : arithmétique, astronomie, géométrie, musique ; enfin, on crut sans doute compléter cet ensemble en y joignant : la théologie, la jurisprudence, la médecine et les beaux-arts : il est donc permis d'ajouter que, si l'université ne fut pas réellement la fille du moyen âge, elle devint assurément la conséquence de ses abus et de ses erreurs.

M. Malbouche retourne cette pensée dans une intention qu'il ne prend pas la peine de dissimuler, et comme point d'appui de sa dernière conclusion : « Le moyen âge, dit-il, est l'enfant de l'université ; ses hommes ont été créés par elle : ceux auxquels elle ne communiquait pas directement ses enseignements recevaient, des prêtres et des légistes, qu'elle seule formait, la règle de leur vie, leur morale, le principe et la fin de l'existence. Elle était la mère

de tous. Le moyen âge a commencé et fini avec elle ; l'un et l'autre ont vécu entre Charlemagne et Luther : Charlemagne est le véritable fondateur de l'université ; Luther en est le véritable destructeur...

« Un grand nombre de savants soutiennent comme une découverte, ou comme un article de foi, que l'université ne date que du règne de saint Louis : on doit savoir depuis Montesquieu, qui a vu clair en cette affaire, que les institutions de saint Louis ne furent que la reconnaissance légale de faits existants depuis des siècles, et qui étaient enfin devenus si dominants, que les diverses corporations qu'il reconnut lui durent seulement une forme plus régulière...

« L'université remplit admirablement sa mission : elle enseigna les hommes, et elle défendit la société. Mais il existait en elle un vice profond, irrémédiable : *les limites* de l'enseignement universitaire étaient marquées aussi bien que celles du développement de la société du moyen âge dans ses voies catholiques : il fallait périr. car il n'y a d'*éternel* que ce qui est véritablement *universel.* »

M. l'inspecteur général Artaud soutient l'opinion opposée relativement à l'origine de cette grande institution : « L'université de Paris, dit-il, avait la prétention de faire remonter son origine jusqu'à Charlemagne ; mais quelques soins que ce prince ait apportés à restaurer les lettres, l'école qu'il avait fondée dans son palais ne peut, en aucune manière, être prise pour l'embryon de l'université. »

Il serait également difficile d'accorder ce titre aux différents enseignements publics où l'on vit trop souvent la scolastique « mélange de théologie incorporée aux formules de la logique d'Aristote » absorber les autres parties de la science, et prendre une sorte d'importance par les disputes célèbres de saint Bernard et d'Abeilard ; où toute la science humaine était divisée « en quatre grandes classes : théologie, jurisprudence, philosophie et médecine, qui furent représentées par autant de facultés. »

« Des universités laïques, dit M. Langlais, *Rapport sur la loi du 27 mai 1854*, ayant le privilége de l'enseignement sous toutes les formes ; à côté de ces universités, des corporations religieuses, et,

au-dessus de tous ces corps, le pouvoir royal les dirigeant ou les contenant, confiant son autorité, la déléguant, mais ne l'aliénant jamais : voilà l'état de l'ancien régime en fait d'instruction publique. »

Le monopole universitaire, ainsi que tous les autres, avait fait son temps ; l'irrésistible avalanche d'une révolution désastreuse, profonde, l'arrache, l'entraîne et disperse tous ses débris.

Cette véritable Saint-Barthélemy des congrégations, confréries, sociétés littéraires, académies, universités, etc., commença le 18 août 1792, par ces remarquables formules de l'exposé des motifs, publiées au nom de la Convention : « L'Assemblée nationale, considérant qu'un État vraiment libre ne doit souffrir, dans son sein, aucune corporation, *pas même celles qui, vouées à l'enseignement public, ont bien mérité de la patrie*... etc., décrète :

« Art. 1er. Les corporations connues en France sous le nom de congrégations séculières, ecclésiastiques... etc., sont éteintes et supprimées à dater du jour de la publication du présent décret :

« Art. 4. Aucune partie de l'enseignement public ne continuera d'être confiée aux maisons de charité, non plus qu'à aucune des maisons des ci-devant congrégations d'hommes et de filles, séculières ou régulières. »

Cette étrange exécution universitaire et congréganiste se termina par le décret de la Convention du 8 août 1793 ; mais cette fois, du moins, on eut la pudeur de s'abstenir d'un aussi triste considérant.

Art. 1er. Toutes les académies et sociétés littéraires patentées ou dotées par la nation sont supprimées.

Nous allons voir ce que gagna, dans une aussi regrettable confusion de principes extravagants et de déplorables utopies, cette liberté de l'enseignement que l'on invoquait avec emphase à chaque nouvelle mesure ; que l'on prenait pour égide et pour drapeau dans une funeste voie de démoralisation et d'anarchie !...

« La révolution de 1789, dit M. Artaud, entraîna l'université dans une ruine commune avec les autres institutions de l'ancien régime ; mais, immédiatement après la tourmente, on pensa à réédifier l'enseignement public sur des bases nouvelles. La Convention elle-même, après avoir fondé l'école des travaux publics, qui s'est

tant illustrée sous le nom d'*école polytechnique*, décréta, sur le rapport de Daunou, la loi qui établissait une école centrale par département. »

Enfin, le grand et significatif principe que nous avons déjà cité : « *Semez l'anarchie, vous recueillerez le despotisme,* » devait encore ici trouver l'une de ses plus remarquables applications : l'empereur Napoléon allait renfermer l'instruction publique dans le cercle étroit de l'absolutisme le plus complet, en partant de cet autre principe, sinon toujours vrai, du moins très-spécieux : « *Qu'il est important de ramener l'enseignement public au système de l'unité.* »

En conséquence, le décret impérial du 17 mars 1808, portant pour titre : « Organisation générale de l'université, » se traduit en ces termes :

« Art. Ier. L'enseignement public dans tout l'empire est confié *exclusivement* à l'université.

« 2. *Aucune école, aucun établissement quelconque d'instruction* ne peut être formé *hors* de l'université impériale et sans l'autorisation de son chef.

« 3. Nul ne peut ouvrir d'école ni enseigner publiquement, *sans être membre* de l'université impériale, et gradé par une de ses facultés. Néanmoins, dans les séminaires, l'instruction dépend des évêques, chacun dans son diocèse.

« 4. L'université impériale sera composée d'autant d'académies qu'il y a de cours d'appel. »

L'organisation est ensuite ainsi comprise dans ses détails :

Dans l'université impériale, cinq facultés : théologie, droit, médecine, sciences mathématiques et physiques, lettres. Les grades conférés dans les facultés sont au nombre de trois : baccalauréat, licence, doctorat.

Les écoles, pour ces académies, se placent dans l'ordre suivant : facultés, lycées, colléges, institutions, pensionnats, écoles primaires.

Chacune de ces académies est dirigée par un *recteur* ; l'ensemble des académies, ou l'université, par un chef suprême nommé *grand maître*.

C'est l'instruction publique ramenée à ces principes absolus que M. Royer-Collard, son chef, définit lui-même en ces remarquables termes : « Le gouvernement appliqué à la direction générale de l'éducation publique. »

Ainsi le vertige révolutionnaire, au nom de la liberté, frappa toutes les associations littéraires et scientifiques ; renversa d'un coup de massue l'édifice de l'ancienne université : la puissance impériale, au nom de l'ordre profondément compromis, releva un second édifice universitaire sur des bases bien autrement absolues que ne l'avaient jamais été celles du premier.

La charte constitutionnelle de 1830 sembla prendre en sérieuse considération les graves inconvénients du despotisme universitaire, puisque nous y lisons, art. 69 : « Il sera pourvu successivement par des lois séparées, *et dans le plus court délai* possible, aux objets qui suivent... N° 8 : l'instruction publique et *la liberté de l'enseignement.* »

Si l'on voulait savoir ce que devinrent ces grandes et solennelles promesses, et ce qu'était, dans les années qui les suivirent, la liberté que nous étudions, il suffirait de le demander à MM. Lacordaire et de Montalembert !...

Toutefois, le 28 juin 1833, apparut la loi sur l'instruction primaire, où l'on sembla voir poindre un faible rayon de cette liberté de l'enseignement qui devait se réaliser par la loi du 15 mars 1850. Voici les principaux articles de la première :

« Tit. Ier. Art. 1er. L'instruction primaire est élémentaire ou supérieure. *Élémentaire :* instruction morale et religieuse ; lecture, écriture, éléments de la langue française et du calcul ; système légal des poids et mesures. *Supérieure :* en outre, éléments de géométrie, ses applications usuelles, spécialement le dessin linéaire et l'arpentage ; notions des sciences physiques et de l'histoire naturelle applicables aux usages de la vie ; chant, éléments d'histoire, de géographie, surtout de la France.

« Art. 3. L'instruction primaire est privée ou publique.

« Tit. II. Art. 4. Tout individu âgé de 18 ans pourra exercer la profession d'instituteur primaire, et diriger tout établissement de

cet ordre en présentant au maire un certificat de capacité et de moralité.

« Tit. IV. Art. 17. Il y aura près de chaque école communale un comité local de surveillance, composé du maire président, du curé et d'un ou plusieurs habitants notables désignés par le comité d'arrondissement.

« Tit. II. Art. 7. Tout instituteur privé, sur la demande du comité d'arrondissement, ou par la poursuite d'office du ministère public, pourra être traduit, pour cause d'inconduite ou d'immoralité, devant le tribunal civil; être interdit de l'exercice de sa profession, à temps ou à toujours. » Cet article est applicable aux instituteurs communaux, qui peuvent en outre être réprimandés, suspendus ou révoqués par le Conseil d'arrondissement.

Une ordonnance royale du 22 décembre 1837 institue légalement ainsi les salles d'asile en général :

« Tit. Ier. Art. 1er. Les salles d'asile, ou écoles du premier âge, sont des établissements charitables où les enfants des deux sexes peuvent être admis jusqu'à l'âge de six ans accomplis, pour recevoir les soins de surveillance maternelle et de première éducation que leur âge réclame : principes de l'instruction religieuse ; notions élémentaire de lecture, d'écriture, de calcul, chants instructifs, moraux, travaux d'aiguille, ouvrages de main.

« Art. 2. Les salles d'asile sont publiques ou privées.

« Art. 6. Pour les directeurs, les dispositions de la loi du 28 juin 1833, art. 6, 7, sont applicables. »

Au 15 novembre 1850, M. Beugnot disait textuellement, à cette occasion, dans son rapport sur l'esprit de la loi proposée :

« Le principe de la liberté de l'enseignement, inscrit dans nos lois en 1830, a fait naître, chaque fois qu'il s'est agi de le mettre en application, d'ardentes controverses qui, en divisant les esprits, ont troublé le législateur lui-même, et paralysé ses efforts pour remplir l'engagement solennel qu'il avait contracté ; la juste délimitation entre les droits de l'État et ceux des citoyens fut l'écueil contre lequel vinrent successivement se briser les meilleures intentions et les volontés les plus éclairées. »

Un savant publiciste l'a dit avec raison : « Deux grands principes ont toujours été, seront toujours en présence dans cette lutte sérieuse : le principe *libéral* et le principe *religieux.* »

Si du moins l'un s'élevait assez pour devenir le digne représentant de *la morale*, si l'autre se traduisait par l'esprit de la véritable *religion*, il suffirait d'en effectuer l'alliance pour arriver à la liberté réelle de l'enseignement, *religion* et *morale* devant être les deux bases fondamentales de l'instruction publique.

Malheureusement chacun a voulu faire valoir des prétentions absolues, et ce que devait amener une véritable et sincère fusion n'a pu se produire qu'au signal du tocsin des révolutions et sous l'empire de terreur bien légitime d'un bouleversement social !... N'est-ce pas ce qu'a si bien exposé l'habile rapporteur?

« Tous les projets de loi sur la liberté de l'enseignement, présentés aux anciennes chambres législatives, étaient annoncés comme des actes de pacification, comme d'équitables transactions entre les droits nouvellement créés et mis en présence les uns des autres; mais, à cette époque, la nécessité d'une conciliation n'était pas aperçue, et chaque opinion, se croyant appelée à la possession d'une société paisible et puissante, aimait mieux courir les chances d'une lutte prolongée qu'abandonner aucune de ses espérances... Chacun conserva ses idées absolues et ses prétentions excessives...

« Mais lorsque la société tout entière, avec sa religion, ses mœurs, ses plus précieux intérêts, ses saintes et éternelles lois, est devenue tout à coup l'objet d'attaques aussi audacieuses que multipliées; quand les notions élémentaires de la vérité, de la justice et du droit, sans lesquelles aucune association humaine ne saurait exister un seul jour, ont eu besoin d'être expliquées et défendues; quand un désordre moral, dont nul ne pressentait la profondeur, s'est révélé au milieu de nous, alors tous les hommes sages, tous les amis sincères de la patrie ont compris qu'il ne s'agissait plus de savoir par qui et dans quelle mesure précise le bien se ferait; mais qu'il fallait recueillir toutes les forces morales du pays, s'unir intimement, les uns aux autres, pour combattre et



terrasser l'ennemi commun, qui, victorieux, ne ferait grâce à personne. »

On s'étonnera sans doute que nos empathiques et *si généreux* dispensateurs de *la licence* dans tous les autres genres n'aient pas songé, d'une manière sérieuse et sincère, à la *liberté* de l'enseignement!... C'est qu'ils avaient encore assez d'intelligence pour comprendre qu'avec cette liberté de l'enseignement s'établirait une juste et noble concurrence, dont leurs désastreux et funestes principes ne soutiendraient jamais l'incontestable supériorité.

Du reste, le défaut de concurrence dans les conditions de l'enseignement avec privilége était précisément ce qui devait, au sens des hommes les plus compétents, amener, dans un temps donné, la réforme profonde ou la ruine totale du système universitaire.

« Si les universités enseignaient seules, disait Richelieu, il serait à craindre qu'elles revinssent, avec le temps, à l'ancien orgueil qu'elles ont eu autrefois, qui pourrait être, à l'avenir, aussi préjudiciable qu'il a été par le passé. »

« L'université moderne a été l'objet d'apologies et de reproches outrés, ajoute M. Beugnot. Mais, si son enseignement ne s'est pas toujours maintenu à l'abri de critiques sérieuses, il ne faut en accuser ni les hommes ni les méthodes, mais le privilége dont elle jouissait et à l'ombre duquel son ardeur s'est égarée. Dépourvue des lumières que la concurrence lui aurait fournies, elle a demandé des inspirations à l'esprit de système; des leçons, à l'étranger; et ces deux guides trompeurs ont trahi plus d'une fois son amour du bien public et de la science. »

M. le rapporteur veut une concurrence positive réelle, mais il entend, comme tous les hommes sages et de bonne foi, que la liberté de l'enseignement ne doit pas être de la licence. « Sous la garantie de cette rivalité, dit-il, et *sous la surveillance* du gouvernement, nous entrerons en possession d'un système d'instruction publique auquel la simple consécration de droits sacrés et reconnus par la constitution aura fourni les éléments d'un perfectionnement réel et continu... En effet, cette liberté d'action ne sera pas non plus la faculté de ne tenir aucun compte des lois et des institutions

existantes, et de chercher cette perfection à travers les nuages de l'idéal ou les ruines... De son côté, le législateur doit chercher, sans préoccupation de système ni de parti..., à fonder sur les deux seules bases qui puissent être adoptées : *la morale* et *la religion*, un plan d'éducation publique appropriée aux besoins, aux intérêts et au génie de notre nation ; qui devienne le premier élément de sa stabilité, de sa grandeur. »

Déjà la constitution de 1848 avait dit, art. 9 : « L'enseignement est libre ; la liberté de l'enseignement s'exerce selon les conditions de capacité et de moralité déterminées par les lois, et sous la surveillance de l'État. Cette surveillance s'étend à tous les établissements d'éducation, sans aucune exception. »

La loi du 15 mars 1850 n'est qu'un long développement de cette grande pensée. Nous en rappellerons seulement les principales dispositions relatives à notre sujet :

Titre I, chap. III, sect. 1re, art. 17. « La loi reconnaît deux espèces d'écoles, primaires ou secondaires : 1° les écoles fondées ou entretenues par les communes, les départements ou l'État, et qui prennent le nom d'*écoles publiques* ; 2° les écoles fondées et entretenues par des particuliers ou des associations, et qui prennent le nom d'*écoles libres*. »

Tit. II, chap. II, sect. 1re, art. 25. « Tout Français âgé de vingt-et-un ans accomplis peut exercer, dans toute la France, la profession d'instituteur primaire public ou libre, s'il est muni d'un brevet de capacité. Sect. II, art. 27 : Tout instituteur qui veut ouvrir une école libre doit préalablement déclarer son intention au maire de la commune où il veut s'établir, lui désigner le local, et lui donner l'indication des lieux où il a résidé et des professions qu'il a exercées pendant les dix années précédentes. »

La déclaration, adressée au recteur de l'académie, au procureur impérial, au préfet, reste pendant un mois affichée à la mairie. L'autorité compétente peut s'opposer à l'ouverture de l'école, dans l'intérêt des mœurs publiques, etc.

Tit. III, chap. I. « Tout Français âgé de vingt-cinq ans au moins peut former un établissement d'instruction secondaire,

sous la condition de faire, au recteur de l'académie où il se propose de s'établir, les déclarations prescrites ; de fournir un certificat de stage, constatant qu'il a rempli, pendant cinq ans au moins, les fonctions de professeur ou de surveillant dans un établissement d'instruction secondaire public ou libre ; suit le diplôme de bachelier, etc. » L'autorisation peut être enfin accordée ou refusée après l'accomplissement des autres formalités.

Pour l'instruction publique, comme pour l'instruction secondaire : Tit. II, chap. II, sect. Ire, art. 26 : « Sont incapables de tenir une école publique ou libre, ou d'y être employés, les individus qui ont subi une condamnation pour crime, ou pour un délit contraire à *la probité* et *aux mœurs*. Les individus privés par jugement, en tout ou partie, des droits mentionnés en l'art. 42 du Code pénal, et ceux qui ont été interdits en vertu des art. 30 et 33 de la présente loi. »

Tit. I, chap. III, sect. II, art. 18. « L'inspection des établissements d'instruction publique ou libre est exercée par les inspecteurs généraux, les recteurs, les inspecteurs d'académie, etc. »

Art. 21. « L'inspection des écoles publiques s'exerce conformément aux règlements délibérés par le conseil supérieur; celle des écoles libres porte sur *la moralité, l'hygiène* et *la salubrité ;* elle ne peut porter sur l'enseignement que pour vérifier s'il n'est pas contraire *à la morale, à la constitution* et *aux lois.* »

Dans le cas où les chefs d'établissements se refuseraient à cette indispensable surveillance, ils seraient soumis aux peines portées par cette loi ; les établissements pourraient même être fermés dans les cas prévus par cette même loi.

Nous y trouvons, du reste, les plus sages dispositions au double point de vue de la liberté de l'enseignement, dans toute l'étendue qu'il est raisonnablement permis de lui donner, et de la surveillance que le gouvernement ne peut jamais abdiquer s'il tient à fournir aux individus, aux familles, à l'éducation, à l'instruction, à la morale publique, toutes les garanties qu'ils ont droit d'en attendre.

Un décret du 15 mai 1852 décide que, dans les lycées, immédiatement après la quatrième : « Art. 3. La division supérieure est

partagée en deux sections. L'enseignement de la première section a pour objet la culture littéraire et ouvre l'accès des facultés des lettres et des facultés de droit. L'enseignement de la seconde section prépare aux professions commerciales et industrielles, aux écoles spéciales, aux facultés des sciences et de médecine. »

Au point de vue de l'enseignement universitaire, cette nouvelle division peut offrir ses avantages, et son adoption peut être comprise; mais, au point de vue des élèves, quelles conséquences viennent immédiatement se présenter ?

En traduisant la théorie par les faits, cette division signifie positivement qu'un élève, en sortant de la quatrième, c'est-à-dire vers l'âge de douze à quatorze ans, doit avoir des aptitudes assez développées, un jugement assez sûr, une vocation assez arrêtée pour décider nettement, et sans crainte de se fourvoyer d'une manière fâcheuse et souvent irréparable, celle de ces deux routes qu'il doit nécessairement suivre, celle des deux grandes carrières qu'il peut avantageusement embrasser !... L'expérience décidera si cette mesure est aussi conforme aux lois physiologiques, intellectuelles et morales de l'adolescence, aux intérêts professionnels de l'homme fait, qu'elle a paru nécessaire à la direction de l'enseignement secondaire... Il est probable que la décision de l'expérience ne se fera pas attendre longtemps.

La loi du 15 mars 1850 avait établi une académie dans chaque département. La loi du 27 mai 1854 revient sur cette disposition par une mesure que M. Langlais, rapporteur, légitime ainsi : « On avait affaibli, dit-il, le gouvernement de l'enseignement de l'État par une trop grande multiplicité de pouvoirs intermédiaires, la loi actuelle les réduit et relève leur autorité. Le recteur cesse d'être ce personnage effacé entre les deux grandes influences qui dominent le département, absorbé dans les détails d'écoles petites et multipliées: c'est un véritable chef de corps de qui relèvent les facultés; gouvernant un ensemble de grands établissements, ayant tous les moyens d'action pour imprimer à l'enseignement secondaire une vive impulsion. La loi ne se borne pas à donner à l'instruction secondaire ce gouvernement fort et éclairé dont elle a besoin, elle

relève, elle raffermit le haut enseignement : sous les noms d'académies, elle reconstitue les anciennes universités qui, reliées entre elles, pénétrées de l'esprit de l'État, seront autant de foyers de sciences et d'études pour la jeunesse de nos départements. »

Voici du reste le texte même de cette loi : « Tit. I. Art. 1e. La France est divisée en seize circonscriptions académiques, dont les chefs-lieux sont : Aix, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Douai, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse. Art. 2. Chacune des académies est administrée par un recteur, assisté d'autant d'inspecteurs d'académie qu'il y a de départements dans la circonscription, etc... »

Cette loi ne modifie celle de 1850 qu'en donnant à l'action gouvernementale plus de puissance et d'ensemble ; qu'en rendant la concurrence moins dangereuse pour *les écoles publiques*, en élevant le niveau de leur instruction sans porter atteinte à la liberté de l'enseignement *des écoles libres*, dont le zèle se trouvera d'ailleurs avantageusement excité par cette grande modification.

Étudions actuellement les véritables caractères de l'éducation et de l'instruction dans les divers genres d'établissements qui les donnent, pour la *meilleure culture intellectuelle*, et surtout pour la plus *sûre moralisation* des élèves qui les reçoivent.

La loi du 15 mars 1850 reconnaît deux degrés d'enseignement ; deux espèces d'instruction : 1° *primaire ;* 2° *secondaire.* Nous adopterons cette division simple et qui favorise les applications que nous avons à faire des influences de l'éducation et de l'instruction sur le bien-être, le bonheur des peuples, l'ordre et la prospérité des États.

§ I. INSTRUCTION PRIMAIRE.

Nous comprenons sous ce titre générique tous les enseignements privilégiés ou libres dont le but essentiel est de former le moral de l'homme dès sa naissance, de lui enseigner les premiers éléments des sciences et des arts indispensables à l'exercice de la profession qu'il veut embrasser.

Ces premiers foyers d'éducation et d'instruction sont peut-être, de tous, les plus importants, ceux qui doivent exciter au plus haut degré la sollicitude et la surveillance du gouvernement: c'est en effet là que se façonne ou se déforme la partie vitale du corps social; c'est de là que sortent les principaux défenseurs de l'ordre, de la paix, ou les plus dangereux acteurs des guerres civiles et des révolutions.

« Il faut d'abord que l'instruction primaire devienne générale, dit M. de Chateaubriand; que les enfants du pauvre, comme ceux du riche, sachent lire, écrire et compter... L'éducation primaire effraie des esprits enclins au passé ou antipathiques à l'avenir : ils ne se représentent pas sans épouvante tout un peuple sachant lire et écrire. Selon eux, l'ouvrier a besoin d'ignorance pour adopter son sort, et rester attaché à son ouvrage... L'expérience a démenti cette erreur. Dans les pays où l'homme de peine sait lire et écrire, comme en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis, il n'en résulte aucun inconvénient. L'instruction élémentaire, répartie à l'individu, améliore l'espèce... L'ouvrier pouvant s'instruire, par la lecture, des méthodes qui rendent ses travaux plus parfaits et plus faciles, sort des routines de la tradition orale, afin d'accroître son aisance; en augmentant son aisance, il multiplie les richesses de l'État; à ce premier anneau de la chaîne se rattache une longue suite d'améliorations et de prospérités. »

« L'enseignement populaire, dit M. Matter, s'adresse à la nation entière, et c'est peut-être lui qui donne la vraie mesure de la situation d'un empire. Est-il nul, le peuple est brutal, grossier, esclave de ses passions fougueuses, et une facile proie des fauteurs de l'anarchie. S'il est fort, avancé, raisonneur, le peuple, livré aux séductions de théories idéales, est désordonné, ambitieux de droits, avide de jouissances, impatient de la loi, indisciplinable, ingouvernable. Trouver entre ces deux points extrêmes le point où il faut s'arrêter, est chose ardue : il n'est pas de question plus difficile que celle de l'enseignement primaire; la France est toute frappée de cette vérité; aussi l'enseignement primaire est-il celui de nos intérêts moraux que l'opinion générale affectionne le plus, et tout

ce qui tient à cette branche de l'instruction publique est l'objet de méditations sérieuses. »

La sagesse de l'État l'a bien compris, aussi trouvons-nous des établissements de ce genre pour tous les âges, depuis la première enfance, jusqu'au moment où le sujet va passer des données de la théorie aux difficultés de la pratique dans l'apprentissage de l'état qu'il doit embrasser; encore cette difficile transition est-elle favorisée par des écoles d'application élémentaire.

Mais, dans tout ce que l'on voudra tenter pour la culture de l'enfance, qu'on ne l'oublie jamais: c'est dans le cœur de la femme qu'il faut aller en chercher les principes; celui d'une mère chrétienne sera toujours le meilleur *des instituteurs primaires.*

Nous trouvons comme établissements principaux, destinés à ces précieux enseignements: *1° les salles d'asile, 2° les écoles primaires, 3° d'apprentissage industriel, 4° supérieures, 5° normales.*

I. SALLES D'ASILE.

Si l'on veut sincèrement reconstituer notre société menacée d'une entière dissolution, si l'on tient à l'établir sur les seules bases fixes qui puissent en garantir la stabilité: *la morale* et *la religion*, il faut cultiver les générations qui s'élèvent dans leurs premiers rudiments, et ne pas laisser, à l'enfance, le temps d'être envahie par des vices qu'il serait ensuite bien difficile d'extirper dans l'âge mûr.

La jeune famille du prolétaire, celle même de l'artisan plus ou moins entièrement absorbé dans sa profession, se trouvent, presque toujours, à la merci du désœuvrement, de l'inexpérience et du vagabondage : des accidents graves, et, ce qui devient plus funeste encore, une première éducation essentiellement immorale, offrent, bien souvent, l'inévitable conséquence d'une aussi regrettable condition.

« Quand la nature inquiète et curieuse de l'enfant tend à se développer, dit M. de Madre, quand les instincts se forment, quand

toutes les impressions sont neuves et laissent de premières empreintes qui seront ineffaçables, l'enfant de l'ouvrier reste encore trop abandonné... Il est exposé, pendant une partie des heures de travail de ses parents, à tous les dangers de l'oisiveté, aux plaisirs de la rue et aux séductions des mauvais exemples... L'éducation, pour être complète et féconde, doit donc saisir l'enfant à chaque instant de sa vie. »

« La salle d'asile, dit M. le baron de Gérando, est la pierre angulaire de l'éducation populaire; admirable institution qui soustrait le jeune enfant de l'artisan, qui a besoin de tout son temps, aux accidents, aux mauvais enseignements, aux exemples dangereux, etc.; qui lui donne une bonne direction, l'éducation et l'instruction appropriées. »

Nous trouvons les premiers rudiments des salles d'asile dans une modeste et pauvre vallée des Vosges. En 1770, le vénérable pasteur Orbelin, avec un double but de soulagement et de civilisation, institua, pour les très-jeunes enfants, des refuges, nommés *écoles à tricoter*, où l'éducation et l'instruction étaient gratuites. *Des conductrices*, dont la première fut Sara Bauzet, la seconde, Louise Scheppler, qui remplit cette pieuse mission pendant plus de cinquante-cinq ans, étaient chargées, sous la surveillance du pasteur, de la direction de cet utile enseignement. En 1817, M. Owen de New-Lanarck, voyant les graves inconvénients de l'abandon où se trouvaient les enfants de ses nombreux ouvriers pendant les heures du travail, enrichit son immense établissement d'une vaste salle d'asile, sous la direction de James Buchanan, simple tisserand, qui sut, avec un bon cœur, une admirable intelligence, appliquer les philanthropiques théories de son maître, et donner aux premiers personnages de Londres des résultats pratiques assez importants pour servir de base à l'établissement des *Infant-Schools*.

D'après M. L. Alloury, l'institution des salles d'asile a fait, chez nous surtout, des progrès merveilleux dans ces derniers temps. Pour le seul département de la Seine, il existait, en 1830, six établissements; en 1834, quinze; en 1846, vingt-sept; en 1855, cent-quatre : cinquante-un à Paris, cinquante-trois à l'extérieur. En

1846, deux mille deux cent quatre-vingt-cinq enfants; en 1854, douze mille six cent quatre-vingt-onze : sur lesquels, onze mille cent vingt-sept gratuits. Pour la France, en 1837 : 261 asiles ; en 1855 : 3,000, et 200,000 enfants. De même dans beaucoup de pays.

Le gouvernement, qui s'occupe avec la plus noble sollicitude et le plus vif intérêt de cette institution, en a confié la surveillance générale, par décret du 16 mai 1854, à un comité central de patronage, placé sous les auspices de l'Impératrice, et présidé par Mgr. le cardinal Morlot, archevêque de Tours. On tient surtout à ce que ces établissements soient dirigés par des mères de famille, afin de mieux répondre au but de la fondation. Une revue mensuelle, instituée au début, sous le titre d'*Ami de l'Enfance*, par M. Cochin, continuée par M. E. Rendu, ne saurait manquer de contribuer beaucoup au succès de l'œuvre.

Le cœur d'une mère devait surtout bien comprendre ces besoins, se préoccuper de ces dangers, avec une tendre sollicitude; aussi l'institution des *salles d'asile*, si bien appropriée à ces urgentes nécessités, dut-elle, chez nous, la première idée de son établissement à madame la marquise de Pastoret, et ses perfectionnements les plus utiles à M. Cochin, à Mmes Millet, Carpentier, etc. Déjà connues en Angleterre, sous le nom de *Infant-Schools*, ces précieuses fondations s'effectuèrent à Paris en 1826.

Jusqu'alors, en effet, les enfants trop jeunes pour être admis dans les écoles primaires se trouvaient à peu près abandonnés, dans les villes surtout, aux accidents, aux causes de démoralisation que nous venons de signaler. Aujourd'hui, par cette pieuse assistance, l'enfant du pauvre et de l'artisan trouve un refuge contre la misère et contre la corruption !...

C'est bien ici qu'il faut répéter, avec Mme la comtesse de la Rochère : « Grâces en soient rendues au Seigneur ! il n'existe pas un genre d'infortune, pas une plaie sociale, sur laquelle la charité chrétienne ne répande le baume salutaire, propre du moins à atténuer la gravité du mal, sinon à le guérir tout à fait. »

Nous ajouterons, cependant, qu'il ne suffit pas d'avoir la bonne volonté d'effectuer le bien, mais qu'il faut encore savoir le faire.

Cette importante vérité, constamment applicable, comme nous le verrons, dans le traitement du *paupérisme matériel*, est plus indispensable encore à celui du *paupérisme moral*, qui nous occupe actuellement.

Les moralistes modernes se plaignent encore aujourd'hui de l'insuffisance des salles d'asile pour la culture intellectuelle et surtout pour l'*éducation* de la première enfance. Nous n'accorderons pas assurément à ces reproches une valeur absolue; en les supposant même fondés, nous accuserions moins sans doute ces établissements que la manière dont plusieurs d'entre eux seraient dirigés; nous ne les étudierons pas alors tels qu'ils sont, mais tels qu'ils devraient être.

Ici l'*éducation* dominera tout l'enseignement: il faut s'occuper du *cœur*, déjà largement ouvert aux inspirations qu'on veut bien lui communiquer, avant d'aborder sérieusement l'*esprit*, faiblement accessible encore aux notions dont on a le désir de l'enrichir. Mais, dans ces deux enseignements, il faut savoir que chez les jeunes enfants le cœur sent bien plus et l'intelligence perçoit bien davantage qu'on ne le croit généralement; il en résulte cet inconvénient grave, dans la culture morale de cet âge et des suivants, que l'on traite presque toujours trop *les enfants en embryons*, et *les adultes en enfants*. La première vérité qu'il faut bien comprendre dans l'éducation de la jeunesse, même à son état rudimentaire, est donc celle que Locke a si bien rendue lorsqu'il dit: « Plus tôt vous traiterez l'enfant en homme, plus tôt il commencera de l'être. » En donnant ce conseil, nous entendons parler de l'usage, non de l'abus du moyen; et nous dirons avec M. Eugène Rendu: « Inspirer, de bonne heure, le sentiment de la personnalité, voilà le point capital, à tous les degrés de l'éducation. »

Cherchant à préciser le problème de cette éducation dans sa portée la plus étendue, comme dans son expression la plus haute, l'auteur ajoute: « Mais il faut que tout homme, en même temps qu'il porte en soi le sentiment d'une individualité qui ne périt pas, apprenne, par des leçons que fécondera l'expérience, à s'incliner, avec respect, devant ces deux puissances qui circonscrivent à chaque

instant le cercle de son activité : l'*autorité*, la *tradition*. L'*autorité*, c'est-à-dire la société dans sa vie présente ; la *tradition*, c'est-à-dire la société dans cette longue vie du passé que la génération d'aujourd'hui a reçue comme un dépôt de la génération d'hier, et qu'elle léguera comme un héritage à la génération de demain.

« Un système d'éducation qui, dans le développement de la personne humaine, méconnaît l'un de ces deux éléments, l'élément *individuel*, l'élément *traditionnel*, un tel système est incomplet : ou il sacrifie la société à l'individu, ou il absorbe l'individu dans la société. Au premier cas, il allume, dans l'esprit de chacun des membres du corps social, un foyer d'opposition et de luttes ; dans le second cas, il brise les ressorts dont le jeu est, pour la société, la condition de son existence, et attaque, dans son principe même, la vie morale et politique des nations. »

Ces considérations seraient assurément de trop haute portée, si nous les voulions appliquer aux seules écoles primaires; on les trouvera bien à leur place en admettant, comme un fait incontestable, qu'elles sont appelées à dominer tout l'enseignement.

Celui des salles d'asile doit, avons-nous dit, commencer par le cœur ; aussi, pour avoir une entière confiance dans ses résultats, voudrions-nous voir confier, surtout à des mères de famille, les élèves qui s'y trouvent ordinairement admis de deux à sept ans. Il ne faut pas oublier en effet que les salles d'asile sont des établissements intermédiaires aux institutions d'éducation et de charité : aux crèches, aux écoles primaires ; que leur but essentiel est de remplacer, pour les enfants du pauvre, l'enseignement de la famille et surtout l'éducation maternelle ; que dès lors, pour se montrer à la hauteur de leur objet, elles doivent offrir la tendre sollicitude, l'ingénieuse prévoyance, l'admirable dévouement, la vertueuse patience de cette éducation et de cet enseignement : jamais elles ne rempliront leur mission, si belle, si digne et si fructueuse, qu'en arrivant à cette simple et naïve perfection.

« Le génie de la salle d'asile, dit M. J.-D. M. Cochin, naît, au cœur des bonnes mères, des inspirations intimes de la nature : on peut le saisir en l'étudiant, mais non le trouver formulé dans

des préceptes fixes comme ceux de l'enseignement primaire. Nulle part, dans la salle d'asile, on ne doit rencontrer le pédagogue ni le docteur; partout, au contraire, il faut y trouver une instruction simple et facile, jointe à l'affection, au dévouement et à l'héroïsme qui caractérisent l'amour maternel.

« C'est pour suppléer aux soins, aux impressions, aux enseignements que chaque enfant devrait recevoir de sa mère, qu'il a paru nécessaire d'ouvrir des salles d'hospitalité et d'éducation en faveur du premier âge. »

Pour donner à nos opinions toute la force de l'expérience, nous citerons particulièrement ici l'une des directrices de ces utiles établissements, auteur d'un excellent ouvrage sur le sujet, et dont la judicieuse observation mérite une confiance entière.

Si quelques doutes pouvaient encore s'élever sur la nécessité de commencer aussitôt la culture de l'homme du peuple surtout, des faits incontestables viendraient aussitôt les dissiper :

« A peine l'enfant est-il né, dit Mme M. Carpentier, que diverses influences s'emparent de lui, modifient les clartés primitives de son entendement, pèsent sur les conseils de sa raison, égarent ou dirigent les besoins de son cœur, et le font bientôt incliner vers le bien ou vers le mal, selon que ces influences sont bonnes ou mauvaises. Par malheur, elles sont souvent mauvaises ; et, chez la plupart des enfants, quand on les remet entre nos mains, il y a déjà, outre des qualités à faire éclore, des impressions à effacer ; outre de louables habitudes à donner, des habitudes condamnables à vaincre. »

Une erreur funeste, et dans laquelle sont tombés la plupart des instituteurs du premier âge, c'est de se considérer seulement comme de simples gardiens, comme des surveillants dont la principale et même la seule obligation était de maintenir le bon ordre au milieu de cette réunion malicieuse et turbulente. Mais combien ce rôle est éloigné de celui que vient conférer la mission tout à la fois si belle, si noble, si essentiellement utile, de former le cœur à la vertu ; l'esprit, à l'amour du travail ; la volonté, à l'obéissance, à la résignation, chez ce petit peuple naissant, qui doit ultérieurement

représenter la partie principale du corps social, avec les qualités ou les défauts, la moralité ou la corruption, dont on aura jeté les germes, et favorisé le développement dans cette première et toujours sérieuse éducation.

« Il n'est peut-être jamais arrivé, dit M. Mme Carpentier, qu'au moment où une personne se vouait à l'enseignement, elle en comprît toute l'importance, ou plutôt qu'elle en connût tous les devoirs, toutes les difficultés... Bien élever les enfants ne doit être pour un instituteur que la seconde partie de son entreprise : la première, la plus difficile, c'est de se perfectionner lui-même. »

Il était dans les principes et dans la pratique de l'ancienne *pédagogie* de dominer par la crainte, et de maintenir l'ordre par l'intimidation ; c'était une conséquence du principe vicieux que nous venons de combattre : on se bornait à contenir, on ne songeait pas à moraliser. Aussitôt, en effet, que l'enseignement s'est éclairé par la raison; perfectionné, par l'expérience, on a compris que la la crainte abrutissait le premier âge, préparait l'esclavage ou la rébellion de l'âge mûr : que, dès le commencement, il fallait au contraire semer l'affection dans le cœur de l'enfant, afin de recueillir la reconnaissance, la confiance et le dévouement dans celui de l'homme.

« Il n'est pas un enfant, dit Mme M. Carpentier, quelque endurci qu'il soit, qui ne se laisse prendre à l'affection qu'on lui témoigne, quand une fois on a su lui faire trouver du charme à cette affection. Il n'est pas un être aimant qui ne désire faire ce qui plaît à l'être aimé, afin de lui devenir agréable. Il n'y a donc pas un être aimé qui ne puisse transformer celui qui l'aime ; détruire en lui les mauvais penchants ; y susciter de louables désirs, établir des convictions dans son cœur et vivifier son intelligence. Voilà le secret des bons instituteurs, la véritable puissance morale qui, mieux que les lois, mieux que les sciences, mieux que les spéculations de tous les siècles, pourra civiliser le monde !... »

Si l'on tient à régénérer la société, si l'on veut en faire disparaître le fatal principe qui, de nos jours, la démoralise, la corrompt, la mine sourdement et sans cesse en la menaçant d'une ruine

fondamentale, il faut, avant tout, établir, élever et fortifier, dans l'âme de l'enfant, le sentiment de son être, de sa propre dignité : seul point fixe autour duquel puissent venir se rassembler et vivre ces belles qualités, ces nobles sentiments, ces vertus qui l'élèveront dans son estime, dans celle des autres ; le guideront, avec honneur, et sans déviation, dans la noble carrière du bien !... Les moyens sont faciles et nombreux. Les uns sont relatifs à l'instituteur, qui ne devra jamais descendre au regrettable niveau des procédés où le respect serait compromis ; les autres, à l'élève, qu'il faudra toujours faire monter vers les conditions d'une moralité pure et distinguée, en éloignant de lui tous les actes qui pourraient la ternir ou la dégrader.

« Si l'on y fait attention, dit M. Tissot, on trouve que tous les devoirs reviennent, en dernière analyse, au respect de nous-même et d'autrui... L'idée que nous avons de la dignité humaine ou de la nature raisonnable et sensible de l'homme nous fait concevoir inévitablement que nous ne devons rien faire pour dénaturer notre être, et que nous devons, au contraire, chercher à nous rendre plus parfaits. Nous comprenons les intentions de la nature en nous: nous concevons qu'elle nous a doués de capacités et de facultés pour que les unes et les autres soient développées sous la conduite de la raison morale qui proclame dans presque toutes nos actions, suivant qu'elles sont ou non d'accord avec nos dernières fins, un bien ou un mal absolu : c'est ce bien qu'il faut pratiquer, ce mal qu'il faut éviter, quelles que puissent être d'ailleurs les conséquences de nos actions. »

« Il faudra, de bonne heure, dit Mme M. Carpentier, éveiller, chez nos pupilles, le sentiment de leur dignité morale, et travailler à les en pénétrer en veillant sur nos manières envers eux, autant que sur leurs propres manières envers les autres.

« En général, on traite les enfants avec trop peu de façon... Oublierait-on que l'enfant est le dépositaire de toutes les nobles facultés de l'homme futur?... que, sous le poids de dédains dont on l'accable sans motif et sans aucun souci, va peut-être se flétrir ce salutaire instinct de dignité qui, bien gouverné, devient le plus

ferme appui de la morale humaine !... C'est de l'oubli des égards dus à la première jeunesse que la société voit naître certains vices parmi les hommes... Devant quelle autorité rougira celui qui ne sait pas qu'on peut rougir devant sa conscience ? Quelle bassesse trouvera-t-il indigne de lui, l'homme qui ne s'estime au-dessus de rien ? »

Mais prenons garde, n'allons pas faire, d'un instrument essentiel de perfectionnement et d'ordre, un instrument funeste d'égarement et d'anarchie : trouvons un moyen pour empêcher à jamais que l'estime de soi-même ne devienne de l'orgueil : ce moyen est unique, mais il est simple, il découle, sans effort, de la nature même des choses : il faut rattacher avec humilité le premier anneau de la chaîne de nos qualités morales à la perfection infinie de Dieu; voir avec reconnaissance, avec amour, ce caractère de notre dignité personnelle, non comme un principe essentiel à notre nature, mais comme une conséquence de la bonté suprême ; non comme le produit exclusif de notre mérite, mais comme le don le plus précieux qu'ait pu nous faire le Créateur. Partant de cet immuable principe, l'homme sera fier, sans orgueil, de sa propre dignité ; la conservera comme un gage sacré, précieux, devant exciter, dans son âme, la plus affectueuse gratitude pour celui qui vint si généreusement l'y déposer, et le désir incessant d'en répandre abondamment les fruits sur tous ses frères, pour donner à Dieu la véritable rémunération qu'il demande : la preuve que ce noble gage ne fut point un dépôt stérile !...

« L'amour de Dieu, dit Mme M. Carpentier, comme devoir religieux et comme principe de charité entre les hommes, est un germe dont il appartient aux salles d'asile de préparer le développement. Elles le feront, si tous les efforts des directeurs concourent à inspirer aux enfants des sentiments réciproques de douceur, de bienveillance, de fraternité, de désintéressement... Mais, encore une fois, sur quelle base les pourrions-nous asseoir dans des cœurs que nous laisserions étrangers à l'amour de celui qui les inspire et qui les commande ? »

M. de Chateaubriand avait bien compris l'empire immense de

ce véritable amour du Créateur sur les bonnes relations des hommes, lorsqu'il fait dire au père Aubry, relativement aux sauvages dont il avait effectué la civilisation : « Je leur ai seulement enseigné à prier Dieu, à s'aimer les uns les autres, et à espérer une meilleure vie : toutes les lois du monde sont là-dedans. »

Après ce grand principe de la dignité personnelle, de l'amour de Dieu qui seul peut lui servir de base et de motif, ceux qui doivent s'y rattacher, et qu'il faut de bonne heure inspirer aux enfants, sont la probité, la justice, la véracité, la bienveillance, la décence du maintien, la politesse, la docilité, l'obéissance, la subordination, l'ordre, l'exactitude, la propreté, le soin de ses habits, de ses livres, etc.

« Toute éducation solide, ajoute Mme M. Carpentier, doit s'appuyer sur l'idée de Dieu, et l'instruction vient ensuite éveiller ou confirmer cette idée... Ne séparons pas l'éducation de l'instruction ; faisons-les marcher ensemble, puisqu'elles tendent au même but. Certaines personnes croient cet accord impossible dans l'enfance, pour le moins superflu, et pensent que toute étude est ou trop pénible pour la faiblesse physique des enfants, ou trop élevée pour leur faiblesse intellectuelle. Ces personnes ont dit : « Ils sont trop jeunes pour apprendre ; amusons-les seulement, rien ne presse. Mais si on a dit cela, c'est qu'on ne savait comment proportionner la science à la débilité des petites conceptions qui devaient la saisir... Ne craignez point de fatiguer les tendres organes des enfants : ce n'est point *connaître* qui lasse, c'est *apprendre*. Mais si la sollicitude affectueuse du précepteur adoucit et mesure la tâche, les enfants porteront, sans fatigue, le savoir qu'on leur aura enseigné sans ennui. »

Nous admettons le principe, mais seulement avec les sages réserves de l'auteur ; nous pensons qu'il y aurait autant d'inconvénients, surtout chez les enfants des pauvres, à fatiguer l'intelligence du jeune sujet pour en faire un petit prodige, qu'à laisser son esprit sans culture, et particulièrement à le charger de contes ridicules, ou de puériles niaiseries, au lieu de lui transmettre des notions simples, mais utiles, qu'il recevrait sans plus de fatigue, mais avec beaucoup plus de fruit pour le présent et pour l'avenir.

La véritable et la plus solide *instruction* que l'on puisse ensuite donner à l'enfant, c'est de lui apprendre de bonne heure que *le travail* est la première et la plus estimable de toutes les richesses; *l'amour du travail*, l'une des meilleures garanties contre la misère, l'un des gages les plus assurés du bien-être et du bonheur. C'est ainsi que l'on éloignera l'enfant des funestes séductions de la paresse; l'homme fait, des habitudes si dégradantes et si pernicieuses de la mendicité. Si l'on pouvait prévoir tout ce que l'on inflige de flétrissure à l'enfance, tout ce que l'on prépare de corruption à l'âge mûr, de plaies dévorantes au corps social, d'embarras, de troubles, de révolutions à l'État, en négligeant ce noble et précieux enseignement, on apporterait plus de soins à le prescrire et plus d'attention à le faire exécuter: après les préceptes de la religion et de la vertu, cet enseignement bien compris est, en effet, la base essentielle de la bonne conduite et de la moralité des peuples.

« Il est un moyen de déconsidérer les enfants pauvres, dit Mme M. Carpentier, c'est la façon dont on exerce envers eux la charité... Tous les intrépides et vieux mendiants éhontés qui vous accostent dans les rues, qui affrontent, sans jamais se déconcerter, vos refus et vos mépris, ont commencé à mendier quand ils étaient jeunes, croyez-le; et ce sont vos aumônes publiques qui le leur ont appris... Celui que la misère harcèle ne se lasse point de demander... s'il va demain vous prier de lui faire l'aumône comme aujourd'hui, quel parti prendrez-vous? Si, malgré ses instances, vous demeurez inflexible, il s'en ira mécontent de vous plutôt que de lui-même, et complétement dégagé de la reconnaissance qu'il vous portait la veille. Si vous cédez à son obsession, il se dira tout bas, en emportant votre bienfait: « C'est bon! il ne faut que savoir s'y prendre; » et le voilà affranchi de l'obligation assujettissante du travail: désormais il va compter sur la charité publique pour soutenir sa vie, il va la regarder comme un droit. »

Nous ne descendrons pas dans les détails de l'instruction relative aux salles d'asile, ces détails se trouvent partout et sont étrangers au point de vue de notre étude; nous ajouterons seulement qu'il

ne faut jamais, dans les applications de cet enseignement, oublier deux objets essentiels : la faiblesse intellectuelle du plus grand nombre auquel il faut s'adresser, au lieu de le faire, comme le suggère trop souvent une fausse manière de voir, à quelques intelligences d'élite, en négligeant toutes les intelligences communes qui, précisément, ont besoin d'un développement plus difficile et plus laborieux ; l'attention de meubler, sans effort, ces jeunes conceptions de connaissances morales simples, utiles, en les faisant arriver sous la forme de sensations dont les voies sont ouvertes dès la première enfance, au lieu de les présenter par des abstractions qui fatigueraient l'esprit sans y trouver un libre accès.

L'éducation physique devra marcher de pair avec l'éducation morale, au moyen de la gymnastique et de tous les exercices appropriés et proportionnés à cet âge, qui les réclame d'une manière aussi naturelle qu'impérieuse.

Enfin, sous le rapport des *récompenses* et des *châtiments*, il existe encore des principes généraux dont il ne faut jamais s'écarter, et qui sont tellement inhérents aux caractères d'un bon et véritable enseignement, qu'on les trouve dans toutes les phases de l'éducation humaine, seulement avec de légères modifications relatives à l'âge, au sexe, à la condition sociale des élèves.

Les récompenses doivent toujours s'adresser à la satisfaction morale, jamais à la sensualité. Quelques écrivains ont prétendu porter atteinte à ce principe, en soutenant que « les distinctions honorifiques n'avaient d'autre conséquence que de faire naître et d'entretenir l'orgueil. » Oui, sans doute, si l'on s'est assez mépris dans ses préceptes pour cultiver ce regrettable travers de l'esprit, au lieu de faire naître le véritable sentiment de *la dignité personnelle*. Mais dans cette dernière hypothèse, comme nous l'avons prouvé, ces distinctions sont rapportées, par l'enfant lui-même, à Dieu comme à leur principe, à leur fin ; sans fausser l'intelligence, elles élèvent le cœur et deviennent l'un des principaux encouragements, l'une des premières garanties dans la voie du bien. C'est donc par un étrange abus de choses et de mots, que des hommes

pratiques sont tombés dans cette erreur grave, et dont les conséquences deviendraient funestes à l'enseignement de tous les âges, si l'on pouvait lui donner la moindre faveur.

Les châtiments doivent être le plus rares possible, de courte durée, toujours moraux, jamais corporels. Le règlement général des salles d'asile s'explique, sur ce point, d'une manière formelle : « *Les enfants ne doivent jamais être frappés.* » Laissons à cette pédagogie stupide, ridicule et surannée, ses férules, ses fouets, ses accoutrements dégradants ou grotesques, qui n'ont d'autres effets que d'abrutir le physique et de corrompre le moral : des privations inoffensives; une froideur passagère et mécontente; la séquestration dans la salle même, sous la surveillance du maître; des reproches simples, affectueux et justes, etc., feront presque toujours, immédiatement, rentrer l'enfant dans la voie du repentir, sans l'irriter et sans provoquer ses ressentiments. Il faut, du reste, pour atteindre sûrement et d'une manière fructueuse le but important de son institution, que la salle d'asile offre l'original du charmant portrait que M. le conseiller Rendu nous en retrace avec tant de naïveté :

« Il n'y a pas, dit-il, de spectacle plus agréable que celui d'une salle d'asile bien tenue : tous ces visages si propres, si frais; tous ces regards si animés, si joyeux; tous ces fronts épanouis, toutes ces bouches souriantes; tout ce petit peuple qui, agitant les mains, marquant le pas, répétant de bonnes et douces paroles, de courtes prières, des leçons bien simples; chantant, jouant, s'escrimant à mille petits jeux; puis tout à coup, au moindre signal, se taisant, s'asseyant, se levant, marchant ou s'arrêtant; et tout cela, sans cris, sans pleurs, sans fatigue et sans ennui; sous les yeux de femmes qui les aiment, comme les mères savent aimer. C'est quelque chose de ravissant qui console et enchante pour le présent, et qui projette, sur l'avenir, un jour délicieux!... »

Nous ne saurions trop le répéter : l'enseignement des salles d'asile offre le premier élément de la régénération sociale, c'est lui qui sème dans le cœur de l'enfant les germes des vertus; dans son intelligence, les premières notions des sciences que nous allons

voir actuellement se développer et grandir, avec tant de fruit, dans l'enseignement du second âge.

II. ÉCOLES PRIMAIRES.

Second degré de l'instruction élémentaire, ces écoles sont destinées à continuer l'œuvre si féconde et si profondément régénératrice des salles d'asile. Régulièrement instituées en France par la loi du 28 juin 1833, elles sont loin de remplir encore le but essentiel de leur mission ; aussi le pouvoir social, qui l'a très-bien compris, s'occupe-t-il sérieusement des grandes et profondes améliorations que réclame aujourd'hui cette partie si précieuse de l'enseignement public.

« En 1840, dit M. V. Schœlcher, époque des derniers rapports, quatre mille cent quatre-vingt-seize communes étaient encore sans école... et cependant une sorte de végétation animale est le sort commun des hommes dont le cerveau est inerte : l'âme, l'esprit ont besoin d'aliments comme le corps, et s'éteignent comme lui si l'éducation ne leur apporte pas la nourriture céleste. Le peuple trouve dans les écoles communales un enseignement restreint à la lecture, à l'écriture, aux trois règles de l'arithmétique ; mais l'éducation morale, sociale, élevée, qui jetterait de bons germes dans les ames et qui ferait de l'élève un citoyen intelligent, cette éducation lui manque tout à fait. »

Les considérations que nous avons présentées à ce point de vue, pour les salles d'asile, se reproduisent avec une force, une importance nouvelles pour les écoles primaires. Ici les élèves sont plus intelligents, plus passionnés, ils ont besoin d'une instruction plus élevée, mais surtout d'une éducatien plus forte et plus complète. L'une et l'autre, dans les écoles communales, sont-elles à la hauteur de cet indispensable enseignement ?...

« Répéter machinalement, dit M. de Lafarelle, des règles de grammaire inintelligibles pour leur esprit, ou des noms d'hommes et de pays entassés dans leurs livres... il n'y a rien là pour le développement des facultés intellectuelles ; la mémoire seule peut en profiter. »

Nous partageons entièrement cet avis, et nous pensons qu'au lieu de cette vaine science, tout au plus bonne pour des *oiseaux parleurs*, qui répètent les mots sans comprendre le sens des choses, il faudrait un enseignement raisonné, d'application aux besoins de la vie, à l'exercice des professions auxquelles les jeunes enfants sont destinés; mais avant tout, et comme base de cet enseignement, une éducation morale et religieuse, susceptible de développer l'amour de Dieu, du prochain, la dignité personnelle bien comprise; enfin, d'éclairer et de sagement diriger dans la conduite habituelle et dans toutes les relations sociales.

Trois points importants sont à considérer dans les améliorations relatives à ce genre d'instruction primaire : 1° *les instituteurs; 2° l'enseignement; 3° les familles des enfants.*

1. INSTITUTEURS. — Lorsque nous envisageons, d'une part, les difficultés de la tâche d'un *instituteur primaire* ; l'immense portée de cette grave mission, suivant qu'elle est bien ou mal remplie, sur la moralité, le progrès, le bonheur des générations, sur l'ordre, la prospérité, la richesse, la paix des sociétés; de l'autre, le peu de garantie, de considération, de moyens d'enseignement, d'instruction, d'existence actuelle et d'espérances à venir, que présente ce guide, ce professeur officiel de la jeunesse, il nous est impossible de ne pas désirer une proportion plus rationnelle et mieux établie entre l'importance, l'énormité de l'action, la puissance et le développement du moyen qui doit l'effectuer : de ne pas insister sur la nécessité sociale d'arriver, autant qu'il sera possible, à ce difficile mais équitable résultat.

« Pour atteindre ce but que l'instruction primaire doit se proposer, dit M. Rapet, c'est-à-dire, pour former l'esprit et le cœur des enfants qui la reçoivent, pour leur inculquer profondément les notions du juste et de l'injuste, en leur faisant aimer et pratiquer le bien autant que fuir le mal; en un mot, pour rendre l'homme meilleur, la tâche de l'instituteur est immense, elle est une des plus belles mais aussi une des plus difficiles que l'on puisse imposer à un homme. »

On ne prendra donc jamais assez de précautions pour s'assurer

de la solide instruction et surtout de la haute moralité de l'instituteur primaire : « Il exerce, dit Rossi, une sorte de sacerdoce ; il peut faire à la société un mal immense, ajoutons, plus grand que le bien qu'elle peut en attendre : il est si facile d'altérer la conscience et de pervertir la rectitude naturelle de ces jeunes âmes !... L'instituteur doit être probe, dévoué, de mœurs très-pures, d'une conduite à tous égards irréprochable. »

Mais où trouver toutes ces garanties avec cette concurrence illimitée de l'enseignement : fatale utopie que l'on a fait rêver à cette classe intéressante et nombreuse du corps social qu'elle devait frapper si regrettablement dans ses premières conditions de bien-être et d'avenir?

« Dans l'instruction publique, ajoute Rossi, l'on est arrivé à l'absurde et à l'impossible, lorsqu'on a cru pouvoir, dans tous les cas, concilier le principe de la libre concurrence avec toutes les garanties que le haut enseignement paraissait exiger. »

Ce que notre savant économiste avance relativement à l'enseignement supérieur, nous le soutiendrons, avec plus de raison encore, pour l'enseignement primaire, dont les funestes influences ont une bien autre portée sur l'ordre, la paix et la prospérité des États.

La loi du 28 juin 1833 fixait à dix-huit ans l'âge de capacité de l'instituteur primaire ; la prudence législative s'est, avec raison, alarmée de cette concession dangereuse, et la loi du 15 mars 1850 a cru devoir élever cette condition d'âge à vingt et un ans révolus. Ceux qui connaissent profondément le cœur humain, le développement de l'intelligence, la maturité d'instruction, le degré d'éducation que les hommes de cette classe enseignante présentent généralement à cet âge, se demandent, avec doute, et surtout inquiétude, si la garantie de vingt et un ans est bien suffisante pour une aussi difficile, pour une aussi grave mission ; si les épreuves d'instruction, de moralité, sont d'ailleurs capables de rassurer assez les familles et l'État lui-même, sur les conséquences de cette mission trop facilement remise aux mains de l'incapacité, de l'ignorance ou, ce qui devient plus dangereux encore, d'une probité douteuse, d'une

science mal apprise, faussée dans sa base, et devant, par conséquent, devenir stérile ou funeste dans sa transmission et dans ses résultats pratiques ?...

C'est une question qui s'adresse à la prudence, à la raison du législateur ; qui, dans la nécessité de concilier des exigences opposées, n'a sans doute pas trouvé le moyen de mieux faire quant à la lettre de la loi, mais s'est rassuré dans la pensée que, l'esprit en étant bien compris par ceux qui se trouveraient chargés de l'interpréter, l'État et les familles obtiendraient, par une judicieuse et discrète application, la sécurité qui ne se trouve peut-être pas suffisamment dans la formule.

Pour compléter ce qui doit mettre l'instituteur primaire à la hauteur de sa noble et sérieuse mission, ne serait-il pas utile de le rétribuer davantage ; de le relever dans la considération publique ; enfin, d'encourager ses utiles et laborieux efforts par une pension de retraite que l'on accorde souvent à des fonctionnaires qui l'ont beaucoup moins méritée, qui n'en ont pas toujours un aussi pressant besoin ?

II. Enseignement. — Nous avons visité plusieurs *écoles primaires*, pendant quelques années même chargé d'une mission officielle, et, nous le déclarons, à regret, mais franchement, pour le progrès de l'institution, c'est avec peine que nous avons considéré la manière essentiellement défectueuse dont la culture de l'esprit et du cœur est encore opérée dans ces établissements, où le but est si généreux et l'utilité si positive. Toutefois, comme nous voulons seulement ici proposer d'utiles améliorations et non formuler des reproches qui pourraient blesser, nous ne dirons pas ce qui est, mais ce qui devrait être.

C'est dans l'enseignement primaire qu'il faut établir solidement les principes religieux bien compris, bien interprétés, mis à la portée de ces jeunes intelligences qui doivent les comprendre pour les retenir, dans l'esprit surtout, et non pas seulement dans la lettre, pour en former la base fondamentale de leur bonne et fructueuse éducation. Il est donc essentiel, afin d'atteindre ce but important et difficile, que le ministre du culte vienne, dans cette œuvre, en aide

à l'instituteur, qui seul n'arriverait presque jamais, et pourrait même s'égarer dans cette route qui demande, pour être convenablement parcourue, plus que du zèle, de la bonne volonté, des notions élémentaires.

En formant des chrétiens capables d'aimer, d'honorer Dieu, non-seulement en pensée, mais surtout en action, il faut aussi former des hommes pour les relations de la vie, pour l'exercice des professions, pour le soutien, pour l'ordre, pour la prospérité de l'État. Ce n'est donc pas en se bornant à faire lire, écrire et calculer des enfants, que l'on remplira cette grande et noble tâche ; elle impose au contraire, et les instituteurs ne doivent jamais l'oublier, l'obligation de tout un enseignement rudimentaire moral, civil et professionnel ; en mettant l'élève qui la reçoit sur la voie certaine d'être, dans l'avenir, un homme probe, vertueux, un bon citoyen, un ouvrier habile et consciencieux.

« L'objet des études, dit M. Ch. Dunoyer, est de préparer à l'étude des professions et des fonctions, de rendre véritablement apte à les bien remplir. »

« Que votre élève ait des idées nettes en morale, dit M. Tissot, qu'il ait des principes fermes et sûrs, qu'il ne puisse pas plus les étouffer qu'il ne peut se défaire de sa raison : qu'il connaisse le bien, qu'il sache toujours le distinguer du mal, qu'il sache ce que c'est que la vertu ; mais, avant tout, qu'il l'aime, dût-il ne pas la comprendre. C'est surtout par les sentiments ou la passion que nous agissons ; ce sont les sentiments qu'il faut développer, diriger, éclairer particulièrement dans les masses qui ne se gouvernent guère que par ce mobile, bien ou mal dirigé. Il ne s'agit pas seulement, dans une éducation, du bonheur de l'individu, mais encore de la paix, de la sécurité, du bonheur de la société entière. »

« L'État, dit M. Kératry, doit à la jeunesse une éducation large, assez étendue pour la familiariser avec les conditions du pacte social ; assez franche pour lui apprendre à en respecter et à en exercer les droits en connaissance de cause : telle qu'enfin les générations, arrivées à l'âge d'homme, sachent se maintenir dans toute la dignité de ce beau titre. Ainsi l'éducation dont le but

spécial est de former en même temps des citoyens libres et des sujets soumis aux lois, devra durer assez pour qu'aucun n'en sorte sans y avoir amassé les lumières propres à le guider dans un ordre de choses où la patrie ne peut permettre qu'il se fasse des dupes... Elle sera d'assez courte durée pour que l'artiste puisse retourner avec charme à son atelier; l'agriculteur, à sa charrue; le fabricant, à son usine; le négociant, à son comptoir; le marchand, à son magasin. De la sorte on n'aurait pas à craindre d'inspirer des goûts séducteurs à l'enfant, aux risques de le détacher de sa profession ; mais il serait rendu au toit paternel avec un accroissement d'instruction utile à sa fortune. »

Tels sont les principes généraux de l'enseignement primaire, surtout au point de vue de l'éducation. Nous l'avons dit en parlant des salles d'asile, c'est le cœur qu'il faut toucher avant tout ; et, pour y parvenir d'une manière certaine et fructueuse, *il faut aimer les enfants*. Arrière donc tout instituteur qui n'entrerait dans cette noble profession que pour y faire un vulgaire métier !... Il s'agit ici d'un religieux sacerdoce pour lequel il faut une sincère et pieuse vocation !...

« C'est par le cœur, dit M. Tissot, que l'on trouve le chemin du cœur, et ce chemin est aussi l'avenue de l'intelligence. Si vous ne sentez rien pour l'enfance, si vous ne la comprenez pas, si elle vous touche peu, retirez-vous ; avec toute la science du monde vous ne feriez pas un homme ; à peine pourriez-vous faire un savant... En effet, si les hautes et pures illuminations de la sagesse et de la raison tombent dans l'âme de l'homme, sans qu'elles soient échauffées par le cœur, la morale pratique est grandement compromise. »

Quant à l'instruction proprement dite, l'enseignement doit être simple, clair, précis, et toujours dirigé vers les principes fondamentaux que nous venons d'exposer. Il faut, en apprenant à lire, choisir les textes appropriés à l'intelligence de l'enfant, aux besoins de sa curiosité, mais surtout de son cœur, de ses obligations à venir.

Dans une de nos visites à l'école primaire d'une commune rurale, nous demandons à l'instituteur s'il met entre les mains de

ses élèves des livres appropriés au genre de connaissances qu'ils doivent acquérir? « Des livres excellents, nous répond-il sans hésitation; » et pour justifier son assurance, il nous présente, avec un imperturbable sang-froid, *les Aventures de Télémaque!...* Pour nous, l'aptitude, la capacité, le bon sens de cet instituteur étaient jugés.

« Fénelon, dit M. Matter, dont le traité *sur l'éducation des filles* doit être entre les mains de toutes les mères, ne trouvera grâce devant aucun père pour ce *Télémaque*, où tant de nymphes et de déesses, de discours fleuris et d'allusions politiques viennent agiter les sens et troubler la raison du jeune lecteur. »

« L'instruction populaire plus répandue, mais peut-être pas assez réglée dans son expansion, ni suffisamment appropriée à toutes les classes, dit M. Bérenger, en faisant entrevoir à de jeunes imaginations un avenir plus flatteur que la condition modeste dans laquelle cependant leurs pères ont trouvé le bonheur et une honnête aisance, excite et entretient en elles ce besoin de s'élever qui, rarement satisfait, s'en prend à la société des déceptions qu'il entraîne, et y jette, par suite, le malaise et le trouble dont il est la source. Ce sont, en effet, ces êtres non classés qui, dédaignant les arts manuels qu'ils eussent peut-être cultivés avec succès et avec honneur, et ne trouvant pas dans les professions libérales, où s'agite dans le vide leur médiocrité présomptueuse, la fortune et la considération qu'ils s'étaient promises, ont recours, pour subvenir aux nécessités de cette position, à des moyens plus ou moins illicites qui finissent par attirer sur eux les sévérités de la justice...

« C'est ainsi que nos campagnes se dépeuplent, que les bras qui se livrent à la culture des terres deviennent de plus en plus rares, et que, dans beaucoup de nos provinces, le travail agricole est devenu si coûteux que les produits ne dédommagent plus le propriétaire de ses avances. L'éducation bien entendue des populations rurales aura donc le double effet de rendre à l'agriculture les forces qui commencent à lui manquer, et, en moralisant la génération qui s'élève, de la détourner des actes coupables. »

Déjà, dans notre France, le pouvoir social, qui comprend toute

la nécessité d'une régénération fondamentale pour assurer le progrès du bien-être et du bonheur des peuples, par un arrêté de M. le Ministre de l'instruction du 3 juillet 1852, a chargé une commission d'aviser à l'effet d'introduire l'enseignement agricole pratique dans le programme des écoles primaires. Nous verrons bientôt que le seul moyen d'atteindre les précieux résultats que l'on poursuit avec un si noble zèle, serait la création *des écoles d'apprentissage industriel*, dont nous allons parler.

Un grand principe domine toute l'instruction publique, et plus particulièrement encore l'enseignement primaire ; il pourrait admirablement les féconder s'il était mieux compris, moins souvent faussé dans ses applications : *c'est de meubler, dans une juste mesure, et de choses utiles, l'intelligence des enfants, au lieu de surcharger leur mémoire par de vains mots*. Nous avons souvent interrogé les élèves des écoles primaires, et même des lycées, pendant leurs études, après une éducation que l'on croyait complète : chez le plus grand nombre, et comme règle, nous avons constaté le second de ces résultats ; chez le plus petit, et comme exception seulement, nous avons rencontré le premier.

Or, nous le demandons à ceux qui pourront, comme nous, établir ce triste mais incontestable fait, quels fruits devra porter, pour les citoyens et pour l'État, un enseignement aussi faux, une instruction aussi complétement illusoire ?...

Le remède est cependant aussi positif en théorie qu'il devient facile en application. *Il faut que l'instituteur ait appris des choses et non des mots ; qu'il soit capable de raisonner clairement les notions qu'il possède ; et que, dans son enseignement, il s'adresse plutôt à l'intelligence qu'à la mémoire de ses élèves ; seul moyen de se faire entendre, de savoir s'il est compris et s'il a formé des hommes au lieu d'instruire des perroquets.*

N'écrivant pas un cours de méthodes, nous bornerons nos considérations à ces principes fondamentaux de l'éducation et de l'instruction primaires ; nous ne chercherons pas surtout à prendre part à ces longues et stériles discussions que les opinions politiques n'ont que trop souvent envenimées, obscurcies, dans le but d'éta-

blir la prééminence des écoles chrétiennes et des écoles mutuelles : l'enseignement est libre, c'est à ces écoles d'entrer dans une loyale et noble concurrence, pour la plus grande utilité, la plus grande gloire de l'instruction publique : c'est au pouvoir social qu'il appartient, dans sa prévoyance et dans sa justice, de soutenir et de récompenser dignement celles qui auront le plus et le mieux fait pour la moralisation des citoyens, pour le bien-être et la prospérité du pays.

« Si des esprits étroits, dit Chateaubriand, rejettent les maîtres de l'enseignement mutuel, d'autres esprits, non moins rétrécis, repoussent les frères de la doctrine chrétienne. Cette haine de tout ce qui a une apparence religieuse est bien peu philosophique ; il la faut laisser au dernier siècle, à ce temps où l'impiété passait pour du génie ; où il suffisait d'avoir écrit quelques lignes contre les prêtres pour être un grand homme. L'instruction élémentaire donnée par les frères de la doctrine chrétienne est bonne, mais trop lente : on y pourrait substituer la méthode de l'enseignement mutuel : le caractère grave et religieux du frère préposé à la surveillance de la classe réconcilierait à cet enseignement ceux qu'il effarouche. »

III. Familles des enfants. — Il n'est pas toujours aussi facile qu'on le pense généralement de faire arriver le bien aux classes deshéritées qui viennent, à ce titre, éveiller la sollicitude, la préoccupation de la pitié de la philanthropie. Si les faits n'étaient là pour le démontrer, on ne croirait jamais, en effet, que des familles pauvres en vinssent à négliger ou même à refuser, pour leurs jeunes enfants, les précieux avantages d'une éducation primaire gratuite.

C'est pourtant ce que nous voyons encore chaque jour sous l'influence de l'incurie, des préjugés, des haines systématiques, et, ce qui devient plus coupable et plus hideux encore, de ces criminelles exploitations du pouvoir paternel qui torture, écrase le faible enfant sous le poids d'un travail exorbitant pour cet âge, ou le corrompt, le démoralise, le flétrit par les dégradantes habitudes et par les funestes enseignements de la mendicité !...

« L'enfance est toujours chose sacrée, dit M. l'abbé Mullois, mais elle est deux fois chose sacrée quand, de plus, elle est mal-

heureuse. Pauvres petits êtres, ils connaissent déjà les douleurs de la vie, avant même que d'en savoir le nom; ils grandissent au sein de la misère comme la fleur grandit au milieu de la fange; et déjà le mal, sous sa double forme de misère et de vice, les guette, les attend pour les tourmenter et les souiller.

« Pitié donc pour les enfants, pitié surtout pour nos petits enfants des rues : malheureuses petites créatures, quelle existence, quelle éducation, quel avenir! L'éducation de la rue, la pire, la plus détestable de toutes les éducations : celle qui conduit la jeune fille à la dégradation; le jeune homme au vice, à la prison, au bagne peut-être!... On se plaint et on s'étonne du débordement des crimes, de l'encombrement des prisons; il n'y a pourtant pas de quoi s'étonner : il en doit être ainsi avec une pareille éducation. »

Tant que la démoralisation n'était que dans la classe supérieure, on pouvait espérer encore que l'amour-propre, le respect humain, le sentiment conservateur des dignités, des honneurs, de la fortune, veilleraient au maintien de l'ordre, de l'harmonie sociale, de la paix; mais aujourd'hui que la corruption est tombée dans les masses, l'anarchie, les révolutions, les guerres civiles sont des désastres toujours menaçants que la plus énergique répression pourra seule contenir, tant qu'une bonne éducation primaire n'aura pas régénéré ces masses, comme l'éducation secondaire est en voie de moraliser les degrés éminents de l'ordre social.

Un décret du 29 frimaire an II de la république impose l'obligation aux pères, mères, tuteurs et curateurs, d'envoyer leurs enfants et pupilles aux écoles du premier degré. En raison des incontestables et graves circonstances, des nécessités urgentes que nous venons de signaler, ne serait-il pas sage de faire actuellement revivre une pareille mesure, qui ne gênerait évidemment la liberté paternelle que dans ses abus, et qui n'aurait qu'un seul inconvénient, pour ceux qui voudraient l'admettre, celui de faire le bien-être et le bonheur des enfants pauvres, malgré leur famille; de régénérer les classes dégradées du corps social, nonobstant la résistance criminelle ou systématique de ceux auxquels cette régénération doit offrir les avantages les plus vrais et les plus précieux?

C'est une grande question d'intérêt public et privé que nous soumettons à la sagesse du gouvernement.

Tout ce que nous avons établi relativement aux écoles primaires des jeunes garçons doit également s'appliquer à celles des jeunes filles, avec des modifications relatives au genre de vie actuelle, aux conditions futures des élèves que l'on a pour objet de former, et et même de très-bonne heure, aux petits travaux manuels, à l'ordre, à l'économie, aux soins de la maison, de manière à préparer, pour l'avenir, par une véritable éducation pratique, des femmes de ménage entendues et d'excellentes mères de famille. Si l'on comprend bien l'immense portée de ces deux résultats pour toutes les classes, particulièrement pour celle des industriels, au point de vue du progrès, de la civilisation, de la sécurité de l'État, on apportera sans doute encore plus de sollicitude et d'empressement à fonder ces écoles, dont les bienfaits sont incontestables.

« L'éducation de la femme dans les campagnes, dit M. Beranger, n'exige pas moins de sollicitude. Successivement fille, épouse et mère, la femme, par son influence sur la famille, y maintient la régularité d'habitudes, la douceur de mœurs, les sentiments de piété et de vertu dont le reflet heureux se répand sur tout ce qui l'entoure... C'est particulièrement pour les jeunes filles que les avantages de cette éducation sont inappréciables ; car, si l'espoir d'obtenir un salaire plus élevé et de trouver un travail moins pénible les porte à quitter leurs familles, à se rendre dans les lieux où sont placés les ateliers qu'elles recherchent, elles ne tardent pas à être en butte à toutes les excitations... qui, en donnant l'éveil aux mauvais instincts, conduisent, par une pente rapide, à l'abandon de tous les sentiments honnêtes. »

Déjà dans le duché de Nassau, comme le fait observer M. Beranger, on a compris toute l'importance non-seulement des écoles primaires pour les jeunes filles, mais encore celle des ouvroirs, véritables écoles d'apprentissage industriel, qui, du reste, semblent devoir se généraliser en France et dont nous allons étudier les précieux effets, spécialement sous le rapport des industries et de la prospérité du pays.

III. ÉCOLES D'APPRENTISSAGE INDUSTRIEL.

En sortant de l'école primaire avec la meilleure éducation et la plus solide instruction qu'elle puisse donner, l'enfant pauvre emporte déjà le plus grand bienfait dont on ait pu le favoriser, et possède le plus solide élément de son bien-être et de son bonheur; mais combien de périls vont encore l'environner dans ce passage de l'enfance à l'adolescence; des notions théoriques, aux applications; de l'enseignement élémentaire, à l'apprentissage d'une profession! ici les passions qui s'éveillent, les orages du cœur et des instincts qui commencent à gronder, les difficultés ou les dégoûts d'un état plus ou moins assujettissant, plus ou moins pénible, souvent alors improductif; les rapports habituels, quelquefois même les froissements avec des hommes immoraux, pour le moins grossiers : combien d'écueils sérieux pour un enfant sans expérience et fréquemment sans direction; combien il importe à son avenir que l'État n'abdique pas encore une tutelle qu'il a si généreusement et si fructueusement acceptée, en favorisant ou fondant ces établissements de transition connus sous sous le nom d'*Écoles des adultes!*

« La première communion faite, dit M. l'abbé Mullois, tout n'est pas fini : voici le temps des dangers, des séductions et des provocations au mal. Du foyer de la famille et des pieux enseignements de l'école, les enfants passent dans une atmosphère impure qu'on appelle l'atelier : conseils perfides, exemples de corruption et d'impiété, moqueries, persécutions, rien ne manque à ces petits *souffre-douleurs* pour flétrir leur âme et pour aigrir leur cœur contre Dieu et contre la société. »

Mais si l'esprit et le cœur sont fatalement disposés à recevoir les plus mortels enseignements de cette éducation funeste, bientôt les rôles changent : c'est l'apprenti qui, par degrés, satisfait, ravit, étonne l'immoralité des plus grossiers ouvriers, par le cynisme de ses paroles et l'excentricité de ses actions; jusqu'au jour où le maître, mécontent et ne pouvant plus supporter ses désordres, ses impertinences et ses méfaits, le rejette dans la rue, où va s'achever

la pernicieuse éducation qu'il y avait commencée. Nous avons sérieusement étudié les prisons et les bagnes, nous les avons trouvés, en grande partie, peuplés de ces rebuts de la fabrique et de l'atelier.

« L'enfant de la rue, dit M. Mullois, entre en apprentissage; Dieu! quel apprenti!... il n'est mauvais tour qu'il ne joue à son patron, et celui-ci finit bientôt par le mettre à la porte. Alors il reprend son métier de paresse et de vagabondage : on sait le reste, Voilà l'histoire de presque tous les habitants des prisons. Interrogez ce jeune coupable à figure malicieusement spirituelle : il vous répond, avec une franchise presque cynique : C'est tout simple, j'ai commencé par être un enfant de la rue, plus tard on a voulu m'envoyer à la classe; mais ça ne m'allait plus... On me mit en apprentissage, mais j'attrapais le patron, il me jeta à la porte; je fis des connaissances : il faut bien vivre, et puis voilà!.., »

« De ces enfants des classes inférieures, il faut faire des hommes, des ouvriers honnêtes,.. et cela avant que le mal les ait saisis de sa main de fer et ne soit en état de leur dire : Tu es à moi; en vain tu te débats, il est trop tard! .. »

Voilà, certes, l'une des plaies sociales et les plus graves et les plus dangereuses : *la transition de l'enfant du peuple à la condition de serviteur ou d'ouvrier :* transition si difficile et si périlleuse, qu'elle doit exciter profondément la sollicitude et le zèle de la charité publique et privée. L'enfant du pauvre se trouve encore abandonné sans régulateur et sans frein, au sortir des écoles primaires, dans le moment où, certes, il en aurait le plus besoin : dans l'instant le plus décisif de toute sa vie, pour un bon ou mauvais avenir. Déjà plusieurs établissements existent pour cette utile et sérieuse fin; leurs salutaires effets s'unissent à ceux *des écoles du dimanche;* mais cette partie de l'instruction primaire ne sera complète et suffisante que le jour où l'on verra s'élever, à côté de l'école primaire communale, *une école d'apprentissage industriel* bien comprise et bien dirigée.

Cet avantage sera d'autant plus vivement senti, son importante réalisation peut être d'autant plus justement admise, que c'est pour la majorité, pour ceux mêmes qui se trouvent en avoir le plus impé-

rieux besoin, personnellement, pour leur avenir, pour la sécurité de l'État, que cette redoutable transition de la condition d'enfant à la condition d'homme est le moins efficacement sauvegardée. En effet, pour ceux que leurs facultés morales ou leurs moyens pécuniaires placent dans la position de s'élever au-dessus des prétentions du simple ouvrier, il existe les écoles *supérieure* et *normale* qui rendent cette même transition à la fois plus facile et mieux protégée par l'assistance publique.

IV. ÉCOLES SUPÉRIEURES.

Ces établissements, en général très-bien institués et dirigés avec zèle, avec intelligence, offrent une importance, une utilité qui ne sont peut-être pas encore suffisamment bien comprises, même par ceux dont elles assurent le bien-être actuel et le bonheur à venir.

En effet, non-seulement elles protégent la transition si dangereuse de l'enfant studieux à l'homme occupé; non-seulement elles complètent son éducation si grave et si nécessaire dans l'adolescence, mais encore elles développent son instruction à la hauteur d'un grand nombre de professions honorables, au milieu desquelles il pourra désormais choisir avec aptitude et chances d'un succès plus ou moins complet, sans passer par les épreuves du latin et du grec, si péniblement appris dans les colléges et dans les lycées.

Assurément, lorsque les précieux et solides avantages des *écoles supérieures* auront été, par l'expérience, appréciés à toute la valeur qu'ils offrent, on verra cet enseignement, si éminemment utile, se développer et s'établir dans toutes les localités d'une certaine importance.

V. ÉCOLES NORMALES.

Celles du premier degré, qui seules doivent nous occuper ici, joignent, aux utiles résultats que nous venons de reconnaître pour les écoles supérieures, le résultat plus utile encore de former, pour

les écoles primaires, des professeurs capables et surtout engagés dans une bonne direction.

L'école normale, τὸ διδασκαλεῖον κανονίκον, de διδάσκω, j'enseigne, et de τὸ κανῶν, règle ; *schola normalis*, de *scholarium*, enseignement, et de *norma*, type, mesure ; est en effet l'institution enseignante particulièrement destinée à former, d'après les règles convenues, des sujets capables de répandre les bienfaits de l'éducation et de l'instruction publiques.

C'est ici particulièrement que l'influence du pouvoir gouvernemental doit se faire sentir, avec toute sa puissance et tout son discernement, dans le choix des directeurs de ces écoles, dans la surveillance positive des principes que l'on y professe, et de l'impulsion qu'on y reçoit : des bons ou mauvais enseignements de ces écoles, résulteront, en effet, les bienfaits ou les funestes résultats de l'instruction primaire ; elles deviendront ou le foyer régénérateur de la morale, de la science vraie, de l'ordre social, de la prospérité publique ; ou le funeste creuset dans lequel seront élaborés les plus dangereux éléments de la corruption populaire, des discordes civiles et des sanglantes révolutions.

Il est temps enfin de bien comprendre ces deux genres d'influence dans toutes les parties de l'instruction publique, et, plus spécialement encore, dans ce point capital de l'enseignement primaire : pour favoriser, encourager le premier ; pour prévenir et détruire, au besoin, le second de ces deux mobiles, si différents par leur action sur l'avenir des peuples.

§ II. INSTRUCTION SECONDAIRE.

Sous ce titre général, nous embrassons tous les enseignements privilégiés ou libres, dont le but essentiel est de donner à la jeunesse, dans les classes élevées surtout, la connaissance des lettres, des sciences, des arts libéraux, toujours en prenant pour base de la culture brillante et riche de l'esprit la culture morale et religieuse du cœur.

Dans l'état social, cette instruction est moins nécessaire sans

doute à l'homme opulent qui doit la recevoir, pour guérir le paupérisme moral, que l'instruction primaire ne l'est à l'homme du peuple: mais, dans notre civilisation actuelle, cette nécessité ne se fait-elle pas encore profondément sentir, lorsque nous voyons à quel infime niveau de considération et d'estime se trouvent aujourd'hui condamnés ceux qui joignent *l'ignorance* et *le défaut de culture* même aux prestiges d'une belle fortune et d'un grand nom!

Etudions donc cette instruction secondaire, en même temps dans ses applications raisonnées, dans ses utiles et précieux résultats; dans ses abus et dans ses conséquences plus ou moins funestes.

On a trop souvent répété ce noble mais quelquefois bien dangereux axiome : « L'INSTRUCTION MÈNE A TOUT! »

Répondons : l'instruction secondaire dans une sage et prudente mesure ; et sans nous laisser *illusionner* par des mots plus sonores que justes, n'allons pas la déconsidérer, la faire maudire, en la donnant, comme un fatal présent, à des sujets dont elle ferait et le malheur et la ruine !...

L'homme, en conséquence de son organisation particulière, de ses aptitudes individuelles, de sa naissance dans tel ou tel rang, se trouve naturellement destiné à tel ou tel milieu social, où seulement il peut respirer et vivre à son aise: vouloir l'en faire changer par un déclassement sans motif, serait donc lui rendre le plus funeste service: c'est le poisson que l'on place dans un air libre ; l'oiseau de haut vol que l'on retient sous les eaux : l'un et l'autre périssent d'asphyxie!...

« *L'enseignement mène à tout!* » Proverbe glorieux pour notre siècle, dit M. Schnitzler; pour notre siècle où il semble avoir pris naissance, mais en partie démenti par les faits! Non, toutes les portes ne s'ouvrent pas facilement devant l'homme instruit. L'instruction et le savoir n'occupent point encore, dans nos institutions, le rang et la faveur dont ils jouissent depuis assez longtemps dans l'opinion publique... Au fond, cependant, y a-t-il un autre principe de supériorité légitime? La force et la naissance ont fait leur temps !... »

L'auteur n'a pas osé, peut-être, placer dans la même exclusion

le népotisme et la richesse; il connaissait trop bien son époque. Mais si déjà la véritable science acquise a ses regrets et ses déceptions, que dirons-nous donc de la science que l'on voudrait obtenir sans en avoir ni les moyens matériels, ni les facultés morales? C'est alors surtout que l'axiome qui nous a servi de texte devient aussi faux que dangereux.

« La masse du genre humain, dit M. O'Callaghan, doit se contenter de recevoir ses instructions d'autrui, et il ne lui est pas donné de s'approcher des sources de la science; les vérités les plus importantes en médecine, en jurisprudence, en physique, en mathématiques, etc., doivent être reçues de ceux qui les boivent aux sources premières. En ce qui touche le christianisme, on a, en général, constamment suivi la même méthode, et toutes les fois qu'on s'en est écarté, jusqu'à un certain point, la société a été ébranlée jusque dans ses fondements. »

« L'enseignement classique, dit M. Ch. Dunoyer, offert par l'État aux classes moyennes, s'adresse à des sujets qui, pour la plupart, n'en ont que faire, et à qui il rend le triste service ou de les déclasser, ou de les laisser déplorablement ignorants. En 1842, l'administration municipale de Paris a cherché la proportion de l'utilité de cet enseignement. Sur 19,484 élèves, voici le résultat : « Utile, à 6,138; inutile, à 13,346. Les uns allaient jusqu'à la fin de leurs études et se dégoûtaient de l'état de leurs parents : d'autres s'arrêtaient en chemin et ne se trouvaient propres à rien. Sur 11,000 enfants que les colléges et les institutions privées rendent chaque année à leurs familles, il y en a au moins 7,000 qui ne savent rien complétement. »

« Il est reconnu, dit M. Kératry, que l'élève, une fois admis à l'étude des belles-lettres, devient presque toujours inhabile à un état manuel; de là le discrédit, le mépris même répandu sur des professions qui honoreront l'homme, quand l'homme saura les honorer par sa vertu. L'éloignement pour tout instrument de travail, chez l'écolier qui a eu le malheur de scander Virgile ou de composer des pastiches d'après Racine et Boileau, est démontré par l'expérience. Cependant, si ce jeune homme appartient à une

classe maltraitée de la fortune, le voilà jeté, sans guide et sans appui, dans une société qui le repousse; destiné qu'il est à la fatiguer de ses prétentions, et à l'importuner de ses demandes, il finira par y appeler de ses vœux des mouvements désordonnés au milieu desquels puisse surnager son mérite... On le verra bientôt exagérer des principes puisés dans des études imparfaites, et les appliquer audacieusement, en manière de levier, à nos institutions politiques, sans être retenu par la crainte d'ébranler l'édifice social...; ou se mettre aux gages d'exagérateurs d'un autre genre, qui, toujours prêts à forcer l'action du pouvoir, ne supposent d'ordre possible que par l'anéantissement des droits des nations. »

« Autant l'instruction élémentaire, dit Chateaubriand, doit être générale, et, s'il est possible, gratuite, autant l'instruction pour l'enseignement complet des sciences et des lettres doit être resserré dans de justes bornes. Que quiconque se peut livrer à l'étude, avec une fortune indépendante, s'y livre; mais il n'est personne qui ne soit frappé du danger de déranger la hiérarchie sociale, d'arracher trop de jeunes gens au métier de leurs pères, pour chercher dans les lettres une ressource qu'elles ne peuvent leur offrir. Lorsque leur éducation est achevée, ces jeunes gens en qui l'on a fait naître des goûts, des besoins incompatibles avec leur position réelle, aspirent naturellement à des emplois : quand ils ne sont pas assez heureux pour obtenir les places qu'ils sollicitent, ils tombent dans une affreuse misère, où les plus nobles meurent de désespoir, et les moins généreux vivent de bassesses... Mécontents de leur sort, et ils doivent l'être, leur esprit fermente et s'aigrit; ils inclinent à des changements, pour gagner un numéro aux loteries des révolutions. »

Nous insisterions moins sur la démonstration de ces grandes vérités, si les souvenirs désastreux et sanglants du passé, les difficultés et les misères du présent, la crainte et les préoccupations de l'avenir, en leur donnant un sérieux caractère d'actualité, n'en rendaient l'exposition complète et précise aussi nécessaire pour attaquer le mal dans son existence que pour le prévenir dans ses funestes développements.

Aujourd'hui surtout, la *monomanie théorique* de l'instruction a faussé les premiers principes relatifs aux besoins naturels et vrais de la culture intellectuelle et morale de l'homme dans toutes les conditions d'un peuple civilisé; aujourd'hui plus que jamais, par conséquent, il faut distinguer l'usage et l'abus dans l'application de ce grand moyen de perfectionnement *humanitaire*. Donnez à l'homme du peuple toute l'éducation et toute l'instruction dont il a besoin dans sa sphère : mais, par la culture des lettres, des sciences profondes et des arts libéraux, n'enlevez pas à l'agriculture, aux arts industriels, au commerce, bases fondamentales de la prospérité, de la richesse publiques, ces intelligences actives, ces bras forts et laborieux, qui seuls peuvent les exercer avec succès. Là se trouve l'une des premières lois organiques du corps social bien constitué ; il importe aux familles d'en mieux comprendre l'esprit ; il appartient à l'État d'en assurer l'exécution.

« Prodiguer l'instruction lettrée à des jeunes gens dépourvus de moyens d'existence, dit M. Kératry, c'est donc s'exposer à introduire, dans une société constituée, des serviteurs aux ordres d'un pouvoir sans frein, ou des agitateurs intéressés à se livrer aux convulsions politiques. »

Toutefois, à côté de la règle se trouve une exception ; dans le cours de l'éducation primaire des enfants pauvres, peuvent se rencontrer des aptitudes remarquables, des intelligences supérieures qui, plus tard, ne se trouveraient pas à leur place dans l'exercice d'une profession manuelle, et qui ne manqueraient pas d'en sortir, mais alors avec des efforts surnaturels, et trop souvent par le concours des plus pénibles et des plus cruelles privations !...

C'est ici qu'il n'y aurait ni charité ni justice à ne pas aider l'enfant du peuple à franchir les degrés qui le séparent des sommités vers lesquelles son génie le dirige, l'entraîne ; c'est alors que la prévoyance et la sagesse de l'État ont pour mission de l'enlever à la sphère étroite et précaire de ses premières années, pour lui donner les moyens de respirer, avec liberté, dans la sphère immense des plus hauts enseignements, où désormais il ne trouvera d'autres bornes que celles de ses éminentes et riches conceptions !...

Assurément, plusieurs célèbres publicistes avaient oublié les sujets exceptionnels que nous venons de recommander à la bienveillance du gouvernement, lorsqu'ils établissaient les préceptes suivants, à l'occasion des faveurs de l'enseignement public :

« Donner, comme on le fait, *des bourses* à la classe indigente, c'est être injuste envers la classe laborieuse qui les paie, dit Kératry ; c'est rétablir le règne du privilége et préparer peut-être le malheur du privilégié. »

« Le gouvernement doit aux citoyens, dit Chateaubriand, l'éducation élémentaire ; il ne leur doit pas l'éducation qui sort du droit commun : ces considérations conduiront peut-être à diminuer le nombre *des bourses*, ou même à les supprimer dans un temps donné. »

Une telle suppression serait bien regrettable. Ce n'est pas la fondation qu'il faut révoquer, c'est la dispensation de cet immense bienfait qu'il importe au contraire de rendre intelligente, équitable, en la réservant au mérite, au lieu de l'accorder aux sollicitations, à la faveur : « Il faudrait, dit M. Schœlcher, destiner les bourses des colléges aux sujets indigents des écoles primaires qui auraient montré de grandes dispositions. »

Mais l'État ne devrait pas s'arrêter à ce premier bienfait, qui pourrait ainsi devenir une pernicieuse amorce ; il faudrait qu'il adoptât en quelque sorte les sujets distingués dans leurs études gratuites secondaires, de manière à leur faciliter l'accès d'un emploi lucratif dans la mesure de leurs aptitudes.

M. de Chateaubriand avait bien compris cette nécessité, lorsqu'il ajoute en parlant des anciennes fondations de ce genre : « Il est essentiel de remarquer que le boursier entrait presque toujours dans le clergé séculier ou régulier, ou qu'il était agrégé à des corps enseignants : ainsi, en lui faisant présent d'une bourse, on lui donnait un état. Il avait la vie assurée avec la science, et n'allait pas traîner, dans la société, des connaissances disetteuses et des talents affamés. Aujourd'hui, le boursier est jeté sur le pavé en sortant du collége ; il se trouve perdu, abandonné dans un monde étranger, qui ne lui présente ni ses amis, ni ses parents, ni les

mœurs, ni les habitudes du rang social de son origine. Une fausse honte ne le fera-t-elle pas rougir de la profession de son père? Qui le nourrira? Au lieu d'être la richesse de sa famille, il en sera la ruine.»

M. Kératry comprend bien aussi la véritable destinée du génie, mais il nous semble trop confiant dans les hasards qui peuvent la servir, lorsqu'il ajoute : « Soyons-en persuadés, les sujets que la nature a destinés à éclairer leur siècle, fussent-ils repoussés par l'obscurité de leur naissance, pénétreraient dans la seconde enceinte de l'enseignement, en dépit des barrières qui leur seraient opposées. Quand un enfant se met hors ligne, il se trouve toujours quelqu'un tout prêt à le prendre par la main, et à le couvrir d'une protection efficace. »

L'histoire des grands hommes est loin de confirmer la réalité de cette assurance, un peu hasardée ; mais en lui donnant même tout ce qu'elle n'aura jamais de positif, les sujets d'élite sont toujours si rares que, sans compromettre la bienfaisance de l'État, nous croyons devoir préférer pour eux sa protection à celle d'un tuteur particulier: dans le premier cas, en effet, l'assistance offerte au génie prendra le caractère d'un secours honorable ; dans le second, au contraire, elle aurait trop de celui d'une aumône!...

Pour étudier, avec fruit, les nombreuses conditions de l'instruction secondaire, nous devons examiner sommairement : 1° *les colléges et les lycées;* 2° *les pensionnats particuliers;* 3° *les écoles polytechnique*, 4° *d'application*, 5° *d'économie politique;* 6° *les facultés;* 7° *les corps savants.*

I. COLLÉGES, LYCÉES.

Nous comprenons dans cette première division les écoles publiques où s'effectue l'enseignement universitaire du second degré. C'est dans les colléges ou dans les lycées, destinés particulièrement aux classes riches, que les enfants passent en sortant de l'éducation de la famille ou des écoles primaires. C'est là que doivent, par conséquent, se former, dans leurs premiers et souvent ineffa-

çables caractères, les hommes destinés à devenir les organes importants du corps social, à faciliter sa marche, à développer sa prospérité, son bien-être par leurs utiles découvertes et par leurs savants travaux.

Il est déjà facile de comprendre tout ce qu'un pareil enseignement, pour atteindre à la hauteur de sa mission, doit offrir de qualités essentielles et fondamentales.

Sans vouloir entrer dans les discussions plus ou moins passionnées que le système universitaire n'a pas manqué de soulever, nous l'examinerons avec la plus complète impartialité, dans le seul intérêt des résultats sociaux de l'enseignement public.

Au point de vue de *l'éducation*, ces établissements offrent-ils bien toutes les garanties que les familles ont le droit d'en exiger? C'est une question bien grave, bien sérieuse, et que des hommes *intéressés*, *compétents*, n'ont pas résolue par l'affirmative.

Du reste, il faut le dire à la louange de tous, si les sommités du corps universitaire sentent la nécessité d'une plus solide *éducation* dans les colléges et dans les lycées, directeurs, surveillants et professeurs de plus en plus travaillent, de concert, pour que les élèves, en rentrant dans leurs familles, se fassent remarquer par leurs principes de religion, le sentiment de la dignité personnelle, une grande soumission à leurs parents, la conscience du devoir, l'amour du travail, des manières polies, affables, un maintien convenant, etc. C'est à l'ensemble de ces résultats si désirables, présentés par les jeunes gens qui sortent de ces établissements, que l'on pourra définitivement juger que l'éducation se trouve parvenue au degré supérieur qu'elle y doit nécessairement atteindre dans l'intérêt des élèves, des familles, de l'institution et de l'État. Ainsi, nous comprenons ce qui manque ici, mais voyant l'empressement que l'on met à mieux faire, nous ne voulons pas, à l'exemple de quelques publicistes, déverser le blâme, nous aimons beaucoup mieux formuler des encouragements et des espérances.

« Voyez nos colléges, dit M. L. Faucher, Napoléon y avait organisé un régime monastique et militaire, c'étaient autant de séminaires où devaient se recruter des bandes nouvelles de pré-

toriens. Encore aujourd'hui, on y élève la jeunesse dans les idées et selon les mœurs des peuples conquérants de l'antiquité ; les habitudes sont austères et empreintes d'une sorte de brutalité ; il n'y a pas d'écolier de douze ans qui ne se croie un Scévola ou un Brutus. Il faut pourtant abandonner les traditions universitaires, quand on fait son entrée dans le monde. Une société élégante, polie et surtout facile, ne saurait s'accommoder de ces sauvages habillés à la grecque ou à la romaine. »

Aujourd'hui ce portrait n'a déjà plus une ressemblance entière ; l'éducation collégiale a donc fait des progrès. Mais lorsque nous voyons les élèves de ces établissements et même de ceux qui cherchent à les imiter, bien qu'animés d'un autre esprit, circulant dans nos rues musique en tête et rangés en bataillons comme pour une promenade militaire, nous en concluons que tout n'est pas fait encore au point de vue sérieux que nous étudions ; car si l'éducation publique n'a pas pour objet d'ébaucher des *dandys* ou *des paysans du Danube*, elle ne doit pas se proposer non plus de façonner exclusivement des *soldats*.

Sous le rapport de l'*instruction*, l'enseignement universitaire est devenu le sujet d'attaques plus nombreuses, plus positives encore et contre lesquelles il était peut-être alors assez difficile de le défendre.

Les économistes reprochent à l'université : d'avoir établi sa constitution sur les données des anciens peuples, où les puissants, loin de s'occuper des moyens d'augmenter la richesse par les progrès de l'industrie, s'endormaient dans une coupable oisiveté, laissant, au travail exténuant de leurs nombreux esclaves, le soin de produire et de fournir à leurs besoins. Aussi, d'après eux, ce système d'enseignement a-t-il encore aujourd'hui besoin de s'enrichir des sciences d'application sociale, et surtout des principales branches de l'économie politique.

« Nous sommes forcés d'avouer, dit M. Kératry, que, jusqu'aujourd'hui, notre système d'instruction publique tend à faire, de tous ceux qui y participent, des savants, des philosophes, des légistes, des antiquaires, et, à tout le moins, des poètes et des littérateurs. On ne peut apprendre à écrire ou à parler correctement notre lan-

gue nationale, du moins on le prétend, sans se meubler la mémoire des tours et des finesses des deux langues éteintes. Ce ne sont pas quelques génies privilégiés qui sont appelés à puiser ainsi dans le trésor de l'antiquité savante ; mais il y est ouvert à l'universalité des jeunes citoyens : pauvres ou riches, laboureurs ou pairs de France, fermiers ou propriétaires, conversent également avec Sophocle, Thucydide et Cicéron... D'un système plus étendu, et suivi jusqu'ici, au profit de l'humanité, ne pourrait-il pas résulter une confusion déplorable et subversive de l'ordre public? Ce qui était sans inconvénients, ce qui était même d'un avantage immense, quand il s'agissait de faire l'éducation d'un peuple tout entier, sans tribune, sans débats parlementaires, sans droits reconnus, sans armes contre un pouvoir qui promulguait et brisait des lois selon son bon plaisir, ne serait-il pas sujet à péril dans un pays qui ne saurait plus admettre ni les contemplations oisives, ni les rêves de l'ambition, quand les simples nécessités de la vie ne sont pas assurées?... Or, ce dangereux « *Compelle intrare* » est précisément ce qui a lieu maintenant dans l'éducation de la jeunesse française, obligée de passer par le grec et le latin, pour arriver à la connaissance de sa langue maternelle. »

« Est-il bien vrai de dire, ajoute M. Ch. Dunoyer, que la littérature grecque et romaine soient les seules en possession de former le cœur et l'esprit, dans ce que l'on nomme avec raison *les humanités :* ce premier enseignement devant constituer la nature morale de l'espèce humaine? Passer ainsi les plus belles années de son enfance à apprendre mal deux langues qu'on ne parle plus, où toute la philosophie est païenne, et qui, d'ailleurs, sont traduites dans toutes les autres !... »

M. Passy, après avoir expliqué comment les sciences anciennes sont restées, par leur antiquité même, en possession du domaine de l'enseignement, ajoute que l'ancienneté d'une science n'est pas toujours le meilleur moyen d'apprécier sa perfection et son utilité ; que, pour remplir sa mission, le système universitaire doit suivre le mouvement en admettant, après examen, l'enseignement des sciences nouvelles.

M. Proudhon vient, à son tour, attaquer l'enseignement universitaire en termes que nous sommes loin d'approuver, mais dans un point où les hommes compétents reconnaîtront, en effet, la nécessité de profondes améliorations. Il reproche à cet enseignement : « d'employer des procédés *mécaniques* et *moutonniers*; on appelle cela enseigner une langue!... Je dis que c'est siffler des merles. »

La question de savoir si l'on doit enseigner les langues mortes dans les colléges nous semble encore bien difficile à juger définitivement. Des essais ont été commencés, dans les *écoles centrales*, pour la suppression du latin et du grec, ils ont paru peu satisfaisants; l'expérience a presque fait comprendre que l'on ôtait à l'instruction littéraire sa base fondamentale, son cachet de noblesse et de grandeur, sans compter même les difficultés que l'on apportait ultérieurement à toutes les études, à l'acquisition de toutes les connaissances qui exigent des notions étymologiques, de nomenclature, etc. Mais, en conservant cet enseignement, que nous croyons utile, ne serait-il pas possible d'en abréger les longueurs, surtout de l'effectuer d'une manière plus logique et mieux raisonnée?

Sans doute, un grand nombre de professeurs font arriver les principes des syntaxes à l'entendement des élèves par de bonnes et complètes explications; le génie même de ces belles formules antiques, au goût de leurs néophytes, par d'ingénieux rapprochements et d'habiles comparaisons; mais ne s'en trouve-t-il pas d'autres qui, ne comprenant pas bien eux-mêmes et ce génie et ces principes, ne transmettent, à leurs auditeurs, qu'une vaine science de mots, en leur faisant répéter, de mémoire, des textes qu'ils ne se donnent pas la peine, ou qu'ils n'ont pas la possibilité de leur expliquer? voilà ce que nous avons observé dans le cours de nos études; voilà ce que nous ont confirmé depuis les hommes les plus compétents, les partisans les plus vrais, les plus éclairés de l'enseignement universitaire; et, par conséquent, les mieux disposés à rectifier ces dernières imperfections, ces regrettables obstacles au degré de supériorité qu'il est en voie d'acquérir.

Aujourd'hui l'expérience est faite : le latin et le grec, *ration-*

nellement enseignés, peuvent s'apprendre dans le cours de deux années, en ne commençant pas trop tôt leur étude; il restera dès lors plus de temps pour connaître mieux le français, d'autres langues vivantes, et surtout les sciences indispensables au plus grand nombre; sciences dont on commence à s'occuper depuis quelque temps, et qui seront professées avec autant de succès que de fruit, par des hommes capables, dès que les établissements posséderont un matériel et des instruments nécessaires pour donner à cet enseignement le caractère expérimental et pratique, sans lequel il n'offrirait que d'insuffisants résultats.

Nous avons insisté sur ces détails, parce que nous désirons voir l'enseignement littéraire abandonner toutes ses vieilles routines, s'élever à la hauteur des enseignements scientifiques, aujourd'hui si complets, si bien raisonnés dans les facultés; renoncer à la science des mots pour celle des choses, avec tant d'honneur pour les colléges et les lycées, avec tant d'avantage pour les élèves qu'ils sont chargés d'instruire.

Fortifiée par ces grandes améliorations, par l'institution nouvelle que vient de lui donner la loi du 27 mai 1854, l'instruction publique universitaire n'aura plus à craindre la concurrence de l'instruction privée; de telle sorte que la liberté de l'enseignement, si chaleureusement réclamée contre l'avis d'un grand nombre d'esprits sages qui ne la croyaient point encore à maturité, si largement octroyée par la loi du 15 mars 1850, cessera d'être dangereuse, car elle sera consacrée de droit et sans monopole contre lequel on puisse élever la voix; tandis qu'elle cessera d'exister de fait par la noble et généreuse concurrence dans laquelle entrera franchement l'État, mais avec des moyens aussi recommandables que puissants.

C'est alors que l'on pourra, sans manquer d'à-propos, rappeler cette ingénieuse allusion de M. Horace Say: « Que ceux qui résistent à la réforme, dit-il, conviennent franchement que le moment d'établir la liberté de l'enseignement n'est pas encore venu pour nous, et que la ville de Paris, qui réclamait vainement un nouveau collége, ne mourra pas avec ceux qui ont actuellement mission de la représenter, et qu'elle peut heureusement répliquer, comme

l'abbé de Bernis à l'évêque de Mirepoix : « Monseigneur, j'attendrai. »

Pour compléter l'enseignement secondaire, une science profonde, L'ÉCONOMIE POLITIQUE, est, avons-nous dit, vivement réclamée par les hommes les plus éminents : « Que l'économie politique, dit M. F. de La Farelle, soit mise au service de toutes les intelligences, qu'elle descende, sous cette nouvelle forme, des hauteurs de la spéculation, pour devenir un art pratique ; qu'elle pénètre dans tout le corps social par des traités élémentaires... voilà le plus puissant auxiliaire qu'il nous soit aujourd'hui possible de donner à la religion et à la morale. »

« Les jeunes gens, dit J. B. Say, peuvent recueillir un grand fruit de cet enseignement. Qu'ils y prennent garde : ils sont destinés à vivre, à travailler dans un siècle plus avancé que celui dans lequel ont vécu leurs pères. On raffine sur tout ; et ceux d'entre eux qui n'auront pas des idées très-justes et un peu étendues sur leur situation personnelle, sur la nature de leurs occupations, sur le degré d'importance qu'elles peuvent avoir ou n'avoir pas dans le monde, seront facilement devancés par d'autres plus instruits.

« Quoi ! l'on s'est occupé à nous faire perdre des instants si précieux sur des rudiments, quand le vaste sujet des connaissances humaines, quand l'univers s'ouvrait à nos yeux. Des docteurs ont entrepris de nous faire comprendre ce qu'ils n'entendaient pas eux-mêmes, et l'on a regardé cela comme de la science !... Désormais on étudiera mieux la nature des choses physiques et morales, et l'humanité recueillera de précieux fruits de ces études. »

II. PENSIONNATS PARTICULIERS.

Une fois constitués régulièrement, les pensionnats se trouvent, d'après la loi du 15 mars 1850, complétement affranchis de la surveillance et de l'inspection gouvernementales, pour tout ce qui tient à la direction de ces établissements, au choix de leurs méthodes et de leurs professeurs : du reste, ils rentrent complétement dans les conditions du droit commun.

Toutefois, le pouvoir social ne devra pas rester étranger aux désordres qui pourraient s'y manifester, et qui seraient alors d'autant plus sévèrement réprimés, qu'en acceptant leur titre, ces maisons prennent des engagements sérieux envers les familles, qu'elles remplacent; les enfants, qu'elles ont mission de moraliser et d'instruire; l'État, auquel elles doivent compte de la liberté d'enseignement qui leur est accordée.

Il est surtout dans les obligations et dans l'intérêt du gouvernement d'encourager leurs succès et de mettre à profit, pour l'instruction publique, les perfectionnements et les découvertes qu'elles importent dans cet enseignement; c'est, à ce point de vue, l'un des grands avantages de la concurrence actuelle sur l'ancien monopole universitaire.

Nous ne dirons rien de plus relativement aux pensionnats de jeunes gens, les observations que nous avons faites sur les colléges et les lycées leur étant généralement applicables; mais nous ferons quelques réflexions morales sur les pensionnats des jeunes personnes, qui, dans l'enseignement public, offrent un caractère particulier, un intérêt sérieux pour l'avenir des sociétés.

Pensionnats de jeunes personnes.— On a longuement discuté, beaucoup écrit sur les avantages et les inconvénients de ces institutions; on l'a fait souvent avec passion ou par système, par calcul: nous bornerons ces aperçus à quelques applications pratiques dans l'intérêt des familles, de la morale et de l'ordre social.

Nous croyons l'avoir démontré : l'éducation *publique* est le partage de l'homme; l'éducation *familiale*, celui de la femme : partant de cet axiome basé sur l'expérience, nous établirons ce principe donné par la nature : *La mère, excepté dans les cas d'empêchements légitimes*, *doit allaiter ses enfants*, *élever sa fille*, voilà certainement *la règle :* quant à l'usage des nourrices, et des pensionnats de jeunes personnes, il nous est impossible d'y voir autre chose que *l'exception*. Que toutes les mères comprennent bien cette partie la plus vraie, la plus belle et la plus utile de leur noble mission, et les plus profondes conséquences, pour le bien-être des sociétés, ne manqueront pas de découler chaque jour de

l'accomplissement consciencieux du plus obligatoire et du plus saint des devoirs!...

Mais, nous le reconnaissons, il est malheureusement des circonstances qui ne permettent pas à la mère d'entreprendre et d'effectuer l'éducation de sa fille : alors il faut bien recourir à des soins étrangers, plus ou moins éloignés du toit paternel. Voyons donc les écueils nombreux qui vont se présenter sur cette voie nouvelle, et combien les parents auront alors de précautions à prendre pour les éviter ; car il s'agit de la santé, du caractère, de l'instruction, de la moralité, du bonheur de leur jeune fille!...

Il ne faut assurément pas espérer que l'éducation du pensionnat remplace jamais celle que peut donner une mère chrétienne et capable; même en le supposant approprié à l'état social de l'enfant, et rapproché, le plus possible, de la vie de famille simple, morale et laborieuse; qu'arrivera-t-il donc lorsqu'on aura déclassé la jeune fille, et que l'établissement auquel on la confie sera plutôt une maison d'instruction brillante et prétentieuse pour le monde, que d'éducation vertueuse et solide pour l'intérieur d'un ménage? Ce qui arrivera sous l'influence d'un aussi pernicieux enseignement? Rien n'est plus facile à prévoir ; il suffit d'étudier ce qui, chaque jour, frappe si regrettablement les yeux de l'observateur :

Reçue dans une pension du grand monde, la fille du modeste rentier, sans même parler de celle du cultivateur aisé, de l'artisan au-dessus du besoin, ou bien éprouve les dédains et les railleries des jeunes patriciennes gâtées par la fortune : alors son caractère s'aigrit, elle déplore sa condition, s'abaisse jusqu'à d'injustes reproches contre l'état de ses parents et l'exiguïté d'un patrimoine cependant acquis au prix de leurs privations et de leurs travaux!... ou bien, par une faveur toute particulière, parvient à gagner les bonnes grâces de ses orgueilleuses compagnes, prend leurs petites minauderies, leurs manières si ridiculement protectrices, en sortant par degrés de la sphère qu'elle regrettera plus tard, sans pouvoir y retrouver le bien-être, le calme, la paix, le bonheur!... Les rêves les plus extravagants viennent offrir leur mirage funeste à cette jeune imagination en délire ; les travaux manuels sont négligés,

repoussés avec mépris; l'instruction solide elle-même n'a plus aucun attrait; la vie se passe devant le piano du musicien, ou le chevalet du peintre; les parents s'épuisent en frais exorbitants, pour soutenir ces capricieux désirs, pour solder ces folles dépenses. L'éducation est terminée; les songes dorés finissent avec elle: notre jeune personne se réveille dans la simple maison de sa famille. Elle avait rêvé des palais, des équipages, des bals, des concerts, etc.; la réalité se dresse devant ses yeux, lui fait comprendre toute l'étendue de ses illusions et toute la gravité d'un mal souvent alors sans remède. Deux perspectives s'offrent dans son avenir: ou bien elle restera célibataire, et mènera presque nécessaiment la vie d'artiste: vie quelquefois si pleine de misères et d'orages!... ou bien elle entrera, sans aucune expérience, dans la voie sérieuse du mariage, et sera trop fréquemment une femme légère, une mère sans ordre, sans économie, sans préoccupation de ses enfants; en supposant qu'elle ne devienne pas une mauvaise mère, une femme coupable!...

L'éducation des pensionnats de jeunes personnes, heureusement, n'est pas toujours aussi funeste: à côté de ces brillantes écoles de la vanité, du luxe, de l'orgueil, des futilités humaines, se trouvent les solides écoles du travail, de l'ordre, de la science familiale, de l'instruction morale et religieuse: à côté de l'enseignement qui façonne, plus ou moins superficiellement, la femme du monde, se rencontre l'enseignement qui forme profondément la mère de famille. Nous en avons admiré plusieurs de ce dernier genre, nous en retracerons le simple et fidèle tableau.

En entrant dans ces utiles et respectables établissements, on y remarque la propreté, la décence, le calme, la paix. Partout règnent, avec le confortable, les caractères d'une vie saine, abondante, sans prodigalité, sans abus; d'une égalité dont le niveau n'oblige point la fille de l'artisan à monter pour l'atteindre avec gêne, mais engage la fille du riche patricien à descendre pour s'y conformer, avec enseignement, au profit de la réserve et de la modestie.

L'éducation, dans ces établissements, est si pure, si morale, si véritablement religieuse, que l'on se croirait moins dans un pen-

sionnat que dans une famille!... Faut-il s'en étonner: c'est une mère qui dirige cette réunion de charmantes jeunes personnes; qui, toutes, sont devenues ses enfants! Aussi, leurs premiers guides, leurs plus puissants mobiles sont-ils l'amour divin et l'amour filial: double entraînement des âmes vers la pudeur et la vertu!...

L'instruction est solide, pratique, mesurée, fructueuse: c'est la sagesse, la raison qui la donnent; c'est encore le cœur et la tendre affection qui viennent l'embellir et la charmer!... Elle ne se borne pas à ces études classiques, sans doute bien utiles à la femme, pour développer, orner son esprit, la rendre plus agréable à son mari, plus utile à ses enfants; mais elle embrasse, comme délassement et comme distraction, ces petits travaux manuels, cette initiation aux soins, aux arrangements de l'intérieur d'une maison, etc.: précieuses notions, avec lesquelles une femme pauvre est riche encore; sans lesquelles une femme riche est toujours pauvre. Aussi, lorsque la jeune fille, embellie de cette éducation parfaite, rentre chez ses parents, elle y trouve la paix, elle y porte la joie, la consolation; et, si Dieu la destine au mariage, elle fera la félicité de son mari, l'honneur de sa maison, le bien-être et le bonheur de ses enfants!...

Voilà des pensionnats tels que nous les avons étudiés, tels que nous les comprenons, tels que nous les souhaitons à la mère qui se trouve malheureusement privée de l'avantage et de l'indicible douceur de pouvoir elle-même verser, dans l'âme de sa fille, le précieux trésor d'une instruction vraie, d'une éducation morale et chrétienne.

Peut-être n'apportons-nous pas encore à cette éducation tout le soin qu'elle mérite, en raison de son influence profonde sur l'avenir des sociétés; on donne trop ou trop peu d'instruction à la femme; cette instruction est futile, quand elle devrait être sérieuse; conduire au goût de la géographie, de l'histoire, au lieu d'inspirer la passion de la musique et des romans; on s'occupe trop exclusivement de la culture brillante de l'esprit, quand il faudrait insister, au contraire, sur la solide et profonde amélioration du cœur; on perd trop souvent de vue le but qu'il faut atteindre; on donne trop aux vains

ornements de la femme savante, pas assez aux solides attributions de la mère de famille.

« Rien n'est plus négligé que l'éducation des filles, dit Fénelon. Leur corps, aussi bien que leur esprit, est moins fort et moins robuste que celui des hommes. En revanche, la nature leur a donné en partage l'industrie, la propreté, l'économie, pour les occuper tranquillement dans leurs maisons. Mais que s'en suit-il de la faiblesse naturelle des femmes? Plus elles sont faibles, plus il est important de les fortifier. N'ont-elles pas des devoirs à remplir, mais des devoirs qui sont les fondements de toute la vie humaine? Ne sont-ce pas les femmes qui ruinent ou qui soutiennent les maisons, qui règlent tout le détail des choses domestiques, et qui, par conséquent, décident de ce qui touche de plus près à tout le genre humain? »

Nous verrons, en effet, bientôt les précieux ou les funestes résultats de l'éducation de la femme, suivant qu'elle est sagement ou follement comprise : suivant qu'elle dirige la jeune fille dans les voies providentielles de son véritable avenir, ou dans le fatal sentier d'une fausse et périlleuse destination; c'est alors surtout que les familles, les pensionnats et le gouvernement sentiront l'urgente nécessité de perfectionner, autant que possible, cette grave et sérieuse partie de l'instruction publique, pour ne pas se rendre complice des profonds désordres et des calamités sociales que ses déplorables écarts peuvent entraîner.

III. ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

Fondée en 1794, par la Convention, sous le nom d'*École centrale des travaux publics*, cette utile et belle institution reçut, le 1er septembre 1795, le titre d'école *polytechnique* : de πολλοί, plusieurs ; sous-entendus : arts, sciences ; et de τεχνόω, j'enseigne, je donne les règles : enseignement qui embrasse plusieurs sciences et arts; titre dont on a peut-être, à ce point de vue fondamental, quelquefois abusé dans ces derniers temps.

La loi du 18 janvier 1798 fixe à trois cents le nombre des élèves

admis, par concours, de seize à vingt ans ; la durée de cet enseignement est de deux années. Si l'on rapproche de ce temps, un peu court, l'énormité du programme, le nombre infini des connaissances qu'il embrasse, la jeunesse des élèves, etc., l'imagination reste effrayée des prodigieux efforts auxquels ces élèves se trouvent obligés pour en bien remplir toutes les conditions ; on doit même se préoccuper sérieusement au point de vue physiologique, intellectuel, des résultats fâcheux que des efforts semblables peuvent entraîner. Sans doute aussi trouverait-on, dans ces conditions un peu forcées, l'une des principales raisons qui font, aujourd'hui, rencontrer beaucoup d'hommes, avant l'âge, d'une science presque universelle; mais un petit nombre, même dans un âge plus avancé, de ces profondes et remarquables spécialités que l'on admirait autrefois ?

« Heureux les élèves de cette école, disait, en 1844, M. le rédacteur du *Journal des Économistes*, dont l'esprit offrît assez de ressort, assez de subtilité pour n'être pas énervé, ossifié, par le roulement trop mécanique des études ! Ceux-là deviennent vraiment des citoyens utiles, de grands citoyens. Quant aux autres, quant à ceux de nature facile et de pâte molle, ou vains, ou sots, ils restent à tout jamais de simples machines à calcul, qui disent vrai pourvu qu'on les mette au point ; considérés du haut de la grandeur de l'esprit humain : ce sont des crétins scientifiques. »

Dans la même année, le *Journal des Débats* ajoutait : « Il y a eu une lutte persistante entre ceux qui voulaient que l'école polytechnique englobât tous les cours des écoles d'application, de sorte que ces dernières écoles eussent été supprimées ; et ceux qui, avec plus de raison, pensaient qu'elle devait être une école centrale, d'où divergeraient ensuite beaucoup d'écoles spéciales, réservées chacune à l'un des services publics.

« L'école polytechnique a pour mission de fournir des ingénieurs pour les nombreuses opérations matérielles du gouvernement et de la société, donc l'enseignement doit s'y borner à cette partie des sciences qui peut être mise en pratique et qui éclaire directement les arts utiles en leur fournissant des méthodes de calcul ou en

expliquant leurs opérations; mais il doit la comprendre tout entière: ce sera déjà bien assez pour remplir deux années.

« Elle est le tronc commun d'où se ramifient de nombreuses écoles d'application; il faut donc une parfaite harmonie entre l'enseignement de cette école, et les cours, les exercices de ces autres établissements. »

Dans ces aperçus généraux, nous avons seulement pour objet de constater la grande utilité de cette belle et savante institution; de faire observer, dans la vue d'améliorations futures, que le programme de son enseignement est trop vaste, cet enseignement trop fractionné, le temps des études insuffisant pour l'acquisition d'un si grand nombre de profondes et difficiles connaissances.

Il est un autre point également regrettable pour la stabilité, les succès et l'avenir de cette précieuse école, c'est le caractère politique dont les élèves ont, plusieurs fois, manifesté la révélation. Des faits prouveront, mieux que tous les raisonnements qu'il serait aisé de faire valoir, en faveur de cette observation tout entière dans l'intérêt de l'institution et des sujets qui s'y forment: Le trente mars 1814, un grand nombre d'élèves prirent les armes, pour témoigner leur dévouement à l'empereur Napoléon. Le 13 avril 1816, l'école fut licenciée, à la suite de plusieurs mutineries intérieures; on la reconstitua le 4 septembre de la même année. En juillet 1830, elle prit une part assez active aux événements, etc. Ici, nous ne déversons le blâme sur personne, mais nous constatons seulement des faits dont on comprendra la portée lorsqu'il s'agit d'une institution destinée à fournir au pays tant d'hommes de science éminemment utiles; qui, pour le devenir et pour travailler à leur propre fortune, ont besoin d'une application d'autant plus calme et plus soutenue que des épreuves de savoir et de capacité règlent les positions plus ou moins avantageuses que les élèves obtiennent en sortant de l'école, et qui peuvent être ainsi classées d'après la préférence que leur a donnée jusqu'ici le choix de ces élèves: mines, ponts et chaussées, génie maritime, hydrographie, génie militaire, état-major, artillerie de terre et de mer, poudres, salpêtres, etc.

IV. ÉCOLES D'APPLICATION.

En sortant de l'école polytechnique, ainsi que de toutes celles où se professe la théorie seulement, les élèves ont besoin d'en trouver d'autres qui puissent les initier à la pratique, autrement ils ne manqueraient jamais de faire un plus ou moins grand nombre d'expériences regrettables ou même dangereuses pour le succès des travaux qui se trouveraient confiés à leur impéritie ; de cette considération toute simple découle naturellement la grande utilité, pour ne pas dire la nécessité, des écoles d'application, qu'il est bien à désirer de voir se perfectionner encore davantage.

« Non-seulement, continue le *Journal des Débats*, les cours des écoles d'application doivent être des développements *spécialisés* de ceux de l'école polytechnique, mais encore le programme d'admission doit être considéré comme formant, avec celui de l'école polytechnique et des écoles d'application, une série continue dont tous les termes s'appuient les uns les autres... Les élèves doivent y être initiés activement et matériellement aux pratiques de leur art. »

Dans cette catégorie devraient s'élever des écoles d'arts et de haut enseignement industriel, où toutes les carrières utiles à la production, à la richesse publique, à la prospérité du pays, trouveraient leurs moyens essentiels de progrès, de perfectionnement et de prospérité.

« Les sociétés modernes, ajoute M. M. Chevalier, se sont dit qu'elles transformeraient, en citoyens investis des prérogatives de la liberté, les héritiers et successeurs de ces mêmes classes industrielles qui, du temps des Romains et des Grecs, étaient de vils esclaves, et, pendant le moyen âge, des serfs... elles ont voulu donner, à leur entreprise, pour base, l'aisance achetée au prix du travail : produire mieux, davantage, à meilleur marché : voilà les moyens... L'empereur de la Chine trace bien tous les ans son sillon, pour montrer que ce qui fait la vie de son peuple entre aussi dans la sienne. »

S'il était nécessaire, du reste, de prouver que, dans toutes les conditions, l'homme doit apprendre à vivre, au besoin, de son travail, une grande et bien regrettable épreuve, la leçon de l'*émigration*, leçon trop dure et trop malheureuse pour ceux qui n'avaient suivi aucun enseignement pratique, viendrait effectuer la démonstration de cette importante vérité.

« Il faut, continue M. M. Chevalier, combiner, avec l'enseignement littéraire, l'étude des sciences positives, présentées par leur côté utile plus que par leur côté spéculatif, et façonner la jeunesse à appliquer ces connaissances précieuses. »

V. ÉCOLES D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Avec les progrès de la civilisation dans le monde, on voit s'étendre et se diversifier les rapports internationaux ; avec les progrès de la civilisation dans les États, on voit se multiplier et s'accroître les relations individuelles, celles des citoyens et des gouvernements. Or, pour donner, à toutes les gestions qui naissent de ces relations et de ces rapports nécessaires, les caractères de capacité, d'intelligence, de précision et d'habileté, qu'elles doivent offrir pour atteindre convenablement leur but, il existe une science particulière, indispensable, d'origine moderne, L'ÉCONOMIE POLITIQUE; dont l'enseignement public doit apprendre à sauvegarder les intérêts généraux et privés, sous peine de ne pas marcher avec la civilisation et le progrès, de créer un obstacle volontaire au bien-être des peuples, à la prospérité des pays.

Toutefois nous ne parlons pas ici de cette économie politique nuageuse et *transcendentale* qui s'égare incessamment dans le vague des suppositions et des utopies ; de cette économie politique *boutiquière* et mesquine annihilant toutes les questions à force de les diviser ou de les systématiser ; mais de cette économie politique large, substantielle, essentiellement pratique, dont nous trouvons les admirables principes dans les Adam Smith, les J. B. Say, les Rossi et dans leurs savants interprètes.

« Aristote, dit M. H. Passy, a fait une économie politique ;

cependant, c'est une science neuve ; elle n'est arrivée à un certain degré de maturité que durant le siècle dernier... elle devient de plus en plus nécessaire : plus les sociétés déploient d'activité industrielle, plus la richesse croît, plus les relations sociales se multiplient et se compliquent, plus les moindres erreurs dans la gestion de leurs intérêts deviennent dommageables, et suscitent de mécontentements. »

M. Passy démontre ensuite que, si les nations étaient habituées à voir loin et juste dans un vaste et commun horizon, elles comprendraient que la liberté du commerce est leur première garantie; que, si les artisans appréciaient les vrais mobiles de l'industrie, de la prospérité, de la richesse, ils ne troubleraient pas l'ordre social indispensable au développement de la production, de la vente et du salaire.

M. Alban de Villeneuve a positivement fait comprendre l'importance d'associer les principes de l'économie politique à ceux de la morale et de la religion. Il prouve, par des calculs approximatifs mais rationnels, que les sept grands vices de notre espèce, les sept péchés capitaux : *orgueil, jalousie, avarice, intempérance, impureté, colère, paresse*, amènent, en dépenses pour les satisfaire, en pertes de travail et frais de répression, un total de un milliard quatre cent quinze millions sept cent mille francs : somme à peu près égale à celle des dépenses générales du royaume pour 1847; dépenses qui furent de un milliard quatre cent cinquante-cinq millions six cent quatorze mille cinq cent dix francs. Il en conclut à la nécessité « d'associer l'instruction morale et religieuse à l'instruction économique, en élevant celle-ci jusqu'à la hauteur de l'enseignement des intérêts supérieurs aux intérêts de ce monde et de la richesse matérielle. »

VI. FACULTÉS.

On désigne généralement, sous ce titre, « le corps ou l'assemblée des docteurs qui professent, enseignent les sciences dans les universités. »

Faculté, ἡ δύναμις, de δυναμόω, j'ai la puissance active, indique plutôt, en effet, le pouvoir d'agir, que la constitution du corps agissant; et détermine le véritable sens d'après lequel fut comprise l'expression, lors du premier établissement de ce corps universitaire.

» Le mot *Faculté*, dit M. Matter, désignait d'abord non pas l'enseignement, mais l'autorisation d'enseigner. Il remonte à l'époque où le pape, chef de toutes les universités, et patron spécial de celle de Paris, conférait, aux maîtres des arts libéraux, la faculté de faire des cours : ils eurent bientôt un autre privilége : la faculté de conférer des grades. »

Ces grandes institutions étaient autrefois et sont encore, dans les anciennes universités d'Europe, au nombre de quatre; on en compte actuellement cinq en France : Facultés *de théologie*, *de droit*, *de médecine*, *des sciences*, *des lettres*.

I. La Faculté des lettres devrait occuper le premier rang par sa plus grande ancienneté; comme établissant le passage et comme servant de lien entre l'enseignement *humanitaire* des colléges et l'enseignement *spécial* des facultés; en raison de son influence universelle, car c'est elle qui gouverne le monde par la puissance de l'histoire, de la morale, de la philosophie, de la politique, etc.

Toutefois, notre intention n'est pas de renouveler ici toutes ces disputes de préséances, dans lesquelles on trouva presque toujours plus d'orgueil particulier que d'intérêt public, mais seulement de faire valoir une question d'ordre et d'enchaînement logique : du reste, au seul point de vue de l'importance, nous admettons bien volontiers la nouvelle classification.

« La faculté des lettres, dit M. Matter, aujourd'hui la dernière pour le rang, est la plus ancienne de toutes : elle naquit de l'enseignement des sept arts libéraux : grammaire, dialectique, rhétorique, musique, arithmétique, géométrie, astronomie. »

II. La Faculté de théologie date du XIIe siècle. En France, elle offrit presque toujours une autorité souveraine et quelquefois despotique. L'histoire de la fameuse et célèbre *Sorbonne* suffirait seule pour le démontrer.

III. **La Faculté de droit**, à moins qu'on ne veuille rattacher son origine à celle des écoles de droit que l'on suivait à Paris au XIIIe siècle, n'apparaît qu'en 1525, avec cette ordonnance de François Ier, portant : « que les licenciés en droit civil ou canonique seraient, désormais, seuls admis à plaider au parlement.

IV. **La Faculté de médecine** se constitua difficilement et plus tard; elle fut, au XVe siècle, rattachée à l'étude des lettres par le cardinal d'Estouteville.

Ces facultés, renversées par le terrible ouragan de 1793, se trouvèrent provisoirement remplacées, les unes par les écoles centrales; les autres, par les écoles de droit et de médecine, en vertu de la loi du 19 ventôse an XI; et reconstituées par le décret impérial de 1808, qui prononçait la résurrection de l'université: ce fut alors que la première devint la dernière, et se trouva divisée en faculté *des sciences* et faculté *des lettres*.

Ce décret instituait une faculté de théologie dans chaque diocèse métropolitain; douze facultés de droit; cinq de médecine; autant de facultés des sciences, des lettres, qu'il se trouvait de lycées. Création large et féconde, qui ne se réalise qu'en partie : ainsi, l'on admit seulement neuf facultés de droit : Paris, Aix, Caen, Dijon, Grenoble, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse; trois facultés de médecine : Paris, Montpellier, Strasbourg.

Ces grandes institutions subirent des changements et des modifications, surtout dans leur régime intérieur : changements et modifications qui diffèrent, pour les facultés du même titre, par le nombre des professeurs, des cours, etc. Elles sont actuellement, en France, comme nous l'avons dit, au nombre de cinq, et rangées dans l'ordre suivant : facultés : 1° de théologie, 2° de droit, 3° de médecine, 4° des sciences, 5° des lettres.

Indépendamment de la mission qu'elles ont, ainsi que tous les autres corps enseignants, de propager les connaissances relatives à leur sphère, elles reçoivent encore celle toute spéciale de conférer, après épreuves satisfaisantes, les grades universitaires de *bachelier*, de *licencié*, de *docteur*.

Les professeurs y sont nommés par concours ou par présentation :

chacun de ces modes offre des avantages réels et de graves inconvénients. Loin de nous la pensée d'aborder les discussions interminables et trop souvent passionnées que cet important sujet a fait naître.

Nous ajouterons seulement que l'œuvre de ces professeurs des facultés demande à la fois tant d'honneur, de probité, de véritable savoir, de vertu, qu'il est bien à souhaiter pour le progrès des sciences, des arts; pour le bien-être, le bonheur des peuples; pour l'ordre, la prospérité des États; conséquences naturelles de cette mission dignement effectuée, que le népotisme, la faveur et l'injustice ne dirigent pas ici les votes, en faisant imprudemment nommer, à ces fonctions aussi graves qu'essentielles, des intrigants, des hommes immoraux, des nullités ou des charlatans.

VII. CORPS SAVANTS.

Sous ce titre général, nous comprenons un grand nombre de réunions d'hommes instruits dont l'utile et belle mission, complément essentiel et fondamental de l'instruction publique, est de conserver le dépôt sacré des lettres, des sciences et des arts, de l'augmenter, de l'enrichir, de le féconder par leurs précieux travaux plutôt encore que de le propager par l'enseignement oral; enfin, d'encourager, de soutenir, de couronner les utiles efforts de l'esprit et du génie, dans le but si fructueux et si noble d'agrandir et de perfectionner le monument immortel des plus sublimes connaissances humaines.

Le foyer primitif, le modèle rudimentaire de toutes ces réunions savantes fut l'*Académie*. Si nous admettons, d'après M. Jouy, comme étymologie de ce nom : « ἄκος, remède, δῆμος, peuple ; le remède ou le sauveur du peuple, » cette allégorie nous confirmera dans la pensée qu'en effet l'*Académie*, vestige monumental de la science antique; cette science elle-même, ou la philosophie personnifiée dans le divin Platon, furent véritablement autrefois, sont encore aujourd'hui, surtout animées par le génie du christianisme, la consolation et la sauvegarde principale des nations.

« Les anciens, dit M. E. Dupaty, qui exprimaient leurs pensées

par des allégories ingénieuses, représentaient l'*Académie* sous les les traits d'une femme d'un âge mûr et d'un caractère grave, la tête ceinte d'une couronne d'or et revêtue d'un voile de couleurs variées. De la main droite elle tenait une lyre, avec cette devise : *Detrahit atque polit;* elle retranche et polit. »

Plusieurs académies s'établirent dans Athènes, sans égaler celle de Platon. On vit ensuite apparaître, en Egypte, la fameuse académie d'Alexandrie, sous le nom *de Muséon*, et, par les soins de ses membres, se rassembler et s'organiser la riche bibliothèque en grande partie brûlée par le stupide Omar. Cette académie célèbre qui fit revivre les splendeurs admirables *du lycée, du portique*, devint alors comme le soleil de la science, de la civilisation; et, même après les ténèbres du moyen âge, fut encore le merveilleux foyer où l'on vit se rallumer le flambeau des lettres, des arts et des antiques traditions de l'humanité.

Après la domination romaine, peu favorable à ces nouveaux développements de l'intelligence, l'esprit se dégage, par degrés, des entraves soporeuses de la matière ; Charlemagne institue, dans son palais, une académie pour la culture de la grammaire, de la rhétorique, de la poésie, de l'histoire, de l'astronomie, des mathématiques, etc. ; prépare l'établissement du grand et fructueux principe de *la valeur individuelle* en adressant aux nobles, qui voulaient joindre la paresse et l'ignorance à l'ambition, ces belles et mémorables paroles : « Je vois que vous comptez sur le mérite de vos aïeux, mais apprenez qu'ils ont reçu leur récompense, et que l'État ne doit rien qu'à ceux qui se rendent capables de le servir et de l'honorer par leurs talents. »

L'académie de Charlemagne épure un idiome grossier pour en former *la langue romane* et préparer *la langue française;* elle ranime le goût presque éteint; donne la vie, le mouvement aux sciences, réveille l'enthousiasme depuis si longtemps assoupi ; l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie, répondent à ce noble appel, et bientôt on voit, sur le sol de la civilisation, s'élever ces grandes institutions scientifiques auxquelles il devait ultérieurement rendre grâces de sa fertilisation et de sa riche culture.

En 1325, apparaît, à Toulouse, le plus ancien des corps savants actuels : *l'Académie des jeux floraux*, que Clémence Isaure dota de ses biens, et qui répondit noblement à ce généreux sacrifice.

Au quinzième siècle, l'institution d'un grand nombre d'académies signale glorieusement la renaissance des lettres. Enfin, par les soins de Desmarets et de Chapelain, sous la protection de Richelieu, l'*Académie française* est légalement fondée par lettres patentes de Louis XIII, en 1635. Elle brille d'un grand éclat sous Louis XIV, et publie son fameux dictionnaire dont l'objet principal est de conserver la pureté de notre langue, d'en régler les progrès, et d'en prévenir les dangereux écarts.

Détruite en 1792, l'Académie française reparaît, comme l'une des classes de l'Institut, dans cette grande et noble création.

L'INSTITUT, ἡ ἀκαδημία, académie, nom qui rappelle son origine et ses caractères, est ce grand, cet illustre corps savant fondé par Napoléon en 1803, et divisé, depuis 1815, en quatre classes sous les titres d'académies : 1° *française* ; 2° *des inscriptions et belles-lettres* ; 3° *des sciences* ; 4° *des beaux-arts*.

« Tous les hommes éclairés, dit M. Jouy, ont regretté que les événements, dans leur succession trop rapide, les préjugés, dans leur jugement trop aveugle, n'aient pas permis à l'attention publique de se fixer sur le plan d'organisation présenté à l'Institut par l'un de ses plus honorables membres, Louis Lacretelle : ce système embrassait le monde intellectuel, et supposait un foyer central où viendraient se réunir, pour y prendre de la force et de l'éclat, tous les rayons lumineux partis des différents points de l'horizon littéraire. »

Combien il serait, en effet, à désirer que ce corps savant de la métropole, si riche d'hommes capables et de connaissances réelles, devînt la providence tutélaire de ces académies provinciales si dévouées, si laborieuses ; dont les productions, pour être positivement utiles, ne manquent souvent que d'une assez grande publicité, que d'une autorité suffisante : alors on verrait l'enseignement public prendre un caractère bien précieux de *véritable unité*; les sciences et les arts s'élever à la mesure de notre civilisation !... Car, nous ajouterons avec M. E. Dupaty : « *L'Institut*, foyer de sciences et

de lumières, est destiné à renouveler la gloire de la fameuse académie d'Alexandrie, et à la *surpasser par ses bienfaits.* »

DEUXIÈME CARACTÈRE.

PAUPÉRISME MATÉRIEL; PHILANTHROPIE, CHARITÉ.

Pour donner toute la précision et toute la clarté nécessaires aux développements de cette immense et si grave question économique, nous étudierons sous deux titres particuliers : I. Le paupérisme matériel, véritable fléau de l'humanité; II. La charité, seul remède avantageux qu'il soit possible d'opposer aux envahissements de cette plaie sociale.

TITRE PREMIER.

PAUPÉRISME MATÉRIEL, DÉNUEMENT, INDIGENCE.

Le paupérisme matériel : l'*indigence :* ἡ ἀπορία, de ἀπορέω, je suis dépourvu, j'ai besoin; *egestas;* de *egeo*, je manque, j'attends un secours, est ce dénuement plus ou moins complet des choses nécessaires à la vie, qui se traduit par les dures et cruelles expressions de *misère* et de *souffrance;* qui trouve soulagement et consolation dans ces nobles et belles qualités du cœur formulées par les termes : *pitié, compassion, bienfaisance, philanthropie,* et que le christianisme a résumées et perfectionnées, avec tant de fruit, dans celui de charité.

La *souffrance physique*, la *misère*, le *paupérisme :* quelles plaies douloureuses dans le corps social!... Mais le paupérisme passé à l'état de profession : *la mendicité*, quel fléau redoutable

pour l'État!... Combien, dès lors, de légitimes et navrantes infortunes à secourir!... Mais, en même temps, combien d'abus, de vices, de crimes à prévenir, à réprimer!... N'est-ce pas déjà faire comprendre qu'il faut aborder ces graves, ces douloureux sujets tout à la fois avec la bonté du cœur et le calme de la raison? La charité doit toujours se montrer ardente et zélée sans jamais cesser d'être intelligente et réfléchie.

Ces distinctions sont justes: pour *le paupérisme*, le mot est nouveau comme la chose. Dans l'antiquité, même dans les temps modernes, avant l'affranchissement des esclaves, on ne connaissait pas les pauvres de profession, à moins que l'on ne voulût considérer comme tels cette *plèbe* insensée qui demandait à grands cris du pain et des spectacles; qui supportait la privation du premier, et se révoltait quand on lui refusait les seconds : *le paupérisme* est donc, au milieu des bons et précieux fruits, un des fruits amers et dangereux de la liberté!... Ajoutons encore, pour compléter cet utile enseignement: il est un résultat désastreux de la charité mal comprise et mal appliquée!...

« Le fléau du paupérisme, dit M. Cherbuliez, gagne en permanence et en intensité, à mesure que les secours de la philanthropie s'étendent et se multiplient. C'est dans les villes que la charité légale ou collective déploie le plus d'activité; c'est aussi dans les villes que la classe ouvrière s'accroît le plus rapidement, et que la misère fait le plus de ravages. Le département du Nord est celui où l'assistance publique et les institutions charitables ont reçu le plus d'extension; c'est aussi celui, de toute la France, où les souffrances et la démoralisation de la classe ouvrière sont parvenues au degré le plus affligeant: le nombre des assistés y forme le sixième de la population totale.

« La philanthropie sociale a le grand tort de rendre la société responsable des vices et des malheurs individuels, en imposant, à la société, l'obligation de pourvoir aux besoins et de garantir l'existence des individus. »

Sans doute *le paupérisme*, envisagé sous ce point de vue, présente un ulcère hideux qu'il faut prévenir, un cancer envahissant

qu'on ne doit pas nourrir, qu'il faut, au contraire, extirper du corps social dans l'intérêt de sa conservation ; mais l'indigence, la misère affligeantes pour tous, cruelles, affreuses lorsqu'elles frappent la tendre enfance, la vieillesse exténuée, le courageux artisan qui détruit sa santé, sa vie par les veilles, le travail, sans pouvoir suffire aux pressants besoins de sa famille, voilà les infortunes qu'il faut promptement et largement secourir ; toutefois avec prudence, et toujours avec la sérieuse attention de ne pas les convertir en *paupérisme*.

Pour effectuer plus sûrement ces bons résultats, pour prévenir avec soin ces graves inconvénients, il faut étudier les causes de la véritable misère, celles de l'indigence professionnelle, afin de les combattre toutes avec un égal succès.

Parmi les causes de l'indigence nous en trouvons un grand nombre qui ne sont qu'accidentelles et ne dépendent nullement des individus ; ainsi, la cherté des subsistances, les disettes, les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les naufrages, les épidémies, l'abaissement des salaires, le chômage des ouvriers, la mort des chefs de famille, etc.

D'autres dépendent plus ou moins des malheureux qui supportent la misère ; ainsi la paresse, le vagabondage, le défaut d'ordre, de conduite, les goûts dispendieux, l'ivrognerie, la corruption, l'immoralité, la débauche, etc.

Une dernière est d'autant plus difficile à détruire qu'elle se trouve comme fatalement attachée à l'excessive *population* du travailleur, auquel on n'a pas dès lors sans raison donné le nom de *prolétaire :* nous allons étudier ces causes graves et désastreuses avec tout le soin qu'elles méritent. Deux conditions sociales doivent surtout fixer ici notre attention : I. LA POPULATION ; II. LA MENDICITÉ.

CHAPITRE I.

POPULATION.

La population, ἡ πολυανθρωπία, de πολυανδρέω, je suis très-peuplé; *procreatio*, de *procreo*, j'engendre; indique, surtout dans le langage des économistes, une procréation humaine surabondante, l'augmentation numérique et progressive des individualités d'un peuple.

Si nous arrivons immédiatement au grand et constant résultat expérimental de cette augmentation, nous trouvons que, dans les pays civilisés, un nombre considérable d'enfants produit: pour les familles riches, la *diminution notable* de l'opulence; pour les familles aisées, *la gêne*; chez l'artisan, *le malaise*; chez le prolétaire, *la pauvreté*, *la misère!...* Et cependant combien de lois fatales ou de pratiques absurdes chez les anciens et les modernes pour obliger à la propagation!...

« Les Hébreux, dit J.-B. Say, frappèrent de honte les célibataires et les femmes stériles. Lycurgue et Solon imitèrent les Hébreux, et les législateurs de Rome imitèrent ceux de la Grèce. La loi *Papia Poppæa* établissait à Rome certains priviléges proportionnés au nombre d'enfants qu'on avait. Jules César et Auguste sanctionnèrent les amendes infligées par les censeurs aux vieux garçons. Chez les musulmans, des crieurs publics parcourent les rues pendant la nuit, et rappellent aux époux leurs devoirs conjugaux. Les prêtres se joignent aux potentats, dans les mêmes exhortations; les premiers, pour remplir leurs mosquées; les autres, pour recruter leurs bataillons... Nous avons plusieurs ordonnances en faveur de ceux qui font beaucoup d'enfants. »

« Les règlements sur le nombre des citoyens, dit Montesquieu, dépendent beaucoup des circonstances. Il y a des pays où la nature

a tout fait, le législateur n'y a donc rien à faire: à quoi bon engager par des lois à la procréation, lorsque la fécondité du climat donne assez de peuple... Partout où il se trouve une place où deux personnes peuvent vivre commodément, il se fait un mariage : la nature y porte assez... Les pays de pâturages sont peu peuplés, parce que peu de gens y trouvent de l'occupation ; les terres à blé occupent plus d'hommes, et les vignobles infiniment davantage... Quelquefois le climat est plus favorable que le terrain ; le peuple s'y multiplie et les famines le détruisent : c'est le cas où se trouve la Chine ; aussi un père y vend-il ses filles et expose ses enfants... Les politiques grecs s'attachèrent particulièrement à régler le nombre des citoyens : Platon veut que l'on encourage ou que l'on arrête la propagation, selon le besoin... que l'on règle le nombre des mariages, de manière que le peuple se répare sans que la république soit surchargée. »

Aristote va même jusqu'à conseiller des moyens coupables; les Crétois en employaient d'infâmes pour arriver à ce dernier résultat.

« César, ajoute Montesquieu, donna des récompenses à ceux qui avaient beaucoup d'enfants... Les lois d'Auguste furent plus pressantes : il imposa des peines à ceux qui n'étaient point mariés... Les autres avaient de grands priviléges... Louis XIV ordonna de certaines pensions pour ceux qui auraient dix enfants, et de plus fortes pour ceux qui en auraient douze, etc. »

Il serait absolument impossible de comprendre ces primes d'encouragements accordées, par quelques États, à la procréation des classes inférieures, si l'on ne voyait en même temps que ces États, par les guerres désastreuses qu'ils avaient à soutenir, faisaient une telle consommation d'hommes qu'ils se trouvaient dans la nécessité d'en exciter la production comme on provoque celle des objets dont une demande suffisante amène le continuel écoulement.

Pendant la paix, lorsque ces grands massacres humains sont heureusement arrêtés, des encouragements semblables, pour les classes inférieures, autrefois regrettables par le motif, deviendraient coupables par le résultat : car ce résultat serait la *misère* du peuple.

« On est moins prévoyant, dit M. Ch. Dunoyer, et l'on s'en fait gloire, dans la multiplication des hommes que dans celle des plantes et des animaux. Personne ne croirait agir sensément, s'il ne proportionnait le nombre de ses bestiaux à l'étendue de ses herbages; s'il voulait contraindre son champ à nourrir huit fois plus d'arbres qu'il ne peut en porter. A l'égard des familles humaines, on n'admet pas, quand il s'agit de leur accroissement, qu'il faille tenir compte des ressources dont on dispose, et de l'espace qu'on a devant soi.

« Pour la classe riche, on raisonne, au contraire, avec trop d'égoïsme et de réserve sous ce rapport. Il n'en est pas de même pour la classe prolétaire, dont le terme est assez significatif si on le fait dériver de *proles*; il semble qu'on se dise : Plus nous aurons d'enfants, plus nous en mettrons à la charge de la société; que nous importe!... Nous laissons entrevoir les conséquences et nous ne les poursuivrons pas dans un sujet aussi délicat...

« En Angleterre, la souffrance de la partie la plus malheureuse des classes laborieuses provient surtout de l'imperfection des mœurs de cette partie de la nation, de son penchant à l'ivrognerie, notamment, et, plus particulièrement encore, du manque absolu de réflexion avec lequel elle pullule. »

Ce qui justifie cette opinion pratique et sage de Malthus : « On peut dire, avec assurance, que la sagesse des hommes est l'obstacle qui, dans l'Europe moderne, agit avec le plus de force pour soutenir la population au niveau des moyens de subsistance. »

Ces faits incontestables ont frappé l'esprit des observateurs, et les ont engagés, d'abord, à bien étudier la tendance procréatrice de notre espèce, et le rapport qui s'établit naturellement entre le nombre des individus et la masse des subsistances destinées à leur alimentation : ensuite, à chercher les moyens de prévenir le développement de cette population excessive, de toutes les souffrances, de toutes les calamités qu'elle entraîne inévitablement à sa suite.

Cette étude sérieuse, la gravité du sujet en question, ont fait naître des controverses prolongées, des écrits nombreux, au milieu

desquels s'élève, au point culminant, le système de Malthus et de son école.

En donnant la vie aux êtres organisés dont l'existence est temporaire, la nature assura la conservation de l'espèce au moyen de la propagation dont l'abondance et la facilité se trouvent, en conséquence, d'autant plus développées que la vie des individus est moins longue ou doit lutter contre un plus grand nombre de causes destructives.

Le genre humain, en raison de ces lois primordiales, offre, comme le démontre l'expérience, une tendance remarquable à se multiplier; et bientôt il dépasserait la mesure des ressources alimentaires du globe, si des causes destructives puissantes et variées ne venaient mettre obstacle et fixer un terme à ce rapide et funeste accroissement.

On a recherché le nombre *absolu* des habitants du globe, et *relatif* de ses principales divisions. Ces nombres, on le comprend, ne peuvent être qu'approximatifs; en effet, celui d'aujourd'hui ne sera déjà plus celui d'hier; et celui de demain ne s'accordera pas avec le nombre d'aujourd'hui. Un roulement continuel s'effectue dans la population, qui tantôt diminue, mais plus souvent augmente, sous l'influence de deux grands mobiles surtout: d'après Stéwart: « L'abondance des vivres est la mesure de la population; » au sens d'Adam Smith: « La demande de l'homme, comme celle de toute autre *denrée*, règle nécessairement la production de l'homme et la propagation du monde entier. »

En 1830, M. Boisseau donne, pour la population du globe, les chiffres suivants :

Population absolue................		833,000,000
Population relative ...	Asie........	500,000,000
	Europe......	210,000,000
	Afrique......	70,000,000
	Amérique....	33,000,000
	Océanie.....	20,000,000

En 1840, M. Louvet, d'après M. A. Balbi, présente, aux mêmes points de vue, des chiffres différents :

Population absolue		738,500,000
Population relative	Asie	390,000,000
	Europe	229,200,000
	Afrique	60,000,000
	Amérique	39,000,000
	Océanie	20,300,000

« Si nous écartons, dit J. B. Say, toutes les causes qui bornent l'accroissement de notre espèce, nous trouverons qu'un homme et une femme mariés, aussitôt qu'ils sont nubiles, peuvent aisément donner naissance à douze enfants : or, douze enfants qui naîtraient pour remplacer le père et la mère sextupleraient le genre humain à chaque génération, si chacun d'eux parvenait à l'âge de se reproduire.

« Mais l'expérience nous apprend que la moitié environ des êtres humains périssent avant l'âge de vingt ans, et que ceux qui atteignent cet âge ont une probabilité de vie moyenne de vingt-six ans, On voit par là que, si chaque couple ne peut pas élever douze enfants en état de se reproduire, il en peut élever six, qui sont capables de peupler autant que le premier couple l'a fait lui-même. D'où l'on doit conclure que, s'il n'y avait aucun autre obstacle à cette multiplication, la population d'un pays quelconque triplerait au bout de vingt-six ans : une nation de trente millions d'âmes comme la nôtre en aurait alors quatre-vingt-dix millions ; vingt-six ans plus tard, deux cent soixante-dix millions... Enfin, en un siecle à peine révolu, la France contiendrait deux milliards quatre cents millions d'habitants : beaucoup plus que l'on n'en compte maintenant sur la surface entière du globe. »

En supposant un peu d'exagération dans ces calculs, de simples probabilités, il n'en reste pas moins démontré par les faits, qu'au

milieu des causes de destruction dont elle est environnée, la population s'accroît presque partout d'une manière uniforme et progressive.

« On assure, dit J. B. Say, que les Hébreux, entrés en Egypte au nombre de soixante-dix, en sortirent, quatre siècles plus tard, à celui de six cent mille hommes en état de porter les armes... Frijoo rapporte qu'un homme et quatre femmes ayant échappé à un naufrage, en 1590, abordèrent à l'île des Pins, près de Madgascar, et qu'ayant trouvé dans cette île une quantité d'excellents fruits, ils multiplièrent au point qu'ils étaient environ douze mille lorsque les Hollandais les découvrirent. »

« Les Hébreux, dit M. G. du Puynode, étaient entrés en Egypte au nombre de 70 couples; deux siècles plus tard, ils étaient au nombre de 600,000 hommes au-dessus de 21 ans, ce qui suppose une population de 2 millions au moins. »

« Lorsque la population, dit Malthus, n'est arrêtée par aucun obstacle, elle se double tous les vingt-cinq ans. »

M. Warden a prouvé, par des calculs exacts, que la population des États-Unis d'Amérique a doublé dans chaque période de vingt-un ans, sans compter les étrangers qui viennent s'y fixer. La proportion des naissances masculines s'y trouve, relativement aux féminines, tantôt comme 21 est à 20, tantôt comme 16 est à 15; les accidents plus nombreux qui peuvent atteindre la vie des hommes rétablissent l'équilibre.

D'après des relevés qui semblent dignes de confiance, en 1788, chaque lieue carrée de l'Europe ne comptait, terme moyen, que 336 habitants; tandis qu'aujourd'hui l'on en trouve 590. La France, avec 24,800,000 âmes, occupait, sous ce point de vue, le *n°* 1. En 1838, avec 33,735,000, elle était descendue au *n°* 3. Tandis que la Russie occupait le *n°* 1 avec 60,347,217, au lieu de 19,611,000 qu'elle offrait à la première époque; différence effectuée par accroissement réel de population, ou par additions de terres, au moyen des conquêtes.

« En prenant les dix-huit années qui ont suivi les guerres de l'empire, dit M. Fayet, de 1825 à 1842, l'augmentation moyenne

amène un surplus, par an, de un deux-centième. D'après cet accroissement, qui est plutôt exagéré qu'atténué, la population doublerait dans une période d'environ 140 ans; en supposant cet accroissement semblable et non contrarié par les guerres, les disettes, les épidémies, etc... Les guerres de l'empire ne l'ont pas empêché : ainsi, en 1791 : —25,140,000; en 1801 : —27,349,003; en 1806 : —29,107,425; en 1821 :—30,461,875; en 1841 : —34,230,178.

« Les craintes manifestées à propos de l'accroissement de la population nous paraissent trop peu fondées pour que l'on puisse s'y arrêter. Ce qui est à craindre, c'est l'accumulation dans les grandes villes; la désertion des travaux agricoles; et la recherche exagérée du bien-être, plus ou moins factice, que procurent les travaux industriels et les professions libérales. »

Mais il s'agit bien plus, en économie politique, de l'augmentation relative de la classe pauvre, que de l'augmentation absolue de la population : celle des classes riches, d'après leur système d'égoïsme et leurs besoins artificiels, n'aura pas lieu tant que ce double état de choses se maintiendra.

« D'un autre côté, ajoute M. Fayet, on manque de bras pour les travaux des champs, tandis que les ouvriers industriels surabondent autour des ateliers, et tombent dans la misère à la moindre crise... De trop nombreux postulants assiégent toutes les avenues des carrières dites libérales et des fonctions publiques. Beaucoup sont repoussés, tombent dans une position d'autant plus défavorable que leurs prétentions avaient été plus hautes : de là le malaise dans ces hommes qui ont reçu un développement intellectuel qui les a élevés au-dessus de la position de leurs familles; de là les plaintes, les récriminations, contre le gouvernement, de la part de tous ces mérites méconnus, de toutes ces intelligences incomprises. »

Quelques statisticiens ont prétendu que, de 1791 à 1840, la population s'était élevée, en France, du chiffre de 25,140,000, à celui de 33,540,000 âmes. M. Fayet fait observer que les premières statistiques ont été fautives et que les résultats s'y trouvent exagérés de moitié. D'après les documents officiels, cette population était, en 1700, de : —19,069,320; en 1806, de :—29,107,425 individus.

Des relevés, effectués de 1772 à 1851, donnent les résultats suivants pour la France :

1772	22,672,000
1784	24,800,000
1801	27,349,003
1806	29,107,425
1811	29,092,000
1821	30,461,875
1826	31,858,937
1831	32,999,223
1836	33,540,910
1841	34,230,178
1846	35,401,761

Ainsi, dans l'espace de soixante-quatorze ans, la population a augmenté de plus d'un tiers.

1851	35,781,821

Pendant ces cinq dernières années, l'augmentation n'a été que de 381,385 : cent huit par dix mille; tandis qu'elle avait été, pendant les cinq années précédentes, de : 1,170,308 : trois cent quarante-deux pour dix mille.

D'après la statistique donnée par le bureau des longitudes, nous trouvons pour la France :

1820	30,451,187
1831	32,560,934
1836	33,540,910
1841	34,230,178
1846	35,401,761
1851	35,783,059

Nous rencontrons, pour les départements, dans leur comparaison :

Les plus peuplés : Seine : 1,422,065. Nord : 1,158,285.

Les moins peuplés : Hautes-Alpes : 132,038. Basses-Alpes : 152,070. On explique la différence dans le roulement de la popu-

lation en France par les émigrations, la crise commerciale, la révolution de 1848, la découverte des mines aurifères, la pacification de l'Algérie, le choléra, la diminution des mariages, etc.

Nous citons ces documents sans prendre aucune responsabilité; toutes ces inductions, bien que très-curieuses, n'en sont pas moins problématiques; il en est de même de celles que l'on a tirées des observations faites dans l'Amérique du nord et qui tendent à établir que la population d'un pays favorablement disposé pourrait doubler en vingt-cinq ans, aucune cause majeure ne venant y mettre obstacle.

Il semble donc prouvé par ces faits et par ces chiffres, que nous pourrions fournir en plus grand nombre, que la population augmente non-seulement en France, mais encore dans la plupart des pays civilisés, dans une proportion à peu près constante, et qui serait bien plus forte si les grandes causes de destruction dont l'humanité se trouve entourée ne s'opposaient à ce progrès.

Ainsi, les épidémies, les révolutions, les famines, etc., déciment quelquefois tellement les nations, qu'elles semblent alors menacer les pays, soumis à leurs funestes influences, d'une dépopulation complète.

Cette dernière cause: les disettes, les famines surtout, paraissent le terrible moyen que la nature semble mettre en usage pour équilibrer les ressources alimentaires et le nombre des individus qui doivent les consommer; pour prévenir ainsi tout développement excessif de la propagation, dont les résultats séviraient à la manière d'un autre fléau.

« C'est une vérité fondamentale de cette partie de la science, dit M. Ganilh, que la race humaine, comme toutes les espèces animales, ne se conserve et ne se multiplie que dans la proportion de ses moyens de subsistance, et qu'elle ne franchit pas impunément cette limite qui lui est assignée par la nature: quand elle la dépasse, les classes inférieures, sur lesquelles se fait sentir le plus sévèrement la rareté des subsistances, ne peuvent pas élever leurs enfants, et la mort les punit de l'imprudence et de l'imprévoyance de leurs mariages. »

Vauban comprenait donc bien imparfaitement les véritables intérêts de l'État en général, et ceux des prolétaires en particulier, lorsqu'il disait : « On doit prendre garde, sur toutes choses, à ménager le menu peuple, *afin qu'il s'accroisse* et qu'il puisse trouver dans son travail de quoi soutenir sa vie et se vêtir avec quelque commodité. »

« L'homme, dit M. L. Reybaud, n'est pas comme l'animal qui vit du fonds commun et n'y apporte pas un atome. L'homme n'emprunte rien à la nature sans y apporter, en surplus, le prix d'un effort intelligent. Sa mission est de féconder le sol, et non de le dévaster, d'embellir graduellement cette terre où il est de passage, de manière à ce qu'après l'avoir reçue inculte et dépeuplée, il en fasse le siége de cultures perfectionnées et le grenier de nombreuses populations. Telle est la destination évidente de l'homme, marquée dans l'ordre de la Providence et victorieusement confirmée par le spectacle de l'univers. L'homme, abstractivement parlant, et envisagé dans l'ensemble, apporte donc ici-bas une richesse, et constitue lui-même une richesse, il produit plus qu'il ne consomme, et laisse après lui un héritage qui n'est point à dédaigner : sa part de concours dans l'amélioration du globe....

« Il y a deux buts vers lesquels le monde marche d'une manière lente, mais sûre : l'exploitation intégrale du sol et l'ennoblissement des espèces. D'un côté, les grands foyers de population versent leur excédant sur les contrées désertes ; de l'autre, les races s'améliorent et les types supérieurs remplacent les types inférieurs ; c'est sous l'empire de cette double loi que la terre se peuple et se civilise.

« Depuis le XVIe siècle, l'Europe, avec le seul excédant de sa population, va au loin réveiller des continents plongés dans le sommeil. Dans le cours de trois cents ans, elle envoie en Amérique vingt-cinq millions de blancs qui chassent les cuivrés devant eux ; se substitue aux Indous en Asie ; aux Nègres et aux Bédouins, en Afrique ; aux Polynésiens, en Océanie ; fournit presque au globe entier un contingent nouveau ; et tout cela, non-seulement sans s'appauvrir, mais encore en voyant tripler dans son sein ses res-

sources d'hommes...; et, en même temps, le phénomène se complète par l'autre point: là où le type supérieur parvient à s'établir, le type inférieur s'efface; les caraïbes, les mille tribus du grand continent américain ont peu à peu disparu. »

Tout cela est très-judicieusement apprécié, très-vrai au point de vue de l'homme en général : mais ici la grande question de la population doit être socialement traitée surtout au point de vue du prolétaire.

Sans doute, il faut *ménager* les classes pauvres, mais en leur assurant des ressources et non pas en les poussant à se créer des souffrances, des privations et des misères !... Elles sont déjà trop disposées à négliger toute prévoyance, à mettre indiscrètement à la charge de la société leurs familles et leurs personnes; les encourager dans cette fatale voie, c'est creuser un abîme sous leurs pas; c'est miner le sol du pays; voilà certes le point essentiel, capital: nous sommes arrivé au cœur de la question.

Poursuivant cette pensée, MM. Everett et Carey, adversaires de Malthus, ont objecté que l'homme étant un capital productif, sa multiplication ne pouvait être qu'avantageuse à l'État. « Sans doute, ajoute M. G. du Puynode, l'homme est un instrument de richesse, le plus fécond des capitaux : mais c'est l'homme après un certain âge et doué d'un certain apprentissage; ce n'est ni l'enfant ni le mendiant; ceux-là sont des charges et non des forces pour la société. Or, Malthus ne s'oppose pas à la naissance de ceux qui ont un devoir à remplir dans ce monde ; il s'oppose seulement à la multiplication des êtres qui ne parviennent à la vie que pour la souffrance et la mort.» « C'est méconnaître entièrement mes principes, dit-il, que de m'envisager comme un ennemi de la population : les ennemis que je combats sont le vice et la misère. »

La crainte salutaire de donner le jour à des malheureux, et, par une funeste mais facile conséquence, trop souvent à des *misérables* !... tel est le digne et louable sentiment, le seul et véritable frein qui puisse arrêter l'honnête et consciencieux prolétaire dans la coupable intempérance dont les conséquences déplorables sont l'excès d'une population indigente avec toutes ses calamités.

Lactance avait dit : « Dieu fait naître les âmes pour la vie et non pour la mort... Que ceux que leur indigence empêche de nourrir leurs enfants s'abstiennent de leurs épouses. »

Montesquieu semble avoir deviné la loi dont Malthus a tenté la démonstration.

« M. Thiers, ajoute M. Gustave du Puynode, prenant la chose au point de vue du *sentimentalisme*, exprime cette opinion : « On se récrie contre les disciples de Malthus, qui arrêtent l'homme prêt à se rapprocher de sa femme, en lui disant : Prends garde, il y aurait un être de plus à nourrir sur la terre !... On se récrie contre les philosophes de l'abstention ; on les appelle barbares, on les dénonce au peuple, et on a raison : arrêter la fécondité du genre humain est un crime contre nature. »

« Pourtant, continue M. du Puynode, si la fécondité du sol ne suivait pas l'accroissement possible de l'espèce ; si les enfants qui naissent ne naissaient que pour souffrir et mourir de faim ; si l'excès de la population amenait, dans la société, le dénuement avec son abaissement, ses vices et trop souvent ses crimes?... Mais l'Église? diront un grand nombre... Comment, le christianisme qui prescrit les jeûnes, les abstinences pour dompter la chair, aurait horreur du célibat, accuserait la continence et condamnerait la chasteté?... L'Église est plus conséquente, et l'on interprète mal ses dogmes, que nous n'avons pas ici mission d'expliquer.

« Voyez en Irlande et surtout en Chine à quelles mesures barbares conduit l'excès de la population. Voyez, chez les peuples anciens, les décrets atroces promulgués par Minos, Lycurgue, etc., pour maintenir le niveau de la population? Est-il donc moins sage de prévenir ces tristes résultats, en disant au père de famille pauvre : Soyez prudent et calculez vos ressources? Malthus, du reste, ne conseille aux classes pauvres que ce que les classes riches n'observent que trop bien, et trop souvent sans aucune raison plausible... Le socialisme veut que l'on peuple sans mesure ; et pour motif d'assurance il donne, au nom de M. P. Leroux, le *circulus*, c'est-à-dire cette *précieuse* découverte : que chacun fournit juste assez d'engrais pour assurer sa subsistance. »

Dans les classes opulentes, le désir immodéré d'une grande fortune pour ses enfants en fait limiter le nombre dans les bornes étroites d'un égoïsme vaniteux, nuisible au développement normal de la population aisée; de telle sorte que ce qui peut être une vertu dans le premier cas, devient un vice dans le second, en violant tout à la fois les lois de la nature et de la société; encourager la population dans les classes riches, en faire même un devoir; la modérer dans les classes pauvres, en constituer une faute, présente ici la règle générale en même temps la plus sage et la plus utile que l'on puisse formuler.

Mais ce n'est qu'une loi de conscience dont on doit craindre la fréquente violation : Malthus est donc entré plus avant dans la prescription des moyens destinés à prévenir le mal profond de la population illimitée pour les classes pauvres.

Le savant économiste et son école blâment cette multiplication du prolétariat, en redoutent sérieusement les conséquences, et veulent que l'on évite les alliances légales qui pourraient l'effectuer.

« L'instinct aveugle de la reproduction, dit Malthus, pouvant amener des résultats exorbitants, hors de proportion avec les moyens de subsistance, l'homme doit placer cet instinct, comme tous les autres penchants, sous l'empire de la raison. »

Tout le système de Malthus repose sur ces deux idées fondamentales : l'accroissement des moyens d'existence et l'accroissement du capital ont nécessairement des bornes. L'accroissement de la population est pour ainsi dire illimité ; il est donc indispensable de maintenir un juste équilibre entre la population et ses moyens d'existence. Il pense que, chez les peuples civilisés, l'individu est l'auteur de ses propres destinées, que dès lors il est injuste de rendre la société responsable des souffrances individuelles ; au lieu de conseiller au peuple l'insurrection, le partage des biens ou le vol, il lui conseille la prévoyance et le travail ; hors ces deux forces, toutes les autres, d'après sa théorie, sont impuissantes.

« L'Essai sur la population, dit M. Parisot, posa Malthus définitivement comme chef d'école ; ses idées triomphèrent : les lois

relatives au paupérisme subirent des réformes, par décisions du parlement; il jeta même, en France, une grande défaveur sur l'impôt des pauvres, qui, sans le principe fondamental de sa doctrine, contribuerait peut-être à nous ruiner aujourd'hui, comme il le fait pour l'Angleterre. »

« Malthus, dit M. G. du Puynode, a eu la singulière fortune d'attacher son nom à un système qu'il ne prétendait pas découvrir, et de retirer, d'un écrit, les injures que mériterait à peine la plus coupable action...

« Mais quel est donc le système de Malthus? La population renferme en soi des forces presque infinies de reproduction; la terre, au contraire, qui doit pourvoir à sa subsistance, n'en contient que de beaucoup plus limitées. Partant, si la population use, dans leur plénitude, de ses forces productives, il arrivera un moment où, le sol ne pouvant plus satisfaire à son alimentation, commencera la nécessité du dénuement; et le dénuement, c'est l'avilissement, c'est la souffrance, ce sont les maladies, c'est la mort!... »

Qui pourrait le croire, un principe aussi large, aussi vrai, aussi éminemment philosophique et moral, a soulevé l'indignation d'un grand nombre d'utopistes: les uns ne l'avaient pas compris, les autres en ont fait un motif de récriminations, un moyen de soulèvement populaire, sans même avoir jamais lu cet auteur!...

Les uns ont dit à Malthus: « Par vos théories, ne résistez pas aux lois de la Providence qui ont enjoint aux hommes de croître et de multiplier; surtout, lorsque la terre doit être considérée comme un seul et vaste domaine ouvert à tous les hommes, et dont ils ne connaissent pas encore toutes les ressources, et que l'espèce humaine ne forme qu'une seule et grande famille patriarchale. » Mais, ainsi que M. G. du Puynode le fait judicieusement observer: « Avant lui, Montesquieu, Franklin, Wallace, ne faisant guère que répéter Platon et Aristote, avaient reconnu déjà la tendance de tous les êtres à se multiplier à l'infini. Seulement ils n'avaient pas distingué les différences d'accroissement de la population et des subsistances, et n'en avaient pas montré les effets sur la destinée des États. »

« La vérité, dit M. Dunoyer, est que les époux ont des ménagements à garder soit envers eux-mêmes, soit l'un envers l'autre, surtout envers les tiers qui peuvent être le fruit de leur union. Il va sans dire que le mariage n'affranchit pas de toute règle la chose du monde qui voudrait être la plus réglée : le mouvement des naissances et de la population... Est-ce accroître l'espèce que de procréer des myriades d'êtres destinés à une prochaine et inévitable destruction? Des époux ne sont pas pardonnables qui, avant d'appeler un enfant à la vie, ne prennent pas la peine d'examiner s'ils vont l'appeler à une vie heureuse ou misérable... La responsabilité que notre sottise voudrait faire peser ici sur la Providence ne pèse en réalité que sur nous : Dieu ne nous a dispensés, sous aucun rapport, de songer aux conséquences de nos actes. »

Nous pensons également que vouloir interpréter les desseins du créateur sur l'homme au point de vue des animaux, serait méconnaître bien étrangement la sagesse de l'éternelle Providence, qui, sans doute, n'a pas privilégié notre espèce d'une raison particulière pour lui défendre d'en user dans le point essentiel à son perfectionnement, à son bonheur; et nous posons naturellement un moyen terme, quant au système de Malthus, entre l'opinion de son traducteur allemand : Hegewisch qui le qualifie de : « Révélation des lois de l'ordre moral, comparable à la découverte des lois de l'ordre physique de l'univers par Newton, » et celle des socialistes intéressés, ou des philosophes atrabilaires qui, dans leur zèle aussi factice que peu discret, en feraient volontiers un crime de lèse-société, de lèse-religion, de lèse-divinité!...

Les autres ont ajouté : « Sans le trop-plein de la population, auriez-vous ces migrations qui sont allées peupler et féconder le Nouveau-Monde, défricher tant de terres incultes? etc.; si ce n'est le présent, ce sera l'avenir. »

Si Dieu a dit aux hommes, dans le but de la propagation et de la conservation de l'espèce : « *Croissez et multipliez*, » il leur a dit aussi, dans l'intérêt de la conservation individuelle : « *Buvez, mangez, soignez votre personne et protégez votre vie;* » mais il ne leur a pas recommandé de s'occuper exclusivement d'eux-

mêmes et jusqu'à l'égoïsme le plus absolu ; de manger sans mesure et de boire jusqu'à l'ivresse ; pas plus que, dans sa haute sagesse et dans sa bonté compatissante, il n'a pu leur prescrire, comme un devoir, de multiplier le nombre de leurs enfants jusqu'au dénuement complet, jusqu'à l'affreuse misère. Avec un législateur aussi parfait que Dieu, ce n'est pas la lettre, c'est l'esprit de la loi qu'il faut avant tout bien comprendre, et consciencieusement observer. Alors toute opposition apparente cesse, et l'humanité, saintement éclairée par la lumière céleste, rentre aussitôt dans la noble voie des desseins éternels !...

Quant aux avantages des migrations lointaines : ingénieux moyen, belle ressource vraiment, d'amener un peuple à la dure nécessité, pour éviter les angoisses de la faim, l'application *de la peine de mort*, de se condamner lui-même, en partie, aux rigueurs du bannissement, de l'exil volontaire !...

« Messieurs les philanthropes, dit Rossi, ressemblent par trop à ceux de nos médecins qui, pour se débarrasser de leurs malades, les envoient mourir au loin.»

Consolantes utopies, assurément, pour des pères de famille échangeant, contre des sueurs de sang, une subsistance grossière, insuffisante ; pour des mères indigentes, navrées d'anxiétés, dont on ne comprendra jamais bien toutes les souffrances, les déchirements du cœur ; pour de jeunes et malheureux enfants dont le froid décolore et crispe l'innocent visage, dont les petites mains convulsivement agitées se tordent si douloureusement sous les étreintes meurtrières de la faim !...

Mais voyez donc enfin, comme affreuses conséquences d'un aussi cruel dénuement, ces parents poussés au désespoir ou devenir criminels par nécessité, ou porter sur eux-mêmes une main coupable encore, en laissant des enfants orphelins à la charge de l'assistance publique ou de la charité privée !...

Au milieu de ces funestes résultats, sachez donc remonter à la cause ; n'oubliez jamais *que plus les travailleurs sont nombreux, plus les salaires sont bas, insuffisants, les souffrances et la misère du peuple fatalement assurées !...*

« Nous voudrions, dit Rossi, pouvoir persuader aux travailleurs, aux jeunes hommes qui ne possèdent encore d'autre richesse que leur intelligence et leurs bras, qu'ils doivent se tenir en garde contre les conseils que leur prodiguent d'un côté les égoïstes, et de l'autre les esprits chimériques; nous voudrions pouvoir leur dire : La question de la population, c'est vous qu'elle intéresse avant tout et presque exclusivement. »

Refusant d'admettre, en principe, que l'excès de population est un mal, et surtout d'arriver aux véritables moyens de prévenir ce funeste résultat, des esprits obstinés, à courte vue, ou peu sincères, ont voulu s'imposer, ou bien imposer aux autres, en masquant le précipice au lieu de le combler : ils sont allés jusqu'à prétendre que « l'accroissement de la population n'était jamais à craindre, parce qu'il était toujours suivi d'une augmentation proportionnelle dans la quantité des subsistances. » L'enseignement positif dément cette assertion hasardée de la théorie.

Que l'on dise : L'augmentation des moyens de subsistance favorise l'accroissement de la population, les faits se réuniront presque toujours pour démontrer la vérité de cette assertion ; mais en la formulant en sens inverse, on cherche à consacrer l'un des plus faux et des plus dangereux principes.

On pourrait d'autant moins compter sur les résultats fructueux d'une logique aussi funeste, que la progression des subsistances et celle de la population diffèrent essentiellement sous tous les rapports : en effet, la première est simplement *numérique* ; elle s'épuise après un certain développement; ou, pour le moins, devient stationnaire ; la seconde est au contraire *géométrique*, et semble acquérir une puissance proportionnée à l'étendue de ses manifestations ; on conçoit dès lors à quelles désastreuses conséquences pourrait entraîner l'adoption du sophisme que nous repoussons.

« Toutes les fois, dit Rossi, que vous aurez plusieurs produits ayant chacun une force reproductive égale à celle du producteur, vous arriverez nécessairement à une progression géométrique plus ou moins rapide. Si un produit deux et que les nouveaux produits aient chacun la même force productive qu'avait la première unité,

deux produiront quatre, quatre produiront huit, et ainsi de suite. Abstractivement parlant, Malthus annonçait donc un principe incontestable, et aussi vrai pour l'homme qu'il l'est pour les animaux et les plantes. »

« C'est une chose à peine croyable, dit F. Bastiat, que des écrivains, sans aucune portée, sans aucune valeur, d'une ignorance qu'ils étalent à chaque page, soient parvenus, à force de se répéter les uns les autres, à décrier, dans l'opinion publique, un auteur grave, consciencieux, philanthrope, et à faire passer pour absurde un système qui, tout au moins, mérite d'être étudié avec attention. »

« On a prétendu que la progression de la population, dit M. Ganilh, est nécessairement suivie de la progression proportionnelle des subsistances ; mais cette opinion est en opposition directe avec la nature des choses, avec l'expérience.

« La faculté procréatrice de l'homme diffère tellement de la faculté productive de la terre, qu'elle semble avoir une destination différente et même contraire... La puissance de la première est infinie, géométrique :... celle de la seconde s'épuise par le seul usage de ses forces... Il faut, pour qu'elles marchent d'un pas égal, que la faculté procréatrice de l'homme s'arrête et proportionne sa marche à celle de la faculté productive de la terre ; autrement, la famine, la maladie et la mort rétablissent l'équilibre entre elles. »

« Sans obstacles , dit M. Malbouche, la population se développerait suivant une proportion géométrique : 1, 2, 4, 8, 16, et les subsistances suivant une proportion arithmétique : 1, 2, 3, 4, 5 ; l'une s'accélère, l'autre se ralentit ; plus il y a d'hommes, plus l'augmentation est grande ; plus il y a de terres cultivées, moins il en reste à défricher. Il faut, dans cette question, toujours étudier deux faits principaux : ce qui augmente les naissances ou les diminue ; ce qui diminue la mortalité ou l'augmente. »

M. H. Passy n'admet pas que la population croisse au delà des ressources autant qu'on le dit ; il pense, au contraire, que c'est l'abondance des produits qui amène celle de la population ; il cite

l'Amérique où la population augmente sans doute, mais où les produits augmentent davantage; il présume que quand cette augmentation s'arrêtera, celle de la population s'équilibrera, comme dans les autres pays; il ajoute que Malthus en voulant faire éviter un excès est tombé dans un autre; comme, du reste, il semble l'avoir prévu lui-même.

Ces réflexions sages pourront, dans la question, éloigner les terreurs exagérées, mais elles ne sont pas de nature à dissiper les craintes légitimes.

Nous arrivons d'ailleurs, par l'incontestable logique des faits, à cette conséquence terrible, mais positive : que si, d'une part, l'excès de population entraîne l'insuffisance relative des subsistances, la misère, la réduction du nombre des hommes ; de l'autre, la disette, la pénurie des moyens alimentaires, abaisse nécessairement la proportion, jusqu'alors normale, de la population ; en maintenant ainsi, par d'affreuses nécessités, cet équilibre que les calamités publiques ou l'imprévoyance individuelle tendent incessamment à déranger...

Le suédois Wargentin a dressé des tableaux pour établir, dans son pays, la proportion des mariages et des naissances, avec les années les plus abondantes et les plus stériles de la dernière moitié du dix-huitième siècle :

Pour les deux années les plus abondantes :

Mariages, 46,000. Naissances, 182,000.

Pour les deux années les plus stériles :

Mariages, 38,000. Naissances, 165,000.

Sous le rapport des décès, la proportion s'est établie en sens inverse :

Pour les deux années les plus abondantes : décès 122,000.

Pour les deux années les plus stériles:... — 142,000.

M. Mylne, dans son travail sur la durée de la vie, démontre qu'en Angleterre une grande augmentation dans le prix des céréales est toujours suivie d'une mortalité plus grande, et qui diminue lorsque la valeur du blé reprend son cours ordinaire,

On trouve, chez quelques peuples arrivés au plus haut degré de la

civilisation, des exemples salutaires où l'on voit une sage prévoyance amener, dans les mariages, une réserve assez prudente pour prévenir, à propos, cette exubérance de population, toujours si funeste au bien-être, à la paix, à la prospérité des nations; et ces grandes expériences doivent ici fournir un bien précieux enseignement, en précisant, avec certitude, le véritable moyen de garantir les États d'un aussi dangereux excès.

« Le rapport des naissances aux mariages, dit M. G. du Puynode, n'est en France, que de 3, 20; en Angleterre, que de 3, 70; tandis qu'il est, en Belgique, de 4, 12; en Autriche, de 4, 42; en Piémont, de 4, 65: il n'est aucune cause purement matérielle qui explique ces différences. »

Quant au rapport des naissances à la population, M. Legoyt en formule ainsi les principales conditions: en Russie, 1 sur 22, 4, habitants; en France, 1 sur 36. Celui des mariages: en France, 1 sur 123 personnes; en Russie, 1 sur 49. Celui des décès: en France, 1 sur 40, 92; en Russie, 1, sur 26, 68.

« En 1760, dit J. B. Say, la population de l'Angleterre, avec le pays de Galles, était seulement de 6,736,000 âmes, et l'on y contracta 57,848 mariages: depuis, la population de l'Angleterre a constamment augmenté; elle était, non compris l'Écosse, en 1821, selon M. James Cléland, de douze millions d'habitants; aussi les mariages ont-ils constamment diminué à partir de la première époque; ainsi:

En 1760, un mariage sur 116 habitants.
En 1770, ———— sur 118 ————
En 1780, ———— sur 123 ————
En 1821, ———— sur 134 ————

« Cette réserve, fruit de la prudence, prévient des maux infinis, et proportionne, plus que toute autre cause, la population des États à leur production; mais comme elle-même est commandée par les moyens d'existence de chaque famille, ce sont toujours, en définive. les moyens d'existence qui bornent la population. »

D'après une conséquence toute naturelle, quand les populations sont décimées par de grandes catastrophes, la proportion des subsis-

tances étant supérieure à celle des individus, on voit le nombre des mariages s'élever tout à coup, et redescendre ensuite à son premier niveau lorsque ce vide est suffisamment rempli.

« En 1709 et 1710, ajoute J. B. Say, il y eut, en Prusse, une peste terrible, puisqu'elle enleva un tiers de la population du pays... En 1708, il y avait eu six mille mariages et vingt-six mille naissances. En 1711, on compta jusqu'à douze mille mariages et trente-deux mille naissances,.. ensuite le nombre des mariages et des naissances déclina. »

Il paraît, du reste, aujourd'hui démontré par les faits que si la civilisation progressive est favorable à l'accroissement de la population, c'est particulièrement en développant les industries, en augmentant la production de la richesse et par conséquent les moyens d'existence.

« La production, dit J. B. Say, est toujours proportionnée au degré de civilisation et de lumières des nations; et comme la population est en raison de la production, nous devons trouver que les hommes sont partout d'autant plus nombreux qu'ils sont plus éclairés et plus civilisés; c'est en effet ce que l'expérience nous fait observer en tous lieux. »

Les observations du voyageur Perron dans l'Australie, celles de M. Gallatin dans les Etats-Unis, les résultats de l'établissement des Anglais dans la Nouvelle-Galles, etc., confirment la vérité de cet important rapport.

« Les gouvernements sont fiers, dit J. B. Say, de pouvoir montrer des tableaux de population couverts de chiffres; et ils ont raison, car rien ne dénote mieux une bonne administration; mais, dans ce but, ils ont cherché à multiplier le nombre des naissances, et ils ont eu tort; car, quel que soit le nombre des naissances, il n'influe en rien sur la population des États: lorsqu'une fois un vase est plein, ce n'est pas en y ajoutant de nouveau liquide qu'on en fait tenir davantage; c'est en agrandissant la capacité du vase: il n'y a pas d'autre moyen.

« Une erreur avait crédit dans l'opinion publique et même auprès des gouvernements, dit M. Guizot; à savoir: que la population

fait la force des États, d'où il résultait que l'on devait encourager indistinctement son accroissement : c'est contre cette erreur que Malthus a écrit son livre, il l'a mise en évidence et détruite. »

« Combien de lois, dit M. Malbouche, proclamaient une exemption entière ou partielle d'impôts! en faveur de qui? peut-être du père de famille sage, prévoyant, qui, en contractant mariage, n'avait pas oublié que ce lien sacré lui imposait l'obligation non d'augmenter la population de l'État, mais de lui fournir des hommes utiles, parvenus au complet développement de leurs forces physiques et morales? Nullement : l'exemption était une prime accordée à celui dont la femme était accouchée le plus souvent; à celui qui avait le plus d'enfants; que ces enfants fussent bien portants ou maladifs, chétifs ou robustes, bien ou mal élevés; que le père, en s'engageant dans les liens du mariage eût ou n'eût pas l'espoir fondé de pouvoir satisfaire aux besoins de sa famille !... »

Toutefois il ne faut rien exagérer en formulant des craintes sur les excès de la population, et tendre vers un autre extrême qui présenterait aussi de véritables dangers. « A côté de tels excès, dit M. Ch. Dunoyer, se trouve la nécessité d'une population générale suffisante pour la prospérité de l'État, la garantie de son indépendance, de sa conservation, le soutien de ses droits, sa prépondérance politique, la puissance de son industrie agricole et manufacturière. »

« D'un autre côté, ajoute M. L. Dufour, qu'attendre, pour l'avenir, de ces natures abâtardies par l'énervement ou les infirmités précoces, et qui transmettront plus imparfait, à leur tour, ce souffle de vie qui les anime? Ne nous étonnons donc point si les vagabonds se recrutent surtout parmi cette génération pâle et chétive qui végète au milieu de la fumée des ateliers. »

« Le soin de multiplier la population, dit Arthur Young, ne doit pas fixer un seul instant l'attention des gouvernements. Si elle est oisive, ou si elle excède le nombre des hommes qui peuvent trouver de l'emploi, c'est multiplier la misère, la maladie et le crime; la population ne devient utile que par l'emploi; trouvez cet emploi, et elle se multipliera d'elle-même, en dépit de tous les obstacles. »

« De ces deux propositions incontestables, ajoute J. B. Say, l'une que la population a une tendance à s'accroître progressivement; l'autre, qu'elle ne peut pas dépasser les moyens d'exister, on peut donc déduire cette troisième proposition : c'est que la population d'un pays n'est jamais bornée que par ses produits. »

Il résulte nécessairement de ces faits positifs, de ces graves et respectables opinions, que l'excès de la population conduit inévitablement à la disette, à la famine, au dénuement, à la misère, à toutes les souffrances individuelles, à toutes les calamités publiques, à tous les bouleversements sociaux qui les accompagnent et les suivent; que les citoyens, les classes pauvres surtout et l'État doivent sérieusement se préoccuper de ce fléau toujours menaçant, et que ces terribles conséquences pourraient seules arrêter, *si la prévoyance humaine*, partie essentielle de la sagesse, de la raison, qui la caractérisent et la distinguent, si la haute circonspection du pouvoir social et les règlements salutaires qu'il est en sa puissance d'établir, ne s'appliquaient pas de concert et sérieusement à le prévenir dans sa funeste réalisation.

Ici vient se reproduire dans toute sa force, dans toute son utilité, dans toute sa nécessité sociale, ce grand principe conservateur des empires et qui devrait former le premier article de leur constitution : LAISSEZ A CHAQUE CITOYEN SA RESPONSABILITÉ, SA PRÉVOYANCE PERSONNELLES ; SURTOUT N'Y SUBSTITUEZ JAMAIS LA PRÉVOYANCE ET LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT.

Soumis, comme les autres, à ces deux obligations naturelles et sacrées, l'artisan, le prolétaire comprendront aussi la nécessité de pourvoir à leurs besoins, à ceux de leur famille, et dès lors on ne les verra plus se mettre, avec leurs enfants, sous les inspirations de la fainéantise et de la plus coupable insouciance, à la charge de l'assistance publique et privée ; calculant mieux l'exiguïté de leurs ressources et les dépenses d'une postérité nombreuse, ils deviendront plus prudents, plus réservés ; la procréation cessera d'être, pour eux, un moyen de forcer l'aumône; un élément de désordre et de corruption, pour la société.

« Affaiblir, chez les ouvriers de la génération actuelle, cette salu-

taire prévoyance, dit M. Cherbuliez, à l'égard de l'accroissement de leur famille, c'est tout simplement condamner à une affreuse misère toute la génération suivante. La philanthropie, ce me semble, devrait y regarder de près avant d'encourir la responsabilité d'un pareil résultat : savoir, cette triste fécondité de parents nécessiteux qui ne donnent le jour à une nombreuse progéniture que pour l'abandonner, aussitôt après, entre les mains de la charité publique. »

« Est-ce au sein de la misère, dit Rossi, dans l'insouciance stupide qui en est souvent la conséquence, que peuvent naître les sages prévisions des calculs d'avenir qui doivent tempérer, dans l'homme, l'empire des sens et ralentir la marche de la population ? Non : celui qui n'a rien à craindre ni à espérer ne calcule pas, et ne réfléchit point... C'est ainsi que là où la misère exerce ses ravages il arrive trop souvent que les enfants pullulent, sans que la mort, par ses nombreux avertissements, puisse faire comprendre, aux parents, tout ce qu'il y a de révoltant, d'immoral dans les enfantements d'êtres humains qui ne viennent au monde que pour y passer quelques jours dans les gémissements et mourir !...

« En France, la mortalité des riches et celle des pauvres, à l'âge de quarante à quarante-cinq ans, étaient, il y a peu d'années, :: 0,85 : 1,87 ! »

Sans doute, le dénuement et la souffrance, quelque mérités qu'ils soient, doivent être immédiatement secourus et soulagés. Mais il ne faut pas en récompenser les causes plus ou moins coupables par une trop grande facilité, par une prodigalité dangereuse dans l'application de ces soulagements et de ces secours ; l'immoralité, même celle du pauvre, doit être punie par des privations sans danger ; on doit assurer sa vie, celle de sa famille ; mais il ne faut pas l'affranchir de toute sollicitude et lui permettre de recueillir, dans une funeste sécurité, les fruits de sa paresse et de ses désordres. Nous le verrons bientôt, la charité la plus ardente n'a pas toujours compris l'abus de la compassion et ses périlleux résultats.

« On aurait beau, dit M. Horace Say, rêver un bien-être général

basé *sur la solidarité entre tous les hommes* et sur une bienveillance universelle, on arriverait toujours à la misère et à la dépopulation, si l'on supprimait la responsabilité individuelle pour lui substituer la communauté des biens: en regardant comme appartenant à tous ce qui est le produit du travail de chacun. Toutes les utopies, à cet égard, aboutissent à de cruelles déceptions, ou plutôt elles sont frappées d'impuissance avant d'avoir pu arriver jusqu'à l'application. »

Ainsi le premier moyen d'éviter les désastreux effets des excès de la population est de formuler nettement, aux rangs inférieurs de l'ordre social, leurs plus impérieux devoirs, leurs intérêts les plus positifs et les plus vrais; à la charité publique et privée, ses nobles et sages attributions, les dangers même de son zèle moins éclairé que bienveillant.

Mais ce moyen sera-t-il assez puissant pour prévenir, à lui seul, un péril qui menace, avec tant de fatalité, l'avenir des sociétés humaines? Malthus et son école ne le croient pas; et c'est en conséquence de cette conviction négative qu'ils ont proposé des mesures d'une exécution bien difficile, sans doute, mais qui ne devaient point, en raison d'un motif essentiellement louable, soulever des orages contre l'économiste anglais, et d'inqualifiables exécrations contre sa doctrine.

« C'est une vérité incontestable, avait dit Ricardo, que l'aisance et le bien-être des pauvres ne sauraient être assurés, à moins qu'ils ne cherchent eux-mêmes ou que le législateur ne travaille à régler leur nombre en diminuant parmi eux la fréquence des mariages entre les individus trop jeunes et imprévoyants. Le système de la législation sur les pauvres a agi dans un sens tout à fait opposé; il a rendu toute contrainte superflue; et l'on a séduit la jeunesse imprudente en lui offrant une portion des récompenses dues à la prévoyance et à l'industrie. »

Une autre vérité non moins évidente et d'un grand enseignement: c'est que dans les calamités publiques, dans les épidémies, la mort frappe sur le prolétariat avec une terrible préférence; que la mortalité des classes pauvres est supérieure à celle des classes riches;

enfin que les disettes réduisent toujours la population, tandis que l'abondance en fait monter le chiffre.

« Pour la France entière, la mortalité des riches et celle des pauvres, à l'âge de quarante à quarante-cinq ans, sont dans la proportion de 0,85 et de 1,87 sur cent : c'est-à-dire qu'il meurt à cet âge, parmi nous, le double et un quart de pauvres : à Paris, il meurt 1 habitant sur 15, dans le douzième arrondissement, le quartier de la misère ; et seulement 1 habitant sur 65, dans le premier arrondissement, le quartier de la richesse, dit M. G. du Puynode. »

L'éloquence de ces chiffres est malheureusement assez significative pour engager les sociétés à chercher un moyen sérieux, sinon de faire disparaître, au moins de mitiger des résultats aussi désastreux.

Malthus voudrait surtout que l'on empêchât les mariages entre des sujets qui n'offrent pas les ressources capables de garantir l'existence des enfants qui pourraient en naître, et se trouveraient ainsi, par le fait, mis à la charge de l'État. Cette mesure a trouvé quelques partisans, mais surtout beaucoup de contradicteurs.

« Que ne suivons-nous, dit M. Dupont White, l'exemple de la Suisse, où le mariage est interdit à quiconque ne peut justifier du moyen de vivre et d'élever une famille ?... Des obstacles au mariage ne seraient qu'un encouragement au concubinage, et la population n'y perdrait rien. »

D'autres ont fait observer que la morale et sainte institution du mariage avait pour but essentiel la propagation régulière du genre humain, l'établissement et la prospérité de la famille ; mais qu'il ne devait pas servir de moyen aux excès de la population, au développement des misères, des souffrances individuelles et publiques ; et que dès lors il appartenait au pouvoir social d'en prévenir les écarts et les abus dangereux à l'ordre, à la prospérité de l'État.

« Le mariage, dit M. Dunoyer, a pour objet, sans doute, l'accroissement de l'espèce ; mais son accroissement judicieux, son accroissement proportionné aux moyens que l'espèce a de vivre. Est-ce obéir, je le demande, au précepte de l'Écriture, que de multiplier le nombre des malheureux ? » Un autre auteur ajoute, et son expression a bien de la portée : « le nombre des misérables !... »

Enfin, quelques publicistes ont dit : Il existait bien, chez les peuples anciens, des lois qui s'opposaient aux mariages entre sujets difformes, infirmes, trop vieux, incapables de donner à la patrie des citoyens forts et vigoureux pour la défendre, et ne pouvant que l'embarrasser d'une génération impotente et maladive ; comment, à plus forte raison, les nations civilisées n'auraient-elles pas le droit et ne seraient-elles point mieux fondées à défendre l'union légale de ceux qui doivent mettre leurs enfants à la charge de l'Etat, en procréant une population excessive, dangereuse et perturbatrice de l'ordre social ?

Il est certain que, dans ce cas, les secondes lois se trouveraient motivées plus équitablement encore que les premières, mais elles n'en porteraient pas moins, à la liberté individuelle, une atteinte qui n'est peut-être pas encore assez *matériellement* légitimée par les graves inconvénients que nous venons de signaler, et qui rendra, sans doute, pour longtemps, leur admission très-difficile. C'est une importante question que la sagesse du législateur pourra seule décider, mais qu'il devient chaque jour plus indispensable d'étudier avec une profonde et sérieuse attention.

En effet, deux tendances rivales dirigent l'homme civilisé dans les déterminations qu'il suit relativement à la population : un penchant naturel à la reproduction de son espèce ; un désir constant d'améliorer sa position personnelle, celle de sa famille, et de maintenir son rang dans la société. La seconde tendance l'emporte trop souvent, dans les classes élevées : la première, dans les rangs inférieurs, domine presque toujours la seconde ; tant que ces anomalies persisteront, l'égoïsme d'un côté, une population excessive et misérable de l'autre, mettront toujours en question l'ordre social et la prospérité du pays : c'est une vérité bien sérieuse, dont les individus et les gouvernements ne comprennent peut-être pas assez l'avertissement et la portée.

« Les gens qui n'ont absolument rien, comme les mendiants, ajoute Montesquieu, ont beaucoup d'enfants : car il n'en coûte rien au père pour donner son art à ses enfants, qui même sont, en naissant, des instruments de cet art. »

Toutefois s'il est difficile de borner les excès de la population par des obstacles apportés aux mariages des prolétaires indigents, au moins ne faut-il pas les encourager par des règlements dans les circonstances ordinaires. Si les lois *papiennes* se trouvent souvent citées en faveur de la population, nous ferons, en effet, observer qu'Auguste eut la sagesse de ne les donner qu'après la destruction, par les guerres civiles, d'une grande partie du peuple romain.

Aujourd'hui, que les progrès du prolétariat deviennent effrayants et menacent incessamment l'ordre et jusqu'à l'existence des sociétés, aujourd'hui surtout que, grâce au développement de la civilisation chrétienne, l'être chétif et pauvre est protégé par la charité, que ces barbares moyens de l'antiquité pour établir l'équilibre font horreur, tout bon citoyen, tout pouvoir social, intelligent et sage, doivent s'entendre pour prévenir un mal qu'il n'est plus en leur pouvoir de détruire, une fois sa manifestation effectuée : la prévoyance, la réserve consciencieuse des individus ; la discrétion des mariages dans les classes pauvres ; l'action judicieuse et réservée de la bienfaisance, tels sont les principaux, les seuls véritables moyens à proposer ; dont il est bien temps que l'on comprenne l'importance et surtout que l'on effectue l'application.

« Je me plais à le faire remarquer, dit M. G. du Puynode, puisqu'entre les divers pays, comme pour les différentes classes, ce sont les lumières et les usages qu'amène l'aisance qui limitent le plus les naissances, les législateurs doivent renoncer aux mesures détestables qui s'opposent aux mariages et dont on a rendu si faussement responsables les disciples de Malthus ; qu'ils s'efforcent d'étendre parmi les peuples le bien-être, et, à sa suite, l'instruction et la moralité : c'est le moyen le plus efficace et le seul légitime qu'ils aient de prévenir des naissances trop hâtives ou trop multipliées. Tout s'enchaîne dans le monde : le bien conduit au bien. »

Il suffit du reste, pour apprécier la supériorité de ces procédés sur ceux des anciens peuples, et celle de nos lois bienveillantes sur leurs terribles règlements, de lire avec attention les affreuses doctrines professées par Platon et par Aristote, relativement aux moyens de prévenir les excès de la population.

« Dans les pays chrétiens, dit M. J. Balmes, l'enfant qui naît difforme ou privé de quelque membre excite la compassion, devient l'objet de la plus tendre sollicitude ; il lui suffit d'*être homme* et malheureux !... Chez les anciens, cette créature humaine était regardée comme chose inutile, méprisable ; dans certaines cités, comme par exemple à Lacédémone, il était défendu de la nourrir, et, par l'ordre des magistrats chargés de la police des naissances, chose terrible à dire, on la jetait dans une fosse !

« Les anciens, dit Chateaubriand, avaient deux moyens de se défaire de l'excès de population : l'*infanticide* et l'*esclavage*. »

Pour dernière démonstration de la vérité des principes que nous venons d'établir, nous citerons un extrait de la statistique publiée en 1837 par M. le ministre du commerce ; l'éloquence de ces chiffres ne sera pas sans enseignements.

1801...	Population...	27,349,003.
	Naissances...	1 sur 29,77 centièmes.
	Décès.......	1 sur 34,42 ———
	Mariages.....	1 sur 134,78 ———

———

1836...	Population...	33,540,910.
	Naissances...	1 sur 33,75 centièmes.
	Décès.......	1 sur 41,08 ———
	Mariages.....	1 sur 121,74 ———.

Au point de vue sérieux de la criminalité des différents types sociaux, la population offre encore des considérations tellement importantes qu'il est impossible de ne pas les faire entrer dans la constitution du problème à résoudre.

« La population de la France, dit M. Berenger, est répandue inégalement dans les villes et dans les campagnes ; en la portant à 36 millions d'habitants, les économistes les plus accrédités, et notamment notre savant confrère M. Moreau de Jonnès, qui a bien voulu nous communiquer à cet égard le résultat de ses laborieuses recherches, ont divisé cette population ainsi : 24,000,000 d'habitants seraient employés aux travaux agricoles ; 2,500,000 dans les

manufactures, 3,800,000 aux arts et métiers, et 5,700,000 composeraient les autres classes de la société ; mais comme sur les 9 millions et demi d'habitants dont se forment ces dernières classes, il en est plus d'un million qui, résidant dans les villages et les bourgs, se livrent temporairement aux travaux d'agriculture et d'horticulture, on peut porter à 25,000,000 le nombre de ceux qui constituent, en France, la population proprement dite agricole.

« La proportion entre les habitants des villes et ceux des campagnes étant donc de 1 à 3, il devrait se commettre deux fois plus de crimes dans les campagnes que dans les villes ; or, c'est presque le contraire qui arrive : en 1851 et 1852, sur 7,071 accusés pour la première de ces deux années, et sur 7,096 pour la seconde, il y a eu 2,673 accusés dans l'une, et 2,605 dans l'autre, parmi les habitants des campagnes ; tandis que si le nombre de ces accusés eût été réparti également, les populations des campagnes auraient dû en fournir beaucoup plus. »

Si l'on trouve, après l'examen suffisant de cette grave question, que la doctrine de Malthus présente un peu d'exagération dans ses conséquences et dans ses moyens, ce qu'il reconnaît lui-même avec une bonne foi digne d'éloge, on conviendra du moins qu'elle est sage, vraie dans son principe, et qu'elle n'a peut-être pas été sans une influence déjà très-utile pour la solution du grand, du sérieux problème de la population.

« Il est très-possible, dit Malthus, qu'ayant trouvé l'arc trop courbé d'un côté, j'aie été porté à le trop courber de l'autre, dans la vue de le rendre droit : mais je serai toujours disposé à faire disparaître de mon ouvrage ce qui sera considéré, par des juges compétents, comme ayant une tendance à empêcher l'arc de se redresser, et à faire obstacle aux progrès de la vérité. »

Il a tenu parole en imprimant, à sa doctrine, plusieurs importantes modifications. Lorsqu'il soutenait des vérités aussi éminemment utiles, avec une telle pureté de conscience, le savant économiste anglais ne devait exciter que l'attention réfléchie du présent et la juste reconnaissance de l'avenir.

« Quand les institutions sont meilleures, dit J. B. Say, quand

on met la classe laborieuse en état de pourvoir elle-même à ses besoins, les difficultés qui s'opposent à la production ne naissent que de l'aisance même qu'elle répand; les classes les moins fortunées d'une nation se rapprochent de cette honnête médiocrité où les familles ont plus de prévoyance par la raison même qu'elles ont plus à perdre; le frein de l'opinion acquiert plus de force; les mariages inconsidérés sont plus rares; on use avec plus de prudence de l'union conjugale, parce qu'on y sent plus vivement la difficulté et la nécessité de pourvoir à l'entretien et à l'établissement des enfants... l'expérience est là pour nous apprendre que, généralement parlant, les familles sont d'autant moins fécondes qu'elles deviennent plus riches, en même temps les liens du sang sont plus respectés, les infirmités mieux secourues; la population, qui se multipliait inconsidérément, pose elle-même des bornes à un accroissement dont elle entrevoit tout le danger; la nature, admirable dans ses rigueurs, semble avoir préparé le remède en même temps que le mal. »

« La doctrine de Malthus, dit Blanqui, n'en aura pas moins le mérite d'avoir appelé l'attention des gouvernements aussi bien que celle des citoyens, sur le danger des unions imprévoyantes et des secours prodigués sans discernement. Déjà cette doctrine a préservé, en France, de l'imitation des lois vicieuses qui ont créé, en Angleterre, la taxe des pauvres, et qui y ont fait de la mendicité une profession rétribuée.

« Les hommes prudents ont aussi appris à réfléchir sur les conséquences du mariage, et cet acte solennel de la vie a cessé d'être considéré aussi légèrement qu'il l'était avant que Malthus eût fait apprécier l'immense responsabilité qu'il impose. »

« La publication qu'effectua Malthus, en 1798, de son *Essai sur la population*, dit M. Parisot, fit sensation parmi les hommes du monde et parmi les penseurs : on pressentit que cet ouvrage allait devenir le point de départ d'une école... Son travail complet, imprimé en 1803, le posa définitivement en effet comme chef de cette école nouvelle. La violence des attaques, les unes provenant de ce qu'on ne l'avait pas compris, les autres prouvant tout simple-

ment qu'on ne voulait pas de vérités contrariantes, ne servirent, comme bien on le pense, qu'à mieux établir sa célébrité... En 1834, après une enquête dont les résultats confirmèrent la plupart des propositions énoncées par Malthus, les lois relatives au paupérisme furent réformées par le parlement... La grande question de subsistance des pauvres avait été soulevée, débattue, éclaircie et formulée par le savant économiste ; c'est donc lui qui était le premier auteur du bill détruisant ou restreignant les primes données à l'imprévoyance ou à la fainéantise, et connues, de l'autre côté de la Manche, sous le nom de *taxe des pauvres*.

« Malthus l'a démontré, les richesses de l'univers seraient consacrées à cette *taxe des pauvres*, que le nombre des pauvres dépasserait bientôt la puissance des secours. Des bienfaits plus positifs même, par exemple la découverte d'aliments moins dispendieux, sont devenus des causes funestes : ces aliments ne devaient être qu'une réserve, ils sont devenus base ordinaire des subsistances : la pomme de terre a triplé la population de l'Irlande !... Ce n'est pas faute d'humanité que les gouvernements, que les riches pèchent, c'est faute de sagesse dans l'humanité... La bienfaisance consiste à rendre heureux un moindre nombre d'hommes, et non à provoquer au développement une population qu'elle ne saurait préserver réellement et toujours de la faim, du froid, des privations, de mille douleurs physiques, des peines de cœur, etc., enfin du vice, qui règne toujours où règne l'indigence. Telle est en résumé la doctrine de l'économiste anglais. »

Nous ne reprocherons à Malthus qu'un sophisme au milieu de plusieurs autres, mais un sophisme dur, inconséquent, et que nous eussions bien désiré ne pas trouver dans ses écrits : « Il faut, dit-il, laisser à la nature le soin de punir le pauvre du crime d'indigence. »

Non certes, la religion, la philosophie, la charité, le pouvoir social ne pourront jamais, avec cette froide et coupable indifférence, abandonner le pauvre : avant *sa chute*, ils doivent s'efforcer de la prévenir ; et lors même que, malgré leurs soins, elle est survenue : lorsque *le crime d'indigence* est commis, ce n'est point

encore de l'indifférence qu'ils doivent apporter à ces misères trop méritées ; c'est de la pitié, de la compassion, des secours !... Avant de passer à leur étude, nous avons à considérer la seconde plaie sociale, qu'il faut également faire disparaître si l'on veut appliquer ces secours avec toute leur efficacité.

CHAPITRE II.

MENDICITÉ.

La mendicité, ἡ πτωχεία, de πτωχευω, je demande l'aumône ; *mendicitas, de mendico*, je mendie; en prenant le terme dans son acception naturelle, est l'état d'incapacité de travail et de dénuement complet d'un sujet réduit à demander l'aumône pour vivre; mais dans le sens qu'au milieu de notre civilisation lui donne l'économie politique, *c'est une profession qui consiste à vivre, sans travailler, aux dépens de la société.* C'est le fléau de tous les gouvernements, c'est la plaie, l'ulcère dévorant de tous les États.

On répète chaque jour cet axiome, vulgaire à force de réalité : « La paresse est la mère de tous les vices, » il faut ajouter aujourd'hui, comme vérité plus incontestable encore : *La paresse est la fille de la mendicité.* Même immoralité ; mêmes principes de corruption !... L'une et l'autre sont les deux plus funestes ennemies de l'homme, et les causes les plus fatalement perturbatrices de l'ordre social. N'est-ce pas déjà, par avance, désigner leurs antidotes les plus puissants : *le travail* et *la prévoyance?*

« La mendicité est l'indigence solliciteuse, dit M. de Croze, qui cache quelquefois la plus affreuse misère, mais plus souvent encore l'oisiveté la plus coupable. »

« La mendicité, ajoute M. Beugnot, est la situation de l'individu que la faiblesse ou la fainéantise réduisent à vivre des secours gratuits de ses semblables. »

Il existe donc évidemment deux genres de *mendicité* que, dans tous les temps, on distingua presque toujours bien en théorie, mais presque jamais suffisamment en pratique. L'une, des sujets *invalides*, tels que les enfants, les vieillards, les malades et les infirmes; l'autre, des sujets *valides*, mais paresseux, oisifs et vagabonds. L'une et l'autre, dans l'intérêt de la morale, de l'ordre, de la sécurité publique, doivent être promptement abolies, mais avec des sentiment et par des moyens bien différents.

La première doit inspirer une compassion profonde, un pressant besoin d'y porter secours, une ardente et sainte charité : c'est *une calamité particulière*, imméritée, qu'il faut adoucir par l'assistance privée, publique ; par des associations et par des établissements appropriés : mais nous verrons bientôt avec quelle intelligence et quel discernement il faut même ici procéder.

On avait écrit, dans la trop fameuse Déclaration des droits de l'homme : « Les secours publics sont une dette sacrée et la loi en devra déterminer l'étendue et l'application. »

Il fallait s'arrêter à cette première variété du paupérisme, l'on eût été dans le vrai : les bienfaits de l'application eussent naturellement justifié les principes de la théorie : mais, en dépassant la juste et sage mesure, on a rendu cette application heureusement impossible, car autrement elle serait devenue périlleuse.

En effet, par le décret du 22 floréal an II, la Convention ordonna : « La création d'un grand livre de la bienfaisance publique pour assurer des pensions de retraite aux cultivateurs, aux artisans âgés et infirmes, aux mères et aux veuves ayant des enfants, etc. »

« Les moyens ont manqué et manqueront toujours, ajoute M. H. Say, lorsqu'on voudra substituer la prévoyance de tous à la prévoyance individuelle : en ôtant aux classes pauvres le soin de leur avenir, on en fait des paresseux, des vagabonds, souvent des criminels, qui trouvent alors plus commode et plus expéditif de prendre que de recevoir. »

Ainsi le pompeux DROIT DE VIVRE que l'anarchie, sous le voile transparent d'une philanthropie compatissante, aurait si bien voulu faire établir, contre ceux qui possèdent, au profit de ceux qui ne

possèdent pas, dans cette indigence réelle, est une obligation de la conscience ; dans le paupérisme du vice et de l'oisiveté, devient une atteinte coupable portée à la propriété particulière, un crime social.

Sans doute, une commune doit nourrir ses véritables pauvres, l'État doit des secours au dénuement *invalide*, il faut même qu'il aille au devant du malheur et qu'il ne l'expose pas à la nécessité de s'avilir en tendant la main. M. Meynieu l'a dit avec raison : « Celui qui ne trouve pas, dans le travail, des moyens d'existence, ne saurait être privé d'un recours quelconque ; et malheur à la société si, oubliant que le droit au travail est un corollaire du droit de propriété, elle laissait à l'homme affamé la faculté d'exercer lui-même ce recours !... »

Non certes, dans notre société civilisée, une créature humaine jamais ne doit mourir de faim : lorsqu'elle est *invalide*, l'assistance publique et privée sont là pour s'opposer à cette affreuse extrémité, nous verrons bientôt avec quel admirable dévouement elles accomplissent leur mission ; mais lorsqu'il s'agit d'un sujet *valide*, voyons quel genre de secours il peut avoir droit de réclamer.

La seconde espèce de *mendicité*, celle qu'engendrent la paresse, l'oisiveté, le vice, fut toujours considérée comme une action coupable, souvent même poursuivie comme un crime ; la société ne lui doit qu'un genre de secours pour l'éteindre : un travail suffisant pour faire vivre celui qui n'en pourrait pas trouver ailleurs ; mais, dans le cas extrême où le mendiant valide refuse un moyen aussi juste que bienveillant, ce n'est pas une aumône que l'État peut offrir, c'est une répression qu'il doit exercer.

Si l'on recherche les causes du vagabondage et de la mendicité, de ces deux vices dangereux, de ces principes de calamités sociales qui s'enchaînent et se fortifient par une alliance funeste, on trouve surtout le relâchement des liens de famille, le défaut d'éducation morale et religieuse, le dégoût du travail, l'abaissement du sentiment intérieur de la dignité personnelle, un chômage volontaire ou même forcé par le défaut d'industries locales surtout dans la saison rigoureuse, la fréquence des détentions correctionnelles aujourd'hui

moins sévères mais beaucoup plus multipliées, l'affranchissement de l'esclavage et les progrès quelquefois excessifs de la liberté, le défaut de patronage à la place duquel on croit si faussement pouvoir mettre la surveillance pour les libérés, la condition des enfants abandonnés ou négligés de leurs familles, etc. Signaler ces causes du mal, c'est indiquer positivement les moyens de le prévenir; moyens toujours bien préférables à ceux que l'on mettrait en usage pour le combattre, souvent avec le grave inconvénient de l'augmenter.

« Le grand nombre des mendiants paresseux, des vagabonds, de gens sans aveu, dit M. L. Dufour, est une conséquence probable des modes économiques qui président à la marche de notre société, de ses allures nouvelles, des règlements que subissent ou des formes qu'affectent, dans son sein, l'industrie ou le travail; il trouve peut-être un principe fâcheux d'accroissement au milieu même des avantages et des merveilles qui résultent de son organisation. L'agglomération des habitants dans les grandes villes, en centralisant la multitude, centralise aussi les besoins, les augmente et diminue les ressources. L'immense liberté des mœurs, l'immense liberté des actes, l'immense liberté du travail favorisent l'oisiveté et facilitent le désordre des existences... Combien ne réagit point d'ailleurs, sur ces existences précaires et sur leur direction mal assurée, tout ce que le mouvement industriel a de rapidité dévorante, tout ce qu'il a d'éphémère?... Plaçons, avant toute autre cause générale, la multiplicité des peines temporaires, des détentions de courte durée, qu'ont produites la douceur de nos législations modernes et la mansuétude de nos mœurs... Peu de repris de justice, au sortir de la prison, reprennent des habitudes normales et laborieuses... leur agitation est perpétuelle; grâce à ce mouvement, ils évitent de s'arrêter et de vivre sous le regard de la justice : la France est parcourue en tous sens par cette multitude prompte au délit, jetant des regards autour d'elle pour apercevoir une proie facile, comptant sur les produits du vol, de l'escroquerie, qui doivent subvenir à ses besoins. Les maisons d'arrêt sont pour eux des sortes d'hôtelleries où ils viennent chercher le repos par intervalles.

« Dans certains cantons, la mendicité est une ressource ordinaire et périodique durant la morte saison. Est-ce la surveillance qui imprimera une meilleure direction à la jeunesse, au vagabondage : qui garantira mieux l'avenir de la première, qui lui tiendra lieu de patron, de métier, de famille? En vérité, nous ne pouvons reconnaître l'empreinte de la sagesse dans une telle disposition : ce n'est point un délinquant si jeune qu'il fallait placer, vis-à-vis de la société, dans un état permanent de défiance, d'une part, et d'hostilité, de l'autre... Le vagabondage, comme la mendicité, n'est point *un fait accompli* qu'il s'agit de punir; c'est *un état* qu'il s'agit d'interrompre, de faire cesser, de modifier; c'est surtout un danger qu'il s'agit de prévenir. »

M. Faustin Hélie n'admet pas cette opinion : « Ce serait une erreur, dit-il, de ne voir, dans le vagabondage et la mendicité, qu'un acte préparatoire. La société a créé à l'homme des obligations et des devoirs : l'un de ces devoirs est de ne pas devenir une charge pour le corps social : or, s'il l'enfreint en se livrant à une vie fainéante et oisive; si, privé de ressources, il méconnaît la loi du travail, il n'y a pas seulement en lui une disposition dangereuse, il y a une sorte d'immoralité. »

« Tout homme inutile à la société, dit M. de Liancourt, lui est nuisible : tout individu doit concourir à la prospérité publique par les moyens que la nature lui a départis. Le travail est donc un devoir envers la société; la société doit donc exiger que ce devoir soit rempli. C'est en donnant du travail à ceux qui n'en ont pas qu'on détruira la mendicité : on ennoblira ainsi et la nation qui donne et le malheur qui est secouru. »

Les statistiques viennent également apporter leur témoignage pour démontrer, parmi nous, le progrès de la mendicité, du vagabondage, du nombre des délits dont ils ont encouru les peines, et par conséquent la nécessité d'en borner le cours par des moyens préventifs et curatifs suffisants.

		Poursuivis.	Condamnés.
1835. —	Vagabondage	2,998	2,028.
	Infraction de ban	2,138	2,022.
	Mendicité	1,804	1,533.
	Total	6,940	5,583.
1836. —	Vagabondage	2,960	2,104.
	Infraction de ban	2,337	2,229.
	Mendicité	1,787	1,553.
	Total	7,084	5,886.
1837. —	Vagabondage	3,069	2,120.
	Infraction de ban	2,589	2,448.
	Mendicité	1,998	1,679.
	Total	7,656	6,247.
1838. —	Vagabondage	3,310	2,330.
	Infraction de ban	3,056	2,898.
	Mendicité	2,199	1,880.
	Total	8,565	7,108.
1839. —	Vagabondage	3,590	2,662.
	Infraction de ban	3,012	2,857.
	Mendicité	2,550	2,208.
	Total	9,152	7,727.

« Tout mendiant valide est coupable, dit M. Beugnot, son existence est un vol permanent fait à la société ; car, dès qu'il vit, il dérobe, de quelque façon qu'il s'y prenne, le produit du travail des autres, aussi nos lois anciennes étaient fort sévères contre eux : elles les punissaient de la peine des galères. »

« Cette classe, dit M. Berenger, qui se forme des vagabonds et des mendiants, est nombreuse; l'administration déclare son impuissance à en fixer le chiffre. Il y a bien des années que M. Huerne de Pommeuse le portait à 75,000; d'autres économistes, à 198,000 ;

et M. de Villeneuve, à 200,000. Il faut qu'il soit considérable, car en 1852, au delà de 18,000 vagabonds et mendiants ont été poursuivis et traduits comme tels devant les tribunaux correctionnels... Ce n'est pas le manque d'ouvrage qui multiplie ainsi les vagabonds, c'est l'oisiveté ; c'est un désir vague de changer de lieu et de place, de chercher, à toute heure et en tous lieux, des émotions nouvelles. On commence jeune, très-jeune ; chez certains enfants de Paris, par exemple, le vagabondage devient une passion : il en est qui fuient, pour s'y abandonner, les douceurs dont ils jouissaient au sein de leurs familles... Sous l'empire de ce besoin de liberté, qui n'est jamais assouvi, on les voit porter le même jour leurs pas dans tous les quartiers de la capitale, assister à tout ce qui s'y passe : querelles, accidents, agitations publiques, il n'est pas un mouvement désordonné auquel ils ne participent, pas une émeute qu'ils ne grossissent. Les premiers aux barricades, ce sont eux qui s'y exposent le plus ; non qu'ils se passionnent pour une opinion politique quelconque ; mais c'est un drame et ils en sont les acteurs !... Pour quelques sous, ils trouvent un asile dans de méchants hôtels; sinon, ils passent la nuit au grand air, sur le pavé, satisfaits de leur journée, et sans souci du lendemain. Il faut que cette vie vagabonde ait un attrait bien puissant : la maison pénitentiaire de La Roquette compte des enfants qui se sont ainsi échappés jusqu'à douze et quinze fois...

« Désordre d'autant plus déplorable qu'il est le prélude et la cause de faits plus graves qui, par une pente insensible, mais fatale, conduisent ces malheureux enfants au crime, à la honte, au châtiment ! Ce ne sont pas seulement des individus isolés qui entrent de bonne heure dans cette voie : on voit, dans certains départements, des familles entières aller, par groupes, de village en village, de ferme en ferme, n'ayant d'autre pain que le pain de la charité, d'autre ressource que l'aumône. »

Chez les nations antiques, la mendicité ne pouvait pas acquérir cet effrayant caractère qu'elle a dû prendre en conséquence même de l'affranchissement légal de l'humanité : la servitude, vaste cimetière de la personne, de la dignité du citoyen, offrait en effet un

refuge à l'indigence contre la mort physique, et la nécessité la forçait alors d'y recourir.

« La mendicité, ajoute M. Beugnot, ne devait pas avoir, chez les anciens, un développement aussi inquiétant que chez les modernes. L'esclavage était le dernier refuge de la misère, et il restait à l'homme le moyen extrême de mourir à la société pour échapper au dernier besoin. »

Ainsi les deux plus grands bienfaits de l'humanité, le christianisme et la liberté individuelle qui s'en montra la noble conséquence, en imposant à l'homme la prévoyance de son avenir et la responsabilité de ses actions, en faisant une obligation consciencieuse du soulagement des misères, en raison des faiblesses de notre nature, qui la mettent si souvent au-dessous de ses droits et de ses devoirs, au milieu de leurs immenses avantages, eurent l'inconvénient positif de grossir le nombre des indigents valides, et de créer la mendicité coupable : ainsi que l'on voit trop souvent, par effet de l'inconséquence des hommes, le mal naître de l'excès du bien. Ce fut alors que cette profession, si honteuse et si fatale, devint un véritable fléau, provoqua ces lois barbares qui devaient l'épouvanter sans la faire disparaître.

« Le christianisme, dit M. Beugnot, ne pouvait pas se montrer aussi sévère envers la misère, quelque livrée qu'elle revêtît... une sorte de fléau sortit de cette faveur attachée à la pauvreté ; des nuées d'hommes en revêtaient les lambeaux pour en avoir les priviléges : les lois des empereurs et celles de Charlemagne lui-même attestent la grandeur du mal et les difficultés des remèdes. »

Sous Louis XIII, des châtiments sévères étaient encore infligés aux mendiants : « Aimant mieux, dit un mandement de cette époque, vaguer et *caïmander* par les villes, que travailler et employer leurs forces pour gagner leur vie. » Le fouet, la mutilation du nez, des oreilles, la marque au front avec un fer rouge, le bannissement, les galères, etc., furent autant de moyens disproportionnés et cruels mis en usage ou du moins ordonnés pour punir ce genre de délit ; car il arriva, comme on le voit heureusement presque toujours, que

l'extrême sévérité de ces règlements empêcha d'abord leur application et les fit ensuite abroger.

Aujourd'hui, nos lois pénales, qui consistent dans un emprisonnement de courte durée, ont le double inconvénient, en raison du régime défectueux des maisons de simple détention, de continuer la vie fainéante du vagabond, pour le rendre à la liberté plus corrompu qu'il ne l'était à son entrée. Il n'existe qu'un moyen d'obvier à ces graves inconvénients : c'est d'augmenter le temps de cet emprisonnement et d'y rendre le travail obligatoire : l'État ne doit nourrir aucun citoyen capable d'occupation, même pendant la réclusion qu'il trouve légalement indispensable de lui faire subir.

« La société, dit M. Beugnot, doit à l'homme valide du travail, et ne lui doit rien de plus ; car elle-même n'est qu'un vaste atelier où tous les intéressés sont appelés à mettre la main à l'œuvre, et où nul n'a droit de vivre que du fruit de ses peines... Ainsi les mendiants valides, en se confondant avec ceux qui ne le sont pas, usurpent leur part de la pitié qu'excitent à bon droit les autres. »

Toutefois, deux classes de mendiants de la première catégorie doivent faire exception à la règle générale et trouver, dans l'assistance publique et privée, des secours qu'il serait plus qu'inhumain de leur refuser : *les convalescents* qui abandonnent l'hôpital, auxquels il faudrait assurer plusieurs jours d'existence, pour éviter les rechutes, par la reprise trop immédiate d'une occupation pénible, ou les funestes privations imposées par l'impossibilité d'en supporter aussitôt les fatigues : *les libérés* qui sortent du bagne, auxquels un patronage et du travail sont indispensables pour ne pas se trouver de nouveau jetés, par la plus fatale nécessité, entre la misère et le crime !... Ici tout prend un haut degré d'intérêt : le pauvre que l'humanité rend à la vie, au travail, conserve, avec le souvenir des maux passés, celui des soulagements qu'il a reçus : la reconnaissance lui révèle le prix de la société ; et tel individu n'eût été qu'un vil mendiant, que des secours placés à propos ont soutenu au rang des honorables travailleurs.

La voilà donc, cette *mendicité coupable* de l'homme valide, ce métier honteux et dégradant, cette plaie hideuse du corps social,

ce cancer qui ronge, qui mine sourdement, qui dévore les États civilisés : le voilà ce crime d'un égoïsme révoltant qu'il faut prévenir avec vigilance, qu'il faut réprimer et punir, avec humanité sans doute, mais avec une juste, avec une inflexible sévérité : la paix, la prospérité, la conservation des États sont à ce prix!...

« C'est un tableau révoltant, dit M. Beugnot, que celui de la mendicité assise sur le seuil des temples et des palais ; et l'on est disposé à accuser l'administration qui laisse subsister ce mélange d'orgueil et de misère... En effet, elle a des devoirs de plus d'un genre à remplir... Quand elle n'a pas offert une main secourable au malheureux qui demande du travail, elle répond, à l'État et à l'humanité, de cette mendicité qu'elle poursuit :... lors, au contraire, qu'elle a tout fait pour découvrir et soulager les misères ignorées, elle ne doit plus de commisération à l'être inquiétant qui va surprendre la bienveillance sous l'apparence de la pauvreté : ici commence le droit de la police sévère ; car il faut bien voir, dans l'oisiveté qui s'obstine à mendier, le développement d'une dépravation qui peut conduire à tout. »

En résumé, *la mendicité*, quelles que soient son origine, sa nature et ses manifestations, est un fléau destructeur qu'il faut conjurer ; mais avant d'éteindre ce foyer de désordre, de corruption, il faut adoucir les souffrances qui l'allument ; soulager l'indigence, la misère qui l'entretiennent toujours et l'autoriseraient quelquefois : il faut guérir, ou du moins alléger *le paupérisme matériel* par le moyen sublime que nous avons signalé, par *la charité*, dont nous devons actuellement étudier les admirables caractères, les sublimes et puissantes applications.

TITRE DEUXIÈME.

CHARITÉ, PHILANTHROPIE.

LA CHARITÉ, LA PHILANTHROPIE, en prenant l'expression dans le sens philosophique de l'assistance publique et privée, ἡ φιλανθρωπία, de φιλανθρωπέω, je suis humain, *charitas;* est cette active et bienveillante sollicitude qui fait compatir aux dénumeents, aux souffrances de l'humanité, qui porte à secourir l'indigence et la misère.

En élevant ce terme, pour les deux assistances, à toute la hauteur du christianisme : ἡ πρὸς Θεὸν ἀγαπή, amour de Dieu, *pietas :* c'est un ardent besoin du cœur de partager toutes les afflictions, de s'immoler, à l'exemple du divin maître, à la consolation de tous les chagrins, au soulagement de toutes les infortunes, avec cette abnégation et ce dévouement aussi forts que leur principe, aussi purs que leur source, et qui n'ont, dans la récompense, d'autre objet que le retour au foyer divin qui les fit naître !...

Voilà cette *charité* vraie, parce qu'elle est céleste et sans préoccupation mondaine ; cette *charité* qui surpasse *la philanthropie*, de toute la hauteur dont la philosophie des hommes est dominée par la religion du Christ !...

En effet, avec *la seule philanthropie*, le corps social n'est trop souvent qu'un cadavre galvanisé par l'amour-propre, l'orgueil, la vanité, la sensiblerie prétentieuse, le désir, dissimulé plus ou moins adroitement, d'usurper l'estime du monde en se posant au milieu de lui comme bienfaiteur de l'humanité.

Au contraire, avec *la charité*, le corps social est un être animé de la vie céleste, dont le cœur palpite sous les plus nobles inspirations, dont l'âme ardente et sincère n'a qu'un sentiment : l'amour de Dieu, renfermant celui des hommes ; un seul but, l'accomplissement du bien ; une seule pensée d'avenir, celle de l'éternité !...

Enfin, il est une troisième acception du mot *charité*, prise au point de vue des secours *matériels* accordés à l'indigence : ἡ ἐλεημοσύνη, compassion ; de ἐλεέω, j'ai pitié ; *eleemosyna*, aumône ; elle indique et le sentiment qui porte à donner ces secours aux pauvres, et l'action même de leur application, fréquemment alors plus *sentimentale* que judicieusement dirigée ; puisque nous trouvons souvent, à côté des misères qu'elle soulage, *le paupérisme* et *la mendicité* qu'elle engendre.

Toutefois, ne confondons jamais *la philanthropie philosophique* avec *la charité chrétienne :* la première n'est assurément pas stérile et sans mérite ; elle prévient les besoins et pourvoit aux dénuements du corps ; mais la seconde, admirable dans sa merveilleuse fécondité, semble, comme une flamme vivifiante, se multiplier et s'accroître en raison du nombre des foyers qu'elle envahit ; et, dans la sphère immense de ses bienfaits, elle sait embrasser non-seulement les maladies et les indigences corporelles, mais encore les déréglements et les anxiétés du cœur, les anomalies et les souffrances de l'âme. En la donnant comme le remède principal du *paupérisme matériel*, nous n'avions donc fait pressentir que la plus faible partie de sa précieuse efficacité.

Lorsqu'il substitua le terme *de charité* à celui de *philanthropie*, pour mieux indiquer le bien à produire dans ce monde, les secours à donner aux infirmités, aux misères humaines, le christianisme a donc fait plus que d'improviser le nom, il a véritablement créé la chose !...

« La charité, dit M. Leroy de Chantigni, traduction de ἀγάπη, amour, terme biblique, est le sentiment pur et profond d'où jaillissent toutes sortes de penchants vertueux, et qui n'est compatible avec aucun vice. Les apôtres le nomment : « le lien de la perfection... » Saint Paul y voit le complément de toutes les vertus, et dit : « Celui qui ne possède pas la charité peut faire du bruit dans le monde, mais ce n'est que *l'airain qui résonne et la timbale qui retentit.* » Elle renferme ce précepte évangélique qui, selon la parole du Christ, résume toute sa doctrine : « Tu aimeras Dieu par-dessus toutes choses, et ton prochain comme toi-même. » Elle

seule peut élever à tout l'héroïsme du dévouement : soin des malades, consolation des malheureux, soulagement, éducation des pauvres, fondations pieuses, etc. La philanthropie philosophique n'inspirera jamais assez de courage pour tant de sacrifices ; l'estime publique seule ne les récompenserait pas : on ne cherche et on ne trouve la récompense de tant d'héroïsme que dans la source où on l'a puisé, dans la conviction qui l'inspire !... »

« A la charité seule, dit M. l'abbé Mullois, il est donné de toucher, de pénétrer, de dominer le cœur : à elle seule cette puissance, cette royauté, la plus belle de toutes les royautés... Elle peut tout dire, tout faire, tout oser, et sa puissance est toujours aimée et toujours féconde.

« Voulez-vous donc entreprendre quelque chose de grand et de durable pour le bien de l'humanité ; voulez-vous régénérer et sauver ? appelez la charité à votre secours : car Dieu lui a donné sur les âmes une puissance de fécondité admirable, magique, à laquelle rien ne peut résister...

« N'est-ce pas la charité qui a fait jaillir le monde du néant ? N'est-ce pas elle qui l'a relevé de sa chute, qui l'a régénéré ? Pour sauver l'humanité, Jésus-Christ a peu parlé ; mais il a aimé, il s'est dévoué, il a souffert parce qu'il connaissait bien les mystères du cœur humain... L'homme sur cette terre a besoin d'être aimé... C'est sa vie, sa force : il lui faut au moins un cœur sur lequel il puisse s'appuyer ; un cœur qui se réjouisse de ses joies, qui souffre de ses peines.

« L'enfant qui ne rencontre pas d'affection pleure... L'homme, si haut placé qu'il soit, quelle que soit l'élévation de son intelligence, s'il ne rencontre ni sympathie, ni affection autour de lui, bientôt la défaillance le prend au cœur, et il s'en va à l'écart se consumer lui-même, et maudire la société peut-être ?... Nous avons tous besoin, dans un certain sens, qu'on nous fasse la charité.

« Quand vous voudrez faire du bien à une âme, aimez-la donc ;... vous la verrez tout à coup s'éveiller à la vertu ; elle s'épanouira sous le souffle de votre charité, comme la fleur sous les rayons bienfaisants du soleil. Une voix douce et mystérieuse lui dira

au fond du cœur : « On m'estime, on m'aime déjà... On m'aimera bien davantage... Je suis capable de mieux faire : je ferai mieux. »

Avec ces divins caractères, la charité peut effectuer des merveilles dans le soulagement du paupérisme matériel et de la régénération sociale : mais, pour arriver sûrement à ces deux grands et précieux résultats, il faut qu'elle soit dirigée par la raison, la prudence et la sagesse, dans toutes ses utiles et nobles applications.

Abandonnée aux impulsions chaleureuses du cœur, aux mouvements désordonnés d'un prosélytisme enthousiaste, elle a quelquefois, en effet, donné naissance à de fâcheux abus ; et, dans ces conditions regrettables, on a vu l'instrument essentiel du bien devenir l'occasion et la cause indirecte du mal.

« La charité, dit M. E. Buret, est un devoir pour un grand nombre d'individus ; pour les nations civilisées et chrétiennes, c'est un besoin, un commandement impérieux de la conscience. Le christianisme, qui a pour but le complet développement des facultés morales de l'homme, a fait, de la pratique de la charité, le premier et le plus absolu de ses commandements : « *Aimez votre prochain comme vous-même.* » Riches, pauvres, libres, esclaves, savants, ignorants, vous êtes tous frères. »

L'auteur envisage, comme une mauvaise interprétation de cette vertu : l'aumône, les fondations de mendicité, la charité légale, nourrissant les pauvres fainéants, etc. Puis il ajoute : « Pour être efficace, il faudrait que l'aumône fût inépuisable, et que la société prît la triste résolution de se ruiner et de s'interdire tout progrès, pour nourrir, et retenir dans l'oisiveté, une partie de sa population. L'éducation, l'apprentissage, le patronage, etc., voilà des effets permanents qui font naître les vertus, la prospérité du pauvre, éteignent la misère et les vices qu'elle engendre avec la paresse. »

« Une institution, dit M. Ch. Comte, qui a pour objet de mettre à l'abri de la misère toutes sortes de personnes, sans distinction des causes qui l'ont produite, a donc pour résultat d'encourager tous les vices qui conduisent à la pauvreté... Les tribunaux ne peuvent punir l'intempérance, la paresse, l'imprévoyance ; la nature qui a fait, à l'homme, une loi des vertus opposées à ces vices,

châtie ces derniers ; rendre ces châtiments vains par des secours abondants, et surtout obligés, c'est laisser au vice tous les attraits qu'il a, et l'affranchir de tous les moyens qni peuvent le réprimer. »

« Ainsi, dit M. F. Bastiat, la charité gouvernementale, tout en violant les principes de la liberté et de la propriété, intervertit les lois de la responsabilité, en établissant une solidarité injuste et funeste entre les classes riches et les classes pauvres ; elle ôte, à l'aisance, le caractère de récompense ; à la misère, celui de châtiment, que la nature lui avait imprimé : en forçant les hommes à pourvoir à leur existence, la société leur crée des motifs d'être moraux, actifs, prévoyants et tempérants. »

L'économie politique, aussi bien comprise, offre, comme on le voit, de grands et solides principes qui vont trouver ultérieurement leurs utiles et précieuses applications.

Pour apprécier à leur juste valeur, dans la solution de ce problème si difficile et si grave, tous les moyens essentiels que l'assistance charitable peut mettre à la disposition de la bienfaisance publique et privée, nous devons étudier en particulier : I. L'AUMÔNE ; II. LA CHARITÉ LÉGALE ; III. PARTICULIÈRE ; IV. LES ASSOCIATIONS PHILANTHROPIQUES ; V. LES ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES ; VI. DE PRÉVOYANCE.

CHAPITRE I.

AUMONE.

L'AUMÔNE, ἡ ἐλεημοσύνη, de ἐλεέω, je compatis ; *eleemosyna*, don charitable ; au point de vue que nous étudions, est l'action de donner, soit en argent, soit en nature, un soulagement au pauvre qui tend la main, qui mendie.

De tous les moyens employés pour soulager l'indigence, le plus

commun, le plus immédiat, le plus facile et le plus recommandé peut-être ; mais, en même temps, le plus mauvais, le moins fructueux, le plus funeste, le plus capable de produire, d'entretenir le paupérisme et tous les vices qui forment son cortége, c'est l'*aumône* : « Celui, dit saint Basile, qui donne à des vagabonds et à des débauchés, jette son argent aux chiens. »

« Le mendiant est le voleur de l'ouvrier, a dit un auteur célèbre ; il y a là sans doute une exagération de langage, mais, ajoute M. G. du Puynode, en cette exagération, une part aussi de vérité : l'épargne, le travail, la conservation même de la richesse, sont partout en raison inverse de l'assistance...

« Si les pauvres continuent alors à ressentir des privations, malgré les secours qu'ils reçoivent, ces secours, on ne le saurait méconnaître, imposent, d'autre part, aux classes placées immédiatement au-dessus d'eux, aux classes ouvrières, les peines matérielles du dénuement, de même que ses peines morales. »

Rien n'est plus propre selon nous, lors surtout que l'aumône est faite en argent, à propager la fainéantise, le vagabondage, l'avilissement de l'espèce humaine, la *mendicité*.

Partout où se font ordinairement des distributions semblables sur la voie publique, on aperçoit pulluler ce prolétariat misérable, dégradé, couvert de haillons en lambeaux ; les bandes grossissent en proportion des aumônes; bientôt on rencontre ces troupes de véritables bohémiens, encombrant les rues, sillonnant les campagnes, vous poursuivant de leur fatigante importunité, vous accompagnant de leurs injures ou de leurs menaces, étalant aux regards dégoûtés leurs plaies, leurs ulcères, leurs difformités, leurs maladies naturelles ou factices. Sans parler de la corruption et des immoralités auxquelles se livrent ces hordes nomades et pires que les sauvages, au milieu de la plus funeste et de la plus révoltante promiscuité des sexes et des âges ; souvent sur leur passage se commettent des dévastations, des meurtres, des incendies !... Quels en sont les auteurs ? Demandez-le aux magistrats, aux prisons, aux bagnes, à l'échafaud !...

La société, justement effrayée des progrès rapides et simultanés

des crimes et du paupérisme, réclame à grands cris l'extinction de *la mendicité*, que le gouvernement s'empresse de poursuivre partout avec une bien louable sollicitude. Mais alors, que les membres de cette société se montrent donc un peu conséquents, et qu'ils n'aillent pas, avec des aumônes faites sans aucun discernement aux suppôts de la paresse et du vice, alimenter précisément le dangereux cancer que l'État veut extirper.

« Il y a beaucoup de moyens de faire la charité, dit M. Mullois; le premier, le plus simple, le plus facile, mais aussi le moins méritoire, c'est de prendre de l'argent dans sa bourse et de le donner aux pauvres. »

« Nous vivons, dit M. M. Carpentier, à une époque et dans un monde où la mendicité est à la fois une chose dégradante et une pente qui mène au crime; il faut l'abolir, et, pour cela, il faut d'abord la rendre inutile, en pourvoyant spontanément, par le travail et par tous les moyens, aux besoins qu'elle a pour objet de satisfaire. Mais, pour l'ôter aussi des habitudes morales, il faut pourvoir à ces besoins avec un silence et un mystère qui l'intimident, et non *avec une publicité qui l'autorise et l'entretienne*.

« L'aumône est de précepte divin; l'aumône est et sera, tant qu'il y aura des pauvres, un devoir tellement absolu qu'il n'y en a pas de plus impérieux : ce n'est donc point l'aumône que j'entends blâmer, à Dieu ne plaise, c'est la forme dont on la revêt trop souvent; c'est l'inconséquence, le manque de tact, l'ostentation; c'est l'absence de charité vraie, affectueuse et discrète; c'est surtout ce qui accuse certaines aumônes de n'avoir point été inspirées uniquement par le cœur. »

« L'insuffisance de l'aumône individuelle, dit M. Meynieu, pour remédier à une plaie aussi profondément enracinée que le paupérisme, sa tendance même à l'aggraver en détournant, au profit de la mendicité et de la paresse, le fonds qui appartient au travail, est un fait depuis longtemps acquis à la science... à de rares exceptions près, *le nombre des malheureux augmente avec le fonds destiné à les secourir.* »

A côté de ces incontestables et sérieuses vérités, que chacun de

nous place l'examen consciencieux de sa pensée, de ses motifs, de son but lorsqu'il a fait l'aumône, sur la place publique, à l'importunité d'un mendiant inconnu : est-ce par amour du pauvre, dans un profond sentiment de charité chrétienne, avec l'espoir d'avoir soulagé la véritable indigence, qu'il a donné son argent? N'est-ce pas plutôt par une sorte de bienfaisance aveugle et routinière, avec une certaine ostentation que l'on ne s'avoue pas toujours, pour se débarrasser d'une poursuite fatigante, et sans l'espérance que cette aumône amènera le bien qu'elle aurait produit en la distribuant avec plus de discernement et de mystère? Alors on sentira tout ce qu'un tel moyen d'assistance offre d'injuste, d'insuffisant et de positivement dangereux ; puisqu'il devient une soustraction faite à la pudeur cachée de la véritable indigence ; un aliment coupable, une prime d'encouragement donnée au paupérisme éhonté, qui ne rougit pas d'aller, au grand jour, tendre la main pour extorquer, à l'ostentation vaniteuse, le denier qui doit solder ses orgies et ses immoralités !...

« Il est évident que, pour avoir moins de pauvres, il ne faut pas se borner à leur faire l'aumône, dit J. B. Say, car nous ne faisons ainsi que nourrir une loupe qui grossit par l'aliment qu'elle ravit au reste du corps. Il faut lui donner les moyens de se nourrir et de former un corps vivant par elle-même : c'est ce qui faisait assurer par Ricardo : « qu'aucun plan pour secourir les pauvres ne mérite attention, s'il ne tend à mettre les pauvres en état de se passer de secours. »

Pour mieux apprécier encore les funestes résultats de l'*aumône* ainsi faite à la paresse, au vagabondage, au profit du vice et du crime, étudions-la sur une plus grande échelle; passons de l'assistance privée à l'assistance publique, à la charité légale; voyons quels sont aujourd'hui, pour l'Angleterre, les effets de la trop fameuse *taxe des pauvres*, dont la sagesse de notre gouvernement a, jusqu'ici, garanti la France.

Le plus puissant et le plus sûr moyen d'enlever au prolétariat *la prévoyance* et *le goût du travail* est assurément de créer, dans l'État, des ressources fixes, constantes, sur lesquelles il puisse

compter pour vivre, comme un propriétaire compte sur les revenus de sa terre. Cette fatale sécurité du *paupérisme* augmente le nombre de ces parasites sans courage et sans pudeur, qui trouvent bon de vivre aux dépens de l'État; errants, libres, affranchis de tout travail obligatoire : mais, les ressources devant nécessairement s'accroître en mesure des besoins, l'impôt devient à la fois écrasant pour l'État, insuffisant pour nourrir tous ces enfants de l'imprévoyance, de la fainéantise et de la corruption.

C'est alors qu'apparaît l'effrayante vérité du système de Malthus : la disproportion fatale entre la pullulation des pauvres dégagés de toute inquiétude, de toute prévision d'avenir, et l'accroissement possible des moyens indispensables pour subvenir à leurs plus pressants besoins ; c'est alors que l'on reconnaît, mais trop tard, l'abîme de misères imprudemment creusé dans le domaine social, et que l'on cherche vainement des moyens de le combler, ailleurs que dans les sages principes établis aux chapitres de la population et de l'aumône.

La réalité de ces considérations n'est malheureusement plus dans les simples données des raisonnements et de la théorie, depuis longtemps elle est passée dans l'enseignement sérieux de l'expérience et des faits.

« En Angleterre aussi bien qu'en France, dit M. de Croze, la mendicité, comme une lèpre hideuse et dégoûtante, exerçait de cruels ravages. La loi prononçait les châtiments les plus sévères contre les mendiants ; cette pénalité était néanmoins impuissante, et le spectacle de la misère arrachait à la reine Elisabeth cet aveu : « *Pauper ubiquè jacet;* tous les lieux publics sont jonchés de pauvres. » Le célèbre statut de 1601 extirpa la mendicité du sol anglais, en ordonnant à chaque paroisse de procurer du travail au pauvre valide et de soulager le pauvre invalide. Telle a été l'origine de cette fameuse *taxe des pauvres*, qui écrase l'Angleterre. »

Le principe était bon, nous le voyons même établi bien antérieurement par le christianisme avec ses véritables caractères : mais les conséquences erronées que l'on en tira, dans la substitution de la

charité légale à la charité chrétienne, offrent aujourd'hui, chez nos voisins d'outre-mer, la plus inquiétante gravité.

« Un principe aussi ancien que l'établissement du christianisme en France, dit M. H. Say, veut que chaque cité, chaque paroisse nourrisse ses pauvres et soigne ses malades. Charlemagne renouvela, en 806, la même prescription : « Les mendiants doivent être secourus par leurs paroisses : défense de leur faire l'aumône partout ailleurs. »

« Quant à la charité légale, ajoute M. Meynieu, on sait quelles influences funestes son interprétation libérale a exercées en Angleterre, non-seulement sur la richesse nationale dont elle tarissait les sources, mais sur la moralité publique : brisant le courage du travailleur indépendant, et le forçant, malgré lui, à grossir les rangs de cette classe dégradée qui vit dans l'oisiveté, aux dépens des hommes laborieux ; méprisée, mais redoutée ; privilégiée, mais souverainement malheureuse. »

« Lorsque la *taxe des pauvres* fut établie en Angleterre, dit Rossi, les pauvres se regardèrent comme des pensionnaires de l'État, qui ne faisait, à leurs yeux, que s'acquitter d'une dette qui devait s'accroître avec le nombre et les besoins des créanciers. »

« *La taxe des pauvres*, dit J. B. Say, née sous le règne d'Elizabeth, en 1601, offrit des progrès d'abord très-lents. Les mesures rigoureuses qu'on prenait dans chaque paroisse pour n'admettre aucun ouvrier étranger, des maisons de travail sévèrement organisées où l'on réunissait les vagabonds, ne permettaient pas aux familles de s'accroître rapidement. Mais le mal s'est développé avec la prospérité des manufactures et l'abus des dépenses publiques, et *la taxe des pauvres* qui, au milieu du siècle dernier, ne se montait encore qu'à environ seize millions de notre monnaie, s'élève maintenant à plus de cent cinquante...

« La partie secourue de la population tend perpétuellement à s'accroître, car les parents s'exposent d'autant plus facilement à augmenter leur famille qu'ils entrevoient pour elle des secours plus assurés. La classe imparfaitement productive de la société, celle qui ne produit pas autant qu'elle consomme, tend à s'accroître sans

cesse. La classe productive, celle qui produit autant ou plus qu'elle ne consomme, subvient au déficit de la première ; et comme le mal est de nature à s'accroître, les producteurs imparfaits, après avoir atteint le superflu des autres, doivent atteindre leur nécessaire et entraîner la nation dans une misère générale, où il n'existera plus de classe aisée en état de pourvoir à l'existence des indigents : ce mal est si réel, que les Anglais ont inventé un mot pour l'exprimer : *le paupérisme.* »

J. B. Say, résumant son opinion, ajoute : « *La taxe des pauvres* qui est répartie et levée par les paroisses, et qui s'élève, dit-on, à huit millions sterling, ou deux cents millions, est une des plaies de l'Angleterre. »

« Ce n'est qu'en Angleterre, dit M. Meynieu, que l'indigence avouée, permanente, organisée, est distinctement reconnue par la loi, et qu'on lève, à son profit, une taxe dite *taxe des pauvres;* qui dépasse l'impôt foncier, équivaut à la moitié du revenu territorial, et qui s'est élevée, dans l'espace du dernier siècle, de six cent mille francs, à la somme incroyable de deux cent quarante-deux millions ; mais les germes de ce fléau, déposés partout, se développeront dans chaque pays à mesure qu'il parcourra les phases commerciales et industrielles à travers lesquelles l'Angleterre a passé. »

Espérons que cette funeste prédiction ne se réalisera jamais pour notre pays, et que la sagesse de son gouvernement saura toujours le garantir d'une aussi dangereuse invasion.

Le pouvoir a plusieurs fois, en France, été sur le point de s'engager dans cette voie fatale : aujourd'hui l'expérience est faite ; elle offre, chez les Anglais, un enseignement si grave et si concluant, qu'il portera ses fruits parmi nous et garantira notre patrie, nous l'espérons du moins, des funestes conséquences d'un moyen aussi essentiellement dangereux que cette subvention légale dont on écrase ailleurs le travail, l'économie, l'épargne, au profit de la paresse, de la fainéantise, du vagabondage ; trop souvent, de la corruption et de l'immoralité.

« Tous les gouvernements, dit M. Ad. Blaise des Vosges, ont

commis la même faute en croyant trouver dans la charité légale le remède à la pauvreté : Louis XIV, le directoire, Napoléon, nous en ont fourni des preuves. »

En résumé, l'*aumône*, soit privée, soit publique, telle que nous venons de l'étudier, non-seulement est le moyen le plus insuffisant, le plus mauvais et le plus dangereux de combattre l'indigence et d'éteindre la mendicité ; mais encore le procédé le plus assuré de faire naître, de favoriser et d'étendre la paresse, le vagabondage, la misère, la corruption, *le paupérisme*, véritable réalisation de toutes ces calamités.

Mais un travail suffisant ménagé à l'homme valide, des secours librement accordés à la pauvreté réelle, absolument invalide ou souffrante ; des encouragements, des consolations, des enseignements, des conseils, affectueusement versés dans les âmes par la charité chrétienne : voilà des moyens sur lesquels on pourra compter ; voilà cette AUMONE dont parle Jésus-Christ ; *cette aumône* du cœur, de la charité vraie, qui se répandra fructueuse et pure comme le sentiment qui l'inspire ; comme la source où ce même sentiment a pris naissance : voilà *cette aumône* que seule nous puissions comprendre comme vraie, mais surtout comme essentiellement utile.

« Mieux vaut le travail que l'aumône, dit M. Wolowski ; l'action de la charité demeurera longtemps œuvre nécessaire, et l'action de la prévoyance sociale sera toujours indispensable. La rétribution du travail doit s'étendre avec la force, l'habileté du travailleur ; la véritable constitution est l'association du capital, du talent et du travail : le salaire n'est qu'une avance faite sur le résultat d'un produit plus ou moins douteux. »

La charité du travail est, en effet, la meilleure *des aumônes* que puissent faire les assistances publique et privée. En assurant la vie des citoyens, elle a de plus l'immense avantage de les garantir de tous les vices que la paresse ne manque jamais d'enfanter : de leur conserver l'estime d'eux-mêmes, et de ne pas leur infliger l'avilissement en échange du pain de chaque jour ; de maintenir la santé du corps, en prévenant la corruption et l'abrutissement de l'âme !...

Mais, dans cette voie, nous trouvons des philanthropes de trois catégories au point de vue de leurs desseins et de leur action sur les travailleurs : les uns leur présentent le travail comme un droit ; les inquiètent, les irritent, les poussent à l'insurrection en leur enlevant tout espoir d'un meilleur avenir ; d'autres les engagent au désordre par les séduisantes illusions de leurs coupables enseignements et leurs criminelles utopies sur l'exagération des salaires ; d'autres enfin leur donnent largement du travail, sans improviser ni théories ni systèmes : est-il donc bien difficile de reconnaître de quel côté se trouvent les véritables philanthropes, les amis sincères et dévoués de l'ouvrier nécessiteux ?

Toutefois, il existe aussi des enfants, des vieillards, des infirmes indigents, dans l'impossibilité absolue de faire aucun travail ; leur nombre est, à notre sens, beaucoup moins considérable qu'on l'admet généralement ; à ceux-là, mais à ceux-là seulement, il faut accorder, et toujours en nature, des dons entièrement gratuits. Mais, pour tous les autres, il faut exiger un travail sans danger, dans la proportion des aptitudes et des forces.

Pour donner à ces principes toute la valeur pratique sans laquelle nous n'y verrions que des généralités vaines et stériles, nous devons actuellement étudier l'action de l'assistance dans ses deux principaux caractères, de charité *légale* et de charité *particulière*.

CHAPITRE II.

CHARITÉ LÉGALE.

La charité légale, dans ses applications, embrasse les secours généraux donnés aux indigents en vertu des lois et règlements sanctionnés par le pouvoir social. C'est assurément la partie de l'*assistance publique* la plus difficile à bien préciser dans ses droits

et dans ses devoirs. Cependant il existe ici plusieurs principes importants déjà fondés sur l'expérience, et que nous devons essayer de formuler.

En bonne économie politique, tout membre d'une société doit apporter, au fonds commun, un tribut proportionné à ses facultés : les uns, en impôts ; les autres, en travail ; mais, hors le cercle de la famille, nul n'a le droit de vivre aux dépens d'un autre, s'il est valide, sans donner, en échange du salaire qu'il reçoit, des services demandés, acceptés par celui qui solde ce même salaire. Ce que nous disons de chaque citoyen s'applique également à l'État, qui les comprend tous. Il résulte nécessairement de ce principe que *la taxe des pauvres*, et toutes mesures qui pourraient s'en rapprocher, deviendraient, non-seulement une loi ruineuse pour le pays, mais encore, pour chaque sujet qui s'y trouverait soumis, une loi sans équité, mais non pas sans arbitraire.

« Quand les bras chôment, dit M. Wolowski, la source de la richesse se tarit ; et, comme un sentiment de fraternité, de pitié, qui, disons-le à l'honneur de la nature humaine, ne nous abandonne jamais, nous commande d'arracher nos semblables aux angoisses de la faim, nous prenons sur notre part pour les nourrir, les soulager : une direction intelligente leur permettrait de devenir utiles à eux-mêmes et à tous, au lieu de créer, pour la société, une charge, un danger. Ce qu'ils n'obtiennent pas en instruments de travail, il faudra le leur fournir en secours, en frais d'hôpital, enfin, en dépenses de prison, car le besoin pousse au délit et au crime ! Et les avances stériles, autrement employées, ne seraient-elles pas la source d'une augmentation de richesse et de puissance nationales ? »

« L'indigent, dit M. G. du Puynode, ne doit jamais être certain du secours. En tendant la main, il faut qu'il ressente de la honte, et puisse être refusé. Sans cela, le fainéant se fait pauvre, se dégrade encore et ruine la société. Elle existe, il est vrai, pour que le riche aide le pauvre, que le fort assiste le faible ; mais rien ne doit dispenser de la prévoyance, du travail, de la responsabilité : à côté de l'excès, il faut laisser l'écueil... Quels dangers, en effet,

ne court pas la liberté au milieu d'une population déshabituée du travail, ignorante de sa responsabilité, vivant de l'aumône, et à qui la charité, ne semblant qu'une dette de l'État, n'inspire plus même de reconnaissance ! »

« Les mauvaises mœurs et les mauvaises lois, dit M. Vée, donnent seules naissance au paupérisme. » — « Une taxe des pauvres, ajoute Sismondi, accroît leur misère, leur dépendance, leurs vices, et est insuffisante. »

« Si les indigents, dit encore M. G. du Puynode, pouvaient exiger une part dans la richesse sociale, que serait le droit de propriété, et qu'y aurait-il de possible en dehors du communisme ? »

« Il est impossible, disait M. Greg, à l'occasion de l'impôt des pauvres, de trouver juste que la société se charge d'assurer tous ses membres contre leurs propres écarts, et que les sages, les laborieux et les prévoyants paient des taxes pour les débauchés et les imprudents. »

« A parler rigoureusement, dit J.-B. Say, la société ne doit aucun secours, aucun moyen de subsistance à ses membres. En se réunissant à l'association, en lui apportant sa personne, chacun est censé lui apporter ses moyens d'existence. Celui qui se présenterait à elle sans ressources serait obligé de les réclamer d'un autre membre de la même société ; celui-ci pourrait demander à connaître le titre en vertu duquel on lui impose cette charge, et il serait impossible de le lui montrer. Si l'on ne peut en faire un devoir à un citoyen, on ne saurait l'imposer à un second, à un troisième, à tous. Telle est la rigueur du droit; mais, même en faisant abstraction des sentiments de sympathie, de charité, qui commandent à tout homme non dépravé de compatir aux maux de ses semblables, il n'est pas dans l'intérêt du corps social de s'en tenir à cette rigueur du droit. »

« Celui qui n'a ni domicile, ni moyens de subsistance, ni profession ou métier, n'est point membre de la cité, dit l'exposé des motifs du Code pénal, sur le vagabondage ; elle peut le rejeter et le laisser à la disposition du gouvernement, qui pourra, dans sa prudence, ou l'admettre à caution, si un citoyen honnête et solvable

veut bien en répondre; ou le placer dans une maison de travail jusqu'à ce qu'il ait appris à subvenir à ses besoins; ou enfin, le détenir comme un être nuisible ou dangereux, s'il n'y a nul amendement à espérer. »

« Les anciennes sociétés n'avaient pas ce problème à examiner, dit M. de Lamartine: le maître nourrissait l'esclave; le seigneur, le serf; le gouvernement, le peuple; l'église, le mendiant... Une société sans entrailles qui s'en rapporte de tout à l'égoïsme, qui se désintéresse de la vie de ses derniers citoyens... qui appelle ainsi sur ses gouvernements, sur ses chefs, sur ses législateurs, sur ses riches, le ressentiment, le blasphème et le désordre, cette vengeance des masses, n'est ni de la religion, ni de l'esprit, ni de la date de ce siècle. »

Si l'on veut parler de notre société française où la charité publique et privée se trouvent exercées avec tant de zèle et de pieux dévouement, il faut convenir que le moment n'est pas bien choisi; dans toute hypothèse, des paroles semblables offrent-elles bien la sagesse et la prudence naturelles à leur auteur? Elles ont un but: quel est-il? Nous pourrions le trouver; nous ne voulons pas même le chercher.

Toutefois, le célèbre publiciste vient de signaler une grande et bien dangereuse lacune dans notre législation: en effet, les serfs, les esclaves ont été complétement affranchis; les lois, les règlements qui les régissaient, abrogés; les domestiques, les prolétaires les ont remplacés, mais sans règlements et sans lois spéciales. Nous verrons comment on devrait combler ce vide si fâcheux de notre Code.

« La bienfaisance publique, telle qu'elle est organisée aujourd'hui, dit M. Curel, est impuissante à soulager toutes les misères; elle crée le paupérisme plutôt qu'elle ne le soulage. Des misères se révèlent en raison des secours créés, qui, sans cela, n'auraient peut-être jamais songé à les réclamer. La société commet une erreur funeste à elle-même et aux pauvres lorsqu'elle accorde des secours gratuits et sans condition de travail, dans toutes les circonstances où elle pourrait faire autrement: elle démoralise et

s'appauvrit... Elle distribue de petits filets d'eau, en tarissant une source abondante... Plus on sème d'argent, plus on recueille de misère... Il faut, avant tout, tirer parti des forces et des moyens de chaque individu... exiger de la mère l'accomplissement du devoir maternel, en lui allégeant le plus possible le fardeau de la maternité, etc. »

Il est maintenant aisé de comprendre à quoi se réduit légalement et charitablement le fameux *droit de vivre*, dont Puffendorf et presque tous les anarchistes ont poursuivi la réalisation absolue comme un premier pas vers l'abolition de la propriété.

« L'Assemblée constituante, ajoute M. de Lamartine, dans tous les droits de l'homme qu'elle a proclamés, n'en a oublié qu'un seul : le droit de vivre. » — « Tout homme a droit à sa subsistance en échange de son travail, a dit Pitt. » C'est déjà bien différent de cette assertion de Puffendorf : « La nation doit la subsistance à tous les citoyens. »

« Nous n'avons point d'illusion, dit M. G. du Puynode, et ne voulons pas mentir, nous apercevons aisément que les secours se prélèvent, aux dépens des salaires et de la richesse sociale, sur le fonds de consommation ou sur le capital, et nous nous refusons à ce qu'ils dispensent de la prévoyance, de la dignité du travail .. La doctrine économique, à la prendre dans sa plus haute expression, est celle-ci : le monde révèle dans toutes ses parties le plus sublime accord, et reflète l'excellence divine. L'homme, qui en est le centre et le couronnement, a des devoirs à remplir, rigoureux, constants, mais sans lesquels il n'aurait ni dignité ni liberté. S'il les sait accomplir, sa condition, malgré de passagers accidents, dont une aide volontaire et mesurée suffira toujours à réparer les suites, sera heureuse et sans cesse plus relevée. Tandis que s'il y manque, quoi qu'on fasse, il souffrira, et il souffrira d'autant plus qu'on s'appliquera davantage à les lui faire oublier... Sur quels principes, au contraire, s'appuie la doctrine opposée, et quels effets peut-elle entraîner ? Insouciante de la cause des événements et des conséquences des actions humaines, tout pour elle est hasard ou malheur ; Dieu ne lui apparaît que comme le destin antique ou le

fléau du monde... Voué à la peine, l'homme, à ses yeux, ne devrait plus espérer qu'un rôle d'esclave résigné, comme Epictète, à supporter la mauvaise fortune sans s'efforcer de la surmonter :... nous inspirant des devoirs et de la noblesse de l'homme, nous croirions servir la cause seule de la misère et de la bassesse, si nous voulions des secours étendus, permanents, organisés d'une manière fixe et régulière. »

« La charité légale, dit M. Cherbuliez, est donc le plus vicieux de tous les modes d'assistance, car c'est lui qui produit l'attente la plus fondée et la plus générale, surtout lorsqu'il est combiné, comme en Angleterre, avec la taxe des pauvres; lorsqu'un droit absolu des indigents correspond à une charge illimitée pour la société. »

Sans doute, en détruisant la mendicité, qu'elle ne peut plus tolérer, la société n'a pas oublié qu'elle doit la subsistance au sujet incapable d'aucun emploi, mais seulement du travail et des moyens de moralisation au sujet valide : nous verrons avec quelle sollicitude elle remplit aujourd'hui ses grandes obligations.

« Sous le point de vue de l'économie publique, la création du délit de mendicité conduit aux plus graves conséquences, dit M. Duchâtel. Pour avoir *droit* de punir les mendiants, il faut que l'État *garantisse* la subsistance à quiconque manque de pain, et donne du travail à tous les ouvriers auxquels l'industrie n'en fournit pas. »

Assurément, il ne s'agit pas ici de ces trop célèbres *ateliers nationaux* dont notre époque rougit et voudrait pouvoir effacer le triste souvenir; il s'agit des travaux d'utilité publique sérieusement ouverts, à la tâche, dans les saisons difficiles, aux seuls ouvriers nécessiteux, et dont le chômage, dans leurs ateliers, est constaté de la manière la plus positive.

Le meilleur moyen d'assurer, sans gaspillage et d'une manière suffisante, les ressources qui doivent permettre l'extinction de la mendicité, consiste à nommer, au sein du conseil municipal de chaque commune, une commission de charité, présidée par M. le Maire, et dont M. le Curé de la paroisse fait naturellement partie.

Cette commission divise *les indigents* en trois catégories: 1° *invalides;* auxquels il faut une subsistance entière et gratuite; 2° *incapables d'un travail suffisant;* auxquels on accorde un supplément de pain en raison de l'âge et du nombre ; 3° *valides*, mais chargés d'une famille que leur salaire ne ferait pas vivre dans la cherté des subsistances; auxquels on paie, pendant un temps, et pour une quantité de pain déterminée, la surtaxe dépassant un prix que l'on fixe au taux ordinaire. Les fonds nécessaires à ces dépenses doivent être fixés par un budget particulier, fait en partie par un appel à la charité privée; en partie par le vote de centimes additionnels, et le tout sous l'approbation de l'autorité départementale.

Ce nouveau mode d'assistance publique est actuellement employé dans la plupart des communes de France, avec un entier succès, et sans aucun des graves inconvénients de *la taxe absolue des pauvres*. En effet, ici, les dépenses ne sont point excessives ni dangereusement envahissantes, parce qu'il n'existe pas d'encouragement à la population du prolétariat, de subsides à la paresse, à la fainéantise, au paupérisme; parce que *la charité privée* fonctionne avec tous ses avantages, sous la direction et l'autorité de *la charité légale*.

Il est donc maintenant démontré par les faits que, dans l'assistance publique, de même que pour les travaux industriels, l'enseignement, etc., l'État doit toujours diriger et surveiller avec autorité, zèle, dévouement et bienveillance, mais que jamais son action directe ne peut être avantageuse ni à lui-même, ni aux grandes entreprises qu'il a mission de faire exécuter; et, dans l'espèce, que la *charité légale* pourrait occasionner beaucoup de mal, et ne produirait peut-être aucun bien sans le concours de la *charité privée*. C'est aujourd'hui, du reste, une importante vérité, bien reconnue par la sagesse de tous les gouvernements éclairés.

« Aux rapports libres, spontanés *de la charité privée*, qui ennoblit celui qui donne, et qui moralise par la reconnaissance celui qui reçoit, ne substituez pas imprudemment et sans nécessité, dit M. Vée, l'action compassée et si souvent aveugle de la charité

légale, qui enrégimente les citoyens sur des rôles de parias, et qui leur apprend qu'à tel jour et à telle heure ils pourront venir tendre la main... Toutefois, la prévoyance administrative doit veiller, solliciter et diriger.

« On ménage ainsi la dignité de l'homme ; et le pauvre qui vient tendre la main, dans un cas d'urgence, est l'homme courageux qui, jusqu'alors, a vaillamment défendu sa vie, et qui ne crie merci qu'à l'instant du péril ; autrement, l'aumône publique produit, économiquement et moralement, les plus déplorables résultats.

« Les dons particuliers excitent les bons sentiments, et comme ils sont précaires, ils ne brisent pas le principal ressort de l'âme pour se soustraire à la misère : le courage et la prévoyance... Les secours publics provenant de la communauté, le pauvre les réclame comme lui appartenant : c'est un droit commode, qui donne du pain sans travail, une ressource assurée ; d'autant plus arrogamment réclamé qu'il est moins légitimement acquis.

« L'assistance administrative devra créer des secours larges pour ceux qui sont dans une misère, une impuissance complètes ; mais tirer du travail de tout ce qui peut en donner ; retirer les dons en proportion raisonnée ; en un mot, créer des secours, mais ne pas consacrer des habitudes ; donner les secours à domicile et en nature, pour ne pas rompre les coutumes de travail, les relations de famille, de tutelle protectrice ; pour ne pas détruire toute prévoyance, toute sollicitude pour le présent et pour l'avenir.

« Les grandes réunions d'hommes sont bonnes quand il s'agit d'émulation, de gloire ; elles sont bien fâcheuses pour les indigents. En général, on se fait une idée trop peu exacte des odieuses intrigues qui se nouent trop souvent, des actes de tyrannie qui s'exercent, des mauvaises passions qui fermentent dans une salle d'hospice. »

« On est arrivé par l'expérience, dit M. H. Say, à reconnaître qu'il n'appartient point au gouvernement de venir au secours des maux individuels... La société ne saurait assumer la responsabilité des conséquences de la paresse, de l'imprévoyance... La charité est une vertu privée... elle a recours ensuite à l'association et

demande alors, avec avantage, appui aux institutions politiques du pays, qui ne peuvent pas la suppléer.

« L'État, dit M. Mohl, doit renoncer à toutes les opérations, même d'intérêt général, qui peuvent être exécutées plus économiquement par des particuliers; il détournerait sa puissance d'objets plus importants, serait forcé d'accroître les impôts; les changements ministériels détruisent son unité de pensée, d'action; il fait toujours plus dispendieusement et moins vite. »

« Le gouvernement, dit M. J. P. Pagès, ne gouverne pas par sa volonté propre, ce sont les besoins du pays qui gouvernent le gouvernement. Où crie un besoin nouveau, le gouvernement doit prêter une oreille attentive. Quand le mendiant a faim, le moine espagnol lui donne l'aumône; quand un Français souffre, ce qu'il lui faut, c'est de l'ouvrage. Il faut donner au malheureux du travail ou du pain; mais le pain qu'on donne se consomme sans aucun profit que le soulagement de l'humanité, et le travail qu'on procure produit à la fois le bien-être de l'ouvrier et la fortune du capitaliste qui l'occupe. »

Aussi, Jésus-Christ, comme profond enseignement sur cette matière, s'adressant aux oisifs de la place publique par la bouche du père de famille, dans le saint livre des Évangiles, ne leur donne pas une aumône, mais leur promet un salaire, en leur disant: « Allez travailler à ma vigne. »

« Si l'on considère, en Angleterre, dit M. L. Dufour, le seul fléau du paupérisme, on est effrayé du progrès qu'attestent les statistiques. La taxe des pauvres, dans ce royaume, s'est élevée jusqu'à 250 millions de francs. Si depuis elle a beaucoup diminué, on ne doit pas l'attribuer à un décroissement de la misère, mais aux rigueurs de la nouvelle loi des pauvres, et aux tortures des *Work-houses*. »

Ce n'est donc pas sans un véritable regret que nous voyons M. Chamborant conseiller comme remède à la misère, à la mendicité; « de remettre aux mains du pouvoir la fondation et la surveillance de toutes les manufactures, avec faculté d'en autoriser ou d'en refuser l'établissement; de nourrir, loger les ouvriers, etc., etc. »

M. Morice Monjean fait observer, avec raison, que ce serait donner au gouvernement des facultés universelles d'appréciation qu'il ne peut jamais avoir, quelle que soit son habileté; lui imposer des charges et une responsabilité qu'il ne doit pas assumer sur lui.

« Ce n'est pas, ajoute le savant publiciste, à des procédés artificiels, dont le moindre défaut est de dépasser les limites du possible, qu'il faut demander un soulagement à la misère, et une arme efficace contre *le paupérisme :* mot cruel qui, en donnant à la misère le caractère d'une infirmité organique, semble lui imprimer le sceau d'une implacable fatalité !... Il règne infiniment plus d'ordre et d'harmonie dans toutes les choses abandonnées à leur libre cours, dans la limite du respect des droits de chacun et de la sécurité de tous, que dans les projets d'organisation factice dont notre orgueil est si fier et notre temps si prodigue. »

« En effet, ajoute M. G. du Puynode, qui ne se souvient que *le droit au travail,* ce dernier terme de la charité légale, aurait été inscrit dans notre précédente Constitution, sans une boutade socialiste ? Il a fallu que M. Proudhon s'écriât : « Passez-moi le droit au travail, je vous passerai le droit de propriété, » pour que l'on aperçût l'abîme où l'on courait !... »

La France, heureusement jusqu'ici, n'a pas, sur ce point, comme elle s'est trop souvent empressée de le faire sur beaucoup d'autres, suivi les dangereux exemples de l'Angleterre : nous sommes, en effet, très-éloignés encore des funestes abus que nos voisins d'outre-mer font imprudemment de la charité légale.

« Comparons d'abord, dit M. L. de la Vergne, d'après le rapport de M. le baron de Watteville, les deux capitales, Londres et Paris. Sur 2 millions et demi d'habitants, Londres compte 300,000 indigents inscrits aux paroisses : soit 1 sur 8 ; sur 1 million d'habitants, Paris en compte 75,000 : 1 sur 13.

« Pour la France, en 1847, 9,336 communes, ayant ensemble une population de 16,500,000 habitants, c'est-à-dire un peu moins de la moitié de la population totale, ont des bureaux de bienfaisance, et le nombre des indigents inscrits sur les contrôles de ces

bureaux est de 1,329,659 : soit 8 pour 100. Pour l'Angleterre, les comptes rendus de la taxe des pauvres, en 1847, donnent sur une population de 19 millions 1,876,541 indigents : soit 10 pour 100... En Angleterre, la taxe des pauvres est ancienne, traditionnelle; les classes inférieures sont habituées, depuis plusieurs siècles, à y avoir recours, et à se considérer comme y ayant un droit légal... La pauvreté est plus apparente et plus hideuse en Angleterre qu'en France, où les bureaux de bienfaisance sont, sur un grand nombre de points, des institutions nouvelles, faiblement organisées, dont l'ensemble des revenus, en 1847, n'était que de 17 millions pour un nombre d'indigents égal aux deux tiers de celui d'Angleterre, où la taxe des pauvres se trouvait au moins dix fois plus forte. »

L'auteur ne veut pas, toutefois, que l'on exagère ces chiffres, déjà bien assez significatifs : il cite chez nous des communes qui comptent jusqu'à 1 indigent sur 6 habitants; la ville de Lille, dit-il, a beaucoup plus de pauvres en proportion que Londres : un tiers des habitants, ou 25 mille sur 75 mille. » Il termine par cette conclusion peu rassurante : « Quant à la France, elle n'a qu'à faire un sérieux retour sur elle-même, au lieu de s'obstiner à se croire moins malade parce qu'elle se soigne moins. »

« L'assistance publique, dit M. Ad. Blaise des Vosges, doit donc se restreindre, autant que possible, dans le rôle de direction, de surveillance et de contrôle. Avant que la loi vînt rendre obligatoire, pour les départements, l'entretien des enfants trouvés et des orphelins, aucune misère n'obtenait plus de sympathie et ne trouvait de plus généreux bienfaiteurs. Depuis la promulgation des lois spéciales qui ont assuré ces services, il n'a plus été fait une seule donation, un seul legs, aux établissements créés ; on peut assurer qu'il en serait de même pour les pauvres infirmes et valides; pour les hôpitaux, les hospices et les bureaux de bienfaisance : *la charité légale* tue toujours *la charité privée*. »

C'est donc particulièrement à celle-ci que nous allons demander du travail pour les hommes valides indigents; du pain, des vêtements, un abri pour les enfants, les vieillards, les infirmes ; de l'af-

fection, des conseils salutaires, des encouragements, des consolations pour tous.

CHAPITRE III.

CHARITÉ PARTICULIÈRE.

Si tous les hommes avaient au fond du cœur la vraie, la sainte charité, dès lors plus de ressentiments, de haines, de vengeances, de dénuements et de misères ; une seule vertu dans l'âme aurait changé toutes les conditions humaines : le monde physique et moral seraient arrivés à leur perfection. Nous l'avons dit, cette vertu suppose toutes les autres : voilà pourquoi l'homme n'en peut atteindre le complément : voilà pourquoi l'envoyé de Dieu, le Christ seul a trouvé, dans sa nature céleste, ce qui manque à la nature de la terre ; voilà pourquoi Jésus a sacrifié au bonheur de chacun ce qu'aucun de nous assurément ne sacrifierait pas au bonheur de tous : voilà pourquoi *sa charité divine*, modèle si parfait de notre *charité humaine*, a présenté, pour la régénération du monde, un holocauste sans réserve de ses privations, de ses douleurs, de son agonie, de sa mort !...

Si nous ne pouvons atteindre à ce degré sublime de *la charité chrétienne*, efforçons-nous du moins d'en comprendre l'esprit et d'en effectuer les nobles et salutaires applications : c'est la seule garantie d'une bonne réorganisation sociale, d'un véritable soulagement apporté aux misères, aux souffrances de l'humanité !...

« Si la charité, dit M. H. Say, est un besoin pour celui qui l'exerce, si elle est regardée, par chacun de ceux qui la pratiquent, comme un des devoirs les plus doux à remplir, elle ne saurait cependant créer un droit réel, dans le sens absolu du mot, pour les malheureux qu'elle cherche à soulager. L'aumône ne peut être réclamée par celui qui la reçoit comme le paiement d'une dette dont

on ne saurait, sans injustice, le priver : c'est en ce sens qu'on ne saurait dire qu'il y ait en France *une misère, une charité légales*... Mais cette rigueur nécessaire de la loi est tempérée par le sentiment de la fraternité chrétienne. »

En effet, si nul n'a le droit de réclamer impérieusement des secours à la société, celle-ci, d'un autre côté, s'empresse constamment de subvenir aux besoins de l'indigence; et, chez nous, le dénuement et la misère ne restent jamais sans adoucissement et sans protection.

« La misère des classes laborieuses, dit M. M. Monjean, n'a jamais été sentie plus vivement que de notre temps. Une sympathie universelle s'est emparée de tous les esprits ; on est descendu des sphères de la théorie aux conclusions plus immédiates de la pratique : ce que la religion commandait comme un précepte, l'humanité l'accomplit au nom de la solidarité qui lie tous les hommes. La philanthropie s'est unie à la science pour chercher un remède à des maux qui, en soumettant la vie matérielle aux plus cruelles épreuves, attaquent la vie morale jusqu'à sa racine. »

« Les recherches historiques, dit M. H. Say, montreraient combien les secours ont été, dans tous les temps, insuffisants, et mettraient de plus en plus en lumière les avantages sociaux incontestables du présent sur le passé. Certes, l'esprit de charité ne manquait pas alors : il était excité par le zèle religieux... Mais les secours stimulaient la mendicité, loin de l'éteindre ; et la misère semblait s'accroître des efforts même qu'on faisait pour y porter remède. »

« Les idées de bienfaisance, de charité, d'assistance, de progrès dans la moralité, l'instruction et le bien-être de tous, sont les seuls principes, dit M. Ulysse Ladet, qui n'aient pas été renversés par le souffle impétueux des révolutions. De leur appréciation intelligente et raisonnée dépend le salut de l'avenir. »

« Jamais les grands devoirs de cette philanthropique tutelle des classes éclairées sur les classes inférieures n'avaient été mieux et plus généralement compris et pratiqués. Notre siècle est celui de l'assistance, de la charité, de l'amélioration intellectuelle et morale. »

Chaque jour, cependant, on se plaint, avec raison, de l'égoïsme qui tarit les sources de la bienveillance; mais cet égoïsme est plus dans l'esprit que dans le cœur, et la sécheresse de l'âme plutôt un résultat des exigences, amenées par des besoins factices, qu'un défaut de compassion aux misères de ceux qui souffrent.

Si l'on avait besoin de preuves à l'appui de ces consolantes vérités, les faits les plus incontestables viendraient nous les offrir. De 1800 à 1845, il a été donné aux pauvres, en legs au-dessus de trois cents francs, sans compter les autres, qui n'ont pas besoin de l'autorisation du gouvernement et qui échappent à l'appréciation, *cent vingt-deux millions*. Voici la progression de ces dons généreux, dans les trois périodes successives de ce temps : *Consulat, Empire*, de 1800 à 1814; quinze millions.—*Restauration*, de 1815 à 1829; cinquante-un millions. — *Monarchie de juillet*, de 1830 à 1845; cinquante-six millions. Non compris toutes les quêtes dont le produit, à Paris seulement, s'élève, chaque année, à plus de deux cent mille francs. Les mêmes progrès de la charité publique et privée s'observent dans l'amélioration des bureaux de charité, des dépôts de mendicité, des hôpitaux, des hospices, des prisons, etc.; dans le merveilleux développement des associations charitables, dont la capitale seule ne compte pas aujourd'hui moins de cent dix, etc.

Voilà ces grandes et nobles vérités qu'il faudrait mettre sous les yeux de l'artisan malheureux, du prolétaire, de tous ceux qui souffrent, pour soutenir leurs bonnes résolutions, les encourager au travail, ouvrir leur cœur à l'espoir, à la reconnaissance; au lieu d'empoisonner leur âme par la défiance de l'avenir, des institutions philanthropiques, de la charité particulière; au lieu de les pousser à la révolte, à l'insurrection par le sophisme, la déclamation et le mensonge!...

« Dans la charité, dit en effet M. Mullois, il y a vraiment toute une révélation de vérité, de vertu pour ceux qu'on aime ; il y a de quoi adoucir, dompter les natures les plus rebelles, les cœurs les plus aigris... Non-seulement elle est puissante sur celui qui est aimé, mais encore elle fait autant de bien à celui qui aime; à celui

qui donne de son cœur et de sa bourse, qu'à celui qui reçoit tout cela. Après un acte de charité, l'homme trouve tout à coup son âme inondée de sentiments ineffables et mystérieux... il se sent plus près de Dieu et du bien... Un curé disait à l'une de ces femmes dévouées au soulagement de l'indigence, et qui lui proposait une association charitable dans sa paroisse : « Mes pauvres ne manquent de rien. » « *Alors*, monsieur le curé, lui répondit-elle, *ayez pitié de vos riches !* »

Il y a dans cette réclamation du cœur tout un enseignement de philosophie, de morale, de charité !... Lui seul nous ferait bien comprendre, en effet, que c'est dans l'âme si douce, si bienveillante, si affectueuse, si aimante de la femme, qu'il faut surtout chercher les plus précieux moyens de l'assistance privée ; elle seule comprend bien les besoins de l'enfance, de la vieillesse, de la souffrance et du dénuement ; elle seule présente assez de patience, de résignation, de dévouement, de charité chrétienne, pour y subvenir avec cette aimable sollicitude, avec ce dévouement plein de charmes qui doublent toujours la valeur et la portée d'un bienfait !

« S'il existe des êtres méchants et pervers sur la terre, dit M. Mullois, n'est-ce pas souvent parce qu'ils n'ont pas trouvé un peu d'intérêt, un peu d'estime sur le chemin de la vie ; n'est-ce pas parce qu'ils ont vu presque partout la froide indifférence, le glacial égoïsme, qu'ils se sont jetés dans le vice et dans le crime ? Notre génération n'a pas été assez aimée, même au sein de la famille ; c'est pour cela qu'elle est si faible et si malheureuse. »

Du reste, aux misanthropes qui voudraient opposer, à la sainte application de la charité bienfaisante, l'indignité du plus grand nombre de ceux qu'elle affectionne, qu'elle réchauffe et qu'elle nourrit, nous répondrions avec M. Mullois : « Qu'était donc le monde que Jésus-Christ a aimé, vers lequel il s'est baissé, qu'il a pris dans ses bras, et pour lequel il a donné son sang ? »

Si nous arrivons actuellement à la pratique de l'assistance particulière, de *cette charité chrétienne*, son premier, nous pourrions presque dire son seul et véritable moyen, le précepte est aussi simple que l'application est facile à qui sait *vouloir* avec ce dévoue-

ment et cette force d'âme sans lesquels tout se réduit à de simples, à d'infructueux essais.

Riches, donnez du travail: beaucoup de travail surtout. Ne remettez pas à demain ce que vous pouvez faire exécuter aujourd'hui : l'ouvrier souffre, il a besoin d'un salaire; ne permettez pas qu'il se corrompe et qu'il se démoralise dans les désordres de l'oisiveté ; qu'il sente les cruelles étreintes de la faim dans les privations du chômage ; il y aurait danger pour vous et pour lui. Ne craignez rien pour votre fortune : le capitaliste qui fait utilement travailler, en même temps qu'il répand autour de sa famille l'aisance, le bien-être, la moralisation et la reconnaissance, travaille aussi lui-même, souvent à sa richesse; toujours, à son bonheur.

Après ce premier moyen de la charité, le plus utile, le plus moral, le plus fructueux, le plus méritoire de tous, viennent les secours en nature, à domicile, aux enfants, aux vieillards, aux infirmes, aux malades, aux pauvres invalides, en un mot; les fondations pieuses, les consolations, les enseignements du cœur et de l'esprit. Ici chacun doit agir suivant ses moyens pécuniaires, ses facultés, ses aptitudes, son âge, son sexe et les instants de loisir dont il peut disposer : mais il ne faut pas se faire illusion sur les motifs de récusation individuelle; aucun moment, aucune force ne peuvent être mieux employés, et le prix attaché *au denier de la veuve*, par l'auteur de toute charité, prouve assez tout le mérite et toute la valeur de la plus faible aumône.

Il faut, autant que possible, distribuer soi-même ses largesses aux malheureux ; le bienfait y gagne, et la satisfaction du bienfaiteur en reçoit sa récompense : aussi madame la marquise de Pastoret, si charitablement ingénieuse dans l'art de secourir les infortunes, disait-elle souvent : « J'aime à faire le bien que je fais. »

Un respectable industriel anglais, d'après M. E. Buret, a réalisé les préceptes de la véritable charité, en fixant dans sa nouvelle manufacture, vers 1834, un grand nombre d'enfants pauvres : habitations salubres et commodes; écoles gymnastique, de dessin, de politesse; soirées à tour de rôle; lectures; causeries instructives, etc. « Dans le plan que je conçois pour l'éducation des classes

laborieuses, disait cet industriel, mon but n'est pas d'élever quelques individus au-dessus de leur condition; mais d'élever la condition elle-même. »

Cette distinction juste nous paraît d'un haut enseignement : ce n'est pas, en effet, l'individu qu'il faut déclasser en le sortant de sa sphère, c'est la classe entière qu'il est essentiel de faire monter : le premier de ces actes serait subversif de l'ordre social ; tandis que le second est le solide élément comme le caractère le plus certain de la véritable civilisation.

Turgot, l'un des plus célèbres physiocrates, avait donné tant de preuves de cette philanthropie bien entendue, que le malheureux et si bon Louis XVI répétait souvent, dans ses jours de douleur et de charitable compassion : « Il n'y a que Turgot et moi qui aimions le peuple. »

Mais seul, isolé, sans coopérateurs, le plus bienveillant ami de l'humanité n'offre, dans son action, qu'une sphère étroite ; et, dans ses moyens, que des ressources trop limitées pour effectuer un grand bien ; aussi le voyons-nous tout naturellement conduit à ces touchantes et nobles associations qui font l'honneur de notre siècle et la consolation des malheureux !

CHAPITRE IV.

ASSOCIATIONS CHARITABLES.

L'expérience l'a répété bien souvent : « L'union fait la force. » Nous trouvons une application bien consolante et bien vraie de ce principe dans ces réunions d'âmes bienveillantes effectuées par le génie du bien pour travailler de concert à la consolation des chagrins, au soulagement des misères, à l'enseignement de l'ignorance, à la protection de l'impéritie, à la régénération de l'humanité déchue. Laissons à la femme chrétienne le soin d'exposer les carac-

tères et les avantages de ces mêmes réunions, nous serons assuré que le cœur saura guider l'esprit dans la voie la meilleure et la plus féconde qu'il ait à parcourir :

« L'association, ce mode de faire la charité qui paraît de nos jours le plus efficace pour secourir largement les malheureux, dit M[me] la comtesse de La Rochère, est aussi celui qui laisse le moins de prise à l'amour-propre : l'homme qui fait à lui seul une grande action peut en devenir fier intérieurement et se croire supérieur aux autres : mais comment se glorifier d'une bonne œuvre dont on partage le mérite avec de nombreux coopérateurs? Je voudrais que l'usage de se réunir pour faire le bien s'enracinât tellement dans nos habitudes et dans nos mœurs, qu'il n'existât pas un homme riche, pas une famille aisée, qui ne fît partie d'une ou plusieurs associations charitables; de cette manière, toutes les misères seraient largement secourues, tous les hommes deviendraient frères. »

Par le bien qui déjà se fait au moyen de l'association charitable, il est aisé de comprendre tout celui que pourrait effectuer cette pieuse assurance mutuelle au profit du malheureux dénuement, de la véritable et profonde misère.

Appréciant à leur noble point de vue les touchants caractères de cette admirable mission et les honorables conditions de la femme bienveillante pour l'accomplir avec fruit, l'auteur ajoute : « Après les soins de notre maison, la charité est notre principale mission sur la terre... Les jeunes femmes ne sauraient mieux faire que d'employer en bonnes œuvres le temps et l'argent que les devoirs de famille et de bienséance leur laissent disponibles ; non-seulement pour satisfaire ce besoin naturel de toute âme bien née, mais pour se préserver de l'ennui, de la coquetterie, de l'envie et de tous les désordres qui en sont la suite. Cependant une certaine réserve leur est nécessaire dans ce saint exercice. Elles doivent avoir soin de se faire accompagner dans leurs visites charitables et d'éviter, par leur prudence, jusqu'à l'ombre d'un soupçon : leur réputation est un trésor qui doit leur être d'autant plus sacré qu'il ne leur appartient point en propre, et qu'elles en sont responsables envers leur mari, leurs enfants, leur famille entière. »

Ces conseils d'une haute sagesse paraîtront d'autant mieux formulés, que l'on a vu, malheureusement plus d'une fois, ces vertueuses pratiques servir de moyen au désordre ou de prétexte à la calomnie.

Il faut, dans toute association charitable, repousser l'esprit de coterie, de secte, de caste et de suprématie mondaines, qui paralyseraient le principe et dessécheraient la source du bien ; il faut considérer tous les pauvres comme les enfants d'une même famille malheureuse qui doit être secourue sans exclusion d'aucun de ses membres, et surtout de ceux dont la moralisation est plus nécessaire : le but essentiel de ces admirables institutions est, en effet, moins encore de soulager le corps par l'aumône, que de sauver l'âme par de salutaires enseignements ; et ce serait assurément bien mal comprendre le génie de la charité chrétienne que de la borner au premier de ces objets.

« Chose consolante ! les vices du pauvre, sa paresse, son immoralité sont à lui, dit M. l'abbé Mullois ; mais sa misère est la misère de Jésus-Christ ; il l'a prise, il se l'est assimilée : c'est lui qui tend la main ; c'est à lui qu'on donne ; c'est lui qui dit : Merci ; et c'est lui qui récompense !... Puisse ma parole arriver à son but : si la France, si les riches savaient tout le bien qu'ils peuvent faire, tout le mal qu'ils peuvent empêcher... s'ils savaient qu'il y a souvent dans l'existence du pauvre un moment décisif, fatal, où un léger secours, une bonne parole peut éloigner une pensée coupable... détourner de la voie du vice, du crime peut-être !... »

Les riches, la France entière, ont compris, *ils savent :* et nous aurions aujourd'hui besoin d'un volumineux écrit pour exposer, même sommairement, les précieux résultats des enseignements qu'ils ont reçus à l'école divine du christianisme. La misère dans toutes ses modifications, l'homme souffrant dans tous les âges et dans toutes les tribulations de sa triste vie, se trouvent comme enveloppés dans cette atmosphère céleste et vivifiante de la charité chrétienne : partout nous la voyons dans ses touchantes associations, partout nous la trouverons dans ses établissements admirables, alimentant, réchauffant l'indigence abandonnée, relevant

l'humanité de ses dégradations, la consolant de ses chagrins les plus amers !... Disons quelques mots de ses immenses bienfaits.

SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE.

« L'assistance n'est complète, dit M. Ulysse Ladet, que lorsqu'elle commence à la première enfance, à la naissance même, pour suivre le malheureux dans toutes les péripéties de sa triste existence, et le protéger jusqu'au sein de l'extrême vieillesse. »

Ce principe est très-sage, et s'il n'a pas toujours été bien compris, avant nos temps modernes, c'est parce que la charité fut un art avant d'être une science, et que, dans ses premiers élans, elle suivit plutôt les impulsions instinctives du cœur que les directions raisonnées de l'esprit : aujourd'hui cet instrument divin fonctionne avec plus d'intelligence et d'ensemble ; et, par une conséquence nécessaire, avec plus de puissance et de fruit.

« La charité, ajoute M. Ulysse Ladet, n'a eu garde d'oublier cet instant, si critique pour les familles indigentes, où la mère, étendue sur son lit de douleur, se trouve dans l'impossibilité absolue de pourvoir à ses besoins et à ceux du petit être qui vient au monde : il existe, sous le nom de *Sociétés de charité maternelle*, des associations destinées à faciliter aux mères pauvres ce périlleux passage.

« La première fut fondée en 1788, à Paris, sous les auspices d'une reine aussi grande par l'intelligence et par le cœur que par l'éclat de ses infortunes : Marie-Antoinette. Dissoute par la révolution,... elle fut réorganisée sous la protection de l'impératrice Marie-Louise, par deux décrets en date du 5 mai 1810 et du 25 juillet 1811, et déclarée établissement d'utilité publique : son action s'étendait alors à la France tout entière. »

Une subvention d'abord assez forte sous l'Empire, considérablement réduite sous la Restauration et la monarchie de Juillet, fut accordée à ces associations, avec les patronages successifs de Mme la duchesse d'Angoulême et de la reine Marie-Amélie.

« En assistant la mère pendant un an, au moyen d'un trousseau

pour l'enfant, d'une somme d'argent et autres secours, la Société, dit M. Ulysse Ladet, voulait la mettre à même de garder près d'elle son enfant, et lui ôter jusqu'à la pensée de l'abandonner... Ce résultat est pleinement atteint : la mère qui a nourri un an son enfant ne peut plus songer à se séparer de lui ; le sentiment maternel devient plus fort que toutes les souffrances et toutes les privations. »

Il est aisé de comprendre les merveilleux résultats que peuvent opérer d'aussi bienveillantes associations, surtout lorsque l'on voit la protection de la patronesse chargée de visiter cette pauvre famille, se prolonger si naturellement pour l'enfant et pour la mère; surtout lorsque d'autres fondations, telles que *la Société des mères de familles*, *la Société médicale d'accouchement*, *celle des secours à domicile pour le soulagement des femmes malheureuses enceintes*, etc., viennent, avec une tendre sollicitude, continuer cette œuvre si morale, au point où les ressources de *la Société de charité maternelle* obligent cette dernière à la borner. Il est facile de pressentir combien cette œuvre admirable, essentiellement protectrice et conservatrice de l'homme à sa naissance, prévient d'accidents, de crimes peut-être; et combien il est à désirer de la voir s'établir non-seulement dans toutes les villes, mais encore dans les villages et dans les campagnes.

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

En mai 1833, dans une maison du quartier des Écoles où se réunissaient plusieurs jeunes gens studieux, avec l'intention de s'exercer, par *des conférences*, aux luttes historiques, littéraires et philosophiques, descendit, au milieu de cette aimable et généreuse assistance, comme une inspiration de l'Esprit-Saint, la noble pensée d'associer quelques modiques secours et le zèle d'une immense charité, pour la moralisation pratique des hommes, pour l'assistance immédiate et positive des dénuements et des misères.

Huit étudiants, animés de cette foi puissante qui ne reconnaît aucun obstacle dans l'accomplissement du bien, partagent ce saint

enthousiasme, s'unissent dans cette grande et merveilleuse pensée; et, comme si rien ne devait manquer à la sublimité de leur première institution, ont l'heureuse idée de la placer sous le précieux et digne patronage de saint Vincent-de-Paul; de cette nature angélique si parfaite et si pure qu'elle sembla toujours une véritable personnification de la charité chrétienne ; de ce fidèle serviteur du Christ, qui, vendu chez les mécréants comme un vil esclave, au milieu des plus rudes travaux de la servitude, mis à l'épreuve des séductions de la richesse, de la liberté, conserva sa ferme croyance, ne cessa pas un seul jour de prier le vrai Dieu, confiant dans sa bonté pour obtenir la délivrance qu'il demandait; de cet apôtre courageux, dont toute la vie ne fut qu'un acte continuel de dévouement et de zèle pour le soulagement de tous les genres de misères ; de cet interprète si éloquent et si persuasif des bontés célestes, que Bossuet, qui venait de l'entendre, s'écria, dans un saint enthousiasme : « Il parlait de Dieu d'une manière si sage et si relevée, que Dieu lui-même semblait s'expliquer par sa bouche ! »

Sous les inspirations d'un guide aussi parfait, l'association qui prenait son nom devait naître, grandir, parcourir le monde, embrasser la civilisation entière; versant alors, sur son passage, les immenses bienfaits de cette ardente charité dont son patron vénérable avait réalisé toutes les applications !...

Mais laissons à l'un des fondateurs, enlevé récemment à l'amour, à la reconnaissance des malheureux, le soin de retracer lui-même les circonstances de cette noble institution : nos lecteurs y trouveront un charme de plus :

« Vous voyez devant vous, disait, en 1853, M. Ozanam, à la *conférence* de Florence, un des huit étudiants qui, il y a vingt ans, en mai 1833, se réunirent, pour la première fois, sous la protection de saint Vincent-de-Paul, dans la capitale de la France.

« Nous étions alors envahis par un déluge de doctrines philosophiques et hétérodoxes qui s'agitaient autour de nous; et nous éprouvions le désir et le besoin de fortifier notre foi au milieu des assauts que lui livraient les systèmes divers de la fausse science. Quelques-uns de nos jeunes compagnons d'études étaient matérialistes; quel-

ques-uns, saint-simoniens; d'autres, fouriéristes; d'autres encore, déistes. Lorsque nous, catholiques, nous nous efforcions de rappeler, à ces frères égarés, les merveilles du christianisme, ils nous disaient tous : « Vous avez raison, si vous parlez du passé : le christianisme a fait autrefois des prodiges; mais aujourd'hui, le christianisme est mort; et en effet, vous qui vous vantez d'être catholiques, que faites-vous? où sont les œuvres qui démontrent votre foi et qui peuvent nous la faire admettre et respecter? » Ils avaient raison, ce reproche n'était que trop mérité. Ce fut alors que nous nous dîmes : Eh bien, à l'œuvre; que nos actes soient d'accord avec notre foi!... Mais que faire pour être vraiment catholiques, sinon ce qui plaît le plus à Dieu? Secourons donc notre prochain comme le faisait Jésus-Christ, et mettons notre foi sous la protection de la charité. »

Tels sont les pieux sentiments dans lesquels fut instituée *la Société de Saint-Vincent-de-Paul* : son but fut surtout d'éclairer l'ignorance, de propager la foi, de guérir le *paupérisme moral*; d'arriver à ces grands et précieux résultats par la charité. Le soulagement du corps ne devint, en effet, qu'un moyen de régénération pour l'âme : c'est ainsi que cette œuvre admirable éleva sa sphère bien au-dessus de celle de la philanthropie : « où, dit M. Ozanam, on voit répandre l'argent, mais où l'on ne sent pas battre le cœur. »

En se propageant, avec autant de rapidité que de succès, dans toute l'Europe, dans le Nouveau-Monde, etc., l'institution offre, pour chacune des localités de son établissement, sous le nom de *conférence*, une société particulière, indépendante, fonctionnant de son propre mouvement. Mais toutes *ces conférences* particulières sont unies par la même foi, la même action, qui consiste surtout à visiter les malheureux, à donner les secours à demeure et le plus souvent en nature; enfin par la communication des immenses résultats de ces charitables pratiques, aussi précieuses pour l'humanité souffrante que méritoires pour ses dignes et généreux bienfaiteurs.

Le nom de *conférence*, donné à chacune des Sociétés locales, rappelle avec une touchante simplicité l'origine de l'institution de

la *Société de Saint-Vincent-de-Paul*; l'unité qui règne dans l'action de ces nombreuses *divisions libres* d'un même ensemble prouve la vérité du lien qui les enchaîne : *la foi*, *la charité;* enfin la puissance et l'étendue de leurs éminents services ressortent naturellement du nombre des obligations qu'elles s'imposent : ainsi : *Œuvre de la visite des pauvres :* caractère essentiel et distinctif de leur mission ; et comme découlant de cette condition fondamentale : *Œuvres : du mariage des indigents; des salles d'asile; du patronage des enfants*; *des apprentis; des ouvriers; des hôpitaux; des prisonniers*; *des Savoyards; des militaires;* etc.

Honneur donc et profonde gratitude à cette institution essentiellement charitable, religieuse, chrétienne, véritablement régénératrice de l'ordre social ; à ses nobles fondateurs, à tous ses membres animés d'un si pur et si louable dévouement; honneur et profonde gratitude au clergé, aux gouvernements éclairés qui s'empressent de féconder la source d'où peuvent découler tant de consolations particulières, tant de prospérités nationales !

SOCIÉTÉ DES ENFANTS DE MARIE.

A côté de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, et comme pour donner à son action quelque chose de plus positif et de plus complet encore, en l'appliquant à tous les malheureux d'âges et de sexes différents, s'élève, sous le voile de la modestie la plus touchante, cette association de femmes dévouées et chrétiennes avec l'invocation et le patronage de *Marie.*

Les villes de France jouissent déjà, pour la plupart, des précieux avantages de ces réunions charitables qui joignent, aux qualités fondamentales de l'œuvre, la bonté, la douceur, la prévoyante sollicitude et les soins affectueux, si naturels au cœur de la femme.

Lorsque cette Société, qu'il faut instituer partout, favoriser et soutenir avec l'intérêt qu'elle mérite, aura pris le beau développement de son émule, il restera chez nous peu de misères sans allégement, peu de chagrins sans consolation.

ASSOCIATION DES PETITES SŒURS DES PAUVRES.

La misère, lorsqu'elle frappe l'âge viril, est déjà bien cruelle et bien douloureuse; mais lorsqu'elle atteint la vieillesse, n'offre-t-elle pas le dernier degré du malheur et de la souffrance? Visiter les vieillards, leur porter des secours et des consolations, est donc, par une conséquence nécessaire, l'une des meilleures œuvres de la charité chrétienne.

Déjà, dans l'assistance privée, l'enfance trouvait depuis longtemps les soins particuliers *des Sociétés de charité maternelle*; mais la vieillesse réclamait encore les siens, lorsqu'en 1840 « M. Lepailleur, vicaire de Saint-Servan près de Saint-Malo, frappé du grand nombre de vieillards des deux sexes qui se trouvaient sans ressources, dit M. Mullois, et dans un délaissement déplorable pour le corps et pour l'âme, se sentit porté à venir à leur secours: il fit part de son projet à deux jeunes ouvrières, aimant Dieu et les pauvres, qui s'empressèrent d'entrer dans ses vues. »

Telle fut l'origine de la *Congrégation des petites sœurs des pauvres*, particulièrement destinée au soulagement des vieillards indigents et infirmes des deux sexes. Le premier lieu de refuge, pour ces malheureux, fut la mansarde d'une ancienne domestique, nommée Jeanne Jugan, qui se chargea de la pénible mission de sœur quêteuse ; obtint, sur le rapport de M. Dupin à l'Académie française, un prix Montyon de trois mille francs, qu'elle remit à la communauté pour concourir aux frais de son établissement.

Soutenue par le zèle infatigable de ces femmes si chrétiennes et si dévouées, par les dons généreux de la charité particulière, cette institution s'est déjà propagée dans plusieurs villes de France, avec le grand avantage de remédier à l'abandon si regrettable de la vieillesse indigente, et de combler une fâcheuse lacune dans le programme, du reste si parfait, de l'assistance privée.

Si nous voulions actuellement faire connaître toutes les autres associations de bienfaisance parmi nous, il faudrait une longue énumération de leurs titres, aussi nombreux que tous les genres de

soins à donner, toutes les modifications des misères à secourir; nous croyons cette énumération au moins inutile, ayant fait connaître les caractères essentiels et les bienfaits des principales Sociétés de cet ordre, et l'histoire des autres se trouvant dans les bulletins et les annales de la charité chrétienne.

Pour terminer ce qui concerne l'*assistance charitable publique et particulière*, nous devons étudier sommairement les principaux établissements consacrés au soulagement des misères de l'humanité.

CHAPITRE V.

ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES.

Si nous recherchons, dans l'antiquité, l'origine et les développements de ces pieux refuges ouverts aux dénuements, à la souffrance, nous en trouvons à peine quelques vestiges épars, à moins que l'on envisage comme tels des secours incomplétement et partiellement organisés.

« Les réserves triennales ou septennales prescrites par Moïse en faveur des pauvres, dit M. Coste; les prytanées d'Athènes et de la Grèce; les réfectoires conventuels de Lycurgue; les distributions ordonnées par Numa et ses successeurs; les lois *annonaires* du sénat et des tribuns du peuple; les sportules, les approvisionnements des caravenserais... les greniers d'abondance destinés aux gymnases, aux réunions d'orphelins ou d'étrangers, ensuite les largesses provenant des offrandes de la dispensation desquelles les diacres étaient chargés dans la primitive Église, sont autant de titres historiques auxquels se rattachent plutôt des idées de subsistances et d'aumônes, que l'idée d'aucun traitement de malades réunis dans un local commun, » et l'on peut ajouter d'aucun secours, donnés à des indigents rassemblés dans un établissement public.

M. de Chateaubriand, voulant expliquer ce défaut d'assistance légale des siècles passés, ajoute : « On demandera peut-être comment faisaient les anciens qui n'avaient pas d'hôpitaux ? Ils avaient deux moyens, que les chrétiens n'ont pas, pour se défaire des pauvres et des infortunés : *l'infanticide* et *l'esclavage !...* »

Le mot est peut-être un peu dur, et le reproche trop généralisé ; mais assurément, bien que l'on ait voulu justifier, en faveur du motif, l'action barbare du Spartiate et du Scythe qui ne laissaient vivre l'enfant qu'autant qu'il était constitué fortement ou qu'il avait résisté à l'épreuve du froid, il nous est impossible d'y voir, au sens même de la loi naturelle, autre chose que ce condamnable crime d'infanticide.

Quant aux autres peuples chez lesquels ces coutumes barbares n'étaient pas suivies, mais où l'esclavage portait ses tristes fruits, il faut placer la cause que nous cherchons dans le règne exclusif de cette philosophie purement humaine, de cette philanthropie rationnelle incapable d'éclairer suffisamment l'esprit, et surtout d'échauffer assez le cœur pour les élever à la création de ces admirables monuments de la bienfaisance que nous allons voir s'élever sous les puissantes inspirations du christianisme et de la charité qu'il a fait naître.

Combien sont en effet différents et les principes et les actions de ces deux grands mobiles de la bienfaisance humaine ! Écoutons la philanthropie économique, citée à cette occasion par M. Benoiston de Châteauneuf :

« Celui, dit Malthus, qui n'a ni parents ni moyens d'existence, la société n'ayant pas besoin de son travail, est de trop dans le monde : il n'y a pas de couvert pour lui au grand banquet de la nature, et la nature lui signifie de s'en aller. »

« Partout où un genre de secours est créé, le genre de besoins correspondants augmente dans la proportion du secours. »

« Promettre la subsistance à quiconque en aura besoin, dit M. Duchâtel, c'est vouloir que la population croisse sans bornes, etc. »

« Telle est, dit M. Benoiston de Châteauneuf, la doctrine de

Malthus, de lord Brougham, de M. Duchâtel, etc., telle est presque toujours la doctrine administrative. »

Écoutons actuellement la charité chrétienne, suivons-la dans ses nobles impulsions :

« L'autre doctrine, ajoute cet auteur, la doctrine chrétienne, dans son immense amour pour les hommes, voudrait soulager tous leurs maux ; ce qui est misère, elle l'assiste ; ce qui est nu, elle le couvre ; ce qui est faiblesse, elle l'excuse ; ce qui est crime, elle le pardonne : sa divine charité fonda les hospices d'enfants trouvés : leur origine fut sainte, leur existence fut un bienfait. »

« Quand la misère est venue, dit M l'abbé Gaillard, la religion nous apprend que si nous sommes comblés des bienfaits de la Providence, nous devons en faire quelque part à nos frères et améliorer leur condition autant qu'il est en nous... Cette manière d'agir établit l'ordre social sur la plus forte base, en enchaînant les riches et les pauvres par un commerce continuel de bienfaits et de reconnaissance.

« Ainsi, la philanthropie économique, pour justifier sa sécheresse, attribue l'abandon des enfants au libertinage, à l'oubli des devoirs : la charité chrétienne, pour autoriser sa tendre sollicitude, trouve la cause de cet abandon surtout dans la misère et la honte. La première veut supprimer par économie ; la seconde veut conserver, pour éviter le déshonneur des familles et l'infanticide. »

Chez nous, c'est en effet surtout depuis le règne de saint Louis que nous verrons se multiplier ces pieux établissements destinés au soulagement de l'indigence, des misères, des infirmités, des maladies ; que nous les trouverons, dans la sage prévoyance de leurs vertueux fondateurs, embrassant toute la vie de l'homme indigent depuis sa naissance jusqu'à sa plus extrême vieillesse, jusqu'à sa mort. En les rangeant d'après cet ordre logique, nous devons successivement examiner : 1° *les tours d'exposition* ; 2° *les crèches* ; 3° *les bureaux de charité* ; 4° *les dépôts de mendicité* ; 5° *les hôpitaux* ; 6° *les hospices*,

§ I. TOURS D'EXPOSITION, ENFANTS TROUVÉS.

De toutes les questions d'assistance publique il n'en existe assurément pas de plus sérieuse, de plus grave, de plus importante et de plus difficile à résoudre. En effet, ici rien d'absolument vrai, bon, admissible en principe comme en induction : tout est relatif : le principe varie suivant le point de vue de celui qui le pose, et la solution logique diffère en raison du principe admis comme base du problème à discuter.

Mais un fait qui se dresse toujours, comme le spectre de la fatalité, avec ses caractères constants d'épouvante et d'horreur, avec ses affligeants résultats de dégradation et de misère, c'est la naissance de l'enfant abandonné ; dont la vie, lors même qu'il parvient à la vieillesse, n'est qu'un long, un froid et douloureux isolement sur la terre !...

Ne jamais rencontrer le sourire de sa mère aux premiers essais des sentiments affectueux ; ne jamais goûter les joies si délicieuses de la famille ; ne jamais pouvoir serrer la main d'un ami ; vivre seul, toujours seul dans ce monde ; mourir sans une larme, sans une expression de regret !... Quel navrant avenir ; quelle affreuse destinée !... Et cependant c'est la destinée, c'est l'avenir de ce malheureux enfant de la passion, de la débauche ou de la misère, qu'un abandon criminel a fait orphelin; et qui, préservé du meurtre, se trouve exposé sur la voie publique ou dans le tour de l'hospice !...

Nous ne retracerons pas à nos lecteurs les traitements inouïs auxquels ces tristes victimes étaient soumises chez les peuples anciens, et le sont encore au milieu de plusieurs nations actuelles qui se croient civilisées : des Chinois, par exemple ; nous aurions trop d'horreurs à raconter ; les tableaux qui nous restent sous les yeux sont déjà bien assez pénibles.

Le christianisme seul pouvait dignement compatir à d'aussi profondes misères, et la charité devait en chercher activement le

remède : nous verrons au milieu de quelles difficultés et de quelles illusions elle crut l'avoir trouvé.

« Parmi les peuples de l'antiquité qui laissaient impunie la destruction du nouveau-né, dit M. Marc, le plus grand nombre ne la regardait pas moins comme contraire au vœu de la nature : et pour en diminuer l'odieux, pour transiger en quelque sorte avec l'humanité, on imagina d'exposer les enfants, dans l'espoir que la pitié les recueillerait. On choisit, à cet effet, pour lieux de l'exposition, les marchés, les temples, les carrefours, les fontaines, les bords les plus fréquentés des rivières et de la mer.

« Cette coutume barbare, non moins ordinaire dans la Grèce, dans Rome, s'accrut avec le luxe, la cherté des subsistances, le libertinage. Rien ne paraissait si simple aux parents de plus d'enfants qu'ils n'en pouvaient nourrir, que d'abandonner les derniers venus... Lorsque le christianisme commença à adoucir les mœurs, ses partisans reprochèrent aux Romains ce genre de cruauté, qu'ils ne toléraient pas parmi eux ; cependant les premiers empereurs chrétiens n'avaient pas encore osé le punir comme un crime, quoique Constantin l'eût qualifié de meurtre... Plus tard, la loi punissait l'exposition comme l'infanticide : la crainte du châtiment rendit les parents plus barbares : au lieu d'exposer leurs enfants, ils les enterrèrent ou les jetèrent à la mer ; ce ne fut qu'à la fin du quatrième siècle que l'usage d'exposer les enfants fut expressément interdit par les empereurs Valentinien, Valens et Gratien. »

Le délaissement ou la mort n'en furent pas moins encore pendant longtemps le funeste partage de ces pauvres petites créatures sans défense et sans appui : dès lors un remède puissant devenait chaque jour plus nécessaire pour mettre un terme à d'aussi coupables désordres.

Déjà Constantin avait projeté de recueillir et de faire adopter, par l'État, les enfants abandonnés ; mais bientôt, faisant un retour à des sentiments beaucoup moins charitables, il fixa définitivement, en 331, l'esclavage comme la condition légale de ces malheureux enfants.

Justinien supprima, par un édit, cette législation peu chrétienne,

et prononça l'émancipation des enfants trouvés, même de l'autorité du père qui les avait délaissés, et de celle de la personne charitable qui consentait à les adopter : il sollicita la fondation d'établissements élevés en Orient, avec le concours des évêques, sous le nom de *bréphotrophies;* de βρέφος, enfant nouveau-né, et de τρέφω, je nourris : refuges des enfants nouveau-nés.

En Europe, l'un des premiers établissements pour les enfants trouvés paraît avoir été celui de Trèves, dans le sixième siècle; dans le septième, saint Mainbœuf, mort vers 654, à Angers, fonda plusieurs de ces refuges en France. « Dans le huitième siècle, dit M. Marc, en 787, l'archiprêtre Dathens fit bâtir, à Milan, un hospice d'enfants trouvés, dans l'intention de prévenir le crime d'infanticide, qui alors s'était très-multiplié. »

En 1070, Olivier de la Trau établit, à Montpellier, *les frères hospitaliers du Saint-Esprit*, chargés des enfants trouvés et des orphelins; et, pour compléter cette bonne œuvre, un hospice avec cette destination.

« Bientôt, ajoute M. Marc, de simples particuliers rivalisèrent de zèle et de bienfaisance avec cet ordre religieux... Ainsi Hnrad Fleinz, bourgeois de Nuremberg, y fonda, en 1331, le grand hôpital du Saint-Esprit, destiné à recevoir les femmes enceintes et les enfants trouvés... L'hôpital du Saint-Esprit, à Paris, fut établi vers l'an 1362, par les contributions volontaires de personnes charitables... En 1636, M. Le Gros convertit sa maison en hôpital, qui prit le nom de *Maison de la Couche.* »

Mais, dans cet établissement, où manquait une surveillance indispensable, des abus infâmes se commirent par l'infidélité des servantes, qui vendaient les enfants pour vingt sous aux mendiants, qui les mutilaient pour servir à leur criminelle industrie; ou bien les prêtaient, à gages, aux femmes perdues, pour se débarrasser d'un lait ordinairement corrompu, etc. Cette maison fut heureusement fermée par ordres supérieurs; et l'autorité comprit enfin qu'elle ne devait jamais perdre de vue les institutions de ce genre.

Ce fut au milieu de ces tristes conditions de l'enfance abandonnée à toutes les immoralités, à tous les crimes, qu'apparut, comme un

ange tutélaire, celui qui devait la secourir, en attachant pour toujours son nom si vénérable à celui *de l'Œuvre des enfants trouvés!...*

Saint Vincent de Paul, dont l'âme ardente brûlait du feu divin de la charité, fut touché si profondément du sort affreux de ces pauvres petits infortunés, qu'il ne put dès lors goûter un seul moment de repos avant d'avoir trouvé le moyen d'alléger le poids de leurs misères.

Il réunit, en 1740, plusieurs dames charitables, leur fait part de ses projets, qui sont accueillis avec un généreux empressemen par l'assistance, approuvés par le roi Louis XIII, avec donation du château de Bicêtre pour y loger les enfants abandonnés. Dire tout ce que le saint prêtre employa de zèle, d'efforts, de peines, de sacrifices, pour effectuer la réalisation de son œuvre, serait faire l'histoire de tout ce que la charité chrétienne peut déployer de préoccupation, de soins et de bienveillance.

Telle fut l'origine de cette institution, favorisée par Louis XIV, chaleureusement acceptée par la Convention et le Directoire, développée dans la capitale et successivement dans presque toutes les villes principales de France, par Napoléon et par ses successeurs.

Louis XIV, le premier, accorda quinze mille livres de subvention aux établissements de Paris; la constitution de 1791 porta la création d'un établissement général de secours pour les enfants abandonnés, etc. La Convention, dans son fameux décret du 28 juin 1793, proclamant qu'il ne devait plus y avoir d'*enfants abandonnés*, mais seulement des *orphelins*, décorés plus tard du nom pompeux d'*enfants naturels de la patrie!...* formula des mesures tellement extravagantes et tellement exagérées, qu'elles ne purent avoir même un commencement d'exécution : ce n'est pas ainsi que procèdent la sagesse, la raison, la charité.

Enfin, le 19 janvier 1811, l'empereur Napoléon rendit le célèbre décret qui donnait à l'assistance publique des enfants abandonnés le caractère de protection et d'unité qu'elle n'avait point offert jusqu'alors, et qui devait ultérieurement présenter plusieurs modifications partielles sous l'influence des administrations locales, en

perdant l'utile et grand caractère qu'il était si naturel et si nécessaire de conserver à cette belle institution.

D'après les bases fondamentales du décret, l'organisation de cette assistance était ainsi comprise : dans chaque arrondissement au plus, un hospice d'enfants trouvés ; et, dans chaque hospice, un tour d'exposition. Il était prescrit aux administrateurs de l'établissement de mettre l'enfant en nourrice le plus tôt possible ; de le placer, à six ans, chez un cultivateur ou chez un ouvrier, moyennant un prix de pension ; de le mettre en apprentissage à douze ans. Les estropiés, les infirmes, ceux qui ne pouvaient être placés, restaient de droit dans l'hospice. Un article du décret accordait annuellement quatre millions, pris dans le trésor public, pour solder une partie des frais complétés par les revenus des hospices et par les allocations communales : cet article fut abrogé par les lois du 25 mars 1817, du 15 mai 1818 et du 17 juillet 1819, qui mirent ces dépenses à la charge des communes et des départements. Un autre article plaçait les orphelins des hospices à la disposition du ministre de la marine : cet autre article a disparu de lui-même avec le gouvernement militaire, dont les exigences en avaient, sinon légitimé, du moins motivé l'admission.

« Sur les quatre-vingt-six départements qui forment la France actuelle, dit M. Ulysse Ladet, soixante-dix-sept comptèrent en peu de temps deux cent cinquante-six hospices dépositaires, dont six seulement sans tour. Les dispositions de la loi, relativement à leur ouverture, ne furent éludées que dans neuf départements, qui avaient établi dix-sept hospices dépositaires ; en sorte qu'il existait, à cette époque, deux cent soixante-treize hospices dépositaires, dont vingt-trois n'avaient pas de tour... L'institution du tour n'était pas nouvelle en France : introduit à Rome vers la fin du quinzième siècle, par le pape Sixte IV, qui avait en même temps réalisé une autre amélioration non moins importante : l'appel des nourrices au sein de l'hospice pour allaiter les nouveau-nés, le tour avait pénétré dans notre pays au déclin du règne de Louis XIV, mais il n'y avait reçu qu'une application restreinte. »

Sous la Restauration, une instruction ministérielle compléta les

détails relatifs à l'assistance des enfants abandonnés, conformément aux principes fondamentaux établis dans le décret du 19 janvier 1811; principes qui devinrent ensuite l'objet des discussions les plus sérieuses, les plus vives, et trop souvent les plus passionnées, avec les conséquences d'un abandon à peu près complet.

Nous ne retracerons pas les termes de cette controverse, d'un intérêt si grave pour le présent et pour l'avenir, nous y verrions assurément des pages sublimes et des résolutions admirables de charité; mais, d'un autre côté, nous trouverions presque toujours la question égarée par les utopies, et faussée dans le départ constant d'un point de vue trop absolu.

Dans cette lutte vigoureuse à laquelle ont pris part les grandes notabilités économiques, législatives et philosophiques de notre époque, il ne s'agit pas seulement de savoir si l'on doit modifier les formes de l'assistance légale relative aux enfants abandonnés, mais si l'on doit la maintenir ou la repousser entièrement; si l'on doit conserver ou supprimer les tours d'exposition?

Pour tous les bons esprits, il est évident qu'après plus de vingt-cinq ans de violentes controverses, le problème est encore loin d'être aujourd'hui complétement et définitivement résolu. Nous ne craignons pas d'ajouter qu'il en sera toujours de même, tant que chacune des parties qui aspirent à cette importante solution ne voudra faire entrer que son élément exclusif et privilégié dans ce problème, si essentiellement complexe; tandis qu'en suivant l'ordre logique des faits, en satisfaisant à toutes les exigences de la question dans les proportions relatives de leur importance, on arriverait nécessairement à des conclusions aussi pratiquement utiles qu'il est permis de les désirer : nous suivrons, dans ce but, et d'après ces principes, l'examen de ce grand problème, encore à l'ordre du jour.

« Dans cette question des enfants confiés à l'assistance publique, qui s'agite en France depuis quarante ans, dit M. Armand Le François, le problème des tours domine toute la législation hospitalière. On conçoit, en effet, qu'avant de rien décider sur le sort de ces malheureux, et de régler les mesures propres à assurer le place-

ment, l'éducation, la tutelle, la surveillance, les dépenses des enfants trouvés, il importe de déterminer le rôle qui convient à la société à ce moment suprême où l'enfant vient de naître, alors que, par *la honte*, *la misère* ou *la corruption* de sa mère, il se trouve condamné à l'abandon. »

C'est, en effet, ainsi que doit se poser la première question, la question capitale du problème : *Un enfant vient de recevoir le jour; s'il est abandonné : dans les conditions actuelles de notre civilisation, l'État doit-il en prendre soin ou le condamner à mourir ?*

Est-il vraiment nécessaire d'en appeler aux sentiments de charité chrétienne pour faire adopter la première de ces résolutions, et rejeter la seconde avec horreur? Les plus simples notions de sagesse, de raison, de justice, d'humanité, ne suffisent-elles pas ici pour conduire à la seule conséquence admissible? Nous ne ferons assurément pas à notre siècle, à notre société, l'injure grave de penser qu'ils puissent envisager autrement cette première question ; nous ne croyons pas même qu'elle ait jamais été différemment résolue par un homme de sens et d'honneur.

« Si saint Vincent de Paul revenait sur la terre, dit M. de Cormenin, et qu'il honorât l'Assemblée nationale de sa présence et de son vote, doutez-vous un seul moment qu'il ne fût pour la conservation des tours? Eh! mon Dieu, il n'est besoin, pour en faire de même, d'avoir autant de sainteté que ce grand saint, il suffit d'avoir un peu de cœur. »

« Tout ce que vous économisez sur la vie des hommes, a dit M. de Lamartine, c'est la mort qui le gagne... La charité est l'élément divin jeté par Dieu même dans les rapports sociaux, pour dignifier les gouvernements et élever la politique à la dignité de la vertu. Partout où il y a eu société, gouvernement, nation, il y a eu charité légale sous une forme ou sous une autre; sans quoi le monde aurait péri. »

Ainsi, nous formulons en ces termes la proposition fondamentale de l'assistance relative aux enfants trouvés : *L'État doit recueillir d'abord tous les enfants abandonnés*, *sauf à prendre*, *envers les*

auteurs de cet abandon, les mesures nécessaires pour en prévenir les nombreux abus.

Si nous avions besoin des autorités les plus sérieuses pour confirmer l'importance et la vérité de ce principe, elles ne nous feraient certainement pas défaut. « De toutes les misères qui appellent l'intervention de l'assistance publique, disait à l'Assemblée législative M. de Melun, dans son rapport du 22 mars 1850, il n'en est pas de plus digne de sa pitié et de sa sollicitude que celle du pauvre petit enfant à qui manque sa famille, et qui, s'il n'est recueilli, va mourir ! »

« Ce n'est plus, ajoute M. Armand Le François, seulement un secours que l'enfant abandonné réclame ; il vient de naître, il a le droit de vivre : la société lui doit une adoption entière. Cela est si vrai, que parmi toutes les théories émises sur un sujet si controversé, il ne s'en est rencontré aucune qui répudiât d'une manière absolue un tel devoir, et qui repoussât l'intervention de la société. »

« Puisqu'en sa qualité d'homme, l'enfant délaissé de ses parents, dit M. Marc, a les droits les plus sacrés à l'intérêt de ses semblables, il ne peut exister de doute sur la nécessité de le sauver de sa perte ; seulement on n'a pas toujours été d'accord sur la manière de remplir ce devoir. »

Les économistes ont cherché le rapport qui pouvait exister entre les circonstances locales et le nombre des expositions : voici les résultats fournis par les statistiques de M. de Watteville. En divisant la France en cinq parties, le savant inspecteur admet : « *Nord*, 1 exposition sur 32 naissances : *Centre*, 1 sur 27 : *Ouest*, 1 sur 39 : *Sud*, 1 sur 42 : *Est*, 1 sur 56.

« Douze départements frontières de mer ont 17,142 enfants trouvés pour une population de 6,364,123 : 1 abandon sur 371 habitants... en moyenne une exposition pour 36 naissances ; tandis que dix départements de la frontière de terre, où il n'existe aucun de ces entraînements, aucune de ces surexcitations que produit l'activité commerciale dans les ports, comptent seulement 6,224 enfants trouvés pour une population de 4,606,983, un délaissement sur 740 habitants... en moyenne, une exposition pour 119 naissan-

ces... Dans les départements qui renferment de grands centres de population, la moyenne des expositions aux naissances est de 1 sur 25. »

On reconnaît trois catégories des enfants compris dans ce genre d'assistance : 1° *Trouvés :* nés de père et mère inconnus; rencontrés dans un lieu d'exposition. 2° *Abandonnés :* issus de père et mère connus; d'abord élevés par eux ou par d'autres à leur décharge, ensuite condamnés au délaissement, sans que l'on puisse en retrouver les auteurs. 3° *Orphelins pauvres* : nés de parents connus, mais qui les ont, en mourant, laissés sans aucun moyen d'existence.

Les causes générales de l'exposition se réduisent également à trois : 1° *la débauche*, 2° *la honte*, 3° *la misère.*

Arrivé, par l'une ou l'autre de ces causes, à la porte de l'hospice, qui doit humainement et, dans l'ordre de la nature, exister pour cet usage, l'enfant, quelle que soit la catégorie à laquelle il appartient, sera nécessairement admis dans ce refuge, le seul qui puisse alors s'ouvrir à son abandon et le soustraire aux souffrances qu'il endure, à la mort dont il est menacé.

L'admission étant incontestable, il ne reste plus qu'à décider la manière dont elle doit s'effectuer : c'est en arrivant à ce point que la question a réellement besoin d'un examen sérieux.

Deux entrées essentiellement différentes peuvent livrer passage à l'enfant pour l'introduire dans l'hospice consacré à cette bonne œuvre : l'entrée clandestine ouverte sans discernement possible, et par conséquent sans exception même fondée : *le tour d'exposition*; l'entrée commune aux autres hospices, et dès lors soumise à toutes les conditions de la publicité : *la réception à bureau ouvert*. Quel est celui des deux modes qu'il faut définitivement adopter comme applicable à tous les hospices d'enfants trouvés? Tel est évidemment cette question si controversée, réduite à son expression la plus claire, la plus précise et la plus naturelle. C'est donc à ce point de vue que nous allons l'examiner, en étudiant les deux modes principaux d'admission des enfants abandonnés, en faisant valoir, sans partialité, leurs avantages et leurs inconvénients pour trouver,

autant que possible, dans le sens pratique, la meilleure solution de cet important et difficile problème.

I. TOURS D'EXPOSITION CLANDESTINE.

Ce genre d'admission fut institué, surtout par la charité chrétienne, dans le but principal de prévenir l'infanticide, en s'opposant aux funestes résolutions *de la débauche, de la honte, ou de la misère.*

Au premier aspect, le moyen paraît excellent, et si l'on s'arrête à cette considération sentimentale, on comprend que sa théorie dût être à peu près généralement acceptée, jusqu'au moment où l'expérience parut en signaler des inconvénients graves, nombreux même, au point de vue du motif principal qui l'avait fait admettre. Alors surgirent des réclamations sérieuses pour la suppression des tours; des plaidoyers éloquents en faveur de leur conservation; d'où s'éleva cette lutte prolongée, incessante, encore sans aucune solution précise, ét dont nous rappellerons sommairement les principaux termes, afin de pouvoir conclure en connaissance de cause.

« Les tours, dit M. H. Say, ont été ouverts et maintenus dans le but de prévenir les infanticides. Leur maintien fut rendu légal par le décret du 19 janvier 1811. Jusqu'à saint Vincent de Paul et Louis XIV, les enfants trouvés n'étaient point admis à partager les secours accordés aux orphelins: la loi établit une distinction entre les enfants *trouvés* et les enfants *abandonnés*. Les premiers, moins nombreux, sont ceux qui, nés de père et mère inconnus, ont été trouvés exposés; les seconds, qui nés de père et mère connus, d'abord élevés par eux, ont été ensuite abandonnés. »

« Le motif pour multiplier les hospices d'enfants trouvés a été, dit J. B. Say, d'ôter tout prétexte à l'indigence de se défaire de ces infortunés par des vois plus criminelles; et tout récemment un statisticien habile, M. de Gouroff, a montré, par de simples tableaux statistiques, que les pays où l'on n'ouvrait point d'hospices aux enfants trouvés étaient aussi ceux où se commettaient le moins d'infanticides. »

« Mayence, dit en effet M. de Gouroff, n'avait point d'établissement d'enfants trouvés, et depuis 1799 jusqu'en 1811, pendant douze ans, on y exposa seulement trente enfants. Napoléon, qui s'imaginait qu'en multipliant les maisons d'enfants trouvés il préparait les recrues pour ses armées, ordonna d'établir un *tour* dans cette ville. Ce tour fut ouvert le 7 novembre 1811, et subsista jusmois de mars 1815, où le grand duc de Hesse-Darmstadt le fit supprimer. Pendant ces trois ans et quatre mois, la maison reçut cinq cent seize enfants trouvés. Une fois qu'elle fut supprimée, comme l'habitude de l'exposition n'était pas encore enracinée dans le peuple, tout rentra dans l'ordre : on ne vit, dans le cours des neuf années suivantes, que sept enfants d'exposés. »

« On ne saurait le méconnaître, dit M. Benoiston de Châteauneuf, l'institution des *tours* a été, dans l'origine, une inspiration admirable de la religion et un progrès social, une véritable conquète de la civilisation sur la barbarie ; mais bientôt ils ont créé le mal qu'ils étaient destinés à soulager. »

Cette opinion est celle de MM. Terme, Monfalcon, de Gouroff, etc. M. Duchâtel condamne *les tours* ; John Beck, lord Brougham les signalent comme des établissements dangereux, comme une institution immorale ; ils en demandent la suppression.

« Le nombre des enfants trouvés, dit Rossi, n'est que trop considérable, et les enfants illégitimes n'y sont pas seuls compris. On préviendrait beaucoup de vols en donnant de l'argent à tous ceux qui en manquent ; et l'on supprimerait l'adultère en abolissant le mariage : pourrait-on sérieusement se jeter dans cette carrière ; s'appliquer à prévenir le crime, en caressant toutes les faiblesses et les penchants qui en sont la cause première? Encore si, en ouvrant à ces malheureux enfants un asile, on leur ouvrait réellement la porte de la vie !... Hélas! en parcourant les registres de ces maisons, on ne peut se défendre d'un sentiment de dégoût ; ce n'est pas la vie qui y règne, mais la mort : l'État, avec les meilleures intentions et de grandes dépenses, se fait en quelque sorte le complice de l'infanticide !... D'après M. Benoiston de Châteauneuf, en 1817, à Londres, la mortalité des enfants trouvés a été de soixante-sept pour

cent : en 1811, à Vienne, de quatre-vingt-douze ; de 1802 à 1817, à Bruxelles, année commune, de soixante-dix-neuf ; à Dublin, de 1791 à 1797, sur douze mille sept cent quatre-vingt-cinq, il en mourut, dans l'espace de six années, douze mille cinq cent soixante-deux !... »

« Pour enlever tout prétexte aux infanticides, ajoute M. H. Say, on a protégé le mystère des naissances, et, par cela même, on a augmenté les délaissements : en enlevant ainsi à un plus grand nombre de malheureux leur état civil et la possession d'une famille ; quel que soin d'ailleurs qu'on prenne, la mortalité est proportionnellement plus forte dans les hospices que dans les familles, même les moins fortunées... Il ne faut donc pas chercher le bien absolu... Il faut éviter, au moins, de faire le mal en cherchant à faire le bien... Du reste, l'augmentation des enfants abandonnés est évidente. En 1819, leur nombre était de quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent quarante six, pour la France : en 1833, il s'est élevé à cent-vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-neuf. »

Si nous résumons actuellement l'acte d'accusation dressé contre *le tour clandestin*, nous y trouvons six chefs principaux, dont l'examen isolé facilitera beaucoup la solution du problème : 1° *augmentation du nombre des infanticides ;* 2° *accroissement de la mortalité des enfants ;* 3° *perte de la famille, de l'état civil ; corruption ;* 4° *progression considérable des abandons ;* 5° *faveur accordée au vice, à l'immoralité ;* 6° *charge énorme et croissante pour la fortune publique.* Étudions sommairement et sans partialité chacun de ces points capitaux de la question.

I. Augmentation du nombre des infanticides. — Assurément, si le tour clandestin avait, pour conséquence démontrée, l'accroissement de l'infanticide, que son but essentiel est de prévenir, il serait inutile d'y rechercher des avantages susceptibles de racheter ce vice fondamental, il faudrait en prononcer immédiatement la suppression ; mais la théorie proteste évidemment ici contre cette présomption, et l'expérience, jusqu'alors, n'offre absolument rien qui puisse donner à cette même présomption la valeur d'un fait accompli.

Au point de vue de la théorie, comment, en effet, comprendre que l'entière facilité donnée, par le tour clandestin, de se débarrasser d'un enfant en sauvant la honte, en laissant un libre cours à la débauche, en allégeant le poids de la misère, sans commettre un crime, devienne précisément la cause qui puisse y porter alors sans autre motif que l'odieux entraînement au plaisir de l'effectuer? Il est des conséquences tellement opposées au simple bon sens, au plus faible degré d'humanité, que les premières notions de la logique et de la morale ne permettent pas de les admettre sans une démonstration expérimentale de la première évidence : où donc se trouve cette démonstration, dans la question si grave que nous venons de poser?

Au point de vue de l'expérience, on a cité des statistiques avec leurs chiffres puissants, en effet, lorsqu'ils sont bien compris, mais sans valeur, ou même contraires à la preuve que l'on prétend faire, lorsqu'ils sont mal interprétés. C'est précisément ce qui nous semble être arrivé dans l'espèce.

En 1825, le nombre des tours était de 227 ; et celui des hospices d'enfants abandonnés, de 295.

De 1825 à 1835, vingt-six hospices ont été supprimés, et vingt et un tours fermés.

De 1835 à 1837, soixante-neuf hospices ont été supprimés, et soixante-quatorze tours fermés.

En 1844, il restait seulement : 171 hospices d'orphelins et 104 tours d'exposition. Ainsi, depuis 1825, cent vingt-trois tours avaient été fermés, et cent vingt-quatre hospices supprimés.

Résultats:—En 1831 :—35,863 expositions; en 1841 :—26,352. En 1832, dépense: 10,258,799 fr.; en 1841 : — 7,020,712 fr.

Expositions sur la voie publique. — Avant la suppression, 82; après, 137 par année.

Infanticides. — De 1825 à 1834, la plus forte année donne, 121 ; la plus faible, 79. Tandis que, de 1835 à 1844, la plus forte année est de 161, et la plus faible de 119.

M. Remacle ajoute qu'il ne faut pas attribuer cette augmentation des infanticides à la suppression des tours. Il se fonde sur des

statistiques prouvant, d'après lui, que cette augmentation est précisément, au contraire, plus forte là où non-seulement les tours n'ont pas été supprimés, mais où ils ont été créés. Ainsi, d'après cet auteur, la proportion, pour la période indiquée, s'est trouvée, dans les départements, entre le nombre des infanticides et l'état des tours clandestins, dans les conditions suivantes :

Départements	où il n'y a jamais eu de tours, infanticides:	023
———	où les tours ont été supprimés. ———	042
———	où les tours n'ont été ni supprimés, ni augmentés.............. ———	044
———	où de nouveaux tours ont été établis.—	061

Toutefois, M. Remacle l'a dit lui-même : « Les chiffres qui donnent un démenti au bon sens sont ordinairement trompeurs. »

Cette importante vérité, que les statisticiens ne devraient jamais oublier dans leurs investigations, lui fut en effet retournée avec une grande vigueur par M. Rapet, qui reprit les calculs des statistiques de M. Remacle, et, les disposant d'une manière logique et positive, en tira des conclusions diamétralement opposées : « Admettre, dit M. Rapet, cette absence complète d'influence des tours sur la diminution des infanticides, me semblait une supposition contraire à la saine raison : admettre une influence opposée, m'aurait paru une énormité !... »

M. Remacle avait dit : Il y a proportion entre l'augmentation des crimes envers les personnes et celle des infanticides. Ainsi, pour les périodes indiquées :

Augmentation des crimes contre les personnes.......	0,20
Première période. Dernière année..................	0,26
——— Infanticides.....................	0,24
——— ———.....................	0,22

M. Rapet dit, au contraire :

Augmentation des crimes contre les personnes.......	0,17
Pour les deux dernières années..................	0,08
——— Infanticides.....................	0,42
——— ———.....................	0,36

Ainsi, d'après les calculs de M. Rapet, faits sur les mêmes

statistiques invoquées par M. Remacle, dans les deux années où la mesure s'est généralisée, la proportion des infanticides a été quatre fois plus forte que celle des crimes contre les personnes ; et dans les trois années de la suppression, huit fois plus considérable.

Considérant ensuite cette augmentation pour chaque département, M. Rapet la trouve de 71 au lieu de 42 pour 100, résultat admis par M. Remacle. Et dans la catégorie des départements à tours supprimés, la moyenne de la seconde partie de la période de suppression l'emporte sur la première de 59 pour 100.

M. Rapet arrive également à démontrer que les départements où l'on a supprimé les tours sont précisément ceux où l'augmentation du nombre des infanticides s'est particulièrement fait sentir dans la proportion suivante :

Départements	qui n'ont jamais eu de tours.	de	0,01	à	0,18
———	qui les ont conservés.......	de	0,12	à	0,39
———	qui les ont supprimés......	de	0,15	à	0,59

Ainsi, pour les départements qui ont supprimé leurs tours, l'augmentation du nombre des infanticides est de trois cinquièmes, tandis que pour les autres elle n'est que de deux cinquièmes.

Malgré ces résultats, M. Rapet ne demande point le rétablissement des tours là où ils sont supprimés, ni leur suppression là où ils ont été conservés. Il reconnaît comme avantages à la suppression : de moins favoriser l'abandon, et de laisser aux enfants plus de chances de vie chez leurs parents que dans l'hospice.

M. Remacle indique ainsi la situation des départements relativement aux tours d'exposition : 53 ont supprimé des tours qu'ils avaient établis, 23 avaient des tours et sont restés dans le même état, 8 n'ont jamais eu de tours, 3 qui n'en avaient pas en ont institué.

« O puissance et intrépidité du parti pris ! dit M. Ulysse Ladet, un membre du Corps législatif, qui figure dans le sein de la commission appelée à examiner le nouveau projet de loi, essaya, il y a quelques années, de démontrer que la progression des infanticides avait été plus rapide dans les départements qui, n'ayant pas de tours, en avaient établi; ou qui en possédant déjà, en avaient ouvert

de nouveaux, que dans ceux qui les avaient supprimés. Mais son étrange arithmétique fut reprise en sous-œuvre dans un mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques, où il fut prouvé jusqu'à l'évidence, par un homme fort compétent en ces matières, que ces calculs étaient le contrepied de la vérité. L'exposé des motifs a cru devoir reproduire ces statistiques erronées de M. Remacle; peut-être ne l'eût-il pas fait s'il eût connu la réfutation de M. Rapet, qui rend au système restrictif sa juste part de responsabilité dans le déplorable accroissement du nombre des infanticides.»

« L'établissement des tours, dit M. Marc, exerce une grande influence sur la diminution des avortements prémédités. Il ne faut avoir pratiqué la médecine que peu d'années dans les grandes villes pour être facilement convaincu de cette vérité. On a prétendu que, dans plusieurs pays, le crime d'infanticide n'est pas devenu moins fréquent depuis que l'on y a établi des hospices d'enfants trouvés. Mais lorsque l'on examine sans prévention quelles ont pu être les causes d'un résultat aussi fâcheux, on trouve qu'elles ne peuvent servir de preuves contre l'utilité de ces établissements. L'hospice d'accouchements et la maison des enfants trouvés ne forment qu'un même établissement dans Paris; or, personne n'ignore combien il est rare, dans cette capitale, d'entendre parler du crime dont il s'agit, tandis que les départements voisins en offrent des exemples plus nombreux. »

Ainsi, l'expérience bien faite s'accorde avec les premières notions du bon sens pour démontrer que le tour clandestin ne peut exercer aucune influence fâcheuse relativement au nombre des infanticides ; et tout porte à croire que s'il agit dans cette occasion, c'est bien plutôt, comme l'avaient pensé ceux qui l'ont créé, pour diminuer la proportion de ces crimes. Il serait donc bien plus qu'illogique de vouloir invoquer un semblable moyen pour obtenir la suppression des tours.

II. Accroissement de la mortalité des enfants. — Il est impossible de ne pas reconnaître l'action fatale des établissements de ce genre sur la mortalité des enfants. Rien ne peut, en effet, remplacer ici les soins de la famille, même pour les classes néces-

siteuses. Toutefois, on a beaucoup exagéré cette funeste influence en la considérant comme agissant absolument seule dans la production de ces tristes résultats.

Pour être juste, il faut tenir compte en même temps des fâcheuses prédispositions dont l'enfant condamné à l'abandon se trouve alors presque toujours environné, et qui ne permettent plus, même à ce titre, de le mettre en parallèle avec les autres au point de vue de la mortalité qui frappe ordinairement le premier âge dans les conditions ordinaires de la vie. Au nombre de ces causes, nous signalerons surtout : les vices de constitution, les scrofules, les maladies contagieuses, la misère, le défaut des premiers soins, l'action nuisible des agents extérieurs, etc.; causes auxquelles ces malheureux enfants abandonnés sont beaucoup plus exposés que les enfants environnés des soins maternels et de toute la sollicitude éveillée par un vif désir de conservation.

« L'excessive mortalité dans les hospices d'enfants trouvés, dit M. Marc, est un reproche bien plus réel que le précédent ; et il faut en convenir, elle a été, elle est même encore effrayante dans un grand nombre de ces instituts. Camper rapporte que de 5,989 enfants recueillis en une année à l'Hôtel-Dieu de Paris, il n'en parvint que 884 à l'âge de cinq ans.

« On peut, avant tout, mettre en question si cette mortalité doit être attribuée sans restriction à des vices d'organisation inséparables de ces établissements, ou si elle ne dépendrait pas plutôt, et en grande partie, de causes d'une tout autre nature? Si l'on considère qu'un grand nombre des enfants que l'on y reçoit est né avant terme, ou le fruit d'une génération viciée, ou victime, en naissant, de la misère des mères, ou enfin apporté mourant, on se convaincra sans peine combien le reproche dont il s'agit doit perdre de sa force.

« Cependant, je suis loin de nier que, par leur organisation plus ou moins imparfaite, les hospices d'enfants trouvés n'aient contribué à cette mortalité. On peut en acquérir la certitude en examinant combien celle-ci a diminué dans l'établissement de Paris, depuis qu'il a été réorganisé sur un meilleur plan : ainsi, dans les

années 1786 et 1789, cette mortalité offrait la proportion effrayante de 90 sur 100. Tandis que depuis l'an II jusqu'en l'an XIII, elle ne s'est élevée qu'à 74 sur 100, et qu'elle s'est même affaiblie plus sensiblement dans les années suivantes. »

D'après les statistiques de M. de Watteville, à l'hospice de Lyon, sur mille enfants trouvés, sept cent trente-six sont morts dans la première année : tandis que, pour la France, hors les hôpitaux, la mortalité des enfants n'a été, pour la même année, sur le même nombre, que de quatre cent cinquante-quatre ; ce qui donne pour résultat une mortalité presque double pour les enfants trouvés de l'hospice.

Les faits rapportés par MM. Benoiston de Châteauneuf et Rossi, que nous avons déjà cités, sont plus effrayants encore.

« Ce qu'était autrefois la mortalité de ces malheureux enfants entassés dans des hospices trop étroits, mal soignés par les administrations hospitalières, dit M. Ulysse Ladet, placés au hasard à la campagne chez les plus pauvres paysans, détournés souvent au profit des plus indignes spéculations, nous ne le savons qu'imparfaitement ; mais nous en savons pourtant quelque chose, grâce aux documents partiels qui sont parvenus jusqu'à nous. Ainsi, nous avons des renseignements certains, puisés dans les archives de l'administration, sur la mortalité des enfants abandonnés à l'hospice de Paris, à deux époques différentes du dix-huitième siècle. Il en résulte qu'en 1704, sur 1,702 enfants admis, 1,026 moururent dans la première année : 69 pour 100. En 1705, sur 1,709 réceptions, il y eut 1,037 décès : 61 pour 100. En 1773, sur 5,989 admissions, il ne restait, après six ans, que 882 enfants : 85 pour 100. En 1774, sur 6,333 abandons, six ans après on ne comptait plus que 871 survivants : 86 pour 100. »

Des améliorations essentielles introduites, surtout par le décret du 19 janvier 1811, dans le régime intérieur des hospices d'enfants trouvés, diminuèrent sensiblement le chiffre de cette effrayante mortalité ; ainsi lorsque, même en 1793, il périssait encore « les sept huitièmes, et, dans l'Allier, les neuf dixièmes des enfants confiés à l'assistance publique, la proportion des décès qui, en 1774,

avait été de 86 pour 100, tomba, de 1811 à 1820, à : —73 pour 100.» Dans certaines localités, elle est même arrivée bien au-dessous : ainsi à Lyon, en 1820, « on estimait à 50 pour 100 les décès de la première année ; plus tard, au rapport de M. Valentin Smith, conseiller à la cour d'appel de Riom, elle n'était que de 30 pour 100, etc. »

Enfin, en 1845, d'après M. de Watteville, la proportion totale des décès, depuis la naissance jusqu'à la douzième année, était de 63 pour 100. Au milieu des nombreuses variations de ces chiffres, dans les différentes années et dans les localités diverses, il admet comme moyenne 78 pour 100, dans l'intervalle que nous venons de préciser.

« Nous avons avancé, ajoute M. Ulysse Ladet, que la mortalité des enfants des hospices était de 20 à 25 pour 100 plus élevée que celle des autres enfants ; nous maintenons cette opinion que confirme l'étude attentive des tableaux mêmes de M. de Watteville ; ainsi, la mortalité générale jusqu'à douze ans étant de 46 pour 100, d'après les tables du bureau des Longitudes, la proportion des décès parmi les enfants trouvés serait, jusqu'au même âge, de 66 à 71 pour 100. »

Il reste donc aujourd'hui bien établi que l'on a trop souvent attribué à la nature même des hospices d'enfants trouvés une mortalité qui dépendait, en grande partie, de leur mauvaise administration ; mais cependant que cette fâcheuse influence ne sera jamais entièrement détruite par les meilleures conditions dans lesquelles on puisse les placer ; et que dès lors, s'il est prouvé, d'un autre côté, que l'exposition clandestine augmente le nombre des abandons, cette objection, au maintien des tours, conservera presque toute sa portée, surtout au point de vue des premiers intérêts de l'enfance exposée au délaissement. Il ressortira même de ces considérations que, pour les enfants admis, ces établissements ne doivent être que des lieux de passage et de transition au placement chez des nourrices, de la campagne surtout.

III. Perte de la famille, de l'état civil ; corruption. — A ce nouveau point de vue, l'exposition clandestine porte un dommage

sérieux à l'enfant, non-seulement pour le présent, mais pour l'avenir, pour toute sa vie. En supposant, en effet, qu'il résiste aux causes destructives dont il est assiégé, véritable paria sur la terre, il n'aura pas même dans sa patrie, au milieu des splendeurs de la civilisation, le modeste et simple titre de citoyen, avec les prérogatives qui le constituent.

Cet inconvénient capital avait été si bien compris, que l'on toléra, pendant longtemps, l'exposition avec des signes de reconnaissance, et la faculté de rendre l'enfant à ses droits civils et de famille, par une réclamation suffisamment justifiée.

Quant à la corruption à laquelle un malheureux enfant abandonné se trouve presque nécessairement soumis, pourrait-on la mettre en doute, lorsqu'on réfléchit à son genre d'éducation, à cette espèce de tutelle toujours insuffisante, quelquefois nulle, et dont il aurait un si pressant besoin pour le prémunir contre l'entraînement des passions, le danger fatal et si souvent renouvelé de la misère et de l'abandon; lorsque l'on recherche dans les maisons de prostitution, dans les prisons, dans les bagnes, la proportion relative à laquelle s'élève ordinairement la classe des enfants trouvés !...

« La question de savoir, dit M. Ulysse Ladet, si les enfants trouvés fournissent réellement une proportion beaucoup plus forte que le reste de la population au personnel des bagnes, des maisons centrales et des établissements de prostitution, est fort controversée. M. de Watteville incline pour l'affirmative : « J'ai pu constater, dit-il, dans soixante villes de France situées sur les divers points du territoire, que le nombre des filles, enfants trouvés, placées dans les maisons de prostitution, est toujours égal au cinquième du chiffre des malheureuses qui composent ce triste personnel. » L'opinion du savant inspecteur est moins formelle en ce qui concerne les bagnes et les maisons centrales : il avoue qu'il lui a été impossible de savoir le nombre exact des enfants trouvés, parce que les condamnés cachent avec soin leurs antécédents. Toutefois, il déclare avoir acquis la certitude qu'il y a 15 pour 100 d'enfants naturels dans les bagnes, et 13 pour 100 dans les maisons centrales, et il ajoute, comme pour compléter sa pensée : « On remarque que ceux

des enfants trouvés qui se livrent aux arts industriels tournent en général assez mal, et finissent par devenir de très-mauvais sujets. »

A côté de ce grave témoignage s'en élève un autre opposé, non moins estimable dans son auteur, mais plus circonscrit, moins puissant dans les éléments qui le constituent.

M. Valentin Smith, conseiller à la cour d'appel de Riom, dit en effet : « On parle de bagnes et de prisons !... Que l'on fouille dans leurs registres ou dans ceux des parquets, que l'on ouvre les livres de la police, ceux des surveillances, et l'on verra que rarement les enfants trouvés y figurent pour un trente-cinquième, qui est leur proportion avec les naissances tant naturelles que légitimes ; ou pour un trente-troisième, qui est leur proportion avec la population générale de la France : ainsi, le 1er janvier 1839, il n'y avait dans la maison centrale de Riom que 21 enfants trouvés sur 649 détenus ; et, dans celle de Limoges, 7 seulement sur 778 : lorsque, d'après la proportion des naissances, le nombre des enfants trouvés aurait dû être de 25 dans la première de ces deux maisons, et de 28 dans la seconde... En cinq ans, on n'a pu constater la présence, parmi les 3,000 prostituées de Paris, dont 1,200 nées dans la ville même, que de 41 filles élevées par l'hospice. En 1786, M. Desbois de Rochefort écrivait : « Nous dirons, non comme une louange, mais par forme de remarque, que le nombre des enfants trouvés qui s'abandonnent au libertinage est très-peu considérable. »

Nous trouvons, dans les assertions bienveillantes de l'honorable magistrat, l'inconvénient, souvent très-grave dans les questions de ce genre, de vouloir arriver à des conclusions générales en partant de faits trop peu nombreux, et puisés dans des localités trop restreintes et trop peu diversifiées pour offrir un terme moyen, expression de la vérité. C'est à ce point de vue que les conclusions de M. de Watteville, d'ailleurs plus conformes aux plus sages prévisions, nous inspirent une bien plus grande confiance ; sentiment, du reste, partagé par des écrivains spéciaux et bien expérimentés.

« Entre ces deux opinions contradictoires, émanant d'hommes tout à fait compétents, dit M. Ulysse Ladet, on voit qu'il est très-difficile de décider : nous pencherions cependant plutôt vers celle

de M. de Watteville, parce qu'il y a malheureusement bien des raisons pour que les enfants trouvés déchoient dans une proportion plus forte que la population ordinaire... Mais ce n'est point pour avoir été élevés à l'hospice que les enfants trouvés doivent fournir un contingent plus nombreux à la répression judiciaire : c'est pour y avoir été mal élevés... Pour eux, il n'y a plus de secours, plus de tutèle, plus d'appui, précisément à l'âge où ils en auraient le plus besoin !... »

Ainsi, nul doute actuellement qu'en favorisant les abandons par le tour clandestin, on compromet sérieusement l'avenir de tous les enfants qui, sans une aussi grande liberté d'exposition, seraient demeurés dans leurs familles, ou bien auraient joui des avantages incontestables d'une adoption plus ou moins favorable.

IV. Progression considérable des abandons. — Il était facile d'établir *à priori* que l'institution du tour clandestin, par la très-grande facilité qu'elle apportait dans les expositions, devait augmenter le nombre des délaissements, avec tous les graves et fâcheux inconvénients de cette augmentation même, et surtout pour les malheureux enfants abandonnés : l'expérience la plus positive et la mieux conduite est venue légitimer, par des faits nombreux et plus que suffisants, les prévisions de la théorie; seulement, comme dans tous les cas de ce genre, a-t-on peut-être invoqué trop exclusivement ici la cause principale, mais non pas unique, dont on voulait faire apprécier les funestes résultats ?

Presque partout, en effet, on a vu le nombre des délaissements s'accroître progressivement avec celui des tours clandestins. Mais il fallait, pour être juste, en signalant cette cause principale, mentionner aussi les causes accessoires qui tendent au même but, afin de ne pas réduire cet important problème à la condition d'un terme absolu qui doit en rendre la solution moins exacte et surtout moins significative. C'est précisément ce que l'on a fait, en donnant le chiffre des abandons comme la conséquence exclusive de celui des tours, sans tenir un compte suffisant de la part que devaient prendre à cette augmentation celle de la population générale, aussi bien que les progrès du luxe, de la misère, de l'immoralité, de

la débauche, des ateliers, des fabriques, etc., qui, chacun à sa manière, amène, à peu près nécessairement, un plus grand nombre d'expositions.

En 1790, le chiffre des enfants trouvés n'était encore, pour la France, suivant Fleurigeon, que de 23,000, et d'après Necker, en 1784, de 40,000. En l'an IX, Chaptal l'estimait à 60,000. En 1811, d'Angeville à 69,000. « En 1819, ajoute M. Ulysse Ladet, quand pour la première fois on établit régulièrement et officiellement le nombre exact des enfants trouvés à la charge des départements, c'est-à-dire âgés de moins de douze ans, on se vit soudainement en présence du chiffre beaucoup plus élevé de 99,346. En 1825, le dénombrement général donna 117,305. En 1830 : — 118,073; en 1833 : — 129,699.

En 1818, M. Lainé, alors ministre de l'intérieur, faisait observer, avec inquiétude, que le nombre des enfants trouvés, qui était, en 1811, de : — 55,700, s'était élevé, en 1818, à : — 97,900. En 1823, on en comptait : — 111,400. En 1826, M. Corbière poussait, à son tour, ce cri d'alarme : « Le nombre des enfants abandonnés augmente partout d'une manière effrayante ; il est maintenant de plus de 122,000 ; et la facilité des admissions est telle, que l'on doit s'attendre à le voir encore augmenter beaucoup. Un tel état de choses ne peut être toléré sans que l'on s'expose à voir les ressources des départements et des communes absorbées par la seule dépense du service des enfants trouvés. »

En 1831, il s'élevait à : — 127,600 ; en 1833, à : — 131,000. « Si l'on prenait, dit M. Ulysse Ladet, le chiffre total des enfants sur lesquels l'assistance publique avait à s'exercer dans le cours de l'année, on trouverait le nombre des enfants existants ou reçus dans l'année 1815, de : — 111,000, et celui de l'année 1833 de : — 164,000 ; ce qui présente, en 18 ans, une augmentation de plus de 50,000. Aussi M. de Gasparin, ministre de l'intérieur, disait-il en 1837 : « Que la progression avait dépassé les prévisions les plus larges, et que les conseils généraux s'étaient émus d'un état de choses véritablement inquiétant. »

En n'accordant à ces accusations de la statistique des enfants

trouvés que la valeur qu'il est impossible de leur contester, on ne pouvait pas, en effet, voir sans inquiétude les envahissements de cette plaie sociale, et nous comprenons que l'on ait cherché sérieusement les moyens d'en arrêter l'extension. A-t-on définitivement trouvé ces moyens? Nous ne le croyons pas, et nous dirons bientôt à cet égard toute notre pensée.

V. Faveur accordée au vice, a l'immoralité. — Le tour d'exposition clandestine, en favorisant les moyens de se débarrasser facilement, sans crime, du fruit d'un commerce illicite ou contraire aux bonnes mœurs, se trouve ainsi naturellement établi à l'avantage de l'immoralité, qu'il favorise en la protégeant sous le voile du mystère. La honte, le respect humain, d'une part; de l'autre, la nécessité d'être acteur ou complice d'un meurtre, arrêteraient bien des sujets au premier degré de la dépravation, si le tour clandestin n'était pas là pour les rassurer sur les conséquences funestes d'une faute sérieuse : car nous n'admettons pas que l'on puisse toujours facilement passer d'un entraînement coupable à la consommation d'un crime d'infanticide.

Il nous semblerait donc, à ce point de vue, très-difficile de défendre l'institution du tour clandestin, et de prouver logiquement l'obligation sociale de prévenir les résultats de la corruption en favorisant la corruption elle-même; par l'admission d'un moyen dont il est d'ailleurs impossible de ne pas reconnaître les graves inconvénients, surtout pour les malheureux petits enfants, au profit desquels on avait d'abord cru pouvoir l'établir.

VI. Charge énorme et croissante pour la fortune publique. — Dans le décret d'organisation du 19 janvier 1811, l'empereur Napoléon avait affecté une somme de quatre millions, sur le Trésor, au service des hospices d'enfants trouvés.

Dès cette époque, bien que le nombre des abandons fût alors beaucoup moins considérable, on avait prévu que cette allocation ne serait qu'un faible à-compte sur les énormes dépenses à solder; aussi, le reste fut-il mis à la charge des communes et des revenus hospitaliers.

En 1819, comme nous l'avons dit, le gouvernement retira la

subvention, qui s'était onéreusement accrue, pour mettre tous les frais au nombre des dépenses départementales et communales.

Ce fut alors que ces dépenses, qui ruinaient les hospices d'orphelins, écrasaient le budget de la commune et celui du département, soulevèrent d'unanimes réclamations de la part des administrations hospitalières, des conseils municipaux, d'arrondissement, généraux, etc. En conséquence, on chercha les moyens de remédier à la cause positive d'aussi justes préoccupations.

Disons-le de suite, avant d'entrer dans l'examen raisonné de ces moyens : la plupart sont essentiellement défectueux, tous pèchent sérieusement par le défaut d'unité, d'ensemble et de fixité dans leurs applications; on peut les réduire à trois principaux: 1° *l'échange des enfants*; 2° *la surveillance des tours*; 3° *leur suppression, celle des hospices*. Les autres procédés sont très-secondaires et sans aucune importance, au point de vue de la solution à trouver.

I. ÉCHANGE DES ENFANTS. — Au lieu de remonter aux causes du du mal pour y remédier avec avantage, on fit ici comme les mauvais médecins, on attaqua le symptôme avec de graves inconvénients et sans résultats fructueux. Au lieu de favoriser la reconnaissance des enfants et de faciliter ainsi le retour de ces malheureux à la famille, aux précieuses conditions d'un état civil, on leur ferma pour toujours ce double refuge contre leur profonde misère; et, dans ce vertige de l'irréflexion et de l'égoïsme, on fit disparaître leurs traces en échangeant ceux d'un département avec ceux d'un autre. L'humanité, la philanthropie, la charité, la raison auraient flétri cette mesure d'une réprobation unanime, si l'odieux de son caractère et l'impuissance de son action ne lui eussent permis qu'une éphémère durée.

« La première des expériences tentées pour s'opposer au progrès des abandons, ajoute M. Ulysse Ladet, fut celle du déplacement, dont le but était de couper court à un abus réel qui s'était glissé dans le service des enfants trouvés; cet abus consistait dans l'habitude qu'avaient prise bon nombre de mères, et même de mères légitimes, d'exposer leurs enfants, puis de se les faire confier comme nourrices, par l'hospice, moyennant salaire; ou de les

suivre et d'aller les visiter chez l'étrangère qui en avait été chargée. L'administration décida que les enfants retirés à leurs premières nourrices seraient transportés au loin, et passeraient en d'autres mains. Le déplacement fut opéré de 1827 à 1839 dans soixante départements; 32,608 enfants y furent soumis, dont 8,879 de un jour à deux ans; 12,110 de deux à six; 7,661 de six à neuf; 3,958 de neuf à douze. »

Cette regrettable expérience eut une apparence de succès matériel et brutal, puisque des mères indigentes reprirent leurs enfants, et que des femmes pauvres gardèrent leurs nourrissons, sans aucun salaire, au nombre de huit mille; en donnant ainsi à l'assistance publique une leçon de désintéressement et d'humanité d'autant plus sévère et plus fâcheuse que, dans plusieurs départements, cette inqualifiable mesure avait été repoussée par les conseils généraux!...

« On a conseillé, dit M. Benoiston de Châteauneuf, d'expatrier les pauvres enfants d'un département dans un autre : ce moyen a été mis en pratique, et ses résultats n'ont pas été heureux... Dans ces matières, les économistes, en opérant sur des chiffres inertes, qu'ils groupent à leur gré, oublient trop souvent que ces chiffres représentent des unités humaines : c'est ce que ne doit jamais oublier l'administration toutes les fois que, dans l'état présent de la société, elle est appelée à substituer son action à celle de la charité chrétienne. »

« On fit remarquer, dit M. Ulysse Ladet, que ce déplacement inhumain et dangereux n'était qu'un palliatif qui n'attaquait pas le mal dans sa racine, qu'il n'avait pas d'action durable; que pour devenir efficace il serait nécessaire qu'il fût renouvelé chaque année, ce qui lui donnerait le triste caractère d'un trafic d'hommes assez semblable au trafic de bestiaux. Sous l'impression de toutes ces plaintes, il fallut renoncer à un système qui, suivant le mot de M. de Melun, pour débarrasser l'État, spéculait non-seulement sur l'amour maternel, mais plus souvent encore sur la tendresse des nourrices dont la pauvreté, plus généreuse que l'assistance publique, ne reculait pas devant la charge d'une adoption. »

II. Surveillance des tours. — Nous ne comprenons pas bien

ce que peut signifier la conservation d'un tour auquel on impose la surveillance de la police ; à moins que l'on n'en veuille faire une sorte de piége tendu à la contravention des exposants ; mais alors ce moyen est d'autant moins digne d'une société civilisée, qu'il pèche par la forme, et n'offre aucune valeur au fond.

La nature essentielle du tour est d'être mystérieux, clandestin, d'ouvrir la plus entière liberté aux expositions cachées ; lui ravir cette condition fondamentale et qui précise le motif de son institution, serait en faire un de ces procédés vicieux, nuisibles, dépourvus d'avantages, ne conservant plus que des inconvénients par cela même que l'on a faussé leur principe. Aussi, comme toutes les mesures de ce genre, celle que nous signalons n'a-t-elle fait que passer en compromettant son règne éphémère par des résultats fâcheux : le tour devait être conservé avec son caractère essentiel, ou complétement supprimé.

« Cependant, ajoute M. Ulysse Ladet, la réforme que l'on voulait accomplir dans le service des enfants trouvés ne s'était pas bornée au déplacement : à dater de 1833, toute une série de mesures restrictrives avait été imaginée pour diminuer le nombre des admissions. Ce fut sur l'initiative de l'administration supérieure que l'exécution en fut poursuivie : ce fut l'administration qui, par ses instructions, donna le signal de la violation formelle du décret de 1811, et remplaça l'unité de législation par l'anarchie... De 1832 à 1847, la plupart des tours furent successivement fermés : on soumit à la surveillance une grande partie de ceux qui furent conservés. »

III. Suppression des tours et des hospices dépositaires. — Au milieu de cette confusion réglementaire et de cette anarchie légale, ayant reconnu l'insuffisance et les dangers de ces demi-mesures, de ces fausses manœuvres, un assez grand nombre d'administrations locales ne reculèrent pas devant la mesure extrême et fatale de la suppression absolue non-seulement *du tour clandestin*, mais *de l'hospice dépositaire* ; voici dans quelle proportion les conseils généraux des 86 départements répondirent à cet appel de la suppression : 45 se prononcèrent pour ; 10, contre ; 31 ne donnèrent aucun avis.

« Quoi qu'il en soit, dit M. Ulysse Ladet, la réforme suivit son cours, et, au 1er janvier 1848, elle avait accompli une bonne partie de son évolution. De 273, le nombre des hospices dépositaires était descendu à 141 ; les tours avaient subi une réduction encore plus forte. A la suite du décret de 1811, on en avait ouvert 250 ; il n'en existait plus que 65, répartis entre 48 départements, et sur les 65, 40 étaient surveillés par la police locale ; il n'y en avait que 25 qui ne fussent l'objet d'aucune surveillance. »

La révolution de 1848 fit un effort tendant au rétablissement des tours clandestins et des hospices dépositaires, mais le résultat n'en fut ni bien sensible ni durable, puisque, d'après le rapport de M. de Melun, du 22 mars 1850, les premiers se trouvaient seulement au nombre de 72, et les seconds, à celui de 152 : conditions qui ne paraissent pas avoir beaucoup changé depuis.

« Le nombre des hospices dépositaires, dit M. Ulysse Ladet, qui, au 1er janvier 1825, était de 296, n'était plus au 1er janvier 1853 que de 155. Celui des tours d'exposition, qui à la première époque était de 225, n'était plus à la seconde que de 66.

« Aujourd'hui, sur les 86 départements il y en a 40 qui n'ont pas de tour près de leurs hospices... Dans un certain nombre de départements, sans supprimer les tours, on les a surveillés ; sur les 66 tours subsistants, 43 seulement sont libres, les 23 autres sont surveillés. Or, il y a 17 départements qui n'ont que des tours surveillés ; et comme, en réalité, un tour surveillé n'est plus un tour, dans le sens ordinaire et rigoureux du mot, si l'on ajoute ces 17 départements aux 40 qui n'ont pas de tour, on trouve 57 départements où l'exposition et l'admission des enfants ne sont plus faites dans les conditions du décret de 1811, et il ne reste que 29 départements qui aient conservé soit un, soit plusieurs tours d'exposition. »

Et cependant, le décret du 19 janvier 1811 régit encore la matière ; et cependant il n'est pas abrogé ; il n'est remplacé par aucune loi définitivement sanctionnée !...

Des mesures aussi absolues, aussi graves, aussi dépourvues d'ensemble et de légalité, soulevèrent d'innombrables réclamations :

la philanthropie. la charité s'émurent profondément, la raison protesta, la prudence formula des appréhensions, des craintes sérieuses pour l'avenir.

A côté des résultats matériels qui disaient : « En 1833, il existait en France : 129,699 enfants trouvés à la charge des départements; en 1838, il n'en restait que 95,624 ; en présence du projet de loi de 1853 qui s'exprime ainsi relativement aux mesures indiquées : « Tous ces changements, on le comprend, n'ont pu se faire que lentement et avec prudence ; et, jusqu'à présent, les résultats de l'expérience sont satisfaisants : le nombre des abandons a diminué de plus de trente mille... une seule conséquence était à craindre :... était-il certain que les obstacles apportés à l'abandon secret des enfants, par la fermeture des tours, n'auraient pas pour effet de multiplier les infanticides? Les faits ont heureusement partout répondu de manière à dissiper les craintes à cet égard ; ces faits engagent donc le gouvernement à persévérer dans la marche qui lui a jusqu'à présent si complétement réussi, puisqu'il a obtenu des résultats dont un seul exemple peut faire apprécier l'étendue : le département du Nord avait, en 1835, cinq tours ouverts, et à sa charge 3,511 enfants abandonnés, qui exigeaient une dépense annuelle d'environ 300,000 fr. Vers 1840, il a successivement fermé les cinq tours, et il n'avait plus en 1851, à sa charge, que 450 enfants, pour lesquels une dépense de moins de 50,000 fr. était suffisante. Des résultats analogues se sont produits dans les grands centres de population où l'on a eu recours soit à la fermeture des tours, soit à leur surveillance : à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, les administrateurs se félicitent, au nom de l'humanité et de la morale publique, des mesures qui ont été prises. »

A côté des effets plus merveilleux encore déduits des calculs statistiques de M. Remacle, où l'on aurait vu la suppression des tours sans influence notable sur la proportion des infanticides, et, comme résultat exorbitant, *leur ouverture augmenter le nombre de ces crimes*, si M. Rapet n'était venu renverser tout cet échafaudage de chiffres mal groupés, et qui cependant a servi de base aux considérants du projet de loi qui précède, il faut placer des consé-

quences bien plus conformes à la nature des faits et bien autrement logiques dans leur induction.

« Les statistiques administratives, dit M. Ulysse Ladet, signalent, d'autre part, l'augmentation des expositions extérieures, et la soudaine élévation du chiffre des mort-nés ou des enfants décédés avant la déclaration de naissance, partout où le tour a été supprimé ou simplement surveillé. Suivant M. de Melun, rapporteur de la commission d'assistance publique en 1850, la surveillance du tour a valu à la ville de Lyon un surcroît de plus de 500 expositions sur la voie publique, en trois années. M. Legoyt, chef de bureau au ministère de l'intérieur, affirme, dans *la France statistique*, d'après les documents officiels, que de 1836 à 1840, le nombre des enfants mort-nés a presque doublé dans l'Ain, l'Ardèche, l'Aveyron, le Gard, la Marne, la Dordogne; triplé dans la Charente, les Basses-Alpes, la Loire-Inférieure; quadruplé dans l'Hérault, le Morbihan et le Pas-de-Calais; quintuplé dans Maine-et-Loire et dans l'Orne. Et M. Remacle lui-même, l'un des plus ardents partisans du système restrictif, est obligé, tout en réduisant naturellement les chiffres au plus bas, d'avouer que la proportion des mort-nés aux naissances, qui n'était que de 1 sur 36, 2/10 en 1837, monte à 1 sur 31, 6/10 en 1843.

« Ce n'est pas seulement dans les expositions extérieures et parmi les mort-nés que se fait sentir cette progression significative. Les comptes rendus de la justice criminelle attestent que, depuis l'époque où les tours ont commencé à être fermés, les infanticides ont suivi une marche beaucoup plus rapide que les autres crimes contre les personnes; de 1826 à 1830, la moyenne des accusations d'infanticide a donné : 113; de 1831 à 1835:—104; de 1836 à 1840:—157; de1841 à 1845:—167; en 1847:—175. En 1848, quelques tours se rouvrent, elle s'abaisse à 147; en 1849 on les referme, elle s'élève à 203.

« Nous n'ajouterons rien à ces résultats dont l'éloquence n'a pas besoin de commentaire, et qui sont, comme l'on voit, en contradiction manifeste avec le tableau fait, de la question des enfants trouvés, dans l'exposé du Conseil d'État. »

Il reste donc prouvé, jusqu'à l'évidence, que la diminution des hospices d'enfants trouvés, que le déplacement de ces enfants, que la surveillance ou la suppression absolue des tours, sans un bon moyen de réception qui les remplace, deviendraient autant de mesures contraires à la morale publique, aux principes d'humanité, de philanthropie, de charité, à la vie des orphelins; et qui, même au milieu de ces funestes résultats, n'auraient pas encore l'avantage de sauvegarder les intérêts de la société.

Dans cet état de choses, il est urgent de rechercher un procédé susceptible de concilier, autant qu'on peut humainement y parvenir, ces intérêts divers, et surtout de faire cesser, par une législation uniforme et régulière des enfants abandonnés, cette incohérence de mesures et ce défaut d'unité d'application qui jettent le désordre et favorisent de nombreux abus dans une partie si grave et si capitale de l'assistance publique.

Le projet de loi présenté récemment par le Conseil d'État au Corps législatif remplira-t-il cet objet important? Nous sommes loin de le penser: nous y reconnaissons, avec empressement, quelques améliorations secondaires du décret de 1811; mais, quant à la question essentielle de l'admission, nous ne la trouvons pas même nettement abordée.

Pressé dans ses conclusions, le considérant de ce projet de loi semble, en effet, insinuer que l'expérience n'est pas suffisante, et que la question n'est pas encore arrivée à ce degré de maturité qui permet une solution complète et définitive. Les hommes les plus compétents professent un sentiment contraire, et nous partageons entièrement leur opinion. Jamais, en effet, problème d'économie politique ne fut plus habilement controversé, plus positivement soumis à l'expérience et mieux éclairé par les faits; jamais, d'un autre côté, question d'assistance publique ne laissa plus d'intérêts sérieux en souffrance par défaut de solution.

« Depuis vingt ans, dit M. Ulysse Ladet, on se plaint de l'anarchie que la lutte des opinions, la diversité d'inspiration des pouvoirs locaux et les violations réitérées de la lettre et de l'esprit du décret de 1811 ont introduite dans le service des enfants trouvés;

on fait remarquer tout ce qu'il y a d'anormal, d'irrégulier, de choquant, de fâcheux pour les intérêts de l'enfance délaissée, de contraire même à nos mœurs, à nos habitudes d'égalité et d'unité rigoureuse en matière de législation, dans ce laisser-aller avec lequel varient d'un département à l'autre les conditions de l'admission au sein des hospices... On réclame énergiquement contre un état de choses qui fait affluer dans les maisons hospitalières des départements qui ont conservé leurs tours, au grand détriment de leurs finances, les enfants des départements qui ont supprimé les leurs... On appelle, sur ces anomalies, sur ces infractions aux principes de la justice distributive, l'attention du législateur; on sollicite son intervention. Puis quand, après une longue attente, le moment semble venu d'instituer une situation plus régulière et partout plus satisfaisante, il se trouve que le projet de loi présenté tend précisément à autoriser, à consacrer, à perpétuer ces différences de régime, ces atteintes au principe de l'unité... Que dit-on pour justifier ce système d'indécision et de réserve? Que l'expérience n'est pas complète!... Mais s'il est vrai que l'administration supérieure ne se sente pas éclairée, pourquoi donc une loi nouvelle? »

L'auteur croit du reste le problème suffisamment étudié pour lui donner une solution plus satisfaisante, et M. Armand Lefrançois ajoute à l'appui de cette manière de voir: « Aucune question n'a certes été plus complétement étudiée, envisagée sous toutes ses faces que celle dont la législature s'occupe encore aujourd'hui. Ce qui a été accumulé d'écrits, de discours, d'enquêtes, de documents moraux, statistiques et financiers, est incalculable: et pourtant, le point culminant de ce vaste problème reste toujours indécis: la suppression ou le maintien des tours. »

Au point de vue d'une aussi grande résolution, que propose donc le nouveau projet de loi? Une mesure évasive, une fin de non-recevoir, absolument rien. « A l'obligation sérieuse d'avoir un tour ouvert auprès de chaque hospice dépositaire, dit M. Ulysse Ladet, le projet substitue, pour le gouvernement, la faculté soit de supprimer, soit de rétablir les tours, selon que le bien du service

paraîtra l'exiger; il l'autorise en outre à prendre les mesures que l'expérience fera connaître les meilleures, tant pour prévenir l'abandon des enfants que pour régler le mode de leur admission lorsque le tour est supprimé... Nous le disons à bon droit du projet actuellement pendant : ce n'est point une solution. »

D'après toutes les inductions que nous avons inférées des faits les plus positifs, consciencieusement et sans aucune partialité, nous pensons que le tour clandestin ne peut plus être conservé, surtout partiellement, avec surveillance, mais que le nombre des hospices d'enfants trouvés ne doit pas être diminué ; qu'il faut, au contraire, en conserver au moins un par arrondissement, et concilier, dans chacun, par une disposition générale, commune, identique, les conditions du secret avec celles des renseignements que l'administration doit être en demeure de prendre sur les motifs, les circonstances du délaissement; sur l'état et la condition de l'enfant abandonné : cette manière de voir nous conduit naturellement à l'étude sérieuse du seul bon moyen à proposer.

II. RÉCEPTION A BUREAU OUVERT.

Nous établissons en principe que : *tout enfant délaissé, par des motifs suffisants, doit trouver asile dans un établissement d'assistance publique*. Et pour qu'il ne reste pas même d'équivoque et d'arbitraire sur l'interprétation de ces termes: *par des motifs suffisants*, nous rappellerons qu'il existe trois causes principales d'abandon : *la débauche, la honte, la misère :* trois ennemies, par conséquent, qui pourraient porter atteinte au développement du fœtus, ou même à la vie de l'enfant, si l'hospice n'était pas là pour l'accueillir à sa naissance.

Il faut donc non-seulement accepter cette faible créature dans un asile ouvert à son délaissement absolu, mais encore l'y recevoir de manière à ménager ses trois implacables ennemies, sans les encourager dans cette funeste voie ; sans prêter, à leurs criminels abus, un appui blessant pour la morale publique, et directement contraire aux intérêts de l'enfance, par les procréations illicites

qu'il favoriserait, et par le nombre des abandons qu'il ne cesserait d'accroître d'une manière constante et progressive.

Le tour clandestin remplissait, il est vrai, la première de ces indications, mais cet avantage était bien regrettablement dépassé par les graves inconvénients que nous venons de signaler; c'est en conséquence de ce fait, bien établi par l'expérience, que la suppression en fut demandée presque partout.

En présence d'une étude aussi sérieuse, aussi complète, il faut savoir prendre une résolution avec fermeté, mais avec prudence, avec sagesse, avec ensemble. Il faut évidemment conserver les hospices d'enfants trouvés, en créer au besoin; fermer, dans toute la France, les tours d'exposition clandestine, aussi bien que les tours surveillés, et les remplacer par un mode particulier de réception qui présente les avantages du premier sans en offrir les inconvénients; il faut, par un mystère suffisant, arracher l'instrument infanticide aux mains de la misère, de la honte, de la débauche, et par des renseignements pris avec soin, mais discrétion, laisser au pouvoir social toute faculté de ne pas être dupe et victime des secours qu'il donne avec tant de sollicitude et de générosité, dans cette grave partie de l'assistance publique.

On comprend alors que le mode adopté pour l'entrée des autres hospices ne peut nullement convenir pour l'admission à ceux des enfants trouvés, et qu'il en faut un spécial pour ces établissements.

Toutefois, il ne s'agit pas ici d'accepter des mesures locales, facultatives, arbitraires, sans ensemble, sans direction fixe et, par conséquent, sans aucun fruit; car alors nous dirions, avec M. Armand Le François : « La suppression des tours ne supprimera pas les causes des abandons. Elle provoquera les infanticides, sans compter les avortements, et n'obligera point les mères à conserver leurs enfants. Cette mesure compromettra seulement la vie de ces malheureux. Il n'y a pas à hésiter : si vous voulez sauvegarder la vie des enfants, empêcher les expositions sur la voie publique et dans les lieux écartés; si vous reconnaissez que la société doit recueillir ces infortunés; si vous pensez que le secret est dû au repos des familles, à des entraînements que le vice n'a point produits et que

le remords peut effacer : conservez les tours et gardez-vous d'y rien substituer. La morale et l'humanité n'ont rien à gagner aux subterfuges d'une fausse philanthropie. »

Mais il s'agit d'établir une mesure générale, obligatoire, légale, fonctionnant avec unité, sagesse, discernement, et par conséquent avec avantage et succès.

Ainsi dans chacun des hospices d'enfants trouvés, dont le nombre et l'importance devraient se mesurer d'après les besoins présumables des localités, existerait un directeur dont le cabinet serait ouvert, à des heures déterminées, aux déposants qui voudraient y conduire les enfants abandonnés. Ce directeur, véritable magistrat auquel on imposerait la discrétion comme première condition de sa charge, après une enquête suffisante et l'établissement des signes de reconnaissances propres à bien assurer les réclamations, qu'il faudra toujours favoriser, décidera *si les motifs de l'admission sont valables.* Dans ce cas, l'enfant appartiendra désormais à l'hospice, avec les conditions ultérieures que nous allons examiner. Dans l'hypothèse contraire, comme il s'agirait d'une exposition abusive en dehors des trois mobiles à redouter : *débauche*, *honte*, *misère*, on comprend que le refus n'aurait plus, pour la vie de l'enfant, les conséquences dangereuses que l'on pourrait d'abord supposer. Un registre particulier, sur lequel seraient consignés les motifs de l'admission ou du refus, forait partie des archives secrètes de l'établissement ou de l'État.

De cette manière, on réunirait aux avantages nécessaires de la discrétion ceux de faciliter la rentrée, des enfants délaissés, dans la famille, dans les conditions civiles; de prévenir à la fois les infanticides, la population excessive des enfants trouvés, la ruine de l'État par l'abus et le nombre toujours croissant des expositions.

Dire que ce mode d'admission n'aura pas d'inconvénients, serait lui supposer une perfection que n'offriront jamais les institutions humaines; mais nous pensons que c'est la meilleure et peut-être la seule véritable solution de ce problème fondamental. Nous préférons, pour cette admission, le directeur seul à la commission que

l'on a proposée : le mystère et l'absence de longues formalités devant constituer les caractères essentiels de cette importante mesure.

Pour donner plus d'unité, plus d'ensemble encore à ce généreux service, pour assurer davantage les améliorations dont il est susceptible, il serait nécessaire de créer pour toute la France, avec cette seule et noble mission, un surintendant et quatre inspecteurs des hospices d'enfants trouvés.

Telle nous paraît être, d'après l'expérience et les faits, la solution la plus avantageuse de la grande question des enfants abandonnés, envisagée sous tous les points de vue à la fois, et relativement au mode convenable d'admission de ces enfants dans l'hospice que doit leur ouvrir l'assistance publique. Voyons actuellement d'après quels principes généraux ils peuvent y recevoir les secours qui leur sont destinés.

SECOURS DES HOSPICES DÉPOSITAIRES AUX ENFANTS TROUVÉS.

Régulièrement admis dans l'un de ces établissements, l'enfant délaissé doit jouir des bienfaits de son adoption par l'assistance publique, et celle-ci, comme une bonne mère de famille, doit aviser aux meilleurs moyens pour conserver la vie de cette frêle et malheureuse petite créature, prévenir, alléger ses souffrances, et pourvoir aux besoins de son avenir.

Nous le dirons avec une véritable satisfaction, le projet de loi, sérieusement attaquable dans ses principes relatifs à la conservation des hospices d'enfants trouvés, à l'admission dans ces établissements, a bien mieux compris les conséquences et les devoirs de cette admission ; nous y trouvons même quelques mesures de détail bien supérieures à celles du décret de 1811.

L'hospice, comme nous l'avons déjà dit, ne doit être, pour l'enfant abandonné, qu'un lieu de dépôt transitoire en attendant son placement, aussi rapproché que possible du jour de l'exposition, chez une nourrice et particulièrement à la campagne. Ce placement doit être fait, sous la surveillance du directeur, par l'un des mem-

bres de la commission administrative spécialement chargée de tout ce qui concerne le service des enfants trouvés.

En sortant de nourrice à six ans, l'enfant doit entrer, moyennant un prix de pension, chez un artisan, ou, de préférence, chez un cultivateur ; la santé, les mœurs du jeune sujet y trouvant plus de garanties, et l'agriculture étant, de toutes les professions, celle qui convient le mieux à la généralité des enfants abandonnés.

Le décret de 1811 ne prolongeait cette pension que jusqu'à l'âge de douze ans ; l'expérience ayant démontré qu'il était presque toujours difficile de placer aussitôt un enfant avec avantage pour lui, pour ceux qui s'en chargent, le projet de loi prolonge, avec sagesse et raison, le secours accordé par l'hospice jusqu'à quinze ans.

Enfin, lorsque cet enfant adoptif de l'hospice arrive à sa majorité, doit-il, comme l'homme qui possède un état civil, une famille, être complétement affranchi de la tutelle de l'État? Cette conséquence ne nous paraîtrait ni logique ni prudente; ni dans l'intérêt du sujet ni dans celui de l'ordre social.

D'après M. de Watteville, dans l'état actuel, voici à peu près de quelle manière se répartit la population émancipée des enfants trouvés : sur dix, six restent chez les cultivateurs, deux entrent en apprentissage, un se fait domestique, un rentre à l'hospice. Les filles en général, plus difficiles à placer, tombent souvent dans la débauche et la prostitution.

Dans ses conclusions sur l'amélioration du service des enfants trouvés, l'auteur conseille d'en augmenter les ressources, d'en régulariser l'action par la surveillance; d'élever les prix des mois de nourrice ; de favoriser le développement des colonies agricoles : il cite, comme établissements particuliers de ce genre bien entrepris, ceux de Bonneval, Eure-et-Loir ; de Le Mesnil Saint-Firmin, Oise.

L'enfant élevé par les soins, avec les deniers de l'assistance publique, ne doit-il donc rien à l'État? Sans famille pour le guider, souvent sans moyens d'existence bien suffisants pour le garantir du vagabondage et de la mendicité, serait-il bien rationnel et bien sage de l'abandonner, sans direction et sans patronage, à toutes les influences fatales dont il est environné? Ce n'est pas l'opinion des

économistes, des publicistes les plus compétents; aussi Napoléon, dans son gouvernement tout militaire, les mettait-il, par le décret de 1811, à la disposition du ministre de la marine, et les écrivains philanthropes, mieux inspirés sans doute pour le bonheur de ce malheureux prolétariat, ont-ils conseillé de fonder pour lui des colonies agricoles.

« Les droits auxquels ont renoncé les parents en abandonnant leurs enfants, dit J.-B. Say, autorisent le gouvernement à les élever pour les professions nécessaires à l'État, comme celles de soldats et de marins. Regarderait-on cette disposition comme une violation des droits de l'humanité? Eh! ces droits ne reçoivent-ils pas un outrage plus cruel, lorsqu'on dispose, à l'âge du service militaire, des enfants que les familles ont élevés à leurs frais, auxquels on est attaché par les soins mêmes qu'on en a pris, par le sentiment de reconnaissance qu'on trouve en eux, et qui se sont formés pour des professions où ils auraient rendu des services à leurs familles, aussi bien qu'à leur pays? L'État doit même aux enfants abandonnés, qui sont devenus ceux de la patrie, l'apprentissage d'une profession qui puisse les faire vivre après leur service achevé. »

On a toujours, avec raison, craint pour la moralité, pour l'avenir des enfants trouvés, les funestes influences de l'atelier et des grands centres de population; c'est là qu'ils se corrompent le plus souvent, et c'est de là qu'ils partent presque toujours pour aller habiter les maisons de correction, les prisons ou les bagnes.

Si nous avions besoin du témoignage des faits pour démontrer cette funeste influence, M. Paillard de Villeneuve nous le fournirait, non-seulement pour les enfants abandonnés, mais encore pour toute la population :

« Il y a en France, dit cet auteur, dix-neuf départements qui sont plus spécialement industrieux, peuplés d'usines, de manufactures, d'ateliers où viennent s'agglomérer un grand nombre d'individus de tout âge et de tout sexe. Or, tandis que la moyenne des naissances illégitimes, dans les autres départements, est, sur 10,000, de 333; elle est, dans ces dix-neuf départements, de 949. Au point de vue des crimes contre les personnes, on y trouve

1 accusé sur 10,805 habitants ; dans les autres, 1 sur 15,137 : contre les propriétés, 1 sur 4,792 ; dans les autres, 1 sur 8,608... Dans les pays de fabriques, sur 12 jeunes gens, il y en a 8 que l'industrie a abâtardis, usés avant le temps... C'est de là que partent presque toujours les enfants livrés plus tard à la mendicité, au vagabondage, au vol. »

Ces considérations doivent dès lors engager l'assistance publique à confier, le moins possible, ces malheureux abandonnés aux chances fatales de l'atelier, de la fabrique, des grands centres de population, de commerce, etc. D'un autre côté, l'expérience ayant éclairé les administrations hospitalières sur les inconvénients, quelquefois les dangers des placements chez les particuliers, à la ville et même à la campagne, peut-être le meilleur et le plus solide moyen d'assurer l'avenir des enfants trouvés, arrivés à l'âge convenable, serait-il de les faire entrer, suivant leur tempérament physique et leurs dispositions morales, dans l'état militaire, dans les colonies agricoles, où la tutelle et le patronage de l'État pourraient se continuer avec tant d'utilité pour eux et de sécurité pour l'intérêt public. La création de ces derniers établissements paraissant à l'ordre du jour, nous devons en étudier les principes généraux, les avantages et les inconvénients.

COLONIES AGRICOLES D'ENFANTS TROUVÉS.

« En raison des graves abus signalés, encore aujourd'hui, comme résultant de la mise en pension chez des cultivateurs, dit M. Ulysse Ladet, nombre d'hommes fort compétents, en matière d'éducation charitable, en sont venus à condamner le système des placements isolés, et à recommander exclusivement le mode des placements collectifs, c'est-à-dire l'établissement de colonies agricoles d'enfants trouvés. Nous comprenons cette préférence, inspirée par un sentiment profond du devoir social à accomplir à l'égard de ces infortunés ; mais nous nous garderons bien, quant à présent du moins, d'exprimer une opinion aussi absolue. »

Nous partageons le sentiment de notre savant publiciste ; nous

pensons, en effet, qu'au point de vue théorique, il est très-séduisant de voir l'une de nos plus saines possessions coloniales, l'Algérie par exemple, s'animer d'une population industrieuse qui, tout en augmentant la richesse du sol par une bonne culture, y trouverait ces deux immenses bienfaits dont elle fut déshéritée à sa naissance : *la propriété*, qu'elle pourrait aisément conquérir par son travail ; *la famille*, dont elle serait en position de renouer les liens, si cruellement brisés : elle formerait, en effet, des alliances d'autant mieux assorties, qu'elles s'effectueraient entre des sujets placés dans les mêmes conditions, et qui n'auraient point à se reprocher leur tache ou plutôt leur infortune originelle. Mais, sous le rapport de l'application, combien de déceptions, de mécomptes peuvent s'offrir ; combien d'obstacles, de difficultés et même de périls doivent encore se rencontrer dans une entreprise où les craintes sérieuses de la sagesse, de la prudence et de la circonspection, ne sont déjà plus simplement des prévisions de l'esprit, mais les résultats des incontestables enseignements de l'expérience !

D'après MM. de Lamarque et Dugat, les colonies agricoles sont pour la France au nombre de quarante : vingt-quatre pour les enfants trouvés, orphelins et pauvres; seize pour les jeunes délinquants, dont quatre fondées par l'État, et douze seulement autorisées.

Au 31 décembre 1849, la population de ces colonies s'élevait, pour les premières, à 3,508; pour les secondes, à 2,341. Pour chaque année, la mortalité donne, en moyenne, chez les jeunes délinquants, 35; chez les autres, 8 pour 100. L'étendue territoriale cultivée présente, pour les enfants trouvés, 2,513 hectares ; pour les détenus, 1,432 : les défrichements effectués sont, pour les premiers, de 51 hectares; et pour les seconds, de 170.

MM. de Lamarque et Dugat ajoutent : « Qu'aucun pays, en Europe, n'offre une organisation de ce genre aussi étendue. »

Par sa lettre circulaire du 7 août 1852, adressée à MM. les préfets, M. le ministre de l'intérieur fait savoir que déjà « 200 enfants appartenant à l'hospice dépositaire et aux familles indigentes de Paris et de la banlieue ont été confiés au père Brumauld, directeur des orphelins de Ben-ak-Noun et de Bouffarick, Algérie, pour être

élevés dans ces établissements aux frais de l'État et du département de la Seine...« Pour être admis, les élèves doivent être âgés de dix ans au moins et de treize ans au plus, avec toutes les garanties nécessaires de bonne constitution, de santé, d'intelligence et de moralité... Les prix de la pension se trouvent ainsi réglés : de dix à quatorze ans révolus, 80 centimes par jour ; de quatorze à dix-huit, 50 centimes : ce qui porte le prix total, pour chaque enfant, de 2,007 à 2,299 fr...

« L'avenir des enfants est ainsi entouré de toutes les garanties désirables. Mais le but de l'institution ne serait pas rempli, si l'on n'attachait le jeune colon au sol dont il devient propriétaire, par un sentiment plus puissant encore que celui de la possession : le sentiment de la famille. A côté des colonies de garçons il sera donc nécessaire de former ultérieurement des colonies analogues, obéissant, comme les premières, à une direction religieuse, et où des jeunes filles seraient exercées aux travaux des champs, initiées à tous les secrets de la vie agricole, et contracteraient de bonne heure ces habitudes d'ordre, de travail et d'économie, qui permettraient d'en faire plus tard des ménagères utiles et dévouées.

« L'administration favoriserait des mariages entre les individus des deux sexes, et l'on constituerait ainsi des familles de cultivateurs acclimatés comme les indigènes, possédant les connaissances et les ressources nécessaires pour réussir, et qui, dans un court espace de temps, contribueraient, pour une large part, à la prospérité et au développement de notre colonie d'Afrique. »

La perspicacité de M. le ministre lui fait entrevoir un utile et brillant avenir à cette noble entreprise, mais sa prudence l'engage en même temps à ne rien livrer à l'enthousiasme, dans une voie qui pourrait alors conduire à de grandes fautes, et qui déjà, plus d'une fois, a présenté pour terme une véritable catastrophe : aussi, s'empresse-t-il d'ajouter avec beaucoup de raison :

« Pour apprécier les résultats de ce système nouveau de colonisation, et être à même d'en faire ultérieurement l'application sur une plus grande échelle, il convient de multiplier et d'encourager, autant que possible, les essais de ce genre, soit en créant sur le

sol de l'Afrique de nouvelles colonies agricoles, soit en favorisant le développement de celles qui y sont déjà formées. »

Si l'on veut, du reste, éclairer la question par les faits, et s'inspirer aux sages et prudentes leçons de l'expérience, il suffira de consulter le rapport fait sur la matière par MM. de Lurieu et Romand, inspecteurs généraux des établissements de bienfaisance, chargés, en 1849, par le gouvernement, d'aller étudier, sur place, toutes les colonies agricoles de France, de Hollande, de Belgique et de Suisse.

On trouve dans ce travail un enseignement du plus haut intérêt, et qui ne permet plus de s'égarer par trop de précipitation en suivant une route aussi périlleuse.

Ainsi, en Suisse, les colonies agricoles établies avec ordre, prudence, économie, sans grever le trésor public ; instituées sur une petite échelle et divisées suivant les besoins du service et les conditions des ressources, des localités ; ne visant jamais à des agrandissements ruineux, et ne les effectuant, quand ils sont utiles, qu'avec les bénéfices bien positifs de l'exploitation, offrent un plein succès et doivent servir de modèle dans ce genre d'entreprise.

« La première idée de ces asiles, dit M. Ulysse Ladet, vient d'un homme de bien, dont le nom est fort connu dans l'histoire des efforts tentés pour l'amélioration du sort des enfants pauvres, et dont la mémoire est restée en vénération dans les cantons helvétiques : ce fut l'illustre Pestalozzi qui conçut et réalisa le premier le noble projet d'arracher l'enfance aux tristes effets de ce chancre rongeur des sociétés modernes qu'on appelle le paupérisme ou la misère héréditaire... Le célèbre agronome Fellemberg, créateur du vaste établissement d'Hofwil, près de Berne, entreprit de continuer son œuvre, et ouvrit, à côté du pensionnat destiné aux fils de familles nobles, une école dont le but était de former les pauvres enfants abandonnés, à une vie utile et régulière, par le moyen de l'agriculture et des industries qui s'y rattachent. Le système d'éducation de Pestalozzi et de Fellemberg fut perfectionné, d'après les enseignements d'une longue expérience, par un homme non moins méritant qu'eux : Wehrli, instituteur à Hofwil, et dont la méthode

règne aujourd'hui, sans contestation, dans tous les asiles agricoles de la Suisse.

« Toutes ces écoles rurales sont des œuvres modestes, commencées à peu de frais, n'ayant qu'un personnel d'élèves peu nombreux, circonscrites par des limites certaines, et prémunies, par leur mode d'organisation même, contre toute idée d'agrandissement ultérieur. Les dépenses premières sont supportées par les administrations communales ou par les associations charitables... Les élèves y sont toujours traités en véritables fils de paysans... Car, d'après les expressions de MM. de Lurieu et Romand, il ne s'agit pas d'instruire des citadins amollis, mais de former de robustes travailleurs endurcis à la fatigue, qui aient du cœur à l'ouvrage, et qui ne conçoivent le progrès dans le bien-être qu'à titre de récompense du travail et de la bonne conduite. »

Si nous trouvons, dans la prudence et la sagesse des colonies agricoles de la Suisse, en même temps des résultats si féconds et d'aussi bons enseignements à suivre, il n'en sera pas de même dans celles de la Hollande et de la Belgique, instituées d'après des principes opposés et sur des bases essentiellement différentes. Là, nous verrons, en effet, l'imprévoyance, le défaut de calcul, d'appréciation de l'avenir, l'énormité des avances, l'irréflexion des projets d'agrandissement, les rêves de succès imaginaires amener fatalement des charges énormes pour l'État, et la ruine de ces institutions, charitables sans doute, mais dépourvues de discernement et de prudence : là, nous trouverons des enseignements graves et regrettables, des exemples fâcheux qu'il sera bien important d'éviter.

« La Hollande, dit M. Ulysse Ladet, a voulu faire de ses colonies tout à la fois un asile pour ses vieux soldats, un atelier de travail agricole pour ses familles indigentes, une école d'agriculture pour ses jeunes gens pauvres, une maison de force pour ses vagabonds, une maison d'entretien et d'éducation pour ses enfants abandonnés; enfin, un vaste champ d'expériences économiques en même temps qu'un exutoire pour toutes ses misères.

« Le fondateur des colonies néerlandaises fut le général comte

Van den Bosch, un homme de bien qui, de retour de l'île de Java où il avait étudié et pratiqué, avec succès, l'agriculture,... publia, vers la fin de 1817, son traité « *sur la possibilité de former, de la manière la plus avantageuse, un établissement pour les pauvres des Pays-Bas.* » L'écrit fit sensation ; les Hollandais, séduits par les raisonnements et les calculs de l'honorable général, s'enthousiasmèrent soudainement pour la réalisation de l'œuvre. » *La Société Néerlandaise de bienfaisance* est fondée en 1818, sous le patronage du prince Frédéric, avec un capital de cent dix-sept mille francs, produit de souscriptions volontaires.

A peine constituée, la Société marche avec irréflexion et sans se préoccuper des dangers de l'avenir ; elle achète des terres, y fait des constructions, crée trois colonies libres, y reçoit à prix convenu les indigents des communes, des hospices ; ses ressources premières étant bientôt épuisées, elle fait des emprunts considérables.

En 1822, elle établit une colonie forcée, une école d'agriculture ; en 1823 et 1824, trois autres colonies de répression, à la demande formelle de l'administration supérieure. L'intention du gouvernement était d'y placer les orphelins, les enfants abandonnés, les mendiants, etc. C'est alors que l'État s'engage à verser dans les caisses de la Société, jusqu'en 1838, chaque année, une somme de quatre cent soixante-huit mille quatre cent vingt francs.

Nonobstant ces libéralités et toutes celles qui grevèrent depuis le trésor public, la Société se trouva dans l'impossibilité de combler le gouffre de l'emprunt qu'elle creusait chaque jour de plus en plus devant elle : MM. de Lurieu et Romand ont constaté que son passif atteignait, en 1849, le chiffre énorme de dix-sept millions cinq cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-cinq francs.

« Voilà, dit M. Ulysse Ladet, où en est aujourd'hui cette œuvre qui avait fait concevoir, à ses débuts, de si magnifiques espérances, et que le général Van den Bosch, dans son enthousiasme de fondateur, considérait comme devant un jour, grâce à ses développements successifs, procurer au royaume des Bays-Bas le bienfait de l'extinction totale de l'indigence et de la mendicité. »

Les colonies agricoles de la Belgique eurent des résultats pro-

portionnellement plus désastreux encore, et consécutivement aux mêmes erreurs, aux mêmes fautes.

« Ce fut, dit M. Ulysse Ladet, en 1821 que se trouva formée, sous les auspices et la présidence du prince Frédéric, *la Société Flamande de bienfaisance*. La direction de l'entreprise fut confiée à une commission permanente, siégeant à Bruxelles ; l'administration provinciale y resta complétement étrangère, et le gouvernement n'y intervint qu'en qualité de contractant et de protecteur.

L'institution marcha d'abord avec une apparence de succès; mais bientôt obligée de masquer sa détresse par des emprunts successifs, « le mauvais état de ses affaires s'aggrava de jour en jour ; la population des colonies décroissait annuellement dans des proportions considérables, et avec elle diminuaient les produits du travail, tandis que les charges de l'entreprise restaient les mêmes ;... de telle sorte qu'elle devint un exemple encore plus frappant et plus significatif des fâcheux résultats auxquels conduisent les erreurs du point de départ, l'oubli des principes économiques et la violation des lois constitutives de toute société humaine ; ces colonies agricoles de la Belgique ont, en effet, présenté, en septembre 1842, une dissolution, une chute définitives avec un déficit de un million deux cent dix-neuf mille cent soixante-treize francs. »

Afin qu'il ne manque rien à l'enseignement de ces deux grandes et si malheureuses tentatives de colonisation, afin que cette leçon grave et sévère de l'expérience ne soit jamais oubliée de ceux qui voudraient se livrer à d'aussi périlleux essais, M. Ulysse Ladet résume ainsi, d'après MM. de Lurieu et Romand, les causes de cette double et ruineuse catastrophe : « Mauvaise organisation administrative, poids écrasant des emprunts contractés au début, faux calculs des produits à obtenir du travail quotidien d'une population fainéante ou invalide, négation de la famille et de la propriété, c'est-à-dire suppression des deux plus puissants mobiles d'activité qui aient été donnés à la nature humaine... Concluons donc, avec la Commission législative de 1850, que s'il faut applaudir aux expériences déjà tentées avec ménagement par la charité privée, s'il convient de les encourager par des subventions distri-

buées avec prudence, s'il est même bon d'aider les particuliers à en faire de nouvelles, comme le gouvernement et la ville de Paris l'ont fait à l'égard du père Brumault, directeur des orphelinats de Ben-ak-Noun et de Bouffarick, en Algérie, et comme le ministre de l'intérieur propose aux départements de le faire en faveur du père Abram, fondateur de l'orphelinat de Misserghin, dans la province d'Oran-; le moment n'est cependant pas encore venu de substituer d'une manière générale, aux placements isolés, les placements collectifs dans des colonies agricoles. »

Cette conclusion est logique et prudente, mais il en est une autre que l'on ne devra jamais perdre de vue, c'est la nécessité d'assurer l'avenir des enfants trouvés. Or, comme l'ont dit MM. Terme et Monfalcon, il est impossible que l'on en fasse exclusivement des soldats ou des marins : « ce serait substituer la traite des blancs à celle des noirs ; » il faudra donc nécessairement s'occuper de leur créer, par la tutelle de l'État, le patronage de la charité, le travail dans les grandes industries, une position stable qui les arrache à la condition précaire et dangereuse dans laquelle viendrait les jeter, à leur quinzième année, l'abandon complet du gouvernement.

Enfin, il est une grande et noble considération qui, dans ce vaste problème, domine toutes les autres, c'est de voir la charité privée, par ses généreuses fondations, diminuer le plus possible ces charges énormes et toujours incomplétement garanties de la charité légale; dans ce résultat indispensable se trouvera constamment la véritable solution. Cette pensée nous conduit naturellement à l'étude *des crèches*, dont le but essentiel est de réduire le nombre des délaissements, et de venir en aide, avec tant d'avantage, aux hospices d'enfants abandonnés.

« Plus on étudie la question des enfants trouvés, dit M. H. Say, et plus on revient à cette conclusion que la véritable philanthropie doit s'occuper à restreindre plutôt qu'à étendre les facilités données aux expositions. Partout où la charité est bien administrée, des secours efficaces sont donnés aux mères pour prévenir les abandons... C'est donc par un appel incessant à la charité privée que l'on atténuera l'influence de l'atmosphère socialiste qui nous

oppresse et porte plus ou moins chacun de nous à pousser l'État vers sa ruine en lui donnant l'obligation, comme dispensateur de l'assistance publique, de nourrir, instruire, protéger, soigner les hommes depuis le berceau jusqu'au moment où ils descendent dans la tombe. »

§ II. CRÈCHES.

Nous l'avons fait observer, depuis longtemps déjà la charité s'était profondément émue à l'aspect des nombreux abandons de l'enfance, et, dans sa tendre sollicitude, elle avait ouvert des asiles protecteurs à la faible créature aussi péniblement délaissée ; mais, en soulageant cette profonde infortune, elle n'avait pas encore eu l'idée sublime de conserver, par une admirable institution, l'enfant à sa mère, à sa famille ; un état social, un avenir tout entier à l'enfant, en le garantissant, avec tant de bienveillance, de ce délaissement et de cet abandon. Ce fut seulement en 1844 qu'un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité, M. Marbeau, douloureusement touché des souffrances de l'enfant pauvre qui ne recevait pas, au foyer natal, ces soins si nécessaires au premier âge, et des anxiétés de la malheureuse mère qui ne pouvait pas les lui prodiguer, se trouvant éloignée de lui par la dure nécessité de subvenir, au moyen du travail, à ses plus pressants besoins, conçut la merveilleuse pensée de soulager les misères de l'un en dissipant les cruelles préoccupations de l'autre, par la création d'établissements charitables, auxquels il donna le nom de *crèches ;* sans doute pour les assimiler, par une touchante analogie, à *la sainte crèche* dans laquelle fut déposé Jésus après sa naissance, et sous les plus modestes formes : comme pour faire pressentir au monde que la pauvreté serait son partage, et la charité sa puissance !... Il était impossible de trouver un plus noble rapprochement, une plus sublime invocation !...

« L'institution des *crèches*, dit M. Ulysse Ladet, fit ses premiers débuts sous les auspices d'un homme de bien, M. Marbeau, qu'avait singulièrement frappé la fâcheuse lacune qui existait, dans les créations de la bienfaisance, entre les Sociétés de maternité et

les salles d'asile. La première *crèche* fut établie à Chaillot, le 14 novembre 1844; aujourd'hui, vingt-cinq crèches sont ouvertes à Paris; elles ont eu, depuis l'origine, plus d'un million de journées d'enfants. Elles ont disposé en 1851 d'un revenu d'environ cent mille francs, provenant des souscriptions, des cotisations, des quêtes, des subventions accordées par le gouvernement, par le conseil général de la Seine, le conseil municipal de Paris, etc. »

La haute importance et les précieux résultats pratiques de cette admirable institution n'ont pas tardé à se traduire par des faits : elle s'est rapidement propagée dans un grand nombre de villes, non-seulement de France, mais de Belgique, de Suède, de Danemark, de Hollande, de Russie, d'Allemagne, d'Italie, d'Angleterre, de Turquie, des États-Unis, etc.

« Quel est son but, ajoute M. Ulysse Ladet? La crèche est née de la nécessité où se trouvent les femmes d'ouvriers de se livrer à un travail quotidien, souvent indispensable au soutien du ménage, et de l'impossibilité qui en résulte, pour la plupart, de garder près d'elles leurs enfants en bas âge... C'est pour remédier, autant que possible, à cette désolante situation, que les crèches ont été imaginées; aussi est-il difficile de comprendre le reproche qu'on leur a fait de séparer l'enfant de sa mère, et de contribuer ainsi à l'affaiblissement des liens de famille... Non-seulement la crèche n'a pas créé cette séparation, non-seulement en se substituant aux nourrices, aux maisons de sevrage, aux garderies, elle ne l'a pas rendue plus dangereuse, mais elle tend, au contraire, à faciliter les relations entre la mère et l'enfant, puisque la mère va donner dans le jour le sein à son enfant non sevré, et qu'elle reprend tous les soirs celui qu'elle n'allaite plus. »

Mme la comtesse de la Rochère a bien éloquemment répondu par un fait à ces allégations, sans portée, de la malveillance ou de l'irréflexion : « Tout ce que j'y vis, dit-elle, en sortant de l'un de ces établissements charitables, m'intéressa tellement, que j'étais encore à la crèche à l'heure où les mères, ayant fini leur journée, vinrent reprendre leurs enfants. Celles qui nourrissaient se hâtèrent de donner le sein à leurs chers petits : toutes paraissaient satisfaites,

après les fatigues du jour, de retrouver, propres et bien soignées, ces innocentes créatures, qui témoignaient aussi leur contentement par mille petits cris joyeux. »

« L'aspect général des santés, dans ces petits établissements, est des plus satisfaisants, dit M. Ulysse Ladet. Les yeux du visiteur s'y reposent avec plaisir sur des visages souriants et d'autant plus frais, que l'enfant vient depuis plus longtemps à la crèche. La vue de la salle aux berceaux et de la pouponnière est faite pour réjouir le cœur des mères, et ne peut manquer de produire la plus favorable impression sur ceux des pères que le désir de connaître l'asile où l'on soigne leurs enfants y a poussés, au retour du travail. »

Il est actuellement facile de comprendre l'immense bien que l'on pourra faire, dans un bon système d'assistance publique, dirigée par la charité particulière d'association, protégée, surveillée par l'État, secourue par les subventions disponibles du trésor, en liant, comme les trois instruments successifs de cette œuvre merveilleuse, *la Société maternelle*, *la crèche* et *la salle d'asile*. Lorsque ces trois institutions seront établies partout, lorsqu'elles fonctionneront avec ensemble, avec harmonie, le délaissement de l'enfance aura presque disparu ; le problème de la régénération sociale se trouvera déjà résolu dans l'un de ses principaux éléments !...

§ III. BUREAUX DE CHARITÉ.

Les bureaux de charité, que l'on nomme encore bureaux de bienfaisance, offrent une institution d'origine moderne, et sont venus marquer la principale transition de l'assistance *charitable* à l'assistance *légale*.

Avant 1790, la première, à peu près seule, distribuait les aumônes, souvent avec plus d'honorable zèle que de judicieuse intelligence ; la seconde n'offrait presque rien d'officiel et de régulier, elle acquit ces deux caractères par le décret du 7 frimaire an V, portant la création des bureaux de bienfaisance ; et pour en solder les frais, l'établissement d'un impôt sur les concerts, les bals publics, les spectacles, etc.

Cette institution, essentiellement communale, gère, dans cette circonscription, les revenus des pauvres, et distribue les secours accordés, à ces derniers, par l'assistance publique.

Pour les grandes localités, où son organisation est complète, elle présente un bureau formé par d'honorables citoyens, en nombre limité, sous la présidence du maire, avec la direction du préfet : une caisse particulière tenue par un receveur cautionné, mais aussi le seul rétribué dans cette administration, dont le dévouement et le zèle charitables forment le seul et précieux mobile. Un certain nombre de dames *patronesses* concourent à cette bonne œuvre avec la plus admirable sollicitude, et, par les fervents et pieux sentiments qu'elles y portent, savent en doubler et le mérite et les bienfaits, en lui donnant toute la puissance et toute la fécondité de l'assistance particulière et publique réunies : d'autant mieux que ces deux grands caractères se trouvent ici dans la constitution même de l'établissement et dans ses moyens d'action, puisque l'État le dirige et que les fonds communaux, les produits de la charité privée, la philanthropie des membres du bureau, concourent à la création des ressources, à la répartition des secours. Il ne reste dès lors, pour ne pas lui donner le dangereux caractère de *la taxe onéreuse des pauvres,* qu'à mettre toute la réserve et toute la discrétion nécessaires dans les inscriptions au livre commun.

§ IV. DÉPOTS DE MENDICITÉ.

En abolissant le droit de demander l'aumône, la philanthropie créa, sous le titre, peu digne, de *Dépôts de mendicité*, les refuges destinés au paupérisme dont on voulait débarrasser la voie publique. Ce n'était pas ainsi que la charité chrétienne comprenait la noblesse de ses œuvres, et le respect dont il convient d'environner les établissements qui doivent y concourir, lorsqu'elle donnait, au premier asile ouvert à la souffrance de l'indigent, le nom si consolant et si profondément significatif d'HOTEL-DIEU!...

« On a beau faire, dit M. Mullois, pour être de bon aloi, la

charité a besoin d'être un peu chrétienne. Aussi, malgré ses efforts, la charité du monde a été souvent malheureuse : elle n'a pas même su donner aux choses un nom convenable ; elle a appelé ses asiles de la misère : *Dépôts de mendicité.* Dépôt!... quel nom pour le refuge de ce qu'il y a de plus sacré :... dépôt de malheureux!... comme on dit dépôt de denrées, d'engrais, de bois, etc.! »

En effet, si le dépôt de mendicité reçoit le mendiant, le vagabond, il admet aussi l'indigence laborieuse, estimable ; ainsi donc, jusque dans ces tristes lieux, respect, honorables égards pour celui qui a faim, qui souffre, et qui ne l'a pas mérité!...

Il ne suffit pas de nourrir le pauvre, il faut ennoblir son moral, soutenir son courage, le maintenir dans sa propre estime par celle qu'on lui témoigne; l'élever à l'amour pour Dieu, à la reconnaissance pour ses bienfaiteurs par le caractère même de la charité dont on l'environne. « Qu'on y songe sérieusement, ajoute M. Mullois, sans les consolations de la religion, la pauvreté n'est pas supportable : si vous voulez la résignation, donnez l'espérance. »

Pour arriver à la possibilité de faire exécuter les lois sévères promulguées contre la mendicité, les refuges que nous étudions furent établis. « En 1792, dit M. Beugnot, il en existait trente-trois dans notre pays... La plupart de ces établissements disparurent au milieu de la tourmente révolutionnaire... En 1808, Napoléon, qui trop souvent a cru possible tout ce qu'il voulait, prononce, par un décret du 5 juillet, l'extirpation de la mendicité dans l'étendue de la France... Il fonde, dans chaque département où la nécessité en aura été reconnue, un *Dépôt de mendicité* dont la dépense sera faite concurremment par le trésor public, les départements et les villes. Depuis la date de ce décret jusqu'à la chute de l'Empire, cinquante-neuf dépôts avaient été établis dans divers départements; trente-sept seulement avaient été mis en activité. Ces établissements, toujours attaqués par les conseils généraux qui en déclinaient la dépense, sont réduits à six en 1829, renfermant des vieillards, des infirmes et des mendiants, de sorte que ces refuges sont des hospices intermédiaires entre les hôpitaux et les prisons... Un règlement fut publié, le 27 décembre 1808, par le ministère de l'in-

térieur ; il pourvoit à la direction économique, temporelle et religieuse, de ces maisons ; rien n'est oublié de ce qui intéresse la sûreté, la propreté, la salubrité et un bon système de travaux... Mais il faut, pour directeur, un ami de l'humanité patient, éclairé, etc .. Combien de tels hommes sont difficiles à rencontrer !...»

« J'ai décrété cent dépôts de mendicité, écrivait Napoléon à son ministre de l'intérieur... Avant huit jours, il faut que la mendicité soit interdite, les dépôts constitués, les maisons remplies de mendiants. »—« Il n'y avait pourtant encore, à la fin de l'Empire, ajoute M. G. du Puynode, que trente-sept de ces dépôts, réduits à vingt-deux en 1818, à six en 1830, et à deux en 1842. Depuis, quelques nouveaux dépôts ont été malheureusement créés dans les départements. »

Il est certain que de tels établissements, ainsi fondés au pas de charge, aussi militairement, aussi mal dirigés, n'auraient que deux résultats, mais très-certains : la création du paupérisme et la démoralisation entière du prolétariat. A ce point de vue, nous comprenons bien la réprobation de notre judicieux économiste ; mais il est possible de donner aux dépôts de mendicité des qualités mieux appropriées aux besoins de l'assistance publique sagement comprise ; de leur faire ainsi trouver grâce et même approbation devant les juges les plus expérimentés dans la matière.

« L'Empire, dit M. J.-P. Pagès, imagina les dépôts de mendicité : idée politique qui donnait au pouvoir civil le monopole des aumônes, accaparé depuis longtemps par la puissance sacerdotale. A la Restauration, ces dépôts ont été supprimés : *mais ce n'est pas l'aumône qu'on doit aux peuples, c'est un travail permanent et un juste salaire.* »

Telle est, en effet, comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois, et comme nous ne saurions trop le répéter, la grande et féconde pensée qui doit dominer toute l'assistance publique, et s'appliquer plus spécialement encore aux dépôts de mendicité.

Dans plusieurs localités, on a bien mal compris le véritable caractère de cette institution éminemment utile; et traduisant littéralement, dans la pratique, le sens d'un titre aussi vicieux, on a

cru bien remplir le but de l'établissement en entassant pêle-mêle, sans obligation de travail et presque sans surveillance, des vieillards impotents, des enfants estropiés, des vagabonds valides, etc. Procéder avec cette irréflexion et cette impéritie, est évidemment substituer, aux graves inconvénients de la mendicité, les inconvénients plus graves encore d'un paupérisme aggloméré, progressif, ruineux, immoral; c'est établir et légaliser *la taxe des pauvres* sous la plus dangereuse forme qu'elle puisse revêtir.

On a dit, d'un autre côté : « La meilleure condition que puisse présenter un dépôt de mendicité est celle d'*un atelier de refuge* pour les hommes et pour les femmes, non logés dans l'établissement; ayant des laboratoires séparés, et recevant un salaire proportionné à leurs produits, à leurs besoins, mais toujours suffisant pour les faire vivre avec économie. On a cité, pour modèle, celui qu'a fondé M. Cozette, d'Amiens, par un legs de deux cent cinquante mille francs; voici les conditions du testateur : « Les deux sexes auront droit aux bienfaits *de l'atelier-refuge* : ils y seront toujours isolés. Les individus admis ne seront ni logés, ni nourris; mais divers genres de travaux, appropriés à leurs facultés, leur seront procurés. Le salaire de ce travail sera calculé de manière à leur fournir des moyens de subsistance sans nuire aux industries ni aux ateliers de la ville. Le produit des travaux sera vendu, et le prix consacré à accroître les ressources de l'établissement. »

Une institution semblable, très-utile sans doute pour les sujets valides qui manquent d'ouvrage, ne remplirait pas toutes les conditions que doit offrir un refuge suffisant pour légitimer l'extinction de la mendicité. Au nombre des individus auxquels on veut l'interdire, se trouvent, pour chacun des sexes, quatre principales catégories d'indigents : 1° les vieillards sains, mais caducs; 2° les enfants, les adultes estropiés, infirmes, impotents; 3° les sujets plus ou moins valides et susceptibles d'être employés à des travaux plus ou moins importants; 4° enfin, les vagabonds qui peuvent et ne veulent pas travailler.

Voici, dans un dépôt de mendicité bien compris, quelle doit être la constitution organique de l'établissement, pour satisfaire,

aussi bien que possible, à ces quatre grandes indications du paupérisme :

1° Les deux sexes doivent être partout et toujours entièrement séparés.

2° Pour chacun des sexes, les quatre grandes catégories d'indigents doivent également se trouver isolées.

3° Les vieillards sains mais caducs, les enfants, les adultes estropiés, infirmes, impotents, seront seuls nourris, logés, vêtus dans l'établissement, et devront, autant que possible, être divisés par catégories d'âge.

4° Les sujets plus ou moins valides ne seront ni logés, ni vêtus, ni nourris dans la maison, et, pour eux, elle rentrera dans les conditions que nous venons d'exposer pour *l'atelier-refuge*.

5° Les vagabonds qui peuvent et ne veulent pas travailler, dont l'amendement est possible et serait toujours compromis par le séjour flétrissant et dangereux des maisons d'arrêt, amenant si souvent la corruption et la criminalité de ces malheureux, devront trouver, dans le dépôt de mendicité, un lieu de correction et les sévères moyens d'un système pénitentiaire approprié à leur état. Dès l'instant où leur insubordination et leur mauvais vouloir deviendraient nuisibles à la sécurité de l'établissement, ou de leurs commensaux, ils passeraient alors immédiatement, du régime de l'assistance publique, dans le régime légalement répressif des prisons. « Mais d'abord, dit M. Beugnot, on doit choisir un genre de peine qui, en frappant le mendiant, le guérisse au physique comme au moral. »

6° Pour tous les indigents admis aux bienfaits de cette institution charitable et nécessairement dispendieuse, la première condition sera le travail dans les proportions du sexe, de l'âge, des aptitudes et des forces. Institué sur toute autre base, le dépôt de mendicité deviendrait une prime à la paresse, à la fainéantise, et tous les enseignements de la religion et de la morale, qui ne doivent pas cesser un instant de s'y répandre, y seraient donnés sans avantage et sans fruit.

« Il faut ici, dit M. R. D., de la prudence et du discernement

dans les admissions; si la porte des ateliers de refuge s'ouvrait indistinctement pour tous les mendiants, il se pourrait faire qu'un semblable établissement, au lieu de diminuer la mendicité, vînt au contraire à l'augmenter, en encourageant, chez les ouvriers, l'imprévoyance et la prodigalité, qui en sont trop souvent la première cause. Ils nuiraient ainsi aux progrès des caisses d'épargnes, institution si morale et si éminemment utile. »

§ V. HOPITAUX.

L'HOPITAL, τὸ νοσοκομεῖον, de ἡ νόσος, maladie, et de κομέω, je traite; *hospitium valetudinarium*, refuge de la souffrance; dans l'acception actuelle et véritable, est en effet l'établissement public dans lequel on traite les maladies.

Le mot *hospitium*, par lequel on désigna d'abord ces établissements, démontre assez que, dans le principe, ils furent simplement consacrés à l'hospitalité des voyageurs, des étrangers, et, par conséquent, avaient plus de rapport avec nos *hospices* qu'avec nos *hôpitaux* actuels; institutions dont le but, comme nous le verrons, est essentiellement différent, et qu'il ne faut pas dès lors confondre, ainsi qu'on le fait souvent dans le langage vulgaire.

Les anciens peuples, même les plus civilisés, n'avaient point, comme aujourd'hui, ces vastes édifices construits et distribués suivant les règles de l'hygiène; tenus avec une propreté remarquable; dirigés avec zèle et bienveillance; où l'indigent malade se trouve admis sans avoir besoin d'autre recommandation; traité par les sommités du corps médical avec un soin, une assiduité que l'opulence n'obtiendrait souvent pas au prix des plus riches honoraires; les *gérulies* de Sparte, et même les *hospitalia* de Vitruve, n'avaient absolument rien de commun avec nos hôpitaux.

« Ce mot, dit M. Coste, qui désigne l'édifice où plusieurs malades sont réunis pour leur traitement, sous une même direction administrative et sanitaire, ne se trouve pas dans Homère; il ne se rencontre pas dans Hérodote, Thucydide, Hippocrate lui-même, ni

dans Galien, Plutarque, etc.; dans les classiques latins les plus rapprochés du siècle d'Auguste, etc. »

« Les anciens, dit M. Haag, n'avaient point d'établissements publics qui offrissent une ressemblance même éloignée avec nos hôpitaux, à l'exception peut-être des temples d'Esculape. »

Le christianisme devait unir cette institution si éminemment charitable à tant d'autres, et lui donner un nom qui rappelât sa noble origine : il inspira la pensée de cette admirable fondation sous le titre d'*hôtel-dieu,* qui s'est conservé jusqu'à nous.

« C'est avec raison, dit M. Coste, que M. Mouyez a fixé à Jérusalem et à Bethléem, vers la fin du troisième siècle, la création des hôpitaux proprement dits, parce que, dès leur origine, les soins de la charité la plus active y furent constamment dirigés par les lumières de la médecine : circonstance qu'il importe de ne pas perdre de vue; c'est elle, en effet, qui achève de donner, à ces établissements, le véritable caractère d'hôpital. »

« Ce fut une dame romaine, ajoute M. Haag, nommée Fabiola, qui établit, au prix de sa fortune, le premier hôpital de malades, ou *nosocomie*... Vers la fin du huitième siècle, Constantinople comptait déjà trente-sept hôpitaux ou hospices. Dans le moyen âge, lorsque les croisés eurent rapporté la lèpre d'Orient, on vit s'élever de tous côtés des *ladreries*, *léproseries*, *maladreries;* sous Louis VIII, on en comptait deux mille dans le seul royaume de France... Le plus ancien de nos hôpitaux, l'un des plus riches de l'Europe avant la révolution, est l'hôtel-dieu de Paris, fondé, selon la tradition, par saint Landry, en 660... Au 1er janvier 1833, il y avait en France treize cent vingt-neuf hôpitaux et hospices, servant d'asile à cent cinquante-quatre mille deux cent cinquante-trois individus, sans compter les malades, dont le nombre s'éleva, dans le courant de la même année, à quatre cent vingt-cinq mille quarante-neuf. Leur revenu total était de cinquante-un millions deux cent vingt-deux mille soixante-trois francs. Leurs dépenses, de quarante-huit millions huit cent quarante-deux mille quatre-vingt-dix-sept francs. »

Le séjour moyen de chaque malade à l'hôpital est de vingt-trois

jours et demi; sa dépense, de 1 fr. 5 c. par jour. La mortalité, de 1 sur 11,71.

Dans quelques hôpitaux, il existe des salles particulières où les malades sont reçus au moyen d'une rétribution modique. Dans son ouvrage sur les hôpitaux, M. le docteur F. Roubaud s'élève contre les lits payants. M. Vée fait observer avec raison que si, par esprit de négoce, les administrateurs éloignaient les malades gratuits, il y aurait lésion pour l'indigence; mais que l'établissement de salles particulières en dehors de ce besoin, où pour un prix modéré l'ouvrier peut trouver des secours qu'il serait forcé de demander à la charité publique, est en même temps économique et moral: « Il n'y aurait, dit-il, qu'un esprit de charité fort exagéré qui pourrait le faire repousser. »

Les hôpitaux de France peuvent être aujourd'hui donnés comme des modèles à suivre : régis par des commissions administratives composées d'hommes honorables, à fonctions gratuites; dirigés, au point de vue religieux, par des aumôniers dévoués; soignés par les médecins et les chirurgiens habiles de chaque localité; servis par le zèle si bienveillant des sœurs de divers ordres, ils font à la fois le bien-être, la consolation des pauvres malades qui viennent y chercher la santé; l'honneur et la gloire des cœurs généreux, qui, chacun dans leurs attributions, travaillent, avec un bien charitable empressement, à la réalisation de cette œuvre aussi fructueuse que méritoire.

Il est dès lors permis de s'étonner en voyant des hommes intelligents, et même d'un génie supérieur, déverser le blâme sur une institution semblable, et porter l'irréflexion jusqu'à la condamner entièrement comme nuisible à l'avenir, à la moralité des indigents.

« Dans le siècle qui a immédiatement précédé le temps actuel, dit M. Coste, au milieu des paradoxes qui pullulèrent de toutes parts, les objets sur lesquels la prudence ne permit pas de s'expliquer d'une manière positive et tranchante furent, non pas laissés, mais soigneusement érigés en problèmes; celui qui concernait les hôpitaux fut solennellement établi : « *dans l'intérêt du pauvre malade ; ensuite, dans celui de la société entière ; enfin, dans l'in-*

térêt de ceux auxquels appartient la puissance souveraine!... »
On demanda sérieusement : « *si les hôpitaux étaient compatibles avec la dignité d'un gouvernement sage, ferme et prévoyant?...* Sous le manteau de la philosophie, de l'humanité, avaient longtemps circulé, dans les écrits et dans les sociétés, des principes et des insinuations qui semblaient fournir de grandes données pour la solution du problème... Lorsque la Révolution vint terminer le procès, qui n'avait pas encore été instruit : *elle comprit les biens des hôpitaux dans le nombre de ceux qu'elle s'adjugea par droit de conquête!...* »

Montesquieu n'avait assurément aucune idée juste des *hôpitaux*, et les confondait bien mal à propos avec les *hospices*, lorsqu'il disait : « Quand la nation est pauvre, la pauvreté particulière dérive de la misère générale ; et elle est pour ainsi dire la misère générale. Tous *les hôpitaux* du monde ne sauraient guérir cette pauvreté particulière ; *au contraire, l'esprit de paresse qu'ils inspirent augmente la pauvreté générale et, par conséquent, la particulière.*

« En Angleterre, Henri VIII ôta les hôpitaux, où le bas peuple trouvait sa subsistance... Depuis ce changement, l'esprit de commerce et d'industrie s'établit en Angleterre.

« A Rome, les hôpitaux font que tout le monde est à son aise, excepté ceux qui travaillent, excepté ceux qui ont de l'industrie, excepté ceux qui cultivent les arts, excepté ceux qui ont des terres, excepté ceux qui font le commerce.

« Les nations riches ont besoin d'hôpitaux, parce que la fortune y est sujette à mille accidents ; mais on sent que des secours passagers vaudraient bien mieux que des établissements perpétuels. Le mal est momentané, il faut donc des secours de même nature et qui soient applicables à l'accident particulier. »

Il serait difficile d'accumuler, sur un sujet et dans un aussi petit nombre de lignes, un plus grand nombre de paradoxes et de contradictions, si l'on conserve au mot *hôpital* le seul et véritable sens qu'il doit avoir. En effet, cet établissement, n'étant destiné qu'au traitement des maladies qui présentent chance de guérison, ne

donne positivement, en effet, que *des secours momentanés*; et l'administration veille soigneusement à ce que le mouvement y soit conservé de manière à n'en pas faire un dépôt d'infirmes incurables, mais un lieu de passage pour le plus grand nombre possible de sujets qui viennent y réclamer la guérison, ou, pour le moins, un soulagement à leurs maladies. Mais comme ces réclamations sont incessantes, il faut, de toute nécessité, pour y faire droit, *des établissements perpétuels* dont les portes soient *toujours* ouvertes aux malheureux qui, par indigence, ont droit à leurs secours.

L'ignorance ou la mauvaise foi sont allées, dans leurs stupides ou coupables insinuations, jusqu'à représenter les hôpitaux : « *comme des lieux d'expériences où la médecine et la chirurgie faisaient leurs essais les plus hasardeux sur lès malades pauvres confiés à leurs soins.* » Nous avons, pendant longtemps, suivi la pratique des plus grands hôpitaux comme élève, comme chirurgien et médecin, et, nous le déclarons sur l'honneur, cette assertion est une grossière imposture. Nulle part la médecine et la chirurgie ne sont faites avec plus de soin, de zèle, d'habileté, de ménagement et de conscience, que dans les hôpitaux; ce sont toujours des centres d'observation fructueuse et discrète, jamais d'expérimentation illicite ni même hasardée : l'accusation, que nous repoussons comme injuste et calomnieuse, ne peut donc avoir qu'une seule portée, mais une portée funeste et coupable, celle d'éloigner, avec une cruelle perfidie, les malades indigents des hôpitaux, leurs seuls refuges avantageux contre la souffrance !...

Il est une autre considération relative aux inconvénients des hôpitaux, qui, dans ces derniers temps parmi nous, semble fixer, à plus juste titre, l'attention des véritables philanthropes. On a dit avec raison : l'hôpital convient parfaitement, surtout aux indigents isolés qui n'abandonnent rien après eux; mais pour un père, une mère de famille faisant vivre leurs enfants du fruit d'un travail journalier, il brise douloureusement les relations d'intérêt, d'affection, augmente le mal physique du patient, par les préoccupations morales qui l'assiégent, et laisse bien souvent une maison et de jeunes enfants sans direction ni surveillance.

On a cherché le remède, à ces graves inconvénients, dans *les secours à domicile*, substitués à ceux de l'hôpital pour les sujets placés dans ces dernières conditions. La ville de Paris vient d'organiser un service de ce genre, dans les douze arrondissements, avec des médecins rétribués, une administration spéciale, et de manière à compléter l'œuvre *des dispensaires :* institution déjà si bienfaisante et si morale. Nous ne doutons pas que le temps et l'expérience ne favorisent l'extension de ces secours aux provinces, en bornant ainsi l'emploi général des hôpitaux à leur véritable destination.

Tant que les ouvriers et les indigents seront forcés d'y venir chercher la guérison, il nous paraîtra bien nécessaire de leur assurer, pour la sortie, un petit pécule susceptible de les faire vivre au moins pendant quelques jours, pour éviter les funestes rechutes qu'un travail pénible, repris trop promptement, ne manquerait presque jamais d'occasionner.

« Dans quelques hôpitaux, dit M. Beugnot, les malades guéris y reçoivent, en sortant, un secours pécuniaire, et on ne peut trop applaudir à cette prévoyance. Il est regrettable qu'une si sage mesure ne soit pas généralisée. »

§ VI. HOSPICES.

L'HOSPICE, τὸ πτωχοδοχεῖον, de πτωχὸς, mendiant, et de δέχομαι, je reçois ; *hospitium*, de *hospitalitas*, hospitalité ; est l'établissement charitable où l'on reçoit les indigents incapables d'un travail lucratif, par extrême jeunesse, par caducité, par infirmités incurables.

Ces établissements, qu'il ne faut pas confondre avec les hôpitaux, ont existé longtemps avant ces derniers, et furent d'abord consacrés aux devoirs de l'hospitalité, pratiquée par les anciens peuples avec une si grande vénération que le patriarche Abraham, à la fin de sa longue carrière, était surtout préoccupé de la crainte d'avoir laissé passer, dans ses domaines, un seul étranger voyageur sans lui avoir donné, convenablement, abri, nourriture et protection !...

« Combien, dit M. Coste, n'existe-t-il pas d'exemples de cette antique vertu dont les progrès de la civilisation ont rendu l'exercice plus rare chez les nations modernes, mais dont ils n'ont pu ni éteindre ni faire dégénérer le sentiment inné, lorsque l'occasion de s'y livrer se présente à des âmes susceptibles d'en apprécier les douceurs? Je compterai la libéralité d'Abraham, assis à la porte du tabernacle, dans sa belle vallée de Mambré, où le patriarche n'éprouve d'autre inquiétude que celle d'avoir pu laisser passer quelqu'un sans l'avoir conjuré de s'arrêter chez lui. Qui ne connaît le mot sublime et touchant de cette fille du roi Alcinoüs, qui, après le naufrage d'Ulysse, jeté dans l'île des Phéaciens, s'écrie.: « Il faut le secourir promptement : car tous les étrangers et les indigents nous sont envoyés par le souverain des dieux!... »

« Les apôtres, dit M. Haag, recommandèrent aux églises de secourir les indigents; les évêques marchèrent sur leurs traces, et, dès le commencement du quatrième siècle, l'histoire nous parle d'hospices fondés par les chrétiens... Tel fut celui que l'on nomma *Basiliade*, du nom de Basile le Grand, qui l'avait fait construire, entre 370 et 379, aux portes de Césarée; celui que saint Jean-Chrysostôme érigea dans Constantinople en 400, etc. Mais ces établissements n'étaient d'abord destinés qu'à recevoir les pèlerins ou les étrangers qui voyageaient par un motif de piété. »

Les couvents et les monastères furent pendant longtemps, à la fois, des espèces d'établissements publics où s'exerçait l'hospitalité la plus charitable, et des refuges privilégiés où des espèces de chevaliers errants passaient leur inutile vie, dont tous les instants étaient consacrés à voyager de l'un à l'autre de ces asiles protecteurs de leur insouciance et de leur oisiveté.

« Les moines, dit Montesquieu, entretenaient la paresse des autres, parce que, pratiquant l'hospitalité, une infinité de gens oisifs, gentilshommes et bourgeois, passaient leur vie à courir de couvent en couvent. »

Les progrès de la civilisation et les nombreux besoins qu'ils firent naître amenèrent la nécessité de créer, à l'indigence, à la misère, des refuges plus spéciaux et mieux assurés. La philanthro-

pie, la charité présidèrent sans doute à leur fondation, mais les considérations politiques, la crainte même des mouvements séditieux, n'y furent pas toujours étrangères.

« A mesure, dit M. Coste, que ce qu'on a nommé *civilisation* a plus contribué à diminuer qu'à augmenter le sentiment de pitié, l'intervention de la politique est devenue nécessaire, et les gouvernements ont dû prendre part aux hôpitaux. Je trouve un exemple saillant de cette nécessité dans le sommaire historique qui précède l'édit par lequel Louis XIV établit, en 1656, l'hôpital général de Paris. Il est dit positivement qu'à cette époque : « Plus de quatre mille pauvres, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de voleurs et d'assassins, menaçaient de la manière la plus alarmante la tranquillité de la capitale. »

A l'occasion de ces établissements publics, à côté des institutions légales, combien n'en pourrions-nous pas citer de charitables, et qui feraient le plus grand honneur à ceux qui les ont effectuées ?

« On dit, ajoute M. Mullois, que saint Vincent-de-Paul, lorsqu'il fonda la Salpêtrière, alla implorer la charité de la reine régente ; elle lui répondit : qu'à cause du malheur des temps, elle n'avait plus rien à donner. — Et vos diamants, lui dit l'homme de Dieu avec une sainte hardiesse? A cette parole, Anne d'Autriche prend ses diamants, les remet à saint Vincent-de-Paul, et lui demande le secret pour un tel sacrifice : — « Le secret, Madame? Non, répondit le saint, je ne puis le garder, j'ai du bien à faire : il faut, pour l'intérêt des pauvres, qu'un si grand exemple de charité soit connu de tout le royaume. »

Ce fut alors que l'on vit ces établissements prendre les véritables caractères d'une hospitalité charitablement chrétienne, pourvoyant, avec une pieuse et tendre sollicitude, aux besoins de l'humanité nécessiteuse, dans toutes les conditions du sexe, de l'âge, des infirmités. « J'appellerai hospice, dit M. Coste, un établissement de bienfaisance publique, dans lequel sont logées, nourries et entretenues des personnes que leur âge trop ou trop peu avancé, des infirmités, et le défaut de fortune, forcent de s'y réunir, en s'y occupant d'un travail proportionné à leurs forces, et qui tourne au

profit de la communauté, où à l'avantage de celui qui s'y est livré pour se procurer quelques douceurs. »

Si l'on voulait apprécier tout ce que la charité peut inspirer d'ingénieuse bienveillance, il suffirait d'énumérer tous les établissements spéciaux qui rentrent dans le domaine des hôpitaux et surtout des hospices : ainsi, dans le but général de secourir les malades, les infirmes, les enfants, les vieillards, de régénérer les sujets déchus, etc., nous trouvons pour la guérison des maladies communes : *les hôpitaux ordinaires*; pour le soulagement de celles qu'il n'est plus au pouvoir de l'art d'arrêter dans leur marche : *les hospices d'incurables*; pour la cécité complète : *l'institution des aveugles*; pour la surdité native : *celle des sourds-muets*; pour des maladies même que la pudeur défend de nommer *des hôpitaux spéciaux*; pour les altérations de l'intelligence : *les asiles d'aliénés*; pour les femmes enceintes : *les hospices d'accouchements*; pour les enfants abandonnés, etc. : *les Orphelins*; pour la caducité : *les hospices de la vieillesse*; *des ménages*; pour les vieux militaires : *les Invalides*; pour les femmes d'une mauvaise conduite, envoyées par leur famille ou par décision des magistrats : *les maisons de refuge*; pour celles que touche la voix du repentir : *les maisons du Bon-Pasteur*, *les solitudes*, etc., etc.

Voici le résumé des statistiques publiées en 1847 par M. de Watteville sur le nombre des établissements charitables en France, et l'état de leurs dépenses annuelles :

	Nombre.	Allocations.
Bureaux de bienfaisance	7,599.	13,557,836 f.
Hôpitaux, hospices	1,338.	53,622,972
Asiles d'aliénés	73.	4,826,168
Institutions des sourds-muets	39.	
Ceux de Paris et de Bordeaux offrent seuls un budget connu		255,503
Maison de Charenton	1.	459,857
Institution d'aveugles	1.	156,699
Hospice d'aveugles de Paris	1.	332,492
TOTAL GÉNÉRAL	9,052.	113,211,527 f.

CHAPITRE VI.

ÉTABLISSEMENTS DE PRÉVOYANCE.

Pour compléter ce qui est relatif aux établissements charitables, nous avons à dire quelques mots sur les *monts-de-piété*, les *caisses d'épargnes* et *de retraite*.

Les gouvernements ne sauraient trop encourager ces institutions de prévoyance qui développent, chez l'ouvrier, les idées d'avenir, d'indépendance et de dignité individuelle, avec un grand allégement pour l'assistance publique, et surtout un immense progrès dans la moralisation des masses. La philanthropie moderne l'a bien compris, et c'est peut-être le seul avantage qu'elle présente, sur la charité ancienne, pour prévenir l'indigence, conjurer le paupérisme, abolir la mendicité.

« Si l'on voulait maintenant, dit M. Appert, rechercher le degré de l'utilité des refuges ouverts à l'indigence, on verrait qu'il eût été préférable, dans l'origine, de former des caisses d'épargnes au moyen desquelles les artisans eussent pris l'habitude de l'ordre. Ce qui se passe de nos jours depuis l'organisation de ces caisses de prévoyance est une leçon sans réplique. Mais, pour être juste, on ne peut reprocher aux premiers bienfaiteurs des hospices d'avoir mal compris le but et les résultats de leurs sacrifices : les idées ont marché depuis, et il faut se contenter d'en profiter pour l'avenir. Ainsi, au lieu de fonder de nouvelles maisons pour les vieillards ou les orphelins, travaillons à propager l'instruction, l'industrie et surtout l'habitude du travail, de l'ordre, et nous verrons que le nombre des orphelins, des artisans sans ressources, des malades sans moyens pour se soigner chez eux, diminuera sensiblement. Alors, plus l'industrie se propagera, plus l'homme du peuple prendra de la dignité : il s'attachera aux petites économies ; il ne vou-

dra plus abandonner ses enfants ni ses vieux parents infirmes : la caisse d'épargnes aura recueilli assez d'argent pour le rendre indépendant de la charité publique : il sentira le prix de vivre sans rien demander à personne. Moral et industrieux, ce modeste mais utile citoyen sera bon père, bon époux et bon fils, et son travail suffira désormais à tous ses besoins. »

Nous avons voulu retracer en entier le beau rêve d'un bienveillant philanthrope, afin de laisser entrevoir, dans toute sa portée seulement théorique, la puissance des institutions de prévoyance; mais, comme nous n'attachons pas une valeur pratique aussi merveilleuse aux conceptions humaines, tout en reconnaissant l'immense utilité des fondations philanthropiques de l'épargne, nous souhaiterons en même temps la propagation des établissements hospitaliers de la charité chrétienne, car, si les unes sont importantes à la question de régénération et de bien-être futurs, les autres sont indispensables au soulagement des misères et des dénuements actuels.

I. MONTS-DE-PIÉTÉ.

Pour l'homme dont les ressources ne suffisent plus à la satisfaction des besoins, il n'est pas de moyen plus fatal que l'emprunt usuraire. Chaque jour les intérêts minent sourdement le capital, et, dans un temps donné, l'emprunteur arrive à cette funeste condition d'un passif qui dépasse de beaucoup son actif, et l'entraîne dans une ruine définitive et complète. Il est d'autant plus facile de s'engager et de se perdre dans cette voie périlleuse que l'entrée s'y trouve embellie des apparences de la fortune, par l'aisance factice que donnent ces dangereux capitaux d'emprunt.

« Le premier qui eut recours au crédit fut sans doute quelque homme pressé par la faim, dit M. Michel Chevalier, à qui les intempéries des saisons avaient ravi sa récolte ordinaire, et qui emprunta à son voisin une mesure de blé ou de riz pour nourrir sa famille... Plus tard, ce crédit devint la ressource d'hommes malheureux ou ruinés qui se cachaient pour s'adresser à lui : aujourd'hui, c'est un instrument de puissance pour le producteur. »

La charité, toujours si vigilante pour soutenir l'homme au bord de l'abîme et l'empêcher de faillir, dut s'émouvoir profondément à l'aspect des misères de l'emprunteur; s'indigner des criminelles exactions de l'usure, et chercher un puissant remède à d'aussi funestes abus.

« Vers le milieu du quinzième siècle, dit M. de Croze, le Père Barnabé de Terni, de l'ordre des Frères-Mineurs, prêchait, à Pérouse, contre les bureaux de prêt tenus par les juifs. A cette époque, les juifs étaient les seuls prêteurs; ils ne prêtaient qu'à un taux si élevé, que les pauvres ne pouvaient pas emprunter. La parole du frère mineur excita la compassion des riches; émus et indignés, ils s'empressèrent, par leurs offrandes, d'établir un fonds à l'aide duquel on fit aux pauvres des prêts gratuits; seulement, la nouvelle banque percevait une légère redevance pour les frais de service. Telle est l'origine des *monts-de-piété* ou *banques de charité*.

Jean de la Marche, saint Bernardin de Feltre, etc., s'en montrèrent les zélés propagateurs : Orvieto, Viterbe, Savone, Bologne, toute l'Italie réalisèrent les pieuses fondations approuvées par les bulles apostoliques de 1464 et de 1506.

« Bernardin de Feltre, que l'on a placé au nombre des saints, dit M. Beugnot, voulant détruire l'usure et ses funestes effets, ouvrit, à Mantoue, une banque où l'on pouvait emprunter en déposant un gage : ce fut le premier rudiment des monts-de-piété. »

« La fondation de ces banques de prêt sur gages, dit M. H. Say, remonte à la fin du quatorzième siècle. L'Église avait proscrit le prêt à intérêt, et le concile de Latran, de 1512 à 1517, approuva la création de ces banques... Pérouse, Savone, Mantoue, Florence, furent les premières villes où des monts-de-piété furent établis. Le mont-de-piété romain fut protégé par Charles Borromée; il en corrigea les statuts et leur donna, d'après Caretti, ce degré de sagesse et de perfection qui ont rendu ce mont-de-piété si florissant que non-seulement il est utile aux pauvres, aux commerçants, mais est une source où des ministres, des grands seigneurs et même des princes n'ont pas dédaigné de puiser, en y portant des effets et des bijoux précieux. »

On y pouvait même déposer une somme d'argent au nom d'un enfant auquel elle servait ultérieurement de dot à l'époque de son mariage. C'est à ce point de vue que l'institution semble avoir présenté l'origine des assurances sur la vie.

Les monts-de-piété se propagèrent lentement dans les autres parties de l'Europe : la France resta même en retard sur ces divers pays. Quelques essais furent tentés sous le règne de Louis XV, mais ce n'est que sous celui de Louis XVI, et par lettres patentes de 1777, que cette institution s'y trouve définitivement reconnue. Toulouse, Aix, Grenoble, Montpellier, eurent des établissements gratuits et purement charitables ; presque partout ailleurs, ils offrirent le double caractère d'institutions charitables et de banques de commerce.

« A Paris, le premier mont-de-piété, ouvert le premier janvier 1778, prêta avec intérêt; la révolution de 1789, ajoute M. de Croze, considérant les droits dont les monts-de-piété jouissaient en France comme des priviléges, les abolit. Leur disparition engendra les maisons de prêts sur nantissement, véritables cavernes ouvertes par des spéculateurs avides : leurs excès ramenèrent les monts-de-piété, la fermeture de ces maisons de prêt, par décrets impériaux du 24 messidor an XII et du 8 thermidor an XIII. »

A Paris, c'est une banque gérée pour le compte des hôpitaux et qui ne doit rien confier au hasard. L'intérêt annuel est de neuf pour cent par an, sans parler d'autres frais. Il s'y fait actuellement des affaires avec un mouvement de vingt-sept à trente millions ; quinze cent mille prêts, avec un bénéfice de deux à trois cent mille francs pour les hôpitaux.

Cette banque prête depuis trois francs jusqu'à une somme qui n'est pas limitée : elle donne, sur les objets mobiliers, les deux tiers de l'estimation, et les quatre cinquièmes sur les matières d'or et d'argent. Sur douze cent mille articles reçus en général, chaque année, trois cent quatre-vingt mille comprennent l'argenterie, les bijoux, diamants, etc., dont le prix moyen s'élève à quarante ou cinquante francs, et la valeur réunie à plus des trois quarts des sommes annuellement prêtées. Le nombre des objets en magasin

est ordinairement de six à sept cent mille, et leur prix d'estimation de douze à treize millions. La durée de l'engagement est d'un an. Les objets non réclamés sont vendus dans le courant du treizième mois.

« La France, ajoute M. Beugnot, resta en arrière des autres pays et n'institua son premier mont-de-piété qu'en 1777, à Paris. On offrit ainsi gratuitement de l'argent aux pauvres, dont les juifs achevaient la ruine. Ils ont ensuite fait payer des intérêts : aujourd'hui, ils sont nuisibles en favorisant l'oisiveté, en portant au vol, en ruinant les déposants, obligés de vendre à très-bas prix. »

« Le prêt, dit M. H. Say, pour avoir un caractère véritablement charitable, devrait être gratuit et restreint aux individus nécessiteux; mais il faudrait des dotations spéciales pour couvrir les frais, et ne pas y recevoir des marchandises neuves; autrement il peut devenir un lieu de recel pour les objets volés; et, pour les marchands de mauvaise foi, un moyen de soustraire le dernier gage de leurs créanciers. »

Il est évident que ces établissements, ainsi déviés du principe de leur institution, ne remplissent pas aujourd'hui, sous l'influence de la philanthropie, le but pour lequel, sous l'inspiration des Bernardin de Feltre et des Charles Borromée, la charité semblait les avoir institués.

« Nous ne pensons pas, ajoute M. H. Say, que ce soit faire une véritable charité que de prêter à un taux qui indemnise de tous les intérêts des capitaux employés, qui soudoie un personnel largement rétribué, et qui fasse encore un bénéfice en fin de compte. Nous croyons que, pour les rendre à leur véritable caractère, il faut rapprocher autant que possible les monts-de-piété de la fondation du vertueux évêque Friest, qui, le 28 janvier 1641, donna à l'administration du mont-de-piété de Gand une première somme pour faire, sur gages, des prêts gratuits aux nécessiteux. »

M. de Watteville estime à quarante-deux millions deux cent vingt mille six cent quatre-vingt-quatre francs les prêts annuels des quarante-six monts-de-piété de France. « Le mont-de-piété de Paris, dit-il, qui lui seul entre pour plus de moitié dans la somme portée

au tableau, devrait être l'objet des réformes les plus radicales. Tel qu'il fonctionne actuellement, il est, dans des occasions que révèlent chaque matin les journaux judiciaires, le principal lieu de recel des objets volés... Il faudrait l'interdire à toutes les marchandises neuves, consacrer les profits qu'il fait, et qui seraient alors peu considérables, à former un fonds propre et destiné à diminuer les charges onéreuses de l'emprunteur sur gages. »

Toutes les améliorations qui rendraient ces genres d'établissements aux premiers caractères de leur institution seront assurément nécessaires tant qu'on voudra les conserver; mais l'emprunt étant, comme le prouve l'expérience, de tous les procédés mis en usage comme remède à l'indigence, le plus défectueux; il sera toujours très-difficile de faire, des monts-de-piété, un bon moyen d'assistance publique.

II. CAISSES D'ÉPARGNES.

On désigne, sous ce terme, l'institution par laquelle un comptoir sûr est ouvert à l'ouvrier pour y déposer, avec intérêt, le fruit journalier de ses économies. L'idée charitable de ces établissements est peut-être la plus féconde et la plus morale que la philanthropie ait fait entrer dans le système complexe de l'assistance publique et privée : « Les écoles et les caisses d'épargnes, dit Rossi, renouvelleront la société. »

« Les caisses d'épargnes, dit M. Boulatignier, reçoivent et font fructifier les plus modiques économies du pauvre et de l'artisan, de manière à lui former un petit capital sur lequel il peut compter, si quelque besoin extraordinaire lui survient, ou pour former un établissement, ou enfin pour assurer son existence aux jours de la vieillesse. »

Si tous les gouvernements, si tous les ouvriers comprenaient bien les merveilleux résultats de *la caisse d'épargnes*, au point de vue de l'ordre public, de la prospérité générale, du bien-être particulier, de la régénération des peuples, on verrait cette institution s'établir jusque dans les plus petites localités des différents États :

elle soustrait au vice, à l'intempérance, le denier qui servirait à solder l'orgie aux dépens de la santé, de l'estime de soi-même; elle devient le réceptacle assuré des économies contre le vol et la dilapidation; leur moyen certain d'accroissement par l'intérêt qu'elle solde; elle donne à l'artisan l'idée de l'avenir, de la prévoyance; elle devient un but fructueux, incessant pour l'activité, le travail; elle fait naître le désir de la propriété, le sentiment de l'indépendance, avec lui la conscience du devoir, de la dignité personnelle; enfin, elle attache tous les hommes au maintien de la constitution du pays, de la sécurité publique, en faisant craindre, à celui qui possède, ces insurrections et ces bouleversements des sociétés qui viennent mettre si dangereusement tous les intérêts et toutes les fortunes en question.

« Cette institution, ajoute M. Boulatignier, a ainsi pour but et pour effet de former, à la prévoyance, la portion de la société qui en a le plus besoin, et qui cependant y est la plus étrangère, sans doute parce que c'est pour elle que sa pratique est le plus difficile. »

« Or, dit M. de Cormenin, toutes les vertus naissent de la prévoyance : elle engendre l'économie, l'amour du travail, l'ordre, la sobriété, le respect de soi-même et d'autrui; elle fait naître le désir de la propriété, et elle développe les facultés de l'intelligence. »

Le même auteur établit un parallèle de la caisse d'épargnes et des autres institutions charitables tout à l'avantage de la première. « *L'aumône*, dit-il, entretient le paupérisme vigoureux et jeune: et *la caisse d'épargnes* ne laisse tendre la main qu'au paupérisme infirme ou moribond; *la taxe des pauvres* engendre la fainéantise, la misère, l'ignorance, l'orgueil, l'ivrognerie, le pillage, les violences, l'assassinat, l'incendie, la ruine de l'agriculture et de l'État: *la caisse d'épargnes* engendre la tempérance, l'ordre, la richesse, relève le prix des terres et soulage le trésor; *les hôpitaux*, lorsqu'ils sont trop nombreux, trop richement dotés et trop facilement ouverts, donnent des primes à l'imprévoyance et à la paresse: et *la caisse d'épargnes* n'en donne qu'à la prévoyance et à l'économie...; ouvrir une des portes de *la caisse d'épargnes*, c'est fermer

une des portes des *enfants trouvés*. Les caisses d'épargnes se mêlent, par le dépôt public de leurs fonds, aux mouvements et aux destinées de la fortune du pays. »

« C'est une institution bien précieuse de nos jours, ajoute, à cette occasion, M. Schnitzler, que celle qui intéresse à la fortune de l'État la classe ouvrière et même la classe indigente; elles aussi, grâce aux caisses d'épargnes, peuvent perdre aux bouleversements; il ne sera plus vrai de tous les prolétaires qu'ils ont tout à gagner aux émeutes, aux révolutions; ils craindront d'ébranler le crédit public, et ne sépareront plus leurs intérêts individuels de ceux de la société entière. »

« Les caisses d'épargnes, dit M. de Cormenin en se résumant, sont donc la providence des classes manufacturières; c'est leur bureau de bienfaisance, leur maison de refuge, l'asile de leur vieillesse... La caisse d'épargnes est la mère de l'économie, le trésor des artisans, le pécule du pauvre, le remède de la mendicité, le reproducteur des capitaux et le levier du crédit national. »

Si nous remontons à l'origine de cette admirable institution, nous voyons, d'après les recherches de M. Alph. de Candolle, qu'en 1778 la ville de Hambourg jouissait déjà des avantages d'une véritable caisse d'épargnes; qu'en 1787, l'État de Berne, au moyen d'un fonds de quarante mille livres, institua *une caisse des domestiques*; en 1798, mistress Wakefield fondait, en Angleterre, dans la petite ville de Tottenham, *une banque pour les femmes et les enfants*.

« Toutefois, dit M. Boulatignier, l'institution ne se généralisa, dans la Suisse, qu'après la fondation, en 1816, de la caisse de Genève; et, en Angleterre, qu'après l'acte du Parlement qui, en 1817, appela l'attention de la législature et du public sur les *savings-banks*. C'est aussi cet acte qui paraît avoir suggéré, au vertueux duc de Larochefoucauld-Liancourt, l'idée de fonder la caisse d'épargnes de Paris, qui date seulement de 1818, et qui dut son existence à la libéralité d'une association de généreux citoyens. »

La création de ces utiles établissements se propagea, du reste, avec rapidité, dans tous les pays civilisés; surtout dans les États-

Unis, la Suède, la Norwége, le Danemark, la Saxe, l'Italie, l'Allemagne, etc.

Divers modes ont été suivis dans l'établissement des *caisses d'épargnes :* le principe d'institution a été le plus souvent l'association charitable, agissant avec ses propres deniers et la simple approbation du gouvernement. Quelquefois les communes, les monts-de-piété, auxquels se trouvait alors annexée la caisse d'épargnes, enfin, dans quelques circonstances, les gouvernements eux-mêmes, ont pris l'initiative.

En France, elles ne deviennent établissements publics reconnus et privilégiés, qu'à la condition d'être directement appuyées par l'État. La loi permet, comme maximum du versement des particuliers, jusqu'à trois cents francs par semaine, et du capital portant intérêts composés, jusqu'à trois mille francs, avec défense de verser alors dans d'autres caisses d'épargnes sans un avertissement préalable, sous peine de perdre l'intérêt des sommes déposées : cet intérêt est de quatre pour cent. Ces établissements sont admis, mais non obligés à placer au trésor public les fonds de leurs dépôts, en compte courant, en bons impériaux, en acquisitions de rentes.

« Au 31 octobre 1837, dit M. Boulatignier, les caisses d'épargnes avaient en compte courant, au trésor, une somme de quatre-vingt-dix millions... Aux avantages de la simplicité du système admis en France, et de sa commodité, on oppose les inconvénients que produit l'uniformité du taux même de l'intérêt... On ajoute que c'est se préparer de très-graves embarras dans les moments de crises financières, que d'associer aux chances du crédit public la partie de la nation la plus nécessiteuse, la plus facile à alarmer, celle qui, au premier soupçon de gêne de la part du trésor public, descendra dans les rues pour réclamer son argent à l'heure même... En France, au 1er janvier 1837, on comptait, du reste, deux cent vingt-quatre caisses d'épargnes. »

Sans doute, il serait à désirer, pour l'unité d'action des caisses d'épargnes, pour leur sécurité, pour les garanties qu'elles doivent offrir aux déposants, que l'État en prît nettement et positivement

la responsabilité ; mais, dans les circonstances actuelles, dans les prévisions de l'avenir, peut-il, avec sagesse et prudence, assumer sur lui tout le poids énorme de cette effrayante responsabilité? Voilà maintenant la sérieuse, l'importante question qui s'agite, à l'occasion de la plus utile des institutions sociales :

Le gouvernement pourra-t-il accepter la responsabilité des caisses d'épargnes? « Si l'on suppose, dit M. Thiers, rapporteur de la commission d'assistance, un versement de trente francs par an pour les personnes des deux sexes, de vingt à cinquante-six ans, on aura un versement annuel de quatre cent cinquante millions; ce qui revient à l'obligation, pour l'État, d'un emprunt de quatre cent cinquante millions par an. A ce versement annuel il faut ajouter les intérêts annuels des versements antérieurs... Le capital ne sera pas moins de trente milliards, somme énorme, effrayante, et dont nous voudrions bien savoir comment l'État pourrait se charger. »

En supposant même beaucoup d'exagération à ces calculs purement approximatifs, il n'en est pas moins vrai que le capital des caisses d'épargnes peut devenir beaucoup trop lourd à porter pour l'État. Déjà, en 1844, d'après M. H. Say, les fonds déposés dans les caisses dépassaient trois cent cinquante millions, à quatre pour cent; nous ajouterons donc, avec notre savant économiste : « C'est au gouvernement à prendre, avec sagesse et prudence, les précautions nécessaires pour ne pas être grevé par la masse des intérêts à servir, par l'embarras de l'emploi lucratif d'une aussi grande masse de fonds, sans toutefois inquiéter les principes d'une institution aussi éminemment utile et philanthropique, aux bienfaits de laquelle on ne doit, du reste, admettre que les indigents. »

III. CAISSES DE RETRAITE.

Nous comprenons, sous cette dénomination commune, deux institutions identiques par leur objet, qui consiste à ménager, pour la vieillesse, des moyens suffisants d'existence, mais essentiellement différentes par leur principe et leurs motifs : 1° *les pensions de*

retraite; 2° les caisses de prévoyance. Nous les examinerons dès lors séparément.

I. Pensions de retraite. — On nomme ainsi la rente viagère que l'État fait, après un temps fixe de services, à ses employés civils et militaires: rente viagère quelquefois réversible sur la veuve ou sur les enfants, après la mort du titulaire.

« En nous occupant des pensionnaires de l'État, dit M. Kératry, nous traitons un sujet qui fut presque inconnu aux peuples de l'antiquité, et qui est devenu la lèpre des nations modernes. On servait autrefois la patrie dans les diverses fonctions qu'elle conférait, par devoir et par droit même de la servir... Loin d'exiger un salaire, on eût été honteux d'être exempt d'une pareille obligation... Dans l'histoire des Grecs et des Romains, nous ne lisons pas que les guerriers et les magistrats aient grevé le trésor public de leurs exigences... Rome adoptait quelquefois les enfants de ses grands citoyens; le Prytanée était quelquefois ouvert aux familles d'Athènes qui avaient rendu des services notables à la république; encore fallait-il être pauvre pour avoir droit à de telles faveurs : parmi nous, ce sont les plus riches qui les enlèvent... Mais, il faut l'avouer, les mœurs modernes, en multipliant nos besoins, et les arts, en créant les moyens d'y satisfaire, ont détruit plus d'une vertu; nous serions peu raisonnables de demander du désintéressement à d'autres jours qu'à des jours de frugalité. »

Il serait, en effet, bien illogique de vouloir instituer le système social de notre France actuelle sur le modèle de Sparte et de Rome, aux temps passés de leur simplicité virile et primitive : dans ces républiques, on portait le sentiment du devoir, l'amour de la patrie, jusqu'à l'abnégation entière de soi-même, trop souvent jusqu'au fanatisme... Dans nos monarchies, la soif des honneurs, des richesses, l'égoïsme le plus absolu, gagnent chaque jour du terrain, semblent vouloir absorber toutes les pensées généreuses, tous les sublimes dévouements!... Qu'espérer de l'intérêt général, quand on le voit étouffé presque partout sous les impérieuses exigences de l'intérêt particulier?

« Il y avait, dit M. Laneuville, des devoirs sévères, de l'abné-

gation individuelle au fond de toutes les institutions de la Grèce et de Rome ; mais personne aussi ne s'y dispensait du sacrifice de son temps, de ses intérêts, de sa vie... En est-il ainsi des sociétés modernes, de la nôtre principalement que j'aime à croire l'une des mieux ordonnées ? C'est apparemment ce qu'on n'entreprendrait point de soutenir. Loin que, chez nous, l'État s'appuie sur des sacrifices, il ne repose que sur des intérêts : jusque-là qu'un gouvernement moderne n'est assuré d'exister qu'autant qu'il est habile à pactiser !... »

Si telle était, en effet, la philosophie, la morale avouées de nos sociétés modernes, celles qu'il faudrait préconiser, encourager pour vivre, nous les croirions perdues, ou du moins bien près d'une entière dissolution ; mais nous ne pensons pas que l'esprit national soit tellement éteint, et l'égoïsme tellement vivace, qu'il ne soit encore possible de ranimer l'un et de prévenir la souveraine domination de l'autre ; de récompenser dignement le serviteur indigent, sans prodiguer les pensions aux riches, aux insatiables bénéficiaires.

Ainsi, nous le dirons avec autant de conviction que de franchise, nous trouvons exorbitant que, dans certains pays, on écrase le peuple d'impôts et de subsides pour accorder une pension de retraite à des employés riches qui, pendant vingt-cinq ou trente ans, sans se donner aucune peine que d'imposer un travail plus ou moins rude à leurs nombreux commis, ont largement et mollement vécu d'une grosse fraction du budget de l'État ; n'est-ce pas, en effet, récompenser l'homme déjà privilégié, de la faveur dont on l'a nourri si longtemps, et lui donner un superflu scandaleux aux dépens de celui qui manque du nécessaire ?

Sans doute, au modeste instituteur primaire ; à l'employé laborieux, rétribué par de modiques appointements, au prêtre dont le zèle a détruit la santé ; la charité, préparé l'indigence ; au militaire peu fortuné qui sacrifia tant de fois sa vie pour la défense du pays, etc., etc., l'État doit accorder des secours suffisants, lorsque l'âge ou les infirmités l'exigent ; c'est pour lui l'acquit d'un devoir sérieux, d'une dette sacrée ; sa générosité sagement déployée,

dans ces occasions, ne nous semblera jamais trop bien faire, et nous regarderons toujours, comme l'action la plus méritoire et la plus glorieuse du règne de Louis XIV, la fondation, en 1666, du vaste et magnifique hôtel des Invalides.

« La France, dit M. Pierre Clément, n'est pas le seul pays où l'État ait cru devoir assurer une existence modeste, mais honorable, indépendante à ses employés, lorsque l'âge ou les infirmités les forcent à quitter leurs fonctions. L'Angleterre, l'Autriche, la Prusse, la Saxe, presque tous les États de l'Europe, accordent également des pensions de retraite aux fonctionnaires de l'ordre civil. La première loi sur les pensions, en France, est du 22 août 1790. L'État fournit d'abord dix millions ; mais, voyant qu'il se grevait, il fit des retenues, qui s'élevèrent de un à cinq pour cent. Les mises à la retraite par les révolutions ont épuisé les caisses de cet ordre, et l'État est obligé de subvenir aujourd'hui pour onze millions par an. »

« Ce n'est pas assez, ajoute M. Kératry, que, dans le cours d'une carrière médiocrement prolongée, le titulaire d'un office ait amassé une fortune avec laquelle il a doté ses filles et préparé l'établissement de ses fils ; ce n'est pas assez que tous aient joui de la considération attachée, dans l'ordre social, à cet office : quelle que soit l'opulence du fonctionnaire qui, aspirant au repos, résigne l'emploi dont il a sollicité l'investiture, il faudra qu'on le pensionne après l'avoir entouré d'éléments de bonheur ; il faudra qu'il laisse à sa veuve un héritage dont le trésor public soit la caution, et que les portes des colléges royaux s'ouvrent devant ses enfants !... »

Assurément de tels abus, dont le nombre et la gravité vont toujours croissant, ne sont plus ni dans nos mœurs ni dans nos moyens pécuniaires. Des réclamations s'élèvent de toutes parts, avec droit et justice; elles seront nécessairement écoutées avec intérêt, appréciées avec intelligence et prises en sérieuse considération par un pouvoir social équitable qui comprend à la fois les souffrances du peuple et les véritables intérêts de l'État. Alors on verra les pensions de retraite prendre le véritable caractère qu'elles ont dû présenter dans le principe, et qu'elles n'auraient jamais dû perdre : offrir, comme honorable et précieux moyen d'assistance publique, une

récompense à des services, un soulagement à des infortunes; et non, comme un moyen de séduction gouvernementale, une prime à l'égoïsme; un supplément immérité, à l'orgueilleuse opulence.

« Convenons-en, dit M. Kératry, de tels abus ne peuvent se prolonger, dans la mesure où ils existent, sans mettre en péril la société elle-même... La morale publique veut que le régime des pensions cesse, ou soit du moins organisé de manière à ne pas appauvrir le pays... Tant qu'on les maintiendra, elles ne seront acquittées qu'en accablant d'impôts les contribuables, qu'en dérobant le nécessaire aux uns, pour assurer le superflu aux autres.

« Singulière prétention des familles !... La France distribue plus de trois cents millions à ses officiers civils et militaires : voilà le seul, l'unique motif de lui demander l'énorme supplément de soixante millions par an, à titre de pensions ou de retraites, au profit d'une classe de citoyens qui, pendant leur vie, ont vécu fort doucement de l'impôt perçu sur leurs compatriotes !... »

Réduire beaucoup le nombre des pensions, ne les accorder qu'au besoin, et non comme le résultat injuste et banal d'une mesure générale, sont donc aujourd'hui des réformes dictées par l'équité, la raison et la prudence. Voici la marche naturelle et simple indiquée par M. Kératry dans cette voie nouvelle :

« Le souverain, dit-il, est en possession du droit de récompenser; nous ne demandons pas à intervertir cet ordre de choses; mais pour prévenir les abus, autant qu'il est permis à la prudence humaine de s'en flatter, nous souhaiterions que chaque année, au nom du prince, le ministre des finances présentât à l'approbation des Chambres la liste des citoyens jugés dignes d'une faveur prolongée au delà de leur activité de service, et qu'il l'accompagnât sommairement des titres propres à justifier la munificence de l'État. »

IV. CAISSES DE PRÉVOYANCE.

On nomme ainsi l'établissement auquel un homme verse un capital, sans faculté de le retirer, et sans en toucher aucun intérêt jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ou soixante ans, à la condition, qu'à partir de

cette époque une rente plus forte que l'intérêt légal lui sera, jusqu'à sa mort, servie d'après des conditions stipulées dans le contrat. Il est évident que cette institution, ne pouvant, ainsi que celle des tontines, profiter qu'au seul déposant, devrait être appelée: *caisse de l'égoïsme*, et qu'elle offrira toujours un affligeant contraste à côté de *la caisse d'épargnes* qu'il faut nommer celle *du bon père de famille.* Autant nous honorons et nous encourageons le second de ces établissements, autant nous blâmons le premier et regretterions de le voir s'étendre et se propager.

« Celui, dit M. Thiers, qui a la sagesse d'économiser pour *la caisse de retraite*, n'est, en définitive, qu'un égoïste à vue assez étroite. Ce capital, ne pouvant être repris, ne peut servir en rien à la famille, et peut tout juste nourrir le déposant, de l'âge de cinquante-cinq ou soixante ans jusqu'à la mort. Il faut un sage, courageux, prévoyant père de famille, pour pratiquer le versement à la caisse d'épargnes : un égoïste insouciant, qui ne pousse pas l'aveuglement jusqu'à oublier la vieillesse et la mort, suffit au versement *de la caisse de retraite.* »

LIVRE CINQUIÈME.

SUBSISTANCES, FÊTES PUBLIQUES.

Autrefois les peuples, abrutis sous le despotisme de leurs maîtres absolus, ne voyaient dans une aussi déplorable existence que deux buts à pouvoir atteindre: *se nourrir et s'amuser;* leur vie, toute matérielle, se consumait à peu près dans l'exercice exclusif de deux faits : manger, et repaître leurs yeux des combats sanglants du cirque : aussi, dans les instants de révolte, leurs grossières vociférations aboutissaient-elles à cette réclamation invariable : « Des aliments et des jeux : *Panem et circenses !* » L'histoire des fêtes publiques et celle des subsistances étaient alors ainsi liées comme deux interprétations corrélatives.

Aujourd'hui, chez les nations libres et civilisées, les besoins du corps et ceux de l'âme, revenus à leurs caractères véritables et distinctifs, doivent être considérés chacun à leur point de vue particulier ; d'où naît actuellement la nécessité d'étudier sous deux titres différents : I. LES SUBSISTANCES ; II. LES FÊTES PUBLIQUES.

TITRE PREMIER.

SUBSISTANCES.

Les subsistances, οἱ τροφαὶ, de τρέφω, je nourris ; *cibaria, de cibo*, j'alimente; sont particulièrement les productions de la terre qui servent à la nourriture des peuples.

On comprend dès lors combien il importe, au point de vue de l'hygiène publique, du bien-être général et de la sécurité commune, que les subsistances d'une nation soient toujours prudemment assurées au double rapport de la quantité suffisante et de la bonne qualité. Mais comment arriver à cet important résultat; comment obtenir des produits alimentaires abondants ; comment effectuer des approvisionnements en mesure de prévenir la trop grande élévation du prix des denrées et surtout les disettes et les famines ? Cette question est assurément l'une des plus graves et des plus difficiles de l'économie sociale.

Pour l'étudier, autant que possible, dans ses caractères fondamentaux, nous la diviserons en six paragraphes : 1° *moyens d'existence de l'homme ;* 2° *disettes, famines* ; 3° *production alimentaire;* 4° *exportation, importation des grains*; 5° *accaparement, commerce des céréales* ; 6° *greniers d'abondance*.

§ I. MOYENS D'EXISTENCE DE L'HOMME.

L'ensemble des moyens d'existence de l'homme se compose de toutes les choses utiles pour assurer la vie de l'humanité, soit en

la garantissant des influences nuisibles qui l'entourent, soit en fournissant à l'organisme les aliments nécessaires à son accroissement, à son entretien, à la réparation des pertes qu'il fait incessamment en plus ou en moins grande abondance. On comprend dès lors que ces moyens d'existence de l'homme diffèrent beaucoup entre le sauvage de la Nouvelle-Calédonie qui leste son estomac avec de la terre glaise toujours à sa portée, qui se couvre de la peau des animaux qu'il se procure aisément à la chasse; l'Esquimaux qui se nourrit de poissons putréfiés abondamment fournis par la mer, s'abrite sous une fourrure grossièrement préparée; l'Indien auquel suffit une petite ration de riz pour vivre pendant une journée entière, un tissu léger et simple comme vêtement; et le Français, l'Allemand, l'Anglais, etc., vêtus d'habits plus ou moins recherchés, et consommant, chaque jour, une assez grande quantité de pain, de viande, de poisson, de légumes, etc.: on comprend, en même temps, et comme induction nécessaire, que les subsistances manqueront bien plus difficilement aux premiers qu'aux seconds, chez lesquels on verra, par conséquent, des disettes, des famines plus fréquentes, plus meurtrières, plus essentielles à prévenir. C'est dès lors au point de vue de ces derniers peuples que la question doit être étudiée.

« Les moyens d'existence d'une population sont, dit J. B. Say, toutes les choses, sans exception, capables de satisfaire ses besoins : cette proposition se prouve d'elle-même. Or, les besoins de l'homme varient suivant les climats et suivant les habitudes contractées, soit dans la nation tout entière, soit dans certaines classes en particulier.

« Dans les climats septentrionaux, le vêtement et le couvert sont aussi indispensables pour exister que la nourriture. Dans les pays civilisés on ne pourrait pas vivre de viande crue, comme font certains peuples. Dans les classes instruites de la société, et parmi ce que l'on appelle les gens bien élevés, un homme condamné à se vêtir de haillons et à se nourrir de la soupe des goujats serait un homme mort. Or, ce que nous voyons ainsi indispensable à la vie dans les divers pays, et dans les diverses classes de chaque pays,

voilà ce que j'appelle les moyens d'exister de la population. C'est en proportion de la quantité de ces divers moyens d'exister, dont chacune des classes de la nation peut disposer, que cette classe se maintient, s'augmente ou se réduit. »

En France, depuis soixante ans surtout, la consommation des subsistances est énorme, non-seulement au point de vue de l'alimentation indispensable, mais encore à celui de ce luxe culinaire si varié, si dispendieux du superflu; de telle sorte que la rareté, la privation de ces nombreux objets se fait assez fréquemment sentir, soit sur les tables somptueusement servies, soit même sur la table frugale et nécessiteuse de l'indigent. C'est à cette pénurie des subsistances que nous devons particulièrement nous arrêter en cherchant les moyens de la combattre et surtout de la prévenir.

§ II. DISETTES, FAMINES.

Ces deux expressions indiquent une absence plus ou moins entière des subsistances nécessaires à l'humanité.

La disette, ἡ σπάνις, de σπανίζω, je suis rare; *inopia*, *desita*, de *desino*, je cesse, je manque; est le défaut de production alimentaire suffisante, la pénurie plus ou moins considérable des choses essentielles à la vie.

La famine, ὁ λιμὸς, de λιμαίνω, je suis affamé; *fames*, de *famesco*, j'ai faim; est la disette générale de vivres dans un pays, soumettant ceux qui l'habitent aux tourments si cruels de la faim, à toutes les maladies auxquelles donnent presque inévitablement naissance les dures privations qu'elle impose.

« En général, dit M. Galibert, il y a disette dès qu'un besoin qui avait habitude d'être satisfait cesse de l'être. Toutes les espèces de disettes ne sont donc pas au même rang; elles sont proportionnelles à l'importance du besoin non satisfait. Si le besoin est de première nécessité, l'effet de la disette a pour conséquence la cessation de la vie : dans tous les autres cas, le résultat est toujours une souffrance à différents degrés. Plus un peuple multiplie ses besoins, plus aussi il multiplie pour lui les chances de disettes. »

Au point de vue de leur importance et de leurs dangers, on peut distinguer trois espèces de disettes, comme on distingue trois espèces de besoins : des choses : *nécessaires*, *utiles*, *d'agrément*.

Les premières amènent la famine d'autant plus à craindre que les peuples offrent moins de variétés dans leurs subsistances : «Ainsi, dit M. Galibert : en France, le blé; dans l'Indoustan, le riz; en Angleterre, la pomme de terre et la viande de boucherie, ne sauraient manquer sans occasionner la famine dans ces pays. »

Les secondes éprouvent moins les masses ; elles rendent seulement la vie moins confortable dans les classes moyennes.

Enfin *les troisièmes*, à peu près étrangères au prolétariat, à l'industrie, n'atteignent positivement que la classe opulente dont elles mettent, pour un temps, le luxe et le sybarisme en souffrance.

Les famines, beaucoup plus fréquentes et plus meurtrières dans l'antiquité que dans nos temps modernes, étaient presque toujours accompagnées de maladies épidémiques, dont les ravages s'unissaient à ceux de la privation des aliments de première nécessité, pour moissonner des populations entières.

« La première disette générale dont l'histoire nous ait transmis le souvenir, dit M. Pascallet, est celle des Pharaons d'Egypte : elle dura sept ans. »

Les plus affreuses famines qu'eut à supporter le peuple romain furent celles de 262 avant Jésus-Christ ; de 313 de l'ère chrétienne ; l'Afrique et l'Asie en éprouvèrent de 542 à 544. En 1125, ce fléau ravagea l'Afrique tout entière, poussa les indigents jusqu'à l'anthropophagie, provoqua de nombreuses migrations.

« En Europe, ajoute M. Pascallet, les famines générales se trouvent comprises entre le cinquième et le milieu du quatorzième siècles. En 1006 et 1021, cette partie du monde fut ravagée par une famine de sept années, qui détruisit plus d'un tiers de la population.

« La première disette qui se fit sentir en France arriva sous Clovis II, en 640. Elle fut si malheureuse, que ce prince épuisa le trésor public pour acheter du blé. Les famines de 1420, 1437, 1438, furent épouvantables : la dernière produisit une dépopulation telle, que les loups venaient jusqu'au milieu des faubourgs de

Paris, emportant les cadavres et quelquefois les enfants tout vivants... Le règne de Louis XIV fut un des plus féconds en disettes... La plus déplorable et la plus générale est celle de 1709 et 1710... Le roi vendit pour quatre cent mille francs de vaisselle au profit des indigents; envoya deux millions à Dantzig pour y acheter du blé : on ne mangea plus que du pain bis au palais de Versailles. »

Indépendamment de ces famines plus ou moins générales d'un pays sous l'influence de l'intempérie des saisons, on en compte un grand nombre de locales; dans les villes, par exemple, au milieu des horreurs de la guerre : on cite parmi nous, comme les plus affreuses et les plus meurtrières, celles du siége de Paris, par Henri IV, en 1590; et du siége de La Rochelle, par le cardinal de Richelieu, en 1628.

Les causes les plus ordinaires des disettes et des famines générales sont : les grandes sécheresses, les pluies prolongées, les inondations, les gelées violentes survenues avant l'hiver et continuées dans le printemps, les ravages des insectes, la mortalité des épidémies, les dévastations de la guerre, des invasions barbares, les mauvaises lois sur les céréales et les mesures administratives mal combinées pour leur commerce, leur importation, leur exportation, etc., etc. Ajoutons encore le défaut de culture ou le mauvais aménagement des terres, la difficulté des transports, etc., etc.

Aujourd'hui, la plupart de ces causes étant en grande partie détruites ou très-limitées dans leur action, les disettes sont beaucoup moins fréquentes, et les famines bien moins générales et moins meurtrières. L'agriculture est plus fructueuse, les guerres moins communes, et surtout dirigées d'une manière moins barbare et moins sauvage vers la dévastation du sol et des moissons qui le couvrent; les communications deviennent chaque jour plus multipliées et plus faciles; les approvisionnements et le commerce des grains plus intelligents et mieux entendus, etc. Sous ce point de vue, les améliorations du présent offrent une garantie consolante et précieuse à celles de l'avenir : voyons ce que nous en pouvons

attendre pour prévenir et combattre les calamités de la disette et de la famine.

« Si les puissances de l'Europe, dit J.-B. Say, entendaient leurs vrais intérêts, les immenses armées, la tactique, les trésors qu'elles emploient à se faire du mal mutuellement, seraient employés à introduire la civilisation européenne dans l'Afrique septentrionale; elles pourraient toutes y former des colonies qui, bientôt devenues indépendantes, comme toutes les colonies devraient l'être, fourniraient des denrées alimentaires précieuses, et ouvriraient un nouvel et vaste débouché aux marchandises de l'Europe. »

§ III. PRODUCTION ALIMENTAIRE.

C'est le premier et le plus efficace de tous les moyens pour prévenir les funestes résultats de la disette; et, sous ce rapport, deux grands procédés sont au service de l'agriculture : 1° défricher toutes les terres qui peuvent l'être avec avantage, abandonner entièrement le système défectueux des jachères, dont l'expérience a fait justice; 2° augmenter, autant que le permettra la nature du sol, le nombre et la variété des produits qu'il est donné de faire entrer directement ou indirectement au nombre des subsistances. En suivant cette double voie, on obtiendra des aliments plus abondants, en mesure de satisfaire à tous les besoins; plus variés, et par conséquent moins exposés à subir l'influence d'une même cause de stérilité. C'est ainsi que, depuis la culture de la pomme de terre, plus d'une famine s'est trouvée prévenue : les intempéries qui compromettaient la récolte des céréales n'ayant pas atteint celle de ce précieux tubercule. Espérons que d'autres produits alimentaires viendront encore augmenter nos ressources et nous garantir de la plus affreuse des calamités.

« Quels que soient, dans l'état actuel de notre civilisation, les frais qu'exigent les précautions qu'il faut prendre contre les disettes, on peut raisonnablement se flatter qu'elles seront moins embarrassantes à l'avenir. Il serait à désirer que l'agriculture fût plus

perfectionnée, qu'il y eût plus de capitaux répandus sur les terres; des communications faciles et économiques; de bons chemins de traverse dans les campagnes; des charges publiques légères; ce sera l'œuvre du temps : déjà les disettes sont moins fréquentes qu'autrefois, et beaucoup moins cruelles... Plus le nombre et la variété des substances alimentaires s'accroissent, et moins on est exposé au risque d'en manquer : les circonstances qui sont défavorables à une denrée ne le sont pas pour une autre. Les disettes sont affreuses dans l'Indoustan, parce que le fonds de la population y vit presque entièrement de riz; si une sécheresse extraordinaire vient à contrarier cette récolte, nul autre aliment abondant et peu cher n'y supplée. »

« Les chances agricoles subordonnées à des désordres naturels, dit M. Dubrunfaut, sont le plus souvent inévitables; plusieurs d'entre elles cependant ne sont pas sans remède : aussi, lorsque les semailles sont détruites par les gelées, on peut trouver dans les blés de mars une ressource précieuse; et si des pluies, des débordements ou des sécheresses trop vives venaient paralyser la végétation des céréales de mars, l'on peut trouver dans les pommes de terre, l'avoine, le maïs, la betterave, les graines oléagineuses, d'autres produits qui peuvent se semer jusqu'en avril et mai. Ces produits, que l'agriculture appelle, à juste titre, des ressources, commencent heureusement à se propager en France. Il n'est pas probable que nous voyions de longtemps des disettes réelles, surtout aujourd'hui que la culture de la pomme de terre, si généreuse en produits nourrissants, moins exposée que le froment, par son mode de végétation, aux chances météorologiques, a pris une si grande extension. »

L'auteur avait compté sans la maladie sérieuse de ce produit alimentaire, survenue depuis quelques années et dont il est bien important de chercher avec persévérance les moyens de l'affranchir.

Toutefois, depuis 1826 surtout, les ressources alimentaires, en France, l'ont presque toujours emporté sur le nombre et l'étendue des besoins : il est d'autant plus important de maintenir cette abondance qu'il paraît démontré par les savantes recherches de

notre honorable confrère, M. Meslier, que la cherté des grains devient toujours une cause fatale qui influe sur le développement des maladies et sur la mortalité. Ce que l'on comprend bien du reste par les privations et la mauvaise alimentation qu'elle impose aux classes malheureuses, par les sophistications qu'elle entraîne dans l'aliment de première nécessité pour notre pays.

En bornant la question à ces termes simples et naturels, il semblerait donc, pour le commun des hommes, que la production alimentaire abondante serait le principal et le meilleur moyen de prévenir la disette et la famine. Poussant le problème à ses dernières inductions, les économistes n'ont pas tous admis cette conséquence. Un assez grand nombre d'entre eux ont établi cet axiome : *« La population tend toujours à se mettre au niveau des moyens de subsistance. »*.

D'après eux, lorsque les produits alimentaires augmentent, la population s'accroît; lorsqu'ils diminuent, les privations, les maladies et la mort viennent rétablir l'équilibre. La conséquence naturelle de ces principes est que si l'on a porté, dans un pays, cette production alimentaire à son dernier degré, la population ayant suivi cette marche ascendante, on aura créé la plus fâcheuse disposition à la famine qui se manifestera, sans remède possible par les ressources de ce pays, dès que la production aura faibli, puisqu'il est impossible de recourir à de nouveaux moyens de subsistance, que le sol n'est plus en mesure de fournir. Aussi, disent-ils avec une conviction qu'il est difficile de ne point partager, il y a toujours danger, au point de vue d'une disette à craindre, d'employer, comme *aliment essentiel* chez un peuple, un produit que l'économie politique regarde avec raison comme *une réserve;* par exemple, la pomme de terre en France.

Avec le temps, ajoutent ces habiles économistes, *le niveau s'établit* entre la population si funestement accrue et la production alimentaire si malheureusement diminuée; mais, pendant cette cruelle transition, la disette persiste, la misère fait souffrir et la famine tue !...

Malthus a démontré, presque tous les économistes admettent :

« que le nombre des habitants d'un pays quelconque est toujours en raison directe de *la quantité habituelle* des aliments qu'il produit, ou dont ses habitants disposent, et que partout la population s'accroît avec l'abondance et l'augmentation des moyens de subsistances, et décroît, au contraire, avec leur diminution ou leur rareté. »

« Dans l'espèce humaine, dit Buffon, la fécondité dépend de l'abondance des subsistances, et la disette produit la stérilité. »

M. Villermé, par des statistiques nombreuses, par des raisonnements solides et pressants, démontre : « qu'une mauvaise et insuffisante nourriture, la rareté, la cherté des subsistances, la difficulté de se les procurer, ou la misère, n'augmentent pas seulement la mortalité, mais encore diminuent le nombre des procréations; et que ce nombre ne reprend son niveau ordinaire qu'après le retour de l'abondance et le rétablissement de la santé. »

« De ces deux propositions incontestables, dit J. B. Say, l'une que la population a une tendance à s'accroître progressivement; l'autre, qu'elle ne peut pas dépasser les moyens d'exister, on peut donc déduire cette troisième proposition : c'est que la population d'un pays n'est jamais bornée que par ses produits. »

Cependant, l'auteur ne veut pas que l'on dise : « *Une nation est d'autant plus nombreuse qu'elle produit plus de blé pour se nourrir.* » Il cite le fait comparatif de la Pologne et de la Hollande, qui, d'après lui, démentirait cette assertion ; il prétend : « que ce n'est pas tel ou tel produit en particulier qui favorise la population, mais bien la production en général ; parce que l'on achète ce qu'on ne produit pas avec ce qu'on produit. »

Mais un peuple, dans la disette, n'a pas toujours la possibilité de se procurer, en assez grande quantité, même avec de l'argent, les subsistances qui lui manquent : le raisonnement de notre célèbre économiste n'offre donc pas, à ce point de vue, une justesse irréprochable. D'autant mieux que, plus loin, il admet, d'après un rapport au parlement, que depuis l'introduction de la pomme de terre en Irlande, la population y avait plus que triplé, de 1754 à 1814; et qu'enfin, il termine par cette conclusion significative :

« Le bas prix des subsistances favorise les mariages et cause sinon une augmentation de population, tout au moins un acheminement vers cette augmentation ; il arrive que de pareilles années préparent à la fois, pour les suivantes, et plus de citoyens et moins de denrées alimentaires pour les nourrir. »

Il est donc aujourd'hui généralement admis que l'augmentation des moyens de subsistance, dans un pays, y produit l'accroissement de la population, et que cet accroissement, arrivé jusqu'au niveau des subsistances, expose davantage ce pays aux calamités de la disette et de la famine. Faut-il en tirer cette conséquence dangereuse que l'État ne doit point encourager la production alimentaire? Nous ne le pensons pas ; nous croyons, au contraire, qu'il fait preuve d'une haute sagesse en protégeant, comme il le pratique chez nous, avec la plus vive sollicitude, toutes les améliorations et tous les perfectionnements de l'agriculture, surtout dans ce qui concerne la création des herbages, la production des céréales, de la pomme de terre et de tous les moyens d'alimentation.

Sans doute, il sera toujours essentiellement utile que la prévoyance des hommes, puisse, comme nous l'avons dit ailleurs, les garantir d'un excès de population qui devrait absorber au delà même de leurs plus indispensables ressources ; mais cette extrémité fatale, parvînt-elle à se manifester sous l'influence d'une abondante production alimentaire, ce n'est pas celle-ci qu'il faudrait accuser, mais seulement l'abus que les hommes auraient fait d'un aussi précieux moyen.

Il est également à désirer que, dans les années abondantes, on puisse faire des réserves pour les années stériles, et que l'on ne compte pas, ainsi qu'on le fait presque toujours avec une imprudence funeste, sur la constante fertilité du sol ; nous verrons bientôt comment on pourrait arriver à ce résultat, plus difficile dans sa réalisation qu'on ne le pense généralement.

Enfin, pour compléter un bon *système de subsistances*, il faudrait surtout favoriser l'élève du bétail, pour contrebalancer l'influence fâcheuse de la division de la propriété, dont les effets lui sont très-contraires et produisent, dans le prix de la viande, une

augmentation tellement considérable que bientôt on verra cet aliment, si nécessaire à nos habitudes et dans nos climats, au-dessus du point que peuvent atteindre les moyens pécuniaires du plus grand nombre des consommateurs.

§ IV. IMPORTATION, EXPORTATION DES GRAINS.

Si tous les peuples vivaient en bonne intelligence et comprenaient mieux leurs véritables intérêts, l'ensemble des pays civilisés formerait un vaste marché sur lequel, surtout aujourd'hui que les moyens de transport sont si prompts et si faciles, on verrait les subsistances, comme les autres objets de commerce et d'échange, s'équilibrer pour l'abondance et pour le prix d'estimation. Il en résulterait ce commun et double avantage, que les disettes et les famines deviendraient à peu près impossibles, les causes de stérilité ne frappant jamais partout en même temps; et que les productions alimentaires conserveraient une valeur moyenne qui présenterait un stimulant pour le producteur, sans être une condition de privation et de souffrance pour le consommateur peu fortuné. Mais ce désir des économistes philanthropes ne devant peut-être, dans l'avenir, se formuler qu'avec les conditions d'un beau rêve, le problème de l'importation et de l'exportation, si diversement controversé, n'offrira probablement jamais qu'une solution très-difficile et très-incomplète.

« Pour le bien de l'humanité, dit J. B. Say, l'effet désirable serait que dans les années d'abondance on pût mettre en réserve tout le blé dont on aura besoin dans les années de disette, et procurer ainsi, à chaque nation, une année moyenne proportionnée à sa population moyenne. Le remède paraît simple; mais à l'exécution il est fort difficile; et les publicistes, les hommes d'État se sont longtemps disputés sur les moyens d'atteindre ce but. Les uns ont nettement décidé qu'on n'y saurait parvenir à moins que l'administration ne porte un œil vigilant sur l'état des subsistances, et ne fasse, selon l'occasion, des lois et des règlements propres à prévenir les inconvénients qui pourraient résulter, pour la population,

de l'imprévoyance et de la cupidité des particuliers. Les autres ont été d'avis, au contraire, que tout acte, de la part de l'autorité, est plus nuisible qu'utile, et que le meilleur moyen pour assurer l'approvisionnement des peuples est de laisser toute latitude à l'agriculture et au commerce. D'autres, enfin, ont pensé qu'en certains pays le commerce et l'agriculture, quoique laissés à la plus entière liberté, ne sauraient se passer tout à fait de l'appui de l'administration. »

Il nous paraît difficile d'éprouver un seul moment d'hésitation entre ces différents systèmes, et de ne pas établir, d'après les faits et l'observation, pour les subsistances, le principe simple, naturel et fécond, applicable également à tous les autres intérêts généraux : que le pouvoir social doit toujours avoir la haute main dans tout ce qui présente le caractère de direction et de surveillance, mais qu'il ne saurait, sans les plus graves inconvénients, accepter la qualité de *gérant* et d'*entrepreneur*.

Quant à l'exportation des grains, il ne doit la permettre qu'avec beaucoup de prudence et de réserve, de manière à ne jamais compromettre les besoins du pays. Des expériences bien tristes ont été faites sur ce point, et doivent servir d'avertissements sérieux pour l'avenir.

« En France, dit J. B. Say, la sortie des grains fut libre jusqu'en 1692; et, en 1693, la disette fut telle, qu'on fut obligé de défendre l'exportation, *sous peine de mort*. En 1708, la récolte fut bonne, on permit l'exportation. On ne fit aucune réserve pour l'année suivante, où la gelée, saisissant une terre lavée par les pluies, coupa le blé par sa base. La famine de 1709 fut affreuse : on racheta, dans l'étranger, à cinquante francs le setier, des blés qu'on y avait vendus pour huit francs. En 1739, on vendit au dehors pour vingt millions de grains ; en 1740 on fut obligé de racheter exactement la même quantité de blé, que l'on paya quarante millions. En 1815 et 1816, on abusa de même de la faculté d'exporter, et suivant un rapport fait par le ministre de l'intérieur, le 24 décembre 1818, le trésor public avait perdu dans cette occasion, en achats forcés, en indemnités et déchets de marchandises, au delà de quarante-neuf millions. »

Ces résultats, et tous ceux que nous pourrions citer encore, sont assez positifs pour faire établir, comme principe de la législation spéciale des subsistances : *que l'exportation des céréales est essentiellement défendue, et qu'elle ne peut être permise que par une concession formelle du gouvernement, pour un temps et dans les limites que sa prudence et sa haute sagesse devront toujours positivement fixer.*

L'importation des grains, au premier aspect moins dangereuse dans ses conséquences, n'est cependant pas sans d'assez graves inconvénients, lorsqu'elle est faite sans besoin et sans discernement. Ainsi, dans les années ordinaires et suffisantes pour la consommation du pays, laissez librement arriver les céréales dont regorgent les autres États, et qu'ils peuvent livrer bien au-dessous du prix moyen; la valeur des blés indigènes baissera dans la même proportion; le producteur, qui ne fera pas des bénéfices capables de couvrir avantageusement ses avances, cultivera de préférence d'autres produits, tels que les colzas, les chanvres, les plantes fourragères, etc. L'année suivante les céréales feront défaut, la disette, la famine seront imminentes, en même temps que les cultures susceptibles de les prévenir auront été découragées.

« Le prix de chaque produit, dit J. B. Say, comparativement avec ses frais de production, est, pour les producteurs, le meilleur de tous les encouragements pour produire de préférence ce qui est plus utile; car les profits d'une production s'élèvent d'autant plus que le prix de la marchandise est plus grand, comparé avec les frais indispensables pour la produire. »

Nous admettrons donc ici, comme dans le cas précédent, la nécessité d'une intervention positive de l'État, et nous dirons, avec M. Dubrunfaut : « L'absence des récoltes, qui n'est jamais générale dans un climat ou dans un pays, influe bien évidemment sur l'abondance ou la rareté des denrées, mais avec une bonne administration elle ne produit jamais de disette. On peut donc affirmer que les causes des disettes se trouvent presque toujours dans les erreurs ou dans les fautes des gouvernements, et que leur étude appartient complétement, sous ce rapport, à l'économie politique.»

« L'importation des grains, dit M. Moreau de Jonnès, a produit les plus heureux effets en Angleterre. Il ne faut pas croire que les acquisitions aient été faites aux dépens de la richesse nationale; au contraire, elles ont contribué à l'accroître. Les grains étrangers, introduits en une quantité beaucoup plus grande qu'en 1847, pendant une année de disette, ont donné lieu à des exportations considérables de produits anglais : et la comparaison des deux années présente, en faveur de la dernière, un accroissement de valeur commerciale de deux cent cinquante millions de francs. De plus, cette paix entre les peuples a mis en commun leurs opinions, leurs sympathies, leurs lumières et jusqu'aux produits nombreux et variés de leurs subsistances de chaque jour; elle leur a permis de se nourrir des aliments produits en quantité surabondante par les pays voisins, lors même qu'il faut leur faire franchir la mer. »

Ainsi, nous établirons, pour l'importation, précisément la même loi que nous avons posée pour l'exportation : *elle ne devra jamais être libre, mais seulement permise, par le pouvoir social, dans les circonstances et pour un temps que lui seul a mission et faculté de fixer*. Quant aux marchés à faire avec les fournisseurs étrangers, ils ne sont nullement dans ses moyens et de son domaine: l'expérience a constamment démontré que, dans ces entreprises, comme dans toutes les autres du même ordre, l'État fait toujours moins bien, avec des frais beaucoup plus considérables.

« Il est difficile, dit J. B. Say, que les administrateurs nommés par le gouvernement ou par les villes, ayant la certitude que la perte ou le gain ne les regardent pas, mettent, dans les achats, dans les ventes, dans la conservation des grains, ce soin, cette diligence que réclament absolument toutes les opérations commerciales. Quel intérêt ont-ils à surveiller les subalternes, à exiger d'eux du travail et de l'assiduité, et à réduire des frais qui, au fait, sont des profits pour tous les agents de l'administration? »

D'un autre côté, le monopole dont se chargerait le gouvernement éloignerait tous les particuliers du soin des approvisionnements nécessaires; et ceux de l'État, comme l'ont tant de fois démontré les plus tristes expériences, seraient toujours insuffisants.

« En évaluant, dit J. B. Say, au tiers le déficit d'une mauvaise récolte, il ne s'élèverait pas, en France, à moins de vingt millions d'hectolitres, dont la valeur moyenne est de dix-huit francs ; ce qui fait trois cent soixante millions pour la valeur des blés qu'il faudrait toujours avoir en magasin, sans compter la valeur des édifices, des manipulations et des ustensiles nécessaires pour loger et soigner cette immense provision... Les quatre-vingts millions que le gouvernement français dépensa en 1740 pour faire venir de l'étranger du blé qui, tout rendu, ne lui revint pas à moins de cinquante francs le setier, procurèrent un supplément d'approvisionnement suffisant pour fournir du pain à la France pendant seize jours tout au plus ; tandis qu'une récolte inférieure d'un tiers à la récolte ordinaire laisse la France sans pain pendant cent vingt jours. Plus récemment, on voit, dans un rapport du ministre de l'intérieur, que, dans la disette de 1817, le gouvernement, par des achats qui ont coûté soixante-dix millions, a procuré, à la France, une quantité de quatorze cent soixante mille hectolitres de blé ; or, cette quantité n'est pas suffisante pour fournir du pain à la France pendant huit jours... Le ministre convient lui-même : « *Que le commerce seul, et le commerce libre et indépendant, peut attirer et répandre dans l'intérieur les ressources nécessaires.* »

§ V. ACCAPAREMENT, COMMERCE DES CÉRÉALES.

L'ACCAPAREMENT, ἡ μονοπωλία, de μονοπωλέω, je vends seul ; *rerum coemptarum suppressio* ; dans la véritable acception du mot, est un achat considérable de denrées que l'on retient pour en augmenter le prix, en faisant ainsi naître une disette, une famine qui, sans cette coupable manœuvre, n'existeraient pas.

On comprend assurément tout l'odieux qu'il fut permis de déverser, dans l'antiquité comme aujourd'hui, sur ce monopole, aussi criminel que dangereux ; mais on voit en même temps, avec regret, tous les embarras et toutes les difficultés que le soupçon d'accaparement apporte au commerce même légitime et si utile des subsis-

tances, par la déconsidération et souvent les haines populaires dont il environne ceux qui l'exercent : une telle considération est d'autant plus pénible, que trop souvent on a fait de ce prétexte un moyen de soulever les masses contre des négociants honorables et même contre l'État. Il est donc bien important, lorsqu'on flétrit, qu'on repousse l'accapareur égoïste et déloyal, de réhabiliter, de soutenir le commerçant consciencieux qui se trouve dirigé par le double motif d'un gain licite et de l'approvisionnement indispensable du pays.

« Une carrière s'est ouverte, dit M. Castera, à côté du commerce légitime, et la spéculation s'y est proposé une autre tâche : toujours aux prises avec le calcul, souvent en opposition avec la conscience ; elle a cédé aux tentations de la cupidité : ainsi le même mode d'opérations peut, suivant l'esprit qui le dirige, la manière dont il est exercé, être utile ou funeste, loyal ou illicite ; être la profession d'un estimable citoyen, ou l'œuvre d'un misérable.

« Du reste, la multitude conçoit une grande aversion pour ceux qui font le commerce des choses de première nécessité. Elle n'est que trop justifiée quand il s'agit de l'accapareur, de cet artisan de misères et de troubles, qui porte le désespoir dans les familles, la révolte dans les cités. »

Aussi, des répressions sévères furent-elles exercées, dans tous les temps, contre ce genre de crime : Athènes avait, à cette occasion, prononcé la confiscation des biens et l'exil à perpétuité ; à Rome, sous les empereurs ; en France, depuis Charlemagne, etc., des lois pénales nombreuses se trouvèrent sérieusement formulées pour châtier les accapareurs.

Mais il faut, nous le répétons, bien distinguer ce trafic immoral et criminel du commerce loyal, utile, que le gouvernement, dans son intérêt et pour sa dignité, ne doit jamais faire, mais qu'il est de son droit et de son devoir de surveiller, diriger et protéger ; il ne faut pas surtout confondre avec l'accaparement, bien moins dangereux et moins ordinaire qu'on le suppose, les approvisionnements indispensables à la satisfaction des besoins journaliers.

« Au moyen âge, dit M. de Molinari, aucune partie de la production

ou du commerce des subsistances n'échappait à l'œil vigilant de la société, pas un atome de liberté commerciale ne pouvait s'y infiltrer. Que si, par aventure, la surveillance se relâchait, ou si l'autorité montrait un peu trop d'indulgence envers les fermiers, les marchands de grains et les boulangers, si elle permettait que l'on fît de grosses provisions ou de gros transports de blé, le peuple, qui n'entendait pas raison sur ce chapitre, se mettait de la partie, et il se chargeait de rappeler « *les accapareurs* » à l'ordre. Il arrêtait les charrettes ou les bateaux de grains ; pillait les approvisionnements ou les jetait à la rivière, et quand les fermiers ou les marchands s'avisaient de regimber, il les envoyait rejoindre leurs marchandises. Voilà le régime qui prévalait au moyen âge. Eh bien, quels étaient les résultats de ce régime? Est-ce qu'il faisait régner l'abondance? Est-ce qu'il bannissait la disette? Jugez-en :

« En Angleterre on n'a pas compté moins de cent vingt et une famines en trois cent six ans, de 1049 à 1355 : c'est-à-dire dans la plus belle période du moyen âge. En France, c'était pis encore, la famine sévissait une année sur deux. Dans le douzième siècle, par exemple, on n'y compta pas moins de cinquante et une famines ! Un historien allemand, Voigt, rapporte que, même dans les pays de blé, en Prusse, par exemple, on déterrait les cadavres pour les manger ; que les parents tuaient leurs enfants, et les enfants leurs parents pour en faire des repas de cannibales. Dans une famine, causée par les déprédations des Tartares en Hongrie, un habitant de ce pays confessa qu'il avait tué et mangé soixante enfants et huit moines. »

« On a souvent, dit M. Galibert, signalé les accaparements comme pouvant produire la disette ; mais ces sortes de manœuvres deviennent d'autant plus difficiles que le pays est plus populeux et plus commerçant. Pour influer alors sur le prix, il faudrait opérer sur de trop grandes masses : or, la fortune particulière n'y suffirait pas. Dans les années de disette de 1693 et 1709, Lamarre, nommé par le gouvernement pour rechercher les grains accaparés, ne trouva pas à saisir vingt-cinq muids de blé, ainsi qu'il l'avoue lui-même dans son *Traité de la police*. »

Plus on approfondira cette importante et grave question des subsistances, plus on comprendra la nécessité de dissiper les funestes préventions, qui s'élèvent encore aujourd'hui même parmi nous, sur le commerce des céréales, et de persuader aux peuples que ce commerce est dans leur propre intérêt, et l'un des meilleurs moyens de prévenir les disettes locales, en opérant une égale répartition des produits alimentaires dans les diverses provinces d'un même État, lorsque ces transactions sont effectuées par les particuliers, sous la surveillance et la protection du pouvoir.

« Les achats de l'administration ont en effet ce fâcheux résultat, dit J. B. Say, qu'ils décèlent des alarmes que l'ignorance populaire embrasse, propage et augmente. Chacun croit devoir se précautionner contre une disette qui n'est souvent pas réelle : on fait des provisions et l'on n'en achète pas moins sa consommation courante ; ce qui, pour un temps, double les achats, en sorte qu'un faible secours procuré par le gouvernement, outre ce qu'il coûte au contribuable, lui fait payer plus cher ce qu'il ne lui procure pas. »

Ainsi, Arthur Young, qui parcourait la France en 1789, affirme que partout on lui dit que la récolte avait été ordinaire, et qu'aussitôt que M. Necker eut annoncé à l'Assemblée nationale qu'il avait fait acheter à l'étranger quatorze cent mille quintaux de blé dont huit cent mille étaient déjà arrivés, cette nouvelle, qui semblait devoir faire baisser le prix de ce produit, le fit monter dans tous les marchés.

« Dans le commerce des grains, dit M. L. Wolowski, l'*échelle mobile* ne donne ni au consommateur, ni au producteur, les garanties qu'elle affecte de promettre. Ce mécanisme ouvre nos frontières à la sortie des grains, lorsque le prix du blé est à peu près avili en France : alors nous usons largement de cette faculté ; nos états d'exportation de 1849 et 1852 le prouvent suffisamment... L'expérience accomplie montre l'erreur de ceux qui voyaient en Russie des montagnes de grains prêtes à *inonder* le monde entier, si une fois on enlevait les digues qui les contenaient. La Russie ne saurait fournir, dans les circonstances les plus favorables, qu'un contingent annuel de dix millions d'hectolitres de froment à l'exportation, et la France seule en produit au delà de quatre vingts millions... Mais si

la France vend à bon marché quand la récolte est favorable, elle doit acheter fort cher quand les besoins du marché intérieur augmentent. L'*échelle mobile* empêche nos achats, lorsqu'ils pourraient s'effectuer à des prix modérés ; il est donc naturel que nos réserves s'épuisent. Quand arrive pour nous la nécessité de compléter nos approvisionnements, nous sommes contraints de subir de lourds sacrifices : « La France, dit avec autant de raison que d'esprit, M. Pommier, fait législativement le commerce ruineux que ferait une maison assez insensée pour acheter toujours cher et vendre toujours bon marché. »

« Supprimez l'*échelle mobile*, ajoute M. Wolowski, et la France pourra profiter, sans aucun inconvénient, du marché large et permanent que l'Angleterre ouvre à nos envois ; elle alimentera la Suisse, elle contribuera à entretenir la consommation de la Belgique et de la Hollande, tandis que les ports du Midi lui prépareront de nouvelles ressources, grâce à la liberté permanente laissée aux grains de toujours entrer et de toujours sortir... Notre sécurité y gagnerait autant que notre richesse ; car les pays encouragés à produire par l'immense débouché acquis à notre activité ne seraient jamais pris au dépourvu : il n'y aurait plus à craindre les épuisements périodiques, résultat en quelque sorte forcé de la législation actuelle, cause la plus évidente et la plus active de la cherté des subsistances. »

« On convient donc généralement à présent, dit J. B. Say, que la circulation des grains et des farines doit être absolument libre dans l'intérieur d'un État. Le gouvernement doit être animé d'une égale bienveillance pour tous ses sujets, et si un canton souffre de la disette, un autre canton doit lui faire part de son abondance. »

Telle est, en effet, l'opinion des hommes les plus compétents sur cette matière : « Dans un laps de vingt années, dit lord John Russel, mes idées sur la liberté du commerce ont subi un grand changement. Je croyais que le blé faisait une exception aux règles de l'économie politique ; mais l'observation et l'expérience m'ont convaincu qu'il fallait s'abstenir de toute intervention dans les approvisionnements de blé et de subsistances ; ni gouvernement ni parle-

ment ne pourront jamais régler les prix des grains avec des avantages aussi grands et des résultats aussi utiles que ceux que produirait naturellement la liberté pleine et entière des transactions. »

§ VI. GRENIERS D'ABONDANCE.

Dans un temps et sous un gouvernement où rien ne semblait impossible, on avait imaginé de faire, pour l'État, ce que l'on pratique avec avantage dans chaque maison prévoyante : d'avoir un grenier capable de recevoir tous les approvisionnements nécessaires à la consommation de l'année; aussitôt la ville de Paris fut en possession d'immenses constructions que, dans ce premier enthousiasme, on décora du titre pompeux et rassurant : de *Greniers d'abondance*.

Il n'était pas difficile de prévoir que le gouvernement échouerait dans cette exorbitante entreprise, où tous les genres de difficultés venaient s'offrir. La prédiction se trouva nettement formulée par les économistes les plus expérimentés, et ne tarda pas à présenter son accomplissement. Il fut, en effet, démontré, par une bien dispendieuse expérience, que l'État, inhabile dans l'achat des grains, était plus inhabile encore dans leur conservation et dans leur emploi. Ce problème fut alors si pratiquement et si positivement résolu, que le moyen n'a pas été proposé depuis, et qu'il est bien à désirer que l'on n'ait plus désormais, chez nous, la malheureuse pensée d'en essayer de nouveau l'application.

Toutefois, en éloignant l'État de l'initiative des subsistances comme de celle des travaux publics, ce n'est point dans la pensée de son incapacité particulière, mais seulement en raison de l'impuissance qu'il éprouve d'appliquer utilement ses moyens et sa sollicitude, et dans le désir de lui voir conserver toute sa valeur et toute sa dignité. Nous partageons, à ce double point de vue, les convictions de M. M. Chevalier.

« Si la modération, dit-il, est le trésor du sage, elle est également le trésor des gouvernements, qui sont tenus d'agir en tout avec précaution et sagesse. Or, quant à la sagesse ou à l'intelligence, les gouvernements en ont certes une au-dessus de la moyenne

générale, dans les États bien organisés du moins. Et, s'il en est ainsi, il est illogique de vouloir le réduire à l'état de dieu détrôné, à lui rendre toute action impossible dans les travaux publics. »

Ainsi, pour le pouvoir social, pour l'État : l'action immédiate et responsable, jamais; la surveillance et la haute direction, toujours. Telle est, du reste, sur cette matière, le dernier mot de la science économique bien comprise.

Les approvisionnements monopolisés par l'État, les *greniers d'abondance* pourvus, exploités par l'administration, ne seront, en effet, jamais que des établissements fâcheux, plus ou moins séduisants au point de vue de l'imagination, de la théorie, mais toujours insuffisants ou même funestes à celui de l'expérience; par l'impossibilité, pour l'administration, d'y porter l'industrie, l'esprit de négoce, la prévoyance, la direction nécessaires; par les frais énormes d'appropriation indispensable, de magasinage, de manutention, etc., etc.

« En ce qui touche spécialement le magasinage et les progrès dont il est susceptible, dit M. H. Say, il est bien à désirer que le gouvernement ne songe plus à intervenir dans cette affaire et à renouveler les tristes expériences de 1812 ni celles de 1816, dont le résultat final fut : que les habitants de Paris mangèrent du pain plus cher et plus mauvais que si l'administration ne s'était pas mêlée de leur subsistance autrement que pour garantir la sécurité, la liberté du commerce et des transports. L'industrie privée, le commerce peuvent seuls profiter et faire profiter la population des perfectionnements nouveaux du magasinage ; mais il faut surveiller cette industrie, prévenir les abus ; comme aussi garantir ses agents des soupçons et des colères du peuple. »

Les gouvernements comprenaient donc bien peu la sérieuse et grande question des subsistances, lorsqu'ils ont gêné, compromis, déconsidéré le commerce intérieur et consciencieux des grains; lorsqu'ils ont voulu se faire entrepreneurs de ce commerce et fournisseurs de la nation; l'expérience leur a démontré qu'ils n'arriveront à de bons, à de fructueux résultats pour eux et pour les peuples, qu'en suivant une marche absolument opposée.

« On a toujours supposé, dit M. Ganilh, que la cherté et la famine étaient occasionnées par le haut prix des grains, que l'avidité des commerçants y avait la plus grande part, et qu'on ne pouvait en préserver les peuples que par la prohibition de ce commerce, ou par des entraves qui le rendissent à peu près impossible. C'est dans ce sens et dans cette pensée qu'on a conçu la législation des grains et les mesures des gouvernements dans les temps de disette. Il est difficile de comprendre comment on a pu tomber dans une erreur aussi palpable : comment on n'a pas vu que le haut prix des grains n'est pas la cause, mais l'effet, de leur disette... Si l'on parvenait à faire vendre les grains au-dessous du prix vénal, on aggraverait donc le mal auquel on prétend rémédier. »

Dans ce cas, en effet, la baisse factice du prix des grains augmenterait la consommation au delà des ressources de l'approvisionnement, et la famine deviendrait le funeste résultat d'une aussi pernicieuse, d'une aussi injuste mesure. En même temps, par ces procédés funestes et peu rationnels, on éloignerait du commerce des céréales tous les hommes riches, considérés, consciencieux, qui auraient assuré la répartition des subsistances en faisant entrer dans les mobiles de leurs transactions des idées de générosité, de philanthropie, de bienfaisance ; pour ne laisser, dans ce commerce, que des *revendeurs* sans garanties, exclusivement dirigés par l'esprit mercantile et par la cupidité.

Toutefois, il ne faudrait pas trop compter sur *des greniers d'abondance*, même approvisionnés et régis par l'industrie privée la mieux entendue ; presque toujours l'importation des grains, temporairement permise par le gouvernement, offrira des subsistances plus complètes, moins chères et mieux conservées.

« Il est à craindre, dit J. B. Say, que les magasins formés dans des vues d'intérêt privé ne soient pas une ressource plus assurée. Les mauvaises années sont heureusement trop rares pour que le renchérissement qui en résulte indemnise convenablement les spéculateurs de leurs frais, de leurs risques et de leurs peines... Une cherté excessive n'arrive guère qu'une fois en dix ans, et les frais de garde du blé, l'intérêt des avances compris, ne sont pas évalués à

moins de quinze pour cent par année : or, quinze pour cent à intérêt composé sont une dépense qui excède cent pour cent au bout de cinq ans, et quatre cents pour cent, si l'on est obligé d'attendre la dixième année pour réaliser. »

L'amagasinement des blés suffisants pour assurer les subsistances d'une grande nation exige toujours des établissements énormes, des frais considérables d'aménagement, de remuage, pour la conservation qui, même avec les plus grands soins, n'est presque jamais complétement garantie : les céréales pouvant subir une foule d'avaries sous l'influence de l'humidité, du défaut de renouvellement de l'air, de la fermentation, de certains insectes, etc.

Ces fâcheuses conditions ont fait chercher, par les économistes partisans *des greniers d'abondance*, un moyen d'obvier, autant que possible, à ces graves inconvénients de l'amagasinement. Celui qui paraît mériter le plus de confiance, et dont il faut, par conséquent, expérimenter la valeur, « est, dit M. le docteur Warrentropp, celui que l'on met en usage à Francfort, et qui consiste à conserver, dans des caisses en bois, les farines fortement condensées par la presse hydraulique, et qui, sous cette pression, tiennent peu de place, n'exigent ultérieurement aucune autre manutention, et se gardent, sans aucune avarie, pendant plusieurs années.

Il est donc bien important de suivre ces essais et de chercher, par tous les moyens possibles, à prévenir les funestes effets de la disette et de la famine ; car nous le dirons, avec M. Galibert : « une existence assurée pour un peuple est la base première de sa prospérité, c'est l'élément nécessaire à tout développement industriel et commercial, le point essentiel vers lequel doivent tendre d'abord tous les soins de l'administration. »

TITRE DEUXIÈME:

FÊTES PUBLIQUES.

Si le gouvernement, par sa prévoyante sollicitude et par la sagesse de ses actes, doit assurer l'existence, le bien-être de la nation, l'ordre, la prospérité du pays, entre-t-il dans ses attributions de donner au peuple des réjouissances officielles, des plaisirs soldés par lui, sous le nom de *spectacles gratis*, et dont les résultats ne sont assurément ni de le distraire d'une manière utile, ni de le moraliser beaucoup, en l'intéressant un peu?

C'est une question sérieuse qui vient se poser d'elle-même à côté de l'important problème des subsistances; aujourd'hui surtout, que ces spectacles et ces réjouissances, auxquels on donne le titre de *fêtes publiques*, s'éloignent si étrangement de ces antiques solennités, dont on eut peut-être la prétention de les faire descendre, et qui, du moins, avaient souvent pour effet de créer d'utiles rivalités de mérite et de gloire entre les différents empires.

Si nous remontons aux premiers siècles, nous voyons *les fêtes publiques* se diversifier suivant le génie, le caractère, les mœurs, le gouvernement des nations : la Grèce en fit un moyen d'union entre les citoyens, entre les peuples; une source d'émulation généreuse entre tous les pays : Rome, un champ de carnage, une occasion de sacrifier, de *martyriser* des victimes humaines!...

« La vieille Égypte et les Hébreux ne se doutaient pas des fêtes populaires, dit M. Viennet, elles devaient d'ailleurs craindre ces rassemblements tumultueux, comme des occasions de révolte... Chez les peuples de l'Orient, terre classique de la superstition et de la tyrannie, l'adoration des chefs est le premier des spectacles offerts au peuple, comme en Chine, à Tonquin ou dans les Etats du grand Mogol : des chants graves et des danses peu morales suc-

cèdent à cette génuflexion publique; mais une centaine d'individus, affublés d'amulettes ou de costumes bizarres, sont les seuls qui s'agitent; le peuple regarde, prie ou bâille et ne prend aucune part à la joie qu'on lui commande. Les tyrans abyssins y mêlent, par un raffinement politique, la présence officielle du bourreau: chez d'autres rois africains, les réjouissances publiques finissent ou commencent par un massacre. »

Les Grecs, dans leurs jeux olympiques, ouvraient splendidement carrière aux luttes physiques et morales, au profit de la force et de l'intelligence développées d'une manière admirable par l'attention et les applaudissements du monde entier!...

Les Romains, important, dans ces jeux, la rudesse de leurs mœurs, le caractère sauvage de leur vie guerrière, construisirent, sur d'énormes proportions, des arènes, des cirques, des amphithéâtres, où l'on excitait les acclamations d'une grossière multitude, en y faisant publiquement dévorer, par des bêtes fauves, les plus courageux martyrs de leurs saintes croyances; en y sollicitant la rencontre des gladiateurs, dont les attaques prenaient toute la violence des combats à mort, et dans lesquelles tout le mérite, le sublime du genre, consistait, pour les vaincus, à savoir expirer *avec grâce et résignation!...*

Que devaient rapporter l'esprit et le cœur de la fréquentation d'aussi épouvantables spectacles, si ce n'est des souvenirs de mort; des habitudes et des goûts de meurtre, de carnage? Dans la Grèce, du moins, les villes rivales pouvaient, après des luttes sans immolation, voir, avec orgueil, leurs pacifiques vainqueurs, leurs triomphateurs honorables, revenir couverts de lauriers, dont aucune tache de sang ne souillait la gloire et la pureté!...

Disons-le cependant, même à Rome, les sanglants spectacles eurent plus d'une fois leurs enseignements sévères et leurs importants effets: « Le peuple romain, plus qu'un autre, dit Montesquieu, s'émouvait par les spectacles: celui du corps sanglant de Lucrèce fit finir la royauté; le débiteur qui parut sur la place couvert de plaies fit changer la forme de la république; la vue de Virginie fit chasser les décemvirs; pour faire condamner Manlius, il fallut

ôter au peuple la vue du Capitole; la robe sanglante de César remit Rome dans la servitude. »

Les Grecs, dit M. Viennet, sont les premiers qui aient compris ces fêtes populaires... en leur donnant un but patriotique, un moyen d'union, une source d'émotions généreuses, un véhicule de gloire... La périodicité de ces réunions, de ces jeux, les faisait rentrer dans la catégorie des fêtes nationales; comme la proclamation des vainqueurs, le retour des lauréats dans leurs foyers, la vive satisfaction des villes qui s'honoraient de les avoir produits, donnaient à ces fêtes le caractère de spontanéité qui convient à la véritable joie.

« Tout, à Rome, se ressentit des vastes projets de sa politique... La vigueur de ses institutions força ses chefs eux-mêmes à devenir ses flatteurs. Ses rois, réduits à la condition de premiers citoyens de l'État, s'occupèrent des amusements de leur maître suprême : et le grand cirque date de Tarquin l'Ancien. Six siècles après, Pompée fit venir à grands frais cinq cents lions d'Afrique et dix-huit éléphants pour donner au peuple-roi le spectacle de leurs combats et de leur mort. Trajan y joignit la lutte inhumaine et sanglante de dix mille gladiateurs. Si ce débonnaire monarque se plaisait à de tels massacres que pouvait attendre l'humanité d'un Commode ou d'un Héliogabale?... La multiplicité de ces jeux, de ces spectacles en produisit le besoin. Auguste fit construire les amphithéâtres à demeure, enchaîna le peuple en l'amusant. »

Les premiers chrétiens, malheureux et persécutés, ne prenaient d'autre part à ces jeux cruels que d'en devenir souvent les victimes et les martyrs. Au moyen âge, la féodalité, la barbarie leur donnèrent un caractère mixte de superstition grotesque et de réminiscence romaine. « En France, dit M. Vincent, les jeux du cirque se prolongèrent jusqu'à la fin de la première race. La seconde et la troisième conservèrent les combats de lions et de taureaux, que nous laissons maintenant aux habitués de la Grève. » Bientôt les gladiateurs se trouvèrent à peu près imités par les chevaliers, couverts de fer, qui venaient combattre *en champ clos*, avec aussi peu de raison et presque toujours avec autant de sauvage cruauté. Enfin, la civi-

lisation y substitua les carrousels qui ne présentèrent plus que de simples jeux où les grands seigneurs et même les rois, bien montés et richement vêtus, s'empressaient de faire admirer, sans danger, leur adresse et leur courtoisie.

Mais, nous le demandons, si nos fêtes publiques ont perdu l'atrocité des réjouissances romaines, ont-elles conservé les avantages des concours et des jeux de la Grèce? Nous ne le pensons pas : que sont-elles en effet aujourd'hui?

Nous ne parlons pas ici de ces élans naturels, spontanés de la reconnaissance, de la joie publiques à l'occasion d'un grand bienfait du souverain, d'une utile victoire et surtout de la conclusion d'une paix qui garantit la tranquillité, le bonheur de l'avenir ; ces démonstrations ont leur principe dans tous les cœurs généreux, et leur manifestation n'est qu'une digne et juste formule des sentiments qu'elles expriment, et qui font autant d'honneur à celui qui les éprouve qu'à celui qui les inspire.

Mais nous voulons caractériser ces prétendus divertissements officiels dont les principaux éléments sont des mâts de Cocagne, des ballons qui exposent la vie des acteurs ; des distributions de vin, de comestibles, qui provoquent la gourmandise et l'ivrognerie ; des spectacles en plein vent, dont l'inconvénient le moins dangereux est d'exciter le dégoût et l'ennui ; des feux d'artifice, des illuminations dont la dépense est aussi positive qu'elle donne peu de résultats avantageux : des mariages publics, souvent aussi mal assortis dans leur conclusion fortuite que peu satisfaisants dans leurs conséquences faciles à prévoir, etc., etc. *Toutes ces hilarités, de par M. le magistrat*, perdent chaque jour il est vrai de la faveur qu'elles avaient autrefois, et passeraient même souvent inaperçues par ceux-mêmes qui en font les frais, si la plus grande partie de ces dépenses n'était sagement détournée au profit des pauvres dont elle soulage les misères, en prenant ainsi du moins une bonne et louable destination.

« Il semble, dit Montaigne, aux subjects, spectateurs de ces triomphes, qu'on leur faict monstre de leurs propres richesses, et qu'on les festoye à leurs despens... Il advient le plus souvent que

le peuple a raison, et qu'on repaist ses yeulx de quoy il avoit à paistre son ventre... S'il y a quelque chose qui soit excusable en tels excez, c'est où l'invention et la nouveauté fournit d'admiration, non pas la dépense. »

« Ces réjouissances publiques ne sont, dit M. Viennet, qu'une joie par ordre, un divertissement à jour fixe, un plaisir réglé d'avance par la police municipale, et resserré dans les limites qu'une ordonnance impose, à une population distraite de ses travaux, pour s'étouffer ou s'ébattre dans la poussière ou dans la boue... Les pantomimes, les danseurs de corde, les mystères, les bateleurs, les distributions de vin et de viandes furent, depuis Charles VI, les accompagnements obligés des réjouissances publiques ; les mâts de cocagne prirent naissance dans la rue aux Ours, sous Charles VII... Rien n'est changé à cet égard, ce sont toujours des fusées, des pétards, des lampions, des ifs, des palais de feu, une cohue d'ivrognes, de ménétriers, de bouffons, de chanteurs à gages, qui se tourmentent à froid pour égayer une multitude indifférente. Aucune grande pensée ne préside à ces fêtes, les conceptions n'y vont pas plus loin que dans le quinzième siècle... Notre mesquinerie est encore un bonheur, car c'est le peuple qui fait les frais des réjouissances auxquelles l'État le convie. »

Envisageant le problème au point de vue d'une sage et sérieuse économie politique, M. Ambroise Clément se pose naturellement cette question de haute portée : « *Les bals et les fêtes sont-ils de bons moyens de faire prospérer le commerce et l'industrie?* Voici la réponse qu'il donne, en se basant sur le raisonnement et sur les faits :

« Supposons, par exemple, que l'on consacre une ressource de 200,000 fr. à donner un grand bal à l'hôtel de ville de Paris ; cette dépense, payée par la caisse de la ville, en entraîne d'autres montant au double, au triple peut-être, que s'imposent les fonctionnaires invités ; c'est donc une ressource totale de 6 à 800,000 fr. que l'on emploie en décorations, éclairage, musique, rafraîchissements, costumes, bijoux, etc. Il est incontestable que l'industrie des fournisseurs de ces différents objets se trouve gratifiée, encou-

ragée dans la proportion des sommes dépensées. Or, c'est à ce résultat immédiat et *visible* que s'arrête la foule, et aussitôt elle se hâte de juger qu'un grand bal est nécessairement un bienfait public... Mais, en y réfléchissant plus sérieusement, on se demande en quoi les industries du décorateur, du musicien, du costumier, du coiffeur, etc., méritent-elles la préférence sur les industries qui pourvoient aux besoins ordinaires du logement, de l'ameublement, du vêtement, du chauffage, de l'alimentation, de l'éducation, etc.; comment on pourrait justifier ce *détournement forcé* de ressources, opéré en faveur des unes et évidemment au préjudice des autres?... Les mêmes hommes qui préconisent la prodigalité, le luxe, les dépenses fastueuses, comme essentiellement favorables à l'industrie et au commerce, sont généralement disposés à blâmer le prodigue, le dissipateur, lorsqu'ils considèrent les résultats de sa conduite relativement aux membres de sa famille; mais ils ne persistent pas moins à soutenir que ces résultats sont un avantage social. »

La sagesse et la vérité de ces réflexions frapperont assurément tous ceux qui ne prennent pas les mots pour des choses; les axiomes dangereux, pour des principes conservateurs; et les conséquences ruineuses, pour des résultats de féconde et bonne assistance publique.

« C'est une véritable imbécillité, dit J. B. Say, de marier de pauvres filles et de pauvres garçons dans les occasions solennelles. La moitié de la maigre somme dont on les dote est mangée le jour de la noce, et le surplus ne va pas jusqu'au bout de l'an. L'année suivante, les parents tombent dans la misère, et les pauvres petits malheureux qu'ils ont mis au monde vont à l'hôpital. »

Quant aux *spectacles gratis*, digne complément de ces déplorables saturnales, pour l'observateur qui veut étudier leur grossière assistance, est-il possible d'y voir autre chose qu'une dégoûtante orgie morale, où tout devient grotesque, cynique et repoussant; où le peuple ne peut que perdre l'amour du travail, éprouver un attrait, prendre des habitudes qu'il solde ensuite chèrement avec le denier du nécessaire, de la famille; sans compter les pertes du

temps occasionnées par ces *fêtes publiques*, avec tous les désordres qu'elles entraînent, sans aucune compensation même pour ceux que l'on a l'étrange prétention d'amuser.

Le seul résultat positif qu'elles offrent à constater : c'est de créer, pour les masses, des besoins quelquefois plus impérieux que ceux de l'existence : « Pendant une guerre qui avait produit une grande pénurie dans le trésor des Athéniens, dit M. Depping, le peuple défendit, sous peine de mort, toute proposition tendant à appliquer aux besoins de l'État les fonds destinés aux spectacles. »

Toutes ces vaines et stériles démonstrations publiques, onéreuses pour les contribuables, corruptrices des nations policées, dangereuses pour les gouvernements, ne sont plus aujourd'hui ni de notre temps ni dans nos mœurs; et nous dirons, avec M. Viennet : « Les vieilles traditions ne conviennent plus à un grand peuple qui marche et veut marcher à la tête de la civilisation. »

« Nous ajouterons également, avec M. Joseph Garnier : « Nous ne voulons pas qu'on proscrive les bals et les fêtes, comme occasions de réunions, d'entrevues et d'amusements : nous pensons seulement qu'il y aurait du danger, pour les finances publiques et les finances privées, à y voir des institutions économiques propres à faire prospérer le commerce et l'industrie, à faire fleurir les sciences et les arts. »

Nous sommes, du reste, bien à l'aise en professant les principes d'une économie politique aussi sage, aussi vraie, lorsque nous voyons aujourd'hui, dans notre belle France, le pouvoir social non-seulement les comprendre dans sa haute intelligence, mais encore et surtout les pratiquer avec toutes les perfections de la charité chrétienne : « Par décision du chef de l'État, les fonds destinés à la fête du 15 août 1855 seront exclusivement employés au soulagement des pauvres et des familles indigentes des soldats morts à l'armée d'Orient. » C'est par des actes aussi philanthropiques, aussi dignement providentiels, que l'on mérite profondément le respect, l'estime et l'affection des peuples !...

LIVRE SIXIÈME.

CONDITIONS DE LA RICHESSE SOCIALE.

Après les conditions nécessaires pour assurer le bien-être, le bonheur d'un peuple, l'ordre, la prospérité d'un pays, viennent tout naturellement celles qui peuvent entretenir son aisance, augmenter sa richesse.

Pour bien établir ces importantes considérations, il faut recourir aux sages et profonds enseignements de l'économie politique, dont elles forment en grande partie le domaine et le plus intéressant objet.

M. Joseph Droz, dans sa bienveillance pour l'humanité, semble même voir la science entière dans ce beau résultat pratique, lorsqu'il dit : « L'économie politique est une science dont le but est de rendre l'aisance aussi générale que possible... L'objet qu'on doit se proposer, en économie politique, est de faire vivre dans l'aisance la plus grande quantité d'hommes possible. »

L'économie politique est à l'État, dit M. J. Mill, ce que l'économie domestique est à la famille; elle comprend quatre recherches principales : la production des richesses, leur distribution, leur échange, leur consommation.

Il faut, en effet, pour arriver à des résultats avantageux, apporter, dans l'administration de la fortune publique, la prévoyance, l'ordre, la sagesse, la raison que l'on trouve, dans une famille bien conduite, pour la gestion de la fortune privée. Nous devons, en conséquence, étudier cette grande question sous les cinq titres suivants : I. CARACTÈRES, II. SOURCES, III. PRODUCTION, IV. DISTRIBUTION, V. CONSOMMATION DE LA RICHESSE. Nous trouverons, dans cette importante et difficile étude, non-seulement des considérations utiles pour le bien-être actuel des sociétés, mais encore des principes indispensables pour leur perfectionnement à venir.

TITRE PREMIER.

CARACTÈRES DE LA RICHESSE.

A sa naissance, l'économie politique a présenté sur *la richesse*, et sur *la valeur* qui constitue sa base fondamendale, des controverses aussi prolongées que fatigantes et peu fructueuses. Nous devons, avant tout, chercher à fixer nettement le sens précis de ces deux termes essentiels.

§ I. VALEUR.

La valeur. — En style *économique* : ἡ τιμή, de τιμάω, j'estime, j'apprécie; *pretium*, prix; est cette condition essentielle d'une chose qui non-seulement la fait estimer en elle-même et lui donne, un mérite propre, mais encore la rend susceptible d'être échangée avec une autre chose supposée du même prix.

En général, pour qu'un objet ait véritablement une valeur, il faut ou qu'il puisse fournir à la satisfaction d'un besoin, ou qu'il puisse être échangé avec un autre objet capable de satisfaire ce besoin. Ainsi, un boisseau de blé présente *la valeur intrinsèque*, puisqu'il peut fournir un aliment; et *la valeur échangeable*, puisqu'on obtient en retour une certaine mesure de fruits, par exemple. Une pièce de cinq francs n'offre, au contraire, qu'une valeur *échangeable*, mais elle la possède au plus haut degré, puisqu'avec elle on peut obtenir un nombre considérable d'objets susceptibles de répondre à un nombre infini de besoins.

Dans le principe, on avait pensé que les choses qui pouvaient satisfaire nos besoins les plus ordinaires et les plus impérieux étaient, par cela même, celles qui devaient présenter le plus de

valeur; mais une simple réflexion a bientôt dissipé cette illusion passagère, en démontrant que cette valeur a beaucoup d'autres éléments que la satisfaction des besoins ordinaires. Ainsi l'eau, qui satisfait au tourment de la soif, est tellement commune dans la nature qu'elle est à peu près sans valeur, dans les conditions ordinaires; tandis que le diamant, qui ne répond qu'à des contentements d'amour-propre et de vanité, mais dont la rareté forme le caractère, offre une valeur très-élevée.

Du reste, la valeur des mêmes choses varie considérablement en raison des circonstances; ainsi l'eau, qui naturellement n'en présente pas, serait payée au poids de l'or par un voyageur, sans cette provision, au milieu des déserts arides : la représentation exacte d'un père, d'une mère, par un pinceau médiocre, serait presque sans valeur, comme peinture, pour des étrangers; et deviendrait, pour des enfants, d'un prix inestimable, comme portrait.

Ainsi, la faculté de satisfaire nos besoins, ou *l'utilité* d'être échangée pour un objet d'usage, la rareté, les sentiments particuliers qui s'y attachent, les frais de production, etc., constituent, avec beaucoup d'autres qu'il serait superflu de citer, les éléments essentiels de la valeur des choses.

« La valeur, dit Rossi, est l'expression du rapport qui existe entre les besoins de l'homme et les choses... La richesse est un mot générique qui embrasse tous les objets dans lesquels ce rapport se vérifie : un objet est-il propre à satisfaire nos besoins, il y a là une valeur : l'objet lui-même est richesse. La valeur en échange dérive incontestablement de ces deux sources : la propriété qu'ont les choses de satisfaire nos désirs, et leur disproportion avec nos besoins. Il y a dans les besoins trois éléments à considérer : l'étendue, l'énergie, la graduation : ces éléments se combinent avec un quatrième : les moyens d'échange que possède chaque demandeur. »

Dans le langage économique, on désigne, sous diverses dénominations, les éléments de la valeur, suivant le rapport essentiel de leur étude.

« Lorsque nous considérons les choses, dit M. Courcelle-Seneuil, qui servent à la satisfaction de nos besoins, au point de vue de

cette satisfaction, c'est-à-dire de leur utilité, nous les appelons *richesse ;* lorsque nous les considérons au point de vue de l'échange, nous les appelons *marchandises ;* lorsque nous les considérons au point de vue de la reproduction, nous leur donnons le nom de *capitaux*. Ces trois désignations générales s'appliquent à la même somme d'objets, mais elles en expriment trois aspects différents l'un de l'autre. »

« Toutes les choses utiles ou agréables qui possèdent une valeur échangeable, dit M. Mill ; en d'autres termes : toutes les choses utiles et agréables, excepté celles qui peuvent être obtenues dans la proportion désirée sans travail ou sans sacrifices, constituent la richesse. »

On a vainement cherché, on cherchera toujours inutilement *le prototype* de cette valeur ; il est partout et nulle part. Ce qui le donnerait aujourd'hui le refuserait demain, tant est mobile et changeante cette valeur, toujours relative et jamais absolue dans quelqu'objet qu'on prétende en fixer invariablement le degré.

« Ce n'est pas par hyperbole, dit Rossi, que l'on a appelé le problème de la mesure de la valeur : *la quadrature du cercle* en économie politique. »

Toutefois, si l'on veut avoir une idée précise et vraie de la valeur positive d'une chose, il faut donc s'en tenir à ce qu'Adam Smith a nommé *valeur échangeable*, c'est-à-dire valeur *reconnue* du plus grand nombre, parce qu'avec l'objet qui la présente on peut s'en procurer un grand nombre d'autres estimés au même prix.

On a de plus donné le nom de *valeur vénale* à celle que possède actuellement une chose dans le commerce, et de valeur *nominale* ou *représentative* à celle des différents genres de monnaies employées pour faciliter les échanges.

« La valeur d'une chose est une quantité positive, dit J. B. Say, mais elle ne l'est que pour un instant donné ; sa nature est d'être perpétuellement variable, de changer d'un lieu à un autre, d'un temps à l'autre ; rien ne peut la fixer invariablement, parce qu'elle est fondée sur des besoins et des moyens de production qui varient à chaque minute... Il est impossible d'apprécier sa grandeur *abso-*

lue : elle n'est jamais que *comparative :*... La valeur d'un objet se mesure par la quantité des choses que l'on peut obtenir en échange. »

« La valeur, dit M. Ganilh, exprime le pouvoir inhérent aux produits du travail de s'échanger les uns contre les autres. Ce pouvoir d'échange leur vient de leur propriété à satisfaire aux besoins des consommateurs; propriété plus particulièrement désignée sous la dénomination générale d'utilité : sans l'utilité, point de valeur; et sans valeur, point d'échange. »

Si nous avions, pour apprécier la valeur des choses, un TIMÈMÈTRE, comme nous avons un *thermomètre* pour estimer la température des corps, il en résulterait, pour l'économie politique, des avantages immenses : toutes ses évaluations des frais de travail, des salaires, du prix des produits, de la fortune, etc., prendraient un caractère mathématique, invariable, qui ne permettrait plus aucun mécompte, aucune erreur.

On a cherché ce *timèmètre* si précieux dans le travail employé à chaque produit, ou que chaque produit peut demander ; dans le blé, les métaux précieux, monnayés, etc., etc. Ces recherches ont été vaines ; il en sera de même pour toutes celles que l'on dirigera dans le même but, par la raison qu'il faudrait, pour obtenir ce prototype, trouver une chose dont la valeur fût absolue, invariable, ce qui n'existera jamais.

Au point de vue de la valeur échangeable et de l'avantage de faciliter les transactions les plus habituelles, nous trouvons surtout *la monnaie*, qui doit particulièrement ici fixer notre attention.

MONNAIE.

LA MONNAIE, τὸ νόμισμα, pièce de métal, offre, encore aujourd'hui, le moyen le moins défectueux pour estimer la valeur des choses, parce que cette valeur est moins changeante chez elle que pour les autres objets; ainsi nous disons : Cette chose vaut cinq, dix, quinze, vingt francs. Mais il s'en faut de beaucoup que cette estimation soit l'expression absolue de la vérité, parce que la valeur moné-

taire elle-même varie suivant les temps, les lieux, la surabondance ou la rareté du numéraire, etc.

« Le travail humain, d'après M. Garnier, ajoute Rossi, est la mesure certaine, l'étalon de la valeur : d'autres ont dit l'argent. Mais l'argent varie de valeur. Avant la découverte de l'Amérique, il n'y avait pas en Europe une circulation de huit cents à huit cent cinquante millions. »

Depuis cette découverte de l'Amérique en 1492 ; de Mexico, en 1521 ; des mines de Potosi, en 1545, les choses ont bien changé : d'après MM. de Humbold et Jacob, de 1492 à 1600, on a importé en Europe une masse d'or et d'argent de trois milliards et demi. Au dix-septième siècle, les mines d'Amérique produisirent huit milliards et demi. A la fin de ce siècle, il y avait en circulation sept milliards quatre cent vingt-cinq millions ; et pendant ce même siècle, les marchandises, loin de suivre l'augmentation du numéraire, présentèrent les oscillations les plus bizarres et les plus violentes.

Au dire de MM. Garnier, Jacob, Quetelet, R. de Candolle, de 1700 à 1809, l'Amérique nous a envoyé vingt-deux milliards : en 1809, neuf milliards et demi se trouvaient en circulation.

Aujourd'hui, les riches exploitations des mines d'or de la Californie et de l'Australie jettent progressivement dans la circulation des quantités si considérables de ce métal, qu'il en résulte, avec l'argent, une disproportion croissante, rapide, et qui menace d'amener, dans le système monétaire, et même dans la distribution de la richesse, dans le commerce, les prix de consommation, etc., des perturbations sérieuses et de nature à préoccuper non-seulement les économistes, mais encore les gouvernements soumis à ces nouvelles conditions.

« Depuis l'an XI, dit M. M. Chevalier, époque où fut établi, en France, le rapport légal entre l'or et l'argent, l'or n'a cessé de gagner une prime ou *agio* sur l'argent ; c'est-à-dire que, malgré la loi qui déclarait que l'or valait quinze fois et demi l'argent, le commerce disait que l'or valait quinze trois quarts et souvent même seize fois l'argent. Actuellement, c'est l'argent qui obtient

une prime de dix centimes par pièce de cinq francs : soit deux pour cent... De 1800 à 1810, les mines d'Amérique versèrent en Europe 800,000 kilog. d'argent ; elles en versent aujourd'hui plus d'un million... Pour l'or, à la même époque, l'importation était de 24,000 kilog., elle est aujourd'hui de 210 à 280,000 kilog., dix à onze fois plus. Il résulte de ce fait que l'or est dix à onze fois plus commun, et qu'il est impossible que sa valeur ne baisse pas.

M. Newmarch, membre de la Société de statistique de Londres, estime à 557 millions sterling la somme d'or existant dans le monde, sous diverses formes, au commencement de 1848, et à 792 millions sterling, celle de l'argent ; la production annuelle de l'argent à la même époque, à 790,000 livres sterling, et celle de l'or à 6,650,000 livres sterling ; la production de l'or de 1848 à la fin de 1852, pour la Californie, à 40 millions sterling, et pour l'Australie à 16 millions sterling. D'après ces calculs, dans ce court intervalle de temps, l'augmentation de l'or serait de 10 pour 100, par l'exploitation de ces mines, à peine encore en plein rapport... Pendant ces cinq années, d'après l'auteur, on aurait monnayé, en Angleterre, plus de 19 millions sterling ; en France, plus de 15 ; aux États-Unis, plus de 30 millions sterling. »

« Il est évident, pour tout le monde, ajoute M. Serrigny, que le rapport naturel entre les monnaies d'or et d'argent se trouve changé par la découverte et l'exploitation des nouvelles mines d'or de la Californie et de l'Australie, et que, par conséquent, le rapport légal de quinze et demi, admis en France, ne pourra se maintenir longtemps... Je suis intimement convaincu que la production plus abondante de l'or est un fait qui ne peut qu'être avantageux à l'État et à la masse du public, si ce fait n'est point contrarié par des mesures administratives prises à contre-sens. »

Jusqu'ici les faits les plus saillants entraînés par la grande production de l'or sont : la dépréciation de sa valeur *intrinsèque*, relativement à celle de l'argent ; la difficulté, par conséquent, de soutenir sa valeur *nominale* ou *monétaire* ; ce que son défaut presque absolu d'altérabilité, les agréments de son usage comme moyen d'échange, etc., font naturellement regretter ; la démons-

tration pratique de l'inconvénient d'avoir, comme en France, deux étalons de cette valeur monétaire : l'or et l'argent ; l'ouverture de nouveaux débouchés au commerce européen, comme le fait observer M. Courcelle-Seneuil ; l'augmentation notable du taux des salaires dans plusieurs localités ; le développement des migrations vers les appâts offerts par l'exploitation des mines aurifères, etc.

Il est encore aujourd'hui bien difficile de préciser le point où s'arrêteront ces résultats, les uns avantageux, les autres nuisibles ; de prévoir toutes les nouvelles conséquences qui pourront suivre les grands accroissements de ce principe, et dès lors de formuler définitivement les meilleures mesures à prendre dans le but essentiel de prévenir toute crise financière ou commerciale, en conciliant les intérêts nombreux qui se rattachent économiquement à cette grave question.

Au nombre des moyens les plus sérieux déjà présentés par des hommes très-compétents, nous rappellerons :

I. La démonétisation de l'or. — Cette mesure capitale, admise en Hollande par la loi du 17 septembre 1849, a coûté, pour ce royaume, de 10 à 12 millions, dit M. de Parieu; elle s'élèverait en France, pour l'État, au sacrifice de 60 à 80 millions; mais, ajoute l'auteur : « Si l'on continue à laisser agir l'importation et l'exportation des deux métaux, l'argent deviendra de plus en plus rare, tous les prix hausseront, les baux augmenteront, et la valeur des propriétés mobiliaires diminuera. » MM. Wolowski, M. Chevalier, J. Garnier, Dunoyer, etc., s'accordent à reconnaître les graves inconvénients du double étalon, et préfèrent à ce titre l'argent comme beaucoup plus stable et présentant moins de chances de variations dans sa valeur. »

II. La démonétisation de l'argent. — « La baisse de la valeur de l'or relativement à celle de l'argent, dit M. Serrigny, va produire le résultat qui arrive toujours lorsqu'une monnaie perd de sa valeur ; elle multiplie la circulation de la monnaie en baisse, et diminue la circulation de la monnaie en hausse ; c'est ce qui est arrivé pour les assignats. La prime accordée en ce moment aux pièces de cinq francs n'est donc que l'effet naturel et logique de la

baisse de l'or. Plus la quantité de l'or augmentera, plus la prime de l'argent s'élèvera et plus la circulation de l'or deviendra rapide; il arrivera un moment où l'argent ne servira plus que pour l'appoint de tous les payements un peu considérables. C'est alors qu'il faudra se résoudre à choisir un étalon unique pour la monnaie légale, et cet étalon doit nécessairement être l'or, et non l'argent. L'or remplacera l'argent, comme l'argent a remplacé les lourdes monnaies d'airain. C'est la voie indiquée par la marche naturelle des choses, par le progrès de la civilisation et par la raison.

« Il y aurait une insigne folie à adopter pour type unique de la monnaie légale l'argent, au lieu de l'or... L'État pourra, sans nul inconvénient, démonétiser l'argent en lui enlevant le cours forcé. Bien loin que l'État perde à ce changement, il y gagnera sur ses dettes toute la différence entre la valeur relative actuelle de l'or et de l'argent; et ses créanciers ne seront pas recevables à se plaindre de ce qu'il les payera en or au cours ancien, puisque ce taux *était celui du temps où les engagements étaient contractés*; tous les autres débiteurs seront dans la même position vis-à-vis de leurs créanciers... L'abondance de l'or doit, en effet, amener une baisse de l'intérêt, qui profitera d'abord à l'État puisqu'il est le plus gros débiteur... avec un résultat analogue à celui de la conversion de la rente 5 pour 100 en 4 et demi. *Ce sont les seuls moyens* que, dans le fait, l'État ait d'alléger ses charges. »

Nous ne discuterons pas les graves inconvénients de cette mesure, évidemment en opposition avec la manière de voir des hommes les plus habiles et les plus compétents; nous demanderons seulement, à cette occasion, si la science économique voudra bien accepter un pareil système de modification monétaire; si la probité, la morale consacreront ces principes, en effet, très-avantageux au point de vue pécuniaire, sur la manière d'acquitter ses engagements; nous croyons, du reste, que les réponses ne seront pas douteuses.

III. La conservation de l'or seulement comme billon. — C'est le moyen terme proposé par M. de Molinari: « Depuis quelques années, dit l'auteur, la découverte et la mise en exploitation suc-

cessives des gisements aurifères de la Californie et de l'Australie, des riches *placeres* du Sacramento, des diggings encore plus merveilleux que les *placeres*, du mont Ophir, du mont Alexandre et de Balaarat, ont donné à la production de l'or une impulsion à peu près sans exemple dans les fastes de l'industrie humaine. Dans quelques années, en effet, la production de l'or a décuplé : elle s'est élevée de 25 à 30,000 kilog. par an, à 250 ou 300,000; d'une valeur de 80 ou 100 millions, à 800 millions ou un milliard : enfin, comparativement à l'argent, la quantité extraite s'est élevée d'un quarantième, en 1846; à un cinquième, peut-être même à un quart, en 1853... Nous évaluons à 20 ou 25 milliards l'approvisionnement d'or qui, sous toutes formes, existe actuellement dans le monde... La production de ce métal s'est accrue dans la proportion de 1 à 10, depuis cinq ou six ans. Cependant sa valeur n'a baissé que de 1 ou 2 pour 100, parce qu'il est une marchandise durable... M. Jacob n'évalue pas la déperdition ou *le frai* que cette monnaie subit à plus d'un millième par an... Dans les conditions actuelles, on pourra conjecturer cependant, sans risquer trop de s'éloigner de la vérité, que la valeur de l'or finira par baisser de moitié environ...

« Le problème à résoudre, ajoute M. de Molinari, serait de conserver la monnaie d'or en circulation en la soustrayant à la dépréciation imminente qui la menace. On s'épargnerait ainsi les frais de la démonétisation, et l'on aurait l'avantage d'aquérir une monnaie unissant, aux qualités propres de l'or, la sûreté qui fait préférer l'argent. Ce problème peut être, à notre avis, résolu d'une manière fort simple. Il n'y a autre chose à faire pour cela que de transformer la monnaie d'or en un *billon échangeable*. »

Voici de quelle manière et à quelles conditions M. de Molinari comprend l'application du système qu'il propose :

« Tandis que le monnayage de l'argent et de l'or est illimité, celui du billon de cuivre est limité, et le gouvernement se réserve le droit exclusif de faire fabriquer cette monnaie auxiliaire... Appliquons ces mêmes principes à la monnaie d'or. Et pour compléter la mesure, que le gouvernement établisse des bureaux spé-

ciaux où l'on aura toujours la faculté d'échanger le billon cuivre ou or contre la monnaie argent. »

Telles sont, jusqu'ici, les principales données de la science économique relativement à la grande question de l'or; question l'une des plus difficiles du système social, et dont la solution n'est peut-être pas encore en mesure de s'appuyer suffisamment sur les données de l'expérience.

Le fait de l'augmentation notable de l'or est constant, et cette augmentation est actuellement de un dixième au moins. Le progrès de cette augmentation est à peu près certain, les proportions seules n'en peuvent être formulées que d'une manière approximative.

Les résultats actuels de cette exubérance métallique sont: la dépréciation de l'or et la rupture du rapport légalement établi avec l'argent comme double étalon de la valeur monétaire : dépréciation qui, jusqu'ici, ne paraît pas s'être abaissée au delà de 2 ou 3 pour 100; expatriation des travailleurs; population progressive des localités jusqu'alors à peu près désertes ; augmentation considérable des salaires dans ces localités où l'on ne peut, qu'avec beaucoup de peine, trouver des serviteurs, etc. Les conséquences probables pour l'avenir, en supposant que les mêmes productions suivissent leur cours, et que l'on ne prît aucune mesure bien sérieuse pour en prévenir les fâcheux effets, seraient : un abaissement progressif de la valeur intrinsèque de l'or, abaissement que l'on croit en voie de descendre au-dessous de la moitié de son prix actuel ; une augmentation des salaires, une diminution considérable des fortunes en numéraire pour les possesseurs d'or, on pourrait presque dire pour tous les capitalistes, l'argent ayant alors à peu près disparu de la circulation, et les propriétés foncières ne pouvant plus s'acquérir qu'à des prix très-élevés; des perturbations plus ou moins ruineuses dans les baux à long terme, les relations financières, commerciales, etc.

Quant aux moyens à mettre en usage dans l'état actuel des choses, quatre principaux viennent se présenter :

1° *Le statu quo :* espèce de fin de non-recevoir qui laisse marcher les événements sans préoccupation des accidents probables,

et dont le pouvoir social prendrait ainsi peut-être la responsabilité.

2° *La démonétisation de l'or, l'admission de l'argent comme unique étalon monétaire :* cette mesure, la seule essentiellement conforme aux principes fondamentaux de la science économique, aurait, en effet, l'avantage capital de ramener l'étalon de la valeur monétaire à cette simplicité, à cette invariabilité relative, aussi parfaite que possible, et de rassurer ainsi les fortunes en capitaux, les transactions financières, commerciales, etc., contre les craintes sérieuses que légitimeront la complication et l'instabilité de cet étalon de la valeur. Mais, à côté d'un caractère que l'on doit regarder comme essentiel, se trouvent les inconvénients graves d'imposer au trésor public une perte au moins de 60 à 80 millions; d'enlever à la circulation la monnaie la plus agréable et la plus commode, en brisant le cours de ce progrès de la civilisation qui, sous le rapport monétaire, avait substitué : le bronze, au fer; le cuivre, au bronze; l'argent, au cuivre; et semblait par les merveilleux gisements récemment découverts, comme pour accomplir cette importante révolution, devoir la perfectionner en substituant l'or à l'argent.

3° *La démonétisation de l'argent, l'admission de l'or comme seul étalon de la valeur*, offriraient, pour avantages secondaires, de s'effectuer sans dépense, ou du moins avec des frais bien inférieurs à ceux de la démonétisation de l'or; de mettre en circulation un métal plus commode, plus agréable que l'argent, d'un *frai* comparativement très-avantageux : d'après M. G. du Puynode, estimé, pour chaque année, par M. Jacob, à 1/800, pour l'or; à 1/200, pour l'argent; rapport qui, d'après M. Esquirou de Parieu, n'est pas exact : les expériences de MM. Vrolik, Dumas et de Colmont, ayant démontré que ce *frai* annuel est pour l'or de 1/442; et, pour l'argent, de 1/325. Mais cette mesure présenterait, en même temps, comme inconvénient fondamental, d'admettre pour unique étalon de la valeur monétaire un métal dont le prix intrinsèque paraît, aujourd'hui surtout, exposé aux plus grandes variations.

4° *La conservation de la monnaie d'or, seulement à titre de*

billon, est un de ces moyens termes qui semblent, au premier aspect, devoir concilier tous les intérêts, mais qu'un examen plus approfondi réduit souvent à la regrettable condition de n'en sauvegarder aucun. Il est, en effet, aisé de comprendre les complications de cette mesure, les charges qu'elle imposerait à l'État, constamment obligé de rembourser, en argent, l'or *qu'on présenterait à ses bureaux spéciaux*; la facilité avec laquelle tous les gouvernements, ainsi réglementés, pourraient abuser du monnayage de l'or, dont ils auraient nécessairement alors le monopole, etc., etc.

Concluons que cette question est tellement complexe, les nombreux intérêts quelle embrasse tellement opposés, que, malgré son urgence, il sera peut-être encore longtemps impossible de la résoudre d'une manière satisfaisante et surtout définitive.

« On est unanimement d'accord qu'il y aurait un très-grand avantage pour la science s'il y avait une mesure générale de la valeur dans tous les temps et dans tous les lieux, dit M. Ganilh. On pourrait alors apprécier les salaires du travail, les denrées et les revenus dans tous les pays et dans tous les temps. C'est dans cet espoir qu'on a examiné si l'on ne pourrait pas trouver une mesure universelle des valeurs... Malheureusement aucun des objets ne remplit la condition indispensable à la formation d'une mesure. Il est dans sa nature d'être fixe et invariable, et tous les objets dont on veut former la mesure des valeurs sont tellement mobiles qu'il est aussi difficile de déterminer leur valeur que celle qu'ils doivent apprécier. »

§ II. RICHESSE.

La richesse, — ὁ πλοῦτος ; de πλουτέω, je possède abondamment; *divitiæ*, de *divito*, je comble de biens; est la possession d'un grand nombre de choses plus ou moins utiles. La mesure et l'importance de la richesse sont fournies par la valeur des choses possédées. On comprend dès lors que cette richesse est imaginaire et fictive lorsqu'elle a pour base une valeur créée par l'estimation

idéale et capricieuse de celui qui la possède; qu'elle devient réelle et positive seulement lorsque sa valeur fondamentale est échangeable et généralement acceptée comme vraie.

Il serait bien erroné de croire, avec quelques économistes, que la possession des choses matérielles constitue seule ce que l'on doit nommer la richesse; toute possession morale, intellectuelle, utile dans ses applications, est aussi une richesse, et même une valeur *échangeable:* en effet, les sciences, les arts, les connaissances administratives, etc., satisfont aux besoins de ceux qui les possèdent bien et sont, chaque jour, pour les artistes, les professeurs, les employés, etc., l'objet de traitements qui les font exister dans le confortable et quelquefois dans l'opulence. Une semblable richesse est souvent moins périssable que toutes les autres : c'est le trésor de Simonide; c'est en parlant de cette fortune que Bias disait, avec une juste confiance dans sa valeur : *Omnia mecum porto!...*

« Adam Smith, dit M. M. Chevalier, exigeait deux conditions pour que les choses fussent de la richesse : qu'elles fussent *échangeables* et *assimilables;* cela voulait dire aussi qu'elles fussent matérielles. J. B. Say complète l'idée en faisant entrer les services au nombre des éléments de la richesse, et en leur donnant ainsi une véritable *valeur.* Cette découverte a élargi la science économique, en fixant ses limites. Il ne faut pas dire cependant que les services sont des produits, mais il faut ajouter que les produits ne sont richesse qu'autant qu'ils deviennent des services. Or, les uns sont *matériels*, les autres *immatériels :* ainsi, le pain fait par le boulanger, et la science enfantée par le savant : l'un nourrit le corps; l'autre, l'esprit et l'âme. »

Du reste, la richesse a pris, dans les trois écoles économiques exclusives, un caractère propre au génie de chacune de ces écoles : ainsi, l'école *physiocrate* en voit la source dans *la terre;* et la force productive, dans *la nature*; l'école *mercantile* en place le caractère dans la quantité d'*or et d'argent;* enfin l'école *industrielle* en établit la puissance et le développement dans l'intelligence et l'activité *du travail.*

« Nous n'aurions, dit J. B. Say, qu'une idée imparfaite de la

nature et de la grandeur des richesses, si nous n'avions que des idées confuses de ce que signifie le mot *valeur*. Nous suffit-il, pour posséder de grandes richesses, d'évaluer très-haut les biens que nous possédons? Si j'ai fait construire une maison que je trouve charmante, et s'il me plaît de l'évaluer cent mille francs; suis-je, en effet, riche de cent mille francs à cause de cette maison? Nous recevons un présent d'une personne qui nous est chère; ce présent est inestimable à nos yeux; cependant il ne nous rend pas immensément riche. Pour qu'une valeur soit une richesse, il faut que ce soit une valeur *reconnue*, non par le possesseur uniquement, mais par toute autre personne... Ainsi, les richesses sociales, les richesses qui sont des propriétés, se composent *de la valeur des choses que l'on possède.* »

Si nous considérons actuellement la richesse au point de vue des besoins qu'elle doit satisfaire, nous voyons que, chez les individus, comme chez les peuples, ses différents degrés se trouvent dans la proportion de ces besoins et des choses qui peuvent y répondre. Du reste, ces mêmes besoins se composent bien souvent des nécessités indispensables et des exigences non moins impérieuses de l'orgueil et du luxe. Ainsi, tel homme, telle nation, avec une administration dépensière, avec des besoins réels nombreux, avec des besoins factices illimités, sont pauvres, bien que possédant d'immenses richesses; telle autre nation, tel autre homme sont riches avec des possessions beaucoup moins considérables, mais avec des goûts simples, un confortable ennemi du superflu; avec une gestion sage et bien entendue.

Faut-il dès lors s'étonner si les excès de la civilisation, l'amour du luxe et les dangereuses prodigalités qu'il entraîne, ont été, dans tous les temps, la principale cause de la ruine des familles et de la décadence des empires? Ne doit-on pas trouver, dans cette importante et sérieuse considération, l'un des avertissements les plus utiles et les plus graves que puisse donner l'économie politique? En traitant de la conservation et du perfectionnement des sociétés, nous verrons tout le fruit que l'on peut tirer d'un aussi haut enseignement.

« La richesse, dit M. H. Passy, se compose de toutes les choses utiles susceptibles d'appropriation privée, et conséquemment d'échange. La matière n'a de prix, n'est richesse que dans la mesure où elle devient apte à satisfaire aux besoins de notre nature.»

L'auteur fait judicieusement observer que sans le voiturier qui charroie, le meunier qui broie, le boulanger qui fait le pain, l'agriculteur ne se donnerait pas la peine de semer le blé; que toute la question se réduit à savoir, au milieu des nations civilisées où cette question se débat, quelle serait la plus riche, de celle qui posséderait cent milliers de fer brut, et de celle qui en posséderait le même poids fabriqué en instruments de première utilité, en tenant compte du déchet et de tous les frais de fabrication bien conduite.

« La fécondité de la terre, ajoute M. H. Passy, est telle en végétaux, animaux, etc., que longtemps ses productions spontanées ont suffi aux besoins de ses premiers habitants. C'est cette part de productivité qui constitue, pour les métairies, le revenu du propriétaire foncier. L'industrie agricole, au point de vue du travailleur, ne diffère donc pas des autres quant au profit, c'est un produit brut, au lieu d'être un produit manufacturé; seulement, quant au fond, on peut augmenter le nombre des machines, on ne peut pas augmenter l'étendue du sol, on ne peut que le défricher, l'amender; il y a moins de concurrence à craindre. Les prix de fermage peuvent augmenter de deux manières : par accroissement de production: avantage pour tous; par accroissement de population : disposition à la misère. »

Les physiocrates ont eu le tort de ne pas distinguer entre la matière et les conditions qui la constituent richesse; du reste, cette école a rendu de grands services, et, comme l'a fait observer Dupont de Nemours : « C'est elle qui a jeté les fondements et construit les gros murs de la science économique. » Elle a beaucoup contribué à l'abolition du monopole sous les formes de maîtrises, jurandes, etc. »

« Richesse, dit M. Ganilh, exprime l'état d'un individu, d'un peuple, relativement aux nécessités, aux commodités et aux jouissances de la vie sociale : n'ont-ils strictement que ce qui leur suffit:

ils ne sont ni riches ni pauvres ; éprouvent-ils des privations et des souffrances : ils sont pauvres et misérables.

« Il n'y a aucune différence entre la richesse de la chaumière et l'opulence des palais ; leur nature est la même : l'abondance les caractérise également, et marque les degrés qui les séparent. »

Du reste, admirons ici la haute sagesse et la bonté du Créateur, il a voulu, pour la satisfaction des plus urgents besoins de l'humanité, que tous les hommes fussent riches ; il leur a donné largement et sans partage : *l'eau*, *l'air* et *la lumière*. A tel point que ces choses, qui répondent aux nécessités les plus pressantes, ne peuvent cependant pas être envisagées comme des richesses, à moins que, pour les distinguer de toutes les autres, on ne les nomme des *richesses naturelles* ; dont nous ne connaissons d'ailleurs jamais l'inestimable prix que par leur éloignement et leur privation.

C'est donc particulièrement de la valeur produite, de la richesse industrielle, que l'économie politique doit s'occuper, et dont nous allons d'abord étudier les sources principales.

TITRE DEUXIÈME.

SOURCES DE LA RICHESSE.

Les caractères de la richesse étant bien établis, la première question qui se présente est celle de savoir : où l'on peut en trouver les éléments pour les combiner et les faire ainsi concourir à sa production.

Sur ce point important, les économistes absolus ont encore soutenu de longues et d'inutiles discussions, à moins qu'on ne veuille leur accorder le seul avantage d'avoir démontré, une fois de plus, toute la vanité des systèmes exclusifs.

Parmi ces économistes systématiques, les plus remarquables

furent les *physiocrates*, ayant Quesnay pour chef, et pour collaborateurs principaux : Le Trosne, Baudeau, Mercier de la Rivière, Turgot, le marquis de Mirabeau, Dupont de Nemours, etc. Voici leurs dogmes essentiels : « Dieu gouverne le monde par des lois immuables qui président à la conservation, à la multiplication, au perfectionnement, au bonheur de notre espèce. L'homme a sa part de liberté et d'activité; c'est à lui à étudier ces lois pour y conformer les déterminations de sa volonté dans ses rapports avec le monde extérieur. Le but de ses facultés intellectuelles et physiques en action est l'appropriation de la matière à ses besoins. Dieu récompense en même temps le bien dans le ciel et punit le mal sur la terre. La règle de conduite est dans les enseignements de la conscience, qui indique, lorsqu'elle est *droite*, l'usage de la liberté dans tout ce qui ne blesse en rien l'ordre général; et, de sa propriété, comme on l'entend, avec les mêmes restrictions. Du reste, production et distribution régulière des richesses. Les gouvernements doivent simplement assurer l'exercice de ces droits; la terre seule est un instrument de production, la source unique de toute richesse; elle offre, suivant ses deux états, deux espèces d'habitants : 1° *productive :* propriétaires fonciers, fermiers, chasseurs, pêcheurs, mineurs, pasteurs, etc. ; 2° *stérile :* fabricants, artisans, commerçants, artistes, savants, employés de l'État, domestiques, etc. »

Cette école ne s'occupa que de l'appropriation de la matière, et laissa de côté, comme production de richesse, tous les travaux de pure intelligence. La valeur matérielle des produits constituait, pour les physiocrates, la seule véritable richesse. Leur doctrine, d'origine française, brilla d'un éclat passager, et fut remplacée par celle *des économistes dogmatiques*, sous la puissante institution de l'Écossais Adam Smith.

D'autres sectes surgirent, mais avec peu de succès, et surtout d'utilité pour la science.

Nous ne les suivrons donc pas dans leurs savantes mais ennuyeuses divagations pour établir si c'est uniquement, avec celui-ci, *le travail;* avec cet autre, *le capital;* avec un troisième, *la terre*, qu'il faut regarder comme la source qui seule peut fournir *la*

richesse ; mais abordant la réalité, l'enchaînement des faits, au lieu de nous abîmer dans les nuages des vaines théories, nous dirons : *la terre, le capital, le travail* sont les trois sources principales où l'on peut abondamment puiser les éléments constitutifs de la richesse : mais, pour le bien comprendre, il faut étudier isolément ces trois grands producteurs de la valeur positive.

§ I. TERRE.

La terre, — ὁ ἄγρος ; *ager*, champ, sol cultivé ; est cet élément dont l'homme, par le moyen du travail, peut obtenir la plus grande partie de ses subsistances, et les premiers rudiments de sa richesse matérielle.

Dans les conditions naturelles, ce moyen de richesse et d'alimentation est si borné, si défectueux, que l'on ne trouve sur le sol inculte, dans les contrées mêmes les plus favorables à l'existence humaine, que des hordes sauvages et des tribus nomades, incapables, au milieu de ces conditions malheureuses, de se former en corps de peuple, de sortir de l'indigence, de la misère natives, de marcher vers la civilisation, vers le progrès des sciences et des arts.

C'est en partant de ces considérations justes que toute une secte d'économistes est arrivée à cette conséquence erronée de regarder la terre comme absolument en dehors des moyens producteurs de la richesse.

En effet, si la terre, par elle-même, ne produit pas spontanément cette richesse, elle en est du moins la principale source, puisqu'elle en offre les premiers matériaux et les principaux éléments.

Craignant, pour l'humanité, les funestes conséquences d'une vie paresseuse et vagabonde, l'auteur de la nature ne semble-t-il pas, dans sa haute sagesse, avoir dit à l'homme : Tu trouveras, sur le sol où je t'ai placé, des produits alimentaires naturels suffisants pour soutenir ta vie matérielle pendant sa durée temporaire; mais tu vivras alors comme la brute, sans avancement, sans bien-être et sans dignité. Toutefois, si tu *veux* t'élever à la hauteur de ta voca-

tion, *cette volonté ferme, persévérante, active*, suffira : j'ai placé des trésors sous tes pieds ; dans ton cerveau, l'intelligence; dans ton cœur, le désir du bien-être, le besoin du bonheur ; dans tes muscles, cette puissance que tu sauras agrandir, multiplier par d'utiles instruments et de merveilleuses machines : TRAVAILLE !... Alors tout changera pour toi dans la nature : d'abondantes moissons prendront la place des herbes vénéneuses et sauvages ; aux fruits acerbes, à peine réparateurs, succéderont les fruits délicieux et nutritifs ; les métaux revêtiront des formes utiles ou gracieuses ; les pierres s'élèveront partout avec mesure et discernement ; des villes populeuses feront oublier les hameaux à peine habités; sur les débris des misérables cabanes s'élèveront les plus somptueux palais: au milieu de cette création nouvelle, et comme pour couronner toutes ces merveilles, si ton intelligence a marché sans déviation dans la voie de cette raison supérieure dont je t'ai doué, si ton cœur a conservé cette pureté consciencieuse que j'avais mise dans son essence, ton être moral s'élèvera dans les proportions de ton être physique, et la mesure de tes richesses matérielles sera dépassée par celle des richesses d'un ordre bien supérieur, et qui se développeront admirablement avec le concours du génie, des vertus, des sciences et des arts !...

« La terre, dit M. Ganilh, est le fonds d'où l'homme tire, par son travail, la plus grande partie des objets matériels qui servent à sa subsistance, à son bien-être, à ses jouissances. Dans son état naturel, la terre offre peu de ressources à l'espèce humaine, n'entretient qu'une population rare et misérable, et ne peut pas subvenir aux besoins d'un état politique et social. Dans cet état de choses, tout végète, tout languit, tout souffre ; telle est la condition des peuples sauvages et nomades, même dans les pays les plus fertiles du monde ; la culture seule développe la fécondité de la terre, en tire d'inépuisables produits, et devient, par leur abondance, la source de toutes les prospérités sociales, de la grandeur des peuples et de la puissance des gouvernements. »

« La terre, dit M. Cousin, ne serait rien sans les besoins et sans le travail de l'homme. »



Cette assertion n'infirme point l'opinion de ceux qui font, avec raison, entrer *le sol cultivable* dans la production de la richesse: en effet, elle s'applique également au capital, et même au travail qui, sans des besoins à satisfaire, n'auraient aucune valeur ni même aucune raison d'être : ce serait, en effet, le trésor de l'avare à la place duquel on pourrait mettre une pierre sans rien changer à l'état du possesseur. Cette vérité se démontre si naturellement d'elle-même, que, sans les besoins factices de notre civilisation, une foule d'objets de luxe, d'un très-grand prix, perdraient toute leur valeur en restant sans emploi : *l'utilité* commence, en effet, toujours avec le besoin, et finit avec lui.

On peut donc poser, comme axiome d'économie politique établi par les faits: que la terre à cultiver est la mère de la richesse; mais, pour donner ses fruits, il faut qu'elle ait un propriétaire en titre, qu'elle soit fécondée par la double influence du *capital* et du *travail;* sans ces trois conditions, elle restera plus ou moins entièrement stérile, et presque sans valeur.

« La terre, dit J. B. Say, peut bien passer pour un capital donné gratuitement par la nature, mais il importe à l'indigent qu'elle soit une propriété, dût-elle être donnée à un autre qu'à lui ; le manouvrier qui s'offre pour labourer un champ ne trouvera point de champ à labourer, si la propriété des terres n'est pas reconnue. Il labourera la première terre venue, dira-t-on : mais le premier homme venu ravagera ou recueillera sa récolte, et il restera pauvre et dépourvu : tandis que si la terre avait été une propriété respectée, le pauvre, en qualité de manouvrier, aurait pu prétendre à une partie de ses produits. »

« La culture, ajoute M. Ganilh, ne peut s'introduire dans un pays qu'autant que la terre est la propriété du cultivateur, et elle ne fleurit et prospère que lorsque la propriété et ses produits sont protégés et garantis par la puissance publique. On ne trouve dans l'histoire de l'agriculture qu'une exception à cette loi générale : le Paraguay seul, pendant un assez long espace de temps, offrit le spectacle d'une culture riche et prospère, sans le secours de l'appropriation, et avec les seuls efforts du travail commun; mais cet

exemple est une véritable anomalie, sans résultat comme sans conséquence. »

Du reste, il existe trois moyens d'augmenter le produit de la terre : chercher des terres également fertiles mais plus éloignées ; cultiver des terres voisines, mais moins fertiles ; demander davantage aux terres en culture, par le travail et le capital.

Aujourd'hui, d'après la marche d'une culture habile et raisonnée, l'on peut apprécier non-seulement l'énorme rendement de la terre, mais encore les progrès de sa fécondité sous l'influence des meilleurs système d'amendement : « La France, dit M. le comte Hervé de Kergorlay, offre une production agricole annuelle de neuf milliards pour une population de trente-six millions d'habitants, répartie sur une superficie de 52,768,610 hectares...

« Quant à la culture spéciale du froment, de 1814 à 1854, nous trouvons que, dans cet intervalle de temps, la population s'est accrue, de 29 millions d'habitants, à 36 millions: c'est-à-dire, à peu près de 25 pour 100 ; tandis que la production du froment s'est développée de 1 à 2 1/2, c'est-à-dire qu'elle est aujourd'hui deux fois et demie ce qu'elle était en 1814. Alors elle ne présentait que la nourriture de 13 millions d'individus ; aujourd'hui, une bonne récolte représente la nourriture de 32 millions ; ce qui veut dire que la production, dans les bonnes années, est désormais supérieure à la consommation du pays, car il y a malheureusement plus de quatre millions de nos concitoyens qui ne se nourrissent pas encore de pain de pur froment. »

§ II. CAPITAL.

Le capital, — τὸ χρῆμα, argent, mobilier, ustensiles, etc., de χρηματίζω, je négocie ; *caput*, fonds d'une rente ; en économie politique, désigne non-seulement l'argent, mais encore les constructions, et tout le matériel employé dans une industrie productive. Ainsi, tout ce qui n'est pas ici travail ou terre prend le nom de *capital*.

« Le capital, dit M. E. Pelletan, est le médiateur, le rédempteur ici-bas de nos destinées... A mesure qu'il croissait, il retranchait de la besogne des nouvelles générations toute la besogne accomplie des ancêtres... Legs de l'humanité disparue à l'humanité présente... il a brisé la caste, l'esclavage, le servage ; il brisera le prolétariat. De jour en jour, dans l'infatigable apostolat de la propagande, il relève le travailleur, comme une sentinelle, de la nécessité du travail purement musculaire, pour l'introduire à la vie supérieure, à la vie de la pensée... Anéantissez, par la pensée, le capital, et nous serons obligé de remonter un à un tous les siècles de la France, et de repasser, par-dessus tous ces travaux, dans la barbarie. A chaque pas en arrière, nous destituerons autant d'élus des fonctions de l'intelligence, qu'il y a d'hommes émancipés par la richesse ; nous ferons de nouveau, de ces relaps de la civilisation, des manœuvres ; nous les replacerons dans les ténèbres. »

En leur permettant d'agir en toute liberté, voilà précisément ce qu'auraient opéré messieurs les socialistes, seulement en beaucoup moins de temps, avec beaucoup moins d'efforts.

Le premier capital fut un résultat, un *fruit* de *l'épargne* ; sous l'influence du travail producteur, il devint la mesure comparative des bénéfices, compensation faite des frais de production dans lesquels il faut comprendre les avances, l'intérêt qu'elles portent, l'usure des instruments, les dépenses du moteur mécanique lorsqu'il existe, celles du producteur pour ce qui est relatif à sa consommation personnelle, etc. Tout ce qui reste, après le prélèvement de ces frais, est un bénéfice, un *capital produit*.

Ce capital, résultat de l'industrie secondée par l'épargne, devient à son tour un élément puissant de production lorsqu'il est sagement et convenablement employé. C'est en suivant cette voie logique et rationnelle que cette industrie produit des merveilles, et peut ainsi créer d'immenses richesses.

Au contraire, si *le capital produit* se trouvait consommé dans son entier, ou bien s'il était mis en réserve sans aucun emploi ; dans le premier cas, il n'aurait pas d'existence réelle, et dans le second il n'aurait qu'une valeur morte, non-seulement inutile, mais

nuisible par son inaction et le défaut du mouvement qu'elle devrait imprimer au travail. Dans cette fausse voie, la production languit, s'épuise et se consume presque sans résultat et sans fruit; elle peut faire vivre le producteur d'une existence misérable et précaire, mais toute la question d'avenir est compromise et brisée.

En abordant ainsi les faits dans leur vérité, dans leur simplicité réelle, on évite ces longues et très-obscures discussions du *capital productif*, *improductif*, etc., dont quelques rêveurs ont embarrassé la science économique, si claire et si positivement utile dès quelle se trouve bien interprétée.

Le capital présente le moteur de toutes les entreprises qui doivent créer la richesse; il est en même temps le résultat, la cause et le grand ressort du travail; le principe de vie, l'âme de toutes les industries.

Mais n'oublions pas que ce capital, ainsi que la richesse qu'il concourt à produire, n'est pas seulement matériel, mais encore intellectuel, moral; enfin, l'expression d'une science acquise par l'étude, l'expérience, et dont l'application au travail matériel peut en centupler et la perfection et les produits.

« Le père qui met son fils en apprentissage, dit Rossi, capitalise pour son fils, pour lui-même, pour la société... Celui qui, après avoir étudié jusqu'à l'âge de vingt ou vingt-cinq ans, n'est pas capable de suivre la carrière dans laquelle il voulait entrer, a détruit un capital social. »

« Le capital moral est la source de l'autre, dit M. Henri Baudrillard, c'est le moins aliénable et destructible. La barbarie viendrait à détruire toutes nos machines et nos puissances d'action, que le capital moral les rétablirait: l'esprit de ténèbres n'aurait accompli qu'une œuvre impuissante, tant que subsisteraient dans quelques têtes les sciences mathématiques et physiques avec les admirables procédés d'où elles sont sorties; le capital intellectuel aurait sauvé le capital matériel : c'est lui qui met au rang des plus ridicules chimères le retour à l'état sauvage. »

Que faut-il donc penser du socialisme, lorsqu'il vient avec une sorte de frénésie attaquer *le capital si pur dans son origine*, *si*

grand par sa double nature, si puissant dans ses féconds, dans ses immenses résultats; le dénoncer au travailleur, comme son tyran ; à l'indigent, comme la cause de ses misères ; le signaler aux mauvaises passions, aux colères du peuple? Il est absurde, il manque de toute logique, ont dit les hommes de bien dans leur indignation légitime!... Désabusez-vous ; ici comme partout, le socialisme possède une logique : mais une logique perfide, incendiaire, criminelle, infernale. Il sait très-bien que le *travail* sans le *capital* ne peut rien produire, se trouve réduit à l'inaction, à la souffrance, aux privations ; mais il sait aussi que le capital est le fils de l'épargne, le père de la richesse, la source du bien-être ; qu'en tuant le capital on arrive à détruire le principe de la propriété ; à faire disparaître, dans l'esprit de l'ouvrier, le goût de l'épargne, de l'ordre, de l'économie ; à le jeter dans la corruption, la souffrance, la misère ; à répandre dans son âme le découragement, le désespoir, la haine, la vengeance ; à le précipiter dans toutes les horreurs et dans tous les désastres de la révolte et de l'insurrection!... Il sait tout cela : ses principes lui avaient donné la théorie, son expérience vient de lui fournir la démonstration et les résultats!...

« Le capital, dit M. Michel Chevalier, que la plupart des socialistes ont voulu faire détester du peuple en le présentant comme l'antagoniste, le maître brutal du travail, est, au contraire, le nerf du labeur, le grand ressort de la machine industrielle ; l'histoire en fournit la preuve, en prouvant que les industries ont été d'autant plus languissantes, le peuple plus esclave et plus misérable, que le capital était moindre ; tandis qu'avec son développement s'est effectué celui des grandes entreprises : de la navigation, des chemins de fer, des machines, qui ont diminué les sueurs de l'homme en multipliant les produits.

« Dans l'antiquité, la part de l'esclave était ce qu'elle pouvait être dans la permanente détresse de la société... Cette détresse venait de ce que la société manquait de ce qui fait la fécondité relative de l'industrie moderne ;... de ce quelque chose dont il faut prononcer le nom, quoiqu'on veuille apprendre aux ouvriers à le

maudire : *le capital !...* cette longue liste d'auxiliaires puissants dont le travailleur, dans l'antiquité, était dépourvu : c'est du capital.

« Si la navette et le ciseau, dit Aristote, pouvaient marcher seuls, l'esclavage ne serait plus nécessaire. » Nous l'avons déjà dit, le capital a résolu le problème, le ciseau et la navette marchent seuls : il reste à l'ordre social bien compris à faire la plus noble et la plus charitable des applications.

« C'est ainsi que la classe moyenne, ajoute M. Michel Chevalier, s'est élevée depuis soixante ans. Il se trouva, dès lors, dans la société, beaucoup de capitalistes, et si ce n'était pas la classe moyenne qui en possédât le plus, c'était elle, incontestablement, qui était la plus propre à faire valoir le capital et à l'accroître dans l'intérêt commun. Plusieurs familles nobles, comprenant même la supériorité de ce capital qui menaçait celle de leur blason, se firent industriels, afin de substituer la valeur réelle et positive du siècle à la suprématie, à la valeur idéale et fictive des temps passés.

« Ainsi, une des plus vives sollicitudes des amis du progrès populaire doit être de ménager sévèrement le capital déjà acquis, et de rechercher les moyens de le développer rapidement. »

Nous approuvons le principe, mais nous ne trouverions pas la dernière application très-sûre : ce n'est point, en effet, *rapidement* qu'il faut surtout chercher à développer le capital; mais d'une manière *solide*, *certaine* et *progressive*.

« Le capital, dit Rossi, met en mouvement, anime et double toutes les forces sociales. C'est à l'aide du capital que les hommes se rapprochent, que les distances disparaissent, que les richesses de tous les pays se transportent promptement jusque sous la main du consommateur le plus éloigné ; que les goûts se multiplient, que les désirs s'étendent, et que, peu à peu, l'homme s'élève dans l'échelle de ses besoins et de ses jouissances. »

« Abusant de tous les termes et de toutes leurs acceptions, dit M. H. Baudrillard, pour jeter le mécontentement et l'esprit de réaction dans les masses, on a créé un antagonisme, une antipathie de circonstance entre le capital et le travail : ici l'ignorance ou la mauvaise foi ne laissent plus aucun doute. Le capital dérive de la

même source que le travail : mêmes conditions, mêmes vertus le font naître ; point de travail sans effort : point de capital sans privation ; le travail suppose la prévoyance : il n'y a pas non plus de capital sans épargne. »

Nous avons constaté par qel esprit de vertige ou de perfidie criminelle on a voulu fausser tous ces rapports naturels en substituant l'opposition à la sympathie ; la division systématique, au légitime et loyal concours ; la domination tyrannique, à la protection bienveillante ; afin de remplacer la richesse par l'indigence ; le bien-être, par la misère ; la paix et l'ordre, par l'insurrection et la guerre civile. Mais, pour le bonheur des sociétés, ces coupables manœuvres ont fait leur temps, elles sont jugées par une bien triste et bien cruelle expérience : il suffit, aujourd'hui, de les signaler pour les flétrir et pour déconcerter leurs sinistres projets !...

« Les capitaux, dit M. Ganilh, sont des économies accumulées et fixées dans un emploi : quand elles sont reproduites directement et immédiatement, ou médiatement et indirectement, elles sont le mobile et la mesure de la richesse des peuples. Sans emploi, les économies ne forment pas des capitaux, ne sont bonnes à rien, pas même à leur possesseur ; et, ce qui est digne de remarque, elles sont fâcheuses et préjudiciables à l'État, dont elles réduisent la somme des consommations et la masse des travaux que leur consommation aurait nécessités. »

L'économie politique distingue les capitaux en trois variétés, suivant leur nature et surtout leur emploi : ainsi, capital : 1° *circulant :* résultat des économies dont la production sert à la subsistance générale, et fournit la matière première de tous les travaux ; 2° *fixe :* améliorations du sol ; instruments du travail, outils, machines, objets qui produisent des profits ou des revenus sans changer de maître ; 3° *accumulé :* toutes les choses amassées pour la consommation d'un avenir plus ou moins éloigné.

Les capitaux, d'après plusieurs économistes, sont distingués en 1° *circulants ;* 2° *fixes ou engagés ;* 3° *productifs d'utilité ou d'agrément.*

« On appelle capital *circulant*, dit J. B. Say, celui qui change

nécessairement de forme par la production même; celui dont la forme matérielle périt et renaît dans le cours des opérations productives; celui dont l'avance et les retours se succèdent pour recommencer de nouveau. Tel est presque tout le capital d'un commerçant: à peine une partie de ses fonds rentre-t-elle qu'il l'emploie de suite en marchandises; il expédie ces marchandises, en rachète d'autres, etc. Son capital circule toujours, passe d'une matière dans une autre.

« *Le capital fixe ou engagé* est celui dont la valeur réside dans des instruments occupés à la production sous des formes permanentes : ateliers, machines, instruments, etc.

« *Le capital productif d'utilité ou d'agrément* a pour caractère, dans le premier cas, de satisfaire un besoin réel, une nécessité ; dans le second, un caprice, un goût, un sentiment variable.

« Pour achever la classification des capitaux productifs, nous avons, dit J. B. Say, les capitaux immédiatement productifs *d'utilité* et *d'agrément*; productifs de produits immatériels, de produits qui ne s'attachent et ne s'incorporent dans aucune substance matérielle. Lorsqu'un propriétaire fait bâtir une maison d'habitation, il ne sortira de cette maison aucun produit que l'on puisse porter au marché; mais il en sortira, à toute heure, une utilité qui est un produit fort appréciable... Une capacité acquise, un talent, peuvent être assimilés à un capital productif d'utilité ou d'agrément, etc. »

Les monnaies d'or et d'argent ont, pendant longtemps, été regardées comme les seuls capitaux; plus tard, on a voulu complétement leur dénier ce caractère, pour les envisager à l'unique point de vue d'un simple moyen d'échange. L'une et l'autre de ces opinions absolues sont également erronées; la monnaie métallique n'est, assurément, pas la seule chose qui mérite le nom *de capital;* quant à la considérer comme un simple moyen d'échange, sa valeur intrinsèque, indépendante de son prix conventionnel, s'oppose à cette exclusion que l'on pourrait, tout au plus, admettre pour les effets de commerce et pour le papier-monnaie.

« On a longtemps hésité, dit M. Ganilh, à assigner à la monnaie d'or et d'argent une place parmi les capitaux : tantôt on la regardait

comme formant seule des capitaux ; et sa présence inévitable dans tous les emplois du capital devait produire cette illusion ; mais elle se dissipe enfin, et l'on sait maintenant que la monnaie d'or et d'argent n'est qu'un instrument des échanges et de la circulation des valeurs, et l'on n'hésite plus à la comprendre dans le capital fixe. »

Le premier capital fut un résultat de l'épargne ; il offrit un testament fait au présent par le passé ; un héritage transmis à l'avenir par le présent : il forma la propriété dans son essence, avec ses immenses avantages. Puisque cette propriété reconnue, transmissible par voie de succession, constitue la pierre fondamentale, et, comme on l'a dit, le *ciment indispensable* de la famille et de la société : à ce titre, la terre, enclose, améliorée par la culture, ne devient-elle pas, elle-même, une espèce de *capital fixe?*

« Les capitaux se transmettent des pères aux enfants, d'un entrepreneur à un autre, dit J. B. Say, mais originairement ils n'ont pu se former que d'une seule manière : *par l'application qu'on a faite d'un produit nouveau à une consommation reproductive.* »

Est-il donc aujourd'hui nécessaire d'ajouter : que le capital est la véritable base sociale et la seule garantie positive du bien-être de l'humanité ; de la civilisation du monde ?... « Accuser le capital en masse, dit M. H. Baudrillard, ce serait accuser la civilisation, impossible à concevoir sans cet amas de résultats acquis ; sans ce legs du passé au présent, qui fait de l'humanité un seul et même être qui se développe continuellement. »

§ III. TRAVAIL.

Le travail. — ὁ πόνος, de πονέω, je fatigue ; *labor*, de *laboro*, je travaille ; est l'action d'employer ses forces intellectuelles ou physiques à la création des produits utiles ou simplement agréables.

Sans le travail, la terre est stérile, ou se couvre seulement de plantes sauvages, de fruits acerbes, malfaisants ; le capital n'existe pas ; celui qu'un premier labeur aurait pu faire naître, au moyen

de l'épargne, reste absolument improductif; le moral de l'homme s'abrutit, son cœur est étranger aux sentiments généreux, et semble palpiter exclusivement sous les grossiers instincts de la brute; son intelligence ne prend aucun développement; les sciences, les arts, la civilisation ne sont que des mots sans application, sans valeur; tout paraît s'ensevelir et s'abîmer dans la nuit du chaos!... Avec le travail, un soleil bienfaisant dissipe les ténèbres, féconde la terre, anime le capital, développe la richesse morale et matérielle; tout semble prendre une âme, grandir, se perfectionner sous le merveilleux empire d'une puissance magique; tout paraît marcher avec une irrésistible impulsion vers l'ordre, le bien-être et le bonheur!...

« Le travail, dit M. G. du Puynode, est une nécessité; c'est l'ordre de Dieu; c'est la tâche, l'honneur, la vie de l'homme. « Celui qui ne veut pas travailler, dit énergiquement saint Paul, ne mérite pas de vivre. »

« La statistique de la France, dit M. Béranger, divise les produits de notre sol en minéraux, végétaux et animaux. Les divers produits, pour les soumettre à l'usage de l'homme, emploient : 1,057,915 ouvriers; savoir 672,446 hommes; 254,371 femmes; 131,098 enfants. Les produits végétaux occupent : 457,371 ouvriers; les produits animaux : 364,133; les produits minéraux : 236,411. »

« Le travail, dit M. Ganilh, c'est le pouvoir, inhérent à la nature humaine, de faire servir le monde matériel et intellectuel à ses besoins, à ses commodités et à ses jouissances. Ce pouvoir lui impose de pénibles devoirs, mais le récompense libéralement de ses peines par l'abondance des produits de son labeur, qui excèdent toujours ceux qu'il peut consommer. Ce surplus des produits du travail sur les consommations de l'ouvrier est peu de chose dans le travail individuel; mais il s'accroît progressivement par le travail collectif, général, universel.

Le père de l'économie politique, Adam Smith, exagérant encore cette immense et merveilleuse influence du travail, en voudrait, avec Ricardo, avec d'autres savants auteurs, faire la source unique,

le seul agent producteur de la valeur et de la richesse : « Le travail annuel d'une nation, dit-il, est la source primitive d'où elle tire les choses propres aux besoins et aux commodités de la vie, et qui composent sa consommation ; et ces choses sont toujours ou le produit immédiat du travail, ou achetées des autres nations avec ce produit. »

Tombant dans une erreur plus profonde encore, il prétend en faire la mesure des valeurs : « Partout, dit-il, dans tous les temps, ce qu'on n'obtient qu'avec beaucoup de peines et de travail est cher ; ce qui en coûte peu est bon marché. Le travail, ne variant jamais dans sa valeur, est donc la seule mesure réelle avec laquelle la valeur de toutes les marchandises peut, en tous temps, en tous lieux, être comparée et estimée. »

L'erreur est ici tellement évidente, qu'elle n'a pas besoin de réfutation. Le travail, comme toutes choses, offre lui-même une *valeur* si différente chez tel ou tel artiste, artisan, ouvrier, qu'il devient, comme toutes choses, incapable de présenter le *timèmètre* tant cherché par les économistes, et d'infirmer la vérité de cet adage, adopté sans contestation, et confirmé par l'expérience : *Tant vaut l'homme, tant vaut la terre.*

Turgot l'a dit, il y a déjà longtemps : « Le travail est une marchandise dont le prix se règle, comme celui de toutes les autres marchandises, de toutes les denrées, de tous les produits, sur les rapports de l'offre et de la demande. »

Nous ajouterons donc, avec J. B. Say, pour n'y plus revenir, à l'occasion de toutes ces vaines discussions des économistes exclusifs : « Ces controverses, qui dégénèrent en disputes de mots, ont le grave inconvénient d'ennuyer inutilement le lecteur ou l'auditeur, et de lui faire croire que les vérités dont se compose la science de l'économie politique ont, pour fondement, des abstractions sur lesquelles il est impossible de se mettre d'accord. »

M. Cousin porte également très-haut l'action productrice du travail, lorsqu'il dit : « Le travail est le capital primitif, puisque c'est par lui que le producteur met en valeur les matières premières. La force de l'homme, c'est son génie ; le théâtre de son exercice est

l'espace; sa condition est le temps. La mesure des efforts employés et des frais faits pourrait s'estimer par la force de la puissance employée, multipliée par le temps du travail; le résultat est la valeur productive. » Aussi, M. Cousin définit *la richesse :* « Le développement régulier de la force qui constitue l'homme. »

Il reconnaît que les produits de l'intelligence sont aussi des richesses pour un pays : « En supposant même que les sciences ne contribuent pas à développer les arts mécaniques dans la production même relative aux besoins matériels, n'existe-t-il donc, en effet, d'autres besoins que les besoins physiques ; et l'âme n'a-t-elle pas autant besoin de s'accroître, de se perfectionner, que le corps de s'accroître et de s'entretenir?... Ainsi, trois grands instruments de richesse matérielle : agriculture, industrie, commerce; mais aussi deux grands instruments de richesse morale : travaux de l'intelligence et de la raison, qui, du reste, dominent et dirigent tous les autres : sur ce point, Smith est bien supérieur à Quesnay. »

Avec ces grands et nobles caractères, le travail est la plus belle et la plus honorable source de la richesse; en l'imposant à l'humanité comme la première condition de son bien-être, du développement de sa moralité, de son intelligence, le Créateur lui donna la meilleure des garanties contre la dépravation, l'asservissement à ses passions brutales, et le plus précieux de tous les trésors à mettre en valeur.

Mais, pour accomplir ses utiles et belles destinées, *le travail* doit être la propriété *du travailleur;* il doit fonctionner avec une sécurité complète et pour le développement de son exercice, et pour la conservation de ses produits; il doit non seulement fournir aux besoins de l'ouvrier, mais encore incessamment créer un capital dont les progrès pourront seuls assurer ceux de l'industrie, de la fortune publique et privée ; il doit exciter partout l'intérêt et la considération ; *il doit être libre, fondé sur l'épargne, protégé par l'État, environné d'encouragements et d'estime.*

« Smith, ajoute M. Cousin, a noblement relevé la liberté du travail en repoussant, comme atteintes portées à ce grand principe, le monopole de l'État, les corporations, les maîtrises, les juran-

des, etc. Il a condamné les obstacles mis à la libre circulation de tous les produits ; la liberté du travail et du commerce : voilà l'âme de son livre ; il a réduit à presque rien la puissance des gouvernements, en amenant l'établissement de ce principe : « *Laissez faire et laissez passer ; surveillez tout et ne vous mêlez de rien, ou de presque rien.* »

Ici commence l'erreur dangereuse d'un système absolu : réduisant l'administration de l'État au mécanisme d'une machine physique; excluant les plus nobles prérogatives du pouvoir social, par la destruction de sa prévoyance et de son puissant concours ; bannissant du cœur des hommes la plus sublime de toutes les vertus, le premier de tous les devoirs : *la charité, la bienfaisance !...*

« Dans les attributions de l'État, dit M. Cousin, A. Smith ne parle pas du devoir de fonder des établissements de bienfaisance; il ne lui fait rien entreprendre pour l'encouragement des sciences et des arts ; il refuse de placer parmi ses dépenses les frais du culte et même ceux de l'instruction publique : frayant ainsi par son silence la route, ouvrant la porte à cette école étroite et impitoyable dont Malthus fut le plus célèbre représentant. »

« L'abondance du numéraire, dit M. Léon Faucher, n'est pas le signe de la richesse : ce qui fait la richesse d'un peuple, c'est le travail qu'il accomplit par la pensée féconde des chefs de son industrie, par les bras de ses ouvriers, par la puissance de ses machines ; c'est l'abondance et la perfection des produits qui sortent de ses fermes et de ses ateliers. »

« *Le travail* que j'ai en vue dans ce moment, dit M. Ganilh, est celui qui occupe une place si importante dans l'économie politique : c'est *le travail* devenu *libre*, la propriété de l'ouvrier, disponible pour lui et environné de toutes les garanties qui donnent, à la propriété, un si grand relief et une si haute importance dans le système actuel de la richesse... Il est la source de cette richesse; mais cette source proportionne sa fécondité à l'état du *capital* et du *marché*. »

On a voulu distinguer les travaux en *productifs* et *improductifs* de la richesse. Les économistes absolus ont encore, sur ce point,

entrepris de longues et fastidieuses *logomachies*, sans aucun intérêt pour la science. Notre intention n'est pas de les suivre dans leurs allégations plus ou moins spécieuses : nous résumerons seulement leurs éternels débats, en ramenant la question à ses véritables termes.

Les partisans du *travail improductif*, à la tête desquels il faut placer Adam Smith, Malthus, Ricardo, Sismondi, etc., prétendent que tel est, en effet, le caractère de toutes les actions qui ne laissent pas un résultat positif, appréciable, visible : d'après eux, dans cette catégorie viennent se placer tous les services des prêtres, des magistrats, des militaires, des musiciens, des domestiques, etc., dont il ne reste aucun objet, aucune chose présentant une valeur que l'on puisse ultérieurement saisir, estimer.

Ceux qui n'admettent pas cette division, au nombre desquels nous devons citer J. B. Say, Rossi, M. Ganilh, etc., font judicieusement observer que toute valeur, même échangeable, n'est pas matérielle, et que la meilleure preuve que les domestiques, les musiciens, les militaires, les magistrats, les prêtres, etc., rendent tous des services offrant une valeur échangeable, c'est qu'on les paie moins cher suivant la nature, l'importance, la valeur imaginaire ou positive de ces différents services.

« Chacun, dit Rossi, a trouvé une définition de la richesse plus encore dans les préoccupations de son esprit que dans la nature des choses... J'honore le travail quel qu'il soit, pourvu qu'il soit honnête ; je respecte le travailleur quel qu'il soit, pourvu que son travail soit licite ; mais ce respect ne doit pas être le privilége exclusif du travailleur manuel. Je n'appelle pas oisif celui qui veille à la sûreté publique, celui qui administre la justice, celui qui, par ses travaux, contribue à ce que le pays ait des lois les meilleures possibles... Il y a tel homme qui, du fond de son cabinet, rend, à la société, plus de services que ne lui en rendraient cinq cents hommes travaillant à l'aide de leurs muscles... La production est l'application d'une force suivant une certaine forme pour obtenir un résultat. Il y a produit toutes les fois que le résultat est de nature à satisfaire un des besoins de l'homme. »

Toute satisfaction d'un goût, d'un désir, d'un besoin moral ou

physique, effectuée par le travail, n'est-elle pas, en effet, une production soit utile, soit simplement agréable, dont il est juste de rétribuer la valeur ; dont il est impossible, par conséquent, de ne pas admettre la réalité ? On regarde bien comme un *travail productif* celui qui nous fournit le pain nécessaire aux besoins du corps, et l'on voudrait nommer *improductif* celui qui satisfait les besoins de l'âme : une instruction religieuse ; une belle exécution musicale, par exemple ? Que reste-t-il cependant, pour le corps, après la consommation du premier, qui mérite mieux le titre *d'un produit* que ce qui reste, pour l'esprit et pour le cœur, après la consommation des deux autres ?

L'organisme, dira-t-on, s'est réparé, s'est accru par l'usage du pain : mais l'instruction religieuse et l'exécution musicale n'ont-elles donc rien effectué pour la satisfaction et le perfectionnement de l'âme ? Pourrait-on même dire que les travaux du prêtre, du magistrat, du militaire, du musicien, de l'employé, du domestique, etc., qui perfectionnent le cœur, développent l'esprit, maintiennent l'ordre, protégent les industries, les propriétés, les familles par les lois, les institutions, la force ; charment le sentiment, l'intelligence, adoucissent les mœurs ; nous épargnent journellement les peines, les fatigues de la vie intérieure, etc., etc., sont des travaux dont il ne reste rien ; des travaux *improductifs ?*

Conclure ainsi deviendrait non-seulement un déplorable paralogisme, une évidente ineptie, mais une profonde injustice, une inqualifiable énormité !...

« Adam Smith et d'autres économistes, dit J. B. Say, ont refusé, aux produits immatériels, le nom de produits ; et au travail dont ils sont le fruit, le nom de travail productif. Ils se fondent sur ce que ces produits devant être consommés à mesure, et n'ayant aucune durée, ils ne sont pas susceptibles d'accumulation et ne peuvent jamais, par conséquent, grossir les capitaux de la société. Ce dernier motif est fondé sur une erreur... Accumule-t-on mieux des produits qui ne sont pas de garde, comme les fruits, auxquels on ne refuse pas d'être des produits ?... Une valeur parce qu'elle a été consommée en a-t-elle moins été produite ? La plupart des

produits de l'année ne sont-ils pas détruits dans l'année? Dit-on d'un homme qui a vécu sur son revenu, qu'il n'a point eu de revenu par la raison qu'il ne lui en reste rien? etc... On n'est donc pas fondé à soutenir que des choses produites, vendues et consommées, ne sont pas des produits parce qu'il n'en reste rien.

« La doctrine de Smith, sur ce point, ne permet pas d'embrasser le phénomène de la production tout entier. Elle range dans la classe des travailleurs improductifs, et regarde comme des fardeaux pour la société, une foule d'hommes qui, dans la réalité, fournissent une utilité véritable en échange de leurs salaires : le militaire qui repousse une agression étrangère au péril de ses jours ; l'administrateur qui consacre son temps et ses lumières à la conservation des propriétés publiques ; le juge intègre, protecteur de l'innocence et du bon droit ; le professeur qui répand des connaissances péniblement recueillies, etc... ne sont pas moins utiles à la société et satisfont des besoins qui, pour la nation, ne sont pas moins impérieux que le vêtement et le couvert le sont pour chacun de nous. »

« Il y a, dit M. Ganilh, des travaux essentiellement producteurs de la richesse qui n'y contribuent que d'une manière indirecte et par forme de stimulant : tels sont tous les services, sans aucune distinction... Tout travail dont la valeur n'est pas réglée par l'échange et ne donne lieu à aucun paiement, ne contribue en aucune manière à la richesse, et c'est par une évidente inattention que M. Malthus refuse la fécondité au travail qui n'y a d'autre titre que le paiement qu'il reçoit : ce paiement constate une valeur, et toute valeur caractérise un travail producteur de la richesse. En un mot, la classification du travail en productif et en improductif me paraît diamétralement opposée à la nature des choses, à la vérité et à l'intérêt de la science. »

Tout travail véritablement improductif rétribué ou non soldé, s'il en pouvait exister, prouverait évidemment deux choses : ou la *stupidité* du *rémunérateur* qui, dans un échange illusoire, donnerait et ne recevrait rien ; ou *la folie* du *travailleur* qui prendrait de la peine, sachant qu'il ne doit en retirer aucun profit. Un pareil emploi de moyens et de forces ne serait pas même un

travail improductif; ce serait l'œuvre d'un malheureux en démence!...

TITRE TROISIÈME.

PRODUCTION DE LA RICHESSE.

La production, ἡ γένησις, de γεννάω, j'enfante; *procreatio*, de *procreo*, je crée; en économie politique, est la création de *l'utilité*, de *la valeur*, de *la richesse*.

Cette production peut être *physique* ou *morale*; ces deux genres de création offrent un caractère commun: celui de satisfaire au besoin; d'être, par conséquent, une *utilité*, une *valeur*, une *richesse;* mais elles diffèrent dans leur constitution, dans leur essence.

Les productions physiques ne sont jamais que des modifications de la matière, des changements de forme, d'état, de qualités, de situation; dans leur constitution, il n'y a de créé que *l'utilité*, la *valeur*; il ne fut et ne sera jamais au pouvoir de l'homme de produire ou d'anéantir une seule molécule de la matière. Mais ce que l'homme peut lui donner, par le travail, de prix et d'utilité, est énorme, prodigieux: une livre de fer brut coûte vingt-cinq centimes; d'après Algarotti, en la convertissant en acier pour en faire des ressorts de balancier de montre, on peut élever sa valeur à la somme énorme de plus d'un million.

Les productions morales sont, au contraire, de véritables créations du travail intellectuel de l'homme; c'est lui qui, tout à la fois, les crée, les façonne, les modifie, leur donne un degré plus ou moins important de *valeur* et *d'utilité:* ainsi l'Iliade, l'Odyssée, l'Énéide, les partitions de nos admirables opéras n'existaient nulle part, même à l'état rudimentaire, avant le travail des génies qui les ont enfantées.

Combien était donc étroite et fausse la science économique de

ceux qui bornaient les productions de l'homme aux résultats, dans lesquels il ne fait que modifier la matière ; et qui refusaient ce caractère fondamental à celles où son esprit s'élève à la puissance d'un véritable créateur ! Aujourd'hui cette science, plus largement comprise, et plus judicieusement interprétée, voit la richesse des peuples non-seulement dans l'accumulation des choses qui peuvent satisfaire aux besoins du corps, mais encore, et surtout, dans l'abondance des productions capables de développer, d'enrichir l'intelligence ; d'ennoblir et d'épurer les sentiments du cœur !... C'est de ce point de vue, le seul grand, le seul digne, le seul vrai, que nous voulons étudier la richesse des nations.

« Si nous pouvons constater, dit J. B. Say, que l'on peut donner à une chose une utilité qu'elle n'aurait pas eue par elle-même, si cette utilité lui donne de la valeur, et si cette valeur est de la richesse, nous avons la certitude que nous pouvons créer de la richesse... En donnant de l'utilité aux choses, ou bien en augmentant l'utilité qu'elles ont déjà, on augmente leur valeur ; en augmentant leur valeur on crée de la richesse : ce n'est pas la matière de la chose que l'on crée, que l'on produit : nous ne pouvons pas tirer du néant un seul atome de matière, nous ne pouvons pas même en faire rentrer un seul dans le néant ; mais nous pouvons tirer du néant des qualités qui font que des matières, sans valeur auparavant, en acquièrent une et deviennent des richesses. C'est en cela que consiste *la production* en économie politique ; c'est là le miracle de l'industrie humaine, et les choses auxquelles elle a donné ainsi de la valeur se nomment *des produits*. »

M. Dunoyer fait observer, avec raison, que l'on ne devrait pas même distinguer la production en *matérielle* et *immatérielle*, puisque l'homme ne produit pas un atome de matière, et que son travail, sous ce dernier rapport, se borne à extraire ou à façonner la matière. Il faut aussi distinguer le travail, qui est le moyen, du résultat, qui seul constitue le produit, aussi bien dans l'ordre matériel que dans l'ordre moral ; et pour éviter toute confusion, dans le langage économique, au lieu de dire : créer une chose, on doit dire : *créer une utilité*.

« Pour qu'un résultat soit un produit, ajoute M. Dunoyer, il faut que sa valeur dépasse celle des frais effectués pour l'obtenir. Mais, assurément, la science, la moralité peuvent s'amasser dans l'intelligence, dans le cœur des hommes; les résultats d'un cours de littérature et de philosophie sont donc une véritable production; ce sont des utilités créées, c'est une véritable richesse; c'est, de plus, une richesse échangeable et qui se trouve appréciée en dehors même de celui qui la possède; caractère exigé, par J. B. Say, pour constituer une valeur. Ainsi, l'homme savant est riche : c'est la richesse de Biâs, il est vrai; mais c'est aussi la plus assurée contre les incendies, les inondations et les tempêtes. »

Ces vérités sont tellement réelles et puissantes, qu'elles ont poussé les partisans absolus de la richesse matérielle aux plus étranges contradictions, aux plus incroyables aveux; écoutons : « Les talents utiles, dit Adam Smith, acquis par les membres de la société, sont un produit fixé et réalisé, pour ainsi dire, dans les personnes qui les possèdent, et forment une partie essentielle du fonds général de la société, une partie de son capital fixe. » — « Les lettrés et les artistes, dit Sismondi, font partie de la richesse nationale. »

Des assertions semblables n'ont pas besoin de commentaire. Et cependant ces auteurs, ainsi que Tracy, Malthus, J. Mill, etc., avaient dit, d'un autre côté, que les professeurs de morale, de philosophie, de science, ne produisaient rien. Les écrivains les plus habiles peuvent bien abandonner ainsi les voies naturelles, mais la vérité les y ramène toujours à leur insu : les hommes sortent trop souvent de la vérité par le système; ils y rentrent presque toujours par l'observation.

C'est encore ainsi, ajoute M. Dunoyer, que M. Droz, après avoir avancé qu'il serait absurde de considérer la vertu comme une richesse, termine en disant : « qu'on tomberait dans une honteuse erreur si l'on considérait, comme ne produisant rien, la magistrature qui fait régner la justice; le savant qui répand les lumières. » Ne jouons donc pas sur les mots, et disons que l'homme, que les sociétés ayant une partie physique et une partie morale, il y a pour eux des richesses ou des produits de deux ordres; et que si le lieu, le

capital, le matériel d'une usine, sont pour eux une richesse ; la vertu, la moralité, la science en sont une plus précieuse encore, et dont il faudra, si l'on veut que l'ordre social se maintienne, favoriser et répandre la production et la distribution. »

Avec les grands et nobles caractères de la répartition des subsistances, *du bien-être;* de la diffusion des lumières, *du bonheur*; combien la richesse d'un peuple devient merveilleuse dans sa puissance et dans ses manifestations !

Mais, pour se développer avec ces proportions larges et fécondes, elle exige trois conditions essentielles dans les pays qui aspirent à la conquérir :

1° Une intelligence native suffisante, une éducabilité facile, comme dispositions du peuple ; 2° un sol fertile, une latitude moyenne, pour territoire, entre les zones torride et glaciale : voilà pourquoi nous ne la verrons jamais s'établir avec tous ses avantages sous les feux de l'équateur et sur les glaces des pôles; 3° un certain degré de civilisation qu'elle favorise à son tour, en poussant les peuples dans une voie nécessaire de progrès par cet enchaînement heureux, par cette influence réciproque de causes et d'effets.

« L'homme des premiers âges du monde, encore à demi-sauvage, dispersé, peu nombreux, dit Buffon, ne sentait pas sa puissance, ne connaissait pas sa vraie richesse, le trésor de ses lumières était enfoui : il ignorait la force des volontés unies, et ne se doutait pas que, par la société et par des travaux suivis et concertés, il viendrait à bout d'imprimer ses idées sur la face de l'univers ! ... »

Enfin, il faut pour des producteurs des motifs de production; pour l'homme qui crée la valeur, il faut l'homme qui l'apprécie, la paie, la consomme. Il faut, pour que la richesse prenne un fructueux et progressif accroissement, une grande sécurité qui l'encourage dans sa formation ; un pouvoir social puissant qui la protége dans son épargne ; des débouchés suffisants pour garantir son emploi ; une grande activité commerciale en mesure de la répandre et d'en assurer la circulation.

« Le progrès du bien-être, dit M. M. Chevalier, résulte de l'accroissement de la puissance productive des sociétés. Mais il ne

faut pas entendre par là une surexcitation maladive et fébrile, qui exagérerait subitement la quantité de production de telle ou telle industrie en particulier... mais une plus grande production pour une même quantité de travail humain dans toutes les industries en même temps : agricole, manufacturière, commerciale, etc.

« A côté de l'augmentation de la production, est la grande question de la répartition des produits du travail. Quoi que l'on puisse dire, ce sont les produits qui manquent aujourd'hui avant tout... Il existe encore un grand nombre d'hommes qui sont plus mal nourris, plus mal logés, plus mal vêtus qu'il ne leur convient et qu'il ne plaît à nous-mêmes qui sommes leurs semblables.

« Dans le temps où nous vivons, dans l'ère qui s'ouvre devant nos pas, la répartition équitable a des garanties inconnues jusqu'à nous. La religion a accoutumé les hommes à se regarder comme des frères ; et la loi fondamentale de l'État est celle de l'égalité proportionnelle : l'égalité proportionnelle, c'est l'équité. »

Si l'on veut une preuve aussi triste qu'irrécusable des sinistres effets des révolutions et de l'anarchie sur la production de la richesse, les statistiques de M. H. Say, pour Paris, viendront nous la donner d'une manière trop significative . « En 1847, le produit industriel fut de 1,463,628,350 fr. En 1848, de 677,524,117 fr. « c'est-à-dire que, pendant cette révolution, il offrit une diminution de cinquante-quatre pour cent. En 1847:—342,530 ouvriers furent employés; en 1848 : 186,405 furent renvoyés de leurs ateliers; à peu près cinquante-quatre pour cent. En 1847, salaires des hommes, maximum : trente-cinq francs par jour; minimum : cinquante centimes; moyenne : trois francs quatre-vingts centimes. Salaire des femmes, maximum : vingt francs; minimum : quinze centimes; moyenne : un franc soixante-cinq centimes. » En 1848, le prix du travail subissait un notable abaissement. »

« Etaient occupés comme ouvriers à Paris, dit M. H. Baudrillard, imprimerie, gravure, papeterie : en 1847 : — 16,705; en 1848 : — 8,950. — Métaux précieux : en 1847 : — 16,819; en 1848 : — 7,163. — Vêtements, première nécessité : en 1847 : — 90,064; en 1848 : — 44,051. — Ce qui revient à dire que, sur une popu-

lation d'un million d'hommes environ, la moitié s'est trouvée, par la panique du capital, réduite à recevoir le pain de la charité administrative!... Cruelle expérience, pierre de touche des systèmes, sagesse des peuples qui leur coûte si cher!... »

Ces tristes et sévères enseignements ne corrigeront pas les coupables instigateurs de troubles qui portent les travailleurs à l'insurrection, sans aucun souci de leur chômage et de leurs misères; mais ils serviront, sans doute, à mieux éclairer tous les honnêtes ouvriers sur leurs devoirs et sur leurs véritables intérêts.

Les motifs essentiels de la production se trouvent donc, en dernière analyse, dans la satisfaction des besoins de l'homme; or les besoins, même les plus simples, peuvent se diversifier à l'infini suivant les temps, les lieux, les institutions, les mœurs, les individus, les sexes, les âges, les tempéraments, les habitudes, les goûts, la santé, la maladie, etc. D'où résulte naturellement que la nécessité de produire augmente avec les progrès de la civilisation: alors, en effet, surgit une foule de besoins factices, plus exigeants que les besoins réels, parce qu'ils sont enfantés par d'insatiables désirs: ceux du luxe et de l'orgueil; alors un autre désir qui s'accroît également avec la possession, celui de la richesse, soulève le poids de la paresse naturelle à l'homme, le pousse au travail, au développement presque merveilleux des industries; alors on voit la production acquérir des proportions qu'il serait impossible de comprendre, si l'on n'en connaissait les motifs et les mobiles: « On resterait sans doute au-dessous de la vérité, dit M. H. Say, en portant *à quinze milliards* la valeur des produits réunis de l'industrie manufacturière en France. »

Tant que cette production ne dépassera pas les bornes du besoin, elle fera la prospérité, la richesse, la gloire des pays qui la présenteront; mais, au delà de cette limite fatale, immuable comme le destin, les industries ne trouveraient que mécomptes, déceptions, ruine plus ou moins entière. Une règle sage et capitale devra donc toujours guider les entreprises de ce genre: *Ne jamais produire que dans la mesure et suivant les progrès des besoins.*

« L'état de société, dit J. B. Say, en développant nos facultés, en

multipliant les rapports de chacun de nous avec les autres hommes, a multiplié tout à la fois nos besoins et les moyens que nous avons de les satisfaire. Nous avons pu produire et consommer d'autant plus que nous étions plus civilisés; et nous nous sommes trouvés d'autant plus civilisés que nous sommes parvenus à produire et à consommer davantage. »

Aujourd'hui, d'après les calculs de M. H. Passy : « la production donne chez nous, en céréales, défalcation faite des semences, cent cinquante-quatre millions cinq cent trente-six mille huit cents hectolitres, ce qui fait quatre cent cinquante-sept litres par tête ; plus, deux cent quarante litres de pommes de terre ou de légumes farineux. En 1700, elle ne donnait que soixante-neuf millions six cent quarante-deux mille hectolitres : savoir, trois cent cinquante-quatre litres par tête : que l'on ne vienne donc plus dire : la misère augmente ! »

« L'excès de la production, dit M. J.-P. Pagès, amène bien des malheurs : l'entrepreneur est obligé de suspendre la marche de son industrie ; les travailleurs consomment, durant cette oisiveté forcée, les épargnes qu'ils avaient accumulées ; l'avenir leur échappe; ils ne voient devant eux que la vieillesse et la misère : la moralité du travail est remise en problème ; parce que la morale qui ne conduit pas au bien-être cesse d'être une vertu politique, tout en restant une vertu intellectuelle... Quand le peuple travaille, il produit des richesses; quand il souffre, il produit des émeutes !... Les dernières ordonnances de Charles X parurent le 25 juillet 1830 : le 26, les producteurs, effrayés, jetèrent les ouvriers sur le pavé ; et, le 27, commença cette lutte qui, en trois jours, renversa une monarchie de quatorze siècles !... »

La production de la richesse n'étant, en dernière annalyse, que la création d'une *utilité* destinée à la satisfaction d'un *besoin naturel* ou *factice*, tombe donc nécessairement dans la dépendance de ces besoins, dès quelle est réalisée ; de telle sorte qu'elle souffre et languit aussitôt que la *consommation* n'atteint pas au moins son niveau.

Smith et les partisans exclusifs du système industriel ont donc

émis un principe dangereux, imprudent, lorsqu'ils ont dit : « La richesse consiste à produire le plus possible. » Il fallait, en effet, ajouter : *après avoir constaté l'existence de besoins, de consommations, de débouchés illimités.* C'est avec cette condition seulement que la production sans mesure n'est pas une voie nécessairement ruineuse ; autrement, le regorgement des produits; leurs avaries lorsqu'ils sont difficiles à conserver ; leur dépréciation par le temps, lorsqu'ils suivent le caprice des modes, etc. ; pour tous, le défaut de leur échange contre de nouveaux capitaux à mettre en circulation, amèneront, par la force même des choses, le désastre d'une entreprise téméraire et le dénuement des nombreux ouvriers qu'elle avait si mal à propos enlevés à d'autres industries plus sages, moins ambitieuses, plus prévoyantes, et qui, du moins, les auraient fait vivre. Ces funestes résultats ne sont point imaginaires ; leurs tristes réalités n'ont que trop affligé notre pays, surtout dans les jours difficiles que nous venons de passer.

« Quelques écrivains, dit M. Ganilh, ont cependant avancé récemment que la production crée la consommation, et que si la consommation manque à la production, c'est parce qu'on ne produit pas assez. »

Pour l'honneur de *ces écrivains*, nous aimons à penser qu'un paradoxe aussi funeste, aussi exorbitant, est plutôt une interprétation exagérée qu'une citation textuelle ; mais en admettant même ce palliatif et toutes les raisons plus ou moins spécieuses que ces mêmes écrivains pourraient fournir à l'appui de leur fausse et dangereuse opinion, nous ajouterons que, dans la pensée d'établir un équilibre nécessaire entre *l'utilité créée, le besoin à satisfaire : la production et la consommation*, il sera toujours plus sage, plus prudent, plus logique, plus sûr, *de faire désirer, attendre même, par le consommateur, les créations du producteur ; que de mettre les créations excessives du producteur à la merci d'un consommateur insuffisant :* pour le premier cas, en effet, c'est seulement une diminution dans les bénéfices de la production ; pour le second, c'est sa dépréciation et sa ruine !...

Afin de mieux préciser les détails de cette grande question, nous

la diviserons en deux chapitres principaux : I. AGENTS ESSENTIELS ; II. ORIGINE, DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION.

CHAPITRE I.

AGENTS ESSENTIELS DE LA PRODUCTION.

Si *la terre*, *le capital* et *le travail* sont les trois sources principales de la richesse, ils deviennent en même temps, chacun à sa manière, les trois moyens essentiels de sa production.

I. LA TERRE, pour tout observateur qui veut réfléchir, présente évidemment un agent ou pour le moins un instrument producteur de la richesse.

D'abord, elle fournit spontanément, disent *les physiocrates*, des animaux, des végétaux, des minéraux d'une grande valeur, qu'il suffit de s'approprier et de préparer convenablement pour leur donner une utilité réelle, pour en constituer une véritable richesse.

Les écoles *mercantile* et *industrielle* objecteront vainement qu'il faut : l'une, *le capital*; l'autre, *le travail* pour créer cette *utilité;* les physiocrates répondront, avec avantage, que la terre, de son côté, n'a pas dû moins fournir ces éléments avec une première façon d'ébauche sans laquelle ni le capital ni le travail n'auraient pu donner la dernière main à leurs produits.

Ce qui prouve ensuite que la terre présente une valeur déjà produite, mais susceptible d'être développée, c'est que le propriétaire la donne en location au fermier moyennant un prix annuel, une rente avec laquelle ce propriétaire non-seulement peut vivre, mais encore se créer un capital par le moyen de l'épargne, et progressivement arriver ainsi au développement d'une grande richesse.

D'un autre côté, entre les mains du capitaliste qui la féconde, et du travailleur qui la cultive, la terre n'est-elle pas, comme la machine entre les mains de l'artisan qui la met en action, un

instrument producteur de *l'utilité*, de *la valeur?* Ces graines, confiées par l'agriculteur, à cette même terre, pourraient-elles germer, croître, porter et voir mûrir leurs fruits, sans une action fécondante si positive, qu'elle se diversifie suivant les différentes natures du sol ; et si particulière à son essence, que rien, dans la nature, ne saurait avantageusement la remplacer.

Concluons que la terre est un agent producteur de la richesse, comme le capital et le travail ; mais qu'elle a besoin de leur concours, de même qu'ils ne peuvent se passer du sien pour arriver à de véritables et riches produits.

A. Smith et M. H. Passy voient, dans la rente de la terre, le résultat de l'action productive du sol, prélèvement fait des frais de culture et du nécessaire à l'alimentation du cultivateur. Cette rente permet d'employer de nouveaux bras ou de se livrer à divers travaux; elle monte avec l'amélioration des instruments, des procédés agricoles, etc.

II. Le capital est également un puissant moyen de production, comme l'a très-bien démontré l'école *mercantile* dans ses longs débats avec les *physiocrates* et l'école *industrielle*. En ne le voyant même que dans l'argent, mis à loyer chez un emprunteur qui le fait valoir, comme la terre, il rapporte à son maître une rente qui, non-seulement pourvoit à ses besoins, mais donne, par le moyen de l'épargne, un nouveau capital; véritable richesse produite, et qui peut s'accroître d'une manière considérable par l'étonnante multiplication des intérêts composés.

C'est en considération de ces brillants résultats que l'on a dit avec raison qu'*amasser* des capitaux n'est pas *produire;* et que cette production ne commence réellement, pour le capital, qu'au moment où sa location lui fait rapporter des intérêts convenus et réguliers. Cette industrie, qui distingue essentiellement la prévoyance de l'homme de celle des animaux, uniquement bornée à faire *des amas*, semble remonter à l'établissement des banques de Gênes en 1407, et de Venise en 1671 ; avant ces époques, en effet, les capitaux monétaires ne présentaient pas un moyen aussi puissant de production.

Beaucoup de petits capitaux resteraient improductifs sans le placement facile. C'est ainsi que, même à ce point de vue, les caisses d'épargnes sont devenues très-utiles en faisant d'un capital passif, improductif, un capital productif et circulant. En 1838, les dépôts se sont élevés à 32,258,078 fr.; à la fin de l'année, la caisse devait : 63,250,113 fr.

M. Troplong, dans un savant mémoire, a bien fait apprécier l'argent au point de vue des intérêts qu'il doit produire : « La philosophie ancienne, dit-il, a donné son attention à *l'intérêt de l'argent;* la théologie l'a scruté dans ses règles et lui a été aussi hostile que l'économie politique moderne lui est favorable. Tantôt il a été encouragé par des législations qui lui ont donné place parmi les transactions conformes à la raison, à l'honnêteté et à l'utilité ; tantôt il a été condamné, par des codes sévères, comme presque aussi répréhensible que le vol et l'homicide.

« Toutes ces divergences viennent des différents effets produits par le prêt. Tantôt il ruine, tantôt il sauve : la bienfaisance en fait une vertu ; l'amour du gain peut en faire un vice. Chacun a raisonné à son point de vue : la religion, la perfection morale; la philosophie, la délicatesse, la dignité de l'homme ; l'économie sociale, la production, le mouvement des capitaux; le législateur, l'utilité présente. Le jurisconsulte acceptant les faits accomplis, a mis des raisonnements à l'appui de tous les systèmes.

« L'antiquité faisait le commerce d'argent et l'usure ; les Grecs, les Gaulois, Rome elle-même, les Juifs surtout ; mais les philosophes en parlaient toujours avec mépris : mais quand ils la condamnèrent, les lois l'autorisèrent ; et *vice versa!...*

« Turgot réhabilita le prêt par billets, en 1769. Vingt ans plus tard, l'Assemblée constituante décrétait la légitimité du prêt à intérêt ; réservant à l'État le droit d'en fixer le taux.

« Notre Code civil n'est point une loi athée, comme on l'a dit sans réflexion et avec une malheureuse audace ; le Code est spiritualiste, il est chrétien ; il réfléchit, dans les rapports civils, les grandes bases de la morale évangélique, et quand le clergé se rapproche de lui, qu'il sache bien qu'il n'a point de souillure à

redouter, et que c'est encore du christianisme qu'il y trouve sous l'enveloppe de la formule légale. »

C'est ainsi qu'il faudra toujours envisager le capital comme producteur de la richesse matérielle, en ne confondant jamais l'*usure coupable* avec le *prêt légitime* établi sur les plus honorables conventions.

L'école *industrielle* objecte que le capital est le fils du travail, et que sans lui la rente productive n'existerait pas, puisqu'il ne trouverait point de placement. L'école *mercantile* répond, avec raison, qu'un effet peut devenir cause ; qu'un fils peut produire comme son père, et qu'à son tour, le travail sans le capital ne présenterait aucune puissance, aucun développement.

Si nous passons actuellement au capital industriel, à la capacité morale de l'entrepreneur qui dirige ; aux bâtiments qui protégent ; aux outils, aux instruments, aux machines qui fonctionnent et centuplent si merveilleusement l'action et l'habileté du travailleur, cette vérité ne sera plus seulement admissible, elle sera démontrée.

« Le travail, dit M. J. P. Pagès, a créé la classe des capitalistes. Jadis l'argent était oisif; depuis Venise, il est producteur, et le capitaliste est un de nos plus actifs agents de production ; c'est à lui que l'on doit tous les objets que l'industrie agricole lui remet dans un état brut, et qu'il manufacture et transforme sous des milliers de formes différentes. »

« Les capacités industrielles, dit J. B. Say, les talents acquis, que l'on peut considérer comme capitaux, composent un *fonds de facultés industrielles* qui rapportent un revenu, mais qui sont inaliénables ; parce que la personne qui les possède n'est pas aliénable, elle peut se louer, non se vendre.

« Amasser n'est pas produire. La faculté de créer des capitaux excède l'intelligence des animaux, c'est un des priviléges de l'homme ; tout capital est un instrument de production ; ce que les abeilles, ce que les fourmis amassent, sont des provisions et non pas des instruments de production; lorsqu'elles ont formé des provisions dans la saison favorable, elles les consomment dans la mauvaise saison ; c'est l'effet seulement de l'instinct et non d'un des-

sein prémédité; et ces produits accumulés ne leur servent jamais, comme à l'homme, de moyens pour en acquérir davantage. »

Non, sans doute, et sous ce rapport défectueux, elles ressemblent à l'avare qui ne sait qu'amasser, enfouir la richesse; mais, sous le point de vue de son emploi, combien ne lui deviennent-elles pas supérieures en utilisant, au besoin, leurs provisions, tandis que cet homme, dominé par le plus misérable de tous les vices, pousse la sottise jusqu'à se laisser mourir de faim à côté de son trésor?...

D'après ces faits, nous concluons que le *capital*, par lui-même et par les secours nombreux qu'il donne *à la terre*, *au travail*, est également un producteur très-puissant de la richesse.

On paraît, aujourd'hui, se préoccuper sérieusement de l'influence que devra présenter la grande importation de l'or, qui se fait actuellement en France, au point de vue de la richesse nationale, et surtout de la valeur monétaire de ce métal, comparativement à celle de l'argent. M. T. N. Bonard fait, à cette occasion, dans le *Siècle*, 15 juin 1855, des réflexions qui nous paraissent avoir leur portée.

« Le préjugé, dit-il, qui attache à l'or une autre valeur que celle qu'il possède réellement, est si profondément enraciné dans l'opinion, que les meilleurs esprits ont de la peine à s'en affranchir complétement. C'est au point que, changeant momentanément de rôle, les partisans avoués du libre échange demandent des restrictions au monnayage, c'est-à-dire à l'importation de l'or, et que les défenseurs de tout ce qu'il y a de plus restrictif et prohibitif dans nos lois et dans nos tarifs se font les champions du *laissez faire et laissez passer*, dans l'espoir de voir les richesses métalliques de la France s'accroître par une excessive importation d'or.

« Nous croyons que les uns et les autres se trompent étrangement. La France ne s'enrichira guère en laissant l'or entrer en toute liberté, parce que, d'abord, l'or n'est pas la richesse : que si l'or nous arrive en grande abondance, notre argent monnayé se retirera devant lui pour passer à l'étranger, et qu'enfin la valeur de l'or et celle de l'argent baisseront simultanément de prix, à mesure que ces deux métaux circuleront en plus grande quantité. D'un

autre côté, la France ne s'appauvrira pas en laissant l'or se substituer à l'argent, parce que cette substitution se fera par une suite presque infinie d'échanges successifs, qui tous produiront une somme de profits plus considérables que la baisse qui pourra subvenir dans la valeur relative de l'or. »

III. Le travail, ainsi que l'a surtout prouvé l'école *industrielle* par ses nombreuses discussions avec les deux autres, est l'agent immédiatement producteur de l'utilité, de la valeur; c'est lui qui s'applique aux matières premières jusqu'alors sans usage, pour les approprier à la satisfaction des besoins, et leur donner un prix quelquefois incomparablement supérieur à celui qu'elles offraient avant d'avoir éprouvé ces nombreuses modifications. C'est lui qui fertilise la terre, crée le capital, qui l'étend, le développe et le rend plus puissant à son tour.

Les *physiocrates* et l'école *mercantile* ont objecté que sans les matières premières données par la terre, et sans les constructions d'ateliers, l'argent, les outils, les instruments, les machines fournis par le capital, ce travail, manquant d'objets pour s'exercer et de moyens auxiliaires pour fonctionner avec avantage, n'aurait plus aucune faculté productive de la richesse, et, par le fait même, cesserait d'exister comme producteur de la valeur, de l'utilité; dont il n'est, dès lors, qu'un agent très-incomplet et très-secondaire.

L'école industrielle a victorieusement répondu qu'il existait une richesse morale intellectuelle; que, dans sa production, *le travail* du génie de l'homme était véritablement créateur, et sans aucun secours de *la terre* et du *capital*; que dans la production de l'utilité, de la valeur des matières premières livrées à l'industrie, les efforts *du capital* et *de la terre*, sans *le travail*, seraient nuls, ou du moins très-bornés.

« Le corps, dit M. V. Cousin, n'est que l'enveloppe de la puissance productive; or, cette puissance, cette force qui constitue l'homme, c'est l'esprit : l'esprit, voilà le principe de Smith; voilà la puissance dont le travail relève; voilà la force permanente, la source primitive de toute valeur, de toute richesse. »

Il reste donc prouvé, par le raisonnement et par l'expérience,

que *le travail* est *le créateur* de la richesse *morale*, et le producteur immédiat de *l'utilité* de *la valeur* qui constitue la richesse *physique*.

Concluons de toutes ces considérations, réduites à la plus simple expression des faits, que *la terre, le capital et le travail* sont à la fois les trois sources et les trois producteurs de la richesse; mais à la condition, au lieu de s'isoler et de se proscrire, de s'entendre, d'unir leurs efforts, de se prêter généreusement un mutuel, un indispensable appui : sous peine de n'offrir, par leur systématique exclusion, que des moyens incomplets, insuffisants ou stériles; ouvrant un libre accès aux privations, à la misère, au désordre; quand ils auraient pu faire naître la paix, l'abondance et la prospérité.

Voilà ce que devaient enseigner les *physiocrates*, les écoles *industrielle* et *mercantile*, ces trois *rivalités* aux principes *absolus*; au lieu de perdre un temps précieux en discussions souvent puériles, toujours vaines, et qui, plus d'une fois, ont compromis sérieusement la science économique aux yeux de ceux qui ne savent pas en sonder les profondeurs, en apprécier tous les avantages et toute la portée.

« L'étude de la production, dit Rossi, est celle de la lutte des forces humaines, soit intellectuelles, soit physiques, avec la matière pour la dominer, la transformer, l'adapter aux besoins de l'homme. Cette lutte constitue un ordre de faits et d'idées particulier qui ne se confond avec aucun autre. A cet ordre de choses se rapportent : valeur, richesse, travail, terre, capital, production directe ou indirecte, population, échange, marchés, débouchés, distribution, salaire, rente, profit, impôt, revenu, etc. »

« Le travail et le capital resteront fidèles à leur noble origine, dit M. H. Baudrillard : prenez telle période de la civilisation, ou tel peuple qu'il vous plaira, vous pouvez tenir pour avéré que le travail et le capital, solidaires dans leurs destinées, aussi bien qu'unis dans leur source, y sont en raison composée des besoins, des lumières et du libre perfectionnement des facultés humaines. »

Le commerce, véritable travail industriel, est, par cette condition,

l'une des principales sources de la richesse. M. T. N. Bonard, dans l'article déjà cité, le prouve par des raisonnements qui nous semblent conclure avantageusement, au double point de vue de l'économie politique et de la morale :

« Bacon a dit, Montaigne a répété, ajoute l'auteur, que le profit de l'un était toujours la perte de l'autre. Un publiciste, s'appropriant cette désolante maxime, a, de son côté, affirmé que nul homme ne peut s'enrichir sans qu'un autre s'appauvrisse ! Si cela est vrai, M. Michel Chevalier a raison : la France perdra des centaines de millions à laisser s'effectuer la substitution de l'or à l'argent. Mais, fort heureusement, jamais maxime plus fausse, jamais axiome plus erroné, ne furent énoncés.

« Toutes les fois qu'un échange commercial a lieu, quelle que soit la nature des marchandises échangées, si l'opération est faite librement, avec la prudence ordinaire dont on use dans le commerce, il y a double avantage pour la société, car les deux échangistes tirent profit de leur marché. »

Ce principe, qui nous paraît vrai, devient à la fois bien consolant pour l'humanité, dans ses voies de civilisation; tandis que l'opinion contraire porterait à des conséquences bien décourageantes et bien tristes.

« Avec la doctrine : « *Le profit de l'un n'est que la perte de l'autre*, » ajoute M. Bonard, l'homme ne peut voir dans son semblable qu'un ennemi; nous ne sommes plus frères, nous nous entre-dévorons : et le plus fort ou le plus habile doit nécessairement exploiter, tyranniser, ruiner le plus faible... Comment concevoir ensuite que le monde devienne de jour en jour plus riche, si chaque homme qui s'enrichit en appauvrit un autre : si chaque échange ne produit des bénéfices d'un côté, que pour se solder, de l'autre, en perte? »

Il nous semble, en effet, assez impossible de supposer une aussi funeste anomalie dans l'ordre naturel des choses; et d'admettre, contrairement aux notions de l'expérience, que le commerce, lien si précieux entre les individus et les peuples, devienne ainsi le plus dangereux élément de haines particulières et d'antipathies nationales.

CHAPITRE II.

ORIGINE, DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION.

Nous connaissons actuellement la richesse, les sources principales qui peuvent la fournir, les puissants moyens dont l'action raisonnée se trouve en mesure de la produire.

Pour bien comprendre cette production dans son véritable caractère, dans son vaste ensemble, dans ses immenses progrès, nous devons remonter à son origine, afin de la mieux suivre dans tous ses développements.

Dans le principe, une *terre* inculte et sauvage, un homme réduit à ses propres forces, dépourvu d'instruments et d'expérience, par conséquent un *travail* sans puissance et presque sans résultats : voilà tout ce que nous trouvons pour la production de *la richesse*. Aussi, création à peine appréciable *d'utilité*, *de valeur :* production à peine suffisante à la satisfaction des premiers, des plus indispensables besoins.

Mais, dans cette *terre*, existent des trésors enfouis; une vertu fécondante et végétative capable d'accroissement; à sa surface, des plantes, des arbustes, des arbres susceptibles de se perfectionner, de servir à l'alimentation, au vêtement, etc.; des animaux, dont les uns pourront augmenter les subsistances; les autres, soumettre leur volonté, prêter le secours de leur énergie : dans cet homme, dans cette personnification du *travail*, se trouvent : une intelligence, pour apprendre; un cœur, pour sentir; un génie, pour concevoir; une volonté, pour exécuter; autour de lui, circulent ou se constituent des corps, des puissances motrices, des conditions matérielles admirables, infinies : air, lumière, chaleur, électricité, raréfaction, élasticité, pesanteur, etc., dont il peut s'emparer et faire des moyens de production; enfin, il est doué de la faculté de multiplier son

espèce avec tous les avantages du concours des intelligences et de l'association des forces morales et physiques.

Aussi, bientôt des outils, des instruments sont façonnés : d'abord avec peu de qualités et d'avantages ; mais plus tard la découverte et l'emploi des métaux leur donnent cette puissance nécessaire pour mieux ouvrir le sol, en augmentant sa culture et sa fécondité.

L'abondance des produits dépasse enfin l'exigence des besoins ; de cet excédant précieux, la prévoyance et l'épargne concourent à former le *capital*.

Avec ce mobile nouveau, les moyens de production se multiplient, se perfectionnent ; les ateliers se forment, s'agrandissent ; les machines acquièrent, par la vapeur, une puissance prodigieuse ; le commerce anime toutes les industries ; la photographie vulgarise l'art du dessin ; l'électricité fait disparaître les distances ; la science et la création marchent de merveilles en merveilles !...

« L'homme, dit M. Ch. Dunoyer, n'eut d'abord que ses facultés et ses bras ; de même pour le sol qui n'a eu de valeur qu'après être exploité et ses produits façonnés. L'homme n'a créé ni ses facultés, ni les forces de la nature, mais il a créé tous ses pouvoirs, en utilisant ces facultés et ces forces ; c'est lui qui s'est donné le pouvoir d'en tirer parti. »

Au milieu de ces admirables résultats des efforts intelligents et réunis *de la terre*, *du capital* et *du travail*, examinons quelles sont actuellement les conditions qui peuvent le mieux assurer les succès du passé, favoriser ceux de l'avenir, surtout au point de vue des productions de la richesse.

Quatre moyens viennent ici particulièrement s'offrir : 1° *l'association ;* 2° *la liberté du travail ;* 3° *le libre échange ;* 4° *la concurrence*. Etudions chacune de ces conditions particulièrement sous le rapport de la production, de l'utilité, de la valeur.

§ I. ASSOCIATION.

L'ASSOCIATION, ἡ κοινωνία, de κοινόω, je communique ; *societas*, de *socio*, j'unis, je rassemble ; est, au point de vue de l'économie

politique, le concours de plusieurs individus qui, dans un but commun, ont uni leurs intérêts et leurs forces productives.

Le principe de l'association est naturel et logique : elle a pris naissance dans la faiblesse, dans l'impuissance de l'homme isolé ; dans la gravité des dangers qui le menacent ; la difficulté des résistances à vaincre pour la production de la richesse ; la nécessité de mettre en commun des facultés intellectuelles, des forces physiques, des capitaux, pour surmonter ces résistances et repousser énergiquement ces dangers. Aussi, dans tous les temps, on vit l'association marcher avec le progrès, la civilisation des peuples ; en devenir quelquefois la conséquence ; plus souvent, l'occasion et le moyen.

« L'esprit d'association, dit M. A. de Laborde, a dû exister chez tous les peuples, puisqu'il fait une partie si importante de l'ordre social... Mais les anciens ne pouvaient guère connaître ni le charme, ni les avantages de l'esprit d'association. La division en maîtres et esclaves mettait parmi eux les trois quarts de la population dans la dépendance de l'autre, et établissait une sorte de société *féodale*, peu variée dans les rangs, et n'ayant, par conséquent, besoin d'aucune combinaison pour les unir. »

Toutefois, les Grecs eurent des associations commerciales, des compagnies d'assurance, des sociétés de bienfaisance, des institutions communales, des réunions savantes, etc. Les Romains suivirent, à cet égard, les mêmes voies, avec des modifications relatives aux mœurs, aux temps, aux lois, et que l'on vit ensuite chez les Francs prendre alternativement des caractères ou nuisibles au progrès ou bien avantageux à la civilisation, comme nous le constaterons dans chacune des associations en particulier.

« Enfin, la révolution française, dit M. A. de Laborde, qui devait être favorable aux associations municipales, à ce genre de propriété et d'industrie populaires, viola tous les droits, atteignit les biens des communautés, les rendit nationaux ; rien n'échappa à ce genre nouveau de fiscalité démocratique. »

Dans nos temps modernes, cette communauté d'action a pris de merveilleux développements ; au milieu de nous surtout, l'association

est devenue l'idée fixe du siècle ; elle est, en quelque sorte, passée à l'état de *monomanie*, avec tous les dangers attachés aux conceptions absolues : à la fois cause et résultat de l'affranchissement des masses, elle aurait en effet, par ses abus, sans l'intervention d'une raison puissante, replongé les peuples dans toutes les misères et toutes les souffrances d'un nouveau despotisme plus tyrannique et plus oppressif que le premier. Tout ce que nous avons dit sur les caractères et les essais effrayants du socialisme démontre, jusqu'à l'évidence, qu'il ne s'agit point ici d'une simple assertion, mais d'un fait alors en voie d'accomplissement !...

« L'association forcée, dit M. H. Baudrillard, celle de toutes les doctrines socialistes, amène le travailleur à n'être plus qu'une chose, un instrument, un véritable capital, *une machine !* L'association volontaire suppose au contraire le capital ; elle augmente sa force par la réunion des unités : mais il lui faut pour prospérer : patience, épargne, calcul, subordination des mauvais instincts à la raison, sentiment de responsabilité, en un mot : devoirs de la famille... Sans le capital et ces indispensables qualités, la chute de l'association est certaine. »

« Depuis ces derniers temps surtout, dit M. Schnitzler, les tentatives d'association se sont multipliées, et l'idée elle-même en a été élaborée, à tel point qu'il existe aujourd'hui une science dont tous les efforts tendent à la recherche et à l'application des véritables lois de l'*association*. L'idée d'association se rapporte, avec une analogie parfaite, à tous les travaux, à tous les faits de la vie sociale... Les *sociétés spéciales* sont des cas particuliers du travail de la grande société qui se compose de l'ensemble des efforts individuels et collectifs ; la grande société elle-même, *l'État*, n'est qu'une forme spéciale. »

« Parmi les principes qui fondent la félicité des peuples et qui assurent leur repos, dit M. A. de Laborde, il en est un qui semble comprendre tous les autres : c'est l'esprit d'association, qui établit des rapports entre toutes les classes de citoyens pour s'aider, se protéger mutuellement ; pour intervenir directement dans leurs intérêts; pour se répartir dans une multitude de cercles, de circon-

scriptions, qui toutes tendent au même but, au développement des sociétés, à l'accroissement général du bien-être et de la richesse.»

Pour donner à l'association toute sa puissance, pour ne pas tomber dans les graves inconvénients que ses abus ou ses applications vicieuses peuvent entraîner, il faut craindre d'en exagérer l'importance, d'en fausser les principes, et d'en autoriser la licence.

L'importance de ces considérations sera d'autant mieux sentie que, l'association pouvant créer des puissances considérables, on doit craindre davantage les désastres que leurs anomalies et leur perturbations seraient en mesure d'effectuer.

Dans toutes ces réunions de moyens et de forces, le pouvoir social ne pourrait, sans de graves inconvénients, prendre aucune véritable initiative, aucune solidarité, aucune garantie, aucune responsabilité; mais il ne doit jamais abdiquer son autorité directrice et surveillante: nous verrons même que, dans plusieurs associations, il est impossible qu'il n'exige pas une autorisation, un contrôle du gouvernement.

D'après M. L. Reybaud, l'association est le plus grand problème des temps modernes, il est appelé à résoudre celui de la distribution des fruits du travail, qui intéresse à un si haut degré la conscience et la justice humaines: « Si, pour la solution de ce dernier, l'autorité ne peut rien, *l'association pourrait tout.* » Plus tard il a dit, l'association *pourrait beaucoup :* cette rectification nécessaire a remis la question dans le vrai.

« On ne sait en effet, on l'avoue, ajoute M. Wolowski, comment l'association pourrait remédier aux maux, très-mal définis, qu'on prétend guérir; mais n'importe, on affirme hardiment qu'elle le pourrait. »

M. Buret voit, dans l'association, « le mot de l'énigme sociale, *la parole magique* qui doit mettre fin *au charme* sous lequel les classes pauvres vivent enchaînées. Du droit que les ouvriers ont d'exister, résulte, pour eux, le droit de participer aux produits et même à la propriété des instruments du travail. Les propriétaires du sol ne sont que les dépositaires de la fortune publique; ce qu'on appelle la propriété du sol n'est qu'un usufruit; le droit de succéder

ne doit pas profiter seulement à quelques individus, mais à toute la société; la mort est une véritable expropriation pour cause d'utilité sociale... Au-dessus du droit des enfants pour la succession, il y a celui de la société, qui ne ferait assurément qu'exercer la plus juste des reprises, en s'adjugeant, dans l'héritage, une part égale à celle de chaque enfant. »

Nous ne suivrons pas l'auteur dans le cours de ses excentricités; nous lui ferons seulement observer que s'il était lui-même *héritier*, on le verrait sans doute professer des principes opposés, et que, s'il comprenait mieux les véritables intérêts de la nation et des ouvriers, il ne formulerait pas d'aussi étranges, d'aussi funestes opinions; qu'il n'est pas nécessaire aujourd'hui d'encourager la fiscalité dans une *augmentation des droits de succession*, qui sont énormes, surtout en ligne collatérale, et finiraient bientôt par absorber toute la fortune particulière, à moins que l'État n'aliénât progressivement ses héritages; et, dans ce cas, ce ne serait pas assurément les ouvriers sans épargnes et sans capitaux qui pourraient les acquérir. Ainsi, au milieu même des funestes réalisations d'un aussi déplorable et dangereux système, non-seulement le paupérisme ne serait pas détruit, mais il tendrait chaque jour à s'accroître.

Pour que l'*association* ne soit pas, comme dans toutes les utopies socialistes, un vain mot, une déception perfide, une tyrannie systématique, un despotisme dissimulé, un signal de désordre et d'insurrection; pour qu'elle porte des fruits de vie, de bien-être, de bonheur, de progrès, de perfectionnement humain, il faut qu'elle présente un but légitime, producteur, utile et moralisateur; qu'elle comprenne tous les intérêts particuliers dans l'intérêt commun; que celui-ci forme sa base et son caractère; l'autre, son encouragement et son mobile; que toutes les volontés, toutes les intelligences, toutes les forces, par leur union et leur concours, n'y forment qu'une force, une intelligence, une volonté; que toutes ces puissances, le plus souvent hétérogènes et sans proportions relatives dans leur nature et dans leur importance, obéissent, consciencieusement et sans déviation, au principe constituant qui les anime, sous la direction

d'une capacité supérieure dont elles reconnaissent le mérite et qu'elles ont librement choisie ; enfin, que la prévoyance, l'ordre, la prudence et la sagesse président constamment à la production de l'utilité, de la valeur ; comme l'équité, la bonne foi, le désintéressement, à la distribution de la richesse.

« Envisagée dans toute son étendue et dans toute sa profondeur, l'idée d'association, dit M. Schnitzler, exprime la coordination régulière de plusieurs forces différentes, inégales ou même divergentes, et leur direction vers un même but :... emploi de tous les caractères différents et opposés pour le maintien de l'ordre et de l'harmonie ; direction des efforts isolés de chaque individu vers un but utile à tous ; direction des travaux de la masse vers le bien de l'individu ; voilà, pour la société humaine, ses vraies conditions de stabilité et de perfectionnement. »

« Différent de l'esprit de corps, qui anime en général les corporations, dit M. A. de Laborde, et qui ne peut s'étendre parce qu'il est individuel et exclusif, le sentiment qui dirige les associations est l'esprit public, qui ne peut se restreindre parce qu'il est composé et libéral, parce qu'il embrasse tous les intérêts et procure toutes les jouissances. »

Arrivant au besoin de bien distinguer les associations humaines pour mieux comprendre les caractères particuliers et l'utilité spéciale de chacune d'elles, nous sentons aussitôt que la première et la meilleure base de cette distinction est *le but* qu'elles se proposent d'atteindre, puisque là se trouvent *le motif* et *la fin* de leur établissement.

A ce point de vue, les associations humaines peuvent se proposer six fins principales : 1° *le culte divin* ; 2° *la protection, la défense du corps social* : 3° *le renversement d'une oppression gouvernementale réelle ou imaginaire* ; 4° *la prévision de l'indigenee* ; 5° *le soulagement de la misère* ; 6° *la production et la distribution de la richesse morale et matérielle* : de ces différentes indications à remplir, nous allons voir, en effet, surgir toutes les associations humaines.

I. CULTE DIVIN.

Dès les premiers âges du monde, les hommes, témoins des merveilles de l'univers, gratifiés des trésors de la terre, des bienfaits de l'air, de la lumière, de la chaleur, des eaux, etc., comprirent l'existence d'un être supérieur, dont la puissance illimitée s'unissait à l'ineffable bonté : l'admiration s'empara de leur esprit; la reconnaissance, l'amour, de leur cœur; ils éprouvèrent le besoin de s'entretenir de sa bienfaisance, de sa gloire ; de s'unir pour mettre en commun leurs prières, leurs témoignages de respect et leurs actions de grâces. Telle fut naturellement l'origine des *sociétés religieuses* qui s'établirent progressivement sous les noms de *tribus*, de *congrégations*, de *communautés*, d'*églises*, etc.

Toutes ces associations si justes, si louables dans leur objet, présentèrent les plus précieux résultats et portèrent les meilleurs fruits, tant qu'elles ne dévièrent pas de leur noble but; mais trop souvent elles amenèrent des perturbations dans le monde moral et dans le monde physique, au milieu des ténèbres et des erreurs dont les hommes se trouvaient encore enveloppés.

D'abord, aux premiers enseignements de Moïse, et définitivement à la voix du Christ, la véritable lumière apparaît, la raison s'éclaire, l'esprit s'élève et le cœur s'échauffe; l'affranchissement de l'humanité brise les chaînes de l'esclavage; la charité maîtrise l'égoïsme, console toutes les infortunes, adoucit toutes les misères; partout la vie morale semble dominer les nécessités matérielles; partout les arts, les sciences, la civilisation marchent avec entraînement sous les sublimes inspirations du christianisme et d'une sage liberté !...

« La religion chrétienne, dit M. A. de Laborde, qui réunit les hommes dans les mêmes devoirs, dans les mêmes craintes et les mêmes espérances, fut un des principaux mobiles des associations; les vanités humaines, les distinctions frivoles de rang ou de fortune disparurent devant des considérations plus puissantes, *devant le néant, qui est le terme de tout;* et l'amour de la liberté, autant

que la crainte de l'esclavage, le malheur et la raison, éclairèrent les hommes sur leurs intérêts communs, les associèrent entre eux et donnèrent à leurs institutions ce caractère d'union et de bienveillance naturelle, contre lesquelles viennent se briser les efforts du despotisme, et cette tendance constante du pouvoir à envahir les droits les plus sacrés des nations. »

Au milieu de ces consolantes et nobles paroles, pourquoi cette assertion si fatalement désespérante, et si complétement erronée? « *Devant le néant, qui est le terme de tout !...* » Non, certes, tout n'aboutit pas au néant !... Non, certes, le néant n'ensevelit pas les crimes, sans punition, dans un éternel oubli ; n'abîme pas les bonnes actions, sans récompense, dans le gouffre sans fond d'un passé qui ne laisse rien à l'avenir ! Le sens, la raison, la bonté, la justice divines, tout nous révèle, au contraire, la réalité d'une vie future : espérance des bons, terreur des méchants ; où le mal ne ne sera pas sans châtiment, et le bien, sans rémunération !...

II. PROTECTION, DÉFENSE DU CORPS SOCIAL.

Aussitôt que les hommes se trouvèrent unis en famille, avec des intérêts à faire valoir et des propriétés à conserver, ils comprirent mieux encore la nécessité de se rassembler en plus grand nombre; ce fut alors que les familles pactisèrent entre elles pour se constituer en corps de nation. A ce point de vue, quatre ordres d'associatious se formèrent : 1° *civiles*, 2° *légales*, 3° *militaires*, 4° *confédérées*; dans un but commun et général, mais avec des attributions et des caractères particuliers.

I. Sociétés civiles. — On leur a donné, depuis longtemps, le nom *de communes*. Instituées sur le type de la famille, elles auraient dû ne jamais s'écarter de leur modèle, et surtout ne pas revêtir ces formes politiques aussi contraires à leurs propres intérêts qu'à l'ordre, à la paix, à la prospérité du pays.

On les retrouve dans presque toutes les époques de la civilisation, et chez presque tous les peuples, mais avec des modifications pour la dénomination et pour la manière d'être. Dans la Grèce,

les cités avaient leur police et leur administration ; la domination romaine elle-même respecta, chez les peuples vaincus, ces communautés civiles, qu'elle faisait tout simplement diriger par ses *préteurs ;* inquiétées et frappées de contributions assez lourdes sous l'empire, elles se relevèrent avec l'invasion des Francs ; mais on les vit ensuite, pendant longtemps, comme anéanties sous le despotisme exacteur et brutal de la féodalité. Enfin, Louis le Gros eut l'insigne honneur de préparer l'affranchissement des *communes*, en voie d'arriver, après tant de tribulations et de vicissitudes, à cette sage liberté d'action qu'elles doivent aujourd'hui présenter dans les gouvernements bien institués.

« De toutes les associations protectrices des intérêts sociaux, dit M. A. de Laborde, la plus nécessaire, la plus généralement répandue, celle qu'on peut regarder comme la base de toutes les autres, fut l'*association municipale.* Ce régime, cette extension du régime de la famille, aussi indispensable à la société que la société l'est aux hommes; cette administration, en commun, d'intérêts semblables, se retrouve dans tous les temps, chez tous les peuples : et si quelque chose doit étonner, c'est qu'elle puisse ne pas exister quelque part, et qu'on mette en question ses avantages. Comment la propriété particulière pourrait-elle être assurée, si la propriété collective ne l'était pas?... L'organisation de cette première base de l'ordre social est si naturelle dans ses causes comme dans son but, qu'elle n'a jamais différé beaucoup, même dans ses règlements... Après leur affranchissement, les communes eurent des lois écrites, des magistrats ;... *le maire* remplaça *le préteur*, *les échevins* prirent la place *des décurions*... On combinera l'esprit d'une heureuse indépendance avec l'exercice du pouvoir ;... alors chaque commune représentera un gros propriétaire, un capitaliste ayant du crédit et pouvant porter lui-même au plus haut point tout ce qui est utile à son bien-être et à son industrie ; c'est ce qu'attendent aujourd'hui les Français de leur gouvernement ; c'est le but vers lequel s'avancent lentement, mais progressivement, toutes les nations. »

II. SOCIÉTÉS LÉGALES. — En remontant vers le berceau du genre

humain, nous trouvons des lois peu compliquées, peu nombreuses ; du reste, sous ce double rapport, en mesure nécessaire avec les intérêts qu'elles devaient sauvegarder et défendre. Souvent un législateur suprême représentait, à lui seul, toute l'association légale dans sa triple mission de pouvoir *législatif, judiciaire, exécutif.* Tels furent, chez les Hébreux, Moïse ; chez les Grecs, Lycurgue, Solon ; chez les Romains, Romulus, Numa, etc.

Avec l'accroissement numérique des peuples et les progrès de la civilisation, les besoins devinrent plus pressants, les intérêts plus multipliés, les mauvaises passions plus entreprenantes et plus dangereuses, etc. ; le besoin d'une répression plus active et plus constante se fit sentir ; il donna naissance à *l'association légale* avec ses trois pouvoirs sérieux, énergiques, de créer des lois ; d'en juger l'opportunité d'application ; de la requérir et de la faire exécuter au nom de l'intérêt social plus ou moins gravement compromis. Il est aisé d'apprécier tout ce que cette association sage, équitable, mais inflexible et sévère au besoin, avec ses arrestations préventives, ses incarcérations plus ou moins dures, plus ou moins prolongées, avec ses châtiments raisonnés, mais terribles, doit offrir d'utilité, de puissance, pour garantir la société des funestes invasions du désordre, de la licence et du crime : c'est la force morale protectrice et tutélaire que la civilisation a mise à la place de la force physique et brutale des temps barbares, avec autant d'avantages pour la raison que de garanties pour la justice.

III. Sociétés militaires. — On peut donner ce titre à toutes les réunions de citoyens légalement et régulièrement armées pour le maintien de l'ordre et pour la défense du pays. Sans ce double caractère, elles ne mériteraient que le nom de bandes *insurgées* ou de troupes *de brigands*, dont nous abandonnons l'histoire aux siècles de grossièreté sauvage ou d'anarchie. Même avec ses conditions d'esprit public et de légalité, *l'association militaire*, très-utile, souvent même indispensable, offre toujours un caractère de force brutale qui nous rappelle trop les temps barbares en nous laissant voir que nous sommes encore bien loin de cette civilisation rationnelle, vertueuse, chrétienne, où la puissance morale des

lois devrait suffire au maintien de la paix, à l'accord de tous les intérêts humains. En effet, chez les peuplades sauvages, *l'absence*, chez les nations modernes, *le mépris* des lois, amenèrent *les associations militaires* pour suppléer, par la puissance *physique*, cette puissance *morale* que, dans le premier cas, le génie de l'homme n'avait pas encore su créer ; et que, dans le second, l'esprit de révolte, d'insurrection, d'anarchie, avait oubliée, méconnue, foulée aux pieds !...

Dans les sociétés primitives, on vit quelquefois un peuple tout entier se lever, par un noble et généreux élan, pour marcher au secours de la patrie menacée. Dans les vastes empires de l'antiquité, l'association militaire ne fut que trop souvent le rassemblement forcé des masses traînées sur les pas du despotisme pour satisfaire ses injustes ressentiments ou sa passion ambitieuse d'usurpation et de conquête ; au moyen âge, elle présenta presque toujours des bandes sans aveu, stipendiées par la féodalité pour servir des haines de parti, ravager les terres, incendier les récoltes et les habitations, massacrer des villages entiers, enlever leurs dépouilles et les partager avec des brigands titrés qui ne craignaient pas, après ces méfaits et ces crimes, dont l'inflexible vérité de l'histoire nous a conservé l'affreux souvenir, de prendre les noms honorables de seigneurs, de princes, de rois !... Enfin, dans nos temps modernes, on a vu, lors de ces jours sinistres où l'émeute et l'insurrection faisaient trembler, jusque dans ses fondements, le sol du pays, l'amour national se réveiller dans les cœurs généreux, l'*association militaire* s'improviser, se former spontanément et donner, par son courage, son énergie, son mépris de la mort, un spectacle digne des plus beaux temps de Sparte, d'Athènes et de Rome !... Ce fut alors que la France, justement fière de ses enfants, put saluer, avec orgueil et reconnaissance, leurs généreuses milices, de cet éloge le plus beau, le plus honorable de tous : *Vous avez sauvé la patrie !...*

« Si le principe de l'association parmi les hommes, dit M. A. de Laborde, présente un beau spectacle lorsqu'il assure le développement de leurs facultés, le bien-être de leur famille, qu'il devient grand et majestueux lorsqu'il étend la sphère de leurs relations au monde

entier, qu'il les fait jouir des productions de tous les climats! Mais qu'il est bien plus grand encore, s'il parvient à réunir toute la population d'un pays pour sa défense; s'il peut faire autant de soldats intrépides, de guerriers généreux, qu'il compte de citoyens! Cette nouvelle association, que nous appellerons association militaire, est le complément des associations municipale et industrielle; la garantie de sûreté au dehors et du repos au dedans. Ce fut elle qui, dans la plus haute antiquité, arma les hommes de toutes les nations pour la défense de leurs travaux; qui en fit une masse de forces aussi difficile à calculer qu'à soumettre; ce fut par elle que les peuples se levèrent tout entiers sur la lisière de leurs champs, pour en défendre l'approche; ce fut elle qui les constitua les gardiens de leurs produits, au lieu d'en confier le soin à des armées permanentes qui sont à charge pendant la paix, qui ne protégent qu'imparfaitement pendant la guerre, et qui ont servi plus souvent d'instrument à la tyrannie que de sauvegarde contre l'invasion... Le besoin d'une juste défense fonda les associations militaires: les héros de Numance, de Sagonte, des Thermopyles, de Leuctres et de Marathon, n'étaient point les gardes soldées d'un monarque; ils opposaient le courage et les vertus de l'association militaire à l'ambition des Perses... On pourrait regarder encore aujourd'hui, comme des associations de ce genre, *les milices*, en Angleterre; *la landwehr* et *la landsturm*, en Allemagne; *les Pospolites*, en Russie et en Pologne; *les miliciens*, en Espagne; et *la garde nationale*, en France. »

Evidemment, notre honorable publiciste, dans sa préférence absolue de la garde nationale sur l'armée, pour la protection et la défense habituelle du pays, fait confusion de temps, de citoyens, de mœurs et d'institutions.

Chez les premiers peuples, au début de la civilisation, la force brutale régnant seule, tous les hommes étaient naturellement et nécessairement soldats; maniant alors alternativement et sans préjudice le marteau, la bêche ou le javelot. Ces réunions militaires improvisées au besoin suffisaient alors; on les employait avec avantage, mais non *par préférence:* il n'en existait pas d'autres.

Mais aujourd'hui que les sciences, les arts, les industries ont fait de si merveilleux progrès ; que les hommes, pour la plus grande partie, sont livrés à des habitudes, à des travaux si différents des fatigues de la guerre ; aujourd'hui qu'à l'extérieur comme à l'intérieur, la force armée doit être en permanence, comme intimidation et comme répression, sous l'influence de nécessités sociales que nous déplorons, mais dont il ne dépend pas de nous d'infirmer la réalité, ces associations militaires des premiers temps, des nations à leur berceau, pourraient-elles suffire ? Nous le demandons à nos besoins actuels, aux hommes qui savent les apprécier, aux expériences tout récemment faites.

Sans doute, lorsque le sceptre des lois est brisé, lorsque le pouvoir social est menacé de mort, lorsque la torche incendiaire de l'insurrection s'approche des archives de l'État, lorsque l'émeute en délire fait entendre ses affreux et sinistres hurlements, lorsque le présent et l'avenir du pays sont mis en question, tous les citoyens honorables et courageux doivent s'armer et s'unir pour la défense commune. Mais aussitôt que le pouvoir social a reconquis sa puissance ; la loi, son empire ; que l'ordre et la paix ont remplacé la guerre civile et l'anarchie ; *cette association militaire* a terminé sa mission ; tous ceux qui la composaient doivent retourner à leurs travaux, suspendus avec tant d'inconvénients pour la production de la richesse ; et la garde, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, doit être alors exclusivement confiée à l'armée régulière et permanente, seule en mesure, par son caractère et sa constitution, de l'effectuer avec avantage et sécurité.

IV. Sociétés confédérées. — Les petits États, comme les individus faibles, comprirent de bonne heure la nécessité de s'unir dans un intérêt commun, pour défendre leur territoire et lutter, avec avantage, contre les prétentions ambitieuses et contre l'oppression des grands empires ; cette association des peuples entre eux prit le nom de *confédération*; et les nations unies, celui de *gouvernements fédératifs*.

Ces sociétés confédérées marchèrent avec d'autant plus de succès et de persévérance, que les peuples offraient des conditions plus

ressemblantes au point de vue du nombre des citoyens, de leur caractère, de leurs mœurs, de leurs institutions, de leurs lois, de l'étendue, de l'importance du territoire.

« Il y a grande apparence, dit Montesquieu, que les hommes auraient été à la fin obligés de vivre toujours sous le gouvernement d'un seul, s'ils n'avaient imaginé une manière de constitution qui a tous les avantages intérieurs du gouvernement républicain et la force extérieure du monarchique ; je parle de *la république fédérative*.

« Cette forme de gouvernement est une convention par laquelle plusieurs corps politiques consentent à devenir citoyens d'un État plus grand qu'ils veulent former ; c'est une société de sociétés qui en font une nouvelle, qui peut s'agrandir par de nouveaux associés qui se sont unis. Ce furent ces associations qui firent fleurir si longtemps le corps de la Grèce ; par elle, les Romains attaquèrent l'univers ; et, par elles seules, l'univers se défendit contre eux... C'est par là que la Hollande, l'Allemagne, les ligues suisses sont regardées en Europe comme des républiques éternelles... S'il arrive quelque sédition chez un des membres confédérés, les autres peuvent l'apaiser; si quelques abus s'introduisent quelque part, ils sont corrigés par les parties saines... Composé de petites républiques ; il jouit de la bonté du gouvernement intérieur de chacune ; et, à l'égard du dehors, il a, par la force de l'association, tous les avantages des grandes monarchies. »

Un autre genre d'association voulut naguère s'établir, un peu trop à l'avantage des souverains, pas assez à celui des peuples, sous le nom de *Sainte-Alliance ;* aussi n'offrit-elle ni réalité ni durée.

« La plus remarquable de toutes les associations, dit M. Depping, *la Sainte-Alliance,* fut provoquée par Alexandre Ier, empereur de Russie et conclue à Paris, le 26 septembre 1815, entre lui, le roi de France, l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse, et, plus tard, presque tous les souverains. Elle consacre le droit divin, l'hérédité des rois ; fait, des peuples, leur patrimoine. Elle fut personnellement acceptée seulement par le régent d'Angleterre, et Louis XVIII

ne voulut pas en faire une question d'État. Les États-Unis et ceux du Pape restèrent en dehors de cette institution, qui périt avec Alexandre, son fondateur. »

III. RENVERSEMENT D'UNE OPPRESSION GOUVERNEMENTALE RÉELLE OU IMAGINAIRE.

Les gouvernements, même les plus sages, les plus justes, les plus modérés, ont presque toujours, souvent à leur insu, dans les meilleures intentions, des dispositions plus ou moins évidentes à l'empiètement du pouvoir. Parmi les peuples, même les mieux doués d'intelligence, de raison, de calme, se trouvent parfois des esprits fâcheux, impatients, irréfléchis, qui, dans leur mécontentement systématique ou fondé, ne voulant faire aucune concession à l'imperfection nécessaire des choses humaines, s'agitent, vocifèrent, se plaignent amèrement, attaquent la constitution, font du prosélytisme *anti-gouvernemental*, souvent sans autre motif qu'une antipathie maladive pour ce qui porte le nom de pouvoir : ils manifesteraient la même hostilité pour toutes les constitutions passées, présentes et futures.

Comprenant leur impuissance personnelle, ils s'associent avec cette persévérance et cette unité d'action que l'on trouve malheureusement presque toujours dans le génie du mal ; c'est à ce genre de solidarité que nous donnons le titre d'*associations politiques*, et que l'on a souvent désignées sous celui de *sociétés secrètes*.

L'ASSOCIATION POLITIQUE, dont le but est ostensible ou caché, n'est autre chose qu'une guerre ouverte ou clandestine, une guerre envenimée, haineuse, implacable à tous les pouvoirs existants, qualifiés du titre de *despotiques*, pour les renverser tour à tour; pour les remplacer par l'anarchie, sous le nom séduisant et trompeur de liberté.

Toute association de ce genre nous paraît une funeste anomalie dans l'ordre social; un premier degré de révolte et d'insurrection dans la vie civile.

Pour offrir son état normal, une société nationale doit présenter

un caractère d'unité parfaite, un concours loyal et sincère vers la réalisation du bien-être, du bonheur de tous, qui ne peuvent s'établir que sur l'ordre, la paix résultant des efforts intelligents, solidaires et combinés du gouvernement et des gouvernés; toute association particulière dans l'association générale, au point de vue des intérêts communs, se fût-elle instituée dans un bon motif, avec les meilleures intentions, n'en devient pas moins une superfétation, une mesure illicite, coupable ou pour le moins téméraire.

De quel droit, en effet, une fraction plus ou moins minime de citoyens vient-elle s'ingérer le droit d'attaquer, de poursuivre, avec violence ou perfidie, le pouvoir social établi, reconnu par toute la nation; de miner sourdement ou de renverser, par des moyens désastreux, les institutions admises par la masse des citoyens, et sanctionnées par les délégués chargés de les représenter? Il faut avouer que, dans ce seul fait, il existe déjà bien de la prétention et de l'outrecuidance.

Mais, si nous énumérons actuellement tous les moyens mis en usage par ces fractions du corps social pour arriver à leurs coupables fins, n'y trouverons-nous point quelque chose de plus? n'y verrons-nous pas de l'immoralité, de la perversité, du crime?

Cajoleries du peuple que l'on vante, que l'on encense, que l'on glorifie pour mieux l'asservir; dont on exagère, dont on fait semblant de plaindre les souffrances et les misères pour le jeter plus sûrement dans l'émeute et dans la guerre civile; auquel, par un mirage perfide et trompeur, on présente un avenir plein d'agréables illusions; auquel on promet un bien-être, un bonheur que l'on sait ne pouvoir jamais lui donner, pour exploiter avec plus de facilité ses efforts, ses sueurs, son sang, et jusqu'aux actions coupables par lesquelles on le précipite sciemment dans le paupérisme, les prisons, le bagne ou la déportation !...

Tels sont, avec beaucoup d'autres, les moyens employés par les associations politiques pour corrompre, fasciner, perdre le peuple en cherchant à renverser le pouvoir !...

Quelques-unes de ces associations ont présenté du moins le triste courage de leur opinion, l'audace et la témérité de leur prin-

cipe, en se révélant au grand jour; les autres, à l'exemple du serpent venimeux qui rampe dans l'ombre, ont marché sourdement à l'abri du silence et du mystère, ce qui leur a mérité le nom significatif de *sociétés secrètes.* Il nous répugne de retracer ici leurs ténébreuses machinations, leurs dégoûtantes saturnales et leurs manœuvres aussi criminelles que désastreuses; nous laisserons à d'autres cet utile mais bien pénible soin :

« *Les sociétés secrètes* sont, dit M. Ch. Vogel, des réunions formées sans le concours de l'État, et, le plus souvent, inspirées par des influences hostiles. Leur danger a conduit beaucoup de gouvernements à restreindre considérablement, pour leurs sujets, le droit d'association. D'un autre côté, ces défiances ont fait entourer les associations politiques du secret et du mystère. En France, une loi du 10 avril 1834 déclare illicite toute réunion de plus de vingt personnes sans autorisation... Les Sociétés secrètes se retrouvent dans presque tous les temps, sous diverses dénominations : *Arènes politiques, Feuillants, Cordeliers, Jacobins, Carbonari, Francs-Maçons, Société des amis du peuple, des Droits de l'homme*, etc. »

« Les Sociétés secrètes, dit M. J. P. Pagès, prennent les hommes tels que l'état social les a formés : esprits : *généreux*, qui poussent l'espèce humaine vers un meilleur avenir ; *moroses*, qui s'exagèrent les vues du gouvernement ; *haineux*, blessés par les formes actuelles ou par les hommes en crédit; *mécontents*, qui, ne trouvant pas de place dans la hiérarchie, veulent faire table rase pour se placer. Elles occupent tout, elles flattent tout : *la crainte, l'espoir, l'orgueil, le crime, la vertu !...* Arrivées à ce degré d'audace, elles prennent le nom de factions : ce sont *les Verts* et *les Bleus* de Constantinople; *les Roses rouge et blanche* d'Angleterre; *les Bonnets* et *les Chapeaux* de Suède ; *les Guelfes* et *les Gibelins* d'Italie, etc.

« Les intrigants, les ambitieux qui troublent l'ordre public dans leur intérêt particulier ne sont, en effet, que des factieux qui se croient des Marius... Ce qu'ils m'inspirent, la parole ne saurait l'exprimer !... Artisans des malheurs de leur patrie, ils oublient

que la liberté sans ordre, c'est l'anarchie ; que l'ordre sans la liberté, c'est l'esclavage ; et, s'ils se vendent au peuple, c'est que le pouvoir n'a pas tenté leur vénalité ! »

A côté de ces infamies, nous pourrions citer quelques illusions généreuses, quelques nobles erreurs, quelques regrettables déceptions : elles prouveraient encore mieux que, même avec un principe estimable, *toute association politique* est, par cela même, frappée de vertige et dangereusement passionnée ; aussi dirons-nous, à cette occasion, avec Montesquieu : « Il semble que les têtes des plus grands hommes s'électrisent lorsqu'elles sont assemblées, et que là où il y a plus de sages, il y ait aussi moins de sagesse !... »

C'est donc avec un pénible étonnement que nous lisons, dans un écrit de l'honorable M. A. de Laborde, ces phrases dont le sens amphibologique pourrait prêter aux plus fâcheuses comme aux plus regrettables interprétations :

« En traçant, dit-il, le tableau des associations de tous les genres qui servent à répandre les lumières et à épurer les âmes, peut-on oublier les plus douces de toutes, celles qui étendent et perfectionnent les charmes de l'amitié ; celles dont les travaux sont cachés mais dont les bienfaits paraissent au grand jour : *les sociétés secrètes*, enfin, que la calomnie a voulu en vain flétrir, la méfiance dissoudre, mais qui reprendront, propageront leurs utiles travaux lorsque les hommes seront plus libres, les gouvernements plus éclairés, les temps plus prospères ? »

Si M. de Laborde, usant d'un vocabulaire qui, dans notre époque, n'appartiendrait qu'à lui, comprend sous le titre *de sociétés secrètes* : les intimités amicales et les institutions bienfaisantes : où donc les a-t-il vues *poursuivies*, *calomniées* ; quel serait *le temps* assez barbare, et *le gouvernement* assez ennemi de lui-même et de sa propre gloire, pour *les attaquer* et *les proscrire ?* Mais si le savant publiciste, employant les termes dans l'acception qui leur est généralement donnée parmi nous, désigne sous les mots *Sociétés secrètes* les associations politiques dont nous venons de parler, ce qu'il nous est impossible d'admettre, ses éloges

feraient une impression triste sur les âmes honnêtes, et *les sociétés secrètes* elles-mêmes douteraient de la sincérité d'un panégyriste aussi précieux, et tellement honorable qu'elles n'auraient jamais dû l'espérer.

Du reste, au point de vue même des résultats que l'on en peut obtenir, les *associations politiques* en général et *les sociétés secrètes en particulier*, nous paraîtront toujours, sous un gouvernement représentatif surtout, le plus mauvais et le plus dangereux de tous les moyens pour prévenir ou réprimer les envahissements du pouvoir gouvernemental; par la raison toute simple que, dans la dure nécessité de subir l'un de ces déplorables extrêmes, l'absolutisme éclairé nous semble encore moins à craindre que l'aveugle anarchie, pour le bien-être, la prospérité, l'avenir des peuples.

D'ailleurs, afin de se garantir du premier de ces regrettables excès, la nation n'a-t-elle pas ses délégués, ses représentants avec mission reconnue de parler au nom des lois du pays, et de la protéger sûrement contre les prétentions d'un naissant despotisme?

Mais disent les *sociétés secrètes* : « C'est, par le fait, l'État qui nomme lui-même ce que l'on appelle, avec dérision, nos représentants, et ces hommes, vendus au pouvoir, sont les premiers à le pousser au gouvernement absolu. »

Nous ne voulons trouver, dans ces graves imputations, que des calomnies produites pour le besoin de la cause. Il nous est impossible de croire qu'aujourd'hui, dans notre siècle de progrès et de lumière, un gouvernement soit assez peu clairvoyant sur les conditions fondamentales de son existence, de sa durée, de la confiance, de l'estime qui doivent l'environner, pour faire que l'élection législative, par le vote populaire, soit un vain mot; l'antagonisme gouvernemental, une illusion; la représentation nationale, une immoralité !...

S'il en était ainsi, nous dirions encore aux *sociétés secrètes :* Brisez vos associations, ne joignez pas les horreurs, les désastres de l'anarchie, aux humiliations, aux souffrances du despotisme; laissez faire la justice divine et la raison publique; prenez confiance dans les enseignements sérieux et dans les terribles leçons du

temps ! L'expérience ne vous a-t-elle pas démontré que ses réformes sont lentes, mais assurées et sans commotion dangereuse : n'avez-vous pas vu ces empires absolus sans nécessité ; corrupteurs, par système ; échafaudés sur d'exorbitantes et vaines prétentions s'abîmer d'eux-mêmes, et céder la place à des institutions plus libérales, plus vertueuses, plus vraies, mieux entendues et mieux éclairées ?...

Mais, puisque nous parlons d'expérience, dites-nous franchement ce qu'elle vous a révélé sur les conséquences de vos actes, et terminons par votre réponse.

Dans l'antiquité, comme au moyen âge, comme dans nos temps modernes, comme depuis 1790 particulièrement, où tous les moyens *de l'association politique* ont été mis en usage, sous toutes les formes et jusqu'à l'usure complète, qu'ont-ils produit ? Des inquiétudes sociales d'abord vagues, mal définies ; ensuite nettement exprimées par le chômage des ouvriers, les souffrances des industries, la ruine du commerce ; enfin, le débordement de toutes les mauvaises passions, entraînant à sa suite, et comme des conséquences nécessaires, l'insurrection, l'émeute, la guerre civile, l'effusion du sang, les échafauds, les proscriptions, les incendies, la dilapidation du trésor public, le mépris des lois, les orgies, les attaques insensées au principe de la propriété, de la famille ! un monceau de ruines, de cendres et de cadavres !... Quels avantages nationaux avez-vous produits par ces inqualifiables excès ; quels monuments d'utilité publique avez-vous élevés sur ces épouvantables fondements ? L'anarchie, la souffrance, la misère, le désespoir !...

Après d'aussi désastreux résultats, si votre temps n'était pas fait, si votre mission terrible n'était pas accomplie, auriez-vous donc le funeste courage de la continuer ? Nous ne voulons pas même nous arrêter à cette effrayante pensée !...

IV. PRÉVISION DE L'INDIGENCE.

Lorsque les hommes, par le travail et par l'industrie, furent arrivés à dépasser la mesure de leurs besoins par celle de leurs pro-

duits, ils comprirent que cet excédant pouvait être mis en réserve pour les besoins à venir du chômage, des accidents imprévus, des maladies; former, par conséquent, un *fonds improductif*, mais de prévoyance ; ou mieux encore se trouver employé de manière à créer lui-même de la richesse, avec le titre et les caractères *d'un capital producteur*. Par l'une et l'autre prévision, l'idée d'avenir s'éveilla dans leur esprit, l'indigence et la misère leur apparurent au loin comme des écueils que la prudence et la raison devaient soigneusement éviter. Ce fut alors que le besoin de *l'association* se fit encore sentir ; pour atteindre plus sûrement la réalisation d'une aussi féconde pensée, que se formèrent *des sociétés de prévoyance*, dont les résultats furent toujours si précieux non-seulement au point de vue des prévisions de l'indigence, mais encore à celui de la bonne confraternité, de la moralisation des masses, de l'ordre et de la prospérité du pays. Il entre, par conséquent, dans la sagesse, la bienveillance et même dans la politique réfléchie des gouvernements, d'encourager, de soutenir et de protéger une aussi généreuse institution.

Dans tous les temps, on la vit se produire avec des formes et des développements variables ; jamais cependant elle n'offrit cette extension et ces perfectionnements qu'elle prend chaque jour au milieu de nous. Si le principe d'association est en général vivifiant, protecteur et d'une haute moralité, c'est ici particulièrement qu'il revêt ces nobles et précieux caractères ; il est, en effet, à la fois la sauvegarde, l'ange tutélaire de l'ouvrier, pour le présent et pour l'avenir ; la garantie du maître ; le repos, la sécurité de l'État.

« Dans l'antiquité même, dit M. Depping, chez des peuples éclairés, tels que les Grecs et les Romains, la classe ouvrière avait senti la nécessité d'unir ses efforts, afin de s'assurer des ressources pécuniaires pour l'époque de la vie où les forces abandonnent l'homme, et ne lui permettent plus de gagner assez pour sa subsistance et celle de sa famille. On nomma ces associations : en Grèce, *synodries* ou *hétéries* ; sous l'empire romain, *sodalitates* ; au moyen âge, *confréries*, etc. Elles sont très-nombreuses en Angleterre : la première y fut instituée en 1706, avec les caractères

d'une espèce de tontine admettant les sujets de onze à quarante-six ans, à la condition de faire, à la caisse commune, des versements proportionnés à l'âge. »

Un peu plus tard, elles s'établirent en France et s'y propagèrent, sous la triple forme d'*associations d'ouvriers :* déposant chaque semaine, à la masse, une petite partie de leur salaire pour subvenir aux frais des maladies réelles, des accidents et de l'inhumation; de *caisses d'épargnes :* donnant à l'artisan laborieux la faculté de rendre sûrement et immédiatement productif le capital formé par ses économies; enfin, de *tontines*, de *caisses de prévoyance :* promettant aux survivants l'avantage d'un secours pécuniaire pour leur extrême vieillesse.

Si l'on voulait une preuve de fait de l'utilité, des grands avantages de *l'association de prévoyance*, il suffirait de faire observer qu'on la rencontre surtout dans les professions industrielles qui supposent le plus d'intelligence et d'instruction.

« Ces importantes fondations, ajoute M. Depping, préviennent la misère, amènent des habitudes d'ordre, de sobriété, créent des liens de confraternité, de charité; les gouvernements doivent les favoriser, faire un fonds primitif pour y amener les patrons, etc. Il faut en bien rédiger les statuts; y admettre des sujets, autant que possible, de la même profession et dans les mêmes conditions.

« Dans les différentes administrations de France, les caisses de retraite et de pensions sont très-utiles et très-morales : des institutions semblables pour les industriels, deviendraient une sorte de *société de prévoyance générale*, qui présenterait d'autant plus d'avantages, que les sociétés particulières sont difficiles à former, à soutenir, à bien administrer. »

V. SOULAGEMENT DE LA MISÈRE.

Avec ses constants et pénibles travaux; avec ses prudentes et sages mesures d'association, de prévoyance, l'homme de labeur voit, même chez les nations civilisées, trop fréquemment son courage trahi par l'inoccupation, les revers de fortune, les maladies;

et l'indigence, le dénuement assiéger sa vieillesse ou son lit de souffrance, avec la douleur, plus poignante encore, du spectacle navrant de ce dénuement, de cette indigence partagés par sa jeune et malheureuse famille.

A ce cri si plaintif et si déchirant de l'humanité, ne recueillant pour prix de ses nobles efforts que les privations et la misère; à cette résignation stoïque, disons mieux chrétienne, de l'homme qui souffre l'infortune sans porter envie au bonheur des autres ; qui subit la pauvreté, sans se montrer jaloux de l'opulence ; qui supporte les angoisses de la faim sans grossir les rangs de l'émeute et de l'insurrection, le cœur de l'homme charitable est douloureusement ému, péniblement oppressé ; mais il ne s'arrête pas à ces premiers sentiments d'une pitié stérile ; pour lui, compatir aux souffrances des chagrins et de la misère, c'est agir : c'est pleurer avec celui qui pleure, c'est porter l'aliment et le breuvage à celui que dévorent les tourments de la faim et de la soif !...

Mais cet homme bienfaisant et généreux, dont les saint Charles Borromée, dont les saint Vincent de Paul nous ont offert la personnification sublime, voyant bientôt les ressources de sa charité si libérale débordées par l'effrayante invasion des misères à secourir, comprend alors toute la nécessité d'un ensemble d'intentions et de volontés unies dans ce noble but; il s'inspire des préceptes divins du Sauveur de l'humanité, s'adresse à tous les sentiments généreux, et tout aussitôt surgit *l'association de bienfaisance, l'association charitable*, comme une faveur du ciel, comme un digne et merveilleux complément de toutes les autres associations !...

Si, dans le domaine de l'assistance philanthropique, ne se trouvaient que des infortunes imméritées et des dénuements effectués par une insurmontable nécessité ; si, dans le nombre des indigents secourus par *l'association bienfaisante*, ne se rencontraient que des âmes nobles et des cœurs généreux, on ne comprendrait pas alors tout le dévouement, toute la valeur, toute la portée de cette admirable institution; mais le nombre des indigents présente encore, et malheureusement en grande proportion, des cœurs corrompus, des âmes perverses ; mais ce domaine de l'assistance philan-

thropique est encombré de dénuements amenés par l'inconduite et l'immoralité ; d'infortunes occasionnées par la paresse, la fainéantise, le désordre et le vagabondage.

Eh bien, cette merveilleuse association embrasse, dans son atmosphère secourable, vivifiante et consolatrice, toutes ces infortunes et tous ces indigents : les uns par affection, par sympathie; les autres, par devoir, par *charité;* en élevant ainsi la nature humaine presque au niveau de la nature divine !...

Dire actuellement le nombre et les spécialités des *associations bienfaisantes*, serait préciser les spécialités, le nombre de toutes les misères humaines, signaler à l'admiration générale tous les genres de vertu que peut renfermer une âme véritablement noble et chrétienne.

Par la simple exposition des faits, nous avons indiqué l'essence vivifiante et le fécondant génie de ces puissantes institutions ; d'autres se chargeront du soin touchant de léguer leurs honorables et pénibles travaux à la reconnaissance, à l'admiration de la postérité !...

VI. PRODUCTION DE LA RICHESSE MORALE ET MATÉRIELLE.

Dès que les hommes, rassemblés en corps de nation, eurent éprouvé les précieux résultats de cette union pour leur défense mutuelle, pour le soulagement réciproque de leurs chagrins et de leurs misères ; lorsqu'ils purent s'occuper avec sécurité des productions qui devaient fonder leur bien-être, assurer leur prospérité, leur avenir, ils comprirent également la nécessité de *l'association* pour opérer ces grands et fructueux résultats.

Plus la tâche prenait d'importance et d'étendue, plus, dans son individuel isolement, l'humanité dut sentir, apprécier son impuissance, pour l'entreprendre et surtout pour l'accomplir; aussi voyons-nous tous les immenses travaux, soit intellectuels, soit mécaniques, effectués par des sociétés industrielles, scientifiques ou littéraires.

« L'isolement dans le travail, dit M. A. de Laborde, retarde la production, multiplie les peines, permet rarement d'arriver au bien être ; l'union de l'ouvrier et de l'entrepreneur, du commerçant et

de l'agriculteur, de l'artiste et du savant, du riche et du pauvre, du guerrier qui défend l'État et de l'État qui honore le guerrier, ouvre mille ressources à l'industrie, facilite de grandes exploitations, hâte le progrès des lumières, assure la prospérité des nations, les rend heureuses au dedans et redoutables au dehors. »

« Le savant, dit M. E. Pelletan, gratuitement défendu et nourri par la société, convertit cette dispense de travail en production d'intelligence... Il invente la géométrie, la dynamique... ; il arme l'homme d'une nouvelle musculature extérieure, mue à distance par sa volonté ; la loi du progrès, loi de justice, le voulait ainsi : un homme purement mécanique en quelque sorte, l'esclave, tournait la meule pour moudre la nourriture de cet autre homme, oisif, plongé dans la méditation, qui inventait le moulin ; et le moulin inventé prenait la place de l'esclave ; le penseur, racheté de l'œuvre des mains par la servitude, rachetait, à son tour, la servitude par la pensée. »

« Toutes les corporations du moyen âge, dit M. L. Faucher, étaient placées sous l'invocation de la pensée religieuse et se personnifiaient dans le modèle idéal du saint patron : ce sont des confréries d'ouvriers qui ont bâti les cathédrales ; et les premiers commerçants qui partirent des mers de l'Occident portaient l'humble vêtement de pèlerin. »

Tant que l'esclavage opprima la partie laborieuse et productive du genre humain, le génie si puissant de l'association, toujours étouffé dans son germe, ne put offrir aucun développement ; on vit bien des réunions considérables d'ouvriers effectuant d'immenses travaux ; mais là n'existait pas le principe fécondant et moralisateur de l'association solidaire et créatrice de la richesse, au profit, à l'avantage de tous : là se trouvait seulement, en effet, le simulacre trompeur, qu'il ne faut pas confondre avec la véritable association, *la communauté* produisant au bénéfice et pour le bien-être de quelques uns : là se trouvaient des travailleurs durement conduits par les surveillants d'un maître inflexible, et recueillant à lui seul tous les fruits de leurs exténuantes fatigues.

C'est, à peu près, à ce genre de communauté déguisée, dans nos

temps modernes, sous les dénominations les plus séduisantes, que le socialisme prétendait ramener toutes ses dupes avec les variantes systématiques *d'Owen, de Saint-Simon et de Fourier*; communauté qui n'était, en dernière analyse, qu'un retour à l'esclavage, sous un titre moins repoussant, avec des formes plus perfides et mieux dissimulées; toutefois le piége était encore trop grossier: le peuple, avec son bon sens ordinaire l'ayant découvert, ne pouvait plus s'y laisser prendre; ces folles et dangereuses utopies, n'ayant offert, au présent, que des excentricités et des déceptions, laisseront de tristes souvenirs au passé, mais ne présenteront plus aucun danger pour l'avenir.

On sait, dit M. Ch. Dunoyer, ce qui est arrivé aux trois systèmes: le dernier n'est jamais parvenu à la moindre réalisation; les deux autres ont échoué dans le difficile et périlleux trajet de la théorie à la pratique. »

Du reste, nous trouvons, à ce point de vue, le socialisme jugé par lui-même: « J'ai lu, dit M. Proudhon, les commentaires les plus respectables que l'on ait écrits sur toutes les formes d'associations, et je déclare n'y avoir trouvé *qu'une application des routines du monopole!* » Ce n'est donc pas, comme on le voit, sans motif que l'on a surnommé M. Proudhon l'*enfant terrible* du socialisme.

En résumé, c'est par un étrange abus de mots, et par une regrettable promiscuité de choses, que l'on a si dangereusement confondu *l'association* et *la communauté;* la première, seule admissible dans un bon système de production libre, à l'avantage de tous, doit seule ici fixer notre attention; la seconde, ramenant l'humanité aux conditions de la production forcée au profit de quelques-uns, ne doit plus être citée que pour en éviter les funestes résultats.

« La communauté, dit M. Jules Le Chevalier, est diamétralement opposée à l'idée de l'association; car la communauté est l'absorption des intérêts individuels dans un prétendu intérêt social, qui n'est au fond que l'intérêt des chefs de la communauté... Aussi, dans la science *socialiste*, on commence par fausser l'esprit du peuple avec des enseignements désordonnés; puis on lui présente des théories

sociales qu'il ne peut comprendre, et qu'il interprète suivant les passions mauvaises que l'on a soulevées dans son cœur ; et l'on nomme cela de « *la science sociale.* »

Il est temps d'en finir avec ces théories mensongères, perfides et toujours si désastreuses, par lesquelles on trompe la bonne foi du travailleur, en donnant des armes à l'émeute, à l'insurrection, dont les funestes effets sont, avant tout, la ruine et la misère des malheureux ouvriers.

L'homme de labeur est à peine sorti de l'esclavage, que le socialisme veut lui forger de nouvelles chaînes ; mais avec la précaution de les dorer, pour le séduire d'abord, et l'asservir ensuite ! La plus simple expérience a déchiré le voile et démasqué l'hypocrisie !... C'est dans cette voie de la raison et des faits qu'il faut aujourd'hui marcher.

« Après avoir été tour à tour oppresseurs et opprimés, libres ou esclaves, dit M. A. de Laborde, les peuples, à mesure qu'ils s'avancèrent dans la civilisation, se réunirent en commun ; achetèrent, et reçurent ensuite gratuitement leur affranchissement. Sous quelque dénomination qu'on le désignât, le vilain devint ouvrier ; le serf, cultivateur ; la dépendance ne consista plus que dans le salaire ; la supériorité, que dans le talent. Dès lors on sentit le prix du travail qui procure l'indépendance, et le besoin de l'indépendance qui assure le prix du travail. C'est de cette association tacite, mais unanime, entre les hommes éclairés, industrieux et libres, contre l'ignorance et la paresse, que naquirent toutes les utiles et véritables associations... Ainsi, les intérêts généraux des peuples furent toujours le principe des associations, et les intérêts particuliers des citoyens en devinrent l'effet et l'heureux résultat. »

Avec ces grands et nobles caractères, dénaturés ou faussés trop souvent par l'esprit de système, de désordre et d'anarchie, pour en faire un coupable instrument de révolte, l'association offre donc un moyen puissant de production lorsqu'elle est bien comprise et bien dirigée. C'est dire qu'il faut, pour en éviter les graves inconvénients, pour en obtenir les précieux avantages, ne jamais lui donner aucun but, aucune allure politique, et la renfermer toujours sévèrement

et consciencieusement dans l'objet de son institution : la production de la richesse morale et matérielle.

En suivant cette ligne droite et sûre, les hommes courageux, intelligents, actifs et probes, ont formé des associations productives du plus haut intérêt, de l'utilité la plus incontestable, et qu'il faut, pour les bien comprendre, dans leurs attributions spéciales et dans leur influence particulière, distinguer en deux grandes classes, d'après la nature des résultats qu'elles donnent : productives de la richesse, 1° *morale*, 2° *matérielle*.

1° Associations productives de la richesse morale. — Tant que les peuples furent obligés, pour vivre, de lutter péniblement, avec des instruments imparfaits, contre un sol ingrat, pour en extraire des subsistances à peine capables de subvenir à leurs premiers besoins ; tant qu'ils furent obligés d'être toujours armés pour leur défense, de repousser la force par la force, leur intelligence, absorbée par ces travaux matériels de tous les instants, n'eut point assez de loisir et de sécurité pour se livrer, avec avantage, aux productions morales qui nécessitent le calme, la liberté d'esprit et la réflexion.

Mais, avec les progrès de la civilisation et du bien-être, leur esprit, dégagé par degrés du joug des nécessités matérielles, sentit le besoin de créer des richesses morales, et de s'associer pour faciliter, pour accroître cette importante et belle production : alors s'organisèrent, avec le temps, comme nous l'avons déjà vu, ces utiles et fécondes sociétés artistiques, savantes et littéraires, qui couvrent aujourd'hui le monde entier, et dont notre *Institut de France* présente à la fois le résumé, le centre et le modèle.

A ce nouveau signal de la révélation intellectuelle du genre humain, la sphère de son existence réelle s'agrandit et s'élève. Non-seulement sa vie morale s'étend et se perfectionne; mais sa vie physique, par les enseignements de la science, par les applications de l'art, acquiert en développement, en bien-être, des proportions admirables et jusqu'alors inconnues. La puissance productive de l'homme prend, sous l'influence de ces nobles associations, un caractère positif et qui tiendrait du merveilleux, si l'on ne connais-

sait déjà toute la supériorité de l'esprit sur la matière; de la raison, sur l'instinct!...

Alors apparaissent, aux regards du monde attentif et saisi d'un encourageant enthousiasme, ces beaux traits de vertu chrétienne qui commandent le respect et la vénération; ces chefs-d'œuvre des arts, de la littérature, qui semblent élever leurs auteurs dans une sphère supérieure à celle de l'humanité; ces étonnantes machines, géants de la production matérielle, qui paraissent obéir au génie de l'homme comme à leur maître, comme au chef de la création.

Voilà cette production de la richesse morale qui donne à l'homme tant de valeur, tant de puissance, tant de supériorité; que l'on a si étrangement oubliée dans un système économique, du reste justement célèbre, et qui laisserait peu de chose à désirer, s'il avait mieux compris que cette richesse morale, effet de la civilisation, est en même temps sa cause et la seule véritable garantie du bonheur et de l'avenir des peuples.

Lorsque les associations artistiques, savantes et littéraires, seront bien comprises; lorsqu'elles mettront de côté les petites rivalités de secte ou d'amour-propre mal entendu; lorsqu'elles acccueilleront, avec un esprit de consciencieuse équité, sans népotisme et sans camaraderie, les bonnes productions, quelque peu titrés que soient leurs auteurs, alors on verra la littérature, les sciences et les arts marcher non-seulement à leur perfection, mais encore entraîner, dans cet admirable et fertile mouvement, les industries au développement de la richesse matérielle; et l'humanité, vers les meilleures conditions du bien-être physique, vers les plus beaux et les plus nobles développements de la nature morale.

« Les peuples, dit M. A. de Laborde, protégés par les associations municipales, encouragés par les associations industrielles, défendus par les associations militaires, furent bientôt éclairés, dirigés et conduits par les associations de l'esprit et du génie. Ce fut l'étroite union de ces deux grandes facultés qui permit aux siècles de développer nos idées; à nos idées, de diminuer nos besoins ou d'augmenter les moyens d'y satisfaire; à des mains invisibles, de suppléer à tous les efforts, de faire mouvoir les plus

lourdes masses, de faire de l'homme bien moins l'ouvrier que le directeur même de ces travaux ; de l'élever au-dessus de ce labeur pénible qui absorbait ses facultés, qui affaiblissait son intelligence ; de lui assigner une place supérieure dans la nature et un rang indéfini dans la société.

« Les colléges de prêtres égyptiens, de lévites ; les sectes de philosophie de l'Inde, celles de la Grèce, furent les premiers modèles des associations académiques et littéraires... L'union y existait, sans doute, entre les disciples et les maîtres; mais la division régnant dans les doctrines, la jalousie, la haine habitaient le portique, le lycée, l'académie, et divisaient les systèmes. Ptolémée Lagus, après la mort d'Alexandre, et Charlemagne, après les siècles d'ignorance et de barbarie qui suivirent la décadence et la chute de l'empire romain, furent les véritables créateurs des associations littéraires : le souverain d'Egypte fonda le muséum d'Alexandrie ; le monarque français établit une académie dans son palais ; elles se multiplièrent ensuite partout. Mais il était réservé à notre siècle, à la France, de produire le chef-d'œuvre de ces réunions dans la création de l'Institut ; de cette grande académie des académies, qui présente l'ensemble de toutes les connaissances humaines et la plus parfaite de toutes les associations savantes. »

Pour compléter ces considérations générales sur *les associations artistiques*, *savantes* et *littéraires*, nous ferons observer qu'elles sont un puissant moyen d'encouragement pour la production morale individuelle, et de distribution générale de cette richesse ; qu'en même temps elles peuvent seules effectuer ces grands travaux d'ensemble qui dépasseraient et les facultés et la vie d'un seul homme. Il suffit, à cet égard, de compulser les archives du passé pour comprendre, à ce point de vue surtout, leur importance et leur utilité.

II. Associations productives de la richesse matérielle. — La première théorie de la production est celle des hommes *pratiques :* elle consiste *à faire le plus avec le moins possible.* La seconde est celle des *systématiques*, qui placèrent la force productive exclusivement, les uns dans *la terre ;* les autres, dans *le*

capital: d'autres enfin, dans *le travail.* Le temps et l'expérience ont fait justice de ces opinions absolues, en démontrant que ces trois moyens offrent une influence qui leur est propre dans cette action complexe, et que ce dernier, employant plus directement les forces humaines, a souvent besoin du secours puissant de l'association.

En possession de *la terre*, l'homme comprit la possibilité de la rendre plus fertile, d'en extraire un grand nombre de matériaux, de les façonner et de leur donner, au moyen du *travail*, une *utilité* plus ou moins grande, par conséquent une *valeur* plus ou moins considérable, en arrivant ainsi, par degrés, à la production de *la richesse matérielle.*

Mais tous les hommes n'ayant pas les mêmes goûts, les mêmes aptitudes, chacun embrassa le genre de travail qui sembla le plus dans ses aptitudes natives, dans ses goûts particuliers, et qui pouvait en même temps lui promettre les meilleurs résultats: de là se formèrent les différentes professions, d'une manière aussi naturelle que spontanée.

« L'origine des professions, dit M. F. Bastiat, se trouve dans la solution des obstacles qui s'opposent à notre bien-être, et que chacun se donne la peine de lever à sa manière et suivant ses dispositions, pour un salaire qui devient un moyen de lever à son tour les obstacles qui lui sont particulièrement relatifs. L'industrie est donc un effort suivi d'un résultat. La richesse existe dans la grande proportion du résultat à la petite manifestation de l'effort: *la perfection serait effort nul, résultat infini;* le contraire est représenté par l'effort éternel et stérile de Sisyphe. Le premier des systèmes accueille tout ce qui diminue la peine, augmente le produit: *machines, échanges*, etc.; le second, tout ce qui augmente la peine, diminue le résultat: *priviléges, monopoles, prohibitions, suppression des machines*, etc. »

En possession d'un *capital* par *le travail* et *l'épargne*, l'homme sentit la nécessité positive d'associer *librement* son *travail* et son *capital* à ceux des autres, pour effectuer, avec plus de fruit, des entreprises productives de la richesse, et dont les difficultés, l'éten-

due se trouvaient hors de toute proportion avec ses moyens individuels : de là s'établit naturellement, et par un insensible passage, *l'association industrielle*, embrassant à la fois *l'agriculture*, *les manufactures et le commerce* : devant opérer des merveilles à la condition d'être libre, complétement établie, conduite par la prévoyance privée.

« Sur ces matières, dit M. H. Baudrillard, l'économie politique adopte pour devise : « *Liberté du régime industriel.* » La liberté pratique fut d'abord en théorie : ainsi, la *liberté industrielle*, dans la tête de Turgot; *la liberté commerciale*, dans celle d'Adam Smith. Vouloir faire, en effet, de l'application sans théorie, c'est faire de l'empirisme sans une science. « A vouloir se passer de la théorie, dit un homme de beaucoup d'esprit, il y a la prétention excessivement orgueilleuse de n'être pas obligé de savoir ce qu'on dit quand on parle, et ce qu'on fait quand on agit. »

Les associations industrielles indispensables pour les grandes entreprises telles que celles des canaux de la navigation, des chemins de fer, des principales voies de communication, des constructions vastes et très-dispendieuses, du commerce maritime, des riches approvisionnements, des assurances contre l'incendie, etc., sont encore très-utiles pour faciliter la division du travail sur laquelle reposent les plus sérieux avantages de la production au double point de vue de la fabrication plus parfaite et des plus féconds résultats.

« La richesse, dit M. J. P. Pagès, ne peut commencer qu'avec la division du travail. Chacun alors ne faisant qu'une seule chose la fait mieux, plus vite, et l'on acquiert ce qui manque en échange de ce qu'on a produit au delà du nécessaire... Cette première division du travail, qu'on pourrait mieux appeler division des professions, est la meilleure, la plus morale et la plus productive. »

Dans le principe, ces différentes associations, dont les gouvernements voulurent prendre l'initiative et la direction, enfantèrent des monopoles dont on reconnut ensuite les graves inconvénients, et qu'il fallut enfin supprimer. Dans nos derniers temps, on a tenté de rétablir ces réunions dangereuses, ou pour le moins extrava-

gantes, sous les formes d'un communisme aussi peu judicieux dans ses principes que peu moral dans ses applications; aussi le bon sens public en a t-il fait justice, avant même qu'il eût pris une forme, un commencement de réalisation.

« Louis IX, dit M. Blanqui, chargea Étienne Boileau du soin de mettre à exécution la grande pensée, qu'il avait conçue, de donner à l'industrie et au commerce des règlements protecteurs et une discipline capable d'en assurer la prospérité. Le curieux *factum* du délégué royal commence ainsi : « Étienne Boileau, garde de la prévôté de Paris, à tous les bourgeois et présidents, salut. »

« Le roi, par cette mesure, avait surtout en vue de mettre un terme aux fraudes qui se commettaient au détriment des acheteurs, et de rédiger, pour chaque métier, des règlements particuliers. Quelques industries demeurèrent libres; plusieurs furent astreintes à payer certains droits, et il y en eut un petit nombre qui ne purent être exercées qu'avec privilége du souverain... *Le livre des métiers* contient de ces règlements pour plus de cent cinquante professions diverses.

« L'esprit de corps, en d'autres temps si funeste, prit naissance parmi les industriels, et donna, à leurs associations, un caractère grave et une existence solide. *Ces confréries, ces universités* d'ouvriers ne se laissèrent pas facilement ravir, dans la suite, des priviléges qu'on leur avait vendus si cher. Elles se mirent sous la protection des saints, adoptèrent des bannières sacrées, véritables étendards de leur indépendance... L'honneur des diverses corporations, ainsi placé sous la sauvegarde de tous ceux qui en faisaient partie, éleva la classe laborieuse au rang des puissances sociales telles que le clergé, la noblesse et la magistrature... Il y eut despotisme de boutique à côté de la tyrannie des manoirs.

« Depuis saint Louis jusqu'à Louis XIV, il n'y a pas un souverain qui n'impose des entraves aux corporations, des taxes, des règlements nouveaux ; la justice les accable d'arrêts et d'amendes, sans ralentir leur ardeur ni calmer leurs haines. Leur fondateur avait voulu y créer l'ordre ; ses successeurs n'y ont vu qu'un moyen de faire de l'argent. Elles ont été ébranlées et modifiées à toutes

les époques où la civilisation a fait un pas; elles ont été redemandées toutes les fois que le mouvement humanitaire a fait un pas rétrograde : en 1776, Turgot les supprima. »

Ce n'est donc point au rétablissement, à la propagation d'institutions semblables que nous devons aujourd'hui nous arrêter ; elles ont subi leur dernière épreuve, elles sont irrévocablement jugées par le temps et par l'expérience ; toutes celles que l'on tenterait vainement d'élever sur ces fondements essentiellement ruineux, sans offrir une aussi longue durée, présenteraient une aussi déplorable fin. Ici les gouvernements ne doivent prendre aucune initiative, aucune gestion, aucune solidarité ; mais leur mission utile et sérieuse, comme dans toutes les affaires de ce genre, est d'encourager, de protéger et de surveiller.

Ainsi, lors de la désastreuse catastrophe des associations formées par l'État, en 1849, soldées par le trésor public, plusieurs associations libres, sans subventions du gouvernement, s'établirent en même temps; elles se soutinrent mieux, mais finirent par succomber; même celle de l'imprimerie Everat, environnée des plus favorables circonstances: et cela, dit M. Louis Reybaud, « parce que le principe de l'association ainsi compris, ainsi appliqué, porte en lui un germe d'anéantissement, qui persiste et se développe même au milieu des plus belles apparences... Après la révolution de février, le gouvernement crée *les ateliers nationaux* : c'est *le droit à l'aumône* : *l'atelier de Clichy* : c'est *le droit à l'égalité des salaires* ; puis vinrent les associations des cuisiniers, coiffeurs, bottiers, chapeliers, modistes, couturières, blanchisseuses, etc. Au fond de chacune de ces associations qu'y avait-il de réel? Deux ou trois personnes qui se jouaient de la crédulité publique!... »

Tous les bons économistes reconnaissent aujourd'hui : qu'il y a dans les associations indépendantes de l'État un effort plus réel, plus sérieux que dans celles qu'il a prises sous son patronage direct ; que la limite où s'arrête l'effort individuel, où commence l'effort collectif, est le véritable domaine de l'association : banques, chemins de fer, canaux, mines, etc. C'est, en effet, ainsi que le comprennent MM. A. Smith, J. B. Say, Duchatel, Blanqui,

M. Chevalier, H. Passy, A. de Laborde, Thiers, Dupin aîné, Vivien, Dunoyer, Villermé, H. Baudrillard, H. Say, F. Bastiat, etc.

Pour que l'association industrielle offre des chances favorables de succès et d'avenir, il faut qu'elle embrasse des éléments homogènes pour la valeur et pour le but ; essentiellements actifs chacun dans son genre de produire et de capitaliser la richesse ; qu'elle ne s'embarrasse pas des nullités improductives et désordrées ; qu'elle présente enfin les caractères d'une véritable commandite où les valeurs de l'homme et du capital sont nettement appréciées, et rétribuées suivant leur importance et l'utilité de leur concours.

« Pour réussir dans l'association, dit J. B. Say, il faut des qualités morales dont la réunion n'est pas commune : jugement, constance, connaissance des hommes et des choses, appréciation de l'importance de tel produit, du besoin qu'on en aura, achat des matières premières, réunion des ouvriers, recherche des consommateurs, ordre, économie, talent d'administration, etc. »

« Dans les grandes entreprises, dit M. Blanqui, les sociétés par actions conviennent merveilleusement, surtout lorsqu'elles exigent des capitaux considérables, et qu'elles doivent durer longtemps. Un seul homme ne pourrait, en effet, engager sa fortune et celle de ses héritiers dans des opérations dont la liquidation est difficile ou impossible; la facilité de pouvoir placer, dans une seule entreprise, une somme bornée, de n'y exposer que la portion de capital qu'on y a consacrée, et de pouvoir en recouvrer le montant par la vente de ses actions, rend ces sortes de spéculations accessibles à toutes les fortunes, et en facilite le succès. »

Avec toutes ces qualités, l'association industrielle, de plus en plus éclairée sur ses véritables intérêts et sur les meilleures manières de fonctionner avec intelligence, activité, sagesse, raison, ensemble, présentera l'un des plus puissants moyens de production de la richesse, l'une des premières garanties de l'ordre, de la prospérité d'un pays ; mais effectuée, comme cela n'arrive que trop souvent, sans capacité, sans prévision, sans harmonie dans son ensemble, elle n'offrira qu'une fâcheuse et regrettable déviation du grand et si fécond principe d'économie politique : *L'union fait la force.*

Au milieu de ses grands, de ses merveilleux avantages, l'association industrielle présente encore des inconvénients graves, et qu'il est important de signaler à l'attention publique, afin d'en amener la suppression, ou tout au moins la plus grande réduction possible.

D'abord, de cette association naît la condition sociale que nos temps modernes ont nommée : *le régime industriel*, dans lequel on trouve des abus relatifs aux maîtres, aux ouvriers, à la vie commune des manufactures et des ateliers.

Les maîtres ou chefs de grands ateliers prennent quelquefois, sur la masse des travailleurs, un ascendant un peu trop despotique; rappelant, avec danger pour la production, plutôt *les esclaves* du passé que *les ouvriers libres* du présent; ramenant les entreprises communes plutôt à l'état d'exploitation du travail par le salaire, qu'à l'état d'association de la main-d'œuvre et du capital. Quelquefois encore ces représentants malencontreux de *l'autocratie manufacturière* portent la prétention jusqu'à vouloir établir des monopoles de fait, aussi nuisibles que les monopoles de droit, aux intérêts des consommateurs. C'est à cette occasion qu'Adam Smith put dire, avec beaucoup de sens : « Quand des industriels s'assemblent, on peut s'attendre à ce qu'une conspiration va s'ourdir contre les poches du public. »

Les ouvriers, sous l'influence de l'association industrielle, ont quelquefois beaucoup à perdre au point de vue du bien-être, des mœurs, de la santé, de l'intelligence. Entassés dans les ateliers, les manufactures, ils manquent souvent d'air, de lumière, d'exercice général, de chaleur suffisante ou de rafraîchissement nécessaire; constamment soumis aux mêmes influences hygiéniques, plus ou moins défectueuses, leur constitution s'étiole et s'épuise; au même genre de travail, plus ou moins simple et borné, leur intelligence tend au mécanisme abrutissant; les fréquentations dangereuses, parfois la promiscuité des âges, des sexes, les exposent trop souvent aux dégradations du vice et de l'immoralité.

M. Villermé signale trois causes principales de démoralisation et de misère dans les grandes manufactures: « 1° le mélange des

sexes; 2° la trop longue durée du travail pour les enfants; 3° les prêts sur avances des maîtres aux ouvriers. »

D'après une longue étude, faite au milieu même des grands établissements industriels, M. le comte Pétitti reconnaît la nécessité d'y admettre les enfants, pour les habituer au travail, pour secourir leur famille indigente, par économie pour la production; mais il signale, en même temps, comme de graves abus à prévenir dans l'exécution de cette mesure : l'épuisement par excès de travail; le défaut d'éducation, les mauvais enseignements et la dépravation qui les suit; l'exploitation coupable par les maîtres; etc.

« Le régime industriel, dit M. Théodore Fix, est un phénomène moderne, nouveau, sans précédent... La transformation la plus remarquable qui ait eu lieu dans le travail depuis cinquante ans résulte de la prépondérance du capital et de l'application des machines. Des réformateurs voient dans ces deux circonstances les causes de la plupart des maux des classes ouvrières.

« L'agglomération des travailleurs dans de vastes ateliers a altéré les conditions de moralité, d'instruction et d'hygiène de la plupart d'entre eux... Par le labeur assidu des parents, et le travail précoce des enfants, la génération s'est altérée, affaiblie... L'intempérance et la débauche y ont contribué; avec le déclin des mœurs, les liens de famille se sont relâchés... En quittant les petits ateliers, les ouvriers ont en outre perdu les bonnes habitudes des maîtres, de la famille desquels ils faisaient, en quelque sorte, partie. »

Au point de vue de l'influence économique des grands centres d'association et de production industrielle, plusieurs graves inconvénients sont encore à noter.

Prodigieusement augmentée par la vapeur, dont Papin, Newcomen, Watt, etc., etc., nous ont successivement révélé toute la puissance d'action, cette production industrielle a pris un tel développement, qu'elle arrive parfois à dépasser les besoins de la consommation, avec défaut d'emploi, souvent avarie, perte des produits, suspension des travaux, chômage des travailleurs, dépérissement ou ruine entière de l'association. Dans l'hypothèse, au contraire, d'une prospérité plus soutenue, l'appât du gain, par un déclassement

funeste à l'agriculture, amène les ouvriers de la campagne dans les villes, où bientôt ils prennent des habitudes qu'ils ne voudront plus quitter ; et si, plus tard, la manufacture ou l'atelier leur font défaut, ces ouvriers, incapables de reprendre les travaux et la vie des champs, deviendront autant d'instruments dangereux, dont les fauteurs d'émeute et d'insurrection sauront, dans les moments difficiles, tirer un désastreux parti. Ces fâcheux résultats seront d'autant plus à redouter que les développements de la population, comme le démontrent l'expérience et les faits, sont en rapport assez constant avec celui des associations industrielles, sans doute par l'aisance qu'elles produisent, et par la confiance, alors exagérée, qu'elles inspirent dans l'avenir.

« L'industrie, dit M. de La Nourais, dans le sens qu'aujourd'hui on attache ordinairement à ce mot, appartient aux temps modernes, car elle ne date guère que de deux cents ans, et n'a réellement existé que depuis que l'on a élevé des fabriques, des manufactures et des usines. Chez les Romains, industrie signifiait simplement : activité, application d'esprit, habileté à confectionner...

« Les misères particulières aux ouvriers des manufactures sont devenues un nouvel élément dans la vie sociale des peuples : le nombre de ces hommes enlevés à l'agriculture, et agglomérés sur certains points, la plupart sans éducation, souvent corrompus ; leur nombre, disons-nous, augmentant chaque jour, peut, pendant des moments de misère, de crise, fermenter, s'aigrir et mettre la société en péril...

« La mécanique, qui seule a élevé l'industrie au point où elle est parvenue, exerce encore une grande influence sur l'accroissement de la population. Il résulte de documents publiés en Angleterre que, dans ce pays, de 1700 à 1831, la population s'est augmentée : dans les comtés agricoles, de quatre-vingt-quatre pour cent ; dans les grandes villes et au voisinage, de cent quarante-sept ; dans les comtés industriels, de deux cent quatre-vingt-quinze. En France, nous trouvons des résultats analogues. »

Enfin, l'association industrielle, devenant quelquefois un moyen de fortune très-rapide, peut, à ce point de vue, au milieu de ses plus

brillants succès, amener de graves résultats, même pour ceux qu'elle comble de ses faveurs. Ainsi, les ouvriers à gros salaires sont ordinairement les moins ordrés, les plus dépensiers, ceux qui font le moins d'économies. Les hommes nés dans un état voisin de l'indigence et qui tout à coup se trouvent élevés à la fortune par de fructueuses entreprises, ne connaissant pas, comme on dit, le prix de l'argent, le retournent comme il vient; le prodiguent en folles satisfactions d'amour-propre et de vanité, qui n'ont d'autre avantage que de ruiner promptement ceux qui s'y livrent, et de les précipiter dans une misère d'autant plus dure, et plus péniblement sentie, qu'ils s'étaient fait d'autres habitudes, et crus, pour toujours, à l'abri du besoin. Au contraire, les fortunes amassées par une économie longue, difficile et laborieuse, habituent à l'épargne, et trouvent leur solidité, leur principe de conservation, dans la nature même du moyen qui les a fait acquérir.

« Les ouvriers, dit M. L. Faucher, ne se conduisent pas autrement que les capitalistes, et quand le bien leur vient trop vite, au lieu de le faire servir à l'aisance de la famille, ils le dissipent en folles dépenses et en orgies... Les salaires, depuis vingt ans, se sont accrus, mais les besoins ont augmenté dans une proportion plus considérable. »

« Une fortune rapide est un écueil, dit M. M. Monjean, pour celui qu'elle déplace du milieu où il avait vécu jusqu'alors... Ce monde nouveau présente des tentations séduisantes et des piéges inconnus. Il y a peu de discernement dans les consommations, on marche en aveugle à la satisfaction des désirs immodérés. L'âme perd de sa vertu native, et les caractères se gâtent. Le goût des recherches sensuelles et des dépenses d'ostentation se propage de plus en plus. De là naît la rivalité du faste; et, de la concurrence des vanités jalouses, naissent les effets les plus fâcheux... Quand on commence à croire que l'on en vaut mieux parce qu'on jouit des choses dont les autres ne jouissent pas, on ne cherche plus à valoir que par ces sortes de choses... Un progrès dans la richesse ne peut être véritablement salutaire que quand il est accompagné d'un progrès analogue dans les idées morales; il n'y a que l'équilibre

exact de ces deux forces qui rende les nations véritablement grandes, et qui imprime à leur grandeur le cachet de la durée. »

Telle est aussi la judicieuse conclusion de l'ouvrage de M. Dunoyer *sur la liberté du travail.* En s'adressant aux ouvriers, en leur montrant ce que leur doit la société, il leur apprend ce qu'ils se doivent à eux-mêmes, il fait un sage et bienveillant appel à leurs courageux et louables efforts.

Toutefois, au milieu des admirables progrès des lumières, des sciences d'application, des arts industriels, et par leur puissant concours, la fortune publique a suivi la même voie d'amélioration et d'agrandissement. D'après le témoignage des statistiques invoquées par M. H. Passy, d'après les conclusions du savant publiciste, cette augmentation de la fortune générale, en France, depuis 1826 jusqu'à 1837, dans une période normale de onze années, s'est accrue de 16 pour 100.

« Telle est, dit-il, la marche des choses dans toutes les contrées qui prospèrent. En France, depuis treize ans, la population s'est accrue de 8 pour 100; mais la richesse a grossi de plus de 16; et si les classes en possession des avantages de la propriété ont vu leurs fortunes s'agrandir, les classes qui subsistent de salaires quotidiens ont vu le fonds qui rétribue leurs labeurs s'accumuler plus rapidement que le nombre des mains appelées à le recueillir. »

Nous concluons de tous ces faits, de toutes ces expériences, de toutes ces opinions qui leur servent de corollaires, que l'association est, parmi les moyens de production de la richesse, le plus puissant et le plus certain pour assurer le bien-être, la prospérité, l'avenir des individus et des nations; mais, qu'à l'exemple des autres instruments d'une grande énergie, il doit être manié avec prudence et discernement pour ne pas blesser par des atteintes funestes; comme l'ont prouvé quelques grands, quelques audacieux ou stupides essais de notre époque, où l'on a, sous ce rapport, mis plus d'une fois l'enthousiasme irréfléchi à la place de la sage raison; et, dans les utopies les plus extravagantes, presque toujours pris *le mot* pour *la chose.*

§ II. LIBERTÉ DU TRAVAIL.

Nous avons démontré que deux grands producteurs de la richesse : *la terre* et *le capital*, avaient besoin, pour effectuer cet important résultat, de l'établissement et de la consécration légale du principe inviolable de *la propriété*; par une conséquence naturelle et nécessaire, le troisième créateur de l'utilité : *le travail*, ne peut arriver à ce but complet et régulier, qu'avec *la liberté d'action* du travailleur; ou, plus exactement encore, la reconnaissance et la sanction législative du *travail* comme *propriété* de l'ouvrier, et dont il peut user, à son gré, dans la mesure des règlements et des institutions.

« S'il existait, dit M. J. Droz, une propriété qu'on dût respecter plus encore que les autres, ce serait celle des hommes qui ne possèdent que leurs bras et leur industrie : gêner leur travail, c'est leur ôter les moyens de vivre ; un tel vol est un assassinat. »

Avec ces nobles et puissants caractères, le travail est, en effet, pour l'homme valide une propriété souvent plus productive et d'un meilleur avenir que ne l'est, pour l'homme invalide, celle de la terre et du capital.

« Un homme, dit Montesquieu, n'est pas pauvre parce qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne travaille pas. Celui qui n'a aucun bien, et qui travaille, est aussi à son aise que celui qui a cent écus de revenu sans travailler. Celui qui n'a rien, et qui a un métier, n'est pas plus pauvre que celui qui a dix arpents de terre en propre et qui doit les travailler pour subsister. L'ouvrier qui a donné à ses enfants son art pour héritage leur a laissé un bien qui s'est multiplié à proportion de leur nombre. Il n'en est pas de même de celui qui a dix arpents de fonds pour vivre, et qui les partage à ses enfants.

« Dans les pays de commerce, où beaucoup de gens n'ont que leur art, l'État est souvent obligé de pourvoir aux besoins des vieillards, des malades et des orphelins. Un État bien policé tire cette subsistance du fond des arts mêmes ; il donne aux uns les travaux dont ils sont capables ; il enseigne les autres à travailler, ce qui fait déjà un travail. »

En partant de ce principe, aujourd'hui si dignement consacré parmi nous : que le travail est *la propriété de l'ouvrier*, celui-ci pouvant l'utiliser à son gré, pour son avantage et son bien-être, soit en le faisant entrer comme élément dans une association industrielle, soit en l'échangeant avec un salaire proportionné à l'utilité qu'il produit, le rendra, d'après ces importantes considérations, plus actif dans son développement, plus prolongé dans son exercice, plus parfait dans son exécution ; d'où naissent à la fois deux précieux résultats : plus de bien-être pour le travailleur, et, pour le corps social, plus d'abondance et de qualité dans la création de la richesse.

Que pouvait dès lors promettre, à ce double rapport, le dur labeur de l'esclavage, fonctionnant à regret sous la verge du despotisme? Le temps et l'expérience, par la voix de l'histoire, ont éloquemment répondu à cette importante et grave question : il suffit, en effet, pour la résoudre avec tous les enseignements qu'elle renferme, de comparer ces nombreux obélisques élevés avec tant de fatigues, ces gigantesques pyramides, cimentées avec les sueurs et les larmes de tant de malheureux, auxquels on n'accordait pas même un encouragement pour salaire ; tous ces orgueilleux monuments de l'absolutisme, qui couvrent le sol égyptien, sans autre valeur et sans autre utilité ; avec ces nombreux et riches produits agricoles, industriels, créés par le travailleur libre, avec réalisation, pour lui, d'un bien-être qui lui sert en même temps de stimulant et de récompense ; pour la nation, d'une prospérité qui fonde et garantit à la fois son présent et son avenir.

« Il faut donc, ajoute Montesquieu, borner la servitude naturelle à de certains pays particuliers de la terre. Dans tous les autres, il me semble que, quelque pénibles que soient les travaux que la société y exige, on peut tout faire avec des hommes libres... Avant que le christianisme eût aboli, en Europe, la servitude civile, on regardait les travaux des mines comme si pénibles, qu'on croyait qu'ils ne pouvaient être faits que par des esclaves ou par des criminels ; mais on sait qu'aujourd'hui les hommes qui y sont employés vivent heureux ; on a, par de petits priviléges, encouragé cette profession ; on a joint à l'augmentation du travail celle du

gain, et on est parvenu à leur faire aimer leur condition plus que toute autre qu'ils eussent pu prendre. »

L'expérience, même dans ces rudes et dangereux travaux, est aussi venue démontrer, déjà depuis longtemps, que le travail libre donnait encore ici des résultats bien plus fructueux que les résultats du travail de la servitude; c'est une importante vérité dont nos exploitations actuelles, favorisées d'ailleurs par les progrès de la mécanique, de la chimie, de la physique, de la géologie, ont porté la démonstration jusqu'à la plus complète évidence.

« Les mines des Turcs, dit Montesquieu, dans le banat de Témeswar, étaient plus riches que celles de Hongrie, et elles ne produisaient pas tant, parce qu'ils n'imaginaient jamais que les bras de leurs esclaves. »

La liberté du travail est donc l'une des plus belles conquêtes et l'un des premiers éléments de la fortune et de la prospérité de nos temps modernes; puisqu'elle offre à la fois le meilleur producteur de la richesse, le complément du droit de propriété; puisqu'elle relève l'homme des conditions brutales où l'avait réduit l'esclavage, pour le rendre, par l'affranchissement, à ces nobles prérogatives dont l'avait investi le Créateur, et que nul, ici-bas, n'avait le droit de lui ravir !...

« Je ne sais, dit Montesquieu, si c'est l'esprit ou le cœur qui me dicte cet article : il n'y a peut-être pas de climat sur la terre où l'on ne pût engager au travail des hommes libres. Parce que les lois étaient mal faites, on a trouvé des hommes paresseux; parce que ces hommes étaient paresseux, on les a mis dans l'esclavage. »

§ III. LIBRE ÉCHANGE.

Tout s'enchaîne dans l'ordre logique des choses et des opérations humaines. « Ministre et interprète de la nature, dit Bacon, l'homme n'agit et ne connaît qu'en proportion de ce qu'il a observé de l'ordre même de la nature; il n'a pas d'autre science, il n'a pas d'autre pouvoir. » En vertu de ces immuables principes, le

libre échange est une conséquence naturelle et nécessaire du droit de propriété, de la liberté du travail.

Que signifierait, en effet, la garantie de posséder, la faculté de produire accordées à l'homme, si les objets de sa production ou de sa possession devaient rester entre ses mains, sans faculté de les échanger pour d'autres objets plus à sa convenance et plus en mesure de satisfaire ses nombreux et pressants besoins? Il existerait ici le plus fâcheux contresens en matière sociale comme en interprétation de liberté, qui doit être ici complète, entière dans *l'usage*, et ne doit trouver de terme que là où commencerait *l'abus*.

Ne pas admettre le libre échange, *en principe*, serait donc porter une atteinte funeste à la liberté du travail, au droit sacré de la propriété. Sans doute, nos conditions sociales exigeront malheureusement ici des restrictions; déjà même nous les avons formulées en traitant des subsistances: mais quelques exceptions n'ont jamais détruit une règle générale.

Turgot regardait le libre échange : « comme un corollaire du droit de propriété. » En France, une association s'est formée spontanément pour en soutenir l'importance et la nécessité; faisant un noble et digne pendant, au milieu de nous, à *la ligue* de l'Angleterre pour le même objet.

On comprend assez toute la valeur et l'autorité de cette association, lorsqu'on y trouve les noms de MM. Anisson Duperron, Blanqui, Dunoyer, Léon Faucher, Renouard, Horace Say, Bastiat, d'Harcourt, etc. Voici, du reste, l'exposé des motifs de cette grande et philanthropique association.

L'échange est un droit naturel comme la propriété : celui qui crée ou acquiert un produit doit avoir le droit de se l'appliquer ou de l'échanger, sur la surface du globe, contre une valeur à son usage, dans la mesure de l'ordre et des mœurs.

Le contraire viole la loi et l'intention providentielles, qui ont diversifié les avantages et les aptitudes pour les peuples et pour les pays; contrarie le développement de la prospérité publique par une fausse direction à ces aptitudes; compromet la paix, en divisant les nations, au lieu de les unir par la liberté du commerce.

Seulement, l'État peut établir, sur les objets qui passent, des taxes pour faire face aux dépenses communes et suivant les besoins actuels du trésor.

« Il faut surtout, ajoute M. Villermé, supprimer les droits sur tout ce qui est objet de première consommation; et les atténuer, autant que possible, sur les objets de luxe et dont la fabrication fait un prix basé sur le superflu. »

Ainsi, en thèse générale, on peut établir que *le libre échange* est un droit, un moyen puissant de favoriser et même de produire la richesse en ouvrant des débouchés, en multipliant des consommations aux utilités créées; à tel point que si tous les peuples du monde pouvaient, ce qui n'est malheureusement pas supposable, arriver à la parfaite intelligence de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs véritables intérêts, l'entière liberté du commerce amènerait partout l'abondance, le bien-être, la paix et la véritable civilisation.

Du reste, ce libre échange et tous ces merveilleux effets reposeraient sur le crédit, âme du commerce, des transactions humaines, et que M. E. Pelletan caractérise ainsi dans ses rapports avec l'épargne :

« Le crédit est la plus merveilleuse forme de la propriété, la prise de possession du temps, qui n'est pas encore la propriété, par anticipation. Sous ce rapport, le crédit est la correspondance, la symétrie de l'épargne; l'épargne est une économie sur le passé : le crédit, une économie sur l'avenir; l'épargne est une contribution du travail antérieur : le crédit, la contribution du travail futur à la richesse du moment; dans l'un et l'autre cas, l'homme agrandit sa puissance de durée, prend à la fin les deux bouts du temps pour les attirer sur sa tête et les étendre sur une plus large action. »

Dans les conditions presque nécessaires de l'humanité, même en admettant les plus avantageuses, il devient impossible de résoudre ainsi le grand problème de ses destinées et de son avenir. Chaque nation voyant toujours la question au point de vue de son égoïsme, de son intérêt individuel, isolé, ne la pose et ne la discute jamais dans son ensemble; de telle sorte que ses inductions amènent inévitablement, dans les échanges commerciaux, des monopoles,

des droits de circulation, d'exportation, d'importation, et même des prohibitions ; toutes ces restrictions, nécessitées sans doute par les besoins de l'État, par la crainte des famines, par le défaut d'harmonie générale entre les prétentions, d'accord parfait entre les justes droits des différents peuples, n'en sont pas moins des obstacles positifs, disons mieux, insurmontables à la réalisation de cette belle utopie du *libre échange* et de cet affranchissement absolu du commerce universel.

Aussi les hommes pratiques ont-ils renoncé, bien qu'à regret, aux illusions de cette brillante chimère et formulé, de leur propre mouvement, les restrictions que l'on est obligé d'apporter à l'exécution de ce libre échange.

« Un moyen d'accroître la richesse d'un pays, dit M. Mun, c'est le commerce avec l'étranger; mais il faut observer pour règle de vendre annuellement aux étrangers une plus grande quantité de nos produits que nous ne consommons des leurs. »

En supposant que tous les États fassent le même raisonnement, et ils le feront si l'expérience leur en démontre la justesse, on comprend déjà quelle atteinte cette première mesure devra porter à la consommation et par conséquent à la production de la richesse dans tous les pays.

Montesquieu cherche à prouver que la liberté du commerce, chez les nations, est en raison inverse de la liberté civile ; et que les intérêts du négoce peuvent être assurés précisément par ce qui doit compromettre ceux du négociant ; les raisons qu'il donne, à cette occasion, paraîtront peut-être plus spécieuses que solides.

« La liberté du commerce, dit-il, n'est pas une faculté accordée aux négociants de faire ce qu'ils veulent ; ce serait bien plutôt sa servitude. Ce qui gêne le commerçant ne gêne pas pour cela le commerce. C'est dans les pays de la liberté que le négociant trouve des contradictions sans nombre ; et il n'est jamais moins croisé par les lois que dans les pays de la servitude. »

Énumérant les nombreuses restrictions commerciales de l'Angleterre, il ajoute : « Elles gênent le négociant, mais c'est en faveur du commerce. »

Il serait difficile, en bonne économie politique, d'admettre ces principes et surtout d'accepter leurs conséquences. Le raisonnement et l'expérience démontrent, au contraire, que si les nations, dans leur manière d'être actuelle, n'avaient pas besoin d'impôts et ne pouvaient plus redouter les disettes, il faudrait supprimer aussitôt, dans l'intérêt de *la production*, de *la distribution* et de *la consommation* de la richesse, tout ce qui peut gêner, entraver *le libre échange :* tels que les octrois, les douanes, les prohibitions, les droits d'importation, d'exportation, et tous les monopoles.

Mais, dans les conditions où se trouvent les peuples, il est malheureusement impossible d'autoriser légalement *le libre échange* avec une indépendance aussi complète. Raisonner et conclure ainsi que l'ont fait, avec de nobles intentions sans doute, plusieurs économistes distingués, mais trop absolus, serait évidemment abandonner le point de vue de la réalité pour se placer à celui de l'hypothèse.

§ IV. CONCURRENCE.

LA CONCURRENCE, ὁ ζῆλος, de ζηλόω, je rivalise, d'où l'on a fait zèle, noble émulation; *competitorum contentio*, de *contendo*, je fais effort; lui-même dérivé de *cum*, avec, et de *tendo*, je tends, je marche; au point de vue qui nous occupe, est la faculté laissée à tous les citoyens de rivaliser librement dans la production et la distribution de la richesse, pour en tirer avantage et profit.

« Ce qu'il y a de pis peut-être, dans la concurrence, dit J. B. Say, c'est qu'un établissement royal qui décline nuit à toutes les entreprises particulières du même genre. Un célèbre manufacturier me disait un jour : « Je ne crains pas la concurrence des autres manufacturiers, quelque habiles qu'ils soient, pourvu qu'ils calculent bien ; car s'ils font de bonnes affaires, pourquoi n'en ferais-je pas? Je ne crains que la concurrence de ceux qui se ruinent ; car il n'y a pas moyen de lutter contre eux, et en conscience on ne peut pas les imiter. »

De même que le *libre échange*, dont elle offre l'indispensable

complément, elle est encore de droit naturel, mais elle a dû subir des restrictions nécessitées par les conditions sociales de notre civilisation. Ainsi, dans l'intérêt de l'État, plusieurs industries ont été monopolisées ; dans l'intérêt de la moralité, des garanties générales qu'elles doivent présenter, quelques professions ont été limitées dans leur nombre, subordonnées dans leur exercice à des épreuves de capacité; quelques-unes même investies d'un privilége et de l'obligation de soumettre le choix de leurs titulaires à l'approbation du gouvernement, etc.

Nous avons déjà précisé les avantages sociaux de ces restrictions à la concurrence absolue, nous devons seulement ici l'étudier, dans ces conditions, comme l'un des moyens de favoriser la production de la richesse. Sous ce rapport, les plus savants économistes ont émis des conclusions diamétralement opposées.

A l'occasion de la *vénalité des charges*, Rossi formule ainsi son opinion : « Sur quoi repose cette propriété factice vendue à beaux deniers comptants, souvent pour des sommes énormes?... Quel est son revenu?... Où l'acheteur peut-il le puiser?... Hélas! dans la poche des consommateurs. Il faut bien que le tarif ou l'usage fasse retrouver, en sus de la rétribution due au travail, les intérêts et aussi un peu l'amortissement du prix d'achat... D'un autre côté, l'autorité est à peu près certaine de ne pas nommer ni le plus indigne, ni le plus digne... Enfin, la vénalité des offices une fois établie, il est aussi difficile au gouvernement d'en diminuer que d'en accroître le nombre : toute diminution, c'est la destruction d'une propriété particulière au profit des autres titulaires; tout accroissement, c'est une diminution de valeur pour les offices existants... Plus on avance, plus le mal s'aggrave ; le jour où le gouvernement voudrait enfin recouvrer sa pleine liberté d'action, il n'aurait qu'à opter entre deux graves inconvénients : une sorte de spoliation révolutionnaire, ou bien un sacrifice énorme pour le trésor public. »

« Il n'est point, dit M. Galibert, de question qui, dans les temps modernes, ait plus occupé l'esprit des hommes d'État et des économistes, que celle de savoir jusqu'à quel point il est convenable que les gouvernements interviennent pour favoriser, empêcher et régler

la concurrence dans le commerce et l'industrie. Cette question est loin d'être complétement résolue. »

« La concurrence, dit M. Ch. Dunoyer, fut invoquée d'abord comme l'ancre de salut des artisans et des producteurs de toute espèce ; mais ensuite on la regarda comme la cause de leur ruine, en la couvrant de réprobation et d'anathème. »

Rossi va jusqu'à se poser à lui-même cette grave question : « La concurrence n'a-t-elle point enfanté la misère des travailleurs, l'anarchie des producteurs, la gêne dans le commerce, la fraude dans le marché?... »

« La richesse publique, dit M. de Lamartine, a trois lois inflexibles, absolues : *le travail*, *la liberté du travail*, et *la concurrence*. La concurrence, c'est l'égoïsme abandonné à lui-même : elle est sans pitié ; elle agit avec la force aveugle et brutale de la fatalité ; elle foule, elle écrase tout autour d'elle : *Que tout le monde se ruine, pourvu que je m'enrichisse :* voilà sa devise. »

« En réalité, dit M. Ch. Dunoyer, la concurrence, cet élément de discorde prétendu, est le lien véritable, le nœud fondamental de la société. Intérieurement et extérieurement, les populations ne tendront fortement à s'unir qu'à mesure que les prétentions exclusives qu'elles élèvent et les monopoles qui les séparent cesseront de les diviser. »

« Qu'on maintienne, dit Quesnay, l'entière liberté du commerce : car la police du commerce intérieur et extérieur la plus sûre, la plus exacte, la plus profitable à la nation et à l'État, consiste *dans la pleine liberté de la concurrence*. »

M. le rédacteur du journal des économistes résume, dans ces termes, les principaux arguments d'une savante discussion élevée sur cet important sujet, à l'Institut, entre MM. Blanqui, Ch. Dupin, H. Passy, etc. : « M. Blanqui fait remarquer les heureuses tendances du monde à une fusion de plus en plus complète ; agir en sens inverse serait donc une faute ; ce serait agir à contresens de la civilisation.

« M. Ch. Dupin cite comme effets de la concurrence : la fraude, la vente à faux poids, les falsifications, le travail forcé des enfants :

il prétend qu'elle oblige les producteurs à la fraude : « On vend au rabais, dit-il, on trompe le public pour aller plus vite. »

« M. H. Passy répond que le monopole produit au moins autant ces fâcheux effets : « Que, pour remplacer la concurrence, l'État n'est pas apte à connaître tous les détails des besoins sociaux, qui ne se manifestent que dans la pratique : nul n'a l'esprit assez vaste pour les prévoir ; nul, l'esprit assez éclairé pour les régler. Quant au travail abusif des enfants, c'est à tort qu'on accuse l'industrie : c'étaient les parents eux-mêmes qui les menaient au travail forcé. »

M. le rédacteur finit par une accusation un peu sévère contre les administrations au point de vue des fraudes signalées par M. Ch. Dupin, et termine ainsi : « On parle de vente à faux poids, n'est-ce pas précisément le vendeur privilégié, contrôlé, qui s'en rend coupable ; les bouchers et les boulangers ne sont-ils pas les plus souvent atteints ?... »

M. Ch. Dunoyer prouve, d'ailleurs, que la concurrence est par le fait bien moins générale et moins absolue qu'on ne le pense, puisqu'il existe des professions monopolisées, des douanes, des octrois, des prohibitions, des diplômes, des patentes qui entravent la liberté des professions, en écartant un grand nombre d'individus.

« On a dit, ajoute le savant économiste, qu'elle établissait sur deux lignes parallèles le progrès de la richesse et de la misère : mais s'il y a, pour certains, *concentration* de la richesse, n'existe-t-il pas en même temps, pour d'autres, *la diffusion* de cette même richesse ?... Comment ne pas être frappé de la masse de familles aisées que, même dans son état actuel, le travail ne cesse de produire ? Comment ne pas tenir compte aussi du surcroît de bien-être qu'il procure aux classes de la société les plus nombreuses et les moins avancées ? Il est manifeste que le niveau de l'aisance ne s'est pas seulement élevé, il s'est prodigieusement étendu ; et les biens que l'aisance donne sont descendus, par des gradations innombrables, jusque dans les rangs les plus infimes de la société. »

Enfin, quelques utopistes ont attribué le paupérisme et la misère : « à la concurrence, à la désorganisation de l'industrie, à la sépa-

ration du capital et du travail, au défaut d'association entre ces deux forces, à l'oppression exercée par les capitaux, les machines, etc. »

Comme infaillibles moyens de guérir tous ces maux, ils proposent : « *l'organisation du travail et l'association des travailleurs.* »

Owen, Saint-Simon et Fourier s'accordent sur ce principe. Mais combien ils diffèrent sur les conséquences ! Pour Owen, communisme absolu ; confusion des capacités, des fortunes, des moralités, etc., avec des droits égaux : c'est *une république de travailleurs.* Pour Saint-Simon, cette égalité paraît le comble de la folie, de l'iniquité ; l'inégalité fait, au contraire, la base du système : « A chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres. » C'est une hiérarchie, *une véritable aristocratie d'ouvriers.* Moins excentrique peut-être dans sa théorie, sans devenir plus applicable dans sa pratique, Fourier voudrait une association de travailleurs unis par « *l'attraction passionnelle*, » pour constituer, sur le type de *la commune*, ce qu'il nomme une *phalange*, habitant un domaine, connu sous le titre de *phalanstère*, etc.

Aujourd'hui tous les hommes de sens, d'expérience et de véritable progrès, savent à quoi s'en tenir sur ces utopies dont nous avons déjà fait connaître l'inconséquence, les dangers, et que nous ne rappelons ici que pour mémoire, dans le but de compléter l'ensemble des principales opinions sur la solution du problème qui nous occupe.

Dès lors, on le voit, jusqu'ici ces opinions sont très-partagées sur les bienfaits et sur les fâcheux résultats de la *concurrence*, comme agent producteur de la richesse des peuples ; ce qui démontre déjà, d'une manière assez positive, qu'elle présente à la fois, sous ce rapport, *des avantages* et *des inconvénients.* Pour mieux apprécier les uns et les autres, établir plus nettement leur proportion relative, et sortir de l'indécision dans laquelle nous laissent des avis à la fois si compétents et si diamétralement opposés, nous réduirons cette question à la simplicité des faits observés sans prévention et sans arrière-pensée.

La concurrence, ou la liberté laissée à l'homme de produire et de

distribuer ses produits dans la mesure et dans les limites prescrites par les règlements, les lois du pays, par le respect des droits de tous et de chacun, est une de ces nécessités sociales que l'on chercherait vainement à proscrire; qui se rétablirait d'elle-même, par sa force naturelle, et dont les abus, non plus que ceux des meilleures choses, ne sauraient d'ailleurs entraîner et surtout légitimer la condamnation.

C'est donc à l'usage normal, régulier, légitime et consciencieux de la concurrence, qu'il faut s'arrêter pour en apprécier les avantages, les inconvénients; et non point à cet emploi coupable que l'on en pourrait faire dans les conditions opposées. C'est pour avoir négligé cette simple et si logique distinction, que des économistes savants l'ont trop absolument condamnée. En procédant ainsi, l'on pourrait, en effet, renverser, avec la même aisance, toute liberté humaine et dans toutes ses autres modifications, aussi bien que dans celle-ci, car il n'est assurément rien dont l'homme abuse autant que de la liberté.

C'est dès lors par une confusion d'idées et de mots, en identifiant, mal à propos, *l'usage* et *l'abus*, que l'on a si longuement, si diversement, avec si peu de fruit, discusé sur ce genre de faculté sociale.

Arrivant au fait lui-même, nous verrons facilement le but qu'il se propose, les avantages qu'il promet, les inconvénients inévitables de sa manifestation: la question se trouvera, dès lors, pratiquement jugée.

La concurrence a pour objet essentiel de faciliter *la production*, de la rendre plus abondante et, sous le point de vue de la main-d'œuvre, plus parfaite, en y admettant les capacités particulières, les spécialités qui s'en trouveraient bien souvent écartées par le monopole; de rendre *la distribution* plus étendue, plus complète; en devenant, pour le commerce, un ressort puissant et toujours en action; enfin, de faire arriver *la consommation* et le bien-être qui l'accompagne, à *des consommateurs* beaucoup plus nombreux, par l'abaissement du prix des *utilités* produites.

« Le but de la concurrence, dit M. Galibert, doit être de pro-

curer aux habitants d'un pays tous les objets dont ils ont besoin, au plus bas prix, et de la meilleure qualité possible. On remarquera d'abord que la bonne qualité est inséparable du bas prix, sans quoi la concurrence ne produit pas les avantages qu'on est en droit de lui demander. »

Là se trouvent, en effet, la difficulté capitale et l'écueil, à peu près inévitable, de ce genre de liberté. Car, si, d'une part, *les producteurs* et *les distributeurs concurrents* avisent à faire plus de profits par l'économie des matières premières et du travail ; de l'autre, *les consommateurs* en recherchant presque tous *les produits* du plus bas prix, avec le tort grave et d'une si fâcheuse conséquence de ne pas attacher, à la qualité de *ces produits*, l'importance qu'elle mérite, ne portent-ils pas, tout naturellement, et presque nécessairement, les producteurs et les distributeurs à diminuer de plus en plus ces frais de travail et ce bon choix de matières premières, afin d'arriver, avec un bénéfice, au niveau de l'abaissement du prix vénal effectué par les exigences outrées et le défaut de juste et raisonnable appréciation des consommateurs? Dans ce cas, et c'est celui qui constitue la règle, nous le demandons, n'est-ce pas à ces derniers, et non point à la concurrence, qu'il faut attribuer l'altération dans la qualité des produits, généralement observée de nos jours : altération essentielle, d'autant plus nuisible qu'elle porte sur des objets de première nécessité ; d'autant mieux dissimulée, qu'une habile fabrication la rend plus difficile à saisir?

Ainsi, lorsque les consommateurs, mieux éclairés sur leurs véritables intérêts, s'attachant surtout à la bonne qualité des produits, consentiront à les payer le prix au-dessous duquel un producteur ne peut pas les livrer sans altération ou sans perte, ces altérations essentielles de la production cesseront, et la concurrence, consistant désormais plutôt à mieux faire qu'à faire à bas prix, reprendra son noble caractère de liberté industrielle, avec avantage pour tous et sans préjudice pour personne.

Cette *monomanie du bon marché*, développée chez les peuples civilisés, par l'étendue des besoins dépassant presque toujours celle des ressources, a fait naître un autre genre de concurrence

bien coupable, et que nous devons signaler à l'attention des gouvernements :

Quelques hommes d'une insigne mauvaise foi, souvent avec des capitaux empruntés, se jettent dans un genre de fabrication, avec le projet bien arrêté de fournir d'abord, au-dessous du prix ordinaire, et, par conséquent, à perte calculée, de bons produits ; ensuite, d'altérer progressivement les matières premières, jusqu'au degré nécessaire pour obtenir des profits considérables, sans éloigner les nombreux consommateurs attirés dans ce piége et conservés par l'attrait du bon marché.

A ce point de vue, la concurrence n'est plus celle des honnêtes gens, elle devient celle des escrocs et des fripons ; son active surveillance et sa répression sévère appartiennent à la police de l'État ; du reste, comme celles de toutes les infractions aux règlements, aux lois, relatifs à l'exercice des autres genres de liberté sociale.

En résumé, la concurrence, telle qu'il faut la comprendre chez les peuples civilisés, telle que nous l'avons définie, doit être maintenue, dans *son usage*, comme le principal mobile de la production de la richesse, mais réprimée dans *les abus* qu'elle pourrait occasionner et qui tiennent moins à sa nature qu'au défaut de logique des consommateurs.

TITRE QUATRIÈME.

DISTRIBUTION DE LA RICHESSE.

Si la terre, le capital et le travail de l'homme n'avaient pour objet que *la production* de la richesse, le concours de leur action deviendrait stérile et sans fruit ; mais deux autres faits doivent immédiatement suivre celui-ci, comme ses corrélatifs naturels et nécessaires : la *distribution* et la *consommation* de l'utilité produite.

Ici viennent encore se présenter les plus hautes, les plus impor-

tantes questions sociales et dont la solution logique, sage et positive, importe surtout au bien-être des peuples, à l'ordre, à la prospérité des États.

Examinons d'abord de quelle manière les produits de la terre, du capital et du travail, doivent être généralement répartis d'après les règles de la plus sage et de la plus consciencieuse équité.

Pour mieux embrasser le sujet dans son ensemble et l'étudier avec plus de précision dans ses parties, nous le diviserons en deux chapitres : I. Bases de la distribution de la richesse ; II. Moyens d'effectuer cette distribution.

CHAPITRE I.

BASES DE LA DISTRIBUTION DE LA RICHESSE.

« Ce qui fait la justice distributive, dit Mgr Sibour, ce n'est pas la distribution des choses en elles-mêmes, des emplois et des dignités, suivant le hasard ou le caprice, la faveur ou l'arbitraire ; mais la distribution ou rémunération motivée, sanctionnée par le droit, fondée sur la capacité, sur les services : sur les mérites, en un mot. »

En admettant ces lois incontestables comme base de la distribution de la richesse, que deviennent donc les exorbitantes prétentions du socialisme au partage égal des biens ?... Evidemment une violation criminelle de tous les principes de probité, de justice ; une atteinte fatale portée à tout désir, à toute raison de travail et d'épargne ; un renversement absolu des véritables fondements de la civilisation.

Nous l'avons prouvé pour les conditions humaines : les faits sont venus le démontrer pour les fortunes ; sans leur inégalité, le corps social ne peut en effet ni progresser ni même vivre ; le communisme

est l'agonie, la mort de toute société, même en voie de perfectionnement.

« C'est à l'inégalité des richesses, dit M. H. Passy, que sont dues toutes les améliorations de l'État social, c'est elle qui en assurant, à une portion de la communauté, l'aisance et les loisirs indispensables à la culture de l'esprit, a permis aux arts et aux sciences de fleurir pour le bien de l'humanité; et tout ce qui lui ferait obstacle resserrerait ou tarirait la source des lumières dont les sociétés ont besoin pour étendre progressivement leur empire sur les objets extérieurs, et continuer à croître en bien-être et en dignité... Chez les anciens, où la masse des populations subissait l'esclavage, vainement la plupart des législateurs prirent-ils à tâche d'entretenir dans les fortunes un équilibre dont l'absence, en fomentant toutes les corruptions publiques et privées, précipitait la ruine des États; leurs injonctions les plus rigoureuses, leurs combinaisons les plus compliquées, manquèrent également le but; et les institutions de Lycurgue même ne tardèrent pas à fléchir et à succomber devant la puissance inhérente aux causes naturelles d'inégalité. »

Tout producteur de la richesse a naturellement droit aux résultats de cette production dans une mesure proportionnée aux fruits de son concours, ou réglée d'avance par les conditions d'un marché ou d'une association.

Trois producteurs de la richesse ont pris part à ce premier fait, *la terre, le capital, le travail;* dans le second fait, dans la distribution de la richesse, trois hommes seront admis au partage : 1° *le propriétaire foncier*, 2° *le capitaliste*, 3° *le travailleur*.

I. PROPRIÉTAIRE FONCIER.

LE PROPRIÉTAIRE FONCIER, que nous supposons avoir mis son domaine à ferme, recevra ce que nous appellerons *la rente de la terre*, et qui se trouve déterminée par les conditions du bail. Dans l'hypothèse où ce domaine aurait été donné *à moitié*, le propriétaire toucherait sa rente en produits, au lieu de la recevoir en argent;

ce qui ne change ici absolument rien à sa position au point de vue qui nous occupe.

Pour la plus grande sûreté du paiement de sa rente, dans l'intérêt de la bonne culture de sa terre et pour en prévenir les ruineuses détériorations, le propriétaire foncier ne doit jamais chercher à monter jusqu'à l'exagération le prix de son fermage ou les avantages de sa moitié : toujours, au contraire, il doit laisser à son colon ou à son métayer la faculté de faire des avances en bétail, en instruments aratoires, en engrais ; il fera tout à la fois une bonne action, un excellent marché ; il favorisera le bien-être d'une classe d'hommes estimables, et qui seront encore soumis à d'assez pénibles travaux, à des privations assez rudes ; il obtiendra, par un petit sacrifice pour le présent, un avantage incalculable pour l'avenir.

II. CAPITALISTE.

Le capitaliste qui loue ses ateliers, sa manufacture, son usine, ses machines, ses instruments, ses outils et quelquefois son génie industriel, doit apporter la même conscience, la même réserve dans ses exigences de loyer, et par des motifs à peu près semblables.

Celui qui prête son argent ne doit jamais exiger au delà de l'intérêt légal en tombant dans la coupable et pernicieuse voie de l'usure ; c'est en effet là qu'elle porte ses coups les plus désastreux, en précipitant, sans retour, dans les plus périlleuses entreprises, l'homme imprévoyant qui n'a pas compris tout ce que cette plaie sociale avait d'incessamment rongeur, de fatal, de mortel !...

Lorsque le capitaliste fait lui-même valoir tous les objets de son industrie, il est, avant tout, de son intérêt, de ne pas justifier cette accusation, aussi souvent fausse que fastidieusement rebattue : *l'oppression tyrannique du travail par le capital* ; de rapprocher au contraire, autant que possible, ces deux éléments de la richesse par la sympathie de l'association, en donnant aux bons ouvriers une part déterminée d'avance dans la somme des bénéfices ; aucun moyen n'est plus propre à les relever dans leur propre estime, en les attachant à leurs patrons, en leur donnant le goût du travail,

de l'ordre, de l'économie, de la bonne conduite; en assurant ainsi la prospérité de l'établissement, la fortune du maître et l'aisance de ceux qu'il finit par regarder comme ses enfants, par la raison que depuis longtemps ils le qualifient du titre de père.

III. TRAVAILLEUR.

Le travailleur, à son tour, vient réclamer une part de la richesse produite sous les titres différents *de prix, d'honoraires, de traitements, de gages, de salaires*, etc. Nous devons examiner chacune de ces formes rétributives du travail.

Elles ont toutes, pour caractère commun, l'obligation d'échanger, avec *le producteur*, une valeur monétaire ou bien objective, contre une *utilité produite*. Car, nous l'avons prouvé, tout travail demandé, pour la satisfaction d'un besoin, devient nécessairement producteur d'une utilité, qui, dès lors, ne doit pas rester sans une juste et suffisante rétribution.

Le prix du travail, mot générique, lorsqu'il n'est pas autrement distingué, signifie *la valeur* que l'on donne *au producteur* en échange d'une *création* : scientifique, littéraire, artistique, industrielle, ou d'un service. Il est presque toujours difficile à fixer autrement que par une convention réciproque; et, tandis qu'il récompense trop souvent, avec profusion, la médiocrité préconisée, quelquefois il s'abaisse jusqu'à laisser mourir de faim le plus beau génie à côté de son œuvre merveilleuse, mais sans prôneurs intéressés, ou même poursuivie, dépréciée par des calomniateurs à gages !...

Les honoraires désignent, comme leur nom l'indique, un salaire distingué, qui revient au producteur d'un service, de la richesse immatérielle, dans l'enseignement des sciences, ou dans la pratique des professions, des arts libéraux, etc. Il ne s'agit plus, en effet, ici, d'un objet dont on fixe le prix ou la valeur plus ou moins positive, mais de services honorables et souvent d'une utilité si grande, que la reconnaissance en demeure encore le résultat nécessaire, lors même qu'une juste rétribution les a matériellement soldés.

Les traitements comprennent le prix convenu, par avance, et pour un temps fixé, que reçoivent, de leurs travaux, les hommes placés dans les administrations publiques ou particulières, dans l'enseignement universitaire ou privé, dans le service du culte, dans les institutions de l'État, etc. On leur donne plus particulièrement le nom de *solde*, lorsqu'ils s'appliquent aux militaires. Ces distributions de la richesse, en grande partie faites par le Trésor, n'en présentent pas la moins lourde charge; aussi les gouvernements économes et sages ont-ils plus d'une fois réduit les traitements des sommités, dans chacune de ces catégories; il n'eût pas été moins équitable d'élever ceux des rangs inférieurs, pour établir un équilibre trop souvent sans aucune proportion entre les premières et les seconds: entre *la sinécure* et *le dur labeur ;* surtout lorsqu'il s'agit de rétribuer, avec mesure, des travaux réels, des services positifs et très-utiles à l'état social.

Les gages sont le prix accordé aux domestiques, par une convention spéciale, et pour une durée prévue, en échange des occupations commandées par leurs maîtres. Ce genre de dépenses est particulièrement répréhensible, en économie morale et politique, lorsqu'il ne fait que soudoyer les inutilités d'une orgueilleuse ostentation, en favorisant le développement de tous les vices que font naître le désœuvrement et la paresse.

Le salaire est la part que *l'ouvrier* doit recevoir dans la distribution *de la richesse matérielle*, dont il a, par son indispensable concours, si positivement effectué *les produits*.

C'est ici particulièrement qu'il faut étudier cette équitable *distribution*, dans ses proportions sages, dans ses influences relatives au bien-être, à l'avenir des classes ouvrières.

La question du salaire est, en économie politique, une de celles que l'on a le plus longuement controversées, et dont on a plus mal à propos et plus dangereusement passionné le débat. Les hommes éclairés, consciencieux, véritables amis du travailleur, qui ne veulent pas faire de ce grave problème un coupable instrument d'émeute et d'insurrection, ont senti la nécessité de l'aborder avec autant de calme, de sang-froid, que de justice et d'impartialité.

Indépendamment *des salaires*, que nous venons de caractériser par des titres spéciaux, il existe *les récompenses* ou témoignages de gratitude et d'estime accordés par le pouvoir social à ceux qui les ont mérités par de grands services rendus à l'État, à l'humanité, par des actes de bravoure, de dévouement, de philantrophie, de vertu.

Les récompenses nationales sont d'autant plus précieuses, mieux comprises du gouvernement qui les donne et mieux goûtées du cœur généreux ou de l'intelligence élevée qui les reçoit, qu'elles s'éloignent davantage, par leur nature et par leur forme, des conditions d'un salaire.

Chez tous les peuples où l'opinion publique fut une puissance, un mobile capable de faire entreprendre les plus grandes choses, les distinctions purement honorifiques offrirent toujours les récompenses les plus estimées. Athènes et Rome en ont fourni des exemples nombreux et touchants : ainsi, dans ces temps héroïques et glorieux, la simple couronne civique aux feuilles de chêne était plus appréciée que la couronne d'or obtenue par certains exploits militaires !...

Dans nos temps modernes on a fondé plusieurs ordres de décorations, dont le but essentiel était d'exciter le développement des plus belles facultés de l'homme, d'en provoquer les plus utiles et les plus nobles applications : ainsi l'ordre militaire de Saint-Louis fut institué par Louis XIV en 1693, mais avec un vice radical et nuisible à son influence : les officiers seuls pouvaient y prétendre; la Révolution le rendit accessible même pour le simple soldat. Puis vinrent les grades parmi les légionnaires, les sabres, les fusils, les épées d'honneur, etc. « Napoléon, dit M. Mirbel, plaça la gloire acquise bien au-dessus de la gloire héritée, » il créa la décoration de la Légion d'honneur pour l'ordre civil comme pour l'ordre militaire, avec son immortelle et sublime devise, *Honneur et Patrie*. A l'exemple de Rome, il ennoblit ses illustres généraux du nom des pays qu'ils avaient soumis à la France.

Toutes les distinctions honorifiques sont justes, puissantes et fructueuses pour la prospérité, la gloire et la civilisation d'un pays :

une fois créées, il ne reste plus qu'à les rendre méritoires par une équitable distribution; à ne pas les déconsidérer, à ne pas détruire leur prestige et leur pouvoir par le double et sérieux inconvénient de les compromettre ou de les prodiguer.

La difficulté la plus grave qui s'oppose à la juste et bonne distribution de la richesse vient de l'amour désordonné qu'elle inspire aux hommes, et de l'égoïsme avec lequel chacun prétend en fixer la part qui doit lui revenir, comme résultat de la production à laquelle il participe avec la qualité *de terre*, *de capital ou de travail.* Ici les prétentions sont presque toujours également exagérées : c'est ce que nous voyons chaque jour, avec des conséquences dont nous avons fait pressentir les funestes effets, dans *le loyer exorbitant*, *l'usure* et *les salaires excessifs.*

« Le problème de la distribution, dit M. Meynieu, étant nécessairement subordonné à celui de la production, et toutes les parties prenantes ayant intérêt à ce que leur budget soit gonflé, le premier soin de l'État sera de rechercher les moyens à l'aide desquels on peut retirer d'une certaine étendue de sol ou quantité de matières premières la plus forte somme de produits; d'utiliser au plus haut point les éléments de la production qui consistent dans les instruments du travail : sol et capital, et dans le travail lui-même, manuel et intellectuel; la grande culture, la concentration des capitaux, l'emploi des machines, sont, jusqu'à présent, les moyens les plus efficaces pour arriver à ce but...

« Permis aux hommes à courte vue de voir le mal dans l'inégalité des conditions, dans une production excessive, dans une population surabondante, dans l'emploi des machines, dans l'absence des priviléges politiques, etc.; de vouloir y remédier par le régime de la communauté, par des prohibitions industrielles, par la culture à la bêche, par le suffrage universel, le célibat, etc.; l'État doit prendre la question de plus haut, et, au milieu de ces conseils contradictoires, chercher un *criterium* sûr. Son but doit être d'augmenter, autant que possible, la somme des richesses nationales, c'est-à-dire des choses utiles ou agréables, et d'en faire jouir chacun selon son apport, ou, en cas d'incapacité, selon ses besoins rigoureux. »

Tous ces principes, tous ces raisonnements sont très-séduisants et très-beaux, au point de vue de la théorie; malheureusement la pratique et l'expérience ne les ont jamais sanctionnés; bien plus, elles ont démontré que l'État chercherait vainement le *critorium* qu'on lui propose; qu'il fausserait l'objet de son institution, et comprometterait dangereusement son pouvoir en acceptant la mission que l'on voudrait ici lui donner : le gouvernement doit encore, dans cette occasion, comme il le fait, du reste, avec sagesse et discernement : surveiller, diriger, encourager, établir ses bornes, formuler nettement ses restrictions utiles; mais ne jamais s'imposer comme producteur ou distributeur de la richesse.

Il existe dans le corps social *un antagonisme* qui, de même que toutes *les oppositions*, entretient l'ordre, le mouvement et la vie tant qu'il est mesuré, normal et régulier; mais qui produirait l'anarchie, la perturbation et la mort en sortant de ces conditions positives et naturelles : cet antagonisme est la double prétention de la classe supérieure à ne pas descendre, et de la classe inférieure à monter. Rien de plus juste et de plus fécond pour la prospérité, pour la civilisation d'un pays, que ces deux prétentions maintenues dans les bornes du droit, de la raison, de la probité, de la conscience : la classe élevée conserve son niveau sans déprimer la classe inférieure; la classe inférieure monte sans prétendre abaisser la classe élevée; la société marche et se perfectionne sous l'impulsion sage et régulière d'une équitable et généreuse émulation.

Mais rien de plus inique et de plus funeste que ces deux prétentions abandonnées aux coupables instincts de l'égoïsme, de l'injustice et de la convoitise; pour la classe supérieure, c'est *le despotisme* de l'opulence et de la fortune; pour la classe inférieure, c'est *l'anarchie* de la misère et de la rapine; l'une tend moins à se rendre honorable qu'à déconsidérer, abrutir l'autre; celle-ci, de son côté, cherche plutôt la ruine et l'avilissement de la classe riche, qu'elle ne fait effort pour s'élever par son travail, son épargne et sa moralisation. Au milieu de ces conflits criminels et funestes, le corps social, attaqué dans sa base, dépérit et succombe !...

Voilà des causes qu'un gouvernement sage, éclairé, ne manquera

jamais d'attaquer; voilà des effets qu'il s'efforcera toujours de prévenir par des institutions bienveillantes; au besoin, par des lois sévères, mais sans jamais s'abaisser à descendre dans ces regrettables arènes, où son pouvoir aurait tout à perdre, et son intervention directe rien à gagner.

Nous l'avons dit, il faut avec zèle et constamment travailler au soulagement, à la guérison *du paupérisme moral et matériel* par une bonne distribution de la richesse matérielle et morale; il faut incessamment chercher à faire monter les classes inférieures; mais, dans leur propre intérêt, ce doit être avec sagesse, prudence, lenteur. Il faut, dans ce mouvement vers un niveau supérieur, que toujours l'élévation morale précède l'élévation physique : autrement, la condition du *parvenu* deviendrait semblable à celle d'un sujet que l'on porte et que l'on abandonne, sans habitude et sans garantie, sur le sommet d'un escarpement, où bientôt le vertige viendrait s'en emparer pour le précipiter dans une chute d'autant plus dangereuse que cette élévation aurait été plus rapide et plus considérable.

« Ce que l'on parvient surtout à hâter démesurément, dit M. Ch. Dunoyer, c'est le progrès des prétentions des classes inférieures, de leurs exigences et de leur ambition ; et ce qui résulte de ce progrès déplorable, quand il n'est pas réglé, c'est, au sein même du bien-être, un malaise profond, une inquiétude extrême, une irritation qu'on ne peut ni définir, ni calmer, qui se traduisent trop souvent par une sorte de fièvre sociale d'où naissent l'émeute, le débordement de tous les excès, de tous les crimes. La statistique criminelle nous en donne ici une démonstration bien triste, et d'une bien grande portée :

« Chez nous, de 1828 à 1832,—21,941 crimes ont été commis : 1,230 seulement, par des mendiants, des gens sans aveu, et autres indigents; 20,711, par des gens ayant le moyen de vivre, dont les passions étaient excitées par des besoins d'un autre ordre, créés et non satisfaits, qui s'étaient fait ou auxquels on avait donné des désirs, des goûts, un esprit supérieurs à leur fortune: situation morale la plus fatale de toutes celles que l'on peut imaginer. Alors, en effet, tout repos, toute satisfaction sont impossibles; le progrès lui-

même est empoisonné ; les privations augmentent dans la proportion de la diminution de l'indigence : la misère de notre siècle est la misère morale, naissant du besoin du superflu, plus pressant et plus insatiable que le besoin du nécessaire.

« L'ambition du progrès engendre l'envie, et l'on ne peut être heureux tant que l'on voit une position supérieure à la sienne : de là cette réclamation de *l'égalité*, monomanie du socialisme. »

Ces considérations, essentiellement pratiques, et puisées dans les faits, nous démontrent donc, jusqu'à l'évidence, que l'équitable et bonne *distribution de la richesse* ne consiste pas à répartir imprudemment ses produits, mais à les dispenser avec mesure, discrétion et discernement, surtout aux sujets des classes inférieures que leur progrès moral a mis en mesure d'en apprécier et d'en utiliser les véritables bienfaits : dans l'hypothèse contraire, elle ne serait plus une rémunération salutaire, elle deviendrait une bien regrettable et bien dangereuse prodigalité.

CHAPITRE II.

MOYENS D'EFFECTUER LA DISTRIBUTION DE LA RICHESSE.

L'objet et les bases de la distribution de la richesse étant appréciés dans leur véritable point de vue, dans les grands avantages comme dans les sérieux inconvénients qui peuvent les environner, suivant la nature des principes admis, il ne reste plus qu'à chercher les moyens d'arriver à cette distribution de la manière la plus sûre, la plus équitable, et la plus avantageuse à tous : là vont encore se rencontrer bien des difficultés et des contradictions. Deux grands moyens viennent ici naturellement s'offrir. 1° *la réglementation des salaires* ; 2° *la circulation des produits*.

§ I. RÉGLEMENTATION DES SALAIRES.

En thèse générale, on comprend sous ce titre la fixation du prix que l'on doit accorder au travailleur comme rétribution de la peine qu'il a prise en créant de l'utilité, de la richesse.

La première question qui se présente est celle de savoir si l'État doit intervenir dans cette réglementation, ou s'il est plus sage et plus avantageux de l'abandonner à la décision libre et naturelle des rapports qui, pour la production, s'établissent nécessairement entre *la terre*, *le capital et le travail*.

Cette question très-grave, très-sérieuse, est devenue, dans nos temps modernes surtout, l'objet des plus vives contestations ; elle a presque toujours été très-diversement jugée par cela même qu'on l'a trop souvent posée d'une manière absolue. Nous reviendrons ici, comme dans l'examen de tous les problèmes embarrassés par les théories, à la simple interprétation des faits.

Dans tout ce qui présente une valeur à peu près fixe au point de vue de la production et de la distribution de la richesse, lorsqu'une liberté sans réserve aurait pu compromettre l'ordre, la sécurité du pays, l'État a dû nécessairement intervenir dans la réglementation des prix exigibles et de la circulation des produits.

Il l'a fait indirectement pour la rente de *la terre*, en estimant sa valeur proportionnelle et comparative par l'évaluation cadastrale et la quotité de l'impôt qu'il en exige; de telle sorte que s'il ne fixe pas absolument le prix de cette rente, il renseigne du moins assez exactement celui qui doit la payer et le garantit ainsi des prétentions exagérées du propriétaire.

Il l'a directement effectué pour l'argent, en fixant légalement le taux du prêt au delà duquel toute obligation serait nulle et même entraînerait, pour le prêteur, des applications pénales dont le but louable et salutaire est d'empêcher les exactions de l'usure avec ses scandaleux abus et ses fatales conséquences.

Il l'a pratiqué dans presque tous les temps, en réglant, avec

sagesse et discernement, l'importation, l'exportation des céréales; en fixant les droits d'entrée de tels ou tels produits étrangers, etc.

Dans les divers traitements qu'il solde avec les deniers du trésor, le gouvernement doit tout naturellement en fixer, avec discrétion, réserve, économie, intelligence, mais en même temps avec justice, l'élévation proportionnée à leur importance, à leur degré d'utilité. C'est ce qu'il fait avec autant d'avantage que de raison pour les membres du clergé reconnu, actuellement en activité, pour les employés des administrations, les militaires, les ouvriers occupés à des travaux publics, etc.

Pour toutes ces réglementations, l'État doit nécessairement intervenir, dans l'intérêt même de la production et de la distribution de la richesse; dans l'intérêt de l'ordre et de la prospérité du corps social.

Mais pourrait-il en être de même, sans les plus graves inconvénients, sans une transgression dangereuse des lois naturelles, pour les appréciations fictives ou tellement variables qu'elles changent nécessairement d'une manière incessante suivant les temps, les lieux, les circonstances et les hommes ; pour les salaires payés par la fortune privée ? Nous ne le pensons pas, d'accord avec les publicistes les plus compétents, dont l'opinion est aujourd'hui solidement établie sur le raisonnement et l'expérience.

N'est-il pas absolument impossible, ne deviendrait-il pas, d'ailleurs, souverainement injuste de vouloir fixer un salaire uniforme, ou même un minimum et un maximum de rétribution pour tous les ouvriers, quelles que soient leur force, leur activité, leur intelligence, leur habileté dans la profession qu'ils exercent; pour tous les temps, les lieux, les circonstances, indépendamment de l'état de civilisation, de la position favorable aux débouchés; de l'activité de la demande et de l'étendue de la consommation ; de la cherté des subsistances, des inquiétudes ou de la sécurité du pays, etc. ? Ces tentatives, aussi peu rationnelles que profondément imprudentes, ont été faites; leurs tristes et funestes résultats ne permettront sans doute jamais de les renouveler.

On se demande alors tout naturellement qui donc fixera le taux

des salaires? L'expérience elle-même répond à cette importante question :

Dans tous les temps, dans tous les lieux, dans toutes les circonstances, pour toutes les professions et pour tous les ouvriers, les seules conditions qui purent et qui pourront fixer le prix des salaires d'une manière positive, réelle, avantageuse et durable, sont les proportions relatives du capital et des travailleurs ; de la demande et de la production ; des difficultés de la commande et de l'habileté de l'ouvrier.

On chercherait vainement à remplacer, par des règlements arbitraires, les lois primordiales des choses ; après avoir jeté le désordre, l'anarchie dans la production de la richesse, on y verrait une marche régulière et féconde se rétablir par l'abrogation de fait des lois humaines et le rétablissement spontané des règlements naturels.

« Le salaire monte, dit Cobden, quand deux maîtres courent après un ouvrier; il baisse, quand deux ouvriers courent après un maître. »

« Le prix des salaires, dit M. H. Passy, se règle par le prix des subsistances, et par le rapport du nombre des travailleurs avec le capital circulant, et non par la hausse de la rente territoriale. »

« Les profits ou salaires, dit J. B. Say, sont d'autant plus grands que le travail de l'ouvrier est plus demandé et moins offert ; et ils se réduisent à mesure que le travail de l'ouvrier est plus offert ou moins demandé : c'est le rapport de l'offre avec la demande qui règle le prix de cette marchandise, appelée *travail de l'ouvrier*, comme il règle le prix de tous les autres services productifs. »

« Les salaires, dit M. Ganilh, sont réglés par une convention particulière entre le maître et l'ouvrier ; mais leur convention n'est pas arbitraire ; elle est subordonnée à des lois générales qui déterminent sa justice et sa légitimité. Leur prix est réglé par la proportion de la quantité de l'ouvrage avec le nombre des ouvriers. S'il y a plus d'ouvrage à faire que d'ouvriers pour l'exécuter, les salaires sont élevés : si le nombre d'ouvriers l'emporte sur la quantité de l'ouvrage, les salaires sont bas : telle est la loi fondamentale et régulatrice des salaires. On a découvert que peu de cas qui

doivent la faire modifier, et même il n'y en a qu'un seul qui soit bien fondé : l'augmentation générale de la richesse. »

« La réglementation des salaires est une loi naturelle, dit M. H. Baudrillard ; le prix de la main d'œuvre est déterminé par le rapport entre le capital actuellement disponible pour la production et la quantité des ouvriers qui se présentent. Toute réglementation arbitraire amène la misère, et le plus haut prix des matières de consommation. »

Ces considérations pratiques doivent être d'un bien précieux et bien utile enseignement :

Pour les travailleurs, qui doivent à la fin comprendre que les deux causes les plus fatales de l'abaissement des salaires, du chômage, par conséquent de leur misère, de leur dénuement, de leurs souffrances, de leur démoralisation, trop souvent principe ou conséquence de cette condition déplorable, sont *la population excessive*, par la trop grande rivalité qu'elle fait naître ; *les désordres publics*, par les inquiétudes et le découragement dont ils environnent la production ; que, par une induction logique et facile à déduire pour tous, *l'imprévoyance dans la procréation*, *les grèves des ouvriers*, *les insurrections et les émeutes* sont les plus sûrs moyens d'augmenter ces souffrances, ce dénuement et cette affreuse misère.

Pour les maîtres, qui ne doivent jamais, par égoïsme et par avarice, désirer un tel abaissement dans les gages de leurs domestiques ou dans les salaires de leurs ouvriers, puisqu'il en résulterait nécessairement l'impossibilité, pour ces derniers, de subvenir à leurs plus pressants besoins, et, par conséquent, l'alternative ou d'être malheureux par l'indigence, ou de devenir misérables par le crime. Il faut savoir donner du travail à celui qui n'a pas d'autre moyen d'existence, pour ne pas l'autoriser à l'exiger ; il faut élever suffisamment les salaires, pour que le vol n'en devienne pas le coupable supplément.

« Le salaire, dit Cobden, doit fournir aux frais de nourriture et d'entretien de l'ouvrier, dans son milieu ; à l'entretien, au renouvellement de ses instruments de travail ; à l'amortissement du capital employé par ses parents, avec lequel il peut alimenter un enfant ;

de quoi parfaire à ses besoins, à mesure que la vieillesse le rend moins capable de produire, de quoi augmenter sa famille et son bien-être. »

Enfin, pour les gouvernements, qui savent aujourd'hui tout ce qu'ils auraient à perdre en voulant s'imposer dans la réglementation des salaires, qui ne fut, ne sera jamais de leur domaine, de leur compétence; et pour laquelle ils ne pourraient formuler que des lois caduques et même désastreuses pendant la durée de leur éphémère empire.

Au milieu de ces conditions difficiles et de ces intérêts en apparence opposés, mais en réalité communs, il faut que les maîtres et les travailleurs s'entendent pour le développement de la production et pour le partage de ses résultats. Il faut que l'ouvrier vive, élève sa famille, se procure un peu d'aisance, et puisse donner quelque chose à l'épargne, pour les accidents imprévus et pour les besoins de la vieillesse; mais il ne faut pas que le maître absorbe tous ses profits en salaires, et surtout qu'il se laisse pousser dans une ruine dont les contre-coups entraîneraient celle du travailleur. C'est dans une juste et consciencieuse appréciation de leurs droits et de leurs devoirs que l'un et l'autre échapperont à ces désastres; que, par une solidarité bienveillante, équitable et réciproque, ils arriveront à ce bien-être, à cette prospérité commune, dont on chercherait vainement ailleurs le moyen et la garantie.

« Qu'est-ce que le salaire de l'ouvrier, dit J. B. Say? C'est la part qu'il obtient dans une production à laquelle il concourt; et comment ne sentirait-il pas qu'il est impossible à son maître de lui faire l'avance de cette portion, si le désordre remplace le travail; si les capitaux à l'aide desquels on exploite une entreprise, sont pillés et dispersés; et si le produit ne s'achève pas? Voilà ce que les classes inférieures de la société apprendraient avec beaucoup d'autres choses utiles, si elles jouissaient d'assez de loisir pour puiser l'instruction à sa source. »

D'un autre côté, l'intérêt du maître et de la production se trouvent, avons-nous dit, seulement bien sauvegardés par une suffisante rétribution du travail: « Quand l'ouvrier est mal payé, dit

M. Ganilh, il est mal portant, sans force, sans courage, sans industrie et sans activité, il fait peu d'ouvrage et le fait mal. Quand au contraire il est bien payé, il se porte bien, il est robuste, courageux, actif, industrieux ; il travaille davantage et mieux.

« Combien donc s'abusent les lois et les gouvernements qui interviennent entre le maître et l'ouvrier; interposent leur autorité pour régler leurs intérêts, et substituent leurs lumières bornées et incomplètes à l'impérieuse nature des choses ! Tout ce qu'ils peuvent faire de plus sage et de plus utile à cet égard, c'est de préserver les maîtres de la violence des ouvriers; et les ouvriers de la supériorité de position des maîtres : tâche difficile, sans doute, mais qu'on accomplirait facilement, si l'éducation des classes laborieuses les mettait en état de discerner leurs véritables intérêts. »

Toutefois, que l'on y prenne garde, un abîme sans fond paraît aujourd'hui prêt à s'ouvrir sous les pas de la production; c'est *le rabais* dangereusement exigé par les consommateurs : par un funeste abus de la concurrence, le fabricant produit *au rabais :* l'ouvrier, fatalement entraîné dans la même voie, se donne *au rabais*, lui, sa femme, ses enfants, pour éviter le bagne ou le dépôt de mendicité. Mais alors, si le strict nécessaire devient la mesure du prix du travail, l'épargne est impossible : comprend-on bien les terribles conséquences d'un aussi déplorable état de choses ? Voit-on suffisamment tout ce que la population, les maladies, la vieillesse entraîneront de misères, de souffrances, de démoralisation et d'abrutissement dans l'affreux avenir de la classe indigente et laborieuse; de cette partie du corps social si intéressante et si digne d'un plus généreux appui ? Les producteurs, les propriétaires, les capitalistes, les hommes opulents eux-mêmes ont-ils bien apprécié tous les dangers pour leurs entreprises, leurs industries, leurs fortunes, d'un aussi complet renversement de toute philanthropie, de toute charité, de toute garantie d'ordre, de prospérité, de bien-être social ? Nous l'espérons, et nous pensons que l'on verra, comme une conséquence de ces utiles appréciations, l'homme opulent, le propriétaire, donner du travail, beaucoup de travail; les producteurs, dans l'intérêt de leur avenir et de leur dignité,

renoncer à cette dégradante concurrence, *au rabais*, pour affranchir leur conscience des sophistications, alors nécessaires, mais toujours coupables ; et pour conserver la faculté de donner, à leurs ouvriers, un salaire qui devienne, au lieu de la misérable aumône du mendiant sans moralité, la juste et suffisante rémunération du travailleur estimable, aussi bien éclairé sur la mesure de ses droits, que porté, sans déviation, à l'accomplissement de ses devoirs.

Telles sont les lois fondamentales *de la réglementation des salaires*, tels sont les principaux écueils que l'on peut y rencontrer ; il suffira d'avoir bien pesé les unes, et signalé suffisamment les autres, pour que l'on observe religieusement les premières, et que l'on évite soigneusement les seconds.

§ II. CIRCULATION DES PRODUITS.

Après la réglementation des salaires, vient naturellement, comme second moyen de distribution des richesses, la circulation des produits qui les constituent ; ce moyen offre même, en économie politique, une double importance, car non-seulement il sert à répandre les créations de la terre, du capital et du travail, mais encore il produit véritablement la richesse en augmentant *l'utilité*, par conséquent *la valeur* de ces créations.

Pour acquérir toute son importante et remplir entièrement son objet, il ne suffit donc pas que la *richesse* ait été réalisée par les agents susceptibles de l'effectuer, il faut encore qu'elle soit mise en rapport avec *la consommation* la plus libre et la plus étendue ; souvent même elle ne revêt, qu'à cette condition, ses véritables et précieux caractères.

Ainsi, lorsque *le producteur* seul consomme les résultats de son travail, *la richesse* passe en quelque sorte inaperçue ; elle ne se montre bien positivement qu'à l'instant même où, la somme de ces résultats dépassant la mesure des *besoins* du producteur, il peut livrer *cet excédant à la consommation* des autres.

C'est seulement alors, en effet, que commence réellement

l'appréciation de l'utilité produite, avec tous les avantages que peuvent lui donner progressivement *les marchés :* local, national, étranger, continental, universel : ou, si l'on veut encore, la valeur croissante qu'elle peut acquérir en se livrant aux consommateurs dans le lieu de sa création, dans le pays, le continent, le monde entier. Le commerce est donc à la fois producteur et distributeur de la richesse, avec des résultats proportionnés à son étendue, à ses franchises.

Mais, pour bien comprendre les avantages et les inconvénients de cette liberté sans réserve accordée à la circulation des produits de la richesse, il faut se rappeler que le commerce ne consiste pas seulement, pour un producteur, pour une nation, à vendre les produits qui dépassent la mesure de ses besoins, mais à les échanger contre d'autres qui lui sont nécessaires ; et comme l'a très-bien dit J. B. Say : « Une vente n'est que la moitié d'un échange, n'est qu'une opération qui n'est pas terminée : c'est *vendre* et *acheter* qui forme une opération complète ; or, vendre et acheter, qu'est-ce, sinon échanger ce qu'on vend contre ce qu'on achète ? »

De cette manière seulement on appréciera, pour les individus l'avantage de *vendre* afin de pouvoir *acheter ;* et pour les nations, au point de vue du commerce étranger, la compensation de *l'importation* des produits exotiques, par *l'exportation* des produits indigènes.

« De quelque manière que la chose se passe dans toutes les opérations, dit Blanqui, on arrive à cette conclusion : que chacun vit du produit de son travail, en échange duquel il peut avoir sa part du travail d'autrui. »

COMMERCE.

Le commerce qui n'est autre chose, entre les individus, les peuples et les pays les plus éloignés, qu'un échange de produits, d'utilité, de valeurs, offre donc à la fois l'admirable moyen de distribuer la richesse, d'en augmenter le prix, d'en faire jouir tous les hommes en généralisant les productions spéciales de tous les points

de la terre avec d'autant plus de facilité que l'ouverture, l'amélioration des routes, l'établissement des chemins de fer, la navigation des fleuves, des canaux, des mers, ont presque fait disparaître les distances, les frais de transport; que la civilisation, le progrès des lumières, en éclairant les nations sur leurs vrais intérêts, ont diminué les obstacles à la circulation de ces produits; et qu'en même temps, ces relations d'intérêt commun, effectuées avec discernement et sagesse, ont notablement activé les progrès des lumières et de la civilisation.

« Ce qui est surtout remarquable, dit M. Ganilh, dans cette dispensation universelle de bienfaits, c'est qu'elle ne se fait aux dépens de personne, c'est que tous en profitent, et que personne n'en souffre ni dommage, ni privation. Phénomène admirable et cependant facile à expliquer. Dans tout échange, on préfère ce qu'on reçoit à ce qu'on donne; et chaque échangiste trouve dans son lot une valeur que n'avait pas celui dont il s'est dessaisi. »

C'est, en effet, sur la variété des besoins à satisfaire, sur leurs différences plus ou moins considérables suivant les temps, les lieux, les hommes, les circonstances, que reposent toute l'activité de l'échange, toute l'importance du commerce dans le prix qu'il donne aux choses en augmentant leur utilité par le transport sur les lieux où se trouvent les plus grands besoins et la plus abondante consommation.

Il est dès lors facile de voir comment et pourquoi cette industrie précieuse, tout en augmentant les frais, les risques et périls, devient un moyen plus puissant de fortune pour le négociant et de bien-être pour le consommateur, à mesure qu'elle sort du marché local pour s'étendre au marché national, étranger, continental, universel; tout se réduit, en dernière analyse, à l'augmentation de l'utilité, de la valeur, par l'augmentation de la demande et de ces besoins de la consommation.

« L'influence du marché sur la valeur est si grande, ajoute M. Ganilh, que les produits qui, dans le marché local, n'avaient de valeur que celle que leur donnait le besoin local, acquièrent, dans de plus grands marchés, la valeur des produits propres aux jouis-

sances ; et l'on sait que les produits diffèrent de valeur selon qu'ils sont recherchés par les besoins ou par les jouissances; et qu'on refuse à ses besoins ce qu'on prodigue à ses jouissancs. »

Il résulte de ces considérations, et surtout des faits accomplis, que si la liberté du commerce pouvait n'offrir d'autres limites que celles du marché universel, la production, la distribution de la richesse arriveraient à leur degré le plus éminent ; le bien être, la prospérité, la bonne intelligence des peuples, à leur dernier degré de perfectionnement.

Malheureusement ces admirables résultats, par les nombreuses considérations d'intérêts nationaux plus ou moins bien compris, et que nous avons déjà formulés, ne seront probablement jamais qu'une brillante et trompeuse utopie; on verra probablement toujours, par des nécessités quelquefois réelles, quelquefois aussi pour le moins imaginaires, les prohibitions empêcher le commerce étranger ; les douanes, entraver sa marche, resserrer ses limites ; les régies, les octrois, etc., gêner le développement du commerce national et même local ; ce sont autant d'obstacles, fâcheux sans doute, opposés au libre échange, contre lesquels s'élèvera la théorie dans un but séduisant d'affranchissement, de réforme; et que, dans l'état actuel des choses, la pratique ne permettra point, aux gouvernements éclairés et sages, d'abolir et de supprimer entièrement.

Il faut donc, au point de vue de la production et surtout de la distribution de la richesse, prendre le commerce non tel qu'il pourrait être, mais tel qu'il est, tel qu'il sera sans doute encore pendant longtemps, avec ses pénibles entraves, ses utiles mais gênantes restrictions.

« L'intérêt des échangistes et des consommateurs, dit M. Ganilh, est dans la liberté illimitée du marché... Mais ce n'est pas assez que l'échange illimité ne nuise pas, et même soit profitable aux intérêts des producteurs et des consommateurs, il faut encore que cet échange ne favorise pas l'accroissement de la richesse et de la puissance d'un peuple aux dépens des autres, et ne soit pas un obstacle aux progrès de leur richesse et de leur puissance mutuelle : or, c'est ce qui résulterait infailliblement de la liberté illimitée de

l'échange... Avec des droits d'entrée bien établis, les produits étrangers ne paraissent dans le marché national que pour exciter une heureuse émulation parmi les producteurs; favoriser les progrès de l'industrie nationale, et la mettre en état de soutenir la concurrence dans tous les marchés. »

Mais, en principe, il ne faut pas, sans une véritable nécessité, monopoliser le commerce étranger avec telle ou telle nation : ce serait un moyen infaillible de neutraliser tous ses avantages pour le présent, de briser son avenir; d'entretenir avec les autres peuples des sentiments de défiance et de jalousie peu favorables aux progrès du bien-être, de la prospérité du pays, de la civilisation du genre humain.

« La vraie maxime est de n'exclure aucune nation de son commerce, sans de grandes raisons, dit Montesquieu. Les Japonais ne commercent qu'avec deux nations : la chinoise et la hollandaise. Les Chinois gagnent mille pour cent sur le sucre, et quelquefois autant sur les retours. Les Hollandais font des profits à peu près pareils : toute nation qui se conduira sur les maximes japonaises sera nécessairement trompée. C'est la concurrence qui met un prix juste aux marchandises, et qui établit les vrais rapports entre elles; encore moins un État doit s'assujettir à ne vendre ses marchandises qu'à une seule nation, sous prétexte qu'elle les prendra toutes à un certain prix. Les Polonais ont fait, pour leur blé, ce marché avec la ville de Dantzick; plusieurs rois des Indes ont de pareils contrats pour les épiceries avec les Hollandais. Ces conventions ne sont propres qu'à une nation pauvre qui veut bien perdre l'espérance de s'enrichir, pourvu qu'elle ait une subsistance assurée. »

Le raisonnement nous dit, l'expérience nous démontre : que les progrès de la richesse morale et matérielle ont presque toujours marché d'un pas égal avec le développement de l'activité des relations commerciales.

« Dans l'antiquité, dit M. Ganilh, Tyr, Athènes et Carthage tinrent, pendant longtemps, le sceptre des richesses et de la civilisation : dans le moyen âge, Venise, Gênes, Pise, Florence et les villes anséatiques, firent pencher la balance du pouvoir en Europe; et,

de nos jours, la Hollande et l'Angleterre ont étonné le monde par la toute-puissance des richesses; toujours les peuples navigateurs se distinguèrent des peuples continentaux par leurs richesses, leurs lumières et leur civilisation : l'histoire tout entière est uniforme sur ce point, et son témoignage donne une nouvelle force, un nouvel éclat aux lumières de la théorie. »

A mesure que les étroits sentiers devinrent des chemins vicinaux; ceux-ci, des routes départementales; ces dernières, des voies ferrées; à mesure que l'habileté, l'expérience, le courage des navigateurs, leur ouvrirent les rivières, les canaux, les mers intérieures, l'immensité de l'Océan, on vit les marchandises transportées progressivement par l'homme, les bêtes de charge, les traîneaux, les voitures, les wagons, les radeaux, les barques, les bateaux, les vaisseaux de la plus considérable dimension, avec des avantages énormes, non-seulement pour l'agrandissement du commerce, mais surtout pour le développement et le succès de la production en tout genre, à laquelle d'immenses débouchés se trouvaient successivement ouverts dans le monde entier. La circulation des richesses bornée, dans le principe, aux objets peu volumineux, légers et d'un grand prix; dans l'intérieur des pays, à des distances peu considérables, s'étendit ensuite à tous les produits de la terre, du capital, du travail, et n'eut bientôt plus d'autres limites que les glaces des pôles et les climats incompatibles avec la vie des hommes. Est-il nécessaire de dire tout ce que le développement du bien-être, de la richesse et de la civilisation, offrit alors d'incalculable et de merveilleux : les faits ne parlent-ils pas avec une éloquence bien supérieure à celle des plus beaux discours?

« Les nombreuses caravanes, dit M. Ganilh, qui depuis tant de siècles traversent l'Afrique et l'Asie, n'ont pu faire pénétrer l'agriculture, l'industrie et le commerce dans l'intérieur des terres, et la civilisation est restée à peu près au même état où elle était dans les premiers âges du monde... Telle est, en effet, la condition de tous les pays sans communication avec d'autres pays, ou dont les communications ne sont ouvertes qu'aux transports que l'homme peut effectuer avec ses seules forces : là il n'y a que souffrance et

misère, et point d'espoir de soulagement pour la population; d'avancement, d'amélioration et de perfectionnement pour la société civile... Sans le transport par mer, la moitié de la terre habitable n'eût jamais été habitée, et encore moins cultivée, peuplée et civilisée... Les États-Unis d'Amérique n'ont pas eu d'autres causes de leur prodigieuse prospérité et des rapides progrès de leur population : c'est parce que l'échange des produits de leur travail dans les marchés de l'ancien monde leur en a donné une valeur supérieure à celle du marché local, qu'ils ont franchi les barrières que leur ont imposées ce marché ; que l'ouvrier n'a pas suffi à l'ouvrage ; la production, à la consommation ; et que, dans l'espace de quarante années, on compte vingt-sept États où il n'y en avait que treize ; des cités, où il n'y avait que des villages ; et des villes, où il n'y avait que des hameaux. »

Une dernière question du plus haut intérêt, que déjà nous avons étudiée sous un autre point de vue : celle des valeurs *nominales* ou *représentatives*, s'offre naturellement dans la circulation des produits. Tant que le commerce fut borné au marché local, on pouvait le faire par le simple échange de ces produits; mais aussitôt qu'il devint national, et surtout étranger, la difficulté de trouver les éléments convenables de cet échange *en nature*, de les transporter au lieu du marché, etc., rendirent le négoce à peu près impossible, dans ces conditions rudimentaires. Il fallut alors trouver *un produit préféré* par tous les échangistes, et qui pût servir de moyen terme à toutes les transactions : l'or et l'argent offrirent ce produit, en passant toutefois par les modifications successives de la fabrication monétaire, de l'établissement *du titre*, de la valeur intrinsèque, de convention, des opérations *du change*, etc.

On donne aux valeurs monnoyées le nom d'*argent*, peut-être parce que les plus anciennes monnaies des Grecs étaient de ce métal ; on pense que les premières furent frappées sous Phidon, roi d'Argos, dans l'île d'Egine, l'an 894 avant Jésus-Christ. Les Romains, au contraire, n'eurent d'abord que des monnaies de bronze, et ne se servirent d'argent que vers l'an 485 de Rome.

« La monnaie, dit M. Blanqui, ne paraît dans l'échange qu'en

qualité d'intermédiaire; elle ne se consomme point; elle n'est utile à rien; on ne peut ni s'en nourrir, ni s'en vêtir, et cependant elle rend seule les échanges faciles; sans la monnaie, chacun serait obligé de trouver à acheter pour vendre, et à vendre pour acheter; en échange du produit qu'on demande, on serait toujours forcé d'offrir un produit demandé, et encore faudrait-il le subdiviser en fractions tellement multipliées, que souvent les affaires deviendraient impossibles... Par la monnaie, on peut se procurer cent produits en échange d'un seul, et se livrer à une seule industrie, sans rester tributaire des autres. »

« Voilà, dit J. B. Say, quelles sont les qualités propres à un intermédiaire des échanges : une valeur aussi peu variable qu'il est possible; une facile divisibilité sans qu'il en résulte une altération dans la valeur du tout; un transport aisé, une facile appréciation de la quantité qu'on en donne ou qu'on en reçoit : avec ces caractères, *la marchandise monnaie* conviendra à toutes les personnes qui auront des produits à vendre,... parce qu'il n'est personne qui ne soit dans le cas d'acheter. »

« Ce n'est, en effet, dit M. Ganilh, que lorsque, par suite d'événements inconnus, les échangistes consentirent, dans tous les marchés, à accepter l'or et l'argent comme produit préféré, que l'échange put remplir sa tâche et atteignit son but. »

L'extension du commerce au marché universel rendit ce moyen lui-même gênant, dispendieux, insuffisant; alors, à la faveur du crédit, résultat des progrès de la moralisation, de la sécurité des peuples, on créa des valeurs plus transportables, telles que *les billets de banque, les lettres de change, les reconnaissances, les billets à ordre*, etc., etc.

Enfin, par la formation d'établissements spéciaux, dans les importantes localités, on parvint à réaliser les transactions les plus considérables, à des distances énormes, sans transport onéreux des matériaux mêmes de l'échange : telles sont aujourd'hui les *banques particulières*, véritables caisses du crédit commercial, et dont les avantages, pour la circulation des produits de la richesse, ne seront peut-être jamais suffisamment appréciés.

« Les principales réunions de ce genre, dit M. A. de Laborde en parlant de l'association, et que l'on retrouve dans les temps les plus reculés, et chez presque toutes les nations, consistent en associations de crédit : ou *compagnies de banque*; associations de transport et d'échange : ou *compagnies de commerce*; associations de garantie : ou *compagnies d'assurances*. Pour se former une idée de l'avantage de ces sociétés, il faut se représenter les hommes livrés à l'incertitude des productions, malgré leur travail et leur intelligence... C'est alors que *le banquier* leur facilite des avances; *le commerçant*, des débouchés; *l'assureur*, des garanties. »

Sans doute, il existait, dans l'antiquité, des rudiments de ces institutions si éminemment utiles, mais c'est aux temps modernes qu'appartient la gloire d'en avoir effectué les complets et féconds développements.

« Les banques, dit M. Ganilh, furent investies des fonds du commerce local et en prirent le nom de *banques de dépôt*: c'est sous cette dénomination que se formèrent successivement les banques de Rotterdam, en 1605; d'Amsterdam, en 1609; et de Hambourg, en 1688... La tentative fut aussi heureuse qu'on pouvait le désirer, et ce fut sur ce plan que fut fondée la banque de Londres après la révolution de 1688 : mais avec cet immense progrès que la banque donnait des bons payables à présentation à sa caisse; disposition qui facilitait beaucoup les transactions commerciales, et fit prendre à ces établissements le nom de *banques de circulation*: en 1800 on en comptait trois cent quatre-vingt-six dans toute l'Angleterre. »

Plus tard, on créa des *banques spéciales* pour tel ou tel genre d'industrie; des *banques de prêt*, des comptoirs nationaux. La spéculation s'empara de cette institution, qui, trop souvent, devint un négoce hasardeux : de prêteurs, plusieurs banquiers devinrent emprunteurs, et l'on vit plus d'une fois des opérations téméraires ou mal calculées amener la ruine de ces établissements; ce qui ne peut arriver pour les banques de dépôt et de circulation qui ne se dessaisissent pas de leurs capitaux, et dont les opérations ne pour-

raient être compromises que par des abus énormes de la production, ou par des révolutions et des événements de force majeure. Du reste, elles facilitent, elles assurent les échanges dans le monde entier. « Ainsi se découvrent, ajoute M. Ganilh, dans leur vaste étendue, les immenses services *des banques de circulation*, soit qu'elles opèrent la liquidation du commerce local, ou général et universel. »

En terminant cette simple indication *des banques* au nombre des moyens qui favorisent beaucoup *la distribution de la richesse*, nous mentionnerons seulement un autre genre d'institution financière, LES BOURSES, dont les avantages sont moins incontestables, et les inconvénients beaucoup plus graves, plus nombreux au point de vue de la sécurité des négociations, de la garantie des fortunes privées, de l'avenir des familles, etc.

« *Les bourses de commerce*, dit J. B. Say, les halles et les marchés publics, où les négociants se réunissent en grand nombre, à certaines heures, ont le bon effet de fixer et de rendre public le prix courant des marchandises, de telle sorte qu'il devient difficile de tromper sur les véritables valeurs des objets de commerce. »

LES BOURSES n'ont malheureusement pas borné leurs prétentions à ces premiers et féconds résultats ; elles sont devenues le théâtre des plus fatales opérations ; le foyer dévorant où la fortune des particuliers va chaque jour se consumer sans aucun fruit, sans aucune réparation.

Les économistes sages, les publicistes soucieux du bien-être, du bonheur des peuples, ont signalé toute l'inconséquence, tous les périls de ces spéculations, que plusieurs ont nommées *immorales !*... Cependant le gouffre est encore béant ; l'ambition, la convoitise, l'irréflexion vont encore incessamment s'abîmer dans ses vertigineuses profondeurs !... « Quel avantage n'ont pas, dit J. B. Say, les hommes qui, placés au timon de l'État, disposant des courriers du cabinet et des télégraphes, ont plus de données que d'autres pour être instruits avant le public des événements importants, ou seulement des mesures qui peuvent influer sur les prix courants ! On comprend que, par le moyen d'agents, qui en apparence leur sont étrangers, ils peuvent vendre à terme lors-

qu'ils sont assurés d'une baisse, et acheter lorsqu'ils ont lieu de croire que les fonds doivent monter. Chacun de leurs gains est une perte pour autrui : on peut les comparer à des joueurs placés de manière à voir le dessous des cartes, qui demeure caché pour leurs adversaires. On ne peut que gémir sur les dupes qui entrent dans cette lice dangereuse... Les jeux de bourse, malgré tous ces désavantages, ont l'attrait de toutes les loteries : l'attrait que présente au joueur un gain rapide... on fixe ses regards sur l'appât brillant que vous offre la fortune, on en est ébloui, et l'on ne voit pas l'abîme qui vous en sépare. Le nombre des familles qui, depuis quelques années, ont été ruinées par les spéculations de la bourse, est véritablement effrayant !

« Les rentes de l'État ne sont pas la seule matière de l'agiotage. On agiote sur les eaux-de-vie, les huiles, les cafés, les savons, etc... On parie que le prix de ces marchandises haussera ou baissera dans l'intervalle. Comme toutes les ventes fictives, c'est une circulation dont il ne résulte rien de plus qu'un coup de dés qui met souvent, d'après l'expression énergique d'un écrivain : « *la sottise sur l'édredon, et le mérite sur la paille !* »

« Grâce à cette soif des richesses qui tourmente toutes les classes de la société, dit M. J. P. Pagès, les bourses de l'Europe sont devenues, par les marchés fictifs, d'effroyables tripots où viennent s'engloutir le patrimoine des familles, l'honneur des citoyens et la moralité des nations !... Dans les temps ordinaires, on croirait devoir être juste ; on proscrirait sans peine les ventes fictives, les paris, les jeux, les coulissiers et les honoraires que s'attribuent les agents pour des ventes qu'ils ne font pas, et pour des jeux qu'ils condamnent mais dont ils profitent... Mais dans les temps de crédit, d'emprunts, de besoins publics, on tolère, si l'on n'approuve pas, ces spéculations, et, tout occupé de la fortune publique, on détourne les yeux de la ruine des familles et des calamités domestiques ! »

Aujourd'hui que nous sommes dans une voie de raison, de sagesse, de moralisation, il ne faut désespérer de rien : assurément la suppression des tripots, des maisons de jeu, des loteries, prononcée avec tant de discernement et de générosité, comme

essentiellement contraires à la fortune particulière, à la morale publique, amènera, plus ou moins prochainement, celle des *ventes fictives*, des *jeux de bourse*, non moins condamnables et plus désastreux encore !...

TITRE CINQUIÈME.

CONSOMMATION DE LA RICHESSE.

La consommation, ἡ δαπάνη, de δαπανάω, je dépense ; *consumptio, de consumo*, je détruis ; dans l'acception générale, est l'action de détruire, de dépenser une chose par l'usage.

En économie politique, la consommation de la richesse indique la destruction d'une utilité, d'une valeur. *La consommation* est dès lors absolument l'opposé *de la production* ; nous verrons, en économie sociale, toute l'importance et tous les résultats de leur antagonisme.

On se forme en général une aussi fausse idée de *la production* que de *la consommation*, en imaginant que, dans le premier cas, il y a toujours création ; et, dans le second, destruction matérielle : tandis que si l'homme est absolument impuissant à créer, il l'est également à détruire un atome de matière.

J. B. Say l'a dit, avec beaucoup de sens : « De même que le mot *produire* signifie, non pas créer de *la matière*, mais créer *de la valeur* ; par la même raison, *consommer* signifie non pas détruire de *la matière*, mais détruire de *la valeur*. »

Ainsi, nous pouvons détruire entièrement ou seulement en partie les qualités que la production avait données à la matière et que l'on nomme *utilité* ; par conséquent, en dernière analyse, *consommer* est donc évidemment : *détruire de l'utilité*. Mais il faut, pour mériter ce titre, que cette destruction ne crée pas de la richesse : autrement, elle ne serait pas une véritable *consommation*, mais

bien plutôt *une avance* : tel est le cas d'un producteur qui dépense une partie de la valeur de ses outils, de ses instruments, de ses machines, pour donner naissance à des objets d'un plus ou moins grand prix : ici c'est *une avance* qui se retrouve dans la valeur produite ; et non point la consommation d'une valeur perdue.

En ramenant le grand problème de la consommation à ces termes simples, naturels et vrais, on évite les fastidieuses et longues discussions qu'il a fait naître, et que, dans l'intérêt de la science, nous nous garderons bien de réveiller.

En partant de ce principe incontestable que : *toute véritable consommation est une dépense d'utilité produite*, on comprend alors cette consommation dans les modifications nombreuses qu'elle peut offrir, et dont la plupart, sans cette lumineuse distinction, ne seraient que très-imparfaitement appréciées.

La consommation de la richesse a pour objet la satisfaction de nos désirs, de nos goûts, de nos besoins réels : tout ce qui satisfait nos besoins, nos goûts, nos désirs, de manière à soutenir, à développer notre existence physique, nos facultés morales, intellectuelles, à nous procurer du bien-être, du bonheur, des jouissances, est évidemment une consommation de richesse, puisque nous en faisons une dépense d'utilité ; ce qui le prouve sans replique, c'est qu'on met un prix à cette satisfaction, et que nous reconnaissons la justice de cette rétribution accordée aux producteurs qui nous la demandent.

Ainsi, l'on comprendra maintenant *la production* et *la consommation* de la richesse, non-seulement pour ce qui est relatif aux subsistances, aux vêtements, aux meubles, etc., mais encore pour tout ce qui concerne l'éducation, l'instruction, les services des ministres du culte, des magistrats, des militaires, des professions libérales, des arts, des sciences, des gens à gages, etc., etc. ; il sera maintenant impossible de s'égarer dans ces vaines et puériles distinctions de travaux *productifs*, *improductifs*, de consommations *réelles*, *fictives* ; avec lesquelles on arrivait à ces étranges conclusions : *de travaux* improductifs, et cependant *soldés* ; de consommations *imaginaires*, et cependant *échangées pour une valeur !*...

C'est avec cet ascendant insurmontable et cette constante supériorité que la réalité des faits répond aux illusions de la théorie, et que l'on sait alors très-bien pourquoi le spectateur paie le concert qu'il vient d'entendre; le maître, les services du domestique attaché à sa personne, etc.

Les caractères de la consommation étant ainsi nettement posés, la sphère qu'elle embrasse ne reconnaissant d'autres limites que celles de la satisfaction des besoins, des désirs, des goûts du consommateur, il est maintenant facile d'apprécier, avec précision, le rôle important qu'elle joue dans l'économie sociale.

« On est encore loin, dit M. Ganilh, d'avoir pénétré les profonds mystères de la consommation ; au lieu de la calomnier parce qu'on ne la connaît pas, il serait plus sage de l'étudier, non d'après les visions de la théorie, mais d'après les incontestables résultats de l'expérience. »

Au point de vue qui nous occupe, il existe, dans l'état social, deux hommes essentiellement différents : *le producteur* et *le consommateur;* le premier, dont l'occupation est *de créer* de l'utilité; le second, d'en *détruire.* Deux actions antagonistes, mais naturellement liées et nécessaires l'une à l'autre : *la production* et *la consommation ;* la première, dont le résultat est *la création* de l'utilité ; la seconde, *sa destruction.*

Mais ces deux hommes ne sont pas tellement séparés qu'un même sujet ne puisse représenter en même temps l'un et l'autre; et ces deux actions n'offrent pas un si complet isolement, qu'un même fait ne soit pas en mesure de les représenter toutes les deux.

Ainsi, l'ouvrier qui use ses outils dans la fabrication d'un objet précieux, en même temps qu'il consomme de l'utilité des uns, crée de l'utilité dans l'autre; il est à la fois *consommateur* et *producteur :* dans le fait qui caractérise son action complexe, on trouve inséparablement liées ces deux actions simples : *consommation* et *production.*

C'est pour avoir négligé cette considération essentielle et fondamentale, c'est pour avoir toujours envisagé ces deux *hommes* et ces deux *actions* d'une manière isolée, constamment exclusive, que des

économistes, même d'un vrai mérite, ont faussé les théories de la production et de la consommation, en les renfermant dans l'étroite circonscription d'un système absolu : écoutons :

« Il existe, dans l'État social, deux intérêts opposés représentés par deux hommes, dit F. Bastiat. *Le producteur*, qui désire que la production et l'offre soient restreintes, la concurrence bornée; la demande, étendue; les débouchés illimités. *Le consommateur*, qui souhaite que la production et l'offre soient très-étendues; la demande bornée. « Le marchand, dit Montaigne, ne fait bien ses affaires qu'à la débauche de la jeunesse; le laboureur, à la cherté du blé; l'architecte, à la ruine des maisons; les officiers de la justice, aux procès, aux querelles des hommes. » Si les vœux secrets de chaque producteur étaient réalisés, le monde rétrograderait rapidement vers la barbarie, tandis que l'intérêt du *consommateur* suit parallèlement la même ligne que l'intérêt public bien entendu : il peut pousser ses vœux jusqu'à l'utopie, sans qu'ils cessent d'être humanitaires. Une réunion des premiers *systématiserait la disette;* des seconds, *l'abondance.* »

Avec des éléments semblables, il serait bien difficile de maintenir l'harmonie, d'assurer la marche progressive et la prospérité du corps social : heureusement ils ne se trouvent pas dans la pratique et n'existent, avec ces caractères exclusifs, que dans les illusions de la théorie.

Si l'on voulait pousser l'analyse jusque dans les derniers termes du problème, on n'admettrait pas même, rigoureusement, la distinction des plus savants auteurs de la consommation *productive* et *improductive;* on arriverait à reconnaître que toutes les consommations sont productives chacune à sa manière : ainsi la destruction de l'utilité des subsistances, des vêtements, des services, des enseignements, etc., dont l'homme fait usage, et que, dans le système précédent, on regarde comme des consommations improductives, ne créent-elles pas d'autres utilités dans l'entretien, la réparation, l'accroissement de son organisation, le bien-être qu'il en retire, l'enrichissement, le perfectionnement de son cœur et de son esprit? Il est impossible de ne pas le reconnaître, et la preuve

que chacun est de cet avis, nous l'avons déjà donnée, c'est que chacun solde les résultats de ces consommations, comme des valeurs d'un plus ou moins grand prix.

A quoi serviraient en effet les richesses du monde entier, quel cas faudrait-il en faire, si nous ne devions pas les *utiliser* à la satisfaction de nos besoins, de nos goûts, de nos désirs? C'est dans cette hypothèse que *la pierre* du fabuliste, offerte à l'avare pleurant la perte de son trésor, pourrait, sans aucun inconvénient, se trouver mise à la place. Vouloir substituer des théories à ces raisonnements, à ces faits incontestables, serait donc évidemment s'abandonner à de vaines disputes de mots, à des subtilités au moins puériles. Si donc, pour tout ce qui va suivre, nous distinguons désormais nettement la production de la consommation, c'est pour mieux établir et préciser leur antagonisme; au fond, nous conservons les restrictions que nous venons de signaler, comme essentielles à l'intelligence entière du sujet.

La production bien comprise et bien dirigée, voilà ce que l'on peut regarder comme la source du bien-être de l'homme, de la richesse, de la prospérité des nations. *La consommation* mal entendue, mal ordrée, voilà ce qui devient la cause la plus ordinaire de la ruine, de la misère des individus et des peuples. Avec quel soin ne doit-on pas, dès lors, dans un système social, pratique et sage, harmoniser les rapports et régler sérieusement les influences de ces deux puissants modificateurs des choses, des hommes et des événements?

En bonne logique, en économie politique raisonnée, la production doit précéder la consommation; puis ensuite régler sur elle son développement et ses efforts.

La consommation doit se mesurer par les ressources du consommateur; lequel, dans ses prudentes et sages restrictions, devra toujours procéder, par gradation, de ses désirs à ses goûts; de ses goûts, à ses besoins factices; de ces derniers à ses besoins réels.

Si la production est dirigée de manière à donner des résultats supérieurs à tous les frais qu'elle exige, et des produits suffisamment enlevés par la consommmation, elle est alors fructueuse et

conduit à la richesse : dans les deux hypothèses contraires, et par des raisons que nous avons déjà données, elle entraîne plus ou moins promptement la ruine du producteur.

Cependant, quelques économistes ont prétendu que plus la production était féconde, plus la consommation était grande ; le développement de la richesse, considérable.

Ce fautif et dangereux système nous paraît fatalement échafaudé sur une pétition de principe. Sans doute, si la production est entraînée dans son développement progressif par celui de la consommation, plus elle présentera d'activité, plus la richesse et la prospérité du pays offriront d'accroissement : nous sommes le premier à le reconnaître ; mais n'est-ce pas supposer ici précisément ce qui est en question ; l'augmentation de la production amène-t-elle nécessairement celle de la consommation? Comme fait exceptionnel, cela peut être ; comme règle générale, il serait faux et périlleux de l'admettre.

Sans doute, la production d'une foule d'objets nouveaux en a fait naître la consommation ; et lorsque ces objets ont satisfait des besoins réels surtout, il en est résulté simultanément deux incontestables avantages : l'accroissement du bien-être et l'augmentation de la richesse.

Nous ne dirons pas, en effet, avec quelques esprits retardataires, ennemis du véritable progrès : « Les hommes vivaient bien avant toutes ces innovations, qui sont venues augmenter le nombre de leurs besoins en les ruinant par le désir d'y satisfaire. »

Non certes, les hommes *ne vivaient pas bien* il y a quelques centaines d'années, avant la découverte des maisons commodes, saines, pourvues de vitres pour y laisser arriver la lumière ; de bonnes cheminées pour y développer la chaleur ; de vêtements commodes, légers ; de pain bien fait, de subsistances nutritives et variées ; de moyens de transport aussi rapides que peu fatigants, etc. D'un autre côté, comme nous l'avons démontré, les hommes étant, pour le plus grand nombre, en même temps producteurs et consommateurs, s'ils ont vu, d'une part, leurs consommations devenir plus onéreuses ; de l'autre, leurs productions ont offert un accrois-

sement au moins proportionnel ; de telle sorte que dans ces utiles innovations il s'est effectué : toujours augmentation de bien-être, souvent accroissement de richesse et de prospérité.

Mais faut-il accepter cette conclusion avec le caractère d'une loi fondamentale, absolue? Nous ne le pensons pas : quelques économistes modernes l'ont dit, sans jamais parvenir à le démontrer.

En effet, lorsque les développements de la production n'arrivent qu'à multiplier des objets futiles, étrangers au confortable; pouvant faire naître, jusque dans les rangs inférieurs de l'ordre social, des besoins factices, et consécutivement la gêne ou les privations ; lors même qu'ils créent des objets essentiellement utiles, mais dans une telle proportion qu'ils dépassent de beaucoup la consommation fixée d'une manière à peu près invariable par des besoins réels qui ne peuvent pas augmenter comme les désirs, les goûts, les besoins factices d'un luxe plus ou moins capricieux, il n'est plus possible de voir, dans ces abus de la production, autre chose que des éléments de misère, de démoralisation pour les classes peu fortunées, et le plus ordinairement de ruine pour les producteurs.

Nous admettrons, dès lors, comme règle générale, avec les anciens économistes et plusieurs des modernes : que la production doit toujours marcher avec prudence et réserve, surtout dans la voie des choses utiles, surtout d'après les sages prévisions des débouchés et des consommations qui peuvent raisonnablement s'offrir pour l'écoulement de ses produits : sans toutefois condamner une certaine activité dans son développement, pour aller au-devant de la consommation, de manière à ne pas la faire attendre; ni la fabrication d'un grand nombre d'objets de luxe, afin de mettre en circulation les capitaux accumulés dans les riches et très-inutiles réserves, d'où souvent ils ne sortiraient pas, sans cet ingénieux moyen de faire naître des besoins factices là où les besoins réels n'amèneraient pas une suffisante consommation.

« Dès que la production s'étend au delà de la consommation du producteur, dit M. Ganilh, que chaque producteur compte sur un consommateur autre que lui et veut consommer d'autres produits en échange des siens, la consommation règle et mesure la produc-

tion; ou, ce qui est la même chose, la production se proportionne à la consommation, attend son impulsion, suit ses mouvements, avance ou s'arrête avec elle... Deux causes s'opposent à ce que la consommation soit toujours au niveau de la production : la volonté du consommateur, ses moyens de consommer... Quant aux produits dont la consommation n'est propre à satisfaire que des goûts, des fantaisies, des caprices, quoi qu'on puisse dire de ces jouissances, elles n'ont encore ruiné aucun peuple; et fussent-elles aussi fâcheuses qu'on le suppose, il vaut encore mieux les souffrir que de porter atteinte au travail qui produit pour les payer... Les services sont la valeur d'échange la plus avantageuse pour les producteurs, puisqu'elle leur assure des secours dans les maladies, des conseils dans les affaires de la vie, des lumières, des instructions, des jouissances intellectuelles... Toutefois, la plus grande partie des services payés par les producteurs leur étant imposés par le pouvoir, les craintes élevées sur les consommations des services ne sont pas entièrement dénuées de fondement. »

« Par *besoins réels*, dit J. B. Say, je n'entends pas seulement les besoins qu'on appelle de première nécessité, et sans la satisfaction desquels l'homme, rigoureusement parlant, ne conserverait pas sa vie et sa santé... L'homme développé, celui qui vit au sein d'une société civilisée, en a d'autres encore... que l'état d'avancement de nos sociétés, nos travaux, nos arts, nos études lui rendent nécessaires... Ainsi les besoins réels s'étendent à mesure que la société devient plus civilisée... Ils diffèrent dans les diverses classes dont elle se compose... Outre que leur satisfaction nous préserve de maux très-grands, et qui excéderaient tous les sacrifices, les dépenses qui en résultent ont des bornes : les besoins factices n'en ont point. »

Il est donc aussi essentiel, en bonne économie domestique et gouvernementale, de savoir *consommer* que de savoir *produire* : or, la science qui apprend l'un enseigne également l'autre.

En thèse générale, on peut établir : *que le prix de la consommation doit s'estimer par la valeur de l'utilité détruite.* Le sacrifice de ce prix employé pour obtenir l'objet à consommer

prend le nom de *dépense,* qu'il ne faut pas confondre, comme l'ont fait plusieurs écrivains, avec *la consommation :* la première désigne, en effet, *l'acquisition* de l'utilité à consommer; la seconde, *la destruction* de l'utilité consommée.

« L'importance d'une consommation, dit J. B. Say, doit se mesurer sur la grandeur de la valeur détruite. Une consommation qui détruit pour cent francs de valeurs est double de celle qui n'en détruit que pour cinquante francs... On a beau dire que l'on manque des talents nécessaires pour faire un bon usage de sa fortune : vain prétexte fourni par l'indolence et la paresse ! Pour produire, pour gagner, sans doute il faut quelques talents spéciaux; pour dépenser convenablement, il ne faut que du bon sens et de bonnes intentions, accompagnées de quelques soins... Presque toutes nos consommations ont lieu à la suite d'un achat, et ce sont ces achats qui font nos dépenses; voilà pourquoi le mot de *dépense* est devenu synonyme de *consommation.* Cependant, dépenser n'est pas consommer; c'est seulement acquérir ce que nous voulons consommer... *L'achat* que l'on fait d'un produit n'est pas la *consommation;* de même que la *vente* de ce produit n'en constitue pas la *production.* »

Un autre loi bien essentielle de la consommation sage et raisonnée, soit en économie publique, soit en économie particulière, *c'est que la dépense faite se trouve au moins compensée par la satisfaction des besoins ou des jouissances qu'elle a pour objet d'effectuer.* Sans ce caractère, la dépense est une vaine prodigalité; la consommation de la richesse, un acte irréfléchi, sans but et sans fruit.

Si l'on considère ensuite que ce sont précisément les dépenses de ce genre qui, le plus ordinairement, ruinent les familles et les empires, comme nous le démontrerons en étudiant le perfectionnement social, il sera difficile de ne pas condamner des abus aussi désastreux, et de ne pas appeler sérieusement l'attention des familles et des gouvernements sur la cause fatale qui compromet le plus profondément leur bien-être, leur prospérité, leur avenir.

« Toute consommation, dit J. B. Say, entraînant une perte, un

sacrifice égal à la valeur consommée, c'est folie que de consommer sans en recueillir un avantage qui puisse être considéré comme un dédommagement de ce sacrifice. On peut être dédommagé soit par le bien-être qui résulte d'un besoin satisfait; soit par une production de richesse égale ou supérieure à la valeur consommée... La prodigalité n'a d'autre règle que le caprice : les conseils de la prudence et de la raison sont, à ses yeux, des calculs sordides : suivant elle, l'argent n'est bon qu'à être dépensé, comme si toute espèce d'emploi était indifférente... C'est dans la satisfaction des besoins factices que l'on rencontre la satiété qui affadit pour nous toutes les jouissances, et les excès qui amènent presque toujours des chagrins plus grands que les plaisirs qu'ils ont procurés. Si une courte satisfaction entraîne une longue souffrance, on peut dire que celui qui a fait un semblable marché a employé son argent à acheter une peine : on ne saurait l'employer plus mal... Si, dans une mémorable solennité, on donne au peuple des spectacles et des feux d'artifice qui aient coûté une somme de cinquante mille francs, cette dépense a été improductive. Si, au contraire, on a dépensé une pareille somme à creuser un canal de dérivation et à conduire de l'eau dans un canton aride, on a fertilisé ce canton, il se couvrira de cultures, d'habitations et d'industries; on aura fait une dépense reproductive. »

Sans doute, comme nous l'avons déjà fait observer, il ne faut pas, en considération des besoins si pressants du travailleur, condamner d'une manière absolue tous les capricieux désirs du luxe, de la vanité, de l'orgueil; mais il ne faut pas non plus en faire, comme l'ont voulu quelques écrivains, des divinités protectrices de la misère et de l'indigence : le résultat est fructueux, mais le moyen pourrait être meilleur et ne pas offrir, comme triste compensation, d'aussi nombreux inconvénients.

« On dit communément, ajoute M. H. Baudrillard, que les besoins capricieux du luxe et de la civilisation servent à l'accroissement de la richesse; c'est une erreur : leur résultat le plus net est d'exagérer certaines industries factices au préjudice des autres; de détourner le travail et le capital des voies fécondes de la produc-

tion... La pire tyrannie est celle des choses, car elle agit continuellement et frappe sur tous : Rousseau a vu dans les peuplades sauvages la souveraine liberté : il est beaucoup plus exact d'y voir le souverain esclavage. »

L'auteur signale ici, avec beaucoup de raison, la dépendance où l'homme de la nature se trouve *des choses* qui doivent satisfaire ses besoins réels, ses premiers besoins; mais il n'admet pas sans doute que l'homme de la civilisation soit plus affranchi *de celles* que réclament si impérieusement ses besoins factices, capricieux, imaginaires. Pour se détromper, il lui suffirait, en effet, d'étudier les habitudes, les mœurs, les usages des courtisans, des enfants gâtés de l'opulence, de la fortune; il comprendrait bientôt que leurs chaînes, pour être dorées, n'en sont pas moins des chaînes !... quelquefois bien lourdes à porter !... M. H. Baudrillard sait tout cela.

Enfin, une dernière condition nécessaire à la consommation de la richesse privée, c'est que le pouvoir l'abandonne à la prévoyance des consommateurs, comme il confie la production à celle des producteurs, sauf quelques restrictions nécessaires à l'entretien du trésor, ou protectrices des intérêts généraux et particuliers. En effet, ici, comme dans toutes les autres parties de l'organisation humanitaire, s'il ne doit pas faire, il doit diriger et surveiller.

« Nul gouvernement, dit Adam Smith, ne serait plus insensé que celui qui se croirait assez sage pour en savoir à cet égard plus que les particuliers dont il aurait la prétention de régler les dépenses... Les rois et les ministres sont les plus grands dépensiers de la terre ; qu'ils règlent leur prodigalité, avant de s'inquiéter de celle des autres. Si l'État n'est pas ruiné par leurs extravagances, il ne le sera jamais par celles de leurs sujets. »

« Ajoutons, dit J. B. Say, que les lois somptuaires entreprennent sur les droits des nations. La société, qui est au-dessus du gouvernement, veut la propriété ; elle ne peut pas ne pas la vouloir, parce que, sans la propriété, point de société. Or, la propriété suppose, dans chaque particulier, le droit de disposer de son bien, d'en abuser s'il le veut ; lorsque le gouvernement l'en empêche, il agit donc contre les intérêts et le vœu de la société, qu'il est de son devoir

de protéger : il serait superflu de s'autoriser de l'exemple des États les plus populaires de l'antiquité. »

« Les anciens, dit Condorcet, qui dans plusieurs de leurs institutions politiques ont montré une profondeur de vues et une sagacité que nous admirons avec raison, ignoraient les vrais principes de la législation, et comptaient pour rien la justice. Ils croyaient que la volonté publique a droit d'exiger *tout* des peuples, et de les soumettre *à tout :* opinion fausse, dangereuse, funeste au progrès de la civilisation et des lumières, et qui ne subsiste encore que trop parmi nous. »

« Il n'est, au reste, pas de lois, dit J. B. Say, qui soient plus aisément éludées, et qui tombent plus promptement en désuétude, que les lois somptuaires : l'autorité publique n'est point intéressée à leur exécution. »

Ces graves opinions des princes de la science économique sont assurément de nature à faire loi ; mais alors il ne faut pas les formuler d'une manière aussi dangereusement absolue. Sans doute, un propriétaire peut user, abuser même de sa propriété ; mais le pouvoir social, dans l'intérêt des familles, de l'État, du propriétaire avant tout, ne doit jamais voir ces abus d'un œil indifférent, et les sanctionner, en quelque sorte, par le silence des lois : aussi, a-t-il mieux compris sa mission, éclairé par les sages enseignements de l'expérience, que ceux qui cherchèrent à la lui imposer d'après les systèmes exclusifs de la théorie. Sans gêner l'usage de la propriété, du moins il a cherché, par des règlements sages et protecteurs, à mettre quelques entraves à ses coupables abus, comme on le voit dans les dispositions du Code relatives aux successions, aux legs, aux donations, etc. Là ne se trouvent point, en effet, de despotisme gouvernemental et d'arbitraire injuste ; mais, au contraire, des règlements d'une haute sagesse et d'une admirable prévoyance, à l'avantage de tous et sans préjudice pour aucun.

Après avoir étudié le corps social dans ses lois organiques, dans les conditions intérieures de son action, de sa vie, de ses résultats de bien-être et d'avenir, il nous reste, pour compléter cette étude, à dire quelqes mots sur les rapports qu'il doit, comme peuple, entretenir avec les autres nations.

LIVRE SEPTIÈME.

ADMINISTRATION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT.

Dans la commune société du *genre humain*, les sociétés particulières auxquelles on donne le nom de *peuples, de nations*, forment autant de grandes individualités parfaitement distinctes, avec leurs différences de tempérament, de caractère, de mœurs, d'usages, de croyances, de lois, de gouvernements, d'intérêts, de civilisation et de puissance.

De même que chaque citoyen, dans *la société nationale*, a ses droits et ses devoirs; est gouverné par des règlements que l'on nomme *lois*; défend ses intérêts par la logique, la raison, quelquefois par la force matérielle : de même, chaque peuple, dans *la société du genre humain*, a ses devoirs et ses droits; est gouverné par un contrat naturel que l'on nomme *droit des gens*; défend ses intérêts ordinairement par des moyens plus ou moins consciencieux, plus ou moins habiles, à l'ensemble desquels on donne le titre de *diplomatie*; et, trop souvent encore, par cette force brutale que l'on nomme la *guerre*.

L'administration extérieure consiste donc particulièrement dans les actions : I. DIPLOMATIQUE, II. GUERRIÈRE, d'un peuple sur tous les autres; nous devons par conséquent l'étudier à ce double point de vue.

Les grandes et difficiles questions qui viennent d'elles-mêmes se rattacher à cet important sujet touchent d'une manière si positive le bien-être, le bonheur, la sécurité, l'avenir, la vie même des peuples, qu'elles constituent le règlement essentiel de l'humanité dans son ensemble, et forment ainsi le noble et véritable couronnement de l'édifice complet : *du système social* établi dans ses plus larges et ses plus belles proportions.

CHAPITRE I.

ACTION DIPLOMATIQUE.

La diplomatie, ἡ πολιτίκη, de πολιτεύω, je gouverne l'État; *politica*; dans l'acception la plus générale, indique la science du gouvernement d'un peuple : mais, dans le sens précis et particulier, elle désigne : la science des rapports d'intérêts qui doivent exister entre les nations, et surtout l'art de faire valoir ceux de la puissance que l'on est chargé de représenter : le terme *politique*, plus générique dans son expression, embrasse en même temps cette science et celle du gouvernement intérieur.

« La dénomination de diplomatie que l'on trouve usitée dans le langage des cours depuis la fin du XVIIIe siècle, dit M. le comte de Garden, signifie, dans son acception la plus étendue, la science des relations extérieures, ou affaires étrangères des États, et, dans un sens plus déterminé, la science des négociations. Elle a pour étymologie ὁ διπλόμα, de διπλόος, duplicata, double, ou copie d'un acte émané du prince et dont la minute est restée. »

On a donné, à l'homme chargé d'une mission diplomatique, le nom d'*ambassadeur*, ὁ πρεσβευτής, député ; de πρεσβεύω, je suis envoyé ; *legatus*, de *lego*, je délègue.

« Ce qui compose la science du gouvernement, ajoute M. de Garden, c'est la double connaissance de l'économie intérieure et des rapports extérieurs de l'État ; le terme un peu vague de politique s'applique également à toutes deux : pour exprimer la seconde, on a fini par se servir du mot diplomatie ; laquelle a pour base les diplômes, ou actes écrits, émanés des gouvernements et des souverains. »

Pour se former une idée précise des relations internationales, des complications qui les embarrassent, des passions qui les trou-

blent, des injustes violences qui trop souvent les changent en calamités publiques, il faut étudier ce code invoqué par tous les peuples, sous le nom de *droit des gens*; code immortel et sacré dont les formules ne sont pas constamment observées avec toute la conscience et toute l'équité que l'on pourrait désirer dans l'intérêt de la paix, du bien-être et de la prospérité des empires.

LE DROIT DES GENS, τὸ νομίμον ἔθνους, règlement de nations; *jus gentium*; *jus humanum*, droit des peuples; et mieux encore, droit humain; indique cette législation supérieure et primordiale, dominant toutes les autres, fixant les droits et les devoirs de toutes les nations distinctes par leurs prétentions et leurs intérêts, mais réunies dans le vaste empire de l'humanité.

« Les hommes, dit Montesquieu, considérés comme habitants d'une si grande planète qu'il est nécessaire qu'il y ait différents peuples, ont des lois dans les rapports que ces peuples ont entre eux : et c'est *le droit des gens*. Considérés comme vivant dans une société qui doit être maintenue, ils ont des lois dans le rapport de ceux qui gouvernent avec ceux qui sont gouvernés : et c'est *le droit politique;* ils en ont encore dans le rapport que tous les citoyens ont entre eux : et c'est *le droit civil.* »

Pour *le droit civil* et pour *le droit politique*, nous avons des législateurs, des juges, un pouvoir exécutif.

Pour *le droit des gens*, rien de semblable, nous dit-on : à moins que l'on ne trouve *les législateurs* dans les prétentions, les caprices des nations; *les juges*, dans leur partiale diplomatie; *le pouvoir exécutif*, dans la guerre et ses dévastations !

Comment, le code éternel du genre humain, ce monument admirable de sagesse, de charité, de justice, qui doit en gouverner l'ensemble, serait une œuvre fortuite, sans but, sans utilité? ou, ce qui deviendrait plus déplorable encore, une loi suprême enfantée par la corruption, interprétée par la convoitise, appliquée par la force brutale !...

Sans doute, si nous considérons *le droit des gens* au point de vue d'une politique matérielle et d'une immorale diplomatie, tel que l'ont dénaturé les mauvaises passions des hommes, nous dirons que ce

portrait n'atteint pas encore les effrayantes proportions du modèle; et qu'il vaudrait beaucoup mieux, pour le salut et pour le bonheur du genre humain, que cette législation criminelle et fatale n'eût jamais existé.

« Toutes les nations, dit Montesquieu, ont un droit des gens; et les Iroquois mêmes, qui mangent leurs prisonniers, en ont un. Ils envoient et reçoivent des ambassades; ils connaissent les droits de la guerre et de la paix. Le mal est que ce droit des gens n'est pas fondé sur les vrais principes.

« Les Tartares paraissent entre eux doux et humains; leur droit des gens en fait des conquérants très-cruels; ils passent au fil de l'épée les habitants des villes qu'ils prennent; ils croient leur faire grâce lorsqu'ils les vendent ou les distribuent à leurs soldats. Ils ont détruit l'Asie depuis les Indes jusqu'à la Méditerranée; tout le pays qui forme l'orient de la Perse en est resté désert...

« Carthage avait un singulier droit des gens, elle faisait noyer tous les étrangers qui trafiquaient en Sardaigne et vers les colonnes d'Hercule. »

Est-il bien nécessaire de remonter aux barbares et stupides règlements *de Carthage*, *des Tartares* et *des Iroquois*, pour trouver ces brutales et sanguinaires applications du droit des gens? Des nations modernes, et qui manifestent l'exorbitante prétention de se croire civilisées, ne nous en offrent-elles pas chaque jour les épouvantables et criminels exemples?

Mais si nous envisageons actuellement cette suprême loi des peuples au point de vue de la conscience, de la raison, de la philosophie, de la morale, de la religion surtout, quelle imposante majesté n'offre-t-elle pas alors sous le rapport du législateur, du juge et du pouvoir exécutif lui-même?...

Le souverain législateur du droit des gens: c'est Dieu!... C'est de sa haute et bienveillante sagesse que sont émanés les principes d'équité, de philanthropie, de compassion, de charité qu'il a mis dans le cœur des hommes, et qui régleraient tous les intérêts des peuples, avec les indicibles avantages d'une paix universelle et durable, si des passions subversives de cet ordre et de cette heureuse

prospérité ne venaient pas incessamment en troubler, en interrompre le cours.

Le juge, interprète loyal, infaillible de ce code suprême, c'est encore Dieu... C'est encore de sa parfaite intelligence, de son impartiale bonté que descendirent, dans l'esprit de ceux qui ne les repoussèrent pas, ces lumières célestes et pures qui dirigèrent, dans la voie des meilleures et des plus fructueuses résolutions, les gouvernements amis, avant tout, de la justice et de la vérité.

Le pouvoir exécutif sévère, inflexible, mais consciencieux, équitable, de cette loi sublime, éternelle, c'est toujours Dieu;... c'est sa haute morale, sa justice courageuse qui dirigent les souverains, dociles à cette voix céleste, dans les répressions nécessaires, et qui leur permet de repousser la force par la force, lorsque tous les moyens de conciliation sont devenus impuissants.

« La diplomatie, dit M. P. Royer-Collard, est la providence du droit des gens... Pour suppléer au défaut de tribunal, les États demandent quelquefois à une tierce puissance de juger leur différend comme arbitre : ce moyen de pacification ne saurait être trop encouragé, pourvu que les parties en procès se soumettent de bonne foi au jugement, et que l'arbitre n'abuse pas de sa position pour s'arroger un pouvoir exorbitant. »

C'est absolument la position de deux adversaires qui s'en rapportent, pour un arrangement, à l'honneur, à la justice, à la loyauté de leurs témoins, au lieu de se précipiter, sans jugement et sans réflexion, dans les redoutables conséquences d'une rencontre : comme si les intérêts, la dignité des individus et des nations n'étaient pas mieux sauvegardés par une sage et consciencieuse transaction que par la force brutale et par l'effusion du sang!...

« Une nation, ajoute M. P. Royer-Collard, doit, avant tout, épuiser les moyens de conciliation... Elle ne fera la guerre que lorsque la guerre sera devenue inévitable : car la guerre est toujours un fléau pour tous les belligérants, et son résultat n'est pas toujours d'accord avec la justice. »

« Le droit des gens, dit Montesquieu, est naturellement fondé sur ce principe, que les diverses nations doivent se faire, dans la

paix, le plus de bien, et, dans la guerre, le moins de mal qu'il est possible, sans nuire à leurs véritables intérêts. »

Le voilà donc, ce code suprême de l'humanité, que des esprits sans portée voulurent abaisser au-dessous du code secondaire de nos lois humaines; qui présente *son pouvoir exécutif*, *ses juges*, *ses législateurs*. Comme si, dans cet univers gouverné avec tant d'ordre, tant de raison, tant de puissance, les destinées humaines pouvaient se trouver abandonnées, sans guide et sans frein, aux vains caprices de la plus aveugle fatalité; comme si la législation divine devait se montrer partout inférieure à la législation humaine!...

Des publicistes d'un grand génie, voulant donner des fondements humains à ce droit international, d'origine divine, ont tout simplement systématisé des principes de théorie peu susceptibles de guider avantageusement la pratique. C'est précisément ce qu'ont fait: Jacques Moser, pour *l'école positive;* Puffendorf, pour *l'école spéculative;* et Grotius, pour *l'école éclectique* ou *progressive*: combinant les éléments des deux autres; se constituant, avec une égale confiance, des enseignements du passé, des espérances de l'avenir.

Mais que sont devenus, entre les mains des hommes, ces grands, ces immortels principes du code naturel des peuples? Vous le demandez: ouvrez donc l'histoire sanglante, épouvantable, du genre humain!... Vous y lirez, avec effroi, que chacun les a formulés suivant ses prétentions les plus injustes ou ses passions les plus orgueilleuses, les plus brutales: vous y lirez que les chefs des États ont trop souvent cherché, dans ces formules sans raison, sans équité, sans conscience et sans pudeur, l'excuse des déprédations et du carnage qu'ils ont portés, par ambition et par vanité, chez des nations qui n'avaient d'autre tort que d'avoir excité des convoitises, des projets d'envahissements contre lesquels alors elles étaient incapables de se défendre!...

Ces grands conquérants, ces fléaux du genre humain, ont cru peut-être échapper au châtiment en se plaçant, par la plus fatale des illusions, au-dessus de toute législation répressive; mais qu'ils se désabusent enfin, qu'ils tremblent à leur tour: car si *le droit des*

gens n'est point un code sans législateur et sans juge, il n'est pas davantage une loi sans pénalité, sans pouvoir exécutif!...

Mieux comprise et surtout plus équitablement interprétée, cette grande loi naturelle, qui plane sur le genre humain comme une providence, par la triple voie de l'enseignement, de l'intimidation et de l'assurance d'une répression juste et sévère, conduira les peuples vers des relations plus dignes de leurs progrès, de leur intelligence, de leur moralité ; moins empressés de recourir à cette force brutale, tout au plus admissible par les nations barbares, ils régleront plus souvent leurs devoirs et leurs droits respectifs, leurs véritables intérêts, par le moyen des négociations raisonnées et consciencieuses que nous allons d'abord étudier.

La diplomatie n'est pas, comme on l'a dit, une science nouvelle, dont la finesse et la profondeur appartiennent exclusivement à notre époque moderne; ainsi que toutes les autres, elle a sans doute présenté ses débuts, ses progrès, ses perfectionnements laborieux et difficiles; mais le fameux: *Timeo Danaos et dona ferentes*; l'expression de *foi punique*, dont le sens et la valeur ne sont point difficiles à préciser, démontrent assez que, sous le rapport de l'habileté, de l'astuce même, la diplomatie des Grecs et des Carthaginois ne le cédait en rien à celle des nations modernes les plus civilisées.

« Tout ce qui est susceptible d'assurer la paix ou d'amener la guerre est du ressort de la diplomatie. C'est dire, ajoute M. de Garden, qu'elle remonte à la première réunion des hommes en corps de nation : à l'origine de la société. Simple d'abord comme les mœurs et les coutumes primitives, cette science a dû se compliquer à mesure que la civilisation, le commerce, le progrès des lumières ont amené des rapports plus intimes et plus fréquents entre les peuples longtemps barbares ; plus longtemps encore isolés les uns des autres par leur ignorance et leurs préjugés. Cette étude présente donc un double intérêt; car, suivre les progrès de la diplomatie, c'est en quelque sorte suivre pas à pas les progrès des lumières et le développement de l'esprit humain. »

Cette réflexion est parfaitement juste, et nous ne craignons pas d'établir, comme règle, pour le passé, le présent et l'avenir des

peuples, que, chez eux, la prédominance de *l'action diplomatique* sur *l'action guerrière* sera toujours une expression vraie de la prépondérance de l'esprit sur la matière ; de la raison, sur l'instinct ; de la civilisation, sur la barbarie !...

Pour bien comprendre les grands services, les immenses bienfaits de la diplomatie dans son application aux débats intéressés des peuples, il faut avant tout préciser les dignes et nobles caractères qui seuls peuvent en constituer la puissance.

On s'est malheureusement trop habitué à considérer la *finesse*, employons les véritables termes, *l'astuce* et *la ruse*, comme la première et la plus importante qualité d'un ambassadeur ; à tel point que les expressions *diplomate* et *diplomatie* ont pour ainsi dire acquis la valeur *synonymique* de finesse abusive et d'homme un peu dissimulé.

Sans doute, il faut toujours au plénipotentiaire d'un État une connaissance profonde et surtout pratique des hommes et des choses, une grande habileté dans les négociations ; une circonspection éclairée pour ne pas se livrer sans défense aux piéges qu'on pourrait lui tendre, aux dangereuses concessions dans lesquelles on voudrait l'entraîner ; mais ce qu'il lui faut encore avant tout, c'est un caractère noble, généreux, loyal ; appréciant consciencieusement les droits de chacun ; professant des convictions, des croyances fondées ; jouissant de l'estime des autres et surtout de la sienne. Un tel ambassadeur, maîtrisant la confiance des étrangers, exercera, dans toutes les cours, et sur toutes les négociations, un pouvoir immense au profit des intérêts de son pays.

Ces grands et beaux caractères, chez un négociant, dans les industries privées, ont fait si souvent à la fois la gloire de la maison et la fortune de l'entreprise, que les gouvernements, dans leurs belles transactions, ne doivent pas, à ce double point de vue, descendre au-dessous du commerce particulier, en confiant une aussi noble mission à des hommes d'une grande habileté diplomatique, mais d'une moralité douteuse ; quelques-uns l'ont fait cependant : mais aussi l'expérience leur a montré plus tard à quel prix pour l'honneur et pour les véritables intérêts de la nation.

« A-t-on bien su ce qu'on a tant répété, dit M. de Garden, que la finesse, et, tranchons le mot, la finesse la plus voisine du vice qui lui ressemble, était nécessaire au diplomate ? D'abord malheur à celui qui a la réputation d'être fin, car il n'y a plus moyen de l'être... Le diplomate n'aura besoin, pour réussir, que de son talent, d'accord avec sa franchise ; car il ne s'agit que de prouver ce qui doit être vrai en effet. »

Il est des cas où certaine finesse, une grande circonspection sont nécessaires pour ne pas livrer avec trop d'abandon ses vues et ses moyens à ceux qui s'enveloppent dans une dissimulation profonde; c'est la position bien naturelle d'un joueur, qui ne doit pas montrer son jeu à l'adversaire qui cache soigneusement le sien ; cette conduite est loyale et de bon droit; mais il sera toujours à regretter que, même dans les négociations diplomatiques, la conduite opposée ne puisse pas trouver son application.

« On ne saura jamais mauvais gré au diplomate, dit M. de Garden, de n'avoir rien négligé pour tromper les rivaux qui doivent vouloir traverser ses efforts et ses vues ; et, en ce cas, la finesse, même poussée aussi loin que possible, perd tout caractère odieux : elle est de bonne guerre. »

D'un autre côté, si le souverain veut que l'on accorde une véritable estime à son ambassadeur, il ne faut pas qu'il aille jusqu'à le déconsidérer lui-même en l'environnant d'une contre-police qui témoignerait assez de son peu de confiance, et dont les résultats ont toujours été doublement regrettables pour le monarque et pour son représentant. Un souverain doit toujours assez bien placer ses pouvoirs pour s'abandonner avec sécurité à l'honneur de celui qui doit en user, et ne jamais sentir la nécessité d'employer un aussi déplorable, un aussi pernicieux moyen.

« Ne faut-il pas, dit M. de Garden, des preuves plus claires que le jour, une véritable procédure, des pièces, des mémoires, des ordres de la propre main du roi Louis XV, enfin, tout ce qui résout un problème historique, pour faire croire qu'un roi conçoit l'idée d'avoir une contre-diplomatie, comme depuis on a vu, et comme toujours, sans doute, on aurait pu voir des contre-polices ? Ainsi,

Louis XV avait sept à huit de ses ambassadeurs, ministres ou consuls, qui, à l'insu du ministre des affaires étrangères, et avec la plus expresse défense de lui rien communiquer, avaient une correspondance directe avec le roi... Le comte de Broglie, dans les lettres où il rend compte à Louis XVI de cet étrange secret du gouvernement de son prédécesseur, parle avec énergie de ce qu'on peut encore appeler un excès, un abus de la diplomatie ; que la morale réprouve, que la politique même a cessé d'absoudre depuis qu'il est resté blâmable, odieux, en cessant d'être utile. »

Lors du séjour aux cours étrangères, les ambassadeurs, véritables représentants de leurs souverains, protégés par *le droit des gens,* ne peuvent être soumis aux lois *politiques* et *civiles* de ces pays ; leur personne est inviolable et sacrée; les seules poursuites que l'on puisse exercer contre eux, c'est d'en solliciter, au besoin, le rappel auprès des gouvernements qui les avaient délégués ; et, dans les cas graves, de demander leur jugement d'après les lois du pays auquel ils appartiennent.

« Le droit des gens, dit Montesquieu, a voulu que les princes s'envoyassent des ambassadeurs : et la raison tirée de la nature de la chose n'a pas permis que ces ambassadeurs dépendissent du souverain chez qui ils sont envoyés, ni de ses tribunaux. Ils sont la parole du prince qui les envoie, et cette parole doit être libre : aucun obstacle ne doit les empêcher d'agir ; ils peuvent souvent déplaire parce qu'ils parlent pour un homme indépendant... Il faut donc suivre, à l'égard des ambassadeurs, les raisons tirées du droit des gens, et non pas celles qui dérivent du droit politique ; que s'ils abusent de leur être représentatif, on le fait cesser en les renvoyant chez eux : on peut même les accuser devant leur maître, qui devient par là leur juge ou leur complice. »

Le rôle d'un ambassadeur, même avec ces nobles qualités, ces facultés éminentes et cette grande liberté personnelle, est encore bien difficile et bien compromettant. Ses actions trouvent, en effet, presque partout, ce *porte-à-faux* d'un délégué responsable avec trop ou trop peu de pouvoir ; d'un gérant dont les opérations ont pour contrôle et pour sanction le jugement, la volonté d'un maître

dont les prétentions, les exigences, l'ambition sont rarement satisfaites ; ajoutons l'impossibilité de vivre au milieu d'une cour étrangère que l'on a pour mission de surveiller dans ses actes, de pénétrer même dans ses desseins les plus cachés, sans exciter au moins la circonspection et la défiance, toujours si nuisibles à la conclusion des traités.

Aussi les grands diplomates se comptent facilement lorsqu'on en cherche les noms dans l'histoire : aussi les plus habiles n'ont-ils presque jamais été sans éprouver de graves échecs, ou d'injustes et rigoureuses disgrâces.

« Rien de si important, dit M. de Garden, et en même temps de si difficile, que les fonctions d'un agent diplomatique : plaire en inspirant la confiance, l'estime ; pénétrer avec adresse, et sans exciter la plainte ni même la défiance, jusqu'au fond du secret des forces, des ressources, des projets du gouvernement auprès duquel on réside : dans les négociations qui doivent terminer la guerre, ne pas se tromper sur le point fixe de l'échelle des avantages à obtenir ou des sacrifices à consentir, au delà et en deçà duquel on compromet le succès ou on l'achète trop cher ; dans le cours des surveillances politiques, resserrer de plus en plus les nœuds de l'alliance ; en maintenir les droits et l'intention... aux approches des orages et des causes de rupture, retarder la catastrophe ; ne pas laisser se développer les germes de mécontentement, aigris, envenimés par les intérêts contraires ; user habilement de l'ascendant personnel du caractère, de l'estime obtenue, de la confiance méritée ; vis-à-vis de son propre pays, s'exposer à tout, même à déplaire, en montrant les choses ce qu'elles sont, et non ce que votre souverain ou ses ministres les désirent ; effrayer utilement par le tableau fidèle et sincère de la force, de la puissance, des ressources, qui peut détourner de la guerre en n'en dissimulant pas les chances possibles et les résultats probables : voilà les devoirs qui sont imposés au vrai diplomate ; voilà le bien qu'il peut faire, le mal qu'il peut éviter ; voilà son glorieux et touchant ministère : belle et honorable carrière, œuvre du temps, des mœurs, de la civilisation, du produit des lumières ; c'est le génie de la paix personnifié, qui semble

envoyé par Dieu, qui aime les hommes, pour balancer le génie de la guerre !... »

C'est en effet de ce point de vue noble, sincère, loyal, religieux, qu'il faudrait toujours envisager la diplomatie dans les transactions internationales ; c'est à ces consciencieux et sublimes principes que devraient exclusivement s'inspirer les délégués des souverains dans l'intérêt de la justice, de l'ordre, de la prospérité des peuples, de la dignité, de la gloire des nations !...

Mais combien la pratique n'a-t-elle pas apporté d'exceptions effrayantes ou fatales à ces belles, à ces honorables, à ces judicieuses règles de la théorie !... non-seulement chez les ambassadeurs, les ministres, mais encore chez les souverains qui les envoyaient avec des missions réglées à l'avance par des diplômes dont un homme de conscience et de cœur n'eût jamais accepté la formule !... Pour ne citer que des noms très-connus, assez rapprochés de nos temps actuels, que trouvons-nous, en effet, sous ce rapport, à mettre en parallèle avec Henry IV, Sully; Louis XIV, Colbert, Torcy; Louis XVI, Turgot, Broglie, Metternich, etc.? Ce que nous trouvons? en voici quelques exemples :

Louis XI, politique habile, mais sans conscience et sans foi : dont toute la diplomatie consistait à briser, par l'empoisonnement ou le meurtre, les rivaux qu'il ne pouvait courber par la ruse, la fourberie, les séduisantes et fallacieuses promesses; dont les moyens de négociation étaient la souplesse, l'hypocrisie, le parjure sur les objets les plus respectés des autres hommes; enfin, dans les occasions décisives, les échafauds ou le poignard de *son compère Tristan !...*

Le florentin Machiavel, dont M. Avenel, son biographe, a dit : «Les discours sur Tite-Live offrent le meilleur de ses ouvrages; celui où l'on est moins attristé par l'adultère mélange de la beauté intellectuelle et de la corruption morale... Dans ses ouvrages, à côté des plus odieuses maximes, on trouve les préceptes de la morale la plus pure, de la politique la plus loyale et la plus humaine ;... Sublime par le génie, il était petit par le caractère... Fort contre la torture, qu'il avait en effet supportée avec héroïsme, faible contre une dis-

grâce… il allait étourdir ses chagrins ambitieux dans les distractions des voluptés banales ; au milieu des passe-temps de cabaret… esprit rare, entre les esprits les plus éminents ; cœur perdu dans la foule des cœurs vulgaires. »

Enfin, pour achever le portrait de ce diplomate si regrettablement célèbre, il suffira d'ajouter que sa doctrine, développée dans son *traité du Prince*, est définie par tous les dictionnaires, sous le titre de *machiavélisme :* « Système politique dont la ruse, la perfidie, l'astuce, la mauvaise foi composent la base et les maximes !… »

Charles-Quint, en quelque sorte créateur de la diplomatie européenne moderne, avec ses caractères de finesse voisine de l'astuce ; d'habileté, presque synonyme de savoir-faire ; qui, dans ses captieuses négociations, dut se dire plus d'une fois, après le succès : « *Tout est gagné, sauf l'estime ;* alors que son loyal antagoniste, si souvent abusé dans leurs communs traités, pouvait, après le désastre de Pavie, faire entendre, avec dignité, ces nobles paroles : « *Tout est perdu, fors l'honneur !…* »

Richelieu, l'un des hommes d'État les plus habiles, mais dont la cruelle perfidie surpassait encore l'habileté ; le souverain de son roi, la terreur de ses ennemis ; qui jusqu'à son dernier soupir, au redoutable moment de rendre à son juge suprême un compte bien effrayant sans doute, formulait encore ces durs, ces inflexibles principes d'une orgueilleuse et fatale diplomatie, dans l'adieu qu'il adressait, de son lit de mort, au monarque dont il avait tant de fois compromis la justice et la dignité :

« Sire, en prenant congé de Votre Majesté, j'ai la consolation de laisser le royaume au plus haut degré de gloire et de réputation où il ait jamais été, *et tous vos ennemis abattus et humiliés !…* »

Mazarin, moins éminent par l'esprit, aussi dépravé par le cœur ; moins audacieux, moins ferme dans l'occasion ; mais, au besoin, plus astucieux, plus perfide et plus souple encore ; apportant à la négociation des affaires cette politique ambiguë, cauteleuse, immorale, digne en tout des préceptes odieux de son compatriote Machiavel ; et dont le caractère français ne nous a bien heureusement fourni que des exemples très-peu nombreux.

Nous terminerons là cette énumération des célèbres diplomates qui firent de grandes choses, mais dont les coupables moyens ne doivent jamais être imités par les gouvernements qui tiennent plus encore à la considération, à l'estime, qu'à leurs intérêts matériels; et nous dirons qu'il sera toujours bien dangereux, bien regrettable, surtout dans les rapports internationaux, de voir ainsi les plus éminentes qualités de l'esprit flétries par les plus déplorables vices du cœur !...

Chez les peuples anciens, les ambassadeurs ne faisaient que porter, dans les cours étrangères, les négociations dont ils étaient chargés; mais on ne les établissait pas en permanence et dans le but avoué d'une surveillance réciproque.

Ces ambassades n'avaient, du reste, ni la fréqnence, ni la durée, ni les complications qu'elles offrent de nos jours; elles présentaient, le plus souvent, de simples déclarations de guerre, ou des propositions de paix assez laconiques, et dans lesquelles chaque nation apportait le ton de son caractère ou de sa puissance : pour Athènes, c'étaient des manières nobles, chevaleresques; de la part de Rome, des actes impérieux et sans courtoisie : c'était un envoyé formant deux plis de sa robe et disant au souverain étranger : « L'un contient la paix, l'autre la guerre : choisissez; » ou bien Popilius Lœnas, voulant arracher un aveu définitif à la décision d'Antiochus, traçant un cercle autour de ce prince et lui commandant de répondre avant d'en sortir !...

Avec les progrès du temps, des lumières, de la civilisation, un plus grand nombre de peuples ont acquis, par le développement de ces trois conditions fondamentales des nations : *l'étendue suffisante d'un territoire, des productions d'une certaine valeur, un commerce assez important*, le droit de figurer dans un système d'égalité politique à l'abri de ces dominations absolues; et sous la protection d'une garantie réciproque juste, consciencieuse, inviolable, qui seule peut assurer la paix du monde et le bonheur de l'humanité.

Au milieu de ces utiles changements et de ces heureuses conditions, les intérêts communs des États devinrent si nombreux, et,

par une conséquence nécessaire, leurs amicales et pacifiques relations si fréquentes, qu'ils furent obligés, pour les entretenir avec plus de suite et de facilité, d'admettre, près de leurs cabinets, en permanence, avec toutes les prérogatives que nous avons indiquées, les plénipotentiaires chargés de cette importante mission.

« L'expédition de Charles VIII en Italie, dit M. de Garden, fut la cause ou du moins l'occasion des premières mesures de ce genre; et on doit les regarder comme le véritable point de départ du système politique de l'Europe. »

Les prétentions successives de l'Espagne, de la France, de l'Autriche, de la Suède, de la Prusse, de la Russie, par les inquiétudes qu'elles firent naître chez les puissances menacées, imprimèrent à la diplomatie européenne un développement remarquable, comparativement à celui des autres parties du monde. On vit alors Charles-Quint donner le signal de ce mouvement politique, dominer les divers cabinets par son astucieux génie; Henri IV, avec son caractère de généreuse candeur qui n'excluait pas la finesse, communiquer aux relations internationales ce caractère de loyauté, de noblesse, de grandeur, qu'elles n'auraient jamais dû perdre; Louis XIII, ou plutôt Richelieu, glaçant l'Europe de terreur et d'effroi, par l'audace et le machiavélisme de son implacable politique; Louis XIV, effaçant le perfide et cauteleux système de Mazarin par les pompes, le faste et la majesté de sa diplomatie; Louis XV descendant à l'espionnage de ses propres ambassadeurs, à la violation du secret des lettres, etc.

« On a, de très-ancienne date, écrit le comte de Broglie à Louis XVI, établi à l'hôtel des postes un bureau secret; M. d'Oigny en est aujourd'hui le chef, et a une douzaine de commis sous lui pour ouvrir toutes les lettres, ou du moins celles qu'on suspecte, et en tirer promptement des extraits ou des copies. » — « Qui aurait cru, ajoute M. de Garden, qu'on en viendrait à dépenser quatre à cinq cent mille francs par an à employer trente ou quarante personnes à cette coûteuse et scandaleuse industrie?... »

Enfin, l'ouragan des révolutions, ou le séduisant éclat des conquêtes, ont, dans ces dernières époques, tantôt brisé le sceptre de

la diplomatie, tantôt éclipsé, pour quelques jours, son utile et bienfaisant flambeau; mais son histoire ne peut être finie, puisqu'elle devient celle du genre humain; et, comme tout porte à le croire, si le genre humain progresse vers les lumières et la civilisation, nous verrons la diplomatie reprendre toute sa valeur et toute sa puissance.

« Dans les années 1788 et 1789, dit M. de Garden, elle se révèle par la quadruple alliance proposée, négociée, et manquée par faiblesse et par indécision, entre la France, l'Espagne, la Russie et l'Autriche... On conçoit que, pendant cette période, elle dut se ressentir de l'état de perturbation où se trouvait le monde politique; plus tard, sous Bonaparte, elle fut tout à fait écrasée, anéantie, sous l'empire exclusif de la victoire et de la force... Mais une plus haute sanction devait être donnée à la politique : celle de la religion. *La Sainte-Alliance*, formée à Paris, le 5 septembre 1815, par la Russie, l'Autriche et la Prusse, et fortifiée ensuite par l'accession des autres puissances, excepté l'Angleterre, essaya de réunir, comme dans une seule famille, tous les États chrétiens qui fondaient sur ce traité célèbre le nouveau ***système de stabilité***... Mais, vers 1824, *la Sainte-Alliance* s'affaiblit. »

Nous savons ce qu'elle est devenue depuis, ainsi qu'un grand nombre d'autres institutions humaines qui, de même, ont péri pour avoir méconnu, profané leur sanction consciencieuse et divine!...

D'après ces graves enseignements de l'expérience, la diplomatie doit donc aujourd'hui revenir à ces estimables et nobles caractères qui font toute sa puissance et toute sa véritable supériorité d'action. Ainsi comprise, elle offre le plus légitime et le plus solide moyen de conservation des empires; comme la guerre devient trop souvent leur plus dangereux et quelquefois leur plus injuste moyen d'agrandissement et d'usurpation. Henri IV, qui l'avait fondée sur ces admirables bases, comprenait assurément bien ces immortelles vérités, lorsqu'il disait au duc d'Épernon, en signant la paix de Vervins : « Avec ce trait de plume, je viens de faire plus d'exploits que je n'en eusse fait de longtemps avec les meilleures épées de mon royaume. »

Il suffit, en effet, d'apprécier tout ce que les transactions internationales peuvent régler amiablement de prétentions et d'intérêts, pour juger leur profonde et salutaire influence dans l'établissement du bien-être, du repos et de la prospérité des peuples. « La diplomatie, dit M. de Garden, embrasse le système entier des intérêts qui naissent des rapports établis entre les nations; elle a pour objet leur sûreté, leur tranquillité, leur dignité respectives, et son but direct, immédiat, est, ou doit être, au moins, le maintien de la paix et de la bonne harmonie entre les puissances... voilà les services que l'adresse rend à la force; voilà ce que peut la diplomatie, pour changer, autant que les batailles décisives, la face du monde et la fortune des États. »

Depuis trois siècles surtout, les puissances européennes ont pris une assiette plus ferme, plus invariable, d'abord par la réalité de leur quadruple force : *territoriale*, *pécuniaire*, *militaire* et *fédérative;* mais spécialement par leur commune attention à maintenir cet équilibre politique, sans lequel nulle sécurité ne pourrait exister pour aucune. Aussi, chaque nation se maintient dans ses limites, pour ne pas autoriser l'invasion des autres; et si l'une d'entre elles manifeste des intentions d'usurpation et de conquête, les autres s'unissent contre la nation ambitieuse, jusqu'au rétablissement de cet équilibre menacé, ou même plus ou moins gravement compromis. L'histoire, aux différentes époques de la civilisation moderne, et surtout dans ces derniers temps, a fourni des exemples remarquables de cette sévère mais juste répression.

Pour mieux assurer encore cette mutuelle protection, cette solidarité réciproque, les peuples se lient par des traités dans la conclusion desquels une bonne et judicieuse diplomatie peut jouer les plus honorables et les plus beaux rôles; mais il faut bien l'avouer, malgré sa valeur, sa puissance et les immenses avantages de ses négociations, elle devient quelquefois incapable de concilier tous les intérêts, de faire tomber les animosités, les ambitions; alors se manifeste, pour le malheur de tous, l'action du second genre par l'examen sommaire de laquelle nous devons compléter notre étude.

CHAPITRE II.

ACTION GUERRIÈRE.

Ici viennent se dessiner ces déchirants et lugubres tableaux où l'on vit, dans tous les temps, des nations entières se ruer, avec fureur, les unes contre les autres; dévaster les pays, incendier les habitations, et ne laisser pour tout résultat de ces coupables excès qu'une terre inculte et profondément abreuvée du sang des hommes!...

La guerre!... voilà donc ce moyen extrême auquel se trouvent réduits les empires, dans la défense de leurs droits, lorsqu'ils n'ont pas su les régler, avec justice, par les sages conseils d'une intelligente et consciencieuse diplomatie!... La guerre!... ce duel à outrance des peuples; cette partie fatale et meurtrière, dont la vie des masses présente l'enjeu; dont la défense légitime du pays est quelquefois l'objet; dont l'ambition, l'orgueil des souverains offrent plus souvent le motif: dont l'esprit de conquête et l'usurpation deviennent, plus fréquemment encore, le principe et la fin!...

Les princes, dit Montesquieu, qui ne vivent point entre eux sous des lois civiles, ne sont point libres; ils sont gouvernés par la force; ils peuvent continuellement forcer ou être forcés : de là il suit que les traités qu'ils ont faits par force sont aussi obligatoires que ceux qu'ils auraient faits de bon gré. Quand nous, qui vivons sous des lois civiles, sommes contraints à faire quelque contrat que la loi n'exige pas, nous pouvons, à la faveur de la loi, revenir contre la violence : mais un prince qui est toujours dans cet état, dans lequel il force ou il est forcé, ne peut pas se plaindre d'un traité qu'on lui a fait faire par violence. »

Étrange et monstrueuse doctrine!... Établissement scandaleux de la force brutale dans tout son développement, à l'exclusion de la

puissance morale, de l'équité, de la raison, du bon sens !... Que Montesquieu nous dise : « Voilà malheureusement *le fait* dans un grand nombre d'occasions », son assertion sera bien regrettable, et cependant vraie; mais qu'il vienne affirmer : « Voilà réellement *le droit* ; il faut s'y soumettre sans aucun motif de réclamation », c'est un de ces principes subversifs de toute justice que nous eussions voulu ne pas voir formulé par un aussi beau génie.

Comment, *en droit*, au mépris de ce code immortel des nations que l'on nomme *le droit des gens*, la force brutale pourrait tout imposer à la raison morale impuissante : et les contrats extorqués seraient tellement obligatoires et réguliers, que celui qui les subit n'aurait pas même *le droit de s'en plaindre ?*

Il nous est impossible d'admettre un semblable renversement, une telle immoralité dans l'ordre naturel des choses ; et dussions-nous, à la place de cette accablante et fatale réalité, ne mettre qu'une illusion consolante, nous dirons cependant aux souverains en position d'abuser de la force des armes : Ne vous fiez pas à cette puissance : elle put offrir le moyen de renverser, de détruire, d'usurper; jamais elle ne présentera celui d'édifier, d'acquérir, de conserver !... Voyez, en effet, ces vastes empires d'Alexandre, de Rome, et d'autres encore !... n'abusez pas de cette puissance au profit de l'injustice, de l'immoralité, du meurtre ; et si vous voyez, d'une part, Charles Ier, Louis XVI, avec leurs vertus, périssant sur l'échafaud ; de l'autre, Sylla, Louis XI terminant, sans expiation, leur coupable vie ; ne vous autorisez pas de cette apparente impunité : le châtiment viendra plus tard !... Sans cette condition, la justice de Dieu ne serait pas une justice !...

« Les nations, dit M. Paul Royer-Collard, sont des sociétés qui peuvent être considérées, les unes vis-à-vis des autres, comme des personnes morales, ayant par conséquent des droits analogues à ceux des individus eux-mêmes. »

Une comparaison aussi juste nous conduit à cette conséquence nécessaire : deux individus offrant des intérêts opposés ne feraient assurément preuve ni de raison ni de sagesse, en se livrant un combat à mort, où chacun d'eux aurait tout à perdre ; au lieu de discuter

loyalement leurs droits, et de les concilier dans un équitable arrangement où l'un et l'autre aurait tout à gagner. Deux nations, qui sans motifs suffisants, et surtout par les plus coupables raisons, se précipiteraient dans une guerre désastreuse, seraient encore bien plus irréfléchies et bien moins excusables : pour elles, en effet, la confiance, la sécurité, la paix sont les seules véritables bases de la prospérité, du progrès ; la guerre, moyen presque toujours trop légèrement et trop inconsidérément adopté, ne doit dès lors être admise qu'à titre de nécessité fâcheuse et redoutable.

Entre les nations comme entre les individus, on ne devrait donc regarder l'agression à main armée comme essentiellement juste que dans les occasions où la liberté, la vie, sont menacées ; dans le cas de *légitime défense*.

« La vie des États, dit Montesquieu, est comme celle des hommes : ceux-ci ont le droit de tuer dans le cas de la défense naturelle ; ceux-là ont droit de faire la guerre pour leur propre conservation. »

« De même, dit M. P. Royer Collard, que tout homme a le droit de conserver sa vie et de repousser les agressions dont il est l'objet ; de même qu'il a le droit de maintenir sa liberté, toute nation tient de sa seule existence deux droits inaliénables : celui de sa conservation et celui de son indépendance, ce sont là ses droits absolus. »

Si l'on voulait actuellement soumettre à cette équitable et consciencieuse mesure *du droit de guerre* entre les peuples toutes celles qui depuis l'origine des sociétés humaines ont désolé, ravagé le monde, nous le demandons, combien en resterait-il de légitimes? Un bien petit nombre, sans doute. Combien en compterait-on de vraiment utiles dans leurs effets, aux peuples mêmes qui les ont entreprises? Pas une, peut-être ?...

«Cependant, ajoute M. M. Chevalier, les relations internationales de gouvernement à gouvernement sont toujours dirigées par la pensée que la guerre est, à chaque instant, possible et même probable. Les puissances se tiennent, les unes vis-à-vis des autres, comme des athlètes prêts à descendre dans l'arène. Ce système guerrier est

contraire au sentiment des hommes éclairés de tous les pays, aux intérêts de la civilisation : il l'est bien plus encore aux intérêts des peuples. Car, vous savez ce qu'il en coûte à l'Europe pour se tenir ainsi en permanence sous les armes? Une somme de plus de deux milliards tous les ans ; sans compter ce que pourrait rapporter, s'il était rendu aux arts utiles, le travail de trois millions d'hommes formant la partie la plus robuste des populations. Quel point n'atteindrait pas en peu d'années la prospérité de l'Europe, si l'énorme capital absorbé par ces stériles dépenses était appliqué, seulement pour une moitié, à des améliorations productives? Qui peut dire l'effort que produirait alors de toutes parts la liberté, qui est la compagne inséparable de la paix! Il appartient à l'économie politique de demander qu'il soit mis un terme à ce ruineux état de choses, et d'appeler de ses prières et de ses efforts un accord européen qui soit honorable pour tous. A moins de désespérer du bon sens des peuples civilisés et de l'intelligence des gouvernements, on doit être convaincu qu'elle triomphera dans cette glorieuse entreprise. Sans croire à une paix perpétuelle, sans espérer la réalisation du rêve généreux de l'abbé de Saint-Pierre, on peut affirmer que l'attitude militaire des puissances européennes est devenue un effet sans cause, depuis que les rois ont définitivement subjugué l'aristocratie qui vivait de guerre, et qui seule en avait besoin pour représenter quelque chose dans le monde. »

Nous dirons surtout : depuis que la civilisation a chassé devant elle cette barbarie stupide qui ne pouvait subsister que par la force brutale !... Quand verrons-nous donc les nations intelligentes, sages, consciencieuses, définitivement affranchies de cette condition sauvage et du reproche sérieux qu'elle entraîne?

Sans chercher bien loin de nous les exemples de cette supériorité relative de la diplomatie sur la guerre, n'en trouvons-nous pas d'assez concluantes dans les deux éminentes personnifications que nous avons observées au milieu de nous : Talleyrand, Napoléon?

A côté de la carrière brillante mais périlleuse des armes, carrière sans avenir et sans terme, le premier montrait la voie fédérative des alliances, des négociations, des traités pacifiques; voie moins aven-

tureuse et moins retentissante, mais plus fructueuse, plus sûre; conduisant à des résultats féconds sans dévastation, sans larmes, sans effusion de sang!...

« Rien de si curieux, dit M. de Garden, que ces vues, que ces conseils, que ces efforts d'un esprit conservateur, pour donner une direction conservatrice et pleine d'avenir politique à ce bouillant génie qui allait bientôt secouer le joug de toute influence, et se précipiter dans sa fatalité. »

On sait en effet la profonde contrainte que l'habile diplomate exerça constamment sur le jeune guerrier, jusqu'à la victoire de Marengo; tout ce qu'un aussi précieux ascendant perdit ensuite par le funeste enivrement de ce merveilleux succès.

Napoléon, qu'aucun grand capitaine, peut-être, ne surpassa dans l'art de la guerre, se laisse emporter vers les champs de bataille; entraîne la France entière dans sa marche triomphale et sanglante; fait trembler, jusque dans leurs fondements, les États les plus formidables et les plus antiques monarchies!... Ces monarchies, ces États, par la puissance des négociations surtout, ont repris et conservé leurs possessions et leur importance : la France n'a pas gardé ses conquêtes, mais elle a ressenti la déception de voir tomber du haut de sa gloire celui « qui devait, comme l'a dit M. de Garden, aller à Sainte-Hélène par Moscou. »

« On voit, ajoute le même auteur, Catherine seconde, depuis le jour où elle commence d'une manière terrible son glorieux règne, jusqu'à sa mort, ne songer qu'à Constantinople, et ne pas craindre d'inquiéter l'Europe, en montrant sans cesse ses avides regards tournés vers l'Orient, et en donnant même ce nom plein de souvenirs et d'avenir à un prince destiné à étonner l'univers par le caractère le plus opposé aux projets de son aïeule. »

Combien il serait à désirer aujourd'hui que tous les descendants héritiers de cette illustre souveraine eussent éprouvé le même éloignement pour la réalisation de ses ambitieux projets; la paix du monde n'aurait pas été troublée; la prospérité, l'avenir, le bonheur des peuples, mis en question!... et cette parole de M. de Garden : « Le tombeau de Sainte-Hélène effrayera longtemps les

joueurs insatiables, » n'eût pas aussi tôt perdu son grand caractère de vérité prophétique !...

Si, du moins, on pouvait bientôt espérer qu'il n'en sera pas de même pour cette autre prédiction de l'auteur : « Nous disons que le temps est venu où les résultats jadis obtenus par le sang, la force et la victoire, le sont et le seront probablement longtemps encore par la politique et la diplomatie ! » Alors seulement, en effet, que *l'action diplomatique*, par son équité, sa bonne foi, sa haute sagesse, aura fait disparaître la nécessité *de l'action guerrière*, on pourra croire au perfectionnement, à la civilisation, au bien-être, au bonheur du genre humain : conditions si précieuses, dont nous allons, comme but essentiel, étudier les plus grands obstacles et les principaux moyens d'établissement.

TROISIÈME PARTIE

PERFECTIONNEMENT DE L'HOMME, DE LA FAMILLE, DE LA SOCIÉTÉ.

Nous croyons avoir consciencieusement étudié : l'homme de la nature, la famille ; l'homme de la civilisation, la société, dans leurs caractères fondamentaux et dans leurs lois organiques ; dans les conditions de leur développement, de leur existence. Pour donner à ces études le cachet d'utilité qui leur convient, pour inférer de ces principes les conséquences pratiques sans lesquelles ils n'offriraient aucune importance à nos yeux, nous devons actuellement rechercher par quelles causes les hommes et les sociétés progressent ou rétrogradent, croissent ou s'étiolent, se régénèrent ou se corrompent, vivent ou meurent : placer, d'après les faits, le remède à côté du mal ; et, dans toutes ces considérations, négliger les illusions de la théorie, du système, pour suivre exclusivement les enseignements de la pratique et de l'expérience.

L'académie des sciences morales et politiques l'a dit, avec beaucoup de sens, dans l'un de ses programmes : « Tous les hommes et tous les peuples aspirent au bien-être matériel et travaillent à se le procurer. C'est là une loi générale de l'humanité, commune à tous les pays, à tous les temps, à tous les états sociaux. Mais la diffusion universelle du bien-être, l'amour singulier qu'en éprouve le plus grand nombre, la tendance des âmes et des intelligences à s'en préoccuper exclusivement, l'accord des particuliers et de l'État pour en faire le mode et le but de tous leurs projets, de tous leurs efforts,

de tous leurs sacrifices, voilà ce qui n'a pas toujours existé, et ce que l'on peut considérer comme l'un des traits principaux des sociétés modernes. »

« Dans les conquêtes sur la nature, dit M. J. Martinelli, l'intelligence humaine a marché appuyée sur trois forces : l'expérience, la communication, la tradition : auxquelles répondent les libertés : de la pensée, de la discussion, de l'enseignement. »

Précisant les avantages et les progrès de la véritable civilisation, M. A. de Fontenay ajoute : « A chaque pas l'esprit humain se dégage de la matière ; partout l'homme va prenant toujours une part plus large à l'espace et à la durée ; il accroît sa vie sans cesse : sa vie matérielle, par plus de jouissances ; sa vie morale, par plus de sentiments ; sa vie intellectuelle, par plus d'idées ; de jour en jour, maître plus absolu de sa destinée, il dilate le cercle de son existence propre, et la revêt de caractères plus complets de personnalité ; pendant que, d'autre part, il la relie de plus en plus à la vie commune et universelle. »

Ce n'est donc pas au vain fantôme d'une société purement imaginaire que nous allons nous adresser, mais à la société moderne, telle qu'elle est ; à notre société française, telle que nous l'avons montrée dans toute sa réalité, avec les vertus qui la distinguent, la poussent vers le progrès et le perfectionnement ; comme avec les vices qui la corrompent, la flétrissent et menacent de l'entraîner dans une ruine complète. Alors, si notre œuvre n'atteint pas son but, ne produit aucun fruit, nous renoncerons à l'espoir d'être utile, avec le regret sincère ou d'avoir mal accompli notre tâche, ou de n'avoir pas été suffisamment compris.

Nous l'avons dit, en étudiant l'homme de la civilisation : c'est par des vertus que les sociétés s'organisent et vivent ; c'est par des vices qu'elles meurent et se décomposent. D'après une conséquence logique, nécessaire, il faut donc aujourd'hui sérieusement s'occuper de ces vices destructeurs, de ces vertus fécondantes, pour anéantir les uns, pour développer et propager les autres : à ce prix, en effet, se trouvent actuellement l'avenir, le perfectionnement, l'existence même de notre société moderne.

« L'humanité n'est pas stationnaire, dit M. H. Passy : c'est la volonté de son auteur qu'elle croisse sans cesse en puissance, en savoir, en rectitude morale ; et, pour en assurer l'effet, il a doué l'homme de penchants et de facultés dont l'impulsion conduit la société à des transformations qui ne rencontreront pas de terme : prenez l'homme à tous les degrés de culture et d'avancement social, vous le trouverez incapable de s'en contenter : richesses, lumières, bien-être, rien parmi les biens acquis n'est à la hauteur de ses désirs. »

Non, certes, l'humanité n'est jamais stationnaire, et ces considérations, d'une remarquable justesse, nous en donnent la raison. Aussi, quand elle n'avance pas, elle recule ou fait fausse route ; ce sont les modes essentiels de ses nombreuses fluctuations.

« La morale publique, dit M. J. Balmes, remplace aujourd'hui les censeurs légaux de l'antiquité. La justice n'a d'action que sur les crimes commis. La religion seule fait entendre sa voix pour les prévenir : mais sa censure n'est qu'officieuse, sans pouvoir légalement coercitif. Rien de semblable dans l'antiquité ; voilà pourquoi l'on trouve, dans la Grèce et à Rome, des censeurs qu'on n'a point vus chez les nations chrétiennes. »

« Nier le progrès, dit M. Renouard, prétendre que le genre humain demeure stationnaire, ou tourne dans un cercle, c'est blasphémer. Mais c'est pécher par ignorance et par orgueil que de voir dans tout changement un progrès ; dans tout mouvement, un pas en avant ; que de croire avoir innové dans les choses, quand on a modifié les mots ; que de dédaigner et oublier le passé, parce que le présent est meilleur. Ni le bon sens public, ni la sagesse pratique ne s'accommodent de ces intempérances de raisonnement ; notre temps n'est ni assez fort pour chercher en lui seul la raison d'être ; ni assez sage, pour l'y pouvoir trouver... Le progrès est doué, par les desseins éternels, d'une force d'expansion qui se joue des volontés humaines, et qui traverse les plus savantes combinaisons du législateur. »

Assurément, nous ne viendrons pas ici faire l'éloge des temps passés, au désavantage des temps présents ; vanter la simplicité

d'un âge d'or qui n'exista jamais que dans l'imagination des poëtes; glorifier un moyen âge dont le prétendu bien-être ne fut qu'une longue souffrance; nous ne viendrons pas donner une préférence inconsidérée à l'ignorance, à la barbarie, sur les lumières et la civilisation.

Mais nous dirons dans une véritable douleur, dans une conviction profonde : notre société moderne, avec ses admirables développements de l'esprit, ses conceptions sublimes du génie, ses inventions merveilleuses dans les arts, ses progrès dans la richesse et l'industrie, sa distinction dans les manières et dans les formes, s'avance imprudemment sur le bord d'un abîme, et, les yeux fascinés par le vertige, marche à sa perte, à sa destruction !...

Ce jugement paraîtra bien sévère, bien grave sans doute; mais n'est-il pas celui de tous les penseurs qui regardent, qui voient, qui jugent et qui réfléchissent? Mais enfin n'est-il pas une conséquence nécessaire des terribles événements que nous avons eus sous les yeux; de ceux qui nous menaceraient encore, si la plus indispensable répression n'enchaînait pas, chaque jour, les mauvaises passions qui nous minent sourdement, et qui n'attendent qu'une occasion pour éclater?

Faut-il donc, par ménagement ou par crainte, garder un coupable silence au milieu de ces imminents dangers? Faut-il caresser, flatter même ces passions destructives de l'ordre social, ces fléaux des nations; au lieu de les attaquer corps à corps, de les abattre sous le poids de la raison et de la vérité?

Le premier de ces partis serait indifférence ou lâcheté; le second devient patriotisme et courage : nous n'hésiterons pas. Nous apporterons donc aussi notre pierre à la reconstruction de l'édifice renversé par la violence, et que relèveront sans doute la religion, la morale et les lois !...

Nous ne sommes pas, comme on le voit, un de ces *amants de la mort* attaqués, avec tant de supériorité, par M. Eugène Pelletan, dans son style biblique et tout resplendissant de pompe et de lumière; ou de ces misanthropes déçus qui calomnient scandaleusement notre siècle, et ne voient dans la société moderne, au milieu même

des merveilles de la civilisation, qu'une condition inférieure à l'état sauvage, « un cadavre en décomposition et déjà livré à la pâture des vers. »

« Lorsque je songe à toi, ô mon siècle, je suis sur le trépied, dit M. E. Pelletan, j'ai le frémissement sacré, le vent souffle dans mes cheveux. Ils peuvent t'injurier, ceux-là dont l'âme paralytique est restée en arrière. Ils peuvent défier l'avenir : l'avenir ne connaîtra pas même leur défi. Quand j'entends parler *ces amants de la mort*, je ne sais pas la parole qui viendra sur mes lèvres pour leur répondre, mais je sais d'avance que cette parole est une victoire. Ils pleurent nuit et jour sur ce qu'ils appellent la décadence de l'humanité. Pour les punir de t'avoir méconnu, tu les livres au gémissement comme des damnés. Nous espérons, nous, au contraire; car Dieu est toujours du côté de l'espérance; car l'espérance est la force de l'infini, descendue dans le cœur de l'homme pour tenter l'inconnu. »

Oui, sans doute, l'espérance; l'espérance toujours ! Sans elle, en effet, plus d'avenir, plus de consolation, plus de bonheur. Mais, à côté de l'espérance humaine, *la foi*, cette espérance divine; la sagesse, la prudence, la circonspection, sans lesquelles l'une et l'autre ne seraient que fatalisme, vertige, et ressembleraient un peu trop aux inspirations de la sibylle sur le trépied des faux dieux. C'est, du reste, ainsi que le comprend M. E. Pelletan, lorsqu'il ajoute dans ce passage, aussi remarquable par l'éclat du style que par la profondeur des pensées :

« Quel hymne pourrais-je trouver, ô mon siècle, qui te dise tout mon amour ! car je sais par toi tout ce que je sais; et tout ce que je pense, tu m'as appris à le penser. J'ignore si je suis appelé à compter devant toi, ou plutôt je sais déjà que suis destiné à marcher, vêtu d'obscurité dans ton chemin. Mais, puisque tu m'as fait un cœur religieux, je veux du moins te l'apporter en offrande; et, puisque tu m'as réconcilié avec la vérité, je veux rendre témoignage à ta doctrine; puisque enfin ton verbe est resté sur ma vie comme une bénédiction, je veux crier ici ma reconnaissance. »

Sans doute, remercions le passé, remercions surtout le présent,

mais ne compromettons point l'avenir par une aveugle sécurité, par une coupable indifférence ; travaillons aux véritables progrès de la civilisation, au perfectionnement de l'humanité.

Mais, pour que cette action ait un motif, un but, il ne faut pas que les dangers sociaux offrent un jeu de l'esprit, une illusion, une vaine chimère : il faut qu'ils aient de la réalité dans le présent; une grande probabilité de développement et de confirmation dans l'avenir : abordons franchement ces deux questions.

La question des DANGERS PRÉSENTS n'a malheureusement pas besoin d'être discutée ; son évidence est entière. Il ne s'agit plus d'appréhensions, de craintes plus ou moins fondées ; il s'agit de faits accomplis, avec leurs terribles enseignements : nous ne retracerons pas ici les épouvantables scènes dont nos contemporains ont été les acteurs, les témoins ou les victimes ; ces preuves incontestables, mais trop douloureuses, ne seront pas nécessaires aux convictions que nous voulons établir.

Il suffit de rappeler qu'un esprit de désordre, d'insurrection, d'anarchie, a pris naissance au milieu de nous, et que, semblable à l'ivraie dans son mélange avec le meilleur froment, il a bientôt acquis des proportions effrayantes, marchant en quelque sorte parallèlement avec les progrès de nos sciences, de nos arts, de notre civilisation !...

Ce n'est pas tout encore, cet esprit funeste, s'il n'avait jusqu'alors été contrebalancé par le bon sens des peuples, aurait déjà porté ses terribles fruits : plus désastreux que le vent du désert, l'ouragan révolutionnaire eût brisé, dans son fatal passage, tout ce qu'on traduisait par les noms sacrés de pouvoir légitime, de supériorités, de distinctions, de droits, de devoirs, d'ordre, de lois, de principes !... Il n'eût pas même laissé debout ceux de la religion, de la propriété, de la famille !...

Voilà ce que l'esprit d'anarchie, d'insurrection, de désordre, entreprenait hier : il n'agit plus aujourd'hui : sans doute, une main ferme et puissante le retient par la triple chaîne de l'exil, de la prison d'État, de l'intimidation : mais le croyez-vous détruit ? Ce serait la plus fausse et la plus dangereuse de toutes les illusions sociales !...

Cet esprit implacable et vertigineux, comme toutes les aliénations mentales, se forme, grandit lentement; se guérit ou se détruit plus lentement encore. Tant que ce double résultat ne sera pas obtenu, la sécurité publique ne pourra donc jamais être que momentanément garantie.

La question DES DANGERS A VENIR est aussi facile à décider : elle trouve déjà, dans ce qui précède, une inquiétude bien légitime et bien fondée. Mais si nous reportons nos souvenirs historiques vers des peuples qui sont allés se précipiter dans l'abîme en parcourant des phases pareilles aux nôtres, en suivant inconsidérément la route que nous suivons plus inconsidérément encore, ces inquiétudes ne devront-elles pas se changer en pressentiments funestes, en effrayantes réalités?...

C'est une vérité pénible à dire; mais c'est une vérité consacrée par l'expérience et qu'il faut proclamer en raison de son grand et précieux enseignement: les mêmes causes destructives ont amené, amènent, amèneront toujours la décadence des empires: L'ABUS DE LA CIVILISATION ET TOUS LES VICES QU'IL ENFANTE: malheur donc aux nations qui n'ont pas eu la sagesse et la raison de les prévenir ou de les détruire!...

Voyez les Grecs si puissants par les armes, par le génie surtout; nos modèles encore dans la littérature et dans les arts; suivez leur naissance, leurs progrès, leur chute: ne trouvez-vous pas dans cette regrettable issue les causes fatales que nous venons de signaler?

Examinez particulièrement ces fameux Romains vainqueurs du monde: comme nous, ils ont commencé par un état presque sauvage; comme nous, ils ont passé, dans leurs constitutions, par la royauté, la république et l'empire; comme nous, ils ont vu fleurir, au milieu d'eux, la richesse, les sciences, les lettres, les arts, la civilisation; comme nous, ils ont donné des lois à presque tous les peuples; comme nous, ils ont été pris d'un esprit de vertige; leur cœur s'est corrompu; leur courage, énervé par le désœuvrement, le luxe, la mollesse, la vanité, les plaisirs; et comme pour donner aux empires une leçon plus mémorable à la fois et plus salutaire,

ce furent des peuplades grossières et barbares qui vinrent anéantir le faux éclat de cette civilisation abusive, et se partager les lambeaux de ce grand corps social, tombé sous leurs coups parce qu'il n'avait plus d'âme pour vivre, et de courage pour commander à la victoire!...

« Les règlements que firent les Romains, dit Montesquieu, pour augmenter le nombre de leurs citoyens, eurent leur effet pendant que leur république, dans la force de son institution, n'eut à réparer que les pertes qu'elle faisait par son courage, par son audace, par sa fermeté, par son amour pour la gloire, et par sa vertu même. Mais bientôt les lois les plus sages ne purent rétablir ce qu'une république mourante, ce qu'une anarchie générale, ce qu'un gouvernement militaire, ce qu'un empire dur, ce qu'un despotisme superbe, ce qu'une monarchie faible, ce qu'une cour stupide, idiote et superstitieuse, avaient successivement abattu : on eût dit qu'ils n'avaient conquis le monde que pour l'affaiblir, et le livrer sans défense aux barbares. »

« L'empire romain, veuf de sa capitale, n'existait plus que de nom, dit M. Ch. Pouhaër, toutes les institutions s'étaient écroulées, et les souvenirs du passé, conservés avec les vieilles dénominations, semblaient une insulte à la dégradation présente. Les Grecs successeurs des Césars se laissaient ravir chaque jour quelque lambeau de leur héritage. Déjà tout l'Occident leur avait échappé; des plus lointaines contrées et du fond même de l'Asie, d'innombrables troupes de barbares venaient fondre tour à tour sur cette riche proie et s'en partager les débris. Rome, si longtemps la terreur des peuples, n'éveillait plus que leur mépris et leur audace... *Pendant que les hommes et les choses subissaient de honteuses décadences, un progrès merveilleux se manifestait dans l'ordre* intellectuel. De jeunes croyances fermentaient dans ce monde vieilli, et menaçaient de briser, en grandissant, l'enveloppe qui les contenait encore; déjà l'académie héritière de Platon, déjà la sagesse du Portique avaient trouvé d'admirables inspirations. Épictète ennoblissait en la portant la tunique des esclaves, et, courbé sous le fouet du maître, s'élevait à une hauteur morale jusque-là inconnue. Au milieu des orgies de

l'empire, en face de Messaline et de Néron, le génie déclamatoire de Sénèque protestait hautement contre la corruption toujours croissante. Mais cette philosophie d'orgueil et de parade, sans force pour changer le cœur de l'homme, lui avait seulement appris à mourir avec courage : l'heure était venue où le crépuscule de la sagesse antique allait pâlir et disparaître aux rayons du véritable jour. »

Ce parallèle, en tout si conforme, ne sera-t-il donc pas un fructueux enseignement pour nous? Éclairée par une aussi fatale expérience, notre société ne s'arrêtera-t-elle point dans une voie dont l'issue ne peut plus être douteuse? Enfin, si les peuples anciens ont brisé le plus noble avenir, et péri sous les atteintes mortelles de la démoralisation, voudrons-nous, pour compléter la ressemblance, immoler aussi nos belles destinées, subir la corruption destructive, et succomber misérablement comme eux?

Telles sont les graves mais utiles questions de régénération et de vie qu'il est aujourd'hui permis, qu'il est aujourd'hui nécessaire de poser à notre société moderne.

Plus éclairée, plus morale même, bien qu'en aient dit les fanatiques du passé, que celle de l'antiquité, du moyen âge surtout, elle nous paraît dans un plus imminent danger; elle fait évidemment fausse route; et, dans cette voie fatale, chacun de ses progrès apparents est un pas vers la décadence : plus son entraînement est rapide, plus sa marche vers la ruine est certaine et précipitée!..,

Les deux autres, du moins, dans un avenir de lumières et de civilisation, pouvaient entrevoir des espérances de paix et de bien-être : mais que ne doit pas craindre la nôtre qui, dans cette civilisation et ces lumières, n'a su trouver que de funestes et mortels enseignements?

Toutefois, nous ne prétendons mettre aucune exagération dans ce tableau : semblable au médecin réservé dans ses discours, mais énergique dans ses moyens, si nous présentons la maladie avec toute sa gravité, avec tous ses dangers, c'est qu'elle n'est pas incurable; c'est qu'il suffit au malade, pour guérir : DE VOULOIR et DE FAIRE!...

Empressons-nous, en effet, de le reconnaître, nous présentons aujourd'hui, sur les Grecs et sur les Romains, l'avantage immense d'une religion divine, d'institutions fortes et de lois très-sages ; mais si l'indifférence, l'égoïsme, l'amour effréné du luxe, l'esprit de vertige, de désordre, d'anarchie, s'emparent des individus, pénètrent dans les familles, envahissent la société tout entière ; si, plus tard, ces institutions, ces lois, cette religion sont négligées, méconnues, foulées aux pieds, où seront alors nos garanties? Où se trouvaient-elles hier sous l'énorme poids de l'avalanche révolutionnaire qui fut sur le point de nous engloutir?... Où seront-elles demain, si la société, si les familles, si les individus ne reviennent pas sérieusement à des idées saines et vraies de sagesse, de raison, d'ordre, de charité, de respect pour la religion, les institutions et les lois?... Si votre opinion, sur cette importante réponse, n'est point encore formée, demandez au passé les renseignements de l'avenir.

Ce n'est donc pas le renversement de ce qui existe, et l'établissement d'un système nouveau, d'une brillante et fallacieuse utopie, que nous allons proposer ; ce n'est pas même la pratique de ces vertus surnaturelles que l'on doit offrir à l'humanité comme un but à sa perfection, mais qu'il ne serait pas raisonnable d'imposer à sa faiblesse, comme une première condition d'existence.

Notre mission est, avant tout, conservatrice, et notre enseignement pratique : dès lors, nous laisserons la famille et la société comme elles sont ; nous demanderons seulement à leurs membres l'exercice éclairé, par la religion et par la morale, de cette raison que Dieu mit dans les intelligences ; de ces qualités qu'il déposa dans les cœurs, à l'exclusion des vices que l'ignorance, les préjugés, les passions mauvaises, les abus de la civilisation ont tenté de mettre à leur place avec un succès quelquefois trop complet !...

Ainsi, nous proscrirons des vices nuisibles aux individus, aux familles, à la société ; subversifs de l'ordre ; incompatibles avec le bien-être, le bonheur, la vie des peuples, pour y substituer des vertus qui, seules, peuvent en assurer l'existence, la prospérité, l'avenir.

Déjà des penseurs profonds, d'éminents publicistes ont signalé

cette inquiétude vague, ce malaise précurseur des plus sérieuses perturbations, cet esprit d'anarchie qui travaille et fatigue notre société moderne; cherchons à porter aujourd'hui le flambeau de l'analyse dans l'étude sérieuse des nombreux éléments de cette profonde et fatale influence; en isolant ces éléments essentiels du désordre, en les attaquant de front et séparément, nous trouverons plus de puissance pour les vaincre ou du moins pour empêcher le développement complet de leurs funestes résultats.

Rossi l'a dit avec beaucoup de sens: « Les passions sont des égarements funestes ou sublimes qui charment notre vie ou l'empoisonnent, et que la froide raison se contente d'analyser, à choses consommées: comme l'anatomiste borne son étude au cadavre. »

C'est en effet la vie du corps social qu'il faut défendre contre l'action délétère des principes constituants de cet esprit vertigineux d'inquiétude et d'anarchie sociale: principes qui ne sont autre chose que les dangereux enfants d'une civilisation abusive, les anomalies fiévreuses de l'intelligence et de la raison humaine engagées dans une fausse et périlleuse voie.

Telles sont les influences désastreuses dont la marche incessante et fatale en minant sourdement les bases des États, en apparence les plus solidement établis, ne manque presque jamais de les faire crouler et de les détruire sans retour.

« La méthode analytique, dit M. Ch. Comte, ne donne ni préceptes ni conseils; elle n'impose ni devoirs ni obligations; elle se borne à exposer la nature, les causes et les conséquences de chaque procédé: elle n'a pas d'autre force que celle qui appartient à la vérité... L'effet qu'elle produit est d'autant plus irrésistible qu'elle commande la conviction. »

« Ce que la civilisation, dit M. Bérenger, est trop souvent impuissante à prévenir, il lui appartient de le réparer; c'est son triomphe le plus éclatant de porter en elle-même le remède aux maux qu'elle engendre, c'est donc ce remède que nous avons à chercher; mais pour y parvenir il faut rechercher aussi quelles sont les infirmités morales de notre société, quelles sont leurs causes, en quoi ces causes se rapprochent ou s'éloignent de celles qui, dans

les temps antérieurs, produisaient des effets analogues ou plus pernicieux. Il faut examiner aussi quel est le caractère de nos populations, en quoi ce caractère diffère, de région à région, de département à département; différence qui provient ou de la richesse du sol, ou de la situation géographique, ou du degré d'instruction. De cette étude faite sur les aggrégations d'hommes, il faut passer à celle des individus groupés par professions similaires ou par identité de position, soit de fortune et d'aisance, soit de pauvreté et de misère.

« On sait combien l'ordre nouveau, né avec la grande révolution française, a apporté d'améliorations dans notre état social, améliorations que nous avons chèrement payées, et dont le maintien doit nous être doublement précieux, si nous en comparons la valeur à ce qu'elles nous ont coûté. Mais si la société nouvelle ne renferme pas dans son sein les mêmes causes de perturbation, elle en renferme d'autres qui, bien que moins alarmantes à certains égards, menacent trop souvent la sécurité de nos villes et de nos campagnes. »

C'est, comme on le voit, avec les meilleurs esprits, avec les hommes les plus compétents, que, sans exagération et sans idées préconçues, nous avons posé le problème du perfectionnement social dans ses véritables caractères, sur les données positives de l'expérience et de ses inductions logiques. Pour essayer la solution de ce grave et difficile problème, nous présenterons dès lors en trois études ou sections particulières: I. L'ESPRIT D'INQUIÉTUDE ET D'ANARCHIE SOCIALE; II. SES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS; les influences funestes qu'ils exercent constamment sur l'individu, la famille, la société; les moyens principaux à leur opposer pour les prévenir ou les détruire; III. LA CONCLUSION DU SYSTÈME SOCIAL.

PREMIÈRE SECTION

ESPRIT D'INQUIÉTUDE ET D'ANARCHIE SOCIALE.

Des écrivains systématiques, ou sans intelligence et sans étude, n'ont trouvé d'autres moyens : les uns, pour abaisser le présent, que d'exalter le passé dans leurs éloges pompeux, imaginaires et démentis par l'autorité des faits ; les autres, pour exalter le présent, que d'abaisser outrageusement le passé dans leurs accusations calomnieuses et passionnées : les uns et les autres ont fait, non-seulement une appréciation fautive, mais encore une mauvaise action.

C'est aujourd'hui par l'expérience, la raison et la vérité, qu'il faut éclairer les hommes; le temps des vaines théories et des mensongères déclamations est heureusement déjà loin de nous.

Sans doute, le passé avec son ignorance fanatique, sa brutalité, sa barbarie, ses privations et ses misères, n'est pas à regretter ; mais le présent avec le faux éclat de sa philosophie, la politesse extérieure de ses manières, les développements d'une civilisation abusive, la création de ses nombreux besoins, de ses jouissances factices et ruineuses, offre-t-il donc pour l'homme sage, raisonnable, éclairé, cette précieuse réalisation du bien-être, du bonheur, de la stabilité, de l'ordre dans le présent, des espérances et des garanties de l'avenir? Qui pourrait le croire et surtout le prouver ?

« Le créateur, dit M. Michelet, à fait l'homme semblable à lui, c'est-à-dire créateur : l'homme aussi crée à son image ; symbole lui-même, il crée des symboles... tout néant qu'il est, il a en lui, comme image de Dieu, une idée, une force fécondes; l'idée qu'enferme tout symbole brûle d'en sortir, de s'épancher, de redevenir

infinie ; elles s'efforcent, ces pensées ailées, à voler sous le poids qui les entraîne contre terre : elles se soulèvent comme pour respirer un peu... voilà le malaise universel, la sublime tristesse du monde ; homme, nature, toute existence est travaillée d'un infini captif qui veut se révéler par la génération... l'homme porte ainsi, en lui, comme un infatigable artiste qui travaille à la fois au dehors et au dedans : cette force l'use et le soutient... il façonne incessamment son argile, il est à lui-même son Prométhée. »

Tant que ce flambeau merveilleux réchauffe le cœur de l'homme, éclaire ses pas dans la carrière de la vérité, du bien, de la vertu, c'est en effet le feu sacré descendu miraculeusement des cieux pour le bonheur du monde ; mais lorsqu'il embrase les mauvaises passions, que sa lumière fatale entraîne l'humanité dans la voie des crimes, c'est une torche infernale qui porte et jette partout l'incendie, la perturbation et la mort ; que dire en effet autre chose de celle qui vint projeter ses terribles et sanglants reflets sur les meurtres et les désastres dont nous avons été les témoins ?...

« Le sentiment de la liberté humaine développé à l'excès, dit M. Bérenger, a créé de nombreuses individualités qui, jalouses de leur importance, n'admettent ni distinctions sociales, dont elles sont cependant avides pour elles-mêmes, ni déférence pour l'autorité, et qu'on trouve toujours prêtes à prendre part aux désordres publics ; de là les erreurs politiques, qui, trop souvent, ont exposé notre patrie à de sérieux dangers. »

« Dans les âges qu'on appelle barbares, dit Lamennais, le christianisme avait affermi et tempéré le pouvoir, sanctifié l'obéissance, établi les vrais rapports sociaux, épuré les mœurs et souvent suppléé les lois ; il avait couvert l'Europe d'institutions admirables qui, remplissant le vide toujours immense des institutions politiques, rattachaient à l'État, par la douce influence d'une charité prodigue de bienfaits, la classe innombrable des malheureux ; grâce à l'empire qu'il exerça sur les idées, et plus encore sur les cœurs, l'homme devint sacré pour l'homme ; il y eut bien sans doute des passions, et, par conséquent des crimes, mais la religion savait encore en faire sortir des vertus nouvelles par le repentir : assujetties à la

règle immuable des devoirs, les actions, comme les pensées, tendaient, dans leur ensemble, au bien général; et c'est le trait caractéristique de cette époque : on était puissant pour le faible ; riche, pour le pauvre ; au lieu de rêver un ordre de choses exempt de toute imperfection, on laissait l'ordre existant se perfectionner peu à peu de lui-même; et chacun, dans sa sphère, s'attachait à remédier au mal particulier qui le frappait ; de là, outre les largesses passagères, tant d'établissements durables érigés en faveur de l'indigence, et qui s'élevaient, presque à chaque pas, comme les arcs de triomphe de la charité !... »

Sans doute, voilà ce qu'aurait dû produire la divine religion du Christ, et ce qu'elle effectuera nécessairement en touchant les cœurs, en éclairant les intelligences ; mais cette peinture avantageuse du moyen âge, brillant tableau d'une imagination féconde, n'est assurément pas un document historique ; et vouloir, à ce dernier titre, en invoquer le témoignage, pour élever ainsi le passé bien au-dessus du présent, c'est évidemment avoir la prétention d'échafauder une preuve sur des illusions, au lieu de la fonder sur des réalités.

« Notre siècle, dit M. Troplong, vaut mieux qu'on ne le pense : nos cœurs, en effet, restent-ils sourds à l'esclavage qui attend son émancipation ; au pauvre qui montre sa misère ; à l'ignorance qu'il faut instruire ; au coupable qui veut s'amender ; à l'être faible et subjugué que l'industrialisme condamne à une éternelle enfance ?... »

« Quel triste spectacle, dit J. B. Say, nous offre l'histoire des temps passés : d'après Diodore, les nations sans industrie ; les principaux personnages d'un État, les philosophes les plus réputés, n'ayant pas des idées de bien public ou d'humanité plus arrêtées que le vulgaire : Lycurgue tolérant le vol, ordonnant l'oisiveté ; Caton ne rougissant pas d'être usurier et marchand d'esclaves ; Trajan donnant des fêtes où il faisait égorger dix mille gladiateurs et douze mille animaux, etc !... »

« Alors, dit Portalis, ces maîtresses branches des connaissances humaines, l'histoire : qui est *la mémoire des peuples ;* la morale :

qui est *la conscience du genre humain ;* la philosophie : *qui n'est que la raison humaine,* se ramenant en soi, n'ayant plus où se prendre, *et s'éclairant elle-même ;* la législation, la jurisprudence : *sortes de causes secondes, préposées au gouvernement des sociétés civiles ;* l'économie sociale et la statistique, qui recherchent et formulent les lois de la formation et de la circulation des richesses, et *constituent en quelque sorte l'anatomie et la physiologie des corps politiques*, étaient loin d'être parvenues à l'état de sciences ; elles n'y ont été ramenées que successivement ; et ces dernières, bien tard. »

Ne plaignons donc pas trop le présent, ne vantons pas trop le passé ; M. Mackinnon, dans son *Histoire de la civilisation*, publiée à Londres, en 1847, nous rappellerait aussitôt le passage graduel et progressif des nations de l'état barbare à l'état civilisé : nous ferait voir, par le récit des événements, que, même depuis l'ère chrétienne, le genre humain a subi les horreurs de deux cent trente-neuf famines, et de trois-cent quatre-vingt-dix-neuf épidémies ; que, depuis six mille ans, les guerres ont fait plus de deux milliards de victimes ; que, pendant la seule dictature des parlements, plus de trois cent mille sorciers ont été pendus ou brûlés, etc.

« A quelle somme de misères, dit cet auteur, a été vouée l'humanité pendant cette antiquité dont les malheurs se sont perpétués jusqu'à l'aurore de ce siècle. Un tel spectacle permet au moins de douter du regret que doivent nous inspirer ces longues époques, pendant lesquelles l'homme a non-seulement empoisonné, mais détruit son existence par les crimes, l'oisiveté, le fanatisme, les guerres, l'imprévoyance ; ne nous est-il donc pas permis de nous réjouir des progrès qui s'accomplissent chaque jour et qui, tout en améliorant les conditions physiques de l'homme, lui donnent une idée plus haute de ses droits et de ses devoirs ? »

Ce portrait est plus vrai, plus ressemblant ; nous n'avons pas la prétention d'en contester l'exactitude, et de nier l'utile progrès des lumières, de la civilisation ; mais nous croyons bien important d'éviter ici les illusions d'un mirage trompeur, et les entraînements d'une amélioration sociale plus séduisante que démontrée, moins

réelle qu'apparente; retournant la même pensée, nous ajouterons donc : ne vantons pas trop le présent, ne plaignons pas trop le passé.

Si nous jetons un coup d'œil général sur l'origine de l'humanité, sur ses progrès dans les voies des lumières, de la raison, de la vérité, du perfectionnement social, combien nous trouvons d'anomalies, de déviations, de rétrogradations même dans sa marche!...

En créant l'homme, Dieu mit dans son *esprit* trois facultés: *intelligence*, *raison*, *volonté*; dans son *cœur*, trois vertus: *foi*, *espérance*, *charité*; dans tout son *être*, une qualité complémentaire: *sociabilité*.

DANS SON ESPRIT : *l'intelligence*, pour connaître, imiter, imaginer, perfectionner; *la raison*, pour apprécier, pour distinguer le vrai du faux, le juste de l'injuste, le bien du mal; *la volonté*, pour exécuter, pour agir.

DANS SON CŒUR : *la foi*, pour croire les vérités inspirées à son intelligence avec les garanties de sa raison; *l'espérance*, pour soutenir dans les travaux, dans les épreuves, montrer un but aux bonnes actions; *la charité*, pour aimer, compatir et soulager.

DANS TOUT SON ÊTRE: *la sociabilité*, pour amener cette union des sentiments, des intérêts, des actions, qui fait la force, qui constitue la base fondamentale de *la famille* et de *la société*.

L'homme, sous l'impulsion exclusive, irrésistible, de ces puissants mobiles, eût marché sans déviation, mais sans mérite, dans les voies de la justice et de la vérité. Pour détruire chez lui cette nullité de *l'automatisme*, pour en faire un être méritant, il fallait un contre-poids, une opposition possible à l'action de ces mobiles; il fallait à *ces vertus*, à *ces facultés*, l'antagonisme *des passions*; il fallait à l'homme une LIBERTÉ NATURELLE pour accepter l'un ou l'autre de ces empires; et pour qu'il existât *châtiment* ou *récompense*, il fallait un combat *avili* par la défaite, ou *couronné* par la victoire. !...

« Pour se conformer aux lois de l'ordre, dit Lamennais, il faut les connaître. Donc point de bonheur pour l'homme, à moins qu'il ne se connaisse lui-même, et qu'il ne connaisse les êtres avec les-

quels il a des rapports nécessaires. L'homme peut connaître Dieu, les autres hommes et se connaître lui-même; et connaître, par conséquent, les rapports qui l'unissent à Dieu et aux autres hommes, et qui dérivent de la nature de l'homme et de la nature de Dieu : autrement, il serait un être contradictoire, puisque ayant une fin, qui est la perfection et le bonheur, il n'aurait aucun moyen d'y parvenir.

« Et ceci montre clairement l'absurdité de la doctrine du fatalisme; car si les actions humaines étaient nécessitées, elles tendraient toutes nécessairement à la perfection de l'homme, et il serait toujours aussi heureux qu'il lui est possible de l'être. Il n'y a qu'un être *libre* qui puisse agir contre les lois de sa propre nature; et le malheur, de même que le désordre, n'est explicable que par la liberté. »

Ainsi, depuis l'origine du monde, l'humanité n'a cessé de marcher entre ces deux puissances rivales, que les anciens caractérisaient par les titres de *bon*, de *mauvais génie;* que nous désignons aujourd'hui par ceux de VERTUS et de VICES.

Ramenés à ces termes simples et vrais, les mouvements de la civilisation sont faciles à préciser, à bien apprécier dans leur avancement ou dans leurs pas rétrogrades. Toutes les fois, en effet, que LES VERTUS gouvernent l'humanité, ses progrès dans le bien-être, la prospérité, le bonheur, sont assurés; toutes les fois, au contraire, que LES VICES prennent un fatal ascendant, elle dépérit, s'étiole, et tombe inévitablement dans la misère et la dissolution : l'enchaînement de ces causes et de ces effets est tellement logique et tellement invariable, que toujours ici les démonstrations de l'expérience viennent confirmer les prévisions de la théorie.

Mais pour éviter l'équivoque, et ne pas jouer sur les mots dans une question aussi grave, il faut bien définir ce que l'on doit entendre par *progrès, civilisation.*

Il existe avancement dans la civilisation, toutes les fois que l'intelligence, la raison, la volonté, la vertu dominent les instincts grossiers et les passions brutales; en un mot, toutes les fois que, progressivement, L'ESPRIT gouverne davantage LA MATIÈRE avec des

conditions de lumières vraies, de bien-être réel pour chacun et de bonheur pour tous : il existe, au contraire, ou déviation du progrès, ou retour vers la barbarie, toutes les fois que LA MATIÈRE prend plus d'ascendant sur L'ESPRIT ; que les passions brutales et les grossiers instincts maîtrisent la vertu, la volonté, la raison, l'intelligence, avec le développement de fausses clartés, qui nécessairement égarent ; avec des conditions de bien-être factice pour quelques-uns ; de souffrances, de démoralisation pour tous.

Que l'on examine actuellement, à ce double point de vue, les sociétés humaines, on les verra presque toujours suivre l'une ou l'autre de ces voies, presque jamais demeurer absolument stationnaires.

Elles ont commencé par l'ignorance, la barbarie, le règne de la force brutale : et, par une conséquence nécessaire, le dénuement, les privations, la servitude, la souffrance morale et physique : c'est leur berceau : LE PREMIER AGE.

Le combat de la vertu, du vice ; de la raison, des passions ; de l'esprit et de la matière, s'est manifesté ; les préjugés, la superstition, le fanatisme ont progressivement plié sous le joug de la vérité, mais avec des réactions violentes et souvent perturbatrices de l'ordre social. Tous les genres de despotisme ont perdu graduellement leurs injustes droits ; tous les genres d'esclavage ont vu s'affaiblir insensiblement la rigueur de leurs pénibles devoirs ; l'affranchissement, salué par les acclamations des cœurs généreux, s'est fait apercevoir à l'horizon : c'est leur adolescence : LE MOYEN AGE.

Enfin, les sciences, les arts ont fait briller leur flambeau ; l'intelligence humaine s'est éclairée ; les mœurs, adoucies ; la richesse publique, augmentée ; le bien-être individuel, accru ; l'homme a secoué les chaînes des préjugés et de la servitude !... Mais, dans son enthousiasme de puissance et de liberté reconquise, dans ses rêves de bonheur imaginaire, dans le délire des prétentions de son exorbitant orgueil, il a dépassé le but ; pris inconsidérément les illusions de l'erreur, pour les enseignements de la vérité ; les jouissances factices, pour les réalités du bien-être ; les satisfactions ruineuses de la vanité, pour la félicité positive ; la coupable licence,

pour la liberté naturelle!... Pour les sociétés humaines ce devrait être L'AGE VIRIL; c'est trop souvent la vieillesse anticipée, la LA CADUCITÉ! Pour nous, c'est l'époque actuelle avec ses avantages, ses inconvénients, ses dangers!

« Dans l'état le plus rapproché de la nature, dit M. E. Haag, nous voyons déjà les hommes s'associer pour la chasse ou la pêche. A mesure qu'ils se civilisent, ils deviennent pasteurs ou agriculteurs, selon que le climat et le sol le permettent. Les associations sont alors plus nombreuses, et, dans l'un comme dans l'autre de ces états, il y a des maîtres et des serviteurs. Dans le but d'assurer leur prospérité, les riches se liguent entre eux... Ils instituent un gouvernement, dont ils attendent sécurité et protection... Leurs fortunes s'accroissent ainsi de plus en plus, et moins ils ont besoin de leurs semblables, plus ils deviennent égoïstes: à l'amour de soi, sont sacrifiés les deux autres grands ressorts du système de l'humanité: l'amour de Dieu et celui du prochain. »

Remontant à l'origine du monde pour suivre son évolution complète, M. Boulland admet, pour notre globe, trois grandes périodes, trois âges distincts par le but social qui les caractérise: 1° *solidification*, formation du globe par la fusion ignée suivie de la cristallisation; 2° *organisation*, progrès du développement de la structure organique et de la vie, depuis la plante rudimentaire jusqu'à l'homme; 3° *spiritualisation*, développement de l'intelligence humaine; progrès et prédominance de la force morale sur la force physique; dernier terme du progrès social: « Tel est, dit l'auteur, le but le plus général de la création: subordonner de plus en plus la matière à l'esprit. L'humanité marche à ce but par le progrès social: le mobile du progrès, ce sont les besoins; le résultat, la satisfaction de ces besoins; la fin de toute société est le bien-être et le bonheur, ou l'amélioration de la condition humaine: la suprématie de l'esprit sur la matière: la paix, la liberté, l'égalité... Le travail de l'homme est temporaire; celui de l'humanité séculaire; avantage immense des sociétés... Dans les époques religieuses, le caractère est la prédominance des sentiments généraux: surtout, l'amour de Dieu et des hommes; les effets: tous

les genres de dévouement : dans les époques irréligieuses, au contraire, on trouve pour caractère : des sentiments restreints par degrés à la patrie, à la famille, à l'individu ; pour effets, l'égoïsme avec toutes ses variantes et toutes ses infirmités. »

Guidée seulement par les lumières de son intelligence et de sa raison, l'humanité serait, en effet, incapable de se diriger, avec avantage, vers le perfectionnement social, au milieu des difficultés et des écueils dont sa route est naturellement embarrassée ; mais Dieu, tout en lui laissant son libre arbitre, n'a cependant jamais cessé de l'éclairer par le flambeau si pur de ses bienveillantes inspirations.

Dans toutes les phases du progrès humanitaire, nous retrouvons les preuves de cette influence divine, qui se manifesta définitivement dans toute sa puissance par la voix du Christ apportant au monde les immenses bienfaits de l'affranchissement et de la véritable civilisation.

Mais combien de fois, dans son orgueilleuse confiance, l'homme n'a-t-il pas négligé ce fanal précieux au milieu des récifs d'une mer si souvent orageuse? Faut-il dès lors s'étonner de ces funestes aberrations, de ces désastreux naufrages dont l'histoire du genre humain nous fournit des exemples nombreux et du plus haut enseignement?...

Notre société moderne a de belles et nobles qualités, sans doute : elle est éclairée, productive, puissante, loyale dans son ensemble ; et, dans quelques-unes de ses parties, sincèrement religieuse, morale, bienveillante, admirablement charitable !...

Nous la trouvons donc bien inconsidérément calomniée dans certains écrits qui n'ont pas craint de la juger définitivement, sans prendre aucun soin de son intelligente et consciencieuse étude.

C'est précisément parce qu'elle offre de grandes et nombreuses vertus que nous ne dissimulerons aucun de ses vices, aucune des anomalies de son action ; c'est précisément parce qu'elle n'aurait besoin que de mieux comprendre ses droits, ses devoirs, ses véritables intérêts, pour abandonner la funeste voie qui la conduit à sa perte, s'engager dans celle qui la mènerait au bien-être, au bon-

heur, que l'on doit tout espérer de sa moralité, de son intelligence et de sa réflexion.

Il est impossible de ne pas le reconnaître : actuellement, dans notre savante, riche et brillante société moderne, règne un vague sentiment de malaise, d'inquiétude et d'instabilité, qui semble tout mettre en question : le passé disparaît sans enseignement ; le présent n'offre que des illusions, des prestiges; et les hommes comptent si peu sur l'avenir, qu'assez indifférents pour l'existence d'aujourd'hui, bientôt ils ne formeront plus aucun projet pour demain !...

Cette instabilité, cette inquiétude, ce malaise n'atteignent pas seulement les classes pauvres : on en comprendrait les raisons en voyant leur dénuement et leurs misères ; mais elles frappent encore, et peut-être avec moins de ménagement, les classes que l'aisance et surtout la richesse paraîtraient devoir en garantir. On dirait que leur principe fatal, jeté dans l'atmosphère, comme celui des plus funestes épidémies, porte, sans distinction, son mortel empoisonnement dans tous les organes du corps social !...

Nous verrons bientôt les causes de cette communauté, de cette prédilection d'influence du principe désorganisateur des éléments sociaux : si les uns, au milieu de cette instabilité maladive, craignent de ne pas acquérir, les autres craignent bien davantage encore de ne pouvoir conserver.

On dirait que les esprits ont perdu cette lumière si pure qui constitue la vérité ; les cœurs, ce profond sentiment religieux qui sert de base à la vertu : aussi voyez, presque partout, cette anxiété, cette lassitude morale qui se traduisent par l'indifférence, par le dégoût de la vie ; trop souvent encore par le vice ou par le crime !... Voyez tant de brillants génies, qui devraient être les phares des nations, les guider au port, et qui deviennent des farfadets insidieux pour les halluciner et les faire tomber dans l'abîme !...

« Les doctrines antisociales germent dans la misère, dit M. Bérenger, s'accréditent par l'ignorance, et, grâce à l'appât qu'elles offrent, soit à la vanité impatiente de bruit, soit à la sensualité avide de jouissances, conduisent au paroxysme de l'exaltation politique, pour aboutir à la rébellion et au régicide !...

« Et dans quel temps s'efforce-t-on de propager, au sein des masses, ces stériles aspirations vers un avenir impossible, qui amènent le découragement, quand elles ne poussent pas au crime? A une époque où toutes les voies leur sont ouvertes pour se mettre, par le travail et par le libre développement des facultés qui le fécondent, au niveau de tout ce qui, dans un pays, constitue les supériorités sociales...

« Ce facile accès à toutes les positions dans l'ordre politique et civil ; ce tableau, offert à nos regards, d'hommes que la conscience de leur valeur secondée par une volonté ferme a aidés à parvenir aux plus hauts grades de l'armée, à occuper les siéges les plus élevés de la magistrature, à s'asseoir dans les conseils de la couronne : est-ce là un ordre de choses qui donne raison aux détracteurs systématiques de nos institutions sociales? Et ne peut-on pas, en examinant de près ce qu'il y a au fond de ces déclamations passionnées, sentir s'accroître son indignation contre ces sophistes de mauvaise foi qui attristent par le découragement la destinée des petits et des pauvres, au lieu de l'adoucir par la résignation, ou de la relever par l'espérance?»

« Nous sommes agités, dit M. L. Faucher, par une de ces crises morales qui tourmentent les peuples moins vivement, mais plus profondément que les crises politiques : le sentiment du devoir s'efface, le sensualisme domine, les doctrines se matérialisent. Dans nos livres, la propriété a ses antagonistes ; l'adultère, ses défenseurs... Le peuple arrive au dix-huitième siècle à mesure que les classes élevées s'en éloignent ; et comme le culte était la base unique de sa morale, le jour où il a cessé de croire, il ne lui est resté d'autre frein que l'habitude. Cet envahissement des funestes doctrines est révélé, dans les mairies, par la diminution des mariages et l'augmentation des naissances illégitimes ; dans les hôpitaux, par le nombre croissant des enfants trouvés et des vieillards abandonnés ; devant les tribunaux et dans les prisons, par le progrès des crimes et surtout par la multiplication des récidives. »

« Il serait difficile de dire, écrivait F. Bastiat, en 1848, si l'anarchie a passé des idées aux faits ou des faits aux idées, mais il est certain qu'elle a tout envahi :

« Le pauvre s'élève contre le riche ; le prolétariat, contre la propriété ; le peuple, contre la bourgeoisie ; le travail, contre le capital ; l'agriculture, contre l'industrie ; la campagne, contre la ville ; la province, contre la capitale ; le régnicole contre l'étranger, etc.

« Les faiseurs de système s'emparent de cet antagonisme pour tout bouleverser, pour substituer des lois imaginaires aux lois naturelles. On souille la propriété, le capital, l'industrie, la concurrence, la vraie liberté, l'intérêt personnel, etc., on dégoûte de tout, on nie tout, et l'on ne laisse pas cependant que d'obtenir un triste et dangereux succès auprès de ces classes que la souffrance n'incline que trop vers le désespóir;... ou l'on s'installe en Providence en créant des *phalanstères*, des *Icaries*, des *Eldorados* naïvement et complétement imaginaires. »

On l'a dit, avec beaucoup de vérité : « *Les révolutions se font à Paris et se paient en province.* » Il suffirait aux populations d'un peu de réflexion pour comprendre, en effet, que rien n'est plus contraire à tous leurs intérêts.

« Les crises politiques enchaînent tout progrès, dit M. G. de Molinari, font rétrograder le succès des industries, même celle des plaisirs publics : ainsi les théâtres, du 1er octobre 1847 au 1er mars 1848, ont fait, en recette : 5,272,085 fr.; et du 1er octobre 1848 au 1er mars 1849, seulement : 3,369,195 fr.; ils réclament et reçoivent une indemnité de 680,000, mais ils réclament encore : cette sorte de mendicité est générale en France. »

« Ce qui est particulier au temps actuel, dit M. Ch. Dunoyer, c'est l'agitation de toutes les classes, c'est leur inquiétude, leur impatience, leur impossibilité de s'arrêter à rien et de se contenter jamais... La cause de ces désordres est le travail infernal fait sur les classes les moins heureuses pour qu'elles deviennent de plus en plus mécontentes à mesure que la société fait plus d'efforts pour qu'elles soient moins à plaindre en réalité. Si l'on en juge en effet par les précautions prises dans les XIVe et XVe siècles, la misère et le paupérisme étaient bien plus étendus et plus profonds qu'aujourd'hui. »

En 1698, cette vérité se trouvait ainsi démontrée par le célèbre

et judicieux Vauban : « Il est certain qu'en France, le mal de l'indigence est poussé à l'excès, et que, si l'on n'y remédie, le menu peuple tombera dans une extrémité dont il ne se relèvera jamais : les grands chemins de la campagne, les rues des villes et des bourgs sont pleins de mendiants que la faim et la nudité chassent de chez eux. Près de la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité ; des neuf autres, il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône et sont eux-mêmes très-près d'être réduits à cette condition, et des quatre qui restent, trois sont fort mal aisées. »

« Assurément, ajoute M. Ch. Dunoyer, l'état des trente-quatre millions de Français n'est pas actuellement dans des conditions aussi fâcheuses : des statistiques positives indiquent en effet que, sur les trente-quatre millions, vingt-quatre participent à la propriété du sol ; six aux différentes industries comme chefs ; viennent ensuite un grand nombre d'ouvriers ayant un mobilier et des épargnes. Les malheureux mêmes sont mieux nourris : dans les grandes villes, presque tous mangent du pain blanc ; ils sont mieux logés, mieux vêtus, leurs ateliers plus sains ; dans les jours de fêtes, la mise de l'ouvrier se confond avec celle du bourgeois : c'est un des maux à indiquer. »

« Il y a mal dans le pays, dit M. Jouffroy, et ce qui atteste ce mal, c'est cette inquiétude partout manifestée, ce mécontentement qui se trahit de tous les côtés, et dont personne ne peut définir la cause et l'objet. Eh bien ! ce besoin de la société qui n'est pas satisfait, ce besoin qui crie, ce besoin n'est point du tout un besoin matériel ; c'est un besoin moral... Le vide laissé par une immense destruction de principes est partout : il est dans tous les cœurs ; il est obscurément senti par les masses ; il est plus clairement senti par les esprits distingués : ce vide, *il faut le remplir*. Tant qu'il ne sera pas rempli, je prétends que la société ne sera pas calmée. »

« En vain l'on essaierait de se le dissimuler, la société en Europe, dit Lamennais, s'avance rapidement vers le terme fatal de la dissolution. Les bruits qui grondent dans son sein, les secousses qui l'ébranlent ne sont pas le plus effrayant symptôme qu'elle offre à

l'observateur : mais cette indifférence léthargique où nous la voyons tomber, ce profond assoupissement, qui l'en tirera? qui soufflera sur ces ossements arides pour les ranimer? Le bien, le mal, l'arbre qui donne la vie et celui qui produit la mort, nourris par le même sol, croissent au milieu des peuples qui, sans lever la tête, passent, étendent la main et saisissent leurs fruits au hasard ! »

Heureusement, à côté de cet esprit vertigineux des imaginations en délire, se trouve presque toujours LE BON SENS PUBLIC, véritable ancre de salut pour le vaisseau de l'État, qui plus d'une fois l'arrêta sur le penchant de sa ruine au plus fort de la tempête : mais il ne faut pas trop compter sur un tel moyen de sauvetage; car, nous le savons trop, il a plus d'une fois lui-même fait entièrement défaut au moment du péril.

« C'est le bon sens public, dit M. de Rémusat, qui ramène le calme après les révolutions : c'est la sagesse qui suit l'expérience, et la volonté courageuse de recommencer la liberté par l'ordre :... c'est cet instinct passionné des intérêts, ce sentiment exclusif de l'utilité immédiate : l'âme de la société économique... La France a eu raison d'échanger l'activité qui soulève les masses, contre l'activité qui les enrichit... On s'est demandé à quoi sert la science des lois sociales, si la société les accomplit en quelque sorte malgré elle, et se développe comme une plante soumise à la fatalité de son organisation?... Que le monde s'ignore et qu'il marche; que l'homme s'oublie et qu'il travaille : la Providence sait pour lui et médite à sa place. »

Le fond de cette pensée a quelque chose de grand, de noble, de sublime !... Toutefois, il ne faudrait pas la fausser par des interprétations exagérées, par des applications abusives; ce serait alors en effet réduire l'homme et la société aux tristes conditions d'un automatisme sans conscience et sans moralité : ce qui n'entre assurément pas dans les intentions de notre profond moraliste.

« Le monde, dit Napoléon, a éprouvé un grand déplacement et il cherche à se rasseoir : voilà, en deux mots, toute la clef de l'agitation universelle qui nous tourmente : on a désarrimé le vaisseau, transporté du lest de l'avant à l'arrière, et, de là, ces furieuses oscillations qui peuvent amener le naufrage à la première tempête,

si l'on s'obstine à vouloir le manœuvrer comme de coutume, sans avoir obtenu un nouvel équilibre. »

Nous l'avons avancé : *la société moderne se trouve actuellement, au milieu des apparences du plus admirable progrès, dans la voie fatale qui conduit à la dissolution ; un esprit vertigineux d'inquiétude et d'anarchie la travaille, la tourmente et la pousse vers l'abîme !...* L'opinion des plus savants publicistes, des plus éminents génies, vient de prouver l'évidence de ces tristes vérités.

Que veulent, que cherchent donc les hommes, dans ce désordre et dans cette confusion? Les hommes ne s'abusent pas sur l'objet, sur le terme de leurs efforts : ils veulent, ils cherchent *le bien-être, le bonheur ;* mais ils se trompent sur les moyens : ils prennent, pour les jouissances de l'âme, la satisfaction des sens ; pour la réalité, des illusions ; pour la vérité, le mensonge : peu soucieux de la dignité de leur être, ils s'abaissent trop souvent au déplorable niveau de la brute, par leurs désirs, leurs goûts, leurs habitudes, leurs mœurs !... Alors, cette âme dont ils négligent ainsi la satisfaction des besoins, qu'ils privent de son véritable aliment, éprouve bientôt le vide affreux qui se traduit par l'affaissement ou l'inquiète agitation de l'être animé soumis aux tourments de la faim ; voilà, dans sa véritable cause, le principe essentiel de cet esprit anarchique et perturbateur dont l'existence, au milieu de notre civilisation abusive, est malheureusement trop bien démontrée.

C'est alors surtout qu'il faut redouter ces terribles châtiments providentiels dont parle M. H. Carnot : « Dieu, dit-il, a chargé les barbares du Nord d'effacer de la terre le scandale des peuples corrompus de la plus incurable des corruptions : de la corruption de la civilisation, et de la corruption des doctrines. »

« Le bonheur, ajoute Lamennais, est la fin naturelle de l'homme : il désire invinciblement d'être heureux. Mais trop souvent la raison incertaine et les passions aveugles l'égarent loin du terme où il aspire avec une si vive ardeur. Soumise à des lois invariables, la brute atteint sûrement sa destination : aucune erreur, aucune affection désordonnée ne l'écarte du but que lui a marqué la nature. Il n'en est pas ainsi de l'homme : intelligent et libre, pour jouir du

bonheur, il faut qu'il le cherche, qu'il s'applique à le discerner de ce qui n'en est que l'image ; et que sa volonté le choisisse librement ; et jamais il ne s'en éloigne davantage que lorsqu'il n'obéit, comme l'animal, qu'à ses penchants. Les nobles facultés qu'il dégrade, voyant leurs droits outragés, lui font bientôt sentir, par l'amertume qu'elles répandent sur ses plaisirs, qu'il existe, pour lui, une autre loi que la loi des sens.

« Ainsi, les animaux vont au but par l'instinct, l'homme ne l'atteint qu'avec la raison : le premier mobile le conduit au désordre, à la destruction ; l'autre, à l'ordre, à la vie... Il n'y a de bonheur qu'au sein de l'ordre : l'ordre est la source du bien, comme le désordre est la source du mal ; dans le monde moral, comme dans le monde physique ; pour les peuples comme pour les individus ; et quand ils méconnaissent cette vérité éternelle, le châtiment suit de près, toujours proportionné à la gravité du désordre : si le désordre est extrême, si un individu ou un peuple se rend, pour ainsi parler, coupable d'un crime capital, en violant les lois fondamentales de son être, la nature inexorable le punit de mort !... »

Profondément affligées des maux actuels, préoccupées, avec sincérité, des malheurs futurs, la charité, la raison et la prudence ont dû chercher un remède à ces maux, un préservatif à ces malheurs ; sans se laisser décourager par les doctrines fatales du désespoir, et par les infructueux essais des systèmes irréfléchis ou dangereux.

« Pour rendre un peuple heureux et libre, dit, avec ironie, M. Vidal, en faisant allusion aux utopies de quelques économistes, publicistes, etc., il suffit d'abolir la royauté, de proclamer la république, le suffrage universel ; puis de prêcher la fraternité, l'amour de la vertu, de la patrie !... ou de produire la richesse, de déclarer la liberté absolue, la concurrence, *le salariat* ; d'appliquer le : *Laissez faire, laissez passer* ; etc... »

Plusieurs écrivains ont voulu faire peser sur les gouvernements la responsabilité des calamités publiques, en soutenant que le pouvoir social devait être en mesure d'en neutraliser les effets et même d'en détruire les causes :

« Sans doute, il dépendrait des gouvernements, dit Lamennais,

de prévenir cette dissolution terrible en protégeant, contre les passions, les doctrines vitales, source de la vigueur et de l'énergie qu'on remarque dans certaines sociétés. L'autorité peut tout, soit pour le bien, soit pour le mal, car, en bien comme en mal, on n'agit sur les peuples que par l'autorité ; et l'autorité générale, lorsqu'elle demeure ce qu'elle doit être, prévaut toujours et nécessairement sur les autorités particulières qui tendraient à renverser l'ordre, ou par la violence ouverte, ou, plus dangereusement, par des opinions. »

Il est assurément impossible, surtout pour l'appliquer à l'état actuel de notre société moderne, d'admettre une doctrine aussi peu logique, démentie par les faits, et contre laquelle viennent protester les hommes les plus compétents, animés des meilleures et des plus nobles intentions :

« C'est en vain que dans les grandes places du gouvernement, dit Necker, on s'occupe avec assiduité du bonheur général :... on aperçoit bientôt les bornes de ses moyens *et les limites mêmes de l'autorité souveraine* ; la commisération pour l'infortune est combattue par les lois de propriété ; la bienfaisance, par la justice ; la liberté, par les abus ; sans cesse on voit lutter ensemble : le mérite et le crédit ; l'honneur et la fortune ; l'amour de la patrie, et l'intérêt personnel. »

N'exagérons donc pas l'influence du pouvoir gouvernemental sur la moralisation, le bonheur des masses, pour usurper ensuite le droit de l'accuser des misères, des souffrances, des réactions de la société : cette conduite ne serait ni loyale, ni juste, ni réfléchie.

Comme l'a très-bien dit Montesquieu : « Les lois sont établies, les mœurs sont inspirées : celles-ci tiennent plus à l'esprit général, celles-là tiennent plus à une institution particulière... Les mœurs et les manières sont des usages que les lois n'ont point établis, ou n'ont pas pu, ou n'ont pas voulu établir... Les coutumes d'un peuple esclave sont une partie de sa servitude, celles d'un peuple libre sont une partie de sa liberté. »

Mais ce que les souverains ne sauraient effectuer par des règlements, par des lois, par la force militaire, ils le feront, en grande partie du moins, par la puissance incalculable du bon exemple.

Cet axiome n'est point la conséquence d'une simple théorie ; c'est le corollaire d'une expérience positive. Ouvrez l'histoire et vous y constaterez, à quelques exceptions près, que sous les monarques dissolus, prodigues et désordrés, les peuples ont été dépensiers, sans prévoyance et sans moralité ; tandis que les nations ont donné des preuves d'économie, d'amour du travail, de bonne conduite, sous les princes remarquables par leur sagesse, leurs vertus, leurs mœurs.

« C'est sur les rois, dit Kératry, que les peuples se forment ; c'est à eux de nous donner l'exemple de toutes les vertus. Le 4 mai 1814, le roi répondait au conseil de l'Université : « Veillez à ce que les mœurs de la jeunesse soient irréprochables ; *formez-la sur l'exemple qui lui sera donné par ma famille et par moi* : la dégénération des mœurs amène la ruine d'une nation. »

Lorsque le souverain fait entendre d'aussi nobles paroles, et que l'exemple répond au précepte ; lorsque toute la cour peut être comprise dans une aussi précieuse garantie, la moralité du peuple se trouve toujours sous une influence favorable, et bien souvent assurée. C'est ainsi que nous comprenons surtout l'action du pouvoir social sur la régénération des États ; mais sans le charger de la responsabilité d'un insuccès qui peut, comme nous le verrons, tenir à des causes qui lui sont entièrement étrangères.

Prenons confiance et courage, et, sans nous laisser abattre par les sinistres présages des fauteurs de guerre civile et d'anarchie, ne désespérons pas d'un aussi bel avenir que celui qui pourrait aisément s'ouvrir devant nous.

« Il est singulier et déplorable, dit le marquis de Mirabeau, d'entendre la multitude des idiots, et même les bons esprits et les bons cœurs, faire chorus avec les misérables intéressés au désordre, pour convenir que nous ne sommes pas dans le temps d'apporter les remèdes convenables aux maux de l'État : pourquoi donc le temps de la maladie ne serait-il pas celui des remèdes ?... Le salut de tous est dans l'harmonie sociale et l'anéantissement de l'esprit de parti. »

« Le dix-neuvième siècle, ajoute M. L. Faucher, époque de

renouvellement social, a posé les questions : est-il réservé à la génération actuelle de les résoudre, ou bien sa mission ne consistera-t-elle qu'à préparer le dénouement? Ce qu'il faut avoir le courage de confesser, c'est que nous marchons encore à l'aventure, recueillant des faits dont l'ensemble ne se révèle pas à notre examen. »

Telle est précisément la difficulté du problème à résoudre ; et si notre savant publiciste, ainsi que tant d'autres, l'abandonne avec découragement, c'est qu'il n'a pas vu que là, comme dans toutes les questions difficiles et complexes, il faut d'abord étudier les éléments chacun en particulier, avant de les réunir pour en former un tout à connaître, à bien apprécier.

C'est ici plus particulièrement que se manifeste, pour les hommes attentifs et sérieux, toute la vérité, la portée de ce principe capital en matière de perfectionnement humain. Attaquer et poursuivre, en effet, sans l'avoir bien compris, dans ses éléments, *l'esprit d'inquiétude et d'anarchie* qui travaille si dangereusement notre société moderne, serait en quelque sorte poursuivre, attaquer une ombre, un mythe, un fantôme insaisissable, comme l'on attaque et l'on poursuit, avec aussi peu de succès, les agents épidémiques à la fois les plus inconnus dans leur nature, les plus évidents et les plus meurtriers par leurs terribles envahissements.

Si l'on veut effectuer une bonne et solide régénération sociale, il ne faut donc pas combattre vaguement le mal qui se manifeste, mais, séparément et d'une manière formelle, toutes les causes qui le constituent : il faut procéder sérieusement à l'analyse, au lieu d'aborder immédiatement la synthèse. Fidèle à ce principe, nous le suivrons encore dans une étude où son application peut seule offrir des chances de succès.

DEUXIÈME SECTION

ÉLÉMENTS DE L'ESPRIT D'INQUIÉTUDE ET D'ANARCHIE SOCIALE.

Sous ce titre commun viennent se ranger toutes les passions fatales et subversives des sociétés humaines ; passions qui se glissent trop facilement dans le cœur des peuples arrivés aux degrés supérieurs d'une civilisation abusive ; que les fauteurs de guerres civiles, d'anarchie, n'ont jamais négligé d'exploiter ; qui, dans tous les temps et dans tous les lieux, ont constamment produit les désastres ou même la ruine entière des empires les plus florissants.

Au nombre de ces funestes ennemis des hommes et des États, nous devons particulièrement citer : I. L'INDIFFÉRENCE ; II. L'INCRÉDULITÉ ; III. L'IGNORANCE, L'OUBLI DES DROITS ET DES DEVOIRS ; IV. L'IMPRÉVOYANCE, L'OISIVETÉ ; V. L'AMBITION, L'ENVIE ; VI. LA VANITÉ, L'ORGUEIL ; VII. L'AMOUR DU LUXE ; VIII. L'ÉGOÏSME SUBSTITUÉ A L'ESPRIT PUBLIC ; IX. LA HAINE DU POUVOIR ; X. L'AVILISSEMENT DES DISTINCTIONS ; XI. LE MÉPRIS DES LOIS.

Voilà ces principes de désordre et d'anarchie qui s'opposeront toujours au perfectionnement humanitaire ; qui dans tous les temps ont brisé, qui dans tous les temps briseront encore les liens sociaux, en ruinant les plus grands empires du monde ; en obligeant la civilisation à recommencer ainsi son œuvre, tant qu'elle ne l'établira pas sur les impérissables fondements de la foi, de la raison, de la vertu, de la vérité.

Etudions donc chacun de ces principes dans un chapitre particulier, afin d'en bien apprécier l'influence et d'en mieux préciser le remède.

CHAPITRE I.

INDIFFÉRENCE.

L'INDIFFÉRENCE, ἡ ἀδιαφορία, de ἀδιαφορέω, je ne recherche rien, je suis insouciant; *indifferentia*, de *in*, négation, et de *differo*, je suis différent; je suis le même pour toutes choses; dans l'acception générale indique: le défaut absolu de goût, de préférence pour aucune chose.

En religion, en philosophie, c'est l'absence de toute croyance, la négation de tout principe: le défaut ou l'atrophie de l'intelligence.

En morale, c'est l'insouciance et la confusion du bien et du mal; du juste et de l'injuste, du vice et de la vertu; l'engourdissement, la paralysie de l'âme.

En économie sociale, c'est la confusion et l'insouciance des droits et des devoirs; le *laissez faire, laissez passer*, dans son acception la plus absolue.

Qui pourrait le croire? une aussi fatale anomalie non-seulement a frappé une partie de l'humanité à l'esprit et au cœur, mais encore, pour quelques uns, s'est érigée en système avec un caractère, un nom!... « *L'indifférentisme*, dit Laveaux, est le *système* de ceux qui se disent indifférents à tout, et s'abandonnent au hasard! » Nous verrons, en effet, que cette monstrueuse doctrine, au milieu de ses funestes résultats, présente celui de conduire *au fatalisme, au suicide*.

De toutes les causes destructives de l'ordre, du bien-être, du bonheur des peuples; de toutes les influences mortelles des sociétés, il n'en est pas une seule qui se glisse plus furtivement, qui se développe avec moins de bruit, et qui porte ses épouvantables coups avec plus d'assurance et plus de certitude. Une fois en possession

de ses victimes, elle engourdit leur esprit, flétrit leur âme, éteint le flambeau de leur conscience, les fait périr dans la réaction du désespoir, ou dans les anxiétés d'une longue et douloureuse agonie! C'est l'affreux venin du serpent qui pénètre dans les veines du corps social, qui tue avec une influence d'autant plus inévitable que son action va droit au cœur et que l'on ne trouve pas même alors un antidote pour neutraliser les effets de ce terrible poison.

« Le siècle le plus malade n'est pas celui qui se passionne pour l'erreur, dit Lamennais, mais le siècle qui néglige, qui dédaigne la vérité. Il y a encore de la force, et par conséquent de l'espoir, là où l'on aperçoit de violents transports : mais lorsque tout mouvement est éteint, lorsque le pouls a cessé de battre, que le froid a gagné le cœur, qu'attendre alors, qu'une prochaine et inévitable dissolution ?...

« Il suffirait de savoir qu'aucune doctrine n'est indifférente, par rapport à la société, pour conclure que l'indifférence est opposée à la nature de l'homme essentiellement sociable. »

Portalis regarde l'indifférence comme si fatale aux sociétés humaines qu'il va jusqu'à placer les grandes causes du progrès dans les violentes commotions des empires ; n'est-ce pas évidemment franchir dangereusement ce moyen terme de la raison, de la vérité, pour se jeter, avec péril, d'un extrême dans un autre ; n'est-ce pas faire bien regrettablement entrer, dans le problème de la civilisation, des éléments quelquefois seulement avantageux à la marche de l'humanité, mais presque toujours corrupteurs et subversifs des peuples et des États ? Demandez à la Grèce, à Rome : Dieu veuille que l'on ne puisse pas aussi complétement dire un jour : Demandez à la France ? Les faits n'y sont, en effet, déjà que trop en voie d'une effrayante et sévère démonstration.

« Dans tous les temps et chez tous les peuples, dit Portalis, il fut réservé aux tempêtes civiles de procurer l'avancement et le progrès des sciences politiques. Ces secousses violentes, qui ébranlent l'ordre social jusqu'en ses fondements, et les mettent à nu, deviennent *une source féconde* de révélations inattendues et d'instructions salutaires. Toutes *les maximes fondamentales d'ordre public*,

tous les principes de liberté ont été proclamés dans les moments de crise. Quand la puissance est raffermie et rassurée, quand les citoyens ne se croient plus menacés dans leurs droits, souvent l'indifférence renaît et l'ignorance après elle. »

Il serait aisé de combattre le caractère *absolu* du principe ; quant aux conséquences, nous laissons le soin de les juger à ceux qui savent par expérience de quelle nature étaient : *les principes de liberté* de 1793 ; *les maximes fondamentales d'ordre public* de la Convention, etc. Combattre l'indifférence des nations par des moyens semblables, ressemblerait un peu trop à la méthode périlleuse de ces empiriques téméraires qui, pour prévenir, chez le malade, une paralysie *probable*, ne craignent pas de lui donner un médicament incendiaire et devant produire une mort presque *certaine*. En médecine comme en économie sociale, il existe des remèdes qu'il faut éviter de préconiser et surtout de prescrire.

« Je ne crains pas d'avancer, dit M. de Bonald, qu'il n'y a rien d'indifférent en soi : rien d'indifférent, ni dans la nature, ni dans les lois, ni dans les mœurs, ni dans les sciences et les arts, ni, à plus forte raison, dans la religion... En tout, il y a vrai et faux, bien et mal, ordre et désordre ; bien et mal moral, bien et mal philosophique, bien et mal politique, etc... bien et mal dans les lois comme dans les arts ; dans les mœurs, comme dans les manières ; dans les procédés, comme dans les opinions ; dans la spéculation, comme dans la pratique. »

Si nous recherchons actuellement quelles sont les principales causes de cette funeste et mortelle indifférence, nous la voyons se rattacher à deux conditions opposées de l'esprit et du cœur ; devenir la conséquence d'un grand nombre d'anomalies sociales, dont elle peut, à son tour, être le principe. Car tout s'enchaîne dans le mal comme dans le bien : *dans un cercle vicieux surtout.*

La première de ces conditions est l'ignorance, *le paupérisme moral.* Tantôt cette ignorance est le résultat de la misère, *du paupérisme matériel*, qui bien souvent ont privé l'homme des moyens et des occasions de s'instruire ; tantôt, elle est la conséquence de la paresse, du vagabondage et de l'incurie.

Dans le premier cas, l'indifférence qu'elle produit est plus à plaindre, moins funeste et moins incurable : tout désir d'apprendre, tout besoin de savoir ne sont pas éteints ; la science a fait défaut, mais la volonté ne l'a point repoussée avec mépris : c'est une terre dont la stérilité s'est établie par absence de culture. Dans une société régulièrement constituée, cette indifférence bien fatale sera guérie, prévenue surtout par l'éducation et l'instruction : véritables moyens, comme nous l'avons démontré, d'en combattre et d'en faire disparaître les causes.

Dans le second cas, l'indifférence que produit le paupérisme moral est plus coupable, moins facile à guérir et bien autrement dangereuse ; l'ignorance qui la produit a pour principe des vices grossiers, dont elle partage le cynisme et la brutalité. C'est alors que la culture de l'esprit et du cœur, dont il faut cependant encore invoquer le secours, manquent souvent leur but, et qu'il ne reste, pour la famille ou la société, que les moyens regrettables, mais nécessaires, d'une juste et puissante répression.

Les hommes *indifférents* par ignorance ne sont bons à rien de leur propre mouvement ; ils ne peuvent même pas suivre, sous une impulsion étrangère, une direction fructueuse dans la voie du bien : il faut, en effet, pour y marcher avec avantage, autre chose que de *l'automatisme* ; il faut de l'intelligence et du cœur. Il n'en est pas de même dans la voie du mal ; on dirait que le fatal génie qui s'y manifeste ait le magique pouvoir de galvaniser des cadavres ; et si l'expérience n'était là pour le démontrer, on ne comprendrait pas que tant d'insurrections, de massacres et de révolutions, aient pu s'effectuer avec *des machines humaines !...*

La seconde et bien plus redoutable condition de l'indifférence, est la science fausse, immorale, irréligieuse ; la satiété de toutes choses, produite par leur pernicieux usage ou par leurs coupables abus.

L'âme et le corps ont besoin d'un aliment de réparation et de vie ; mais, dans l'existence factice de notre civilisation, ce que l'on prend pour un aliment vivifiant et réparateur n'est bien souvent qu'un perfide et mortel poison !...

Voyez, pour le corps, tous les dangers, toutes les maladies, toutes les conséquences destructives de l'usage pernicieux d'un grand nombre de substances regrettablement introduites dans notre consommation habituelle, dans notre régime, qu'elles rendent à la fois moins conservateur et beaucoup plus ruineux; de l'abus des choses même les plus utiles dans ces pernicieux repas où l'homme descend au-dessous de la brute, qui s'arrête, par instinct, à la satisfaction du besoin, tandis qu'il en dépasse toute mesure, honteusement soumis à l'empire d'une sensualité progressive, d'une insatiable gourmandise.

Sans compter les désordres matériels, organiques, dont ces déplorables orgies deviennent toujours la cause plus ou moins rapidement funeste, quel abrutissement physique et moral n'entraînent-elles pas? Combien le cerveau se déprime et s'engourdit sous l'influence des substances narcotiques et des liqueurs fortes!... Voyez l'homme, en Turquie, dans la plupart des autres parties du globe, sous le poids de cet enivrement stupide, il semble n'avoir plus, au milieu de cette léthargique indifférence, qu'un sentiment, une pensée : mâcher de l'opium, boire ou fumer!...

« Arrêtez un moment vos regards sur ce roi de la création, dit Lamennais : quel avilissement incompréhensible! son esprit affaissé n'est à l'aise que dans les ténèbres; ignorer est sa joie, sa félicité; il a perdu jusqu'au désir de connaître ce qui l'intéresse le plus; contemplant, avec un égal dégoût, la vérité et l'erreur, il affecte de croire qu'on ne les saurait discerner, afin de les confondre dans un commun mépris, dernier excès de dépravation intellectuelle où il lui soit donné d'arriver. »

Cherchez donc, en effet, au milieu de ces dégradantes habitudes et de ces pernicieux excès, dans les classes supérieures, un homme de vertu, de génie, se distinguant par des productions utiles et par une conduite irréprochable?... Combien, au contraire, n'y trouverez-vous pas de sujets heureusement nés au point de vue de l'esprit, du cœur, de la position, de la fortune, et qui, dans cette voie fatale, ont marché plus ou moins rapidement à l'abrutissement, au dégoût de la vie; lorsqu'ils ne sont pas arrivés au suicide,

au déshonneur, à l'échafaud!... Je n'ai fait qu'établir une thèse générale, et je vous entends déjà citer des noms propres!...

Cherchez donc, au milieu des mêmes conditions, dans les classes moyennes de la société, un ouvrier laborieux, économe, prévoyant, sérieusement occupé de l'accomplissement de ses devoirs, du bien-être et de l'avenir de sa famille?... Combien n'y trouverez-vous pas, au contraire, d'artisans qui, d'abord, s'étaient fait estimer par ces qualités utiles, honorables, et qui, précipités ensuite, avec irréflexion, dans cette route funeste, l'ont misérablement parcourue en tombant de chute en chute, par tous les degrés du désordre, de l'indifférence, du vice, de la démoralisation et du crime!...

Nous n'examinerons pas le dernier rang social, à cet effrayant et douloureux point de vue: le terme fatal, qui, pour les autres classes, présente heureusement encore l'exception, dans celle-ci, deviendrait presque toujours la règle!...

Indépendamment des malheurs individuels attachés à l'indifférence avec toute la ténacité d'une conséquence nécessaire, les déplorables habitudes que nous signalons ont encore pour effet, chez les ouvriers surtout, d'enlever une partie des produits du travail aux besoins les plus urgents de la famille: lorsque nous apprenons, par exemple, que le tabac seul rapporte, annuellement, en France: 88,640,406 fr., aux États-Unis: 118, 125,000 fr.; lorsque nous voyons, d'un autre côté, l'abus journalier que les plus simples manœuvres font de ce dangereux superflu, nous ne pouvons nous défendre de cette réflexion, à la fois triste et pleine d'enseignement: par combien de désordres, de misères, de privations et de larmes, un tel impôt n'est-il pas acquitté?

Si nous voulions actuellement considérer, sous ce double rapport, les funestes résultats des onéreuses dépenses faites, dans les lieux publics, par les classes pauvres, pour les liqueurs fortes et d'autres objets aussi nuisibles, nous arriverions à cette conséquence pratique d'un bien haut intérêt: la sagesse du gouvernement a déjà pris des mesures très-importantes et justement sévères, pour maintenir, dans les bornes d'un rigoureux devoir, ces lieux si funestes à la classe la plus intéressante et la plus utile du corps social; n'en dou-

tons pas, elle complétera son œuvre en limitant, dans une bonne mesure, la vente publique de ces objets dangereux, comme elle l'a fait pour la poudre de chasse, moins à craindre assurément dans sa consommation ordinaire, et surtout moins ruineuse pour les indigents que toutes ces funestes superfluités.

Une bonne législation sur le débit de ces objets, d'une si pernicieuse influence dans leurs abus, sans porter aucune fâcheuse atteinte à la liberté individuelle, deviendrait, pour l'ouvrier, une sauvegarde contre ses dangereux entraînements; pour la famille, une garantie contre le dénuement et la misère : on ne verrait plus alors, au milieu même de notre civilisation, le scandaleux et pénible spectacle d'un père, sans conscience et sans pudeur, jetant à l'orgie les fruits de son travail, quand sa malheureuse femme et ses jeunes enfants souffrent les angoisses du froid et les tourments de la faim!...

Examinons actuellement, pour l'âme, toutes les conséquences fatales d'une alimentation morale mal choisie, mal dirigée; c'est là surtout que, d'une manière bien regrettable, nous trouverons les tristes hallucinations de l'esprit et les fâcheux déréglements du cœur.

Ce qui domine chez l'homme, pendant les belles années de sa jeunesse brillante et naïve à la fois, c'est, pour le cœur, les dispositions affectueuses; pour l'esprit, l'imagination, le désir de connaître.

Ce cœur ouvert aux plus tendres sentiments, cet esprit qui cherche avidemment la lumière, ne devraient être l'objet d'aucune séduction dangereuse, d'aucune mortelle profanation!...

Pourtant, voyez au milieu de quels périls cette âme, jusqu'alors si candide et si pure, va chercher ses éléments de réparation et de vie!... Dans cette route à parcourir que nous appelons *éducation*, se trouvent, aujourd'hui surtout, des arbres nombreux portant, les uns des aliments nutritifs; les autres, des poisons funestes. Et nous devons le dire, car c'est une des fatalités de notre époque, les fruits de ces premiers arbres sont bons mais peu séduisants et d'une saveur austère; ceux des seconds sont dangereux, mais attrayants par leur saveur doucereuse et leur coloris emprunté; si nous rap-

prochons ces qualités opposées des dispositions et de l'inexpérience de celui qui doit opter entre ces fruits, nous comprendrons aussitôt combien il deviendra difficile de lui faire accepter les uns et de lui faire éviter les autres.

Ainsi, d'un côté, le jeune sujet trouvera de bons livres : des traités de *religion*, *de morale*, *de science*, *d'histoire*; de l'autre, de mauvais livres : des *divagations philosophiques*, *des systèmes erronés*, *des diatribes*, *des pamphlets*, *des romans*, etc.; les uns pour éclairer son esprit, former son cœur; les autres, pour corrompre son cœur, fausser entièrement son esprit.

Nous aimons à penser que la plupart de ceux qui sont venus jeter sous les pas de l'adolescence les germes de tant de malheurs et de calamités humaines, l'ont fait sans intention perfide et sans comprendre toute la portée du mal que leur génie, que leur talent pouvaient effectuer; mais d'autres assurément ont prévu la portée de leur mauvaise action : le coryphée de cette école va nous le prouver lui-même avec un cynisme que nous ne voulons pas autrement caractériser :

« Il faut des spectacles, dit J. J. Rousseau, dans les grandes villes, et *des romans aux peuples corrompus :* j'ai vu les mœurs de mon temps et j'ai publié ces lettres : *la Nouvelle Héloïse*; que n'ai-je vécu dans un siècle où je dusse les jeter au feu!... jamais fille chaste n'a lu de romans, et j'ai mis à celui-ci un titre assez décidé pour qu'en l'ouvrant on sût à quoi s'en tenir : *celle qui, malgré ce titre, en osera lire une seule page, est une fille perdue!...*

Comment, vous savez que les romans *ne conviennent qu'aux peuples corrompus;* et vous écrivez des romans pour achever de les corrompre, pour aider à les précipiter dans l'abîme!...

Comment, vous avouez, sans pudeur, *qu'une seule page* du roman que vous venez d'imaginer *suffit à la perte d'une pauvre jeune fille;* et vous avez l'esprit assez perfide, le cœur assez dépravé pour exposer son imprévoyance à lire un aussi dangereux écrit!...

Vous ajoutez ensuite ce prétendu correctif, aussi dépourvu de moralité que de logique : « Mais qu'elle n'impute point sa perte

à ce livre ; le mal était fait d'avance. Puisqu'elle a commencé, qu'elle achève de lire : elle n'a plus rien à risquer !.., »

Assurément il existe là quelque chose d'infernal ou de stupide : un piége tendu à l'innocence, avec la plus noire perfidie ; ou bien la déclaration impudente que vous n'écrivez, d'après votre expression, que pour *les filles perdues !...*

Nous le dirons à regret, mais pour acquit de conscience : l'auteur, d'aussi révoltantes immoralités serait assez coupable pour être enfermé dans un lieu de correction, s'il n'était assez fou pour être conduit, de préférence, dans une maison d'aliénés !...

A côté de ces romans, dont la pernicieuse influence est avouée par ceux mêmes qui les ont composés, il en existe d'autres qui peuvent occuper l'imagination sans corrompre le cœur : nous aimons à le reconnaître, pour démontrer que nous ne faisons pas, à ce genre de littérature, une guerre systématique.

Eh bien ! nous adressant aux lecteurs de bonne foi qui, dans un moment de loisir, ont parcouru quelques-unes de ces compositions, en apparence inoffensives, nous leur demanderons s'ils en ont tiré d'autre fruit que ces réflexions d'un bien utile enseignement : les productions imaginaires, même celles des hommes de cœur et de génie, séduisent, captivent, mais amollissent toujours l'esprit en le rendant, par degrés, incapable d'aucune application sérieuse : à l'exemple de ces condiments qui font naître un appétit factice en détruisant le goût, sans rien fournir à la réparation de l'organisme, ces productions surexcitent la curiosité, sans alimenter l'âme, qui, par défaut de nourriture, s'affaiblit, s'étiole, et tombe enfin dans le marasme de l'indifférence.

Mais si la lecture des mauvais livres, ou même celle des livres simplement futiles, peut avoir d'aussi pernicieux résultats sur le cœur ou l'esprit de l'homme que son expérience, que sa réflexion protégent, que ne produira-t-elle pas sur l'esprit et le cœur du jeune sujet encore sans aucune garantie contre une aussi fatale influence? Nous répondrons malheureusement par des faits : voyez à côté des sujets de vingt ans qu'une bonne éducation, qu'une instruction solide maintiennent encore jeunes et pleins d'avenir : ces *petits*

hommes du même âge, élevés à l'école des romans, au milieu des illusions et des vanités du monde : combien leur esprit est vide, leur cœur déjà froid, leur âme indifférente ; et lorsque nous les entendons se donner avec une inconcevable suffisance, comme seul titre à la considération, la qualification *d'hommes blasés*, n'est-ce pas avec un sentiment de regrets et de pitié qu'ils nous semblent terminer la vie quand à peine ils devraient la commencer !...

Telle est une des causes les plus fatales de l'indifférence et de ses funestes résultats : pour la prévenir ou la détruire, les sujets comprendront ce qui reste à faire dans leur propre intérêt ; les parents, dans celui des familles ; les gouvernements, dans celui de l'Etat.

Une autre conséquence fâcheuse de notre civilisation mal dirigée se trouve dans l'abus que nous faisons de toutes choses, en dépassant presque toujours le point avantageux de l'usage raisonné : d'où suivent naturellement la fatigue, la satiété, le dégoût ou l'indifférence.

Si du moins, pour arriver à cette regrettable condition, nous avions retiré quelque fruit en parcourant cette fausse voie : mais ce dédommagement lui-même ne se rencontre pas : et presque toujours, au contraire, cette vicieuse manière de procéder porte avec soi sa peine et son repentir.

« Les choses extrêmes, dit Pascal, sont pour nous comme si elles n'existaient pas... Nos sens n'aperçoivent rien d'extrême : trop de bruit nous assourdit ; trop de lumière nous offusque ; trop de distance ou trop de proximité nous empêchent de voir ; trop de plaisir incommode ; trop de jeunesse et trop de vieillesse empêchent l'esprit ; trop ou trop peu d'instruction l'abêtissent ; il n'y a qu'un seul point indivisible qui soit le véritable pour voir les tableaux. » C'est ce point que Fénelon a nommé *juste milieu* ; Rossi, *point d'intersection*, etc.

C'est dans le terme moyen que se trouvent, comme on l'a dit : la raison et la vérité : c'est là que devraient tendre les individus, les familles, les sociétés pour obtenir le bien-être, le bonheur ; pour marcher d'un pas ferme dans la voie progressive d'une véritable civilisation.

Malheureusement, l'humanité, semblable au pendule, dans ses continuelles oscillations, dépasse toujours ce moyen terme pour se jeter dans les extrêmes, dans *les abus*, au lieu de se maintenir dans *l'usage*; c'est ainsi, comme nous l'avons fait pressentir et comme nous le prouverons ultérieurement, que la stupidité, l'exaltation du génie; le défaut et l'excès de savoir; le dénuement et l'opulence, conduisent par des sentiers opposés à cette *indifférence* fatale au perfectionnement, à la félicité des individus; au calme, à l'avenir des familles; à la paix, à la prospérité des États : de cette *indifférence* dont il est urgent d'attaquer, de combattre les causes pour en prévenir, pour en conjurer les funestes et mortels effets.

CHAPITRE II.

INCRÉDULITÉ.

L'INCRÉDULITÉ, ἡ ἀπιστία, de ἀπιστέω, je n'ai aucune foi, je repousse toute croyance; *incredulitas*, de *in*, négation, et de *credo*, je suis persuadé; je ne crois absolument rien; dans son acception la plus générale, désigne : le refus systématique de croire des vérités généralement admises.

Après la mort de l'âme : *l'indifférence*, la condition morale de l'homme la plus contraire à ses intérêts, à ceux de la famille et de la société, se trouve incontestablement dans la révolte orgueilleuse de la raison contre la foi : dans *l'incrédulité*.

Le cœur et l'esprit de l'homme ont en effet chacun leur patrimoine : le patrimoine du cœur, c'est l'amour de Dieu, du prochain : *la charité*; le patrimoine de l'esprit, c'est l'essence même des choses : *la vérité*. Si donc, pour l'homme, vous anéantissez : la vérité, par l'incrédulité; la charité, par l'indifférence, que laisserez-vous à cet homme dépouillé de son double patrimoine? Ce que vous lui laisserez, l'avez-vous bien compris? c'est affreux, mais c'est nécessaire à dire : vous lui laisserez la mort, le néant!...

Pour mieux comprendre l'incrédulité dans tous les désordres qu'elle produit, pour mieux en préciser les aberrations, et par conséquent les remèdes, nous l'étudierons dans ses trois manifestations principales : incrédulité I. ABSOLUE ; II. PHILOSOPHIQUE ; III. RELIGIEUSE.

§ I. INCRÉDULITÉ ABSOLUE.

A ce premier état, l'incrédulité n'admet, n'accepte rien comme vrai : c'est le doute universel de *Pyrrhon*, qu'il ne faut pas confondre avec le doute philosophique de Descartes, qui n'était qu'un doute supposé, pour se donner, sinon le droit, du moins la liberté de tout examiner.

Nous commencerons par déclarer que nous ne croyons pas au *pyrrhonisme* de bonne foi chez un homme qui voit, qui pense, qui raisonne, qui juge et qui réfléchit : une aussi complète négation de toutes choses ne peut être le fait que d'un insensé, d'un maniaque ou d'un *prédicant* de mauvaise foi qui veut se tromper ou tromper les autres, et bien souvent tout le monde à la fois.

« Un tel homme, dit Lamennais, se rangerait en effet par cela seul au nombre de ces insensés qui veulent, à tout prix, confondre les terreurs de la conscience avec la répugnance de la raison ; craignant de regarder en face la vérité, et se formant, contre elle, un triste rempart de ténèbres : faible défense contre le remords. »

Les anciens eux-mêmes, dans leur apparente incrédulité, admettaient encore, ainsi qu'on l'a dit : « une puissance qui produit ; une intelligence qui dispose ; une bonté qui perfectionne ; le tout réuni dans un principe immatériel, esprit pur, non pas abstrait des choses, mais réellement existant, distinct et séparé par sa nature de tous les êtres corporels. »

Spinosa lui-même, que beaucoup regardent comme athée dans toute l'acception du mot, avait cependant posé ce principe du panthéisme le plus incontestable : « *Dieu est tout, tout est Dieu.* »

Trouverons-nous donc jamais des esprits assez corrompus ou bien

assez abrutis paur tomber dans cet abîme d'incrédulité absolue; pour nier la réalité même de la Providence? Il est impossible de ne pas résoudre aujourd'hui cette question par la plus triste affirmative; c'est dès lors avec un véritable regret que nous allons citer des noms propres: il ne s'agit plus ici d'un homme isolé, mais d'une secte; il ne s'agit plus d'un doute, mais d'une formule négative embrassant l'univers, Dieu lui-même; il s'agit de *l'athéisme!...*

« Les justes sont opprimés, dit Bayle, et les méchants prospèrent: donc la Providence n'est qu'un vain mot. »

Un tel blasphème excite à la fois l'épouvante et la pitié: comment, en effet, ne pas supposer dans celui qui le profère le dernier degré de l'idiotisme ou de la perversité?

La misère des justes ici-bas et la prospérité des méchants, l'opulence du vice et le dénuement de la vertu, sont, disent les incrédules absolus, des protestations positives contre la réalité d'une équitable et sage Providence: mais, pour tout homme lucide et de bonne foi, ne sont-elles, pas au contraire, des preuves de fait et de la vanité passagère de cette vie d'épreuve, et de l'éternité rémunératrice de l'autre?

« Les misères de cette vie frappant le juste, dit Kératry, font la preuve de la vie future; les plaintes du saint homme Job donnent cette démonstration: ici l'amertume de la pensée fait preuve; elle devient un appel sublime à la vie future: c'est par conséquent fonder l'immortalité. »

« Si Dieu, dit saint Augustin, ne donnait les biens de cette vie à quelques-uns de ceux qui les demandent, il semblerait qu'ils ne dépendent pas de lui; et s'il les donnait à tous ceux qui les demandent, nous croirions ne le devoir servir que pour ces récompenses, et, au lieu d'être pieux, nous serions avares. »

« Ceux-là sont impies envers les dieux, dit Platon, qui nient leur existence; ou qui l'accordent, mais soutiennent qu'ils ne se mêlent point des choses d'ici-bas; ou enfin qui pensent qu'on les apaise aisément par des sacrifices: trois opinions également pernicieuses. » « Platon, ajoute Montesquieu, dit là tout ce que la lumière naturelle a jamais dit de plus sensé en matière de religion. »

Mais, ajoutera-t-on, les insensés qui nient Dieu n'admettent pas davantage l'existence d'une autre vie ; ne pouvant pas le croire, nous le supposerons un instant : voyons donc, pour l'humanité, les conséquences d'une aussi monstrueuse hypothèse.

En établissant que, pour l'homme, tout doit finir à la mort : que deviendraient, dans cette pensée, la probité, la justice, la loyauté, la conscience, la vertu, qui n'auraient pour effets, dans ce monde, que les privations, la misère et la souffrance ? L'un des coryphées de l'athéisme nous l'apprend avec une impudeur égale aux excentricités de sa funeste logique : « La vertu, la conscience, la loyauté, la justice, la probité qui ne produiraient ici-bas que la souffrance, la misère et les privations, ne seraient que *de ridicules et puériles niaiseries !*... tout se réduirait, dans *une conduite judicieuse de la vie sociale*, à dissimuler assez adroitement ses vices les plus fructueux, pour les placer toujours hors de l'atteinte et de la répression des lois !..,

« Sans l'espérance des biens à venir, dit Bayle, on pourrait mettre la vertu et l'innocence au nombre des choses sur lesquelles Salomon a prononcé son arrêt définitif : *Vanité des vanités, tout est vanité ;* s'appuyer sur son innocence, serait s'appuyer sur le roseau cassé qui perce la main de celui qui veut s'en servir. »

Nous n'abaisserons pas le raisonnement à combattre des doctrines d'une aussi profonde immoralité ; nous demanderons seulement à la raison, à la sagesse humaine, ce que deviendraient les sociétés élevées sur de pareils fondements ?...

« Une durée sans terme, dit Lamennais, étant nécessaire à l'accomplissement de nos désirs, au développement de nos facultés, la philosophie qui n'annonce à l'homme que le néant est aussi contraire à sa nature que la religion s'y montre conforme en lui promettant l'immortalité ; et certes, s'il fut jamais une doctrine barbare et désespérante, c'est celle qui dit aux hommes, condamnés, pour la plupart, à de durs et continuels travaux, à l'indigence, aux privations, à l'abaissement, aux douleurs de toute espèce : Souffrez et mourez ; tel est votre partage, n'en attendez point d'autre. »

Nous le demandons, quel intervalle, quelle distance pourrait-on

logiquement établir, entre l'adoption de tels principes et le désespoir, l'insurrection des peuples?...

« Surtout, dit J.-J. Rousseau lui-même, apprenez à respecter la religion : l'humanité seule exige ce respect. Les grands, les riches, les heureux du siècle seraient charmés qu'il n'y eût point de Dieu ; mais l'attente d'une autre vie console de celle-ci le peuple et le misérable : quelle cruauté de leur ôter encore cet espoir !... »

Admettons que le désespoir de l'athéisme écrase tellement l'homme réduit aux privations, aux souffrances, qu'il ôte à son courage l'énergie même de la réaction contre la société : alors cet homme, désormais sans consolation et sans appui, ne trouvant plus aucun motif, aucune force pour souffrir avec résignation, tournera contre lui-même une main homicide, et qu'aucun obstacle salutaire ne saurait plus arrêter dans son criminel effort !...

« Quand l'âme, dit Lamennais, a découvert les bornes et senti le néant de l'objet qui la charmait, alors l'enchantement cesse, elle tombe dans une tristesse profonde ; repoussant jusqu'à l'espérance, elle se nourrit avec une joie morne de ses propres angoisses, et cherche, dans la stupeur qui suit de longues souffrances, une image du repos. Vaine ressource ; la maladie va croissant. Parvenue à son terme extrême, elle conduit les infortunés qui en sont atteints à un crime exécrable, le seul crime irrémissible, parce que c'est le seul crime sans repentir !... Relégués loin de la source de la vérité et de l'amour, ils se délivrent d'une existence devenue pour eux intolérable ; et l'âme, privée de tout bien, essaie de s'ensevelir sous les ruines du corps, comme un roi dépouillé s'ensevelit sous les débris de son palais ! »

Ainsi, pour le système de l'incrédulité absolue, nous ne voyons partout que misères, corruption, désespoir !... Dans ce monde, des souffrances, des infirmités, des déceptions, des chagrins, le suicide peut-être?... Dans l'autre, des punitions ou le néant ! Quel présent et quel avenir !

Si tel est, avec la doctrine de l'athéisme, le sort des individus, quel sera donc celui de la famille et de la société composées de

semblables éléments? Ce sera le désordre, l'immoralité, la confusion, l'anarchie; un ensemble, enfin, de misérables créatures humaines, se débattant au milieu des angoisses de l'empoisonnement du vice, ou sous le fer sanglant de la fatalité!...

« Que fera donc l'homme en cet état, dit Pascal? Doutera-t-il de tout? Doutera-t-il s'il veille, s'il est? Doutera-t-il s'il doute? On n'en saurait venir là: et je mets en fait qu'il n'y a jamais eu de pyrrhonien effectif et parfait. La nature soutient la raison impuissante, et l'empêche d'extravaguer jusqu'à ce point. »

Mais si l'incrédulité absolue n'est, comme nous l'avons déjà fait entrevoir, qu'une audacieuse prétention de l'orgueil; si l'athée voit et refuse de croire; s'il sent et refuse d'aimer, s'il repousse à la fois ce double patrimoine de l'humanité, ces deux éléments essentiels de l'existence morale; s'il ferme son cœur à la charité; à la vérité, son esprit; quels ne doivent pas être les anxiétés, les angoisses, les tourments de son esprit et de son cœur!...

Le voyez-vous traînant, avec effort, comme un vil galérien, la chaîne de sauvetage que Dieu lui donna dans sa clémence, et ne trouvant pas, dans le vague de l'immensité, un seul point résistant pour en fixer le premier anneau?... C'est assurément un supplice, en tout semblable à celui du malheureux naufragé qui, luttant contre la vague homicide, étend vainement sa main défaillante et crispée sur la roche nue sans y rencontrer un brin d'herbe pour s'y prendre et s'y rattacher!...

« Une preuve inébranlable de l'existence des dieux, dit Cicéron, c'est qu'il n'est point de peuple si barbare, ni d'homme si abruti, qui n'ait le sentiment de la Divinité. »

Il a donc fallu, pour chasser de son cœur, un sentiment aussi naturel, aussi profond, qui en faisait la force, la sauvegarde et la consolation, que l'homme fît un bien violent et bien regrettable effort; il a fallu nécessairement qu'il se trompât lui-même avant de chercher à tromper les autres.

Telle fut l'origine de la seconde espèce d'incrédulité, dans laquelle nous allons voir l'esprit philosophique s'agitant vainement, dans tous les sens, afin de retrouver un point fixe pour cette chaîne

de sauvetage que nous venons de rappeler, et dont il avait avec tant d'inconséquence et si dangereusement voulu briser le point solide et naturel d'intersection.

§ II. INCRÉDULITÉ PHILOSOPHIQUE.

Effrayés des conséquences pratiques de l'athéisme, frappés de la stupidité d'un système qui n'offrait que *les atomes*, *le mouvement*, *le vide* ou *le hasard*, comme principes de l'admirable harmonie révélée dans l'univers; scandalisés par le cynisme d'une doctrine qui n'offrait que le *néant* pour tout encouragement à la vertu, pour toute récompense aux bonnes actions, les philosophes se mirent à raisonner, en apparence, plus sérieusement : ils reconnurent l'existence d'une cause première, intelligente et conservatrice du monde : *le théisme* ou *déisme exclusif* remplaça *l'athéisme absolu*.

Mais, dans leurs prétentions orgueilleuses, repoussant toute inspiration divine, voulant, pour les choses de la vie, tout rapporter à la puissance humaine, ils conçurent la téméraire pensée de gouverner l'homme par lui-même, de soumettre *la foi* au joug de *la raison*.

Plus rationels au point de vue de *la cosmogonie*, ces philosophes n'en sont que plus dangereux à celui de *la morale;* et nous ne craignons pas d'avancer que leurs enseignements ont produit, dans la famille et dans la société, des perturbations plus fréquentes, et surtout bien autrement funestes, que ceux *de l'athéisme exclusif*, dont l'évidente absurdité portait avec soi le meilleur préservatif et la réfutation la plus victorieuse.

Nous n'entrerons pas dans l'examen des systèmes relatifs à ce nouveau genre d'incrédulité; leur histoire, qui n'appartient pas à notre sujet, serait celle de toutes les aberrations de l'esprit humain, et nous prouverait seulement une chose depuis longtemps démontrée: c'est que, dans les voies de l'erreur, on rencontre autant de systèmes que de novateurs qui s'y trouvent engagés. Aussi voyons-

nous tous ces *prétentieux législateurs* de la raison humaine se combattre et s'anathématiser avec si peu de ménagement, qu'il suffirait de les abandonner à leurs mutuelles attaques, pour qu'il n'en restât pas un seul après le combat!... Voyez, en effet, quel jugement porte sur tous les autres celui qui s'est acquis, au milieu d'eux, la plus grande et la plus regrettable célébrité :

« Je consultai les philosophes, dit J.-J. Rousseau, je feuilletai leurs livres, j'examinai leurs diverses opinions: je les trouvai tous fiers, affirmatifs, dogmatiques même dans leur scepticisme prétendu; n'ignorant rien, ne prouvant rien; se moquant les uns des autres : et ce point commun à tous me parut le seul sur lequel ils ont tous raison. Triomphants quand ils attaquent, ils sont sans vigueur en se défendant. Si vous pesez les raisons, ils n'en ont que pour détruire; si vous comptez les voix, chacun est réduit à la sienne...

« Je conçus que l'insuffisance de l'esprit humain est la première cause de cette prodigieuse diversité de sentiments, et que l'orgueil est la seconde... chacun sait bien que son système n'est pas mieux fondé que les autres; mais il le soutient, parce qu'il est à lui... Où est le philosophe qui, pour sa gloire, ne tromperait pas le genre humain?... »

Ajoutons que Rousseau prenait lui-même le titre de philosophe, et qu'il est difficile de ne pas croire un homme aussi profondément instruit *des secrets du métier*.

Ainsi, pour le système de *l'incrédulité philosophique*, avec ses innombrables modifications, le point commun et fondamental se trouve dans un *rationalisme pratique*, ou *dogmatique* seulement; faisant dépendre nos croyances, nos actions, nos récompenses de la raison humaine, à l'exclusion de tout autre motif; et rattachant, à cet appui si mobile, si facile à briser, le premier anneau de notre seule chaîne protectrice contre l'entraînement et le naufrage des passions.

Nous le demandons à tout esprit sérieux et lucide, quelles garanties un pareil système peut-il offrir à la conduite individuelle, à l'existence de la famille, au maintien de la société? Interrogez les

faits accomplis, l'expérience déjà faite, sur la solution de ce problème important.

« On trouve la religion près du berceau de tous les peuples, dit Lamennais, comme on trouve la philosophie près de leur tombeau. Quand la philosophie, récemment, a voulu fonder un État sans religion, elle a été forcée de lui donner pour base des ruines ; elle a établi le pouvoir sur le droit de renverser ; la propriété, sur la spoliation ; la sûreté personnelle, sur les intérêts sanguinaires de la multitude ; les lois sur ses caprices. Cet ordre social philosophique a existé quelques mois, pendant lesquels l'Europe a vu s'accumuler, en son sein, plus de calamités et de forfaits que n'en offre l'histoire des dix siècles précédents ; et si Dieu n'avait abrégé ces jours affreux, je ne sais s'il serait demeuré un être humain vivant pour recueillir le fruit de la plus terrible leçon qui ait jamais effrayé la terre? »

Voyons, du reste, l'un des témoignages les moins suspects en pareille matière : « On a dit quelquefois, écrivait Diderot, qu'un peuple *chrétien*, tel qu'il doit être suivant l'esprit de l'Évangile, ne saurait subsister : cela serait bien plus vrai d'un peuple *philosophe*, s'il était possible d'en former un : il trouverait sa perte, au sortir du berceau, dans le vice de sa constitution. »

« Bayle, après avoir insulté toutes les religions, dit Montesquieu, flétrit la religion chrétienne : il ose avancer que de véritables chrétiens ne formeraient pas un État qui pût subsister. Pourquoi non? Ce seraient des citoyens infiniment éclairés sur leurs devoirs, et qui auraient un très-grand zèle pour les remplir... Les principes du christianisme, bien gravés dans le cœur, seraient infiniment plus forts que ce faux honneur des monarchies, ces vertus humaines des républiques, et cette crainte servile des États despotiques. »

En attaquant la foi, l'incrédulité philosophique ne dissimula ni ses motifs ni ses intentions : c'était moins le christianisme, comme religion, qu'elle voulait renverser, que la morale du divin maître gênant les passions humaines que le philosophisme avait intérêt de protéger et de favoriser dans leur pernicieux développement, pour séduire les peuples et les amener plus sûrement à l'insurrection, au

désordre, à l'anarchie ! Si l'on considère actuellement quelles furent les terribles conséquences de ces manœuvres perfides, on sera du moins forcé d'avouer que leur épouvantable logique se trouva malheureusement trop bien établie dans sa théorie comme dans ses applications.

« La philosophie, dit Lamennais, laissant l'idolâtrie en paix, dirigea principalement ses attaques contre les vérités importunes aux passions, contre les principes de la morale, contre les peines et les récompenses futures, contre l'immortalité de l'âme et l'existence de Dieu. La licence, qu'elle protégeait, lui fournit de nombreux disciples... elle s'introduisit chez les Romains vers le déclin de la république, et son origine concourt avec la décadence des vertus publiques et privées. »

Montesquieu rapporte l'ébranlement de ce vaste empire à la philosophie d'Épicure : Bolingbroke partage cette opinion. « L'oubli et le mépris de la religion, dit-il, furent la cause principale des maux que Rome éprouva dans la suite : la religion et l'État déchurent dans la même proportion. »

En signalant ainsi les dangers et les funestes conséquences de ce genre d'incrédulité, nous n'entendons nullement attaquer les philosophes et la philosophie d'une manière absolue. Nous reconnaissons, au contraire, que l'on a malheureusement profané l'un des plus beaux titres : ἡ φιλοσοφία, *amour de la sagesse*, à tel point qu'il faut aujourd'hui distinguer une *vraie*, une *fausse philosophie :* autant nous honorons la première, comme indispensable au développement de l'esprit et du cœur, autant nous craignons et rejetons l'autre, comme essentiellement contraire à l'ordre, au bien-être, au bonheur de la famille et de la société.

« Les sciences morales, dit M. Troplong, tiennent leur route entre deux dangers : par la philosophie, elles touchent aux régions les plus sublimes du monde moral ; par l'économie politique, elles s'occupent de ce que les intérêts sociaux ont de plus terrestre : or, en cherchant la lumière dans les cieux, il est à craindre qu'on ne se perde dans les nuages : en étudiant le développement du bien-être matériel, on peut oublier, dans la préoccupation des biens corporels,

le principe moral qui produit le bien de l'âme. L'excès de spiritualité égare, et le matérialisme abaisse... Le but de la société est dans le mouvement parallèle et simultané des intérêts positifs, travaillant d'un mutuel accord à donner à l'homme la plus grande somme de bien-être physique, et la divine opulence de toutes les vertus morales. »

Mais, à côté de cette philosophie moralisatrice et vraie, se trouve la philosophie fausse et corruptrice dont l'individu, la famille et la société doivent repousser les mortelles atteintes : avec ses funestes maximes, en effet, le présent ne serait qu'une souffrance ; et l'avenir, une déception.

« Toutes les théories philosophiques du bonheur, dit Lamennais, se réduisent aux systèmes d'Épicure et de Zénon, diversement combinés et modifiés ; et, dans les actions et les désirs de l'homme séparé de Dieu, tout, en dernier résultat, se rapporte à l'orgueil ou à la volupté... Cette philosophie n'est que l'idolâtrie de l'homme : idolâtrie la plus funeste, parce que, en exaltant l'égoïsme à l'infini, elle rompt tous les liens sociaux. »

« Sous le hautain prétexte, dit J. J. Rousseau, qu'eux seuls sont éclairés, vrais, de bonne foi, les philosophes nous soumettent impérieusement à leurs décisions tranchantes, et prétendent nous donner, pour les vrais principes des choses, les inintelligibles systèmes qu'ils ont bâtis dans leur imagination. Du reste, renversant, détruisant, foulant aux pieds tout ce que les hommes respectent, ils ôtent, aux affligés, la dernière consolation de leur misère ; aux puissants et aux riches, le seul frein de leurs passions : ils arrachent du fond des cœurs le remords du crime, l'espoir de la vertu, et se vantent encore d'être les bienfaiteurs du genre humain ! »

« La seule difficulté qu'on rencontre, dit Lamennais, en combattant les doctrines philosophiques, est de les réduire à des maximes fixes et précises. Quand on y est parvenu, tout est fait, elles se réfutent d'elles-mêmes. »

Les esprits sérieux, désabusés des vaines et coupables excentricités du philosophisme, n'abandonnent-ils pas trop aujourd'hui les intérêts moraux, pour s'occuper exclusivement des intérêts maté-

riels? N'oublient-ils pas, d'une manière fâcheuse, les arts intellectuels pour l'industrie mécanique? le bonheur de l'âme, pour le bien-être du corps? C'est un doute que Lamennais formulait déjà comme un regret quelques jours avant sa mort.

« Je regrette, disait-il, à l'occasion des expositions de l'industrie, que notre nation paraisse s'absorber dans le progrès matériel, et qu'elle devienne, chaque jour, en apparence du moins, indifférente à tout le reste : il est triste que les yeux s'habituent à ne regarder qu'en bas : s'ils ne se relevaient point, si la pensée restait enfermée dans le cercle étroit des besoins physiques, si le cœur ne devait plus battre pour quelque chose de plus noble, de plus digne d'un être qui ne vit pas seulement de pain, nous serions entrés sans retour dans la voie qui mène à la tombe! »

Nous signalons ces craintes aux bons esprits capables d'en bien apprécier les motifs, parce qu'elles ne sont pas sans fondements; nous avons toutefois l'espérance qu'elles ne se réaliseront jamais, et que l'opinion de M. Ch. Dunoyer, sur les changements qui s'opèrent, conservera toute sa vérité :

« Il fut un temps, dit-il, où le genre de distinction qu'ambitionnaient le plus parmi nous les esprits élevés était de passer pour avoir l'intelligence philosophique des choses... Cette disposition d'esprit ne pouvait manquer de se modifier dans le cours d'une révolution qui a fait une si prodigieuse consommation de théories, et qui a montré le néant de tant de systèmes. Aujourd'hui, l'espèce d'aptitude intellectuelle qu'il devient de mode d'apprécier, par-dessus tout, est celle d'esprit pratique... Je crois ce changement, à beaucoup d'égards, infiniment heureux... Le commencement de toute bonne réforme est dans l'étude attentive et la parfaite connaissance expérimentale des choses qu'il s'agit de réformer. »

En évitant un écueil, gardons-nous donc de tomber dans un autre; en repudiant, avec raison, *le formalisme* de Platon, de Kant, de Fichte, de Schelling, n'adoptons pas *le positivisme* absolu de quelques modernes; l'un de ces systèmes n'est autre chose que *le spiritualisme* essentiel; l'autre, *le matérialisme* exclusif; tous les deux également contraires, par leur isolement, à notre nature propre,

dans laquelle se trouvent unies les propriétés du corps aux facultés de l'esprit.

Plusieurs écrivains, et M. de la Farelle surtout, ont voulu, par un dangereux abus des systèmes que nous repoussons, distinguer l'école *positive* et l'école *morale :* M. M. Monjean dit à cette occasion, avec beaucoup de sens : « Une école *positive*, sans être *morale*, serait odieuse ; une école *morale*, sans être *positive*, serait ridicule et impossible ; une science économique ne peut exister qu'à la condition d'être à la fois *positive* et *morale*. »

§ III. INCRÉDULITÉ RELIGIEUSE.

De même qu'il existe une fausse philosophie, de même il existe une religion qui n'est pas vraie. Sous peine d'inconséquence, chacun doit donc envisager, comme *incrédulité religieuse*, tout ensemble de dogmes en opposition formelle avec ses convictions. Ayant accepté la religion catholique, apostolique et romaine, comme base fondamentale de l'état social, nous regarderons, au point de vue des principes, comme *incrédulité religieuse*, toute croyance de ce genre en contradiction avec notre orthodoxie.

Toutefois en professant, avec conscience, des vérités que le temps et l'expérience confirment chaque jour de plus en plus, nous le ferons sans passion et sans intolérance ; nous plaindrons, mais nous respecterons toutes les incrédulités de bonne foi : nous chercherons à répandre un peu de lumière, mais nous ne ferons pas la regrettable faute d'oublier que la superstition et le fanatisme sont les deux plus dangereux ennemis de la vérité ; par conséquent, de la divine et compatissante religion du Christ !

Il ne conviendrait point à l'esprit de cet ouvrage d'entrer dans le pénible examen des religions étrangères au *christianisme*, et surtout des nombreux schismes qui sont venus si douloureusement en déchirer le sein : nous aurions à remuer les archives d'un passé trop plein de persécutions, de larmes et de sang !... Nous aurions à constater, avec douleur, que, dans l'emportement de ses criminelles et désas-

treuses passions, l'homme a trop souvent épouvanté la terre par ses forfaits; non-seulement sous les inspirations du fatal génie de l'incrédulité, mais encore au nom d'une religion divine; en commettant ainsi le crime affreux d'une double profanation!...

Jetons le voile sur d'aussi coupables abus; et parce que des hypocrites et des impies ont fait de la religion un masque ou bien un épouvantail, gardons-nous de la compromettre injustement dans une complicité qu'elle n'accepta jamais: ce qui est saint par essence ne peut, dans aucune occasion, devenir criminel par consentement: l'histoire nous l'a donc appris: Louis XI, Charles IX, etc., étaient des fanatiques sans conscience, et ne furent point, au fond du cœur, de véritables chrétiens.

La religion est si naturelle à l'homme, si nécessaire à l'ordre, à la conservation de la famille et de la société, qu'on en rencontre le principe chez tous les peuples, et que leur stabilité se trouve constamment ébranlée toutes les fois que ce principe est mis en question.

« En remontant d'âge en âge, dit Lamennais, jusqu'à l'origine du genre humain, on trouve la croyance d'un Dieu et d'une vie future établie chez tous les peuples; sur cette croyance, unique sanction des devoirs, seule garantie de l'ordre et des lois, repose la société, qui s'ébranle dès qu'on y porte atteinte. »

Il a donc fallu, pour arriver à l'incrédulité, que l'homme, sous l'empire du sophisme, arrachât de son esprit ces éternelles vérités; en même temps que, sous le joug des passions, il ouvrait son cœur à la corruption du vice.

« On vit alors, ajoute Lamennais, paraître une nuée de sophistes, qui, s'efforçant d'asservir la sagesse aux passions, mirent effrontément les rêves de leur esprit égaré à la place des traditions primordiales; à force de subtilités et de vains raisonnements, ils confondirent toutes les idées, obscurcirent toutes les notions, énervèrent toutes les croyances. »

Ce fut au milieu de ce chaos de sentiments et de pensées que l'orgueil philosophique, brisant tous les rapports et tous les liens naturels, voulut substituer *l'homme* à *Dieu;* le regarder comme le premier anneau de la chaîne des êtres; lui donner l'empire du

monde et l'exorbitant privilége d'être à la fois son principe et sa fin !...

Des prétentions aussi follement extravagantes avaient bien de quoi satisfaire la vanité, mais elles ne pouvaient en imposer à la raison. Aussi vit-on l'humanité, sous leur impulsion capricieuse, tourbillonner, sans guide et sans frein, dans un cercle vicieux d'erreurs et d'immoralités.

Enfin, au plus fort de ces violentes perturbations, qui menaçaient d'éteindre le flambeau de la raison et de la vérité, la puissante voix du Christ se fait entendre; l'horizon moral s'éclaire, et les fausses clartés des sophismes, comme de vains farfadets, s'évanouissent à la brillante lumière de la vérité, de la raison, qui reprennent définitivement leur incontestable empire !

Alors apparaît, dans toute sa splendeur et toute sa majesté, cette religion divine : « toujours, dit Lamennais, plus étonnante et plus admirable à mesure qu'on l'examine davantage : la consolation du pauvre, et la plus douce espérance du riche ; l'égide des peuples et le frein des rois; la règle du pouvoir qu'elle modère, et de l'obéissance qu'elle sanctifie; la grande charte de l'humanité, où la justice éternelle, ne voulant pas que le crime même demeure sans espoir et sans protection, stipule la miséricorde en faveur du repentir... doctrine qui subjugue les plus puissants génies par sa sublimité, et se proportionne, par sa clarté, aux intelligences les plus faibles... et qui, forte de son antiquité, de ses preuves victorieuses, de ses bienfaits, semble régner sur l'esprit humain par droit de naissance, de conquête et d'amour. »

Par cette universelle et merveilleuse régénération, on vit se renouer tous les rapports naturels, si fatalement brisés : l'homme vint se rattacher à la famille; la famille, à la société civile; les sociétés particulières, à la société générale, au genre humain tout entier; le genre humain lui-même, fatigué de son isolement, effrayé de ses dangers, éclairé dans sa raison, ne se crut plus en sûreté qu'en rivant de nouveau le premier anneau de sa chaîne de sauvetage au seul point fixe de l'univers: à son créateur, à Dieu !

Il semblerait qu'avec une législation aussi pure, aussi complète,

aussi vraie ; qu'avec un législateur aussi infaillible, aussi bienveillant, aussi juste, l'humanité n'avait plus qu'à marcher dans les voies de l'ordre, de la paix, du bonheur : mais il eût fallu pour cela que l'humanité fût elle-même toujours juste, bienveillante, infaillible : or, l'expérience a démontré depuis longtemps combien elle est éloignée de ces divines perfections.

Dès lors, au lieu de se rallier autour de cette unité religieuse, de ce point indivisible qu'on nomme la vérité, le genre humain se mit une seconde fois à vouloir *profondément* raisonner ce qu'il ne pouvait pas même comprendre *superficiellement* ; une seconde fois il voulut mettre ses perceptions bornées à la place des inspirations illimitées de son Dieu.

Jeté avec les prétentions les plus irréfléchies dans ce nouveau chaos, chacun voulut, à sa manière, interpréter les dogmes religieux, et l'on vit surgir presque autant de croyances erronées qu'il existait de sophistes pour les formuler en systèmes.

« Malgré des désordres partiels et de légères déviations, l'Europe, dit Lamennais, s'avançait vers la perfection où le christianisme appelle les peuples comme les individus, lorsque la réforme vint subitement arrêter ses progrès et la précipiter dans un abîme où elle s'enfonce tous les jours et dont nous ne connaissons pas encore le fond. Comment s'opéra cette révolution ? Par un changement total dans les doctrines. Au principe d'autorité, base nécessaire de la foi religieuse et sociale, on substitua le principe d'examen, c'est-à-dire que l'on mit la raison humaine à la place de la raison divine, ou l'homme à la place de Dieu ! »

Nous avons indiqué la cause de l'incrédulité religieuse, des schismes, nous éviterons d'en retracer les effets : nous dirons seulement que, des deux côtés, le fanatisme ou la perversité des hommes les rendirent affreux, épouvantables, et, qu'au milieu des peuples civilisés surtout, c'est par une trace de sang qu'on en peut suivre le passage et les dévastations !...

Laissant de côté les frénétiques ou les aveugles sectateurs, étudions la religion dans ses véritables caractères, dans ses précieux résultats sur l'homme, sur la famille, sur la société, cette voie sera

la meilleure pour détruire l'incrédulité systématique, sans exciter les haines et les récriminations, toujours nuisibles au triomphe de la vérité, même la mieux démontrée.

« Le mal est venu, dit Montesquieu, de cette idée qu'il faut venger la Divinité ; mais il faut faire honorer la Divinité, et ne la venger jamais : en effet, si l'on se conduisait par cette dernière idée, quelle serait la fin des supplices ? »

Morale admirable et sublime, que les hommes auraient mieux comprise dans l'enseignement, et surtout dans la pratique, si, loin d'abaisser la religion divine au service de leurs passions, ils avaient élevé le sacrifice de leurs passions jusqu'au niveau de la religion divine !

Tel est en effet son charitable et céleste caractère : qu'elle songe moins à punir qu'à pardonner ; et que, pour elle, jamais le châtiment n'arrive qu'après le refus obstiné du repentir.

« La religion payenne, qui ne défendait que quelques crimes grossiers, qui arrêtait la main et abandonnait le cœur, dit Montesquieu, pouvait avoir des crimes inexpiables ; mais une religion qui enveloppe toutes les passions, qui n'est pas plus jalouse des actions que des désirs et des pensées ; qui laisse derrière elle la justice humaine, et commence une autre justice ; qui est faite pour mener sans cesse du repentir à l'amour, et de l'amour au repentir... une telle religion ne doit point avoir de crimes inexpiables. Mais quoiqu'elle donne des craintes et des espérances à tous, elle fait assez sentir que, s'il n'y a point de crime qui par sa nature soit inexpiable, toute une vie peut l'être... que nous devons craindre de combler la mesure, et d'aller jusqu'au terme où la bonté paternelle finit ! »

Laissons donc Hobbes et Cardan blasphémer en déclarant la religion funeste à la société, et disons avec M. Satur : « Ses dogmes peuvent être dénaturés, les passions peuvent en abuser : ainsi que la justice et la vérité, elle peut avoir eu le malheur de servir de prétexte à beaucoup de crimes ; toutefois la justice, la vérité, la religion auront toujours, dans l'esprit et le cœur des hommes, une existence indépendante des passions ; et les hommes, en s'éclairant, apprendront à ne plus séparer la religion de la morale, persuadés que l'une

et l'autre étant une émanation du même principe, il ne peut y avoir entre elles de contradiction. »

Les prétendus esprits forts eux-mêmes, dans leurs instants lucides, ont rendu ce témoignage à la religion : Diderot lisait un jour à sa fille un chapitre du Nouveau Testament : Beauzée lui témoigne sa surprise : « Où trouverai-je mieux, répondit le philosophe?... »

« La religion est si naturelle à l'homme, dit Lamennais, que peut-être n'est-il pas en lui un sentiment plus indestructible; même lorsque son esprit la repousse, il y a encore dans son cœur quelque chose qui la lui rappelle. »

Cette inspiration générale de la religion est tellement puissante qu'elle en constitue le caractère essentiel et la base fondamentale. C'est en effet ce qui distingue cette religion divine de toutes nos institutions humaines qui s'établissent et se conservent par la force. Aussi, par une conséquence nécessaire, nos constitutions politiques, nos lois, nos règlements, etc., se modifient, changent ou sont entièrement détruits par le temps, par les révolutions, et l'on retrouve toujours, au milieu de ces débris des créations de l'homme, l'œuvre de Dieu sans altération; parce qu'elle est, dans son essence, immuable comme son auteur : tel est même le principal caractère auquel on peut distinguer la religion vraie de tous les systèmes éphémères que l'on voulut y substituer.

« La force principale de la religion, dit Montesquieu, vient de ce qu'on la croit; la force des lois humaines vient de ce qu'on les craint. »

« Dieu, dit Lamennais, ayant établi la religion pour tous les hommes, et non pas seulement pour quelques-uns, la religion établie de Dieu subsistera perpétuellement...

« Les nations commencent et finissent, elles passent avec leurs mœurs, leurs lois, leurs opinions, leurs sciences : une seule doctrine reste, toujours crue, malgré l'intérêt qu'ont les passions de n'y pas croire; toujours immuable au milieu de ce rapide et perpétuel mouvement; toujours attaquée et toujours justifiée; toujours à l'abri des changements qu'apportent les siècles aux institutions les plus solides, aux systèmes les plus accrédités. »

« L'antique religion romaine, dit M. Ch. Pouhaër, était le patrimoine d'une nation, le privilége d'une seule caste : elle avait consacré l'oppression du plébéien, rivé les fers de l'esclave, éternisé la guerre avec l'étranger ; sa morale, réduite à l'amour fanatique de la patrie, à la haine des autres peuples, divisait les hommes, au lieu de les unir. La religion du Christ manifeste, dès son berceau, une tendance toute contraire, et son premier caractère est *l'universalité*. Ses disciples ne bornent pas leur apostolat à tel ou tel peuple : leur charité est ambitieuse, et le monde entier n'est pas trop grand pour elle... Le christianisme, dans toutes les relations sociales, substitue l'action de la *charité* à celle de la *force :* les peuples se rapprochent ; le joug du maître devient plus léger, et l'obéissance de l'esclave plus volontaire... Le prolétaire cesse de méditer la révolte, et, au pied de l'autel qui les unit, le riche abjure enfin sa haineuse défiance. »

« Tant que *la loi humaine* vit, dit M. Massot, elle fait plus que vivre, elle règne ; mais comme elle est bornée et stationnaire, il vient un jour où le seul progrès qu'il lui soit donné d'accomplir, c'est de n'être plus... M. Granier de Cassagnac compare ingénieusement les législations successives aux diverses étapes de la sociabilité qui marche... Lorsque le changement à opérer est non plus de surface mais de fond, et que la société transformée en entier dans ses idées veut des lois entièrement nouvelles... qu'il s'agit de mettre la justice en place de la légalité:... une lutte s'engage entre le régime qui n'est déjà plus et celui qui n'est pas encore : passions, systèmes, intérêts, tout fait invasion et tumulte dans le paisible domaine du droit... C'est qu'en cette matière, si Dieu est le principe de toute justice et de toute vérité, l'homme est l'instrument ; c'est que là, comme partout, l'homme est réduit, pour penser, à une intelligence faillible ; pour formuler, à une parole imparfaite ; pour exécuter, à des moyens bornés ; et là, ses infirmités natives ne peuvent avoir pour remède l'espoir d'une révélation. »

A côté de l'insuffisance, de l'instabilité *des religions et des lois humaines*, combien *les lois et la religion divine*, avec leurs grands, leurs merveilleux caractères d'immuable perfection, de

complet ensemble, n'offrent-elles point en effet d'excellence et de suprême élévation? N'y trouvons-nous pas toujours la différence infinie qui distingue l'infirmité de l'homme de la toute-puissance de Dieu? Quelles ne doivent donc pas être notre gratitude profonde et notre sublime admiration, en voyant *cette religion et ces lois divines* embrasser, dans leur circonscription sans limites, les deux plus incommensurables synthèses : L'UNIVERS ET L'ÉTERNITÉ!...

Est-il dès lors facile de comprendre par quelle étrange fatalité l'orgueil de certains esprits, du reste assez ordinaires, s'élève audacieusement contre la vérité d'une doctrine aussi parfaite, et que des génies tels que Bossuet, Pascal, Fénelon, Descartes, Newton, Leibnitz, Euler, etc., après un examen consciencieux et profond, se sont fait honneur de croire et de professer.

Mais si la religion est divine par son principe, vraie dans son essence, pure dans sa morale, inaltérable dans sa constitution, impérissable par sa nature, elle est encore nécessaire à l'homme, à la famille, à la société, comme sont indispensables : la vérité au monde moral ; au monde physique, la chaleur et la lumière!

Cet axiome est d'une telle évidence que ceux mêmes qui n'en pratiquaient pas l'esprit, entraînés par une puissance irrésistible, en formulèrent positivement la règle.

« Je n'entends pas, dit J. J. Rousseau, que l'on puisse être vertueux sans religion ; j'eus longtemps cette opinion trompeuse, dont je suis bien désabusé. »

« Que firent les philosophes, dit Lamennais, pour concilier leur système avec la conscience du genre humain? Ils convinrent de la nécessité de la religion, et conclurent, de cette nécessité même, que la religion n'était qu'une institution politique. »

Aussi, pour tout concilier, d'après les expressions de l'auteur, « ils inventèrent Dieu et la morale. » Quelques-uns prétendirent que la religion était indispensable au peuple, mais que les hommes instruits n'en avaient aucun besoin. « Prenez-y garde, leur dit Lamennais avec beaucoup d'à-propos, s'il faut des vertus et par conséquent de la force pour être religieux, il ne faut que des passions et par conséquent de la faiblesse pour être incrédule. » C'était bien juger

le peuple, qui présente la force, la vertu; et les philosophes, qui n'offrent que la faiblesse, les passions.

« Quand une fois, ajoute Lamennais, ce sera une opinion admise que la religion n'est qu'un leurre dont on amuse le peuple,... chacun, prenant modèle sur la classe au-dessus de soi, pensera s'élever en ne croyant pas, et n'en répétera pas moins d'un ton dédaigneux : que la religion est nécessaire au peuple. »

C'est en effet ainsi que la philosophie, dans ses prétentions vaniteuses, à porté l'imprudence et l'irréflexion jusqu'à faire disparaître du cœur des peuples, en exploitant deux moyens qu'elle était certaine d'y rencontrer partout, l'orgueil et la puissance d'imitation, le seul guide capable de les maintenir dans la voie du juste, du vrai, de l'ordre et de la prospérité.

Est-il nécessaire de rechercher ensuite la cause fatale de la corruption, de l'immoralité, de l'égoïsme, de l'insubordination des masses; du désordre, de l'anarchie, de l'insurrection, du bouleversement des États? Les philosophes eux-mêmes ne le pensent pas; et, dans leur outrecuidance, ne comprenant point ce dont ils ont besoin avant tous les autres, c'est au milieu de leur indifférence ou de leur incrédulité, qu'effrayés des conséquences de leurs doctrines, ils poussent enfin ce cri d'alarme, véritable dérision d'un esprit sans logique et sans portée : « Si l'on veut arrêter ces bouleversements des États, cette corruption des individus, *il faut laisser la religion au peuple!...* »

Est-il possible de porter plus loin l'inconséquence ou l'imbécillité?... Comment! vous croyez la religion assez puissante pour servir d'égide contre la corruption du cœur, les aberrations de l'esprit, et vous ne l'acceptez pas d'abord pour votre propre usage?... Comment! vous affectez, à votre point de vue, un superbe dédain pour la religion et vous avez la bonhomie de penser que le peuple voudra bien la recevoir, à votre inconcevable recommandation? C'est assurément chercher à réunir, dans la solution d'un problème donné, tout ce que la logique a de plus extravagant et de plus bizarre.

« J'en appelle à l'expérience, dit Lamennais : qu'est-ce qui a introduit l'irréligion dans les chaumières? Le raisonnement? Non;

mais l'exemple contagieux, mais la honte de paraître crédule, telle est, avec l'attrait de la licence, la vraie cause des progrès de l'incrédulité ; et certes, la philosophie est étrangement confiante, si elle a pu espérer sérieusement de séparer le genre humain en deux classes, dont l'une croirait pour la sûreté de l'autre, et ne recueillerait en retour que le dédain ; dont l'une ne reconnaîtrait d'autre devoir que d'obéir à ses penchants, et l'autre renoncerait à ses penchants pour obéir à des devoirs chimériques ; dont l'une se rirait de ce que l'autre respecterait complaisamment : en sorte que d'un côté se trouverait, avec l'indépendance, tout ce que l'homme recherche ici-bas ; et de l'autre, avec la servitude des préjugés, tout ce qu'il redoute et qu'il hait, sans autre compensation que le mépris : n'est-ce pas là une heureuse et profonde combinaison? Quel délire! et pourtant voilà ce qu'on croit, ce qu'on admire de préférence à la vérité. »

Nous n'insisterons pas davantage sur ces déréglements de l'esprit et du cœur, sur ces funestes anomalies de la raison, sur ces extravavagantes et ridicules prétentions dont le bon sens du peuple a lui-même fait justice; mais nous chercherons à bien préciser tout ce que la religion a d'important pour l'ordre, le maintien, la prospérité de la famille et de la société.

Montesquieu, dans ses judicieuses réflexions, émet des principes diamétralement opposés aux sophismes de la philosophie : « Quand il serait inutile que les sujets eussent une religion, il ne le serait pas que les princes en eussent, et qu'ils blanchissent d'écume le seul frein que ceux qui ne craignent pas les lois humaines puissent avoir. Un prince qui aime la religion ou qui la craint est un lion qui cède à la main qui le flatte, ou à la voix qui l'apaise. Celui qui craint la religion ou qui la hait est comme les bêtes sauvages qui mordent la chaîne qui les empêche de se jeter sur ceux qui passent. »

Concluons que la religion convient à tous les hommes, qu'elle ne fait exception d'aucun, et qu'elle est tellement nécessaire pour assurer, à l'humanité, son rang élevé dans l'ordre naturel des êtres, pour lui conserver la jouissance de ses droits, pour la renseigner dans la route souvent obscure et difficile de ses devoirs, que, sans elle, nous apercevons les individus, les familles, les sociétés mar-

chant sans guide, sans frein, sans direction, sans but, et comme entraînés, par une aveugle fatalité, à travers les écueils d'un monde où le soleil vient de s'éteindre; où la lumière blafarde et sans chaleur, que l'on y substitue, ne semble désormais éclairer que des cadavres, des ossements, des scènes de destruction et de mort!...

« Remarquez, dit Lamennais, qu'en excluant Dieu de la raison humaine on détruit toute vérité, toute loi morale, tout devoir, toute vertu, pour ne laisser substituer que l'amour exclusif de soi, ou l'intérêt personnel; de même qu'en excluant Dieu de la société, on détruit toute vérité sociale, tout pouvoir, tout devoir, toute vertu, pour établir à la place l'intérêt particulier, devenu le seul principe d'ordre dans la société comme dans l'individu... Lorsque l'autorité n'est plus que la force; l'ordre social, que la force; la morale, que la force, chacun essaie la sienne et travaille à l'accroître en assujettissant celle des autres, et l'indépendance produit une tendance universelle à la domination. La société se transforme en une vaste arène où tous les intérêts s'attaquent, se combattent avec fureur, tantôt corps à corps, tantôt en masse, selon les convenances des passions... La même doctrine qui détrône Dieu détrône les rois, détrône l'homme même en le ravalant au-dessous des brutes... Attaquer la religion, la ruiner dans l'esprit des hommes, c'est saper l'État par sa base, c'est se rendre coupable du crime énorme de lèse-société au premier chef. »

Voyez, au contraire, avec le christianisme, quelle source de prospérité, quelles garanties pour l'individu, pour la famille, pour l'État : ce que les forces légale et militaire ne peuvent ni prévenir dans le principe, ni même punir et corriger après l'exécution, la puissance religieuse le corrige, le punit ou le prévient, avec l'immense avantage de pouvoir accorder la réhabilitation au repentir.

Pénétrant, en effet, dans les secrets les plus intimes de l'esprit et du cœur, elle attaque aussi bien les pensées et les désirs coupables que les actions criminelles; et, déchirant tous les voiles mystérieux dont le vice et l'immoralité prétendraient s'envelopper, elle atteint le prévaricateur jusque dans les derniers replis de sa conscience!...

Mais si, d'un côté, sa pénétration inflexible ne laisse aucun méfait impuni ; de l'autre, sa clairvoyante sollicitude ne laisse aucune bonne œuvre sans rémunération.

« Elle abolit tous les préjugés ennemis de l'homme, dit Lamennais, sanctifie les mœurs et attendrit les lois, unit les peuples par des liens sacrés ; met l'amour là où il n'existait que la haine ; protége à la fois le puissant et le faible, le pouvoir et le sujet ; tempère la domination, affermit l'obéissance, et produit, par son effet propre et nécessaire, la perfection de l'ordre social.

« Tous les devoirs de la loi naturelle, dit J. J. Rousseau, presque effacés de mon cœur par l'injustice des hommes, s'y retracent au nom de l'éternelle justice, qui me les impose et qui me les fait remplir. Je ne sens plus en moi que l'ouvrage et l'instrument du grand Être qui veut le bien, qui le fait, qui fera le mien par le concours de mes volontés aux siennes, et par le bon usage de ma liberté... Quelle félicité plus douce que de se sentir ordonné dans un système où tout est bien ?... En souffrant une injustice, je me dis : L'Être juste qui régit tout saura bien me dédommager ; si je fais une bonne action sans témoins, je sais qu'elle est vue, et je prends acte, pour l'autre vie, de ma conduite en celle-ci. »

« La religion chrétienne, dit Montesquieu, est éloignée du pur despotisme : c'est que, la douceur étant si recommandée dans l'Évangile, elle s'oppose à la colère despotique avec laquelle le prince se ferait justice et exercerait ses cruautés... Pendant que les princes mahométans donnent sans cesse la mort, ou la reçoivent, la religion, chez les chrétiens, rend les princes moins timides, et par conséquent moins cruels. Le prince compte sur ses sujets, et les sujets sur le prince. Chose admirable ! la religion chrétienne, qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci. »

Pour embrasser le christianisme, pour l'aimer, pour en pratiquer la morale sublime, il suffit, en effet, de le connaître : sa puissance de conviction, comme celle de la vérité, n'a besoin d'aucun subterfuge ; il suffit, pour en assurer le triomphe, de la débarrasser des nuages dont la superstition, le fanatisme et les passions humaines

cherchent à l'environner ; il suffit de ne pas fermer systématiquement les yeux à sa brillante et divine lumière.

« L'art, dit Lamennais, quelquefois est nécessaire pour revêtir l'erreur des apparences de la vérité ; mais veut-on rendre à celle-ci son éclat, il suffit d'abaisser le voile dont on s'efforçait de la couvrir. »

Dès l'instant où cette flamme divine a pénétré le cœur et l'esprit : elle éclaire l'esprit et le garantit dans sa marche, au milieu de tous les écueils de l'erreur ; elle échauffe le cœur par la charité, lui communique une vie plus active et plus féconde, en épurant ses désirs, en augmentant la sphère et la bienfaisance de son action.

Si la nature de l'homme pouvait comporter les admirables développements qu'elle serait en mesure de lui communiquer, l'individu, la famille, la société parviendraient aux avantages d'un régime si parfait, que les forces militaire et légale devraient abdiquer leur puissance. Mais si l'humanité, dans sa constitution actuelle, ne peut encore s'élever à d'aussi hautes prétentions, qu'elle cherche donc au moins, pour s'en rapprocher autant qu'il est en elle, à ne pas trop descendre au-dessous du précieux moyen que Dieu met à sa disposition.

Écoutons un instant la voix de l'expérience dans cette belle et consciencieuse recherche des véritables principes : « Réfléchissant en moi-même, dit saint Augustin, sur l'ordre et sur la beauté suprême, j'essayai vainement, ô douce vérité, de m'élever jusqu'à vous, pour me réjouir dans votre mélodie intérieure et ravissante. Environné de fantômes matériels, la voix de l'erreur m'entraînait au dehors, et j'allais, m'enfonçant sous le poids de l'orgueil, dans un abîme sans fond. »

C'est précisément ce qui faisait dire à Lamennais : « Les doctrines philosophiques flétrissent et dessèchent la vie ; elles ôtent tout à l'homme, hors le sentiment de sa misère, et le conduisent au tombeau entre l'inquiétude et le dégoût. »

En résumant toutes les désastreuses conséquences de l'incrédulité sur le bien-être, le bonheur des individus, de la famille et de l'État, nous le dirons encore : abandonnée aux faibles et trompeu-

ses lumières de sa raison, l'humanité vogue, insouciante et passionnée, sans boussole et sans gouvernail, sur une mer inconnue, parsemée d'écueils, fréquemment soulevée par les tempêtes; et lorsqu'arrive l'inévitable et terrible instant du naufrage, elle ne trouve plus aucun abri pour effectuer la réparation de ses avaries, aucun secours, aucun refuge pour échapper à la mort!...

Au point de vue de ses croyances, l'homme, comme nous l'avons déjà dit, porte une *chaîne de sûreté* qui devient, suivant l'usage qu'il sait en faire, l'instrument de sa perte ou de sa conservation: ainsi l'athée, ne pouvant la rattacher à rien, est obligé de la traîner péniblement, comme un galérien traîne la sienne: le philosophe, dans son orgueilleuse et vaine prétention, croyant l'avoir solidement fixée à la raison humaine, se livre inconsidérément à cet appui fragile, qui se brise en le laissant rouler au fond de l'abîme; le chrétien, au contraire, guidé par la lumière céleste, par la foi, va directement confier, à la main de Dieu même, le premier anneau de sa chaîne de sauvetage; et tant qu'il ne l'aura pas imprudemment rompue, aucune chute pour lui n'est désormais à redouter!...

« La nature, dit Lamennais, qui est immuable parce qu'elle n'est que l'ordre immuablement voulu de Dieu, impose à l'homme des lois immuables comme elle: lois nécessaires parce qu'elles sont l'expression de rapports nécessaires; lois hors desquelles on ne trouve ni paix ni félicité, parce que hors d'elles il n'y a que désordre... l'homme peut les violer, sans doute, mais en violant sa raison, sa conscience, sa nature tout entière, en renonçant à la paix, au bonheur... Toute véritable législation émane de Dieu, principe éternel de l'ordre, et pouvoir général de la société des êres intelligents. »

Lorsque les faits se pressent ainsi, de tous côtés, pour démontrer que, sans la religion, il ne peut exister ni bonheur pour l'individu, ni garantie pour la famille, ni sécurité pour l'État, comment expliquer *l'indifférence*, autrement que par *l'idiotisme;* et *l'incrédulité*, par *la folie?*

Nous l'avons dit, il existe, dans les empires, trois grands régulateurs des masses: LA RELIGION, LA LOI, LA FORCE ARMÉE. Eh bien, si

vous désirez une preuve expérimentale de la supériorité de la religion sur la loi, de la loi sur la force armée, au point de vue de la moralité des sujets qu'elles régissent, et, par conséquent, de l'importance qu'elles doivent présenter dans la constitution des États; voyez: que trouvez-vous? Pour LA VERTU, l'action sociale commence et finit à la religion; pour LE VICE, elle commence à la loi, se continue quelquefois à la force armée; POUR LE CRIME, elle commence et finit à celle-ci... Quel enseignement pour l'individu, pour la famille, pour la société!...

Que les gouvernements ne l'oublient donc jamais: sans moralité, point de vie dans un État; et sans religion, point de véritable et solide moralité. La force armée peut être nécessaire; elle peut même régner; mais cette nécessité devient toujours calamiteuse, et ce règne n'est jamais de bien longue durée.

« Les hommes, dit Lamennais, ont du temps pour soigner un corps qui va se dissoudre, et ils n'en ont pas pour s'informer s'il renferme une âme immortelle... Ce défaut absolu de prévoyance, cette sécurité stupide avec laquelle on se précipite dans un avenir inconnu et sans bornes, ne sont-ils pas évidemment la marque d'un esprit aliéné? »

« Cette négligence, dit Pascal, dans une affaire où il s'agit d'eux-mêmes, de leur éternité, de leur tout, m'irrite plus qu'elle ne m'attendrit; elle m'étonne et m'épouvante; c'est un monstre pour moi. »

« Comme aucune loi émanée de l'homme seul n'est obligatoire pour l'homme, ajoute Lamennais, il faudra mettre l'équité sous la protection de la force, et arracher à la peur ce qu'en vain l'on demanderait à la conscience; plus l'effroi sera profond, plus la soumission sera grande; la sécurité publique n'aura d'autre garant que le bourreau, et l'on proclamera la justice au nom de la mort, pour n'avoir pas voulu la proclamer au nom de Dieu. »

Nous espérons, dans cet important chapitre, avoir démontré que le premier moyen d'arrêter notre société moderne sur la pente ruineuse qu'elle descend avec autant de témérité que d'imprévoyance, consiste à moraliser les masses par le précepte et l'exemple des grandes et sublimes vérités du christianisme. Pour donner à ces

démonstrations plus de poids et plus d'à-propos encore, voyons, en terminant, quel fut, avec l'oubli de la religion, le sort de l'un des plus grands empires du monde :

« A cette époque de la domination romaine, le corps social était épuisé, dit Lamennais, et l'apparence de vigueur qu'il continua de montrer quelque temps encore tenait presque uniquement à la conservation de la discipline militaire, qui s'altéra bientôt comme tout le reste; la puissance absolue des empereurs suppléa momentanément aux lois, aux mœurs, à la religion, il y eut je ne sais quelle triste imitation de l'ordre parce qu'on obéit; et l'on obéit parce qu'on trembla.

« A la vérité, quelques rares vertus apparaissaient encore de loin à loin dans la société, comme ces feux qu'on allume la nuit sur les bords d'une mer orageuse, pour indiquer la route au navigateur; mais elles semblaient ne briller que pour éclairer les naufrages qu'elles auraient dû prévenir.

« L'esprit humain ne savait plus où se prendre, dépouillé de ses croyances et de ses opinions mêmes; il nageait, au hasard, dans un océan immense d'incertitudes et de doutes.

« On continuait d'attester à la tribune les dieux immortels : jamais les rhéteurs ne furent plus féconds en maximes sévères, en pompeuses sentences de morale; et cependant, la société s'affaiblissait à vue d'œil, car des phrases ne sont pas des croyances, et de futiles déclamations ne remplacent point les doctrines sociales. »

Nous bornerons la citation à ce point d'un parallèle aussi complet qu'il est facile à saisir; parce qu'heureusement la civilisation actuelle ne l'a pas encore franchi; mais alors que notre société s'arrête et qu'elle réfléchisse!... à moins qu'elle ne préfère compléter le tableau, dont voici la dernière partie :

L'empire de Rome, avec l'indifférence, l'incrédulité religieuse, les excès de la vanité, de l'orgueil, du luxe, tous les abus de la civilisation, tomba rapidement de la mollesse dans le vice, de l'immoralité dans la corruption, et ses débris ensanglantés furent jetés en pâture à des peuples barbares, à des hordes presque sauvages!...

« Certes, ajoute Lamennais, quiconque a l'idée de ce qu'était le genre humain sous Tibère et ses successeurs avouera qu'il ne fallait

rien moins qu'une puissance infinie pour substituer aux mœurs de ces siècles abominables la sevère morale de l'Évangile ; et sa doctrine rigoureuse, à la sceptique philosophie dont les maximes dissolues avaient jeté de si profondes racines dans tous les cœurs. Aux yeux de qui sait le comprendre, ce miracle est plus frappant que la résurrection d'un mort ; et la parole qui ranime un cadavre, en le rappelant à la vie des sens, est moins merveilleuse peut-être que celle qui ranime un peuple entier, en le rappelant à la vie de l'intelligence !... »

Ce miracle est nécessaire, il est urgent ; mais il est encore possible au milieu de nous ; que l'on y pense donc sérieusement aujourd'hui : demain, peut-être, il serait trop tard !...

CHAPITRE III.

IGNORANCE, OUBLI DES DROITS ET DES DEVOIRS.

Pour bien comprendre ce point important de l'économie sociale, il faut définir avec soin les termes *droits* et *devoirs*, sous peine de retomber dans les vaines logomachies auxquelles ont donné lieu leurs fautives interprétations.

« Dieu, en créant l'homme, dit M. J. P. Pagès, lui a octroyé des *droits*, par cela seul qu'il lui a imposé des *devoirs ;* c'est parce qu'ils sont l'ouvrage de la création, que la conservation y est attachée et qu'ils font partie de la nature constitutive de l'homme ; mais aussi, c'est parce qu'ils sont des moyens, qu'ils doivent être proportionnés à leur fin, et que la conservation exige qu'ils ne pèchent ni par excès ni par défaut. »

Ainsi, *droits* et *devoirs* sont deux expressions corrélatives dans l'état de nature comme dans l'état de civilisation ; dans les premiers comme dans les derniers rangs de l'ordre social : seulement, les rapports, l'importance et les proportions s'y modifient suivant ces diverses conditions.

« Tous les hommes, dit M. F. Laferrière, sont naturellement libres : ils sont égaux, par conséquent, sous le rapport de la liberté; ils ont un droit égal à l'exercice de leur liberté. Mais, pour exercer légitimement son droit, il faut que l'homme respecte le droit de ses semblables. Le droit des autres étant égal au sien, il n'a pas de *droit* contre leur *droit*. Le devoir de respecter la liberté d'autrui est donc inhérent au droit d'exercer notre liberté personnelle ; ce droit et ce devoir sont corrélatifs ; il y a entre eux un rapport nécessaire qui dérive de notre nature, puisque Dieu nous a créé des êtres libres ; et ce rapport, *moralement nécessaire*, est pour les hommes une loi qu'ils ne peuvent méconnaître sans cesser d'être eux-mêmes ; si ce rapport est constamment violé, il n'y a plus d'hommes libres : il y a des oppresseurs et des opprimés. »

Les professeurs de scandales et de révolutions l'avaient très-bien compris ; aussi, dans leurs coupables enseignements, ne parlaient-ils jamais aux peuples de leurs *devoirs*, mais seulement de leurs *droits*; et de quels droits encore ? De ces droits du sauvage brutal qui, dans son emportement stupide et sans conscience, brise et détruit au gré de ses caprices vicieux, sans même se douter que *le droit* disparaît aussitôt que *le devoir* n'existe plus ; que reconnaître le droit, c'est établir nécessairement le devoir, comme nous l'avons dit et comme il est impossible de ne pas le reconnaître, dans une proportion et dans une importance équitablement corrélatives : consacrer des principes opposés n'est pas seulement compromettre la logique, c'est compromettre l'ordre social, fausser le bon sens des peuples ; c'est faire une coupable action ; c'est anéantir d'un même coup *les devoirs* et *les droits*.

Mais, pour exercer avantageusement les uns, pour accomplir suffisamment les autres, il faut les bien connaître ; et cette connaissance une fois acquise, l'oubli des uns et des autres n'a plus d'excuse.

Le droit, ἡ ἐξουσία, de ἐξουσιάζω, j'ai en ma puissance ; *jus*, *potestas*, de *possum*, je peux ; est la faculté que présente l'homme de faire une action ou de jouir de quelque chose. Ce droit peut être *naturel* ou *acquis*.

Le droit naturel est cette faculté que l'homme reçut, en naissant, d'agir suivant son libre arbitre, de développer, d'entretenir, de défendre sa vie.

Le droit acquis est le pouvoir donné à l'homme, par les lois et les règlements de la constitution sociale, d'agir dans la mesure de cette concession et des limites imposées par le respect des droits des autres individus et de la société. Ces droits acquis imposent donc nécessairement des restrictions à l'exercice des droits naturels ; de telle sorte qu'il est impossible d'acquérir les uns sans aliéner plus ou moins les autres ; comme il est aisé de s'en convaincre par les faits, en comparant les droits du sauvage et ceux de l'homme civilisé.

C'est en confondant ces droits, si essentiellement différents, que des courtisans, des déclamateurs ignorants ou de mauvaise foi, ont voulu, si contrairement aux véritables intérêts sociaux : les uns, flatter l'orgueil des souverains, en exagérant la sphère de leur puissance jusqu'au plus révoltant *despotisme ;* les autres, séduire la vanité des peuples, en exaltant l'exercice de leurs droits jusqu'à la plus fatale *anarchie.*

« Les écrivains adulateurs, dit M. J. P. Pagès, qui, de peur de limiter les droits du souverain, n'osent lui imposer des devoirs, ne s'aperçoivent pas qu'ils tarissent ainsi la source unique de la souveraineté. Sans les conditions imposées par la loi sociale, la société est impossible. On ne peut concevoir la part de liberté qu'on réserve au peuple, qu'en fixant la portion de pouvoir qu'on attribue au souverain, et le mode suivant lequel ce pouvoir sera employé : la volonté générale de Locke et de Rousseau établit l'esclavage du petit nombre : la volonté despotique de Hobbes et de Filmer crée la servitude de tous. Un contrat par lequel les hommes s'assujettiraient à une puissance illimitée, incertaine, arbitraire, serait un monument de démence. »

Le devoir, τὸ δέον, de δέομαι, je suis dans la nécessité ; *obligatio*, de *obligo*, je lie, j'engage ; est l'obligation que présente l'homme de faire une action, de se conformer à des lois : les devoirs peuvent être *naturels* ou *sociaux.*

Les devoirs naturels sont ceux qui obligent l'homme envers le Créateur, duquel il a reçu, à titre de dépôt, ce corps et cette âme, qu'avec son libre arbitre, il doit soigner, développer, embellir et perfectionner; sous peine de manquer à Dieu, dont il néglige ou brise l'œuvre commencée qu'il avait mission d'accomplir. Ces devoirs sont encore ceux qui obligent l'homme envers lui-même et qui lui commandent cette pureté de conscience, cette noblesse et cette dignité de son être qui doivent distinguer une créature faite à l'image de Dieu.

Les devoirs sociaux, représentés par les obligations imposées à l'homme dans les conditions de la famille et de la société, se modifient suivant l'âge, le sexe, la position, le rang, la profession, la fortune, etc. Pour les remplir convenablement, chaque sujet doit donc, avant tout, apprécier avec intelligence le point qu'il occupe dans l'échelle sociale, et la sphère particulière de son action; il doit consciencieusement accomplir toutes les parties de la mission dont il est chargé, soutenir ses droits et ses intérêts, sans jamais porter atteinte aux intérêts, aux droits des autres.

« Le devoir, dit M. Kératry, c'est le fruit de l'arbre lumineux dont Dieu lui-même est la tige; c'est le sentiment de l'équité fondée sur les rapports d'être à être; c'est la conscience du droit égal qu'ils ont au bonheur comme enfants de la même famille. C'est le cri de la conscience toujours prête à opérer une substitution de notre être dans le sein de l'être qui souffre, surtout lorsqu'on a violé à l'égard de celui-ci les saintes lois de la justice... Dans la pratique de ses devoirs, l'homme peut s'élever du juste au beau; de celui-ci, au sublime. L'homme qui résiste au malheureux à jeun qui lui demande du pain, à celui que l'on assassine, et qui crie au secours, est un homme éteint au moral; il ne lui faut plus qu'un linceul. »

Ces droits et ces devoirs, dont nous essayons de préciser le véritable caractère, offrent, dans l'établissement de leur juste équilibre et dans la mise en exercice de leur activité: pour l'individu, les deux conditions les plus difficiles de la vie; pour la famille et pour la société, les deux occasions les plus fréquentes et les plus dange-

reuses des perturbations et des calamités qui peuvent en compromettre l'ordre, le bien-être et même l'existence : là se trouvent, en effet, sans interruption, *les exigences* du commandement et *les oppositions* de l'obéissance.

« Qu'est-ce, en effet, que le pouvoir dans la société, dit Lamennais, sinon le droit de commander, lequel emporte le devoir d'obéir? Mais qui commande est au-dessus de qui obéit, et tellement au-dessus, qu'on n'imagine point de supériorité plus grande : car elle n'implique pas une simple différence de nature... Tout être créé est dans une indépendance naturelle de tout autre être créé ; et si le plus élevé des esprits célestes venait de son propre mouvement, et sans autre titre que sa volonté, dicter des lois à l'homme et l'asservir à sa domination, je ne verrais en lui qu'un tyran, et dans ses sujets que des esclaves. Qu'est-ce donc quand l'homme lui-même s'arroge l'empire sur l'homme, son égal en droit, et souvent son supérieur en raison, en lumières, en vertus? »

Aussi, n'est-ce pas, comme nous le verrons, de cette manière que nous comprenons la hiérarchie sociale avec son pouvoir de commander et sa nécessité d'obéir ; car alors tout *droit* cesserait d'être légitime ; et tout *devoir*, obligatoire.

Mais si l'on veut donner, à l'individu, de la considération ; à la famille, à la société, de la stabilité, de la durée, il faut en bannir ces caractères de *despotisme* et *d'esclavage ;* il faut, dans l'établissement *des droits* et *des devoirs*, en faire disparaître *l'égoïsme* qui les dénature, et le remplacer par *l'intérêt général* qui les consolide, les vivifie, leur fait porter des fruits à l'avantage de tous.

« Dans l'enfance de la société, dit M. Glinka, l'individu s'efface ; à mesure qu'elle se développe, l'individu grandit, fait plus de saillie ; mais il s'efface de nouveau à mesure qu'il comprend que l'intérêt de la communauté exige ce sacrifice : c'est là *l'esprit public*, sans lequel il n'y a pas de société, d'État possibles. C'est là ce qui fait sentir le besoin d'une bonne éducation pour le peuple, qui l'éclaire sur ses véritables intérêts. Qui aurait vu le beau peuple français en 1848 se serait demandé s'il était au milieu d'un peuple de sauvages et de barbares !... Le juste point, s'il était

trouvé, serait la perfection, et la terre deviendrait un paradis. Dieu ne l'a pas voulu, il a mieux aimé donner à l'homme le principe du progrès, de la perfectibilité ; sans doute pour lui faire sentir qu'ici-bas n'est point sa demeure définitive, et qu'il existe une autre vie où ses doutes auront un terme ; où cette perfection sera facilement trouvée. »

Si, dans la famille et dans la société, *les droits* étaient bien compris, *les devoirs* consciencieusement remplis, on y verrait partout l'ordre, l'harmonie, la prospérité, le bien-être, le bonheur. Mais combien d'obstacles s'opposent à ce perfectionnement si désirable et si fructueux ?

Dans tous les degrés de l'ordre familial et social, on trouve, au contraire, à ce double point de vue, des anomalies et des excès. Ainsi, en général, dans les classes supérieures, plus particulièrement, se manifestent l'exagération, l'abus *des droits ;* et, dans les classes inférieures, surtout, l'ignorance ou l'oubli *des devoirs.*

Ces regrettables conditions, développées de préférence par *l'esprit philosophique*, ne seront jamais avantageusement combattues et définitivement améliorées que par *l'esprit religieux.*

En effet, basées sur les principes de la philosophie, la famille et la société relèvent exclusivement de la raison humaine : c'est-à-dire de l'orgueil et de la force dominant la faiblesse et l'abjection. On ne trouve plus alors, dans ces agglomérations sans intelligence et sans cœur, que des tyrans ou des esclaves ; et comme les uns et les autres n'ont pour mobile qu'un intérêt personnel, que le flambeau de la conscience, alors entièrement éteint, n'est pas même en position d'éclairer, les premiers abusent de leurs injustes *droits*, et les seconds éludent ou méconnaissent leurs onéreux et trop pénibles *devoirs.*

Établies sur les principes religieux, la famille et la société relèvent, au contraire, de la raison divine : c'est-à-dire que la sagesse et la vérité règlent tous les rapports des supérieurs ou des inférieurs ; et qu'au lieu d'y trouver des esclaves et des tyrans, on n'y rencontre plus que des frères dont les uns gagnent l'affection des autres par leur supériorité bienveillante et protectrice ; et dont ces

derniers méritent, par leurs bons et loyaux services, l'intérêt et l'appui de ceux qui sont en mesure de les aider et de les secourir. Mais ce qui donne surtout à cette organisation un caractère de puissance et de vie, c'est cette lumière céleste éclairant constamment les derniers replis de la conscience, et ne permettant plus à l'homme, quelle que soit sa position dans la société, dans la famille, de se tromper, de tromper les autres dans l'exercice de *ses droits* et dans l'accomplissement de *ses devoirs*.

Nous le déclarons donc, avec une entière et profonde conviction, tant que *le principe religieux* n'aura pas éclairé l'esprit, vivifié le cœur de toutes les classes de la société, *les devoirs* seront mal remplis, parce qu'ils n'auront que l'égoïsme pour objet; *les droits* injustement compris, parce qu'ils n'auront que la convoitise ou l'orgueil pour interprétation et pour mesure. Que les individus, que les familles et les gouvernements se pénètrent bien de ces vérités; que les principes religieux forment la base de l'éducation des pères et des enfants, des princes et des peuples; de leur enseignement dans la théorie, de leur exemple dans la pratique, dépendent le bien-être, le bonheur des individus; l'ordre, la paix, la prospérité des familles et des États: sans cet exemple et sans cet enseignement: *souverains*, quelles que soient vos prérogatives et votre puissance, vous tomberez!... *peuples*, quelles que soient vos lumières et votre civilisation, vous serez détruits!... comme ont été détruits et comme sont tombés les peuples et les souverains qui vous ont devancés dans cette voie fatale d'indifférence et d'incrédulité!...

« Lorsqu'on s'est aperçu, dit Kératry, que la force physique, les peines légales ne suffisaient pas pour dompter et réprimer les passions, on a fait valoir le principe inné du devoir, le principe moral; enfin on arriva à la sanction toute-puissante du principe religieux, dont l'homme est naturellement disposé à recevoir l'influence... il se sent faible, il craint: alors, d'un bout du monde à l'autre, il espère, il prie: si la diversité se manifeste dans le dogme et le culte, l'unité existe dans le principe et l'intention.

« Il y aura toujours deux parties dans la religion, le sentiment religieux, intime, le fond; c'est l'un des besoins les plus positifs

de notre nature. On peut l'exagérer par un faux zèle ; l'égarer, par la superstition ; le pervertir, par le fanatisme ; on peut le condamner au silence par l'ivresse des passions ; mais il ne meurt jamais. Il y a ensuite la morale et la philosophie de la religion ; enfin, le culte, qui est l'expression de l'amour, du respect et de la gratitude.

« La vraie religion doit surtout prendre sous sa garde ce qui peut assurer l'ordre des sociétés et le bonheur des hommes, même pour ce monde : justice, pitié, bienveillance, respect des lois, attachement à la famille, sentiment du devoir, activité au travail. »

N'est-ce pas aussi précisément ce que fait le christianisme avec une puissance, une perfection qu'il est impossible de remplacer par aucune institution humaine ?

« Que de grandeur, dit Lamennais, dans les pensées de la religion comparées aux maximes avilissantes du philosophisme ! Que sa doctrine est simple et profonde ! Quelle lumière elle répand sur la société ! et comme elle élève l'homme sans flatter son orgueil ! Elle ne lui dit point : Tu n'as d'autre maître que toi-même, car dès lors il serait esclave de quiconque daignerait l'asservir ; mais elle lui dit : « Le seul être qui ait sur toi un pouvoir légitime et naturel est l'être infini qui t'a créé, qui te conserve et dispose souverainement de tes destinées. Ses volontés sont ton unique loi ; et ton bonheur comme ta liberté consistent à les connaître et à t'y soumettre. Être libre : c'est tendre à sa fin sans obstacles : ta fin est la perfection ; obéis donc et tu seras libre. Tu te maintiendras dans tes vrais rapports ; ta raison ne dépendra que de l'intelligence suprême, et ta volonté que des lois immuables auxquelles le Tout-Puissant est lui-même soumis. »

Ici *le commandement* n'est plus un ordre orgueilleux et tyrannique ; c'est l'exercice d'un droit légitime, dans l'intérêt de l'ordre et de la prospérité de l'association ; *l'obéissance* n'est plus une dégradante servitude, c'est l'accomplissement zélé, consciencieux d'un devoir, à l'avantage de celui qui obéit comme de celui qui commande.

« Le chrétien n'obéit pas seulement au pouvoir, dit Lamennais, il l'aime parce qu'il vient de Dieu et le représente dans la société ; et cet amour, qui remonte des sujets au pouvoir, redescend en

quelque sorte, sous la forme de tous les bienfaits, du pouvoir jusqu'aux sujets, et devient la plus sûre garantie de la stabilité des gouvernements et de la félicité des peuples. »

Toutefois, la religion *consciencieusement* obligatoire ne le devient pas *civilement* assez pour n'avoir besoin d'aucun autre moyen dans la direction sociale des hommes tels qu'ils sont, avec leurs entraînements et leurs passions : il faut, par conséquent, la seconder par des règlements et par des lois d'un autre ordre.

Aussi, dans toute société civile bien comprise, trouvons-nous les lois organiques du pays qui tracent nettement les bases de la constitution, les prérogatives, les droits et les devoirs du pouvoir social ; ensuite les règlements et les lois ordinaires, qui prescrivent les devoirs et les droits des citoyens.

Mais que les citoyens et le pouvoir social ne s'abusent pas sur la puissance de ces lois et de ces règlements dépourvus de la sanction religieuse : les faits viendraient, avec leur incontestable autorité, leur présenter les funestes conséquences de ces regrettables illusions.

« Il existait il y a trente ans, dit Lamennais, une nation gouvernée par une race antique de rois, d'après une constitution la plus parfaite qui fût jamais, et selon des lois que l'on aurait pu croire, à plus juste titre que celles des anciens Romains, descendues du ciel, tant elles étaient sages, pures, bienfaisantes et favorables à l'humanité. Cette nation, célèbre par sa franchise, sa douceur et ses lumières, par son amour pour ses souverains et pour la religion, à qui elle devait quatorze siècles de gloire et de bonheur, fleurissait en paix au milieu de l'Europe dont elle excitait l'envie et dont elle faisait l'ornement par la beauté de sa législation, par la noble politesse de ses mœurs, et par les éclatants chefs-d'œuvre de tout genre dont les lettres, les sciences et les arts l'avaient enrichie de concert. Heureuse au dedans, respectée au dehors, sa renommée partout répandue lui attirait les hommages des plus lointaines contrées, et l'univers admirait en elle la reine de la civilisation. »

Voilà cette première partie du tableau, si bien tracée d'après nature qu'il n'est pas nécessaire d'inscrire le nom au bas du por-

trait. Voyons donc, en employant l'expression des anciens, *quand les dieux furent partis*, ce que devint un modèle aussi merveilleux des sociétés humaines :

Un orgueilleux esprit de vertige et d'erreur s'empare des intelligences : les cœurs sont ouverts à l'influence délétère et corruptrice de toutes les passions; l'esprit philosophique, excluant l'esprit divin, pour occuper à la fois le trône et l'autel, avait amené cette époque fatale et dérisoire où d'Alembert écrivait au mécréant de Ferney : « Vous êtes *le prêtre de la raison* ; » où, dans les plus fanatiques et les plus stupides conciliabules, on agita sérieusement la question de savoir si l'on ne devait pas faire un commun auto-da-fé de toutes les archives nationales, dépôt sacré de la religion et des lois; en donnant ainsi, à l'indignation du monde, le second acte d'un drame encore plus sauvage et plus insensé que celui par lequel un musulman imbécile et farouche avait déjà flétri sa mémoire !

« La raison humaine, dont les bienfaits annoncés d'avance avec tant de faste, ajoute Lamennais, devaient transformer la terre en un séjour de paix et de félicité, cette puissante raison règne enfin ; on proclame sa divinité, et ses autels sont des ruines ; ses hymnes, des chants de proscription ; ses prêtres, des bourreaux ; son culte est la mort; et le néant, l'espérance de ses adorateurs !... Depuis le déicide des Juifs, jamais crime plus énorme n'avait été commis; car le meurtre même de l'innocence ne peut pas y être comparé. Quand Louis monta sur l'échafaud, ce ne fut pas seulement un mortel vertueux qui succomba sous la rage de quelques scélérats; ce fut le pouvoir lui-même, vivante image de la Divinité dont il émane, ce fut le principe de l'ordre et de l'existence politique, ce fut la société entière qui périt !... »

Alors, en effet, se vérifie la sinistre et bien inqualifiable prédiction de l'un des plus coupables auteurs de ce désastre social :

« Si le monde, dit Voltaire, était gouverné par des athées, il vaudrait autant être sous l'empire immédiat de ces êtres infernaux qu'on nous peint acharnés contre leurs victimes. »

C'est ainsi qu'effrayés de leur monstrueuse création, ces *prêtres de la Raison*, ces professeurs du matérialisme et de l'incrédulité,

reculent d'épouvante et d'horreur, à la vue du spectre sanglant enfanté par leurs enseignements sacriléges; et que dans, leur délirante inconséquence, ils proclament, sous l'influence de la peur, le contraire de ce qu'ils voulaient établir sous les inspirations de l'orgueil!...

« Sentant, dit Lamennais, qu'une force irrésistible les entraîne eux-mêmes au tombeau, leur orgueil fléchit tout à coup. Vaincus d'effroi, ils proclament en hâte l'existence de *l'Être suprême* et l'immortalité de l'âme; et, debout sur le cadavre palpitant de la société, ils appellent à grands cris le Dieu qui seul peut la ranimer. »

Nous le répéterons donc avec Platon : « L'ignorance du vrai Dieu est, pour les États, la plus grande des calamités ; et qui renverse la religion, renverse le fondement de toute société humaine. Si Dieu n'a pas présidé à l'établissement d'une cité, et qu'elle n'ait eu qu'un commencement humain, elle ne peut échapper aux plus grands maux... Confiants en ce qu'il y a d'immortel dans l'homme, nous devons fonder les États en consacrant, comme des lois, les volontés de l'intelligence suprême. »

« La religion, dit M. de Bonald, met l'ordre dans la société, parce que seule elle donne la raison *du pouvoir et des devoirs.* »

« De même, ajoute Lamennais, que la puissance paternelle n'est que le pouvoir social dans la famille, le pouvoir social n'est que la puissance paternelle dans la société : et c'est ici la raison de l'immortalité du pouvoir, et tout ensemble de sa douceur, chez les peuples chrétiens. »

Aussi, la religion, avant d'imprimer, par l'huile sainte, le caractère divin aux dépositaires du pouvoir suprême, leur impose-t-elle un serment dont voici le texte bien significatif : « *Je jure de garder et de faire garder justice et miséricorde en tout jugement, afin que Dieu tout-puissant et miséricordieux me fasse aussi miséricorde.* »

Mais, nous l'avons dit, ignorée des uns, systématiquement repoussée par les autres, cette indispensable et bienveillante religion n'est pas toujours en mesure de prévenir les abus du pouvoir dans

les rangs supérieurs, et, dans les classes inférieures, la négligence des devoirs ; la législation a dû, par conséquent, venir en aide aux préceptes divins.

Toutefois, pour compléter son œuvre de moralité, d'ordre social, une mesure de la dernière importance lui reste à prendre, comme nous l'avons fait pressentir en étudiant notre huitième type : LE PROLÉTAIRE; c'est l'établissement des livrets pour les domestiques, dans l'intérêt des maîtres et des serviteurs, sujet d'un si grand intérêt pour l'état actuel de la civilisation, que nous croyons devoir lui consacrer un paragraphe particulier.

§ APPLICATION DES LIVRETS AUX DOMESTIQUES.

Dans cette période avancée de notre civilisation, dans les conditions actuelles de notre état social, de toutes les grandes questions d'économie, de morale et de législation, l'une des plus importantes, à notre sens, est assurément celle de l'application des livrets à la domesticité ; à cette classe d'individus aussi utile, aussi nombreuse aujourd'hui qu'elle est négligée par nos règlements et par nos lois.

« Il est, dit M. Bérenger, une collection d'individus qui, admis à titre de serviteurs à gages au foyer de la famille, participent, dans une certaine mesure, à tous les actes de notre vie intérieure. Les uns sont attachés aux exploitations rurales, les autres à la personne. Leur nombre est considérable ; nous ne saurions en préciser le chiffre, car c'est peut-être arbitrairement qu'il a été porté à 753,505, quant à ceux qui sont employés à l'agriculture, et à 2,748,263, quant aux autres ; évaluation qui, atteignant un total de 3,501,768, représente un dixième de la population... On s'afflige de voir que cette classe d'individus des deux sexes ait à supporter presque un sixième des accusations, tandis que, nous en tenant à l'évaluation que nous venons de mentionner, la proportion n'en devrait être que d'un dixième. Cela s'explique, soit par l'incurie des maîtres, soit par l'abus d'une confiance mal placée, soit enfin par les facilités de détournement qu'offre d'elle-même à une criminelle con-

voitise, la présence continuelle des objets qui sont de nature à la faire naître : sur 7,096 accusés, en 1852, on a compté 1,116 domestiques. »

Nous avons déjà fait pressentir la cause fondamentale de cette calamité, en étudiant le prolétariat ; nous allons actuellement la préciser davantage en insistant sur le seul et véritable remède qu'il est urgent d'apporter à cette plaie sociale.

En abolissant l'esclavage et la servitude, on a dû nécessairement abroger les lois et les règlements qui régissaient les serfs et les esclaves ; mais il existait, il existera toujours dans notre état de civilisation, un besoin qu'il est impossible d'envelopper dans la même proscription : c'est *le besoin du service réel et personnel.*

Dès lors, un grand nombre de sujets sont venus, avec d'autres idées, d'autres prétentions, sous un nom différent, prendre la place des esclaves et des serfs, pour la satisfaction du besoin que nous venons de préciser ; mais la législation abrogée n'a point été remplacée par une législation nouvelle appropriée aux conditions du présent ; aussi, lorsqu'il s'agit de régler les droits et les devoirs des domestiques, aujourd'hui si multipliés et si mal instruits de leurs obligations, trouvons-nous à peine quelques ordonnances, bornées à des localiiés spéciales, et pour la plupart sans exécution ; c'est une lacune fâcheuse dans notre Code, c'est une omission grave du législateur et dont les funestes effets prennent chaque jour un développement proportionné à celui de notre civilisation ; c'est une de ces causes fatales sur l'influence desquelles on ferme les yeux, et qui, cependant, ont le pouvoir de compromettre les plus chers intérêts de la famille et de la société. Nous croyons qu'il est urgent d'arrêter cette cause dans son développement, et que le meilleur moyen est l'application des livrets aux serviteurs.

Le livret des ouvriers, dont l'institution est très-sage et très-bien comprise ; dont les dispositions sont connues ; les excellents effets, prouvés par l'expérience, peut servir de modèle à celui des domestiques, en démontrant la nécessité de cette application.

En effet, le développement des sentiments nobles et généreux a naturellement fait naître, dans la classe des ouvriers, le besoin,

l'idée d'association. Cette idée a fait, à son tour, grandir et fructifier ces généreux et nobles sentiments.

La création des livrets, pour la classe ouvrière, a surtout marqué les progrès de son amélioration, en donnant, aux artisans, une garantie contre eux-mêmes ; un frein, aux désordres qui pouvaient les entraîner ; en leur accordant des archives où leur bonne conduite se trouve honorablement enregistrée ; avec lesquelles ils peuvent, sans contestation, faire valoir tous leurs droits à la confiance, à l'estime, à la considération qu'un homme de cœur est toujours heureux d'obtenir et surtout de mériter.

C'est assurément à ces avantages que l'ouvrier doit la supériorité que, dans l'ordre social, il présente aujourd'hui sur le domestique : supériorité que chacun reconnaît presque toujours, puisqu'elle exerce une influence notable dans leurs principales relations et dans leurs alliances : n'est-il pas dès lors naturel, n'est-il pas équitable de la faire disparaître en soumettant les domestiques à l'imposition du livret, qui, chez les ouvriers a produit d'aussi féconds résultats ?

Pour mieux faire comprendre l'urgence de cette mesure, examinons sommairement la législation relative à la domesticité dans les rapports actuellement si compromis des maîtres et des serviteurs.

I. OBLIGATIONS LÉGALES DES MAITRES.

Par l'article 38 de l'ordonnance de décembre 1540, François Ier « fit défense à tout particulier de prendre à son service des gens inconnus ou mal famés, sous peine de répondre civilement des délits qu'ils pourraient commettre durant leur service. »

Dans son règlement donné pour la police générale du royaume, le 7 février 1567, titre 17, article 1er, Charles IX « fait défense à tous les particuliers de recevoir un serviteur d'une autre maison, sans que préalablement il ne se soit enquis des maîtres s'ils lui ont donné congé, et pour quelle cause il sort de ladite maison, ou que le serviteur n'en ait certification par écrit, sous peine de vingt livres parisis. »

Par l'article II, « défense, sous les mêmes peines, à toutes personnes, de suborner serviteurs ou valets étant au service, pour laisser leurs maîtres et venir à leur service ou à celui d'autres personnes. »

Une ordonnance du lieutenant général de la ville de Paris, du 16 octobre 1720, porte les mêmes prescriptions et de plus ce passage remarquable : « Afin que la fidélité des bons serviteurs puisse être aussi d'autant mieux reconnue, ordonnons à tous maîtres et chefs de famille, avant que d'en congédier aucun, et les mettre hors de leur service, de leur donner ledit certificat, contenant le temps qu'ils les ont servis et la cause pour laquelle ils les auront congédiés; et ce à peine de cent livres d'amende. »

Le parlement de Normandie rendit le, 26 juin 1722, un arrêt analogue ; celui d'Aix, le 1[er] avril 1667, admit que, dans les cas de contestation sans preuves écrites, le serment du maître devait faire foi.

« Dans la plainte contre un domestique pour délit par lui commis en faisant l'ouvrage que son maître lui a commandé, le maître est garant des intérêts civils prononcés contre son domestique : il est tenu des frais de son valet. »

L'article 1384 du code civil confirme cette disposition, et plusieurs condamnations très-sérieuses l'ont fait passer de la théorie dans la pratique, etc.

Si l'on considère actuellement la responsabilité que ces réglementations font peser sur les maîtres, on comprendra toute la nécessité de leur offrir du moins quelques garanties dans les obligations légales imposées aux domestiques. Les législateurs ont senti l'évidente justice de cette réclamation, mais, comme nous le verrons, ils n'ont jusqu'ici répondu que d'une manière bien incomplète à ce pressant et légitime besoin.

II. OBLIGATIONS LÉGALES DES DOMESTIQUES.

Dans les règlements, les arrêts, les ordonnances que nous venons de citer, se trouvent également les obligations relatives aux serviteurs :

ainsi, le règlement de Charles IX, article 1er, « fait défense à tous les domestiques de laisser leurs maîtres pour aller au service d'autres, sans le gré et consentement des dits maîtres, ou pour quelque cause et occasion légitimes et raisonnables ; le tout sous peine de 20 livres parisis. » Article III. « Les serviteurs ou valets qui ont accoutumé de se louer à temps, à certains prix, sont tenus de fournir l'an entier, s'il plaît à leur maître, sinon qu'ils eussent raison ou occasion légitime de se retirer plus tôt. » Article IV. « Tous serviteurs ou servantes se mariant durant leur service, sans gré et congé de leurs maîtres, perdront leurs gages, et tous bienfaits qu'ils en pourront espérer. »

L'ordonnance du lieutenant général de la ville de Paris dit : « qu'aucun sujet ne peut entrer en service dans une maison de cette ville sans représenter, s'il a déjà servi, le congé, certificat ou attestation par écrit du dernier maître qu'il a servi, contenant la cause, occasion, raison pour laquelle il aura été congédié ; avec défense expresse de prendre et supposer de faux noms ou qualités, de se dire d'un autre pays, de dissimuler le séjour fait à Paris et les noms des maîtres d'où l'on sort, à peine de punition exemplaire ; etc. »

Du reste, cette ordonnance ainsi que l'arrêt du parlement de Normandie confirment les dispositions législatives de Charles IX et condamnent à des peines très-sévères les serviteurs coupables de propos injurieux, voies de fait, etc., envers leurs maîtres ; enfin, le code Napoléon, chapitre II, section Ire, place au nombre des causes aggravantes du vol la condition de domesticité, etc.

Ces textes, qu'il nous serait aisé de citer en plus grand nombre, suffiront pour démontrer qu'autrefois, du moins, il existait des garanties légales et réciproques pour les bons maîtres et pour les fidèles serviteurs ; mais aujourd'hui, ces arrêts, ces règlements, ces ordonnances, qui les connaît, et surtout qui les respecte ? ne sont-ils pas abrogés par le fait ?

Et cependant, si l'on veut approfondir un instant ces rapports de la domesticité qu'ils servaient à maintenir, et que rien actuellement ne vient même régler, on y trouvera l'une des plus sérieuses plaies

de la famille, l'une des principales causes perturbatrices de l'ordre social.

Ne semble-t-il pas, dans nos temps modernes, que l'on ait voulu tout mettre en œuvre pour fausser, corrompre ou détruire entièrement les rapports journaliers entre les maîtres et les serviteurs?

Au milieu du progrès si turbulent de notre civilisation, on exalte, on exagère le sentiment de la liberté dans les rangs inférieurs de l'ordre social : faut-il s'étonner s'ils arrivent à la licence? On leur suggère des besoins factices, on développe chez eux la corruption et l'amour du luxe : faut-il s'étonner si leur passion dominante est le désir de l'argent? si le vol devient leur moyen le plus expéditif de s'en procurer? L'accusation est grave, mais la preuve est incontestable, elle est fournie par les faits.

« Lorsque la mesure des livrets appliqués aux domestiques fut en vigueur à Paris, dit M. le duc de Rovigo, elle mit entre les mains de l'administration plus de neuf cents individus qui tous étaient ou déserteurs de l'armée, ou échappés de prisons, de galères, ou en fuite de leurs pays pour quelque poursuite de justice. »

Nous avons pris des renseignements exacts près de plusieurs cours criminelles, et ces recherches nous ont conduit à savoir : que les vols domestiques, en presque totalité, sont commis par des serviteurs qui changent souvent de condition.

Lorsque l'on se dit, d'une part, que ces neuf cents individus sortis des prisons, des bagnes, repris de justice, auraient continué à servir dans les familles les plus respectables, sans aucun moyen de les apprécier si les livrets n'avaient pas été prescrits, on éprouve un sentiment de crainte et d'effroi qui trouble profondément la sécurité de la vie intérieure ; on éprouve le pressant besoin d'une institution assez complète, assez forte pour mettre un terme à ces déplorables abus.

Lorsque nous trouvons, d'un autre côté, des résultats aussi tristement significatifs, nous émettons le vœu que M. le Ministre de la justice fasse dresser, au point de vue sérieux que nous venons de signaler, une statistique générale dans tous les tribunaux de l'empire ; dès lors, il restera démontré, par une preuve expérimen-

tale sans réfutation possible, que la législation actuelle relative aux domestiques est insuffisante, et qu'il est urgent de la compléter par l'application des livrets aux serviteurs dans toutes les localités de la France : l'honorable M. Bérenger a déjà fait une partie de cette preuve.

S'il est, en effet, essentiel de réprimer, par des lois pénales sévères, les désordres de l'état social, il est plus essentiel encore de prévenir ces désordres par des institutions sages et moralisatrices.

Or, nous le demandons, en est-il aujourd'hui de plus urgentes et de plus généralement appelées par les vœux des hommes sérieux, au milieu de notre civilisation abusive, que celles qui tendraient à moraliser les domestiques, à leur fournir des garanties contre eux-mêmes, contre les dangers et les difficultés de leur position sociale ; à relever le caractère de la domesticité à ses propres yeux, dans l'opinion publique ; à développer dans cette classe utile, initiée à tous les secrets de la vie intérieure, ces principes de délicatesse, d'équité, d'honneur, ce sentiment profond et consciencieux du devoir, sans lesquels on les voit trop souvent arriver à l'abjection, encourir le mépris, déverser dans la société les éléments de la dépravation et des vices les plus dangereux.

Que l'on interroge de nos jours les meilleurs maîtres des villes et des campagnes, dans toutes les conditions, sur les difficultés d'assurer la régularité du service des domestiques, même avec les meilleurs procédés, même avec beaucoup d'argent, et tous répondront : qu'en général les domestiques sont aujourd'hui la plaie des familles, et que le plus grand nombre des difficultés apportées à l'éducation physique et morale de l'enfance, des tracasseries, des divisions intérieures ; que le défaut d'ordre, d'économie dans l'administration des maisons, dépendent le plus souvent du mauvais vouloir, de l'égoïsme, de la licence, de l'esprit de vertige et d'insubordination de la domesticité ; qui se trouve d'autant plus à l'aise dans sa corruption et ses méfaits, qu'on l'abandonne, sans régulateur et sans frein, à toutes les excentricités de son défaut d'éducation et de ses plus funestes caprices. Nous n'insisterons pas davantage sur ces considérations, que nous avons développées dans le huitième type social, à l'article DOMESTIQUES, et nous passerons à l'examen des

institutions impérieusement commandées par les conditions actuelles de la servitude.

« La loi naturelle, dit Voltaire, est l'instinct qui nous fait sentir la justice. » Mais lorsque la civilisation marche avec ce rapide entraînement qu'elle offre aujourd'hui parmi nous, la voix de cet instinct de la justice est étouffée par la voix plus forte des besoins, des nécessités, des abus : les lois répressives, et surtout les lois préservatrices, doivent donc se multiplier et marcher avec la civilisation : en effet, comme l'a très-bien dit Montesquieu : « ce n'est point le peuple naissant qui dégénère, il ne se perd que lorsque les hommes faits sont déjà corrompus. »

Si donc la nombreuse classe des domestiques avait pu rester étrangère à cette progression abusive de la civilisation, on trouverait aujourd'hui moins de serviteurs vicieux, infidèles, et le besoin d'une législation qui vienne remplacer, pour eux, le frein brisé de la loi naturelle, se ferait alors beaucoup moins vivement sentir.

Mais, entraînés par ce progrès social, ils en ont pris tous les inconvénients, sans y trouver, pour compensation, les avantages qu'en ont retirés les classes privilégiées. La liberté, pour eux, est devenue licence, insubordination; la dignité de l'homme, une vaine et ridicule prétention à l'égalité; l'amour-propre, un orgueil insolent, un égoïsme destructeur de tout sentiment du devoir; l'accroissement des nécessités ordinaires, la création des besoins factices, un amour effréné de l'argent, l'entraînement au désordre, à la corruption, aux moyens les plus criminels pour subvenir aux frais, toujours si ruineux, de ces funestes débordements.

Que sont devenues, en effet, au milieu de nous, surtout dans les rangs inférieurs de l'ordre social, ces nobles émanations de l'essence divine : *vérité, conscience, vertu?* Nous voudrions pouvoir ne pas répondre à cette grave interpellation; mais les faits ne sont-ils pas là pour démontrer qu'elles sont aujourd'hui trop souvent remplacées par *le mensonge, l'oubli des devoirs* et *l'immoralité ?*

Et cependant, lorsque les tendances communes sont, dans notre siècle, à l'abolition de tout absolutisme, il devient indispensable d'attacher *la vertu, la conscience, la vérité*, comme un gouver-

nail, au vaisseau de l'État, dans ce soulèvement général des flots populaires, si l'on ne veut pas s'exposer au plus désastreux des naufrages.

« Dans un État populaire, dit Montesquieu, il faut un ressort de plus que dans le gouvernement monarchique et despotique: *la vertu.* »

Dans les conditions actuelles de notre état social, il est à peu près impossible de diriger les domestiques par la crainte, comme on dirigeait autrefois les esclaves, comme on dirigeait même encore les serviteurs, avant nos révolutions, dans certaines familles où le gouvernement despotique se trouvait en vigueur.

Sans doute, nous sommes loin de regretter cet empire absolu de la crainte; mais, en le brisant, il nous semblerait de l'imprudence la plus fatale de ne pas immédiatement le remplacer par l'empire indispensable de *la vérité, de la conscience* et *de la vertu.*

Il faut donc, immédiatement, dans l'institution de la domesticité, relever cette condition à tous les yeux; en former un corps estimé, dans lequel tous les germes des bonnes qualités puissent trouver un principe de fécondation et de vie. Il faut rétablir entre le maître et le serviteur des rapports de bienveillance, des liens d'affection et d'estime, qui n'existent plus; il faut créer des encouragements, des récompenses aux bonnes actions; il faut leur ouvrir des archives pour les enregistrer et les mettre en lumière; or, l'application des livrets aux domestiques deviendra précisément, comme nous allons en donner les preuves, ce complément indispensable dans l'état actuel de notre civilisation.

Pour démontrer incontestablement l'utilité de cette mesure, nous en examinerons les avantages, au triple point de vue: 1° de la société; 2° des maîtres; 3° des domestiques.

1° Avantages des livrets au point de vue de la société. — L'esclavage et la servitude proprement dits ont été complétement abolis en France, les lois qui régissaient les serfs et les esclaves ont été naturellement abrogées. Mais ce bienfaisant progrès des lumières et de la civilisation ne pouvait pas faire disparaître le besoin d'un service approprié aux personnes et aux choses; tout au contraire,

ce besoin devint une impérieuse nécessité, à mesure que la civilisation prit un plus grand développement : ce fut alors que les domestiques remplacèrent les serfs et les esclaves, sans que l'on créât une législation pour les réglementer.

Quelques ordonnances, quelques édits, à peu près tombés dans l'oubli ; un décret du 3 octobre 1810, applicable seulement à Paris, aux villes de cinquante mille âmes : tel est aujourd'hui le code, essentiellement incomplet, qui régit et gouverne la classe, actuellement si nombreuse, de la domesticité.

Nous répéterons donc bien haut ce que les faits et l'expérience viennent chaque jour tristement proclamer : si le pouvoir législatif, par des institutions fortes et spéciales, ne précise pas les droits et les devoirs, ne garantit pas les intérêts des maîtres et des serviteurs, le corps social, déjà si profondément éprouvé par d'autres causes de désordre, ne manquera pas de trouver dans celle-ci le principe des plus dangereuses perturbations.

Chez nous, les rapports civils et militaires sont établis, réglés avec sagesse ; les ouvriers ont des relations bienveillantes entre eux ; des délégués pour veiller à leurs intérêts, leur procurer du travail ; des caisses de prévoyance, des sociétés de secours, une législation, des livrets ; les domestiques, rien, absolument rien !...

Et cependant, n'est-il pas temps enfin de mieux proportionner l'attention qu'on doit leur accorder à l'importance qu'ils offrent dans l'état social ; au rôle qu'ils jouent dans l'intérieur des familles ; de les garantir, par une institution sérieuse et paternelle, contre les dangers et les abus de leur position ; contre la triste alternative, quand viendra pour eux le temps de la vieillesse et des infirmités, de périr de misère dans un réduit, ou de maladie dans un hospice ?

Il est impossible de ne pas sentir la nécessité d'imposer aux domestiques, chez lesquels, au point de vue des devoirs sociaux, la modification de l'homme naturel à l'homme civil est encore bien incomplétement effectuée, des obligations légales qui règlent sagement leurs actions et développent de plus en plus leur moralité.

L'institution des livrets offre tous ces avantages réunis. En effet,

lorsque la classe nombreuse des domestiques aura ses lois spéciales et son code particulier; lorsque les mauvais serviteurs se trouveront arrêtés dans la carrière des méfaits par l'appréhension de voir leur conduite enregistrée dans les archives que la législation aura pris le sage parti de leur imposer; lorsque les bons domestiques seront encouragés à marcher dans la ligne du devoir et de l'honneur, par l'assurance d'obtenir des titres incontestables à l'estime générale, on verra cette classe nécessaire, actuellement abandonnée à la licence de ses instincts, se moraliser chaque jour; donner, à l'ordre social, à la tranquillité, à la morale publique, des garanties que les dispositions contraires viennent trop souvent mettre en question.

II. Avantages des livrets au point de vue des maitres. — Dans l'état actuel de la législation relative aux domestiques, les maîtres qui les admettent, dès le premier jour, aux secrets de la famille, au maniement des objets les plus précieux de la maison, ne peuvent obtenir aucun renseignement positif du passé, aucune garantie pour le présent, aucune sécurité pour l'avenir; et, comme nous l'avons dit, les personnes les plus honorables ne peuvent, le plus souvent, avoir l'assurance qu'elles n'admettent pas dans leur vie intime soit une fille perdue, soit un échappé du bagne!...

Cette assertion est tellement effrayante qu'elle semblerait une simple hypothèse imaginée pour le besoin de la cause en question, si des faits nombreux, et surtout celui que nous avons rapporté d'après M. le duc de Rovigo, n'étaient venus lui donner le caractère imposant d'une bien triste réalité.

Pour les renseignements du passé, rien de précis, rien de positif, aucune trace par laquelle on puisse remonter sûrement à la vérité. Le domestique fait prendre ces renseignements chez celui des maîtres qu'il a le moins mal servi; toutes ses autres conditions sont tenues dans le secret.

Pour les garanties du présent et pour la sécurité de l'avenir, absolument rien; aucune obligation sérieusement contractée. Les domestiques ne sont liés par aucune convention légalement exécutoire : ils peuvent, quand bon leur semble, entrer dans une maison, en sortir; prendre sans réflexion, abandonner sans motif, les

meilleures conditions ; discréditer, par leurs calomnies, les familles dont ils s'éloignent, pour justifier leur inconstance et l'oubli de leurs devoirs ; insulter leurs maîtres, se rendre coupables de toutes les inconvenances, pour ne rien dire de plus, sans encourir aucune punition et sans qu'il reste aucun vestige de leurs actes les plus coupables ; dès le jour suivant, ils peuvent recommencer des incartades ou des immoralités semblables, dans une autre maison, avec la même assurance et la même impunité.

Il est donc urgent qu'une législation sérieuse vienne mettre fin à d'aussi scandaleux, à d'aussi funestes abus. Toutefois, en la sollicitant, nous désirons que les principes en soient puisés dans la sagesse, la raison, la bienveillance de ceux qui commandent, envers ceux qui obéissent ; dans les motifs de sécurité des maîtres ; dans les véritables intérêts des serviteurs.

En effet, autant l'abrutissement de l'esclavage, en éloignant tout sentiment généreux dans l'âme des serviteurs, serait contraire à leur bien-être, à leur moralisation, à la sécurité des familles : autant ces idées fautives d'une indépendance absolue qui prétend ne se plier à rien, parce qu'elle n'attend rien de sa soumission et de l'accomplissement du devoir, apporteraient d'obstacles insurmontables à l'exercice normal des relations de la domesticité.

Il faut donc ouvrir une porte suffisante à l'émulation des serviteurs pour les encourager, les soutenir dans leur difficile et pénible mission ; pour suppléer, dans leur âme, par le sentiment du devoir, par la voix de la conscience, à tout ce qui leur manque presque nécessairement du côté de l'éducation et de l'instruction.

Parmi les moyens de s'élever dans l'ordre social, il en est deux qui se trouvent à leur portée : une aisance justement acquise ; l'estime et la considération. L'imposition des livrets ; des gages suffisants ; de l'ordre et de l'économie réaliseront ces deux espérances.

Les maîtres, de leur côté, puiseront alors des renseignements aux véritables sources, d'après les indications précises de toutes les maisons par lesquelles sera passé le domestique ; et trouveront, dans les garanties de sa moralité, plus de sécurité pour le présent et pour l'avenir ; enfin, ils posséderont la faculté de maintenir

dans la ligne du devoir ceux de leurs serviteurs qui tendraient à s'en écarter, et d'honorer ceux dont la probité n'a besoin que d'encouragement; ils obtiendront une assurance proportionnée, dans ses équitables applications, à la confiance illimitée qu'ils sont forcés d'accorder aujourd'hui, sans aucune raison susceptible de la légitimer.

Enfin, dans notre législation actuelle, nous trouvons les maîtres à la merci des domestiques, qui peuvent aisément abuser de cette liberté sans limites, pour tous les méfaits qui ne rentrent pas dans la classe des délits prévus par les dispositions du code pénal. Un pareil état de choses ne saurait donc se prolonger sans des inconvénients d'autant plus regrettables, que le moyen proposé pour y remédier est non-seulement avantageux pour la société, pour les familles, pour les maîtres, mais encore et surtout essentiellement utile aux serviteurs.

III. Avantages des livrets au point de vue des domestiques. — C'est dans ce paragraphe plus particulièrement que les preuves sur lesquelles nous allons appuyer la nécessité des livrets imposés aux serviteurs, offriront un caractère de force et de vérité qui les rendront incontestables, puisqu'elles auront pour fondement les avantages essentiels des sujets auxquels cette législation se trouvera directement appliquée.

Quelques objections, plus spécieuses que fondées, ont été faites contre l'application des livrets aux domestiques. Nous pourrions, autorisé par le décret du 3 octobre 1810 qui n'en tient aucun compte, les regarder aussi comme non avenues, mais nous préférons les aborder franchement, l'intelligence de la question devant encore y gagner.

D'abord on a prétendu que cette mesure porterait atteinte à la liberté individuelle.

Nous croyons avoir suffisamment étudié l'importante question de *la liberté*, pour nous dispenser d'y revenir et de prouver qu'évidemment ici l'on fait une étrange confusion de la liberté *naturelle* du sauvage avec la liberté *sociale* et *politique* de l'homme civilisé. Prenant donc cette question au dernier point de vue, le seul vrai,

le seul admissible dans la solution du problème, nous ajouterons alors seulement : Oui, sans doute, cette atteinte portée à la liberté, nous ne la contestons pas, elle existe, elle est grave, sérieuse, mortelle !... Mais à quelle liberté ?... Politique, sociale, de l'homme civilisé ? Non, sans doute; nous en avons donné la preuve : c'est à la liberté brutale et sans frein de l'homme sauvage !... Est-ce à la liberté de l'honneur, de la moralité, de la vertu ? Non, sans doute, puisqu'elle en affermit l'empire et la durée. C'est à la liberté du vice, de la dépravation, du crime !... Voilà cette liberté sérieusement compromise par la législation. Est-ce donc là cette liberté que l'on prétendrait défendre, que l'on tiendrait à protéger ? Nous ne le pensons pas ; et la sagesse du gouvernement comprendra qu'il s'agit seulement ici d'imposer un frein salutaire à la licence des mauvais serviteurs, en garantissant de leur dangereux incognito les maîtres qui, sans l'imposition des livrets, peuvent incessamment devenir leurs dupes ou leurs victimes.

Quant aux bons domestiques, les livrets, loin d'attenter à leur liberté, deviendront pour eux d'honorables archives où seront inscrits leurs bons et loyaux services, de manière à leur fournir des titres incontestables à la considération, à l'estime des gens de bien.

On a dit ensuite que les domestiques se trouveraient à la merci des maîtres, qui pourraient abuser du livret pour les perdre par de mauvaises notes qu'ils n'auraient pas méritées. Cet inconvénient, en le supposant fondé, ne se rencontrerait que dans un bien petit nombre d'exceptions. Et comme un bon domestique ne serait pas tenu d'accepter une calomnie, sans contestation, d'un mauvais maître, celui-ci ne s'exposerait point à notifier des faits graves, et dont il ne pourrait pas démontrer la vérité devant les magistrats. Il suffirait, en conséquence, d'établir en même temps un moyen de contrôle sévère, et de régler la peine des fausses déclarations en pareille matière, pour éviter entièrement cet abus du livret, le plus grave en apparence.

Enfin, l'on ajoute que les mauvaises notes du livret exposeraient les domestiques porteurs de ces témoignages à rester sans place, et, par conséquent, sans moyens d'existence.

Une semblable objection, loin d'infirmer les avantages de la mesure, en démontre, au contraire, la nécessité. Serait-il, en effet, bien moral, bien sage; conviendrait-il, dans l'intérêt des maîtres, de la société, de la famille, de la domesticité elle-même, de favoriser, chez les serviteurs, le développement des défauts, des mauvais penchants, des vices, en les protégeant en quelque sorte à l'ombre du mystère ; ne doit-on pas, au contraire, prévenir ces fâcheuses dispositions ou les en corriger par l'intimidation de la publicité? Faudrait-il, au contraire, exposer une maison au vol; des vieillards, à de mauvais traitements; des enfants, à la corruption, pour donner *des moyens d'existence* aux plus mauvais domestiques ; faudrait-il, en négligeant ainsi de les relever du vice, les plonger presque nécessairement dans le crime? Voilà cependant quelles seraient les conséquences d'une aussi coupable faiblesse.

Du reste, ces objections, et toutes celles qu'on pourrait faire encore aux livrets des domestiques, s'appliqueraient également à ceux des ouvriers ; or, nous le demandons, la domesticité, qui ne présente ni l'esprit de corps, ni généralement l'éducation et l'instruction de la classe ouvrière, pour se maintenir dans une bonne voie; qui, par la nature même de ses occupations, pénètre bien plus avant dans la vie intime des familles, peut la compromettre d'une manière beaucoup plus sérieuse, doit-elle, par le plus déplorable des contre-sens, être moins protégée contre ses propres excès, et plus complétement abandonnée à tous les méfaits de ses dangereux instincts? surtout lorsqu'il s'agit simplement de lui prescrire un moyen si précieux dans ses applications à la classe ouvrière ; contre lequel jamais un estimable artisan n'a réclamé depuis son institution; et qui, d'un côté, présenterait, comme nous venons de le voir, un frein pour les mauvais serviteurs ; de l'autre, comme nous allons le prouver, un encouragement, une récompense pour les bons domestiques.

Il est aisé de pressentir les grands et nombreux avantages des livrets appliqués aux domestiques par ceux qu'ils ont offerts, dès le principe de leur institution, pour les ouvriers ; ils établiront en effet un lien légal et moral tout à la fois entre les sujets de cette première

catégorie, comme ils l'ont fait pour ceux de la seconde : la domesticité formera bientôt ainsi une corporation nouvelle qui viendra, dans l'ordre social, se placer honorablement à côté de celle des artisans. Les bons serviteurs, guidés par l'amour du devoir, y donneront l'exemple à tous les autres, qui se trouveront d'ailleurs arrêtés dans leurs mauvaises impulsions par l'esprit de corps, l'amour-propre, le désir d'obtenir un livret qu'ils puissent montrer avec satisfaction.

Les domestiques essentiellement vicieux, désormais dans l'impossibilité d'accomplir impunément leurs criminels projets, abandonneront une carrière ainsi fermée à leur fatale industrie ; cette épuration nécessaire du corps ne manquera pas de l'environner d'une estime et d'une considération que tous ses membres, devenus moralement solidaires les uns des autres, s'empresseront de mériter et d'obtenir ; il s'établira naturellement entre eux une surveillance mutuelle, dans l'intérêt et pour l'honneur général de la corporation : loin de se donner, comme aujourd'hui, de mauvais conseils, de s'exciter contre leurs maîtres, de les calomnier, ils chercheront au contraire, pour l'intérêt commun, à maintenir dans les bornes du devoir et de la plus consciencieuse équité ceux des serviteurs qui tendraient à s'en écarter.

Les avantages produits par l'institution des livrets ne s'arrêteront pas à ces premiers résultats : des délégués dirigeront l'association, comme chez les ouvriers ; les bons sujets seront facilement placés, les maîtres pourront les recevoir avec confiance ; une véritable concurrence de bonne conduite et de loyaux services trouvera de nouveaux encouragements dans les prix que la philanthropie du gouvernement et des particuliers s'empressera de fonder ; on verra s'établir des caisses de secours, de prévoyance ; et d'un amas de sujets sans rapports mutuels, sans considération et sans avenir, l'institution des livrets aura fait un corps honorable dont chacun des membres trouvera, pour le temps de la force, du travail, les avantages pécuniaires, l'estime, la confiance ; pour le temps du repos, la vieillesse, les infirmités, des ressources toujours assurées, des soins empressés, bienveillants, inspirés par l'affection et par la reconnaissance.

En résumé, l'application des livrets aux domestiques est une des institutions sociales qu'il est le plus urgent et le plus utile d'établir.

Elle fera disparaître les serviteurs vicieux, moralisera les indécis et récompensera les bons en ouvrant à leurs vertus un registre qui deviendra leurs lettres de noblesse ; leur titre à la considération, à l'estime, dans tous les temps et dans tous les lieux.

Elle amènera la réunion en corps d'état, avec ses encouragements et ses garanties, d'un nombre considérable d'hommes, jetés si dangereusement dans les abus de la civilisation, sans éducation, sans instruction, sans guide et sans frein.

Elle protégera les familles contre les désordres croissants et de tout genre dont elles sont incessamment atteintes ou menacées par la licence actuelle de la domesticité.

Elle deviendra le meilleur de tous les remèdes contre l'une des plaies qui compromettent le plus aujourd'hui l'existence même du corps social.

Enfin nous ferons observer, et cette considération sera décisive, qu'en réclamant l'imposition des livrets à toute la domesticité des villes et des campagnes, nous ne proposons pas une législation nouvelle pour la France, mais seulement l'extension des bienfaits d'une législation qui déjà se trouve en vigueur pour Paris, pour les villes de cinquante milles âmes et au-dessus, depuis le décret du 3 octobre 1810.

D'après les heureux effets de l'expérience, le gouvernement vient tout récemment encore de donner une impulsion nouvelle aux applications de ce décret ; ce qui doit faire espérer que prochainement, pour ne pas avoir deux mesures des droits et des devoirs dans un même État ; pour harmoniser toutes les parties de la domesticité dans l'intérêt de son bien-être et de sa moralisation ; pour garantir les familles et la société de vices qui sont partout les mêmes ; pour y prévenir le développement de méfaits et d'immoralités qui font chaque jour d'intolérables progrès, on s'occupera d'élever cette législation, si éminemment utile, au noble et beau caractère d'unité, sans lequel toujours elle excitera de justes réclamations, et ne portera jamais que des fruits imparfaits.

CHAPITRE IV.

IMPRÉVOYANCE, OISIVETÉ.

L'IMPRÉVOYANCE, ἡ ἀπρονοησία, de α prévatif, et de προνοέω, je conçois d'avance ; je ne prévois pas ; *imprœscientia*, de *in*, négation, et de *prœscio*, je sais avant ; je ne connais pas à l'avance : en prenant le terme dans l'acception générale, indique cette condition morale dans laquelle on ne voit les événements et les choses qu'à l'instant de leur manifestation : en économie sociale, c'est le déplorable état de l'homme qui, vivant dans la seule occupation du présent, ne forme aucun projet, ne prend aucune précaution pour l'avenir. C'est assurément l'une des causes les plus funestes à l'individu, à la famille, à la société.

Il semblerait tout naturel, dans les conditions d'une société civilisée, de trouver, pour les différentes classes des citoyens, la prévoyance en raison directe de l'indigence nécessiteuse ; de la voir préoccuper sagement surtout les familles dont l'avenir a le plus besoin de prudence et d'épargne. Les faits sont, au contraire, ici tellement en désaccord avec la plus morale et la plus consciencieuse théorie, que l'on rencontre en tous temps, en tous lieux, l'*imprévoyance* comme un vice inhérent aux classes déshéritées de la fortune, et la *prévoyance*, portée à l'excès, comme un autre vice des classes opulentes : c'est une fatale vérité que nous avons démontrée dans les considérations relatives à la population, et que M. H. Passy vient ici mettre dans toute son évidence.

« C'est dans les villes, dit-il, et surtout dans les grandes, qu'il y a proportionnellement le plus de familles riches ; et s'il est vrai que ces familles aient en général moins d'enfants que les autres, il est impossible que leur présence dans les lieux où elles résident en plus grand nombre n'affecte sensiblement le chiffre des naissances. Or, c'est ce qui a lieu. Partout en Europe les mariages sont

d'ordinaire moins féconds dans les grandes villes que dans les petites, et moins dans celles-ci que dans les campagnes.

« En France, à partir de 1826 jusqu'à 1836, il est né, en moyenne, chaque année : 904,702 enfants légitimes; et comme le chiffre annuel moyen des mariages a été, pendant la même période: 256,927, il s'en suit qu'il y a eu, par mariage, un peu plus de 3,52 naissances. Les trente-neuf villes les plus importantes, et qui sont chacune au-dessus de vingt mille âmes, forment une population totale de: 2,634,532 personnes, et n'ont eu en moyenne et par an que 65,290 naissances et 21,374 mariages ou 3,05 naissances par mariage. Ainsi, dans ces villes, la quantité des naissances, par mariage, est inférieure de 0,47 à la moyenne générale du pays, et de 0,51 ou de près de 15 pour 100 à la moyenne des campagnes et villes de moins de vingt mille âmes réunies. »

L'auteur établit ensuite par des statistiques approximativement comparatives que, parmi les villes de plus de vingt mille âmes, ce sont précisément les plus riches qui, pour chaque mariage, présentent le moins de naissances : il cite, comme les deux extrêmes de cette échelle de proportion : Le Mans, donnant, par mariage, 2,45, naissances ; et Saint-Étienne : 4,56.

« Nulle part, ajoute M. H. Passy, l'influence restrictive de la richesse sur la fécondité des mariages ne se manifeste plus clairement que dans la ville de Paris, où se rassemblent les familles les plus opulentes de la France; et comme elles habitent de préférence certains quartiers, les faits qui s'accomplissent ont quelque chose de plus complet et de plus saillant que partout ailleurs : voici, de 1832 à 1837, la proportion dans les douze arrondissements : IIe : — 1,87 ; Xe : — 1,94 ; IIIe : — 2,00 ; Ier : — 2,08 ; XIe : — 2,12 ; IVe : — 2,38 ; IXe. — 2,39 ; VIIe : — 2,57 ; VIe : — 2,59 ; VIII : — 2,72 ; Ve : — 2,89 ; XIIe : — 3,24. Ainsi, entre l'arrondissement le plus riche et le plus pauvre de Paris, le IIe et le XIIe, la différence des naissances, pour chaque mariage, est de 73 pour 100...

« Si les faits que nous venons de mentionner attestent qu'en général les classes riches multiplient beaucoup moins que le reste

de la population, l'histoire, de son côté, justifie cette conclusion... En effet, dès les époques les plus reculées, ce fut un sujet d'étonnement pour les peuples que la disparition successive d'une foule de familles que des prééminences politiques ou religieuses avaient élevées au premier rang. Dans l'ancienne Grèce, les vieilles races nobles de Corinthe et d'Athènes s'éteignirent promptement ; à Sparte, les familles dominantes diminuèrent graduellement en nombre, et peu de siècles suffirent pour qu'il n'en restât pas plus du septième. De même à Rome, les *gentes*, qui formaient le patriciat, ne se conservèrent pas intactes... Les temps plus rapprochés de nous offrent beaucoup d'exemples semblables. Partout, en Europe, ont disparu un grand nombre de noms et un plus grand nombre encore de familles historiques. »

Des faits aussi positifs prouvent mieux que les plus beaux raisonnements tout ce que *l'imprévoyance* a de coupable et peut amener de misères dans les classes pauvres ; tout ce que, dans les classes opulentes, *la prévoyance*, ainsi dénaturée par le plus révoltant égoïsme, doit entraîner d'extinctions pour les familles, de privations, de souffrances dans les rangs inférieurs de l'état social. Espérons que, pour les uns comme pour les autres, d'aussi graves enseignements ne resteront pas sans fruit.

L'OISIVETÉ, ἡ ἀργία, de ἀργέω, je suis désœuvré ; *desidia*, de *desideo*, je ne fais rien ; dans l'acception commune, indique cette habituelle inertie physique et morale qu'engendre la paresse ; en économie sociale, désigne cette prétention coupable de l'homme à vivre, au milieu de la civilisation, dans une entière indolence, aux dépens de ceux qui travaillent. En effet, le sujet qui repousse toute occupation est le frelon de la ruche à miel ; ou, si l'on veut encore, le créateur de cet étrange socialisme qui, après avoir, en apparence, épuisé tous les moyens de porter le désordre, l'anarchie, la corruption dans la société, dans la famille, trouva ce procédé tellement exorbitant que, sans lui, personne assurément n'aurait eu la pensée de le mettre en lumière : « *La proclamation du droit à l'oisiveté.* »

Ce vice, conséquence naturelle de *l'imprévoyance*, avec le

concours de son principe, suffirait, en effet, à l'abrutissement, à la démoralisation de l'individu, à la ruine, à la destruction de la famille, de la société, du genre humain : ce n'est donc pas sans motifs et sans raison que l'on a jeté comme un épouvantail, ou plutôt comme un salutaire enseignement, au milieu des peuples, cet adage vulgaire à force de vérité : « *L'oisiveté est la mère de tous les vices !...* »

Cette funeste influence est d'autant plus regrettable qu'elle condamne l'homme au prolétariat sans moralité, sans avenir; tandis que le travail et l'épargne créent le propriétaire, avec toutes ses conditions de bien-être et de perfectionnement : « Car, dit très-bien M. Michelet, l'homme ne possède pas seulement la terre, il en est possédé. » Ce qui présage et fait naître les habitudes si précieuses de la stabilité, de l'ordre, de l'économie, de la prévoyance, etc.

« L'épargne est en effet, dit M. E. Pelletan avec autant de vérité que de poésie, la consommation possible dans le présent reportée sur l'avenir. La consommation est la jouissance immédiate évoquée, évanouie dans l'acte même de la jouissance : elle possède à peine la minute; l'épargne, au contraire, est une consommation ajournée que le temps emporte avec lui, de génération en génération : elle possède la perpétuité... L'épargne ou la jouissance substituée est donc supérieure à la simple consommation, ou à la jouissance sur place, de tout l'intervalle qui sépare l'inconstance de la durée; la gloire, de l'action... L'épargne est une gloire aussi ; elle est l'humble immortalité de chaque famille ; elle met les siècles dans une larme métamorphosée en monnaie. Le jour où le plus pauvre aïeul, perdu dans la nuit de la misère, a immolé chaque jour en lui un besoin, et transfiguré ce besoin immolé en économie, ah ! ce jour-là, je vous le jure par le progrès vivant, il a convoqué à l'hospitalité de sa table, comme autant de contemporains, ses enfants encore ensevelis dans les limbes, et les enfants de ses enfants ; il est monté en puissance d'être; il est entré, son obole à la main, dans son éternité. »

« Que la brute, privée de réflexion, dit Lamennais, vive et

meure sans s'inquiéter de l'avenir, cette insouciance est sa condition naturelle et nécessaire. Mais quand l'homme, doué de facultés incomparablement plus nobles, capable de s'élever à l'idée de Dieu, et d'embrasser l'infini par sa pensée, ses désirs et ses espérances, se précipite, de cette hauteur, dans la vile condition des bêtes, ne veut plus connaître, à leur exemple, que des penchants et des besoins, et, dégoûté du partage immortel que lui assigna le Créateur, leur envie jusqu'au néant, cela confond, cela épouvante, et l'on n'a point de paroles pour exprimer l'horreur qu'inspire une si profonde dégradation. »

Combien donc étaient peu soucieux de leur avenir ces peuples qui se faisaient gloire de leur stupide inertie, regardant le travail comme une dégradation ; et combien le temps a sévèrement vengé l'une des vertus les plus moralisatrices de l'homme !

« Toute nation paresseuse est grave; car, dit Montesquieu, ceux qui ne travaillent pas se regardent comme souverains de ceux qui travaillent. Examinez toutes les nations, et vous verrez que, dans la plupart, la gravité, l'orgueil et la paresse marchent du même pas.

« Les peuples d'Achem sont fiers et paresseux : ceux qui n'ont point d'esclaves en louent un, ne fût-ce que pour faire cent pas et porter deux pintes de riz : ils se croiraient déshonorés s'ils les portaient eux-mêmes. Les peuples qui suivent le kan de Malacamber, ceux de Canataca et de Coromandel, sont des peuples orgueilleux et paresseux ; ils consomment peu parce qu'ils sont misérables ; au lieu que les Mongols et les peuples de l'Indoustan s'occupent et jouissent des commodités de la vie comme les Européens. Il y a plusieurs endroits de la terre où l'on se laisse croître les ongles pour marquer que l'on ne travaille point. »

« Les moralistes s'accordent généralement, dit Cabanis, à flétrir la paresse, comme le plus dangereux de tous les vices; non-seulement parce qu'elle fait de l'homme un être au moins inutile, en altérant sa santé, ses facultés intellectuelles, mais encore et surtout parce qu'elle mène à tous les autres vices, et semble, à elle seule, les renfermer tous; un ancien proverbe ajoute, avec énergie : « *La paresse est le coussin du diable.* »

Avec l'oisiveté, le défaut de prévoyance, il n'est pas de position sociale qui ne périclite et ne succombe; il n'est pas d'homme qui ne perde beaucoup de ses moyens, de sa valeur, quand il ne se dégrade pas même entièrement dans la corruption et l'immoralité.

Celui qui possède perd chaque jour, et se ruine souvent; celui qui ne possède pas n'acquiert jamais, et languit dans la misère lorsqu'il ne périt pas dans le crime. « En effet, si l'on pouvait, dit Cabanis, remonter au début de toutes ces carrières criminelles qui se sont terminées dans les bagnes ou sur l'échafaud, on serait épouvanté du nombre de victimes dont la paresse égara les premiers pas.»

L'esprit de l'homme a besoin, pour se maintenir moralement dans une bonne voie, d'occupations sérieuses, obligatoires, utiles, qui le fixent, l'attachent, l'intéressent avec ce charme et ces précieux avantages que l'on trouve toujours dans l'accomplissement d'un devoir; il faut à son corps, pour conserver la vigueur, la santé nécessaires au bien-être, de l'action, du mouvement, du travail; dès lors, toutes les fois qu'il tombe dans l'imprévoyance, la paresse ou l'oisiveté, les maladies, l'ennui, les mauvaises passions, les vices ne manquent pas d'envahir cette nature abandonnée, comme les mauvaises plantes croissent dans les meilleures terres aussitôt qu'elles restent sans culture.

Les chefs de famille devront donc bien comprendre ces importantes vérités et les mettre en pratique, pour eux d'abord et dans l'intérêt du bon exemple que leur position et leur titre les obligent à donner; ensuite pour leurs enfants, dont l'avenir dépend, en grande partie, de la direction que, sous ce rapport, ils auront plus ou moins convenablement reçue.

Un père intelligent et sage, quelles que soient sa position et sa fortune, s'il tient à la moralité, au bien-être, au bonheur de son fils, ne voudra pas que, pour lui, le mérite se borne à mal porter un nom qu'il pourrait honorer; les occupations, à recevoir des rentes par les mains d'un homme d'affaires, à les prodiguer sans pudeur et sans discernement; à promener les ennuis et la sottise de sa fatuité dans les estaminets, les cafés, les places publiques, etc.; il sait trop, en effet, qu'une aussi déplorable existence, déjà si pénible et si funeste

par elle-même, pourrait encore se résumer, à la fin, par la ruine du patrimoine, de la considération, de l'estime, de l'honneur !...

Mieux inspiré dans ses projets d'avenir, il tiendra sérieusement, au contraire, à faire de son fils *un homme;* à lui donner une éducation solide, une instruction forte; à lui ouvrir, suivant ses aptitudes, une carrière en même temps utile et laborieuse; à le voir se distinguer dans les sciences, les arts, les industries ou les emplois honorables: sachant que, dans notre siècle de raison et de lumières, chaque citoyen n'a de mérite vrai, de supériorité, qu'il puisse revendiquer avec assurance, que la supériorité, le mérite essentiellement acquis par ses œuvres; laissant, du reste, à l'orgueilleuse ineptie du moyen âge le triste loisir de se vanter de son ignorance et de son immoralité.

Une mère chrétienne et sensée, même dans les rangs supérieurs de l'ordre social, comprenant bien les plus chers intérêts de sa fille, ne l'abandonnera pas aux perfides langueurs de l'oisiveté, de la mollesse, au mépris du travail, des soins intérieurs de la famille; l'expérience des autres lui démontre, en effet, chaque jour, qu'elle en ferait ainsi une femme nulle, suffisante, vaniteuse et ridicule; ruineuse pour sa maison, à charge à son mari, fatale à ses enfants.

Éclairée par ces graves enseignements, elle saura lui donner, au contraire, le goût des occupations sérieuses, des travaux utiles, en l'élevant ainsi à toute la dignité de sa triple mission de femme, d'épouse et de mère : elle se fera gloire d'abandonner à la sotte vanité de quelques patriciennes, qui se croiraient déshonorées en touchant un ouvrage manuel, ce facile et ridicule avantage d'imiter les étrangères dont parle Montesquieu :

« Les femmes des Indes croient qu'il est honteux pour elles, dit-il, d'apprendre à lire : c'est l'affaire, d'après elles, des esclaves qui chantent des cantiques dans les pagodes. Dans une caste, elles ne filent point; dans une autre, elles ne font que des paniers et des nattes, elles ne doivent pas même piler le riz; dans d'autres, il ne faut pas qu'elles aillent quérir de l'eau. L'orgueil y a établi ses règles, et il les fait suivre. »

Il n'est pas nécessaire, même aujourd'hui, d'aller jusque dans

l'Inde pour trouver des coutumes analogues, aussi inqualifiables en elles-mêmes, aussi ruineuses dans leurs funestes résultats : combien de mères, en effet, ont souvent, au milieu des abus de notre civilisation, à se reprocher amèrement les désordres, les inconséquences, les déréglements, le déshonneur de leurs filles, victimes d'une éducation aussi profondément vicieuse !

Si l'on avait besoin du témoignage des faits pour démontrer les conséquences fâcheuses de l'imprévoyance et de l'oisiveté sur les masses, il suffirait de jeter un simple regard vers les pays où ces vices paraissent avoir plus particulièrement établi leur empire :

« Cherchons, dit Cabanis, quelles peuvent être les influences de cette oisiveté si recherchée, si ambitionnée, et pourtant tout à fait contraire à notre santé, à notre bonheur. C'est dans les pays chauds que le règne de la paresse est le plus répandu : en Espagne, ses partisans se livrent à une honteuse mendicité ou au plus effronté brigandage ; en Italie, on voit le peuple préférer le repos, avec la misère, au travail, avec l'aisance ; l'Orient nous montre ses riches voluptueux étendus nonchalamment sur leurs divans, et croyant avoir vécu quand ils ont récité quelques versets du Coran, avalé l'opium ou fumé leur pipe ! Tout le monde connaît la répugnance presque invincible des nègres pour le travail : la chaleur accablante des contrées tropicales explique et excuse même la paresse ; mais, dans nos climats tempérés, il est de notre devoir de livrer à ce vice dangereux une guerre continuelle, en inspirant de bonne heure à la jeunesse le goût du travail et l'horreur de l'inaction. »

Nous appelons donc sérieusement l'attention des chefs de famille sur ce point capital des intérêts individuels et sociaux : les mêmes causes produisent, en effet, des résultats analogues dans toutes les conditions, seulement avec des modifications relatives à la classe des individus. Ainsi, lorsque nous voyons également, dans les rangs inférieurs, des hommes sans moralité, sans conduite, s'abandonnant à la dépravation, à la licence dépensière, quand leurs enfants manquent de pain ; des femmes sans ordre, sans économie, négligeant tous les soins de la maison, de la famille, pour se livrer au vagabondage, à la corruption ; sachons-le bien, c'est qu'ils ne furent pas élevés à

l'école salutaire de l'amour du travail ; c'est que l'on a laissé germer, dans leur cœur et dans leur esprit, les funestes principes de l'imprévoyance, de la paresse et de l'oisiveté.

« L'ouvrier qui veut être prévoyant, dit M. Thiers, a dans ses mains son propre bien-être : la Providence a mesuré ses forces, la durée de sa vie, de manière qu'avec un travail qui n'a rien d'excessif, il peut, quand il est laborieux, et d'une intelligence ordinaire, nourrir lui, ses vieux parents, ses enfants, et réserver quelque chose pour la maladie et la vieillesse. »

Cette observation, essentiellement juste, offre encore un bien précieux enseignement : c'est, en effet, beaucoup plus la prévoyance, l'ordre, l'économie de l'ouvrier qui déterminent son bien-être, son aisance, que la grande élévation du salaire qu'il reçoit.

« On peut dire, avance M. Horace Say, que, sauf la question des chômages, le salaire peut en général faire bien vivre l'ouvrier ; mais la plupart deviennent très-malheureux quand le travail manque ; et il faut encore signaler à regret que, dans la plupart des industries, ce sont précisément les ouvriers qui gagnent les plus forts salaires qui manquent le plus de l'esprit de conduite qui seul les mettrait à leur aise. Ils chôment volontairement pendant un, deux et jusqu'à trois jours par semaine, et ne mettent rien de côté pour les instants de crise industrielle. »

Tout ce que nous venons d'avancer pour le gouvernement de la famille, nous le dirons également pour le gouvernement de l'État : il importe essentiellement au maintien de l'ordre public, au développement de la prospérité, du bien-être, du bonheur des peuples, que le pouvoir social dirige, avec sollicitude et persévérance, l'éducation et l'instruction des citoyens vers les principes de la prévoyance, de l'utile et fructueuse activité ; qu'il ne tolère pas, dans le corps social, avec une entière liberté d'action, des membres parasites et d'autant plus dangereux que, dans leur fatale imprévoyance et dans leur coupable paresse, ils n'ont qu'un objet : vivre dans l'oisiveté aux dépens de ceux qui travaillent ; un but, jeter le désordre et la perturbation dans l'État, pour favoriser l'exercice et le développement de leur criminelle industrie.

Le sujet qui veut faire partie d'une société civile doit, avant tout, y justifier de ses moyens d'existence : dans les cas douteux, le gouvernement a le droit, il est même de son devoir d'effectuer une enquête alors nécessaire.

Aussi, lorsque nous le voyons avec une intelligence remarquable, une moralité rassurante, une volonté ferme, protectrice, poursuivre si fructueusement l'extinction de la mendicité, du vagabondage, imposer une surveillance très-sévère aux bateleurs, saltimbanques, musiciens ambulants, etc., nous avons l'entière confiance qu'il complétera son œuvre en prohibant ces dégradantes occupations qui, sans avoir aucun des caractères d'une utile profession, ne sont autre chose que les coupables et dangereux subterfuges du vagabondage et de la mendicité.

CHAPITRE V.

AMBITION, ENVIE.

L'ambition, ἡ φιλοτιμία, de ἡ φιλία, amour, et de αἱ τίμαι, honneurs, dignités; amour des dignités, des honneurs; *ambitio;* est cette passion violente et souvent corruptrice des hommes, qui leur fait rechercher les honneurs, les dignités, la fortune ou la gloire, avec une hallucination qui, presque toujours, leur ferme les yeux sur la culpabilité des moyens mis en usage pour obtenir ces faveurs.

Tantôt, en effet, l'ambition pèche par l'extravagance ou l'iniquité du but. C'est ce qui arrive, par exemple, toutes les fois qu'elle porte à rêver cette égalité sociale, véritable chimère dont l'anarchie s'est fait une arme si dangereuse et si perfide; ou qu'elle conduit à vouloir extorquer, sans raison, les avantages obtenus et mérités par un autre : tantôt elle pèche par les procédés, lors, par exemple, qu'elle emploie, dans sa criminelle démence, la calomnie, le fer ou le poison.

L'envie, ὁ φθόνος, de φθονέω, je porte envie ; *invidia*, de *invideo*, j'envie ; est cette passion chagrine et malheureuse qui, non seulement fait convoiter les avantages des autres, mais encore excite la jalousie de les en voir jouir. C'est une des maladies chroniques de l'âme qui tarit le plus fatalement les sources de la vie morale, et qui compromet davantage le bonheur de l'humanité.

Cette coupable monomanie étouffe, en effet, dans le cœur de celui qui l'éprouve, jusqu'aux principes d'équité, d'estime de soi-même ; jusqu'aux sentiments d'affection, de reconnaissance. Constamment animée du même désir, elle voit le but avec ce front livide, ce regard sombre, inquiet, symptômes précurseurs du crime : pour l'atteindre; elle n'a que des moyens bas, misérables, perfides ; elle fait désirer la fortune, les succès, la célébrité des autres, et ne donne jamais le courage de les mériter. L'homme envieux, semblable à ces reptiles malfaisants qui se glissent dans l'ombre, évite les regards, accomplit ses projets sinistres dans l'obscurité, cherchant à dissimuler aux gens de bien la honte qui le couvre et le flétrit à ses propres yeux.

Si l'homme voulait un instant réfléchir, il ne tarderait pas à s'apercevoir que toutes ces vaines illusions du rang, des dignités, de la fortune ; que même souvent les éminents priviléges de l'esprit, du talent, du génie, qui, pour le présent et pour l'avenir, semblent promettre une si brillante renommée dans l'opinion des peuples, ne sont rien moins que des éléments de bonheur ; deviennent au contraire presque toujours des causes de chagrins, d'ennuis, de tribulations, il porterait moins d'envie à ceux qui les possèdent, et ne poursuivrait plus avec autant d'ambition les dangereux fantômes qui lui font abandonner les plus douces, les plus consolantes réalités.

« L'humanité, la bienfaisance, la pitié, dit Portalis, toutes les vertus dont la semence a été jetée dans le cœur humain, supposent ces différences, et ont pour objet d'adoucir et de compenser les inégalités qui en naissent, et qui forment le tableau de la vie. »

C'est bien faire sentir que si Dieu lui-même a consacré le principe d'une inégalité nécessaire entre les hommes, il n'a pas dérogé à son invariable principe de sublime équité ; que le vrai bonheur

est souvent bien éloigné de nos chimériques illusions; qu'il s'offre à qui veut le distinguer, et se donne à qui sait l'acquérir.

« En effet, ajoute M. Hello, si Dieu n'a rien fait d'inutile, il faut qu'il y ait des forts et des faibles, des riches et des pauvres, du bonheur et du malheur, pour que la bienfaisance et la pitié ne nous aient pas été données vainement. »

D'un autre côté, la propriété, comme nous l'avons démontré, présente un droit tellement essentiel, que l'on ne peut y porter envie sans crime : « Le droit de propriété, dit M. H. Galos, est un droit naturel et non un droit social. L'homme, en faisant emploi de sa force et de son intelligence pour se procurer de quoi satisfaire à ses premiers besoins, assurer sa conservation, a frappé du sceau de ce droit tous les objets sur lesquels sa force et son intelligence se sont exercées. La personnalité s'est en quelque sorte empreinte sur le résultat de son travail et de ses efforts. On ne peut pas dire que la société intervienne en quoi que ce soit dans l'origine du droit de propriété; elle n'intervient que pour le constater et le régler. »

Au point de vue de l'individu, de la famille, de la société, *l'ambition* et *l'envie* sont donc évidemment deux obstacles sérieux qui, de nos jours surtout, compromettent souvent l'ordre, la paix, la prospérité, le bonheur. Toutefois, si nous les avons rapprochées en raison du but qu'elles se proposent, nous ne les confondons pas dans leur essence et dans la manière dont elles procèdent.

Ainsi, *l'ambition,* que l'on a mal nommée : *l'envie des grandes âmes*, ne se rencontre pas, en effet, ordinairement chez les hommes faibles et timides; elle devient, au contraire, presque toujours le partage des caractères entreprenants, audacieux, et se traduit par le désir insatiable des avantages en tout genre, avec ce caractère particulier de vouloir en même temps surpasser, écraser tous ses rivaux; c'est ce qui la distingue essentiellement de *l'émulation* : sentiment noble et généreux qui supporte sans jalousie les succès des autres; tandis que l'ambition est une passion coupable qui, souvent, éprouve moins de jouissance dans son élévation que dans l'abaissement de ses rivaux.

C'est en tombant dans une confusion fâcheuse que Montesquieu

s'est pris à faire l'éloge de cette dernière : « L'ambition, dit-il, est pernicieuse dans une république; elle a de bons effets dans la monarchie : elle donne la vie à ce gouvernement; et on y a cet avantage, qu'elle n'y est pas dangereuse, parce qu'elle y peut être sans cesse réprimée. »

Rien n'est plus contraire à l'expérience, en prenant le mot dans sa véritable acception : l'histoire est là pour le démontrer. Ainsi, l'ambition, chez les sujets, a fréquemment compromis la paix des États ou perdu les ambitieux : voyez Coriolan, Pompée, Catilina, Masaniello, les Guises, etc.; chez les souverains, elle a trop souvent fait crouler entièrement, ou du moins exposé, compromis, épuisé les empires : voyez Alexandre, César, Charles XII, Napoléon, etc.

Sans doute, à ce point de vue, l'ambition condamnable, mais non pas méprisable comme l'envie, attaque, presque toujours franchement et résolûment, les obstacles qui lui sont opposés; mais ce qui la rend surtout dangereuse et funeste, c'est qu'elle offre un gouffre que rien ne saurait combler; et qu'au lieu de diminuer, de se calmer, elle augmente et s'exalte par les succès; on a dit avec justesse, en parlant de celle de l'argent : « *Crescit amor nummi quò plus pecunia crescit*; l'ambition de l'argent s'accroît avec la richesse »; et l'on a très-bien rendu l'insatiabilité de l'esprit de conquête en peignant Alexandre pouvant à peine respirer dans les bornes du vaste empire qu'il avait asservi : « *Æstuat infelix angusto in limine mundi !...* »

Nous avons déjà prouvé dans quel abîme de calamités l'ambition des souverains peut entraîner les empires; M. Joseph Garnier comprend ainsi les funestes résultats de leurs démonstrations hostiles :

« Les préoccupations que cette situation fait naître, soit dans les pays qui soutiennent directement la guerre, soit dans les pays qui peuvent d'un instant à l'autre se trouver entraînés à prendre part à la lutte, agissent en outre sur toutes les branches de la production, par le découragement de l'esprit d'entreprise, par le ralentissement qu'elles apportent à la consommation, et par l'absorption d'une partie du capital qui est employé à la fabrication des divers produits nécessaires à la guerre. »

L'homme ambitieux est donc entraîné par une fatalité qui peut

l'élever à de grandes choses, comme elle peut aussi le précipiter dans un abîme de méfaits et de crimes pour lesquels il n'était pas né, mais dont cette passion implacable a jeté les funestes germes dans son cœur, en étouffant ceux de la raison, de la vérité, de la justice et même de l'affection, du respect!... Cet homme est donc à la fois un fléau pour la famille, pour la société; un malheureux jeté pour toujours hors de la sphère du véritable bonheur!...

C'est donc avec bien de la réalité que d'Alembert nous dit : « Pour être heureux, sagesse vaut mieux que génie, et les plaisirs du sentiment que ceux de la renommée. »

Écoutons un homme que sa position mit en mesure de goûter à peu près tous les fruits de l'ambition, et nous verrons ce qu'il en pense comme saveur et comme aliment. « *J'ai été tout*, disait l'empereur Sévère, parvenu, des derniers rangs de l'armée, au trône des Césars, *j'ai été tout, et j'ai vu que tout ne sert de rien.* »

« Voilà le mot, ajoute Lamennais, qui termine trente années de travaux et d'ambition heureuse. Parcourez les autres champs de la gloire, interrogez les philosophes et les favoris des Muses, depuis Homère et Pline l'ancien jusqu'à Voltaire et Diderot, vous n'entendrez que des plaintes amères et des cris de douleur. Semblables à ces dieux du paganisme que les vers rongent sur leurs autels, l'ennui, les soucis, le dégoût rongent en secret ces âmes superbes dont le vulgaire imbécile envie la félicité. »

Mais autant l'ambition et l'envie sont contraires à l'ordre social, autant l'émulation et le noble désir de s'élever font partie des lois naturelles, constituent l'âme des peuples et sont indispensables à leur bien-être, à leur prospérité : il est donc bien entendu qu'en proscrivant les unes, il faut encourager, favoriser les autres.

« La tendance aristocratique est dans la nature humaine, dit Rossi, vous la trouverez partout : sous la tente du nomade, comme dans nos cités; dans nos salons dorés, comme dans la modeste demeure de l'artisan; au village comme à la ville; dans les sociétés les plus honnêtes, comme dans les plus dépravées : d'où il résulte que l'homme qui occupe une certaine position sociale, loin de consentir à descendre, aspire au contraire à monter. »

Vouloir entraver ce mouvement, lorsqu'il est dans l'essence même de la perfectibilité humaine, lorsqu'il s'effectue sous les inspirations de la sagesse, de la raison et de la vérité, serait donc bien mal comprendre les besoins, les intérêts des hommes et de la civilisation.

« L'abolition de l'esclavage, puis du servage, puis du droit d'aînesse, dit Mgr Sibour, sont autant de transformations ou de modifications parfaitement légitimes de la propriété, parce qu'elles ont été réclamées par le progrès des temps et les besoins de la société, et qu'elles sont plus conformes soit aux principes éternels de la justice, soit à l'esprit d'amour et d'égalité qui est l'esprit de l'Évangile. Mais il existe dans la société quatre principes de distinction et de supériorité que l'on ne détruira jamais : la richesse, la noblesse, la puissance et le mérite personnel. »

Sans doute ; et ce qu'il faut arracher du corps social, ce ne sont pas ces principes de supériorité qui deviennent en même temps ses principes de vie ; mais ces prétentions fatales, extravagantes, injustes, condamnables, de l'ambition et de l'envie, de ruiner toutes les supériorités les mieux acquises pour se les approprier, ou pour essayer la réalisation de cette bizarre utopie que l'on nomme égalité ; de hâter, par des vœux coupables ou par de criminels moyens, la fin de ceux dont on attend la survivance ou l'héritage !...

« Il existe, dans l'état social, dit Virey, un autre genre de guerre que celle des champs de bataille ; ce sont ces luttes, ou plutôt ces combats secrets des rangs, ces siéges et mines souterraines des emplois et états de la société, ces embuscades, ces surprises, ces batailles d'industries ou de commerce, de réputations factices et de crédits éphémères pour usurper les premiers postes de la fortune et de la puissance ; guerre qui tient les esprits tendus, qui suscite les passions de cupidité, d'ambition, n'épargne aux hommes ni fatigues, ni dépense de leur vie ; par là se rongent et s'énervent les individus ; l'espèce s'abâtardit ; on se hâte de vivre et d'arriver à tout, comme dans une arène, où le premier parvenu s'empare du prix offert par la fortune. »

Aujourd'hui, parmi nous, en effet, *l'ambition* ne se borne plus à

vouloir arriver par les efforts et le travail ; semblable à ces *honnêtes* seigneurs du moyen âge, qui détroussaient les voyageurs en plein jour sur les grands chemins, pour s'approprier, sans fatigue, des richesses qu'ils n'auraient pas eu le talent d'acquérir, elle prend, pour gagner du temps et jouir plus vite, ce qu'elle aurait dû seulement chercher à mériter ; c'est en raison de ce déplorable caractère que nous lui avons associé *l'envie*, dont elle fait trop souvent sa *digne* compagne.

« Nous vivons, dit M. Romain Cornut, dans un siècle avide et paresseux, qui voudrait tout avoir du premier coup et sans effort, même la science ; mais cela n'est pas possible : il faut, à toutes choses, le temps et la peine. »

Rien dans la famille et dans la société n'est plus contraire à l'ordre, à la morale et surtout à la civilisation, que cette ambition jalouse, dépourvue de l'amour du travail et de tout autre moyen légitime d'acquérir ; elle jette la perturbation dans les rapports de l'esprit, comme dans ceux du cœur ; elle brise les liens du sang, de l'affection, de l'estime ; et, sur le cadavre des devoirs, ainsi mutilé, ne laisse que l'épouvante et l'effroi !...

Qui donc, en effet, n'aura pas cette pensée douloureuse en trouvant, au milieu d'un peuple que l'on croit civilisé, toutes ces coupables manœuvres des convoitises de l'ambition ? Qui donc, surtout, n'aura pas l'âme brisée en voyant, dans la famille, l'héritier d'une fortune plus ou moins considérable, négligeant toute prévoyance personnelle, toute occupation, pour subvenir à ses besoins, se reposer sur *des espérances*, comme on les appelle dans notre langage significatif ; trouver, par une conséquence immorale mais nécessaire, qu'elles se font longtemps attendre : et quelquefois même le manifester à de respectables et vieux parents, qui, dans la profonde amertume de leur triste cœur, se prennent à répéter cette exclamation déchirante : *Qu'on nous laisse donc au moins le temps de mourir !...*

Rien n'est assurément plus criminel et plus affreux ; pourtant, il ne s'agit malheureusement pas ici d'une peinture imaginaire : c'est de l'histoire contemporaine que nous écrivons.

Si l'on veut rendre à la société son principe d'ordre, de stabilité, de vie; à la famille, sa moralité, son cœur et son âme, que l'on en fasse disparaître cette *ambition* qui les ébranle jusque dans leurs fondements; cette *envie* qui les empoisonne, les flétrit, les cadavérise; que l'on y substitue la prévoyance, l'amour du travail, l'émulation, le consciencieux respect de la propriété, qui les honorent, les animent et les vivifient; aussitôt, on verra l'homme se relever dans sa propre estime; la famille reprendre, avec le saint caractère de son institution, ses jours et ses conditions de bonheur; la société, présenter ses garanties de prospérité, de bien-être et d'avenir.

CHAPITRE VI.

VANITÉ, ORGUEIL.

La vanité, ἡ κενοδοξία, de κενοδοξέω, je suis amoureux d'une vaine gloire; lui-même dérivé de κενός, vide, futile, vain, et de δοκέω, je suis en estime; *vanitas ;* est cette prétention ridicule de se faire un mérite réel des avantages les plus minces, les plus faciles, et d'en rechercher constamment l'approbation. Lorsqu'il s'y joint des manières étudiées et suffisantes, on lui donne encore le nom de *fatuité*.

« La sotte vanité, dit Théophraste, semble être une passion inquiète de se faire valoir par les plus petites choses, ou de chercher, dans les sujets les plus frivoles, du nom ou de la distinction.

« *La fatuité* et *l'ostentation*, dit M. Vieillard, ne sont que des formes ou des manifestations de la vanité ; la première veut frapper l'esprit, l'autre cherche à éblouir les sens; on dit proverbialement : qu'une once de vanité gâte un quintal de mérite; *sans vanité !* est une formule dont on se sert, dans le style familier, quand on veut se ménager une jouissance d'amour-propre... *La présomption*, par laquelle l'individu s'assigne le premier rang, est un produit

immédiat et intime de la vanité qui exprime l'absence de réalité, le défaut de solidité dans la chose ou dans la personne ; *vanitas* est ainsi presque synonyme de *vacuitas :* et c'est en ce sens que le Sage a dit : *Vanitas vanitatum, omnia vanitas !* »

L'ORGUEIL, ἡ ὑπερηφανία, de ὑπερ, avec excès, et de φαίνω, je parais; *superbia*, de *superbio*, je me montre au-dessus; est cette révoltante prétention de se placer toujours au-dessus des autres, en conséquence de l'opinion trop avantageuse qu'on a de soi-même.

Cette passion nuisible offre, comme premier inconvénient grave, d'être fatale à celui qui l'éprouve en abaissant, aux yeux des autres, sa valeur au-dessous du niveau réel qu'elle présente, de toute l'exagération que lui-même paraît lui donner aux siens : dès lors, c'est bien de l'homme orgueilleux surtout qu'il faut dire : « L'esprit qu'il veut avoir nuit à celui qu'il a. » Nous verrons, du reste, quelles graves perturbations l'orgueil peut amener dans la famille et dans la société.

« C'est de l'orgueil, dit Lamennais, que sortent les ténèbres; de l'orgueil père des préventions, des secrètes répugnances contre la vérité, des doutes désolants et des passions sans nombre qui maîtrisent l'entendement et l'entraînent loin du soleil des intelligences, loin de la source de la vie, loin de Dieu... »

Les plus grands peintres ont-ils jamais fait plus fidèlement leur portrait? Que l'on en juge d'après les derniers traits de cet admirable et vigoureux pinceau :

« On éprouve, ajoute l'auteur, une pitié profonde à la vue de cet extrême abaissement de l'intelligence. Qu'y a-t-il donc dans l'homme qui le porte à descendre jusque-là? esprits superbes, esprits déchus, dites-le moi, si vous le savez ; expliquez-moi ce mystère qui étonne et consterne ma pensée. Hélas ! je vous demande ce que vous ignorez comme moi, l'impénétrable secret de l'orgueil, qui sera dévoilé, mais non sur la terre... Déistes, vous venez d'entendre un de vos maîtres, et je ne serais point surpris que son autorité prévalût dans votre esprit contre l'évidence même ; car l'effet de l'erreur est d'accoutumer la raison à la servitude : c'est la punition de l'orgueil... Regardez cet être déchu : une sombre

ardeur l'agite, au fond de son âme est un regret immense; il a perdu quelque grand bien, il en a comme un souvenir confus, et le voilà qui remue, avec un travail opiniâtre, les ruines de son intelligence, les ruines de son cœur; il espère découvrir parmi ces débris la science que lui promit l'esprit de mensonge, et il ne trouve que le doute, l'incertitude, l'erreur, des désirs dévorants qui le consument; une image trompeuse du bien, la terrible réalité du mal. »

La vanité, *l'orgueil* ne sont en effet que des exagérations, des perversions de *l'amour-propre*, de l'amour de soi: de telle sorte qu'en s'altérant ainsi, le sentiment qui devrait faire la sauvegarde, le salut de l'homme, que le Créateur mit dans son âme à cette double fin, devient la cause la plus fatale de sa corruption et de sa ruine.

Ainsi le sentiment de la dignité personnelle bien compris, maintenu dans les bornes d'un amour-propre naturel et sans ridicule exagération, présente le stimulant qui porte l'homme à cultiver son corps, son âme, son esprit et son cœur avec le soin nécessaire au développement normal de leurs facultés, à l'accomplissement utile et distingué de leurs actions; mais il ne faut pas que l'homme fasse de cet amour-propre une idolâtrie; de ces facultés, une puissance qui ne relève que de son être; de ces actions, un objet d'admiration et de culte: alors en effet le noble sentiment de la personnalité disparaît pour faire place à la vanité, à l'orgueil, avec leurs aberrations et leurs excentricités: « Il n'y a, dit saint Augustin, aucune voie certaine par où les âmes puissent arriver à la sagesse et au salut, à moins que la foi ne les prépare à la raison. »

L'homme *vain*, *fat*, *suffisant*, ignorant seul toute la nullité de son esprit, tout le ridicule de sa personne, s'inquiète fort peu du suffrage des autres, toujours assuré d'obtenir le sien; affecté dans sa mise, dans son maintien, dans ses gestes, dans son langage, dans ses actions; certain de plaire et d'entraîner, il n'imagine pas que l'on puisse éprouver, à son aspect, un autre sentiment que celui de l'admiration, et ne s'apercoit jamais des railleries et des mystifications dont il devient souvent l'objet; libre, familier même auprès

des étrangers, il parle avec exclamation, avec emphase, et fatigue toutes les conversations par ses propos dépourvus de sens et de raison.

L'homme *orgueilleux*, *superbe*, lorsqu'il n'est pas un homme capable, et c'est le cas le plus ordinaire, s'environne d'un faux semblant de grandeur et d'un certain vernis d'élévation ; cherchant à suppléer au défaut de valeur propre par une valeur empruntée, il prétend fasciner les yeux par un étalage de naissance, de noms, de titres, de fortune ; par la somptuosité de sa table, de son habitation; par le luxe de ses habits, de ses équipages, etc. ; dédaigneux, méprisant avec ceux qu'il regarde comme ses inférieurs; bas, rampant auprès du pouvoir, dont il espère quelque reflet ; s'exposant avec servilité à toutes les humiliations secrètes, pour obtenir un simulacre d'élévation publique.

Lorsque l'orgueil se trouve joint au génie, qu'il fausse et qu'il dépare toujours, alors il devient exorbitant, insupportable; alors il précipite l'homme, la famille, et quelquefois la société dans le désordre, dans l'anarchie, dans l'abîme !

« L'orgueil ou l'amour désordonné de soi, dit Lamennais, sépare l'homme de ses semblables, comme il le sépare de son auteur ; il détruit le pouvoir en détruisant l'obéissance ; il brise tous les liens sociaux : quiconque est lui-même son Dieu veut être aussi son roi ; alors il n'existe ni droits ni devoirs, la force seule commande ; ses caprices, voilà l'unique loi ; le souverain qu'elle fit hier, elle le renverse aujourd'hui... On lit la terreur sur le front du maître, et la haine dans l'œil de l'esclave ; quelquefois se dressant tout à coup, il secoue ses fers avec fureur, et réclame à grands cris sa souveraineté ; le moment d'après, il se courbe sous une plus dure servitude. De l'esprit de sacrifice, de lui seul, naît la société véritable : il fait les sujets comme il fait les rois. »

C'est en effet cet orgueil insensé, mais puissant et redoutable, qui, dans tous les temps, divisa les familles, bouleversa les empires, déchira la religion par des schismes délirants, et porta son vertige fatal, épouvantable, jusqu'à l'athéisme: c'est lui qui voulut substituer, au culte du Dieu saint, le culte de la raison corrompue.

« L'irréligion, dit Lamennais, conduit à tous les vices ; l'habitude du vice mène à l'irréligion ; parce qu'il est dans la nature qu'on tâche de se persuader que le bonheur est où on le cherche ; et que lorsque le désordre s'est emparé des affections, la volonté met elle-même le désordre dans les pensées, pour terminer la guerre douloureuse entre la raison et les penchants. Oui, quiconque ayant cru cesse de croire cède à un intérêt d'orgueil ou de volupté ; et, sur ce point, j'en appelle sans crainte à la conscience de tous les incrédules. »

« Les livres saints, dit M. Travers, font entrer le mal dans le monde par l'orgueil, et cette passion explique le fléau des guerres, la discorde entre les amis, la division au sein des familles... Le récit de tous les faits dus à cette opinion désordonnée de soi-même, qui obscurcit les plus brillantes qualités, serait l'histoire tragique des plus terribles catastrophes de l'humanité, et l'histoire comique de ses plus singuliers travers et de ses plus grands ridicules. »

Enfin, lorsque cette funeste passion vient s'unir à la corruption, à la soif du sang, au fanatisme, elle peut entraîner aux crimes les plus extravagants, aux plus épouvantables forfaits : là se trouvent : le farouche Omar, livrant stupidement aux flammes le plus riche, l'unique dépôt des connaissances humaines, les irréparables trésors de l'expérience et de l'étude, l'un des plus précieux moyens de la civilisation ; l'implacable et monstrueux Néron, faisant empoisonner son frère Britannicus ; jetant aux bêtes fauves, moins cruelles que lui, ces héros du christianisme, ces admirables martyrs de leur sainte foi ; le criminel et superstitieux Louis XI, par un de ces raffinements d'atrocité dont lui seul, peut-être, était capable, traînant, sous l'échafaud de Jacques Armagnac, ses propres enfants, pour qu'ils en sortissent, à ses yeux, dégouttants du sang de leur père !...

« L'irréligieuse philosophie dont l'orgueil est le principe, dit Lamennais, rend nécessairement les hommes cruels. L'homme qui veut être supérieur aux autres, et sentir cette supériorité, se plaît à les soumettre à ses caprices ; et plus ces caprices sont barbares et désordonnés, plus la dépendance et l'infériorité des êtres qu'il assujettit paraît grande. De là, les monstres d'atrocité et les monstres

de libertinage ; de là, les jeux du cirque et les noyades de Nantes : et comme l'action de donner la mort est le plus grand acte de supériorité que l'homme puisse physiquement exercer sur l'homme, l'orgueil ou l'amour de soi produit l'amour du meurtre, et l'homme détruit l'homme par l'effet du même sentiment qui fait que l'enfant prend plaisir à briser son jouet. »

Etrange aveuglement de l'orgueil : sa redoutable fascination a plus d'une fois troublé même les génies qui l'avaient le mieux peinte, et qui, par conséquent, auraient dû le plus sûrement s'en garantir. Voulant bien faire comprendre les caractères du *schismatisme orgueilleux*, Lamennais en reproduit ainsi le portrait :

« Luther même, dit-il, au commencement, protestait, avec une sincérité au moins apparente, de sa soumission au jugement de l'Église; il sollicitait à grands cris la convocation d'un concile, et cet homme emporté, dont l'âme semblait n'être qu'un assemblage de passions violentes que nourrissait un orgueil sans bornes, se montra d'abord résolu à courber son front superbe sous l'autorité des premiers pasteurs et de leur chef. La constante pratique de tous les siècles, fondée sur des textes formels de l'Écriture, qu'on ne s'était point encore permis de détourner de leur vrai sens, ne laissait pas même concevoir l'idée qu'on pût détruire cette puissante barrière que Jésus-Christ avait imposée aux innovations. Mais lorsque ses erreurs eurent été proscrites à Rome, lorsque le rapide accroissement de son parti eût porté son audace au comble, ne prenant désormais conseil que de ses sombres ressentiments, il changea tout à coup de langage, et, ne gardant plus de mesure, lança, dans sa fureur, anathème contre anathème, et arbora l'étendard de la rébellion ! »

Connaissant les admirables débuts, les excentricités ultérieures, la fin si regrettable de l'illustre écrivain auquel nous devons ce portrait, qui donc n'a pas eu la pensée qu'en l'esquissant, l'auteur, ainsi que le peintre placé devant une glace, a positivement retracé, avec une parfaite ressemblance, les traits qu'il avait sous les yeux ?...

Ce portrait de Lamennais, peint par lui-même, est si vrai, qu'en rapprochant l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*,

écrit sous les inspirations d'un amour-propre bien compris, *des inqualifiables pamphlets*, dictés par les rancunes du plus exorbitant orgueil, nous trouvons, dans ce triste parallèle, un enseignement bien plus puissant que tout ce qu'avait dit l'auteur pour démontrer les funestes effets d'une aussi dangereuse monomanie pour l'avenir d'un homme supérieur, et pour son influence morale sur la société.

Orgueil, vanité, quelles dérogations fatales de l'estime de soi-même, et combien il importe au bonheur du genre humain de les poursuivre surtout par l'arme du ridicule, celle du raisonnement les trouvant presque toujours inaccessibles chez leurs victimes !

« Dans le sens moral, la vanité, comme l'orgueil, dit M. Vieillard, procède de l'amour-propre, ce principe de conservation et de bien-être inhérent à notre nature ; mais, comme l'orgueil, la vanité est une application défectueuse du principe tutélaire de l'amour-propre... Trop d'exemples fameux prouvent que la vanité peut se trouver à côté du talent supérieur : elle en est d'autant plus blessante pour l'amour-propre d'autrui ; et, dans ce sens, Nicole a raison de dire que : « l'amour-propre excite l'aversion naturelle de tous les hommes. »

« La vanité, dit M. Eugène Sue, cette maladie honteuse, nous ronge, nous épuise, nous abâtardit ; elle vicie et paralyse notre âme ; elle atrophie notre dignité naturelle, nous avilit, nous hébète ; et, comme toutes les maladies invétérées, contient le germe, le ferment d'autres maux... La fourberie, le parjure, la dissipation, le dol, le vol, l'égoïsme, l'ingratitude, l'oubli des devoirs sacrés de la famille, la plus dégradante sujétion à ce qui peut répondre au prurit de cette âcre et cuisante lèpre dont nous sommes dévorés . toutes ces indignités procèdent de *la vanité.*

« Certes, on l'a dit et prouvé depuis longtemps : ce siècle est le siècle de *l'argent :* mais l'argent n'est que *le moyen*, la vanité est *le but*. Combien de gens se sont enrichis à force d'expédients souvent coupables, uniquement dans l'espoir de pouvoir, un jour, *vaniteusement paraître !...*

« Combien de négociants, parvenus à une fortune considérable,

ont sacrifié leur fille à la vanité de quelque alliance aristocratique : alliance où la jeune épouse et la famille ne trouvaient bientôt que larmes, déceptions, dédains et ruine !...

« Combien d'employés, longtemps intègres, honorables, mais d'un caractère faible, furent conduits peu à peu à des infidélités, à des malversations, à des vols, à l'infamie, pour subvenir à des dépenses exigées par l'impitoyable vanité d'une femme dominatrice !...

« Combien de jeunes héritiers, après avoir dissipé leur patrimoine pour étaler leur vanité dans une élégante voiture, aux côtés d'une impure en renom, descendirent de degrés en degrés, jusqu'à la misère, à la dégradation, au crime !...

« Combien de gens mentirent à leur avenir, à leur passé, renièrent leur foi politique pour obtenir quelque ridicule et vain titre de comte ou de baron, en ces temps d'égalité où la loi n'établissait aucune distinction entre un duc et tout autre citoyen !... »

Philosophes et moralistes s'accordent à reconnaître les innombrables modifications de ces funestes anomalies de l'amour-propre, les incalculables désordres qu'elles entraînent chaque jour dans notre état social; et, malheureusement, ils sont encore unanimes sur les immenses difficultés de guérir une aussi dangereuse plaie de l'humanité, qui, dans sa fatale imprévoyance, paraît se complaire à l'alimenter, comme dans les temps d'ignorance grossière on donnait, au cancer rongeur, des chairs fraîches à dévorer.

Si l'on suivait le déroulement des actes coupables de cette effrayante anomalie mentale, « on verrait, dit M. Travers, l'orgueil séduire les hommes et les museler, élever des trônes et verser des torrents de sang pour les abattre; on le verrait créer des religions, enfanter des sectes, dresser des bûchers, commander, mentir et persécuter au nom du ciel; puis s'ingénier à faire des lois, à établir des coutumes, à prescrire des cérémonies; on le suivrait, dans le dédale de ses métamorphoses, troublé dans son sommeil par les lauriers de Miltiade, et visible à travers les trous du manteau de Diogène; ajoutant un bluet dans les cheveux d'une bergère, comme un diamant sur le front de Cléopatre; donnant les poses de la fierté

à un suisse de village, comme celle de la grandeur au pontife romain; faisant fuir au désert le misanthrope qui veut que l'on sache son départ, et dictant à la philanthropie moderne les mesures les plus retentissantes; inspirant à la richesse acquise toute la vanité d'une noblesse dégénérée; s'humiliant, enfin, pour être exalté, et jouant tour à tour les personnages les plus divers, pour avoir le plus beau rôle possible dans tous les actes de la comédie humaine.»

« Quand on a assez de lumières, dit Châteaubriand, pour s'apercevoir qu'on se trompe, et trop de vanité pour en convenir, au lieu de retourner en arrière, on s'enfonce dans ses propres erreurs : c'est la marche et la consolation de l'orgueil. »

Voilà précisément ce qui rend cette monomanie si dangereuse: la présomption l'engage dans une fausse route, l'orgueil l'y retient; elle marche toujours; et comme elle suit une ligne divergente, plus elle marche, plus elle s'éloigne de la vérité, plus elle se plonge dans l'erreur; trop heureux encore lorsque ce n'est pas dans le vice, dans le crime, dans le déshonneur de la famille ou le renversement de l'État.

« Je ne me flatte pas, dit J.-B. Say, qu'on réussisse jamais à pouvoir affranchir les hommes de cette universelle infirmité, la vanité personnelle ou nationale, qui, depuis le siége de Troie jusqu'à la campagne de Russie, a disputé à la cupidité le triste honneur de faire répandre le plus de sang et couler le plus de larmes. Cependant on peut croire qu'un jour le progrès des sciences morales et politiques en général, et l'amélioration des institutions sociales qui en sera la suite, parviendront à donner, à un penchant dangereux, une direction moins funeste, et changeront une jalousie coupable en une salutaire émulation. »

Ce que nous avons dit des individus, nous le dirons également des peuples : il existe des vanités publiques, nationales, comme il existe des vanités privées, personnelles, avec toutes leurs modifications et tous leurs dangers.

Les premières sont plus à craindre et plus fatales encore. En effet, elles frappent le gouvernement au cœur; et l'État, en même temps dans toutes ses parties.

Le pouvoir social, par la force du bon exemple, des lois sages, d'une attention scrupuleuse à faire toujours, des emplois, des distinctions, des honneurs, des dignités, des faveurs, le prix du vrai mérite ; à ne jamais les offrir comme un appât à l'intrigue, à la bassesse obséquieuse, à la flatterie, etc., parviendra presque toujours à détruire, ou du moins à paralyser en partie les développements et les funestes conséquences de la vanité, de l'orgueil individuel. Mais que pourront les citoyens contre les désastres de l'orgueil national, et surtout gouvernemental? Rien, absolument rien; à moins que l'on n'envisage comme un moyen l'insurrection et l'anarchie : le meilleur de tous pour précipiter immédiatement dans l'abîme le peuple que la vanité du pouvoir avait seulement engagé sur le penchant de sa ruine.

Ce n'est donc pas le peuple qui doit appliquer le remède à ce mal si grave, si fatal, et qui dévore tant d'empires florissants au plus merveilleux degré de leur civilisation ; c'est le souverain, qui lui-même a tant d'intérêt à le trouver, qui doit sérieusement le chercher dans une sage et prudente économie ; et, comme nous l'avons déjà dit, bien plutôt dans la diminution des charges que dans l'augmentation ou la création des impôts.

« La vanité des nations, dit J. B. Say, leur coûte aussi bien que les fautes de leurs gouvernants. On peut demander ce qui revient à l'Angleterre d'une pension annuelle de trois cent vingt-cinq mille francs au duc de Wellington qui, indépendamment d'une fortune considérable, jouit de plusieurs gros traitements. C'est, dit-on, pour encourager d'autres généraux à défendre leur pays. Comme si l'on n'avait pas, à toutes les époques, depuis Aristide jusqu'à Marceau, trouvé des hommes de talent pour défendre leur pays, quand leur pays savait les honorer! Ce n'est pas l'amour de l'or qui fait les grands hommes et conduit aux grands sacrifices ; les armées renferment des milliers de militaires aussi dévoués que le général, et beaucoup moins payés. »

Cette observation est à la fois juste, économique et morale : il suffit, en effet, d'étudier, avec attention, les grandes célébrités militaires contemporaines, pour acquérir la preuve de fait que ce

ne furent pas ceux de nos généraux dont les exactions, chez les peuples conquis, occasionnèrent un véritable scandale, plus d'une fois réprimandé par Napoléon lui-même, qui servirent le mieux leur pays, et surtout honorèrent davantage leur grande et noble profession.

CHAPITRE VII.

AMOUR DU LUXE.

Le luxe : ἡ τρυφή, de τρυφάω, je vis dans les délices ; *luxus*, *luxuries*, de *luxurior*, je m'abandonne à la sensualité; en économie sociale, indique l'ensemble de ces dépenses excessives et désordonnées faites pour éblouir et pour satisfaire les caprices ridicules et ruineux du luxe et de la vanité.

Les termes *faste*, *somptuosité*, *magnificence*, ont encore été mis en usage pour exprimer les développements excessifs de la dépense, mais avec des modifications dans le sens de ces expressions. Ainsi : Dépenses : désordonnées : *luxe* ; d'apparat : *faste* ; généreuses : *somptuosité* ; belles et grandes : *magnificence*.

Le goût de ces dépenses plus ou moins onéreuses est souvent un écueil pour celui qui l'éprouve ; l'amour désordonné de la magnificence, de la somptuosité, du faste, du luxe, devient presque toujours une cause fatale de désordre, de corruption, de misères, de malheurs, de ruine pour les individus, pour les familles et pour les États. De toutes les plaies sociales, voilà certainement la plus grave, la plus destructive, celle qui ne manque jamais de précipiter la décadence des nations : celle que nous devons, dès lors, sonder avec le plus d'attention, chercher, avec le plus de soin, à guérir ou du moins à borner dans ses funestes envahissements.

Pour atteindre, avec plus de précision, un but à la fois aussi nécessaire, aussi difficile, nous diviserons cet important chapitre en

quatre paragraphes : I. NÉCESSAIRE, SUPERFLU ; II. CRÉATION DES BESOINS FACTICES ; III. EFFETS DES ABUS DU LUXE ; IV. MOYENS DE REMÉDIER A CETTE FUNESTE MONOMANIE.

§ I. NÉCESSAIRE, SUPERFLU.

Les économistes ont défini le luxe : « *l'usage du superflu.* » Mais, pour que la définition ait un sens, il faut avant tout nettement distinguer ce *superflu* de ce qu'on appelle *nécessaire* ; or, l'un et l'autre variant suivant les temps, les pays, les habitudes, les mœurs, la civilisation, les rangs, les fortunes, les professions, les positions sociales, etc., il en résulte naturellement que, pour donner à cette distinction la vérité qu'elle peut offrir, on ne doit pas chercher une définition absolue, mais une solution relative.

LE NÉCESSAIRE, τὰ ἀναγκαῖα, de ἀναγκάζω, je suis contraint, forcé, pressé ; *necessarium*, *quod satis est* ; pris dans son acception générale, indique l'ensemble des choses dont on ne peut se passer dans l'usage habituel de la vie ; mais, en économie politique, il désigne, pour les différentes conditions sociales que nous venons d'énumérer, par conséquent, avec de grandes modifications dans chacune d'elles, tout ce qui convient à une bonne, complète et saine existence. En dehors de cet usage se trouve, en effet, ou *l'abus* des choses nécessaires, ou *la création* des besoins factices.

LE SUPERFLU, τὰ περισσά, de περισσεύω, je surabonde, je suis de trop : *bonorum superfluum* ; de *superfluo*, je coule par-dessus, je regorge ; dans l'acception commune, indique ce qui dépasse, pour chacun, la satisfaction des besoins naturels de la vie, comme le trop-plein d'un vase déborde la mesure de sa capacité ; en économie sociale, il désigne tout ce qui se trouve étranger aux besoins *réels* et ne s'adresse qu'à la satisfaction des besoins *imaginaires*.

Dans cette distinction des besoins imaginaires et des besoins réels : du *superflu* et du *nécessaire*, il faut donc bien apprécier les exigences des temps, des lieux, de la civilisation, des positions individuelles, etc., et tenir un juste milieu entre les deux extrêmes absolus du cynique Diogène qui jetait loin de lui sa coupe, son dernier

ustensile, comme chose entièrement *superflue*, parce qu'il venait de voir un enfant buvant dans sa main ; et de ces novateurs modernes qui voulaient donner, au peuple, des spectacles, des fêtes, et beaucoup d'autres somptuosités, comme choses essentiellement *nécessaires*, parce que les classes opulentes les font entrer dans les conditions de leur existence habituelle. C'est entre ces deux erreurs exclusives, dangereuses, nuisibles au bien-être ou subversives de l'ordre, qu'il faut chercher la vérité relative à chaque sujet, à chaque position sociale.

« La matière dont nous avons à nous occuper actuellement, dit M. Kératry, le luxe, a été tour à tour une occasion de plaintes, de réflexions plus ou moins amères et d'écrits apologétiques, depuis que les hommes se sont constitués en corps de société. La controverse a été animée et elle dure encore, parce que, comme il arrive communément, on est entré dans les débats sans fixer la valeur précise des mots, et sans partir d'une définition convenue...Au reste, bien défini, qu'est-ce que le luxe? Un moraliste rigide nous répondra que c'est le superflu. Mais qui définira ensuite le superflu? Où commence-t-il? Où le nécessaire lui-même finit-il? Ceci devient évidemment une question de position sociale, de localité et surtout de temps. »

C'est, en effet, ainsi que nous posons le problème du luxe, et, pour le rendre simple, facile à résoudre, nous le réduisons à une question de capacité individuelle, dont la mesure ne sera pas fixée par les désirs qui pourraient être immodérés, insatiables, mais par les ressources bien assurées dont on peut disposer pour subvenir, dans le présent, sans compromettre l'avenir, aux frais d'une existence aussi confortable que le permet cette condition, la seule qui puisse tracer, avec sagesse et vérité, la ligne de démarcation *du nécessaire ;* au delà de cette ligne commence *le superflu*, dont les bornes iront toujours se perdre dans l'infini. C'est ce qui fait déjà comprendre que la satisfaction des besoins naturels est toujours moins certainement ruineuse que celle des besoins factices ; parce que les premiers ont des limites, et que les seconds n'en présenteront jamais.

En résumé, prenez un temps, un degré de civilisation, un pays, un État, une famille, un individu; chacun aura sa capacité de besoins naturels qui ne sera pas la même que celle d'un autre individu, d'une autre famille, d'un autre état, d'un autre pays, d'un autre degré de civilisation, d'un autre temps; en effet, ce qui eût été du superflu dans les premiers âges du monde, dans les pays pauvres, chez les nations peu civilisées, pour une famille, pour un sujet indigent, ne serait pas même le nécessaire aujourd'hui, parmi nous, pour un sujet, pour une famille riches.

Si donc il faut se féliciter des progrès du bien-être, et ne pas les repousser, avec indignation, comme l'ont fait quelques atrabilaires peu rationnels et peu conséquents, il faut, en même temps, les accepter avec discernement, avec sagesse, dans la mesure des ressources positives dont on peut raisonnablement user. Là se trouve, comme nous le verrons, cette grande et difficile solution du problème que nous étudions; là se rencontre l'entrée fatale d'un abîme, le premier pas dans une voie de désordre, de ruine, de misères, de déshonneur, peut-être !...

Cette voie fatale est d'autant plus à redouter qu'elle est semée des plus perfides illusions non-seulement pour l'orgueil qu'elle flatte, mais encore pour l'esprit de calcul irréfléchi qu'elle trompe toujours par les fatales amorces d'un bon marché ruineux.

« On se félicite beaucoup du bas prix des choses, dit Rossi, mais la qualité s'est encore plus abaissée. On nous vend des étoffes légères, de peu de durée, des meubles fragiles, des ornements superficiels : tout cela n'est qu'une fugitive et trompeuse apparence. Chez nos ancêtres, au contraire, ornements, meubles, vêtements, etc., tout était solide, durable, de confiance. Les meubles et les vêtements passaient de génération en génération comme les maisons et les champs... mais leur prix était énorme... Sous Louis XIV, la comtesse de Fiesque répondait à ses amis qui s'émerveillaient d'une glace qu'elle avait achetée : « Je possédais une méchante terre qui ne me rapportait que du blé, je l'ai vendue, et j'en ai eu ce miroir !... »

N'est-ce pas ici le comble de la dérision et de la folie? Les besoins

factices peuvent-ils prendre, avec plus de scandale et d'inconséquence, la place des besoins réels?...

« Il est à redouter que l'excès de la civilisation, dit Virey, n'en prépare la ruine; n'affaiblisse et ne corrompe, dans leur source même, les générations qui seront les plus avancées dans cette noble lice où nous courons. En effet, où se montre le plus de dégradation morale et de faiblesse de l'âme et du corps que dans ces cités vastes et opulentes où le luxe et la civilisation modernes étalent, avec tant de profusion, le scandale de leur magnificence? »

« Il faut donc, ajoute Kératry, établir une distinction entre ce luxe qui, simple résultat du mouvement progressif par lequel les arts tendent à perfectionner leurs produits, ne concourt pas moins aux jouissances de la vie organique qu'à celle de la vie de rapport; et ce luxe bien différent qui, par une sorte de superfétation, crée des besoins mensongers, exagère les besoins vrais, les détourne de leur but, établit une concurrence de prodigalité ruineuse entre les citoyens; offre aux uns des satisfactions d'amour-propre mal entendu qui enflent le cœur, mais ne le nourrissent pas; et présente aux autres le tableau trop désespérant d'un bonheur auquel ils ne pourront jamais atteindre. »

Voilà ce luxe fatal qu'il faut sérieusement combattre en démontrant qu'il devient toujours pour les individus une cause d'égoïsme, de corruption, d'indigence, quelquefois même de crime; pour les peuples, un principe de mort, de dissolution.

Afin de mieux apprécier les caractères, l'action de cette influence funeste, les moyens de s'en garantir, étudions actuellement *le besoin du superflu* dans son origine, ses développements et ses désastreux abus.

§ II. CRÉATION DES BESOINS FACTICES.

A mesure que les lumières et la civilisation font des progrès, le physique de l'homme devient l'objet de soins plus nombreux et plus délicats; son moral se développe et reçoit plus de culture;

des besoins nouveaux se font sentir; et la recherche des moyens d'y satisfaire active, à son tour, la marche de la civilisation et des lumières: il en résulte ce que les philosophes nommeraient *un cercle vicieux* dans lequel on voit les causes, les effets s'enchaîner et se produire mutuellement; de telle sorte que le mouvement, une fois donné, continue sans interruption jusqu'à ce qu'il arrive à l'un ou à l'autre de ces deux termes, suivant la voie dans laquelle il se produit: *à la perfection* de l'individu, de la famille, de la société, quand il s'effectue dans la voie de la sagesse, de la raison, de la vérité; *à la ruine* de la société, de la famille, de l'individu, quand il s'opère dans la voie de l'irréflexion, du vertige, du mensonge et de l'erreur.

Tout le secret du bien-être, du bonheur, de l'avenir de l'individu, de la famille et de la société, consistera donc à s'engager franchement dans la première de ces voies, en évitant sérieusement la seconde: mais, pour fuir l'une et pour suivre l'autre, il faut avant tout les bien connaître; c'est ce but important que nous allons nous efforcer d'atteindre.

La création des besoins factices est, de toutes les pentes qui se trouvent dans le sentier de la vie, la plus rapide, la plus glissante et la plus dangereuse: il faut donc ne s'y engager qu'avec sagesse, prudence, et la plus prévoyante, la plus raisonnable circonspection. Mais faut-il s'y engager? Ne serait-il pas plus logique et plus sûr de ne pas le faire?

Sans doute, si l'on pouvait avancer dans le progrès et la civilisation en tournant ce passage périlleux: mais comme il n'existe pas d'autre chemin, il faut ou s'arrêter ou le franchir; c'est-à-dire qu'il faut progresser; mais s'engager le moins possible sur le versant de la route, le parcourir d'un pas ferme avec l'appui de la raison et de la prévoyance.

En effet, il est impossible de ne pas marcher avec son siècle en participant, suivant ses facultés et ses ressources, au bien-être des jouissances physiques et morales qu'il apporte chaque jour. Mais quelle vertu ne faut-il pas ici pour distinguer *l'usage* de *l'abus*; pour s'arrêter à l'un, ne pas tomber dans l'autre? Là cependant

existe l'occasion du bien-être ou de la misère; de la ruine ou de la prospérité !...

Pour l'homme qui ne sait pas sagement borner ses désirs, quels que soient son rang dans l'ordre social, ses moyens de fortune ou son opulence acquise, rien n'est plus facile, plus entraînant et plus dangereux que la création des besoins factices. Aussitôt, en effet, il en résulte *ce besoin du superflu*, bien plus tyrannique et plus compromettant que *le besoin du nécessaire*, à la satisfaction duquel il porte souvent atteinte ; parce que le second est borné, qu'il répond à des nécessités matérielles ; tandis que le premier est sans limites, et qu'il se mesure, dans son développement progressif, aux exigences désordonnées de la vanité, de l'orgueil : nous verrons quelles en seront les désastreuses conséquences.

« On doit, dit J. B. Say, se tenir en garde contre les dépenses que l'on ne fait que par occasion et par caprice. Il en est de semblables consommations comme de ces mets que l'on mange sans appétit, et seulement parce que leur présence excite notre gourmandise : ils ne valent pas ceux qu'assaisonne l'appétit; ils nuisent à notre santé, et ce sont ceux-là qui coûtent le plus. Il y a peu de fortunes qui soient au-dessus des atteintes que peuvent leur porter de simples fantaisies. Franklin, dans *sa Science du bonhomme Richard*, suppose qu'un grand nombre de gens se rendent à une vente publique et se laissent tenter par des objets dont le besoin ne s'était jamais fait sentir à eux. Le bonhomme Richard leur dit : « Vous venez dans l'espoir d'avoir des marchandises à bon compte ; mais ce qui n'est pas nécessaire est toujours cher... j'ai vu quantité de personnes ruinées à force d'avoir fait de bons marchés... Il est plus facile de réprimer la première fantaisie que de réprimer toutes celles qui viennent ensuite... Ceux qui achètent le *superflu* finissent par vendre le *nécessaire !...* »

Ces principes d'économie domestique sont à la fois d'une vérité incontestable et d'un profond enseignement : « Le besoin, dit J. B. Say, doit toujours précéder la dépense... Éprouvez-vous un désir que votre fortune vous permet de satisfaire, sortez et cherchez l'objet que vous désirez ; mais ne prenez pas les objets qui vous

cherchent... A Londres, les belles dames s'amusent à parcourir les boutiques avant l'heure du dîner, et font développer sous leurs yeux une multitude de marchandises. C'est une manière de passer le temps, une espèce de spectacle pour elles; mais c'est un spectacle dispendieux; car, malgré la résolution qu'elles prennent de ne rien acheter, il est rare qu'elles ne trouvent pas de bonnes raisons pour justifier l'emplette d'un article qui leur plaît et auquel elles n'auraient jamais songé si elles n'avaient pas été promener leur curiosité. »

Ainsi le besoin d'un juste bien-être prescrit à l'homme de profiter des perfectionnements physiques et moraux de la civilisation; mais avec les réserves exigées par son rang social, et dans les bornes imposées à ses ressources pour en faire les frais sans gêne, sans privation du nécessaire; d'un autre côté, la raison lui défend d'aller au devant de ces innovations surtout lorsqu'elles dépasseraient le chiffre de son budget, puisqu'elles ne manqueraient pas alors de l'entraîner dans une ruine progressive.

Hors de ces funestes conditions, dans les rangs supérieurs, dans les classes privilégiées, cette création des besoins factices devient avantageuse au progrès du bien-être dans les rangs inférieurs, comme le moyen, souvent unique, de faire sortir l'argent des coffres-forts de l'orgueilleuse opulence pour le répartir aux producteurs dans les sciences, les arts, les industries: c'est donc en partant du principe faux d'une économie politique mal entendue que l'on a déclamé contre ce genre de luxe; que l'on a même voulu chercher, dans la législation, des mesures particulières pour le réprimer.

Toutefois, même avec ces caractères, même chez les sujets fortunés, les familles opulentes et les riches États, le luxe pourrait être diminué à l'avantage des entreprises d'une utilité plus réelle: ses abus ne manquent presque jamais d'entraîner la décadenceet la ruine des États, des familles et des individus.

« Comment pourrez-vous civiliser une contrée, dit Kératry, comment l'enlever à la barbarie si ce n'est en substituant des mœurs plus douces à des mœurs sauvages? Mais n'est-ce pas en créant des besoins où ils n'existaient pas qu'on atteindra ce but? Qu'a-t-il à

démêler avec vous, avec la société, cet homme qu'une poignée de riz ou de patates sustente pendant un jour, et dont la dépouille d'une bête fauve réchauffe suffisamment les reins et la poitrine?... Mais qu'il réclame une nourriture plus fortifiante, un abri mieux défendu contre la tempête, des vêtements qui, moins grossiers, conservent mieux la chaleur : soudain la cabane se dresse, le troupeau se rassemble dans l'étable, le lin et la laine sont mis en œuvre, la terre la plus voisine se défriche, elle produit, et la nourriture de ses habitants devient plus saine et plus abondante. »

« De tout temps, dit M. de Croze, les moralistes se sont élevés avec force contre l'excès du luxe, et il est certain qu'en énervant les populations, le luxe a souvent amené la chute des empires... De leur côté, les économistes ont condamné le luxe... Il est d'ailleurs démontré que le luxe des riches engendre la misère en augmentant l'inégalité des fortunes. L'économie seule fait la fortune des particuliers comme celle des États : or le luxe exclut l'économie. »

Montesquieu pense, au contraire, que c'est l'inégalité des richesses qui fait naître le luxe, et que celui-ci tend à les équilibrer : « Le luxe, dit-il, est toujours en proportion avec l'inégalité des fortunes. Si dans un État les riches sont également partagés, il n'y aura point de luxe ; car il n'est fondé que sur la commodité qu'on se donne par le travail des autres. »

M. Louvet ajoute aussi, contrairement aux idées de M. de Croze : « Félicitons-nous qu'une fortune honorablement acquise soit noblement dépensée : qu'elle aille, dans toutes les directions, alimenter l'émulation humaine, qu'elle encourage les produits de l'intelligence, qu'elle fasse créer de nouvelles jouissances, et appelle tout le monde à la production, à la propriété... dont le luxe est une suite nécessaire ainsi que d'une grande inégalité entre les fortunes. On peut même aller plus loin, et dire que ce luxe est le correctif de cette inégalité, car sans lui les capitaux s'enfouiraient bien vite dans quelques coffres-forts que la bienfaisance et les entreprises purement utiles ne suffiraient pas à vider. Cet achat des jouissances n'est-il pas le plus noble stimulant et la plus belle récompense du travail? Que deviendraient nos sociétés si tout à coup chacun, renon-

çant aux plaisirs du luxe, s'astreignait au strict nécessaire? Où en seraient les sciences, les arts, les lettres, tous les produits enfin de l'intelligence et de l'industrie? Ne faudrait-il pas en revenir à l'état de nature? »

J. B. Say, pénétrant au fond de la question, la résout à l'avantage des dépenses reproductives comparées aux dépenses des simples consommations du luxe : « Du moment, dit-il, que l'on sait que les valeurs accumulées sont dépensées et consommées tout aussi bien que les valeurs dissipées, quel avantage peut-on trouver, pour la classe laborieuse, dans les dissipations des riches? Le luxe fait travailler certaines classes d'ouvriers; l'épargne fait travailler d'autres classes. L'argent que l'on refuse de donner à ses fantaisies et à ses plaisirs, si on le place, sert à faire des constructions qui font travailler des ouvriers; il sert à acheter des ustensiles, des machines, des matières premières qui ont également fait travailler des ouvriers. Il n'y a d'autre différence sinon que l'on multiplie le nombre des travailleurs qui s'occupent de la reproduction, c'est-à-dire de créer des objets utiles, au lieu de ceux qui travaillent à des futilités... L'ouvrier et le commis qui travaillent dans une manufacture ne sont-ils pas consommateurs? Leurs vêtements, leurs chapeaux ne font-ils pas valoir l'industrie, aussi bien que la mascarade d'une livrée? Tout l'avantage n'est-il pas du côté de la consommation reproductive, puisqu'on habille trois ou quatre ouvriers avec le seul galon d'un laquais; puisqu'au bout de l'an, la dépense faite pour l'ouvrier sera restituée par les résultats de son travail, et qu'elle pourra servir à faire de nouveaux achats tout aussi favorables à l'industrie? Mais quels seront les résultats de l'antichambre? Quels produits aura-t-on tirés de cet antre de la fainéantise? Ce qu'elle a consommé est perdu pour toujours; faut-il s'étonner que les pays à ateliers croissent en population, tandis que les pays à antichambre déclinent? »

Nous ne reviendrons pas sur les avantages comparatifs des consommations que les économistes nomment productives, nous avons étudié cette question à son point de vue général : nous ajouterons seulement, à celui du luxe, que l'opinion de J. B. Say présentera

sa juste application dans tous les pays où les travaux ayant pour objet la production du *nécessaire* manqueront de bras, mais que dans tous ceux où les bras surabondent pour cet emploi, la production du *superflu* deviendra très-utile en employant ces bras qui, sans elle, resteraient inoccupés; il faut encore mieux, en effet, voir des ouvriers fabricant des bijoux ou des jouets d'enfants dans un atelier, et même *des laquais galonnés dans une antichambre*, que des vagabonds et des mendiants sur les places publiques et dans les rues : telle nous paraît être la question de fait relative au luxe amenée à sa plus simple expression dans la pratique.

Nous établirons ici pour le luxe, maintenu dans ses véritables et sages limites, précisément ce que l'on a dit pour d'autres conditions de l'état social : *absolument* parlant, c'est un mal sans doute ; mais *relativement*, et sous le point de vue de l'association humaine déjà très-avancée dans les voies de la civilisation, il peut en résulter un grand bien : c'est donc alors *un mal nécessaire*, qu'il serait illogique, imprudent même, de frapper dans sa base et de vouloir complétement anéantir.

Mais si le rang supérieur de l'opulence est en mesure, disons plus, dans l'obligation de se créer des besoins factices pour effectuer une utile distribution de la richesse, il ne doit pas le faire sans discernement et sans autre considération que de satisfaire ses désirs. De même, si les rangs inférieurs, en suivant les progrès de la civilisation, peuvent s'engager dans cette voie périlleuse, elles ne doivent le faire qu'avec prudence, mesure et circonspection : précisons davantage ces conditions dans les trois ordres principaux du corps social, et dans l'État lui-même.

I. Pour la classe opulente, comme pour toutes les autres, la création des besoins factices, lorsqu'elle n'est pas sage et raisonnée, peut entraîner la ruine et la misère : ces besoins n'ayant eux-mêmes aucunes bornes ; et cette misère, cette ruine, dont les exemples ne seraient pas difficiles à trouver, deviennent d'autant plus cruelles et plus déchirantes, qu'elles forment un contraste plus affreux avec la magnificence et la somptuosité dont elles ont été précédées.

« En vérité, à l'aspect des facilités de gain et d'accumulation

réservées aux plus riches, on comprend, dit M. H. Passy, que ce n'est pas trop des goûts d'ostentation et des penchants désordonnés que leur inspirent si fréquemment la satiété des jouissances, la vanité du rang et les ennuis du désœuvrement, pour préserver les sociétés des abus inséparables de la concentration excessive des richesses. »

Nous admettrons volontiers, avec notre savant publiciste, que, dans l'imparfaite constitution des choses humaines, on est quelquefois obligé de tolérer un mal pour en contrebalancer un plus grand ; mais dans l'ordre providentiel, dont nous voudrions voir les générations futures se rapprocher de plus en plus, il sera toujours préférable d'équilibrer d'abord le mal par le bien, et d'étouffer définitivement le premier par les progrès incessants du second : ainsi, à côté de ce frein salutaire que la prévoyance et la crainte viennent ici mettre aux vaines et dangereuses prodigalités du luxe, il en existe un autre plus moral, plus méritoire surtout. L'homme opulent, qui regorge des faveurs de la fortune, qui se voit environné du dénuement et de l'indigence ; qui, mollement bercé dans son commode et brillant équipage, trouve sur son chemin un courageux père inondé de sueurs, brisé par le travail, exposé à toutes les intempéries des saisons; une malheureuse mère épuisée de fatigue ; de pauvres petits enfants à peine couverts de haillons en lambeaux, endoloris par le froid, torturés par la faim, n'éprouvera-t-il rien au fond du cœur? Ne reconnaîtra-t-il pas l'obligation, sinon légale, au moins consciencieuse, nous ne dirons pas de jeter quelques deniers stériles à la mendicité qu'il faut éteindre; mais, pour fonder ou soutenir des établissements, des associations charitables, pour donner de l'occupation à l'indigence laborieuse, de distraire quelquefois un peu d'argent, alors si bien et si noblement employé, aux satisfactions moins généreuses, moins pures, moins durables, de l'orgueil et de la vanité ?

Nous ne le pensons pas : nous croyons, au contraire, qu'avant d'abuser pour lui *du superflu*, l'homme opulent, s'il n'est pas dépourvu d'intelligence et de cœur, s'occupera *du nécessaire* des malheureux, autrement qu'en prodiguant sa fortune en folles dépenses, dont les bons résultats mêmes ne seraient pas méritoires

pour l'homme qui ne les aurait qu'indirectement produits en écoutant un égoïsme inhumain, au mépris de la divine charité !...

S'il possède un cœur, une intelligence, l'homme riche, en effet, comprendra que pour dire, sans inconséquence et sans dérision, au prolétaire : *Soyez résigné;* il faut auparavant que, dans sa conscience, il puisse, à lui-même, se dire : *Je suis charitable et généreux :* autrement, au milieu d'une population dénuée, pauvre, malheureuse ; d'une population qui a froid, qui a faim, les magnificences d'un luxe effréné deviennent une insulte, un scandale, une imprudente, une dangereuse provocation !...

« Le luxe, considéré dans ce sens absolu, dit Kératry, sera donc un malheur public, partout où il répondra aux désirs effrénés d'un petit nombre d'heureux, et où les masses de population auront la misère pour partage. Son effet immédiat sera alors d'avilir une grande portion de l'espèce humaine au profit de quelques maîtres, qui, pour la regarder de haut, n'en ont pas plus de dignité ; car il est à remarquer que tout bonheur exclusif renferme en soi quelque chose d'immoral qui finit par dégrader, non-seulement les êtres qui en sont les tristes et honteux témoins, mais jusqu'à ceux qui s'en sont réservé la possession. »

Voilà précisément la main équitable et sévère qui viendra flageller impitoyablement la vanité, l'orgueil sans entrailles : autant *l'homme riche et bienfaisant*, qui, dans sa fortune, fait d'abord la part du pauvre ; ensuite accorde à son rang, à sa position, la noble et généreuse dépense qu'ils exigent, obtient la considération, l'estime, la reconnaissance de tous : et cela, sans exciter l'envie, la jalousie, les récriminations d'aucun ; autant *le mauvais riche,* qui, dans ses fastueuses prodigalités, n'a d'autre mobile que la satisfaction de ses vains désirs, accumule sur sa tête le mépris, la honte et la réprobation !.. Vous qui souffrez de son impitoyable dureté, restez donc calmes, ne vous révoltez pas ; des cœurs plus généreux viendront alors vous secourir ; ne cherchez pas à punir une coupable indifférence par une réaction plus coupable encore ; laissez un pareil soin à l'opinion publique : elle s'en acquittera mieux et surtout plus convenablement que vous !...

« Si par luxe, dit M. Louvet, on entend l'excès dans la jouissance, assurément c'est un mal. Il est honteux le luxe du grand seigneur qui le doit à la souffrance du vassal qu'il pressure, et qui étale un faste orgueilleux auprès de la misère de celui dont le labeur l'enrichit; il est honteux le luxe du maître qui profite seul du travail de l'esclave, sans lui laisser l'espoir d'en jamais recueillir aucun fruit. »

Vous le voyez : celui qui ne sèmera qu'orgueil et vanité ne recueillera que honte et mépris : vous êtes *malheureux*, il deviendra *misérable*; conservez donc votre position ; et, par des violences que rien ne justifierait, ne descendez pas à la sienne !...

II. Pour les classes moyennes, la création des besoins factices est, en général, plus envahissante et plus dangereuse encore. C'est, en effet, bien ici que l'ingénieux apologue *du Bœuf et de la Grenouille* trouve toute son application.

Dans cette catégorie, qu'autrefois on eût appelée *tiers-état*, qu'on nomme aujourd'hui *bourgeoisie*, ne trouve-t-on pas souvent moins la judicieuse pensée de se maintenir au-dessus du rang des artisans et des prolétaires, que la vaniteuse prétention de s'élever, par les titres, au-dessus de la noblesse ; et, par le faste, au-dessus de l'opulence?

Tout en blâmant, en critiquant, avec envie, les livrées, les armoiries, les équipages, les manières du grand seigneur, le bourgeois, dans sa fatuité, ne s'aperçoit pas qu'il s'efforce d'imiter, du grand seigneur, les manières, les équipages, les livrées et les armoiries; mais avec cette remarquable différence, que non-seulement le premier offre l'original, et que le second, loin de présenter même une pâle copie, ne fournit qu'une grotesque et risible caricature? Ce qui peut, en effet, se trouver bien porté chez un homme supérieur ou de haute naissance, paraîtra toujours au moins inconvenant et ridicule chez un sujet vulgaire et de basse extraction : quelle que soit même sa fortune ou la position élevée à laquelle un flot révolutionnaire aura pu le porter. Il ne s'agit pas ici d'une flatterie de caste, éloignée de nos principes, mais d'un hommage à la vérité; d'un fait constaté depuis longtemps par les observateurs impartiaux.

En se jetant, avec imprévoyance, dans les séductions vaniteuses du luxe, la bourgeoisie compromet donc à la fois la dignité de son caractère, sa fortune, son bonheur, sa moralité, son avenir : que d'objets précieux mis en gage pour une déplorable satisfaction d'orgueil !...

Et cependant, voyez avec quel fatal entraînement elle se précipite aujourd'hui dans cette voie de ruine, de corruption et de misères.

En général, ce n'est pas le bourgeois artisan de sa fortune qui la dissipe en vaines prodigalités : la prévoyance et l'esprit d'économie qui l'ont fait acquérir sont passés en habitude, le garantissent des abus et le portent naturellement à conserver : il améliore son nécessaire par le confortable, mais il est rare qu'il porte le superflu jusqu'aux abus d'un luxe onéreux ; souvent même, au contraire, à mesure qu'il s'enrichit, l'amour de l'ordre, chez lui, dégénère en parcimonie, sa maison en souffre, sa famille s'en plaint et se promet d'amples dédommagements pour l'avenir : ainsi se trouve, sinon justifié, du moins expliqué cet ancien adage : *A père avare, enfant prodigue.*

C'est donc plus particulièrement chez les héritiers d'une fortune récemment acquise, auxquels on donne le nom de *parvenus* ; chez les hommes exerçant des professions libérales, ou des emplois qui les placent en évidence, les mettent en relation avec *le grand monde*, que l'on observe les ruineux abus du luxe.

Les débuts sont ordinairement simples, en apparence très-peu dispendieux ; mais, une fois sur la pente, il faut marcher !... La création d'un besoin amène celle d'un autre ; le vertige augmente à mesure que l'on s'approche de l'abîme ; une fois, en effet, que l'homme a touché de ses lèvres les bords de cette coupe enivrante de l'orgueil et de la vanité, son esprit s'égare, sa raison faiblit, son cœur se corrompt ; sa tête se perd ; il chancelle, tourbillonne et roule au fond du précipice !... Nous verrons bientôt que cette peinture n'est qu'une faible image de la plus affreuse des réalités ; mais suivons la marche ordinaire de cette funeste invasion :

La maison que l'on habite est bien modeste pour y recevoir des

personnes de qualité, des gens riches, qui s'y trouveront mal à l'aise en sortant de leurs somptueuses demeures : il faut donc bien la rendre plus confortable en y disposant quelques tapis ; en l'ornant par des tentures, des porcelaines, des cristaux, etc. : ces objets sont d'ailleurs aujourd'hui si communs et à si bon marché !...

On reçoit des visites nombreuses, dont la plupart se font en brillants équipages ; la fortune actuelle ne permet pas de les rendre avec un aussi grand appareil ; mais on a *des espérances*, et d'ailleurs une profession, un emploi qui doivent plus tard augmenter les ressources ; par conséquent c'est bien le moins que l'on ait, pour le moment, son cheval, sa petite voiture, en attendant mieux.

Mais l'habitation n'offre ni porte cochère, ni remise, ni écurie ; il est, comme on le voit, bien indispensable d'en prendre une autre beaucoup plus considérable et plus chère ; par une suite également nécessaire, il faut un cocher, et comme celui des familles opulentes est couvert d'une magnifique livrée, c'est bien le moins qu'on lui donne un frac bleu-barbeau, avec des boutons de métal, un gilet rayé, un large galon doré à son chapeau ; tout cela n'est pas cher : il est, d'ailleurs, impossible de faire plus simplement les choses.

Dans cette nouvelle maison, rien ne va plus de ce qui se trouvait convenable dans l'ancienne ; meubles, tapis, ornements, tentures seraient ici mesquins et de mauvais goût : heureusement, il ne s'agit pas d'acheter un mobilier, mais seulement de changer celui-ci pour un autre, à charge de payer simplement la différence, qui ne peut être une dépense bien grande ; au surplus, elle est indispensable : car, on le voit évidemment dans tout ce qui s'est fait jusqu'ici, point de *superflu*, tout devient rigoureusement *nécessaire* ; il en sera de même pour tout ce qui va suivre.

Actuellement que l'on est en possession d'une assez grande salle à manger, d'un vaste salon, plus doré même que ne le comporterait un goût parfait, il faut bien les utiliser : on ne meuble point de beaux appartements pour les tenir fermés ; rien n'est plus logique et plus évident. D'ailleurs, n'a-on pas eu l'honneur insigne d'aller au bal, de dîner chez M. le préfet, chez madame la marquise, chez son directeur ou son chef d'administration, si l'on est employé ?

Naturellement, il faut bien rendre à son tour : il faut donner un dîner, une fête ; ce sera d'abord un petit concert, plus tard une grande soirée, enfin un immense bal.

Chez M. le directeur, chez madame la marquise, chez M. le préfet, il y avait, au dîner, des carpes du Rhin ; au concert, une cantatrice italienne ; au bal, des ananas du Pérou : mais, comme on n'a pas la fortune d'agir avec cette magnificence, et que cependant il faut recevoir honorablement ses invités, Chevet servira le dîner, des artistes de Paris feront valoir le concert, Tanrade fournira les rafraîchissements du bal : c'est bien le moins qu'on puisse faire; d'ailleurs aujourd'hui, par les chemins de fer, tout cela vient comme par enchantement, et surtout à peu de frais !...

On pense bien qu'au milieu de ces brillantes illusions, la petite voiture a fait place à un plus confortable et surtout plus apparent équipage ; que le nombre des laquais s'est accru ; que la toilette de Monsieur, de Madame, de toute la famille, a suivi cette ruineuse mais inévitable progression : est-ce avec un accroissement de bien-être, de bonheur, une garantie d'avenir? Bientôt nous répondrons à cette grave question par des faits.

III. POUR LES CLASSES INFÉRIEURES, l'usage même du *superflu* présente un abus d'autant plus fâcheux, qu'il compromet toujours la suffisance du *nécessaire*, et qu'il devient souvent une cause de corruption.

Ainsi, chez les jeunes filles pauvres, même dans les campagnes et surtout dans les villes, on voit à peu près constamment les objets de toilette, les bijoux et tous les moyens d'exciter la vanité, la coquetterie, devenir funestes à leur moralité, à leur bonne conduite. Nous citerions des exemples effrayants de la dépravation et des crimes enfantés par une aussi fatale influence.

Mais, en général, dans les classes indigentes, c'est moins encore par les abus du luxe que par des habitudes nuisibles et des vices dispendieux que le mal se fait et se propage. La fréquentation des cabarets, des cafés, voilà ce qui perd le plus souvent les artisans et les prolétaires ; l'abus du tabac, voilà ce qui les abrutit et les ruine quelquefois. Nous connaissons d'excellents ouvriers qui gagnent beaucoup et dont les orgies consomment tout, en laissant leurs

familles dans le dénuement et la souffrance ; nous avons sous les yeux de simples manœuvres dont la pipe consomme plus que l'estomac ; n'est-ce pas une dérision, et ne doit-on pas sérieusement chercher les moyens de réprimer d'aussi funestes abus ? Nous verrons comment on pourrait les trouver, au grand avantage de l'individu, de la famille et de la société.

M. Villermé, d'après les faits et l'observation, désigne au nombre des principales causes de corruption des artisans, au point de vue que nous étudions : « les mauvais exemples que, dès leur enfance, ils reçoivent dans leurs familles ; le choix ou l'apprentissage d'un métier qui compte beaucoup d'ivrognes ; les habitudes de débauche, de discorde, qu'entraînent le compagnonnage et le travail en commun dans les ateliers de manufactures ; l'oisiveté complète les jours de dimanche; les suspensions momentanées du travail, et tous les chômages de courte durée ; le bas prix de l'eau-de-vie et des autres liqueurs spiritueuses, le grand nombre de cafés, de cabarets où l'on peut en boire à toute heure et avec excès ; le défaut ou l'oubli des principes moraux et religieux. »

Il indique parmi les principaux moyens de remédier à ces dangereux abus : « D'arracher les enfants et les jeunes gens aux exemples contagieux d'intempérance et d'immoralité que leur donnent les parents; de soustraire les apprentis aux habitudes du compagnonnage; de remplacer le travail dans les ateliers des usines par le travail en famille ; de prévenir l'oisiveté absolue du dimanche et celle de tous les autres jours de chômage, au moyen d'occupations instructives, qui tourneraient à l'avantage des mœurs et, par suite, de l'aisance ; d'élever, par l'impôt indirect, le prix des liqueurs fortes, pour que moins de gens en boivent ; restreindre le débit de ces liqueurs, même du vin, par tous les moyens qu'autorisent les lois et les règlements de police, etc. »

Du reste, pour toutes les classes de la société, les lois somptuaires seraient un bien mauvais moyen de corriger les abus du luxe, il vaudrait mieux le déconsidérer ; mais le meilleur procédé consistera toujours dans un généreux et bienveillant appel fait à la prévoyance, à la sagesse individuelles.

« Contre les excès du luxe, dit M. A. Grun, les rois de France, comme l'antiquité, avaient eu recours fréquemment aux lois somptuaires ; le mal n'avait pas cessé, il reparaissait constamment. Montaigne vit bien que le remède n'était pas dans les lois, mais dans les mœurs et dans l'exemple : « La façon de quoy nos loix essayent de régler les folles et vaines dépenses des tables et vestements, semble être contraire à sa fin. Le vrai moyen ce seroit d'engendrer aux hommes le mépris de l'or et de la soye, comme de choses vaines et inutiles ; et nous en augmentons l'honneur et le prix, qui est une bien inepte façon pour en desgouter les hommes ; car dire ainsi : qu'il n'y aura que les princes qui mangent du turbot, qui puissent porter du velours et de tresse d'or, et l'interdire au peuple, qu'est-ce autre chose que de mettre en crédit ces choses-là et faire croître l'envie à chacun d'en user? La loy devroit dire, au rebours, que le cramoysi et l'orfévrie est deffendue à toute espèce de gents, sauf aux basteleurs et aux courtisanes. » Si le procédé n'est pas admissible, il offre au moins de l'originalité.

Mais si le pouvoir social ne parvient pas, au moyen des lois somptuaires, à réprimer les abus du luxe, si même il n'est pas dans l'intérêt de l'État de promulguer ces lois pour frapper la classe opulente, il peut, du moins, par les mesures d'une police intelligente et sage, diminuer la fatale création des besoins factices chez les artisans et surtout chez les prolétaires, où tant de calamités sont les funestes conséquences de ces déplorables habitudes. Plusieurs pays ont senti la nécessité de cette répression salutaire, et l'ont effectuée avec autant de bienveillance que de succès.

« Il ne suffit pas, dit M. Bérenger, de donner aux classes populaires un enseignement religieux et moral, il faut encore veiller à ce qu'elles n'aient pas de si fréquentes occasions de se pervertir. Si, par exemple, l'ouvrier de nos villes, et, trop souvent aussi ceux de nos campagnes, ne trouvaient pas, à chaque pas, de ces lieux ouverts où, avec leur argent, leur raison et presque toujours leur santé, ils perdent les bons sentiments qu'on s'est efforcé de leur inspirer; si, au lieu de cela, on parvenait, pour les jours de repos, à leur procurer des délassements honnêtes, on aurait beaucoup fait pour leur

moralité. Les lieux dont nous parlons se multiplient à l'excès, dans les plus petites comme dans les plus grandes localités ; c'est le devoir de l'administration de les surveiller. Déjà quelques préfets ont pris une louable initiative, soit en diminuant leur nombre, que le dernier rapport, si remarquable et si instructif, de M. le baron de Watteville, élève à 320,000 ; soit en interdisant aux débitants de vin et aux teneurs de cafés de recevoir les jeunes gens qui n'auraient pas atteint un certain âge ; soit en leur faisant défense de livrer des boissons au delà d'une certaine mesure ; soit enfin en punissant de l'amende, et même d'une peine plus sévère, comme en Suède, les individus surpris en état d'ivresse. D'après le même rapport, les mesures les plus sages ont fait disparaître l'ivrognerie de l'Irlande, où ce vice répandu à l'excès abrutissait la population. L'Amérique, la Norvége, une foule de petits États d'Allemagne sont arrivés au même but par l'emploi des mêmes mesures. »

IV. Pour les États, la création des besoins artificiels est plus funeste et plus désastreuse encore : elle attaque le cœur de la nation; produit les dangereux effets du mauvais exemple ; jette le besoin des satisfactions de la vanité, de l'orgueil, au milieu de l'indigence, des misères publiques ; corrompt, démoralise, énerve les masses ; dispose et soumet les peuples ainsi dégradés à l'invasion de ceux qui n'ont pas encore aliéné, par les abus du luxe, de la civilisation, leur force primitive et leur mâle énergie.

Pour un grand peuple, il faut de grandes institutions, de grandes choses : il existerait autant d'inconséquence et d'incapacité à vouloir, sous ce double rapport, gouverner un vaste et riche empire comme un pauvre et petit royaume, qu'à soumettre l'hôtel somptueux d'un grand seigneur opulent au régime économique propre à la maison d'un modeste rentier. C'est un principe vrai dans tous les temps et surtout dans notre siècle de progrès et de lumières.

Mais, à côté de ce principe, il en existe un autre plus important, plus sérieux encore, et dont les sévères enseignements doivent toujours être présents à la pensée des États florissants qui tiennent à se soutenir, à vivre : l'abus du luxe et de la civilisation détruit d'autant plus sûrement les empires qu'ils sont arrivés au plus haut point de la

richesse et de la splendeur; les terribles exemples des Grecs, des Macédoniens, des Carthaginois, des Romains, etc., sont là pour le démontrer; il est donc bien important que, dans ses institutions, ses entreprises les plus utiles, ses établissements, ses administrations, ses dépenses nécessaires, et surtout celles qui comprennent ses fêtes, ses plaisirs, un grand et riche peuple lui-même ne confonde pas l'usage avec l'abus, la noble générosité des manières avec l'imprévoyante et ruineuse prodigalité : c'est dans cette fatale confusion que sont tombés les plus vastes, les plus puissants, les plus florissants empires du monde; et, par cela seul, tous ces empires si florissants, si puissants, si vastes, ont été détruits, et ne laissent plus aujourd'hui qu'une leçon profonde à côté d'un bien triste souvenir!...

Nous ne reviendrons pas, à cette occasion, sur les graves inconvénients de la multiplication fâcheuse des rouages administratifs, qui ne tarderont pas à nous rappeler ceux de cette fameuse machine de Marly avec leur inutile et surtout onéreuse complication; sur les frais énormes occasionnés par le grand nombre des emplois rétribués, les gros traitements, les retraites excessives, les fêtes publiques, etc.; sur le danger, pour subvenir à ces frais énormes, de tendre uniquement à la création de nouveaux impôts, à l'augmentation de ceux qui existent, par conséquent de chercher des ressources, au lieu de d'établir des économies; etc. Ces points capitaux relatifs au bien-être, au bonheur des peuples, à la prospérité, à la vie des États, ont été l'objet de notre étude et semblent d'ailleurs, au milieu de nous, être chaque jour de mieux en mieux compris.

« Pour apprécier convenablement les dépenses publiques, dit J.B. Say, il est bon de connaître les besoins de la société. Indépendamment des besoins que ressentent les individus et les familles, et qui donnent lieu aux consommations privées, les hommes en société ont des besoins qui leur sont communs et qui ne peuvent être satisfaits qu'au moyen d'un concours d'individus et même quelquefois de tous les individus qui la composent. Or, ce concours ne peut être obtenu que d'une institution qui dispose de l'obéissance de tous, dans les limites qu'admet la forme du gouvernement.

« Adam Smith, après avoir prouvé par les plus solides raisons,

appuyées de la plus vaste expérience : qu'en tout pays, le gouvernement ne peut, sans s'exposer à d'innombrables et à de très-fâcheuses erreurs, entreprendre de diriger l'industrie et les travaux des particuliers, se demande quelle peut être l'action utile du gouvernement dans la société.

« Il a trois fonctions à remplir, dit-il ; elles sont importantes, mais simples :

« Protéger la société contre les attaques ou les violences des autres nations indépendantes.

« Garantir chaque membre de la société des effets de la malveillance ou de l'injustice de tout autre membre.

« Eriger, entretenir certains établissements utiles au public, qu'il n'est jamais dans l'intérêt d'un individu, ou d'un petit nombre d'individus, de créer et d'entretenir pour leur compte, par la raison que les dépenses occasionnées par ces établissements surpasseraient les avantages que pourraient en tirer les particuliers qui les soutiendraient à leurs frais. »

« Mais il serait difficile, ajoute J. B. Say, d'expliquer ce qui pourrait revenir à la France des frais occasionnés à la France par le couronnement de Napoléon, ou des réjouissances qui accompagnèrent la naissance du roi de Rome... J'ai vu les mémoires du seul berceau de ce prince, offert en don par la ville de Paris, dont les magistrats étaient nommés par le souverain, ils se montaient à 201,871 francs...

« L'ordre social est d'autant plus parfait, et les nations sont d'autant plus heureuses, que les lois sont moins multipliées et les fonctionnaires publics peu nombreux. Ce ne sont point les lois et les magistrats qui produisent les biens au moyen desquels une nation subsiste et jouit ; ils n'y influent qu'indirectement et ce n'est jamais sans quelque inconvénient... Les lois et l'administration ne peuvent être considérés que comme les remèdes que nos maladies rendent nécessaires et dont il faut savoir se passer le plus qu'il est possible...

« Cette complication, si funeste par elle-même, l'est encore en multipliant les frais du personnel et du matériel de l'administration. Pour exécuter tant de travaux nuisibles, il faut un grand nombre

d'employés, de grands hôtels pour leurs bureaux, des garçons de bureau, des hommes de peine. Pour la moindre affaire, on barbouille des multitudes de feuilles d'un beau papier qui pourrait être si utilement employé à répandre des notions élémentaires d'agriculture, de physique, de mécanique, etc...

« La machine de Marly, établie sous le règne de Louis XIV, pour fournir de l'eau à la ville de Versailles, coûta des dépenses énormes quoique inconnues, et fut depuis une source féconde de nouvelles dépenses pour son entretien et ses réparations. Elle a été, pendant un siècle et demi, un monument de l'ignorance de cette époque...

« Un souverain ne doit pas, dit-on, lésiner dans les choses qu'il fait... Sans doute, mais j'avoue que je ne vois aucune magnificence à faire des dépenses lorsqu'on puise dans les impôts, dont la majeure partie se compose de petites contributions péniblement payées par des hommes accablés de fatigues, et qui se privent souvent du nécessaire pour subvenir à de telles prodigalités. »

En principe, ces réflexions sont très-justes : le désordre et le gaspillage des finances présentera toujours l'une des causes fatales de la ruine des empires ; mais il faut laisser une part suffisante à la dignité du pouvoir social, ne pas vouloir pousser d'aussi judicieuses règles jusque dans leurs dernières conséquences, en faisant, avec un esprit trop parcimonieux, de l'économie de ménage au lieu d'économie gouvernementale.

§ III. EFFETS DES ABUS DU LUXE.

Nous venons de prouver avec quelle facilité, quel pouvoir presque irrésistible, s'effectuent les envahissements des besoins factices au milieu des rapides progrès de la civilisation. Il nous reste à présenter les funestes conséquences de ces envahissements lorsqu'ils sont abusifs ; nous le ferons d'une manière d'autant plus significative, que pour l'individu, la famille et la société, nos tableaux seront pris dans la nature.

Toutefois, comme nous voulons ne rien exagérer, mais rester, au

contraire, dans l'équitable et dans le vrai, nous ne dirons pas, avec certains détracteurs systématiques de la civilisation et du luxe, que l'une et l'autre ne produisent que malheurs, calamités et misères : nous admettrons, au contraire, d'abord, que ces deux puissants modificateurs des sociétés humaines peuvent, en agissant dans une juste et sage mesure, développer l'intelligence, la moralité, le bien-être, le bonheur; mais nous ajouterons, aussitôt, que *l'usage* est trop souvent ici voisin de *l'abus;* et que, dans cette fatale occurrence, le luxe et la civilisation amènent à leur suite l'esprit de vertige, la dépravation, l'indigence, la misère, le vice, le crime et ses terribles châtiments !

« Ce n'est point, dit J. B. Say, la civilisation qu'il faut accuser des malheurs de la classe ouvrière : même avec la plus détestable administration, son sort n'est pas au-dessous de celui des peuples sauvages. Sur dix personnes, il y en a trois peut-être qui souffrent chez les peuples civilisés : il y en a neuf chez les sauvages. »

« Nous remarquerons ici, dit Kératry, que, depuis les Grecs jusqu'à nous, il n'y a pas eu d'époque où les poètes et les prosateurs n'aient déclamé contre le luxe; n'aient crié qu'il allait toujours croissant, qu'il corrompait la morale publique et qu'il renversait le bonheur des familles. Si leurs plaintes avaient été fondées, maintenant que les progrès des arts ont répandu, d'une manière plus universelle, le goût des jouissances avec les moyens d'y atteindre, nul doute que la dépravation ne fût à son comble. Il n'en est rien; les temps actuels, dont nous ne nous constituons pas les panégyristes, exposent infiniment moins le genre humain à rougir de sa propre histoire, qu'il n'a eu à gémir de celle de Rome, de la Grèce, du Bas-Empire, du moyen âge, de nos querelles intestines et religieuses, du règne des Valois, de la Régence et des jours qui ont précédé la révolution française... D'où il faut conclure que, pour être mieux vêtu, mieux logé et mieux nourri qu'autrefois, le genre humain est loin d'avoir subi une détérioration morale. »

Nous acceptons comme vraies, utiles, plusieurs de ces considérations, mais nous repoussons les autres comme essentiellement nuisibles et contraires à la vérité de l'expérience : nous l'avons dit,

assurément nous ne préférons pas la grossièreté brutale du moyen âge à la séduisante urbanité des temps modernes ; mais en inférer que l'état social en est mieux établi, qu'il repose aujourd'hui sur des bases plus fixes, que le désordre est moins à craindre, la prospérité publique mieux assurée, voilà ce que nous n'oserions pas soutenir, sans craindre de nous mettre en opposition évidente avec les faits.

D'abord, depuis 1793, avons-nous, comme le ferait entendre notre savant publiciste, marché sans désordre, sans commotion, dans la voie du progrès, de la moralisation, du bien-être, du bonheur? Notre histoire contemporaine, avec ses récents témoignages; les statistiques des enfants trouvés, de la justice criminelle ; ces misères, ces larmes, ces réclamations de l'indigence et du dénuement, résoudraient si péniblement la question, que nous reculerions même devant l'imprudence de la poser !... Soyons donc vrais ; n'abusons pas notre siècle par une flagornerie dangereuse ; et, sans rien exagérer, ne portons pas la coupable faiblesse jusqu'à dissimuler, sous des fleurs, un écueil d'autant moins funeste qu'il sera plus franchement signalé.

Pour obtenir ce précieux résultat, il faut prendre ses tableaux dans la nature même, en précisant les effets des abus du luxe, pour les diverses classes de la société, avec une telle vérité d'expression, que chacun des lecteurs puisse mettre aisément les noms au bas des portraits.

I. Dans les classes riches, l'abus du luxe, enfant de la vanité, de l'orgueil, du désir immodéré de briller au premier rang par le faste et la magnificence, énerve l'esprit, dessèche le cœur, métamorphose la charité dans une philanthropie d'ostentation sans féconds résultats, et surtout sans mérite ; fait naître le besoin de l'argent, des places, des honneurs, des dignités, et trop souvent descendre, pour les obtenir, aux plus dégradantes formules de la flatterie, aux servilités les plus basses du courtisan.

Qu'on lise, en effet, l'histoire des souverains qui recrutaient un pareil entourage par le séduisant appât des faveurs, et l'on y trouvera les plus épouvantables crimes commis avec des grands seigneurs qu'il eût été souvent difficile de remplacer par des sicaires de profession; mais, il faut le dire aussi, quelquefois, à côté de ces infâmes,

on rencontra des hommes de cœur, sachant braver les volontés d'un tyran sanguinaire, et mériter que leur nom soit honorablement transmis à la postérité; comme pour établir le plus honorable contraste avec celui des courtisans avilis par une célébrité qui fait horreur.

« Les grands seigneurs du moyen âge, dit J. A. Dulaure, voulaient paraître grands aux yeux des hommes, et ils ne procédaient qu'à force de dissimulations, de perfidies et de bassesses : le duc de Guise se prosternait aux pieds de Henri III au moment où il s'occupait de le détrôner ! Ils voulaient acquérir de la gloire, et ils n'avaient ni élévation d'âme, ni talents, ni vertus !... »

« Crillon, dit Montesquieu, refusa d'assassiner le duc de Guise, mais il offrit à Henri III de se battre contre lui. Après la Saint-Barthélemi, Charles IX ayant écrit à tous les gouverneurs de faire massacrer les Huguenots, le vicomte d'Orthes, qui commandait dans Bayonne, écrivit au roi : « Sire, je n'ai trouvé parmi les habitants et les gens de guerre que de bons citoyens, de braves soldats, et pas un bourreau : ainsi, eux et moi supplions Votre Majesté d'employer nos bras et nos vies à choses faisables. »

« Un gros bénéficier, dit M. de Tracy, qui vient de louer sa ferme exorbitamment cher, se croit un homme très-habile, et, qui plus est, très-utile. Il n'a pas le moindre doute sur sa scrupuleuse probité; il ne s'aperçoit pas qu'il fait exactement comme l'usurier le plus âpre qu'il condamne sans hésitation et sans pitié; peut-être même son fermier, qu'il ruine, ne voit pas cette parfaite similitude; tous les hommes sont dupes des mots ! »

Suivons un instant l'homme et la femme riches dans cette voie si périlleuse et si fatale, nous y verrons la vérité de nos principes démontrée par les faits.

L'HOMME RICHE, une fois lancé dans la carrière d'un luxe onéreux, n'éprouve plus qu'un sentiment, un besoin. Un *sentiment* : la satisfaction de la vanité, de l'orgueil; un *besoin :* la possession de l'argent, des faveurs, des dignités, des places, des honneurs; et ce qui devient effrayant,odieux, chez lui, pour les obtenir, presque toujours la fin justifie les moyens !...

Voyez ce grand seigneur avec un illustre nom, des biens immen-

ses, des emplois magnifiques, des titres superbes ; étalant un luxe prodigieux et qui lui paraît encore insuffisant pour éclipser à son gré celui de ses rivaux : quelle vertigineuse perversité de l'esprit sous cette couronne ducale ; quelle corruption du cœur sous les insignes d'un prince !... Rien désormais ne sera sacré pour lui : ses plus criminels projets ne trouveront d'obstacles que dans l'impossibilité de les accomplir : prodiguant tout sans discernement, sans équité, sans mesure et sans conscience : fortune, position, délicatesse, honneur, pour arriver à satisfaire ses désirs, son ambition, son orgueil ; s'il est favorisé par le sort, il monte, en rampant, jusqu'au rang suprême, objet de son insatiable envie : tel on nous représente cet insensé duc de Guise, fléchissant le genou devant son souverain, Henri III, alors même qu'il méditait le coupable dessein de lui arracher sa couronne ; et ce roi, par une représaille digne du maître et du sujet, le faisant assassiner en conséquence de ses jaloux soupçons ! Quels temps, quelles mœurs !...

Si notre ambitieux dissipateur est, au contraire, abandonné de la fortune, après avoir tout essayé, tout mis en œuvre pour soutenir ses immorales et ruineuses prodigalités, après avoir épuisé les faveurs et les dernières largesses du souverain, il vend à l'anarchie ses vices, ses immoralités, ses crimes ; et bientôt arrivé au dernier degré de la misère et de la dégradation physique et morale, n'ayant même pas alors un reste de courage à pouvoir aliéner, il périt au bagne ou sur l'échafaud, quand le suicide ne vient pas le jeter dans la damnation pour l'arracher à l'infamie !

« A des gens à qui il ne faut rien que le nécessaire, dit Montesquieu, il ne reste à désirer que la gloire de la patrie et la sienne propre. Mais une âme corrompue par le luxe a bien d'autres désirs : bientôt elle devient ennemie des lois qui la gênent. Le luxe, que la garnison de *Rhège* commença à connaître, fit qu'elle en égorgea les habitants ! »

La femme riche dont l'esprit est faussé, la raison altérée par les hallucinations de la vanité, de l'orgueil ; dont l'âme est séduite, le cœur envahi par l'amour effréné du luxe, marche rapidement, toujours à sa perte, souvent à son déshonneur !...

Sans autre préoccupation de l'avenir que celle de briller par ses éclatantes parures, ses équipages, ses ameublements, ses fêtes, elle ne rêve qu'aux moyens de les varier, d'en augmenter chaque jour la magnificence, les prestigieux effets, sans jamais penser à la ruine que ces folles prodigalités entraînent inévitablement dans sa fortune : famille, enfants, mari, considération, estime, réputation, tout paraît s'effacer dans son âme ; et, comme le fanatique insensé, dominée par sa fatale monomanie, l'œil fasciné, la volonté sans puissance protectrice, elle marche droit à l'abîme !... Tantôt elle y tombe de toute la hauteur de son opulence ; tantôt, et comme pour laisser après elle un enseignement affreux mais salutaire, elle y descend en parcourant tous les degrés de la corruption, de l'avilissement et de la misère !...

La voyez-vous, cette femme encore jeune, autrefois si belle, si bien parée, si brillante, et comme entourée par l'auréole du luxe avec toutes les illusions de ses splendeurs passagères? Comme ses traits sont flétris, comme son regard est sinistre ; quel dénuement dans sa mise, quelle dégradation dans toute sa personne ! Incapable d'aucun travail honorable pour vivre, après avoir subsisté des rétributions de la honte, elle ira chercher, dans les repaires de la corruption, du pain, des rebuts et le complément du déshonneur !...

Montesquieu, si capable de mettre cette affreuse réalité dans tout son jour, n'a fait que l'effleurer en la détournant de son objet. « La société des femmes, dit-il, gâte les mœurs, et forme le goût ; l'envie de plaire plus que les autres établit les parures, et l'envie de plaire plus que soi-même établit les modes. Les modes sont un objet important : à force de se rendre l'esprit frivole, on augmente sans cesse les branches de son commerce.

« La vanité est un aussi bon ressort pour un gouvernement que l'orgueil en est un dangereux : il n'y a pour cela qu'à se représenter, d'un côté, les biens sans nombre qui résultent de la vanité : de là le luxe, l'industrie, les arts, les modes, la politesse, le goût ; et d'un autre côté, les maux infinis qui naissent de l'orgueil de certaines nations : la paresse, la pauvreté, l'abandon de tout. »

Nous ne reviendrons pas sur ces distinctions de mots que nous avons faites avec mesure et que nous croyons ici dangereusement

exagérées ; nous ajouterons seulement que ce pompeux éloge de *la vanité*, dont le caractère est si léger, les abus si faciles et si funestes, ne sera sans doute jamais admis en saine morale, en bonne économie politique.

Il serait en effet aisé de prouver que si, d'une part, l'excès du luxe produit des résultats de cette gravité dans la classe opulente, de l'autre il en détermine dans les rangs inférieurs, qui sont alors d'autant plus inévitables que la puissante action des bons comme des mauvais exemples descend toujours et ne remonte jamais.

II. Dans les classes moyennes, l'amour désordonné du luxe entraîne des conséquences non moins funestes à l'individu, à la famille à la société : c'est en effet dans cette catégorie de citoyens que se trouvent la vie du corps social, ses moyens de bien-être, de prospérité, de bonheur, d'avenir, de conservation, de durée ; puisque c'est elle qui fait surtout fleurir les sciences, les arts, les industries ; c'est elle qui détermine le progrès dans les familles : l'instruction, l'éducation, le perfectionnement dans les individus ; c'est elle enfin qui gouverne la civilisation, la fait avancer ou rétrograder ; la pousse dans une bonne ou mauvaise voie ; par une induction nécessaire, l'influence fâcheuse que nous étudions pourra surtout occasionner dans l'individu, la famille, l'état, la décadence des arts, des sciences, des industries, du crédit ; la banqueroute, la misère, la corruption ; l'anarchie, l'insurrection, la guerre civile avec tous leurs désastres.

C'est donc ici particulièrement qu'il faut bien étudier cette influence, afin de la mieux préciser d'abord et de l'attaquer plus efficacement ensuite.

L'homme de cette classe, pris au point de vue de la fortune acquise ou des moyens assurés de l'obtenir, présente le modeste rentier, le prêtre, le magistrat, le militaire, l'homme de science, l'homme exerçant une profession libérale, gérant un emploi relevé ; l'artiste, le chef d'industrie, etc., qui ne peuvent, sans les plus imminents dangers, écouter les séductions de la vanité, de l'orgueil, s'engager dans les voies plus ou moins ruineuses du luxe.

Aussitôt qu'ils veulent en effet sortir des conditions d'un *nécessaire confortable*, pour s'engager dans celles d'un *superflu dispen-*

dieux; aussitôt qu'ils abandonnent la vie laborieuse pour une existence oisive, dissipée, surtout lorsqu'ils s'engagent dans la voie du jeu, de l'orgie, de la corruption, leur profession souffre, leur fortune périclite, leur maison tombe en ruine; trop souvent alors ils n'ont pour eux, pour leur famille, d'autre perspective que le dénuement, l'indigence, la mendicité; dégradés par le vice, irrités par la souffrance, incapables de reprendre des habitudes sérieuses d'ordre et d'économie, presque toujours ils deviennent ce que l'on nomme des *chevaliers d'industrie*, *des grecs*, *des escrocs*, et prennent le chemin des tripots et des mauvais lieux pour arriver au bagne!...

Considérez cet homme, doué d'intelligence, exerçant l'une de nos professions lucratives; ayant jusqu'ici, par son activité, sa conduite, fait ce que l'on appelle *de bonnes affaires* : pour son malheur, il trouve dans ses relations des amis désœuvrés, passant leur vie dans les cafés, les maisons de jeu, les lieux publics, etc. Ces habitudes l'entraînent, le séduisent, lui font progressivement abandonner sa maison, ses travaux, les devoirs de sa charge ou de sa profession; ses recettes diminuent dans la proportion de l'accroissement que prennent chaque jour ses folles dépenses. Dans sa vie laborieuse et réglée, il accordait *le superflu* aux prévoyances de *l'épargne;* dans sa vie dissolue, oisive, *le nécessaire* de sa femme, de ses enfants, de lui-même, se trouve honteusement sacrifié au *superflu* des libations et des orgies. Mais un aussi déplorable état de choses ne peut pas même se prolonger; les besoins factices continuent, les ressources pour y subvenir sont entièrement épuisées. On vendra ses meubles, *on fera de l'argent;* on tentera le sort une dernière fois: le sort ne répond pas, et la ruine est consommée!... Alors on passe de la carrière du vice dans la carrière du crime!... On va maintenant jouer à coup sûr : le crime produit ce que le vice n'avait pas donné; mais le crime est découvert et reçoit son juste châtiment!... Pauvre famille : il ne suffisait donc pas à cet homme de te réduire à la misère, à la souffrance, il fallait encore qu'il te couvrît de son déshonneur!...

La femme de cette classe, au milieu des mêmes conditions de fortune actuelle ou de richesse probable dans l'avenir, associée

à l'homme capable et laborieux qu'elle a choisi, fera la fortune ou la ruine de sa maison, l'honneur ou la honte de sa famille, suivant la conduite qu'elle voudra tenir. C'est, en effet, surtout par la femme que l'économie domestique périclite ou prospère, que l'éducation des enfants est morale ou vicieuse : quel sujet de réflexions sérieuses pour une femme ; quelle belle ou périlleuse mission pour une mère !...

Voyez cette jeune femme au milieu de sa famille ; jusqu'à ce jour entièrement occupée des soins de son mari, de ses enfants, de sa maison, elle répand autour d'elle comme une atmosphère d'ordre, d'aisance, de bien-être, de bonheur : tout réussit, tout prospère sous la vivifiante influence de son esprit d'arrangement, de judicieuse et sage économie. Quel changement va s'effectuer dans cet heureux et modeste intérieur, par le développement de la cause fatale que nous étudions!

Cette jeune femme ne présentait qu'une imperfection, et même jusqu'alors elle était demeurée presque inaperçue par défaut d'occasion pour se révéler : elle offrait un peu d'innocente coquetterie, de vanité, d'amour de la parure ; mais sa raison, la modicité de sa fortune et l'absence de relations compromettantes, l'avaient jusqu'ici garantie du danger.

Alors, par les soins du mari, dans l'honorable profession qu'il exerce, les ressources prennent de l'accroissement, les rapports s'étendent ; la fréquentation de quelques habitations somptueuses porte la jeune femme à trouver la sienne *un peu simple;* mais la mise élégante et soignée de ses nouvelles connaissances lui fait particulièrement sentir combien elle se trouve arriérée sous ce dernier rapport. Son penchant naturel s'éveille, s'exalte, domine sa raison, subjugue sa volonté. Partout chez elle, et pour elle surtout, la simplicité de bon goût, sage, confortable, sans prétention, a fait place au luxe maniéré, souvent incommode et toujours onéreux ; à cette afféterie d'autant plus ridicule qu'elle n'est jamais qu'une insignifiante copie de la magnificence qu'elle a, parfois sans le savoir, la vaine prétention d'imiter.

Désormais préoccupée des relations de l'extérieur, du besoin d'y

briller, la jeune femme devient moins attentive à la surveillance intérieure, à l'ordre, à l'économie de ses dépenses, qui prennent une extension d'autant plus regrettable qu'elles dépassent le chiffre naturel de son budget; que le mari s'aperçoit qu'avec ses travaux, même poussés jusqu'à la fatigue, il ne peut plus suffire à des prodigalités jetant chaque jour la gêne dans sa maison, et sacrifiant aux vanités du superflu les exigences du plus strict nécessaire.

Il fait d'abord des observations sages, mesurées; on s'efforce de lui persuader qu'il se trompe, et que, dans sa position et pour son intérêt, ce qu'il regarde comme un besoin factice n'est autre chose qu'un sacrifice indispensable aux convenances, au succès de son avenir; et dans une toilette, un bal, un dîner, on absorbe la somme bien suffisante pour faire vivre honorablement cette famille pendant six mois!...

On insiste du côté de la raison, et cette fois avec une fermeté sévère : on se plaint du côté de la folie : on pleure, on se trouve malheureuse : on s'indispose des deux côtés; le thermomètre de l'affection baisse, le baromètre de la bonne intelligence est souvent à l'orage ; ici, comme dans tout royaume divisé, la prospérité périclite, l'aisance disparaît, le bonheur s'évanouit comme un songe!

Notre jeune femme, retenue par sa bonne éducation, par des principes religieux qui, même aussi mal compris, seront encore un frein salutaire, ne fera pas de fautes graves contre la moralité, l'honneur, sans doute; mais n'est-ce donc rien que d'avoir compromis l'avenir de ses enfants; rendu malheureux un homme estimable qui l'aimait; sacrifié, pour une vaine jouissance d'amour-propre et d'orgueil, ce bonheur de la vie intime qui, une fois arraché du cœur, n'y laisse plus qu'un froid mortel que rien ne saurait détruire; un vide affreux, qu'aucune autre satisfaction ne saurait combler!...

Mais si, dans cet intérieur ainsi dévoré par l'abus du luxe, ni la religion, ni l'éducation morale ne viennent apporter leur intervention protectrice, alors on y voit s'introduire, comme une fatale conséquence de cet abus, le vice, la dépravation et le crime. La mère soutient son faste emprunté par des moyens que nous voulons seulement faire pressentir; le père entretient le sien par des *faux*, des

dilapidations, des escroqueries, avec les plus grandes chances de n'avoir l'un et l'autre pour dernier asile que la réclusion avec ses infamies !... Pauvres enfants, il ne suffisait donc pas à ces parents indignes de vous condamner à la souffrance, à la misère, à la honte, il fallait encore qu'ils vous jetassent dans cet abandon si cruel et si dangereux pour votre avenir !...

« Parmi les fortunes médiocres, dit J. B. Say, beaucoup de consommations qui seraient fort bien entendues, fort désirables, restent en souffrance parce que l'on a consacré à des fantaisies l'argent qu'elles auraient réclamé. Un bijou, un meuble recherché, une partie coûteuse ont obsorbé l'argent qu'il aurait fallu dépenser pour être mieux chauffé en hiver, mieux rafraîchi en été, pour tenir son escalier éclairé le soir, pour réparer les parties délabrées, vieillies ou malpropres de son appartement ou de sa maison. Encore ne veux-je rien dire de l'inconduite positive qui absorbe plus d'argent que tout le reste ; surtout du jeu, avec lequel, dans l'espace de peu d'heures, la fortune se change en misère, et la gaîté en désespoir. »

III. Dans les classes inférieures, la création des besoins factices, les sensualités de la vie, le désir de briller par les ornements, la toilette et la parure, entraînent chaque jour des désordres funestes à l'individu, à la famille, à la société. Les inévitables conséquences de ces fatales conditions sont, en effet : le déclassement des sujets pour s'élever dans un ordre auquel ils ne sont pas appelés ; où par conséquent ils jetteront la perturbation, en laissant inoccupés les postes qu'ils auraient dû remplir ; des habitudes corruptrices d'oisiveté, de dissipation, de vagabondage ; des dépenses ruineuses qui provoquent le développement de toutes *les industries* illicites, pour se procurer les moyens d'y subvenir. Dans ce besoin pressant de satisfaire à toutes ces nécessités imaginaires, les plus à craindre par leurs insinuations perfides, les plus impérieuses de toutes, le domestique vole son maître, l'ouvrier trompe le sien ; le mensonge, la mauvaise foi, les abus de confiance, les escroqueries, les immoralités font le reste. On voit alors ce que deviennent la société, la famille dans lesquelles se répandent, s'éta-

blissent et fonctionnent un aussi grand nombre d'êtres misérables, corrompus, et pour lesquels, il faut bien le dire, les plus coupables ressources du vice et du crime sont alors devenues d'épouvantables nécessités.

Si quelques optimistes irréfléchis trouvaient de l'exagération dans ce tableau, nous les engagerions à consulter, avec le soin que nous avons mis à cette recherche, les statistiques de la justice criminelle, pour savoir quelles sont les causes ordinaires et les principaux auteurs des plus grands forfaits. Ces terribles archives leur apprendraient que, sous ce rapport, notre esquisse est encore bien loin de la réalité.

Suivons un instant cet ouvrier, d'abord honnête, probe, laborieux, dans les principales phases de sa dégradation morale et physique, sous l'influence fatale que nous étudions :

Jeune encore et sans expérience, il écoute les perfides conseils, et se laisse entraîner, par les exemples séduisants, à la fréquentation des cabarets, des cafés, des lieux publics où l'on danse, où l'on mène joyeuse vie : alors surgissent les besoins factices du vin, des liqueurs, du tabac, d'une mise plus recherchée ; alors, dans la même proportion, se perdent le goût du travail, les habitudes régulières, d'ordre, d'économie, de bonne conduite.

Le maître, qui s'aperçoit de ces regrettables changements, fait des observations justes, formule de sages avis. Les unes et les autres sont d'abord acceptés avec calme, parce qu'ils n'attaquent pas encore un mal incurable ; mais, ce mal faisant chaque jour des progrès, ces avis et ces observations sont bientôt reçus avec aigreur, avec emportement : d'un côté, le mécontentement; de l'autre, l'indiscipline arrivent à leur dernier terme; des infidélités compliquent cette insoutenable position : l'ouvrier coupable est définitivement renvoyé.

D'aussi déplorables antécédents lui ferment toutes les maisons où l'on tient sérieusement à l'ordre, au travail assidu, à la bonne conduite, à la moralité : avec son dénuement progressif, il ne trouve accès que dans certains ateliers dont la fréquentation, par le contact d'ouvriers aussi mal famés que lui, bien loin de le ramener vers une bonne voie, consomme entièrement sa perte.

Successivement expulsé même de ces ateliers de bas étage, espèces de maisons *de tolérance* des ouvriers *tarés*, il a toujours beaucoup de besoins, et pas un moyen légitime pour y satisfaire. Désormais les emplois de la plus vile dégradation, le service de l'insurrection, du désordre, de l'anarchie, voilà ses dernières et criminelles ressources : nous l'abandonnerons aux mains de la justice, pour n'avoir pas à le suivre dans un lieu d'expiation !...

Voyez ce domestique rangé, soigneux, poli, consciencieux dans son travail ; propre, mais simple et modeste dans sa mise ; positif dans ses économies ; il est estimé, bien vu, bien traité par ses maîtres ; il est heureux dans le présent, et peut compter sur l'avenir : en le supposant affermi dans ses goûts raisonnables, dans ses principes d'ordre, de moralité, de religion. Malheureusement l'infraction grave à l'un de ces principes conservateurs peut compromettre cet avenir, détruire ce bonheur présent, pour mettre à leur place la misère, le déshonneur !...

Par une fatalité bien regrettable, il trouve, dans ses relations, quelques-uns de ces *coryphées* de l'ordre, aux habits galonnés sur toutes les coutures ; serviles et grotesques imitateurs des manières, des désordres, des immoralités de leurs maîtres ; professeurs émérites de toutes *les roueries*, *gentillesses*, *mauvais tours*, *et floueries* du métier ; chargés, par caractère et par destination, de *déniaiser*, comme ils le disent, *les novices* ; d'instruire, de former et d'aguerrir *les conscrits* de cette redoutable armée.

Ébloui par le clinquant du similor, subjugué par l'outrecuidante éloquence de ces modernes *Frontins*, notre facile et candide jeune homme trouve ses gages bien faibles, sa mise bien mesquine, sa position bien infime, sa vie bien monotone, bien dépourvue de liberté, de brillants plaisirs ; et, sans même s'apercevoir qu'il convoite une vie plus assujettissante, plus bassement servile ; des plaisirs corrupteurs, exténuants ; une position moins considérée ; la dégradante livrée du servage ; une augmentation de prix chèrement achetée, il se prend de vertige, s'enivre d'illusions, joue son présent et va perdre son avenir !...

Désormais plus occupé des soins de sa personne, des satisfactions

de ses naissantes vanités que de l'équitable accomplissement de ses devoirs, il n'excite plus que le mécontentement, le reproche; il devient insupportable et se fait chasser.

Mais, grâce au défaut de prévoyance des maîtres, à l'absence presque absolue de législation relative aux domestiques, il est déjà placé dans une autre condition plus conforme à ses nouveaux goûts: on y court la nuit; on y porte une livrée, etc. *Il fait* successivement ainsi *plusieurs places;* ne montrant aucun attachement, aucune considération pour ses maîtres, qui, du reste, le paient d'un bien juste retour. A chacun des *grades* qu'il semble *monter*, sa moralité paraît baisser en raison de l'accroissement de ses *galons*. Au milieu des veilles, des abus de tous les genres, la corruption marche, la santé s'épuise, l'incapacité du service est constatée: son maître, qui l'avait pris hier comme une simple *chose* à son usage, le rejette aujourd'hui comme une *chose* actuellement sans valeur: un hôpital s'ouvre, le domestique, ainsi tombé dans sa course imprévoyante, sans avoir fait aucune réserve, y reçoit les derniers secours de la charité publique, y fait entendre en expirant le douloureux et tardif regret d'avoir abandonné la voie de l'ordre, du travail, de l'économie, de la considération, du bonheur, pour suivre celle des illusions coupables, de la corruption, du mépris, de la souffrance et de la misère!...

Examinez cette jeune fille bien élevée, dans une honnête famille d'artisans; elle vient de quitter la tutelle de sa mère pour exercer une profession modeste, peu lucrative, mais qui suffit à la satisfaction de ses raisonnables désirs, de ses besoins, jusqu'ici peu dispendieux.

Mais depuis qu'elle est *maîtresse*, comme on le dit en langage d'atelier, elle se trouve souvent en réunion d'autres femmes dans une situation pareille, mais avec plus d'aisance, avec des états plus productifs: aussi, toutes portent *le ruban*, toutes sont ornées d'un ou de plusieurs *bijoux;* la jeune fille s'aperçoit qu'elle seule fait disparate avec ses amies; sa petite vanité souffre: elle rêve aux moyens beaucoup moins de satisfaire cet orgueil naissant, que de se mettre tout simplement à l'unisson des autres.

Déjà plus d'une fois la séduction, toujours en voie d'exploiter les désirs du luxe, a fait près d'elle ses coupables tentatives; la jeune fille, garantie par ses principes, ne succombera pas : mais son travail journalier, déjà très-pénible, ne suffit qu'au nécessaire, comment subviendrait-il au superflu? Un seul moyen reste, il faut prolonger ce travail par les veilles; ce moyen a réussi, la nouvelle *maîtresse* est actuellement en possession *d'un bijou, d'un ruban;* et ces ornements empruntés, unis à ses grâces naturelles, n'ont fait qu'augmenter les dangers de sa position ; car elle sent maintenant que ses vêtements de fête ne sont plus en harmonie avec son nouveau luxe et qu'il est indispensable d'en acquérir à la fois de plus riches et d'un plus grand prix : elle a de nouveau le courage de résister et d'en revenir à son premier moyen.

Toutefois, ses forces ne pouvant pas se monter en proportion de ses vaniteux désirs et des travaux nécessaires pour en obtenir les objets, la santé s'altère, une maladie de consomption se déclare; il faut rentrer dans sa famille pour y recevoir les derniers secours, malgré tous les efforts des plus tendres soins!... Dans son poignant repentir d'avoir fait couler tant de larmes par sa fatale imprévoyance, la pauvre jeune fille exhale cet aveu douloureux, effrayant, avec son dernier soupir : Cesse de pleurer, sur ta fille, trop bonne mère; apprends que c'est l'orgueil qui la tue, et que l'orgueil pouvait la déshonorer !...

Nous terminerons ces tristes mais utiles et fidèles portraits en esquissant, avec rapidité, les égarements et la fin tragique d'une malheureuse fille, dont les assises de la Sarthe conserveront longtemps le douloureux et terrible souvenir.

Une pauvre domestique de la campagne, jeune, belle, d'un caractère doux et facile, d'une moralité jusqu'alors irréprochable, avait servi ses maîtres avec zèle, dévouement et probité.

Pour son malheur, elle fait la connaissance d'une fille de sa profession ; d'une de ces têtes éventées, entreprenantes, qui trop souvent hallucinent, subjuguent, entraînent les autres. Celle-ci lui persuade qu'elle mène une vie trop sédentaire, trop ennuyeuse, l'engage à la suivre, le dimanche, aux danses du village, aux *assemblées* des environs.

La pauvre fille se laisse éblouir par les illusions des plaisirs qu'on lui promet; abandonne le paisible toit de ses maîtres, les jours fériés, pour courir les bals champêtres, quelquefois sans prendre le temps d'assister aux offices du soir, qu'auparavant elle avait toujours suivis avec un pieux recueillement.

Le goût de la dissipation lui donne insensiblement l'amour de la toilette, qu'elle porte si loin que bientôt ses faibles économies sont dissipées et que ses modestes gages ne suffisent plus à son ruineux entretien.

D'un autre côté, l'esprit d'ordre, l'amour du travail, le sentiment du devoir s'affaiblissent, en même temps que les séductions de la vanité, les désordres du vagabondage font des progrès; très-souvent elle ne rentre, de ses joyeuses excursions, que bien avant dans la nuit.

Ses maîtres cherchent à la ramener par de sages et bienveillants conseils. Le mal était produit : sous les fatales inspirations d'un amour effréné de la parure, des plaisirs, de la dissipation, le vertige avait envahi la tête; et la corruption, le cœur !...

Chassée de cette première condition, à la suite de plusieurs vols domestiques, elle marche de crime en crime, et, convaincue d'empoisonnement de l'un de ses nouveaux maîtres pour se procurer de l'argent, elle porte sa tête sur l'échafaud, en prononçant, avec désespoir, cette exclamation douloureuse et remarquable : « Jeunes filles qui m'écoutez, n'oubliez jamais ces dernières paroles de la misérable condamnée : j'avais l'âme honnête; c'est la *piaffe* qui m'a perdue; c'est la *piaffe* qui me conduit au dernier supplice !... »

IV. Dans les États, les abus du luxe produisent toujours des effets désastreux; et, dans tous les temps, le meilleur moyen d'amener la chute des nations sera d'y multiplier les besoins factices. Dans cette voie périlleuse, les imaginations fermentent, les esprits s'exaltent, les cœurs se corrompent, les courages s'énervent, l'orgueil, la vanité se développent, les ambitions se croisent, les hommes se déplacent des campagnes dans les villes, avec des conséquences nuisibles à l'agriculture, aux subsistances. Les misères, les vices, les crimes et les coupables réactions se multiplient;

l'État, miné dans sa base, épuisé dans ses moyens de conservation et de vie, s'affaisse et périt de langueur, s'il n'est pas violemment renversé par une invasion.

« Les fils de fermiers riches, dit M. H. Say, se sont trop rarement faits fermiers à leur tour. Leurs parents les ont envoyés dans les villes chercher les études classiques, et se sont crus honorés ensuite en les voyant devenir ou notaires ou avoués. L'agriculture fera des progrès plus sûrs, lorsque ceux qui doivent se destiner à la profession honorable de fermier pourront se procurer une instruction convenable et suffisamment développée. Les études classiques ont détourné sans profit bien des hommes de leur destination naturelle; les enseignements professionnels, un jour convenablement encouragés, ne manqueront pas d'exercer les plus heureux effets sur toutes les industries. »

C'est précisément ce que nous avons dit en traitant de l'instruction publique, et cette considération vient se placer ici très à propos à côté de celle des abus du luxe, pour faire mieux sentir les graves dangers du déclassement des travailleurs et des professions; déclassement qui chaque jour fait des progrès, et qui laissera bientôt, s'il continue, l'industrie agricole sans moyens suffisants d'exécution.

D'un autre côté, les dépenses nationales, quand elles deviennent excessives, exigent des impôts onéreux qui écrasent les masses, et se joignent aux prodigalités des particuliers pour jeter dans les populations la gêne, le dénuement, l'indigence, avec toutes leurs calamités.

« Quand il se trouve parmi le peuple, dit J. B. Say, des hommes dans un tel état de gêne qu'ils ne peuvent subsister que par un crime, il n'est aucun individu qui ne soit exposé dans sa personne ou dans ses biens. Pour faire un peuple de conquérants, il faut des citoyens pauvres et fanatiques. Pour faire une nation vertueuse et tranquille, il faut des citoyens aisés et heureux. Les meilleures leçons de morale que l'on puisse donner à un peuple sont des leçons d'économie politique. »

Montesquieu, lorsqu'il fait un éloge démesuré du luxe, ne nous

paraît pas avoir suffisamment distingué l'usage de l'abus; et ses principes, admis sans commentaire, offriraient assurément de graves dangers pour l'application.

« Comme, par la constitution des monarchies, dit-il, les richesses y sont inégalement partagées, il faut bien qu'il y ait du luxe. Si les riches n'y dépensent pas beaucoup, les pauvres mourront de faim... Ainsi, pour que l'État monarchique se soutienne, le luxe doit aller en croissant du laboureur à l'artisan, au négociant, aux nobles, aux magistrats, aux grands seigneurs, aux traitants principaux, aux princes; sans quoi tout serait perdu... Les républiques finissent par le luxe; les monarchies, par la pauvreté. »

Cette graduation dans l'accroissement nécessaire du luxe ne nous semble d'abord pas très-exacte; il doit, en effet, se régler moins par le rang social, où souvent il serait plus qu'onéreux, que par l'importance de la fortune qui donne les moyens d'y subvenir sans ruine certaine; ensuite, au lieu d'un luxe vaniteux, il vaudrait mieux distribuer cette richesse en satisfaisant un luxe utile, confortable; enfin, donner le luxe comme le seul moyen de soulager les misères du pauvre, c'est méconnaître à la fois ici les vrais principes de la bienfaisance méritoire et ceux de l'économie politique dans leurs plus belles applications.

Ce que nous disons est tellement dans la réalité du problème à résoudre, que Montesquieu lui-même le reconnaît, entraîné par la force de la vérité, puisqu'il donne pour cause à la décadence des peuples anciens précisément ce luxe abusif qu'il vient de préconiser sans mesure et sans distinction.

« Sitôt que les Romains furent corrompus, ajoute-t-il, leurs désirs devinrent immenses. On en peut juger par le prix qu'ils mirent aux choses. Une cruche de vin de Falerne se vendait cent deniers romains; un baril de chair salée du Pont en coûtait quatre cents; un bon cuisinier, quatre talents; les jeunes garçons n'avaient point de prix. Quand, par une impétuosité générale, tout le monde se portait à la volupté, que devenait la vertu? »

Que sont devenus les Romains eux-mêmes, après l'envahissement du luxe et de la corruption, dont il est à la fois le principe et la con-

séquence? L'histoire est là pour le dire avec toute la puissance du plus sérieux enseignement!...

« Dans le voisinage des châteaux, dit Kératry, il n'est que trop commun de rencontrer des chaumières; et dans les villes où il s'élève beaucoup de palais, le peuple trouve à peine quelques abris pour y reposer sa tête. Naples, Venise, Milan, Rome, Florence, Turin, sont surchargés d'édifices somptueux, mais ces superbes capitales abondent en mendiants, en lazaroni et en misérables aux ordres de tout ce qui peut leur payer un crime. Établi sur ces bases, le luxe est évidemment un fléau. Celui des lords irlandais, pour lesquels cinq millions de prolétaires s'épuisent de travail, et qui consomment, à Londres, leurs immenses revenus, frappe aussi de stérilité l'un des trois royaumes de la Grande-Bretagne.

« En Allemagne, il y a du luxe dans la classe prépondérante, mais il n'exclut pas l'aisance des classes inférieures. Ce luxe ne saurait donc être un objet de réprobation, si, d'ailleurs, il n'est point accompagné d'immoralité. Quant au luxe de la Russie et de la Pologne, comme il est fondé, en grande partie, sur le servage, nous croyons que le blâme doit l'atteindre... Les besoins eux-mêmes, de façon ou d'autre, appellent de l'instruction, ne fût-ce que pour y satisfaire; et, où celle-ci pénètre une fois, il faut qu'elle se propage et qu'elle finisse par relever l'espèce humaine. Si nos expéditions d'outre-mer, nos croisades et des invasions aventureuses n'avaient jeté nos pères sur des plages lointaines, s'ils n'en avaient pas rapporté des habitudes qui sont insensiblement entrées dans les mœurs, il est certain que la civilisation du monde serait bien moins avancée qu'elle ne l'est aujourd'hui. »

Envisagé au double point de vue du progrès et de la distribution de la richesse, le luxe des particuliers comme celui des États présente ses incontestables avantages, mais c'est à la condition, pour les premiers, de ne pas nuire au nécessaire, de ne pas exclure la charité, de ne pas compromettre l'avenir de l'individu, de la famille; pour les seconds, de ne pas exiger des impôts onéreux; entraîner la corruption, la démoralisation des peuples : autrement les exemples de la Grèce et de Rome seraient là, debout, et diraient assez quelles seront les conséquences d'aussi funestes abus.

§ IV. MOYENS DE REMÉDIER AUX ABUS DU LUXE.

Les moralistes, n'envisageant la question du luxe qu'au point de vue de ses abus, l'ont constamment proscrit comme toujours dangereux, en conseillant, pour son abolition, des moyens essentiellement nuisibles aux intérêts sociaux.

Les économistes, comprenant beaucoup mieux ces derniers, ont vu, dans le luxe dégagé de ses influences corruptrices, tantôt une voie de distribution de la richesse, tantôt un de ces maux légers qu'il faut savoir supporter, parce qu'il peut en résulter un grand bien; et, partant de ces principes vrais, ils ont, avec sagesse, repoussé tous les procédés fiscaux par lesquels on menaçait d'attaquer l'entière et libre satisfaction des besoins plus ou moins factices.

Au nombre des principaux moyens proposés pour détruire les abus du luxe, nous examinerons surtout: 1° *les lois somptuaires*, 2° *l'exemple du souverain*, 3° *la prévoyance des consommateurs*.

I. Lois somptuaires. — Nous comprenons, sous cette dénomination, toutes les lois, tous les décrets, édits, règlements, etc., dont l'objet essentiel est de proscrire ou de limiter certaines consommations, l'usage de certains objets de luxe, ou de les rendre plus dispendieux en les frappant d'un impôt.

« Les lois des nations, dit J.-B. Say, influent de deux manières différentes sur les consommations des particuliers, et, par conséquent, sur les dépenses qui ont pour objet d'y pourvoir. Tantôt, c'est directement, en restreignant ou même en proscrivant tout à fait certaines consommations, comme font *les lois somptuaires*; tantôt, c'est indirectement, en rendant la production de certains objets plus difficile ou plus dispendieuse : deux mots qui, en économie politique, signifient la même chose. »

Toutes *les lois somptuaires* peuvent donc, en raison de leur manière essentielle d'agir, se rapporter à l'une ou à l'autre de ces deux classes bien différentes : la première, comprenant celles qui

proscrivent ou limitent certains usages, l'emploi de certaines choses : nous les nommerons *prohibitives;* la seconde, renfermant celles qui laissent absolument libres l'emploi de ces choses, ces usages, mais à la condition de payer à l'État une redevance proportionnée à ces usages, à cet emploi : nous les appellerons *fiscales.*

Ces lois ont existé, les premières surtout, chez les peuples anciens, dans les républiques; les secondes, particulièrement dans nos temps modernes et sous les monarchies. On les a promulguées, tantôt pour satisfaire aux réclamations de la morale, de la religion, aux exigences du trésor; pour plaire aux vanités du peuple ou modérer ses convoitises; plus rarement dans un but sagement et judicieusement compris d'améliorer le sort des masses, de favoriser le bien-être commun, la prospérité publique, le progrès, la civilisation; aussi le plus grand nombre de ces lois, dont quelques-unes étaient passablement ridicules, pour ne pas dire impertinemment arbitraires, se sont-elles abrogées d'elles-mêmes par l'impossibilité de leur application.

« On a fait, dit J. B. Say, des lois somptuaires, des lois pour borner la dépense des particuliers, chez les anciens et chez les modernes; on en a fait sous des gouvernements républicains et sous des gouvernements monarchiques; on n'avait point en vue la prospérité de l'État, car on ne savait point, on ne pouvait point savoir encore si de telles lois influent sur la richesse générale : d'après le préjugé ancien, on devait même croire qu'elles lui sont contraires. On leur donnait pour prétexte la morale publique... Dans les républiques, les lois somptuaires ont été rendues pour complaire aux classes pauvres... Tel fut, chez les Romains, le motif de la loi *Orchia,* qui limitait le nombre des convives que l'on pouvait admettre à sa table. Dans les monarchies, elles ont eu pour objet de flatter l'orgueil des grands : tel fut celui de l'édit de Henri II, qui défendit les vêtements et les souliers de soie à d'autres qu'aux princes et aux évêques. »

« Ce fut dans l'esprit de la république, dit Montesquieu, ou dans quelques cas particuliers, qu'au milieu du treizième siècle, on fit, en Aragon, des lois somptuaires : Jacques Ier ordonna que le roi ni aucun de ses sujets ne pourraient manger plus de deux sortes de

viandes à chaque repas, et que chacune ne serait préparée que d'une seule manière, à moins que ce ne fût du gibier qu'on eût tué soi-même. »

Il suffirait assurément de citer les textes d'une aussi étrange législation, pour la faire à jamais repousser, dans notre époque de lumière et de progrès : mais pénétrons au fond de la question en litige, pour ne rien laisser d'obscur dans la solution d'un problème de cette importance.

Les lois somptuaires prohibitives ne sont pas même aujourd'hui proposables; quelles que fussent leurs modifications, elles deviendraient, en effet, un dangereux contre-sens, une contradiction formelle, une atteinte grave portée fatalement à l'un des principes fondamentaux et conservateurs de l'état social : au principe de la propriété; elles compromettraient sérieusement le pouvoir, fausseraient ses grandes et nobles attributions, en substituant l'intérêt, la prévoyance du gouvernement, à la prévoyance, à l'intérêt des particuliers, dans les choses qui les concernent individuellement; où, par conséquent, le souverain ne doit pas et ne saurait jamais intervenir.

La législation actuelle garantit à chacun la possession de ce qui lui appartient : comment la législation pourrait-elle, d'un autre côté, sans manquer de logique et même d'équité, contester à chacun la faculté de jouir de ce qu'il possède comme il lui plaît, autant que, dans cette jouissance, les droits des autres citoyens sont religieusement sauvegardés? Comment, d'un autre côté, le gouvernement pourrait-il avoir la prétention de connaître assez exactement la position, les ressources, les moyens de chacun, pour établir par des règlements ce que chacun doit ou ne doit pas dépenser? Ces lois prohibitives, dans les républiques antiques, furent de l'arbitraire, de la tyrannie; elles deviendraient, dans nos monarchies éclairée, de l'ineptie, de l'absurdité !...

« Dès que l'on est bon père de famille et bon citoyen, dit Kératry, dès qu'on ne ferme pas son cœur aux peines d'autrui, et que l'on a la sagesse d'établir autour de soi une sphère d'activité et de bonheur, on a le droit d'user de ce que l'on possède; l'emploi en

doit être seulement réglé par cette prévoyance bien entendue, qui tient en réserve des ressources contre les jours mauvais. Faisons une dernière réflexion : l'homme qui, pour se plaire chez soi, a orné sa demeure suivant ses moyens, et qui ne doit ceux-ci qu'à un travail honnête, bien loin d'être corrompu par une prospérité qui n'a coûté de larmes à personne, sera encore le plus prompt à compatir aux peines d'autrui : l'habitude de l'aisance le maintiendra même dans un état de dignité qui, en certains cas moins rares qu'on ne le suppose, servirait de supplément à la morale.

« En résumé, l'État des sociétés modernes repose sur un échange de travaux, de services réciproques et d'industrie, où le luxe, c'est-à-dire ce qui est compris sous ce nom, occupe une très-grande place. En supprimant ce dernier, on renverse les bases du système social. »

« Quel législateur, en outre, est assez sage, dit J. B. Say, pour prévoir la consommation qu'il est utile à l'État d'empêcher, et celle qu'il convient d'encourager? Si l'on eût réussi à borner, en France, la consommation des soieries, croit-on que les villes de Lyon, de Nîmes, de Saint-Étienne, eussent perfectionné les produits de leur industrie, et qu'elles fussent parvenues au degré de prospérité où nous les voyons? Croit-on que la culture de la soie se fût répandue dans nos départements du Midi, au point de suffire bientôt à nos fabriques, et de fournir, dans quelques années, à des exportations? En bornant de certaines consommations, qui peut répondre de ne pas borner la consommation totale? La véritable doctrine est, en somme, qu'il ne faut pas consommer pour consommer, c'est-à-dire, lorsqu'il n'en résulte ni profit ni plaisir : or, du moment qu'on laisse les hommes à eux-mêmes, leur propre intérêt les invite à suivre ce principe : il n'est pas besoin d'une loi pour cela.

« L'aristocratie mal constituée a ce malheur, que les nobles y ont les richesses, et que, cependant, ils ne doivent pas dépenser, le luxe contraire à l'esprit de modération en doit être banni. Il n'y a donc que des gens très-pauvres qui ne peuvent pas recevoir, et des gens très-riches qui ne peuvent pas dépenser.

« A Venise, les lois forcent les nobles à la modestie : ils se sont tellement accoutumés à l'épargne, qu'il n'y a que les courtisanes qui puissent leur faire donner de l'argent. On se sert de cette voie pour entretenir l'industrie : les femmes les plus méprisables y dépensent sans danger, pendant que leurs tributaires y mènent la vie du monde la plus obscure... Le luxe est tellement propre aux monarchies, qu'il n'y faut point de lois somptuaires. »

LES LOIS SOMPTUAIRES FISCALES sont encore, aujourd'hui, plus susceptibles de discussion que *les prohibitives*, au point de vue de leur opportunité : mais comme il faut toujours en revenir à l'admission de ce principe : *que le luxe est un mal nécessaire pour éviter un plus grand mal ; un moyen de faire circuler la richesse de la classe opulente à la classe laborieuse ;* comme les impôts établis sur les objets de la consommation superflue en diminueraient inévitablement le nombre, en restreignant le développement du luxe dans la même proportion, il en résulterait nécessairement qu'un grand nombre d'ouvriers, subsistant du produit de ces industries, se trouveraient immédiatement réduits à la mendicité, avec des perturbations profondes et sérieuses dans l'état social.

Cette considération, capitale en économie politique, nous explique pourquoi, même en présence des besoins de l'État, les législateurs ont jusqu'ici repoussé, chez nous, avec la plus grande sagesse et la prudence la mieux justifiée, l'établissement *des impôts somptuaires*, dont on ne tarderait pas, en effet, à reconnaître les funestes résultats.

C'est donc, avant tout, dans l'intérêt, non pas des riches, mais des pauvres, qu'il est essentiel de ne pas établir des taxes aussi directement contraires au mouvement des capitaux, au développement de la fabrication, aux industries, au commerce, à la prospérité générale.

« Obliger qui que ce soit, dit J. B. Say, à payer des travaux au delà du prix où l'on offre de les exécuter, serait une violation de la propriété et une atteinte portée à la liberté des transactions, l'effet en serait plus fâcheux encore même pour la classe ouvrière.

« Toutes les mauvaises lois, tous les vices qui s'introduisent dans

l'organisation sociale, tendent à priver la société d'une partie de ses moyens d'existence; et cette privation atteignant la classe ouvrière avant toutes les autres, elle est, plus qu'aucune autre, intéressée à ce que l'État soit bien administré. »

On a cité l'Angleterre, où quelques-uns de ces impôts sont établis pour les faire admettre en France; il était impossible de choisir un point de comparaison plus défectueux : en Angleterre, la fortune du pays est concentrée dans un petit nombre de familles; l'esprit public, indispensable au développement, à la conservation des vastes possessions coloniales de la métropole, vivifie, soutient l'administration, veille au respect des lois, au maintien de l'ordre, etc. En France, comme nous le verrons, l'égoïsme individuel, l'affaiblissement de l'esprit national, avec leurs conséquences, l'extrême division de la propriété, de la fortune générale, etc., établissent, entre les deux peuples, des conditions et des besoins si diamétralement opposés, que loin de chercher, comme on l'a fait trop souvent, à vouloir calquer les institutions du second sur celles du premier, il serait peut-être plus rationnel d'établir que celles qui conviennent à l'un, par cela même, sauf quelques exceptions, ne sauraient avantageusement s'appliquer à l'autre.

« Sans proscrire directement de certaines consommations auxquelles les gouvernements trouvent des inconvénients, ils se contentent quelquefois, dit J. B. Say, d'y mettre des obstacles par le moyen de l'impôt; c'est ainsi qu'en Angleterre on a soumis à des droits, non-seulement les carrosses, mais les chiens, la poudre à poudrer, les montres de poche, etc. En admettant l'impôt comme une nécessité, il vaut mieux sans doute qu'il porte sur des consommations à l'usage des riches que des pauvres, et sur des objets d'une utilité secondaire plutôt que sur ceux d'une utilité première. L'intérêt de la société est que les besoins indispensables soient plus aisément satisfaits que ceux qui ne prennent leur source que dans une sensualité trop délicate ou dans une vanité puérile; mais il ne faut pas croire que, absolument portant, on fasse le bien de l'État en empêchant les dépenses de luxe, cela n'est utile que lorsque le luxe fait tort à des dépenses qui seraient mieux entendues. »

« Les lois somptuaires, dit Montesquieu, peuvent avoir aussi pour objet une frugalité relative, lorsqu'un État, sentant que des marchandises étrangères d'un trop haut prix demanderaient une telle exportation des siennes qu'il se priverait plus de ses besoins par celles-ci qu'il n'en satisferait par celles-là, en défend absolument l'entrée ; et c'est l'esprit des lois que l'on a faites, de nos jours, en Suède : ce sont les seules lois somptuaires qui conviennent aux monarchies.

« En général, plus un État est pauvre, plus il est ruiné par son luxe relatif ; et plus, par conséquent, il lui faut de lois somptuaires relatives. Plus un État est riche, plus son luxe relatif l'enrichit ; et il faut bien se garder d'y faire des lois somptuaires relatives. »

On a longtemps eu la pensée de frapper d'un impôt le luxe des voitures, des bijoux, des chevaux, des chiens, etc. ; la réalisation d'un tel projet serait assurément, en France, tout ce que l'on pourrait effectuer de plus contraire aux intérêts du travail et des industries ; la dernière de ces taxes nous paraitrait seule admissible chez nous, si le grave inconvénient de s'engager dans une voie périlleuse ne devait pas la faire également repousser ; car ce n'est pas même comme impôt que nous la croyons avantageuse, mais comme devant réduire beaucoup la race canine qui consomme, dans les années stériles, une assez grande masse de subsistances pouvant être bien plus utilement employées; et qui, par la communication de la rage, maladie terrible, incurable, dont elle est spontanément atteinte, fait souvent courir, à l'humanité, les plus effrayants dangers.

« Il est facile de reconnaître, dit Kératry, que la classe la plus élevée de chaque pays ne saurait se créer une meilleure manière d'être, sans que celles qui sont au-dessous ne parviennent graduellement à amériorer leur condition, surtout quand le travail et l'industrie ont un libre exercice... Il serait donc fort à craindre qu'effrayé par le fantôme du luxe, non-seulement on déshéritât les hommes du privilége qu'ils tiennent de leur nature, celui de soigner leurs domiciles, leurs personnes, leurs promenades et leurs édifices publics ; mais qu'encore il fallût les rendre stationnaires de tous points ; renfermer les arts dans des limites infranchissables, et retour-

ner au système des jurandes et des maîtrises; ce qui ne pourrait s'opérer, au milieu de l'accroissement notoire de l'espèce humaine, sans enlever au travail ses principaux débouchés... Qu'on y pense bien, des lois somptuaires ne sauraient marcher sans un système de caste, celui-ci donnerait de l'immobilité aux fortunes, et c'est alors que, si le luxe, en dépit des règlements, venait à surgir, ainsi qu'il arrive presque toujours, il serait à la fois corrupteur et avilissant pour l'espèce humaine; la dispersion des propriétés, qui est en partie son ouvrage, en a beaucoup atténué les inconvénients... à cela nous ajouterons que la même main qui aurait à tracer ce nouveau code porterait un coup funeste à la sociabilité des peuples.»

II. Exemple du souverain. — Si le chef d'un État ne peut, sans les plus graves inconvénients, se mêler de la gestion des fortunes particulières, intervenir par des lois, des règlements dans la manière dont chacun doit jouir de ce qu'il possède, les intérêts des autres n'en éprouvant aucune atteinte, il peut exercer, par la haute portée de ses exemples, l'influence la plus salutaire et la plus constamment utile sur l'économie raisonnée, la direction charitable et fructueuse de la consommation individuelle et de la distribution de la richesse privée; cette puissance du bon exemple est même tellement avantageuse au bien-être, au bonheur des peuples, à l'ordre, à la conservation, à la prospérité des États, qu'elle fait, à tous les souverains qui comprennent bien leurs propres intérêts, un devoir sacré de ce bon exemple, dans la sage économie, dans la dignité des dépenses publiques.

Les grands faits de l'histoire s'unirent, dans tous les temps, pour le démontrer, et l'on vit, à peu près sans exception, marcher de concert, d'une part, les princes économes sans parcimonie; amis de la grandeur sans faste onéreux, sans orgueilleuse et vaine ostentation; avec la modicité des charges, la prospérité publique, la stabilité de l'État, la sagesse des dépenses privées, le bien-être, le bonheur des peuples; de l'autre, les souverains dépensiers, prodigues, extravagants dans leurs magnificences ruineuses; avec les impôts écrasants, l'altération des monnaies, le luxe effréné des particuliers, la souffrance, la misère des masses, les réactions, les émeutes, les révolu-

tions, l'ébranlement ou la destruction entière des gouvernements et même des empires !... Quels précieux enseignements pour les souverains, pour les peuples !... Quelles terribles leçons pour les peuples et pour les souverains !...

« Les gouvernements sont très-portés à croire, dit J.-B. Say, qu'ils peuvent donner une direction favorable aux travaux de l'industrie, ils s'imaginent que, si leurs stimulants venaient à cesser, on manquerait de certaines choses nécessaires à la société. C'est une erreur à laquelle ils échappent d'autant plus difficilement qu'ils sont moins éclairés. Y a-t-il une précaution plus sage en apparence que celle qui ordonnerait aux cultivateurs de mettre en réserve le blé nécessaire pour les semences? Que d'arguments on peut faire valoir en faveur d'une semblable mesure ! L'homme est si peu prévoyant, il est tellement disposé à sacrifier l'avenir au présent, l'appât d'un gain actuel est si dangereux qu'on ne peut s'en rapporter à l'intérêt personnel d'une précaution de cette importance ! Que deviendraient le peuple, l'État tout entier, si l'imprévoyance ou le besoin enlevaient des greniers le gage de la récolte prochaine? Cependant, faute d'officiers publics préposés à la surveillance, à la conservation des semences, en a-t-on jamais manqué, même dans les temps les plus calamiteux? C'est ainsi que l'on peut presque toujours s'en rapporter à l'intérêt privé du soin de faire ce qui est opportun. Le seul soin utile que puissent prendre les gouvernements est d'empêcher que l'intérêt des uns ne porte préjudice aux droits des autres ou du public : telle est leur véritable mission. »

Sans doute; mais ce n'est assurément ni la seule, ni la plus difficile, ni même la plus importante : celle du bon exemple dans la consommation et la distribution de la richesse devra marcher au moins de pair : car les souverains sont trop souvent environnés de flatteurs et d'intéressés au faste, à la dépense, pour que leur position, même avec les meilleures intentions, ne soit pas, sous ce rapport, assez fréquemment périlleuse : d'un autre côté, les crises financières sont ordinairement, en conséquence de cette position, les moins prévues des gouvernements, et les plus fatales à leur existence; le chef de l'État n'ayant pas toujours un ministre,

un ami comme Sully, pour prévenir ces dangereux ou funestes résultats.

III. Prévoyance, économie des consommateurs. — C'est là que se trouve le premier, le plus efficace de tous les remèdes que l'on puisse raisonnablement opposer aux funestes abus du luxe. Il devrait dès lors offrir la plus grande faveur dans son admission par tous ; la plus merveilleuse facilité dans son emploi, puisque non-seulement il garantit d'une sérieuse maladie sociale, mais encore qu'il porte en soi les semences fructueuses du bien-être, du véritable bonheur.

« Il s'en faut beaucoup, disait Socrate, que le bonheur consiste, comme le vulgaire semble le croire, à multiplier infiniment nos besoins et les jouissances de tout genre qui peuvent les satisfaire. Le bonheur consiste à resserrer, le plus qu'il est possible, la sphère de nos besoins. »

Sans admettre entièrement cette pensée du premier sage de la Grèce, nous croyons, avec lui, que le bonheur est loin de se trouver dans l'abus des jouissances et du luxe ; mais, au point de vue de l'usage, comparant à ces principes ceux de J.-B. Say, nous préférons l'opinion de l'économiste à celle du philosophe.

« Certains philosophes ascétiques, dit J.-B. Say, ont prétendu qu'on est toujours assez riche quand on sait vivre de peu ; et conséquemment ils ont mis, au premier rang des vertus, la modération dans les désirs. Ils ont raison en ceci que nous ne devons pas désirer ce qui peut nous devenir préjudiciable, et je comprends là-dedans ce qui blesse la justice et outrage la vertu. L'homme qui aspire à des jouissances qui sont au-dessus de sa portée est assurément fort malheureux, et celui-là est sage qui sait s'en passer ; mais, du moment que l'on peut y atteindre par des voies légitimes, on fait preuve de sagesse comme de capacité, quand on se les procure. Se passer de ce qu'on n'a pas, est la vertu des moutons ; mais il convient à des hommes de se procurer ce qui leur manque. »

Cette dernière assertion, pour être vraie, prudente et juste, a besoin d'un correctif. Assurément l'homme imprévoyant qui ne s'occuperait qu'à satisfaire ses besoins actuels dans tout ce qu'il

croirait lui manquer, en sacrifiant souvent ainsi, aux petites sensualités du présent, les nécessités de l'avenir, serait, à notre sens, peu sage et peu capable; aussi notre savant économiste s'empresse-t-il de rectifier sa pensée.

« Je ne prétends pas, au reste, faire l'apologie des désirs immodérés. Je ne parle que des besoins que la raison avoue; et la raison n'avoue point les excès de la sensualité qui nous détruisent, ceux du luxe et de la vanité que l'on ne peut satisfaire qu'aux dépens d'autrui. »

Il faut donc, pour s'élever à toute la perfection du fructueux moyen que nous étudions, non-seulement de l'ordre, de l'économie dans le règlement des dépenses, mais encore une prévoyance de chaque jour, pour conserver à l'épargne tout ce qui deviendra nécessaire dans un avenir dont les infirmités, les maladies, rendront les besoins plus impérieux; les privations, plus pénibles.

« Un homme économe, dit Adam Smith, est comme le fondateur d'un atelier public; il établit, en quelque sorte, un fonds pour l'entretien perpétuel d'un certain nombre de salariés industrieux. A la vérité, la destination et l'emploi de ce fonds ne sont pas stipulés par un acte authentique; mais ils sont garantis par l'intérêt direct de tous ceux auxquels pourra jamais appartenir ce fonds, car ils ne peuvent le dissiper sans altérer leur revenu. C'est ce que fait le prodigue qui ne sait pas borner sa dépense à son revenu, et qui entame son capital. Il distribue à la fainéantise, qui ne les rétablit pas, les fonds que la frugalité de ses pères avait consacrés à l'entretien de l'industrie, et entre les mains de laquelle ils renaissaient sans cesse. Il voue à un usage profane les deniers d'une fondation pieuse. Il diminue les profits annuellement gagnés par le travail intelligent. Si la prodigalité des uns n'était pas compensée par la frugalité des autres, le revenu général du pays serait diminué; le pays irait en s'appauvrissant... Tout prodigue est un ennemi public, et tout homme économe doit être regardé comme un bienfaiteur de la société. »

Quel est donc l'homme intelligent et sage qui ne trouvera pas, dans ce parallèle si positif et si judicieux, un enseignement pratique

du plus haut intérêt, et, dans cet enseignement, une sauvegarde contre les abus du luxe et leurs funestes résultats pour le présent et pour l'avenir ?

Ce qui ruine surtout les petites fortunes, souvent même les grandes, ce sont les petites dépenses, c'est *le sou de chaque jour*. Pour le bien comprendre et se garantir sûrement de ce piége perfide, il ne faut pas voir chacune de ces dépenses isolées, mais en calculer, avec attention, l'ensemble pour un temps, pour le cours d'une année, par exemple : *on sera frappé du résultat.*

« L'eau, dit J. B. Say, est un produit indispensable et général ; son prix, en conséquence, devient promptement une charge très-lourde pour les consommateurs. On a calculé que les habitants de Paris paient, tous les ans, pour la consommation de l'eau seulement, six millions de francs. »

« Si nous nous sommes abstenu, dit Kératry, de répéter, après nos plus éloquents écrivains, que la tempérance et la modération dans les désirs sont les gages les plus assurés du bonheur domestique, c'est que nous croyons cette vérité présente à la pensée de tous. »

Mais ce qu'il est bien important de redire ici, lorsqu'il s'agit de la prévoyance et de l'économie pour les dépenses journalières de la maison, de la famille, c'est que, dans l'administration de la femme surtout, se trouvent l'aisance ou le dénuement de la famille et de la maison. Combien, dès lors, ne devient-il pas essentiel, dans l'éducation de la jeune fille, en même temps que l'on forme une femme chrétienne et morale, de faire une bonne mère de famille, une excellente femme de ménage ? attention beaucoup trop négligée de nos jours, et dont l'oubli produit malheureusement les plus fâcheux résultats ; nous avons, en effet, observé plus d'une fois des femmes, sans aucune connaissance de l'administration intérieure, sans idées pratiques d'ordre, d'arrangement, d'économie, qui, bien que très-pieuses, d'une irréprochable moralité, n'en devenaient pas moins le tourment de leurs maris, la ruine de leurs maisons et de leurs enfants. Quels tristes sujets de réflexions, surtout pour ceux qui voient tout ce qu'on pourrait obtenir, à l'avantage du perfectionnement social, d'une éducation plus rationnelle et mieux comprise !

« C'est en raison de l'influence que les femmes exercent sur les consommations de tous les jours et de tous les instants, sur la conservation des provisions, des habits, des meubles, etc., dit J. B. Say, que ce que l'on appelle une bonne ménagère est une personne si précieuse pour les familles, surtout dans les fortunes médiocres. Le goût de la dissipation, le besoin d'être souvent hors de chez soi, coûtent plus quelquefois par les gaspillages qu'ils introduisent que par les dépenses positives qu'ils occasionnent. Les grandes maisons elles-mêmes sont plus souvent ruinées par l'incurie des femmes de charge et des intendants, lorsque les maîtres négligent de surveiller leur administration, que par leurs infidélités. »

La prévoyance et l'économie domestique sont à la fois d'autant plus méritoires et plus avantageuses dans leurs effets, qu'elles exigent une attention, un soin de tous les instants pour vaincre, par la raison, les continuelles tentations des besoins factices ; et que, loin de porter à l'avarice, à la mesquinerie, à l'égoïsme, elles donnent les moyens et la volonté, lorsqu'elles sont bien entendues et bien dirigées, d'être généreux et charitables dans les bonnes occasions : on l'a dit, en effet, avec autant de vérité que de sens : « *L'économie est mère de la libéralité.* »

« C'est à l'aide d'une sage économie, dit J. B. Say, que les familles parviennent à l'éducation des enfants, à leur établissement, et aux soins que réclament les vieillards. Sans elle, les plus grandes fortunes n'ont rien d'assuré. Mais elle exige des qualités qui ne sont pas communes. Pour se résoudre volontairement à une privation que la raison conseille, il faut être capable d'un certain empire sur soi-même, il faut sacrifier le présent qui vous sollicite, l'occasion qui vous invite, pour un avenir moins pressant; il faut même, au besoin, pouvoir résister aux désirs des personnes les plus chères, pour suivre les avis d'une raison quelquefois austère. On n'est pas économe sans quelque effort : or un effort, toutes les fois qu'il est utile, est une vertu.

Mais si l'on voulait un instant consulter l'expérience dans une question aussi grave, aussi profondément inhérente au bien-être, au bonheur de chaque jour, on ne tarderait pas à s'apercevoir de la supériorité des jouissances réelles que procure *l'usage* des cho-

ses réglé par une judicieuse économie, sur les vains plaisirs que promet *l'abus* follement entraîné par la démence des passions; et cet enseignement pratique, en fortifiant la raison, diviendrait la plus précieuse garantie contre les illusions d'une fatale imprévoyance.

Aujourd'hui, chez nous, tout semble se réunir et s'entendre pour démontrer cette importante et sérieuse vérité d'économie politique: *Nous cherchons, par les vaines prodigalités, des jouissances, un bonheur que la modeste et sage économie peut seule donner sans dissipations et sans remords; aussi, presque toujours, dans les magnifiques réunions de nos habitations somptueuses, au lieu du plaisir vrai, du désir de se retrouver bientôt, l'ennui, la ruine et les regrets entrent-ils par la même porte.*

Autrefois on n'invitait guère chez soi que ses parents, ses amis, ou des connaissances en voie de le devenir. Dans ces réunions simples, jamais tumultueuses, l'affection, la franche gaîté faisaient tous les frais; on y parlait de ses intérêts, de ses projets, on se consultait mutuellement avec confiance, *on pensait tout haut*; ici le cœur et l'esprit avaient beaucoup à gagner, jamais rien à perdre: on se quittait toujours avec le désir et le besoin de se revoir.

Les repas étaient abondants, sans profusion; confortables, sans recherche dispendieuse; on y voyait figurer les productions du pays, quelquefois même *le vin du cru*. La satisfaction y brillait sur tous les visages, et l'appétit, le meilleur des cuisiniers, y relevait la saveur et la qualité des mets; et comme cette réception modeste, mais cordiale, ne s'éloignait pas beaucoup de l'ordinaire et n'entraînait pas des frais onéreux, on pouvait la répéter souvent, et réciproquement, avec le même plaisir et la même facilité.

Les soirées avaient le même charme, la même simplicité; les femmes s'y livraient, sans gêne et sans contrainte, à de petits travaux manuels, à des conversations amicales, où les intérêts et la réputation du prochain n'étaient point attaqués ni compromis; les hommes, à des lectures en commun, à des jeux dont la ruine de la famille ne devenait jamais la funeste conséquence.

Les bals eux-mêmes n'étaient ni dangereux pour la morale, ni

exténuants pour la jeunesse, ni ruineux pour les maîtres de maison. Commençant de bonne heure, ils ne se prolongeaient pas dans la nuit; des rafraîchissements bien entendus, quelquefois un souper très-simple, toujours un orchestre peu nombreux, en constituaient l'ordonnance; une société choisie parmi les intimes, proportionnée, par le nombre, à l'étendue des appartements, permettait d'y danser avec grâce, avec facilité, surtout d'y respirer à l'aise. Et ces charmantes réunions, dont on sortait sans fatigue et sans danger pour la santé, permettaient de reprendre, avec autant de facilité que de plaisir, les occupations et les travaux du lendemain.

Voyons donc, au milieu de notre siècle de progrès et de lumières, ce que la vanité, l'orgueil, l'amour insensé du luxe, ont mis à la place de ces joies de la famille, des amis; de ces réunions cordiales si pleines de charmes et si peu coûteuses qu'elles rentraient dans les habitudes ordinaires des maisons les plus économes et les mieux ordrées.

Aujourd'hui, les simples soirées ne sont, à proprement parler, que des apparitions d'une ou deux heures; et cependant, on fait d'assez grands frais pour ces exhibitions d'un moment. Les invités veulent y déployer un certain appareil. Le goût le plus à la mode, le désir d'appeler l'attention, le sentiment d'une inquiète rivalité, rendent si difficiles sur les dispositions de l'ajustement, que l'on emploie, pour achever sa toilette, au moins le temps que l'on va mettre à la faire valoir.

De leur côté, les maîtres de maison répondent à ces dispositions d'usage, par l'élégance, le luxe des salons, par la recherche et la variété des rafraîchissements. La politesse la plus exquise, les manières les plus étudiées, les attentions les plus minutieuses président à la réception. C'est alors surtout que la dame du logis doit avoir un grand talent d'invention et d'inépuisables ressources dans l'esprit, pour occuper convenablement, pendant deux heures, autant de personnes qui se rencontrent souvent dans le monde, mais sans se connaître assez pour mettre de côté cette étiquette, cette gêne, cette contrainte, ce vaniteux cérémonial que l'intimité seule pourrait faire disparaître, si l'intimité ne se trouvait pas actuellement en

dehors de toutes ces relations de société. On organise, avec difficulté, quelques parties plus ou moins graves, plus ou moins sérieuses; là tout le monde écoute, personne ne parle : un peu plus loin s'établissent des conversations où tout le monde parle en même temps, où personne n'écoute. Aussitôt que le temps de rigueur est expiré, chacun se retire silencieusement avec la même politesse et les mêmes égards : pourrions-nous dire avec une entière satisfaction, sans un fatigant et pénible ennui? C'est une question délicate, sans doute, mais à laquelle tout le monde a déjà répondu.

Pour le bal, c'est encore autre chose. On tient, avant tout, à réunir nne foule immense, et sans calculer, même approximativement, la contenance du local, on remplit ses salons du plus grand nombre possible d'invités, dont très-souvent on ne sait pas bien exactement les noms. Beaucoup de personnes voudraient organiser autrement leurs fêtes, mais il faut suivre l'usage. En effet, un bal où l'on trouverait aujourd'hui le moyen de respirer librement, où l'on pourrait marcher sans trop de peine, car, dans notre siècle, il est bien convenu que l'on ne doit plus danser, paraîtrait un bal désert, triste, sans mouvement, sans vie, profondément ennuyeux. Heureux celui qui peut sortir sans contusions de *ce pêle-mêle de bon ton, de ce tohu bohu de bonne compagnie*. Mais les toilettes étaient si fraîches, les dames si gracieuses, les maîtres de maison si prévenants, les rafraîchissements si merveilleux et la réunion si nombreuse, que chacun est convenu d'assurer, avec serment, qu'il s'est beaucoup amusé. Heureux, de leur côté, les amphitryons qui, dans ce prétendu progrès, n'échangent pas un petit nombre d'amis sincères et dévoués pour cette multitude incalculable de connaissances très-polies sans doute, mais qui pourraient bien faire défaut aux jours de l'adversité.

Les festins caractérisent particulièrement l'abus déplorable que nous signalons. Ne parlons pas même du luxe éblouissant qu'offre le service de la table; examinons seulement les mets et les vins qui la couvrent : en général, on y recherche beaucoup moins les bonnes choses que les choses rares et d'un grand prix. C'est par le chiffre de la dépense que l'on apprécie la beauté du repas. Les productions du pays sont trop communes; on a mis à contribution celles des

pays les plus éloignés. Tous les mets sont métamorphosés par l'art culinaire avec tant d'habileté qu'il devient absolument impossible d'en reconnaître aucun; il faut accepter de confiance, avec la résolution de manger sans savoir bien exactement ce que l'on ingère dans son estomac. Ajoutons, à cette profusion, celle des vins, des desserts, et nous n'aurons encore qu'une idée bien incomplète et bien faible de ces merveilleux repas. Mais ce qui devient beaucoup plus positif et plus certain, c'est qu'ils sont tellement onéreux pour la plupart des fortunes, qu'il est impossible de les multiplier, et qu'avec le désir de réunir plus souvent ses amis, on se trouve, grâce encore au progrès, dans l'impossibilité de les recevoir plus d'une fois chaque année. Tous les hommes sages font, sur ces regrettables abus, les mêmes réflexions, et cependant la force de l'usage l'emporte sur la puissance de la raison. Espérons, toutefois, que la réflexion et le bon exemple ramèneront des habitudes plus conformes au bien-être, au bonheur présent, à l'avenir, à la prospérité des familles et des sociétés.

CHAPITRE VIII.

ÉGOISME SUBSTITUÉ A L'ESPRIT PUBLIC.

La première et la plus belle de toutes *les vertus chrétiennes*, celle qui fait aimer tous les hommes comme des frères, qui semble réunir toute l'humanité dans un même sentiment, dans une même pensée, dans un même avenir : C'EST LA CHARITÉ !...

La première, la plus belle de toutes les vertus civiles, celle qui vient établir une solidarité consciencieuse entre tous les citoyens d'un même pays, au point de vue de leurs intérêts communs, de leur mutuelle protection ; qui dans ses élans sublimes porte l'héroïsme jusqu'au mépris de la vie, lorsqu'il s'agit de sauver l'État : *c'est l'amour de la patrie!* Vertu féconde, ressort puissant, principe

vital des nations, et sans lequel, dans les plus grands empires, tout périclite, s'étiole, meurt et se décompose.

« L'amour de la patrie, dit Montesquieu, conduit à la bonté des mœurs, et la bonté des mœurs mène à l'amour de la patrie. Moins nous pouvons satisfaire nos passions particulières, plus nous nous livrons aux générales. »

Cette vérité nous explique tout naturellement pourquoi la vie comfortable mais simple des peuples entretient, développe chez eux, *l'esprit public*, cette réalisation de *l'amour de la patrie;* tandis que l'abus du luxe et de toutes ses vaines sensualités produit l'égoïsme, dont nous allons étudier les funestes effets sur l'individu, la famille et la société.

Mais combien ce dévouement diffère suivant les objets de son application : « Celui du célibataire, pour ses intérêts, est sans mérite, dit Kératry ; celui du père de famille est beau; celui de l'homme d'État est sublime. Quant aux effets, ces tortures et ces macérations qui ne portent profit à personne sont sans gloire : les bonzes et les fakirs seront toujours seulement ridicules. »

L'ÉGOÏSME, ἡ φιλαυτία, de φιλέω, j'aime, ἄυτος, moi-même; *nimius amor sui*, amour-propre exagéré, désigne cette passion dégradante et malheureuse qui fait tout rapporter à soi, rétrécit l'intelligence, dessèche le cœur, détruit *l'esprit public*, éteint *l'amour de la patrie, la charité ;* sépare honteusement les intérêts du citoyen de ceux du pays; le bien-être du prétendu chrétien, du soulagement de l'humanité souffrante !...

L'homme égoïste s'isole déplorablement des autres, existe en lui-même, vit pour lui seul; en tout semblable à ces plantes parasites puisant leur nourriture dans la propre substance de l'arbre qui les porte sans lui rien céder, il prend incessamment dans le corps social en s'affranchissant de toute réciprocité. Si quelquefois il paraît vouloir s'occuper des autres et concourir au bien-être général, c'est une illusion dont il sait encore s'environner comme d'un prestige : c'est un raffinement de la passion qui le domine; un moyen d'obtenir, avec usure, le remboursement des avances toujours mesquines et calculées qu'il aura faites. En simulant un désir de coopération au

bien commun, jamais il n'a cessé de travailler entièrement à son intérêt particulier.

L'égoïste renferme dans l'étroite circonscription de l'individualité les éléments de son bonheur, si toutefois l'on pouvait accorder ce titre à la déplorable condition de jouir seul et sans partage; et si la véritable félicité ne consistait pas, au contraire, à faire des heureux : mais aussi, qu'il n'attende rien d'affectueux des autres aux jours de l'adversité : l'égoïsme peut faire des dupes, jamais des amis sincères. En effet, si la charité, la philanthropie, l'amour de la famille, de la patrie, constituent l'âme de l'humanité, de l'État, de la société, de la famille, l'égoïsme à lui seul en brise tous les liens, en détruit tous les charmes, en paralyse tous les mouvements généreux, en détermine fatalement la mort!...

Voyez le sujet que domine une aussi méprisable passion, vous le trouvez dans les lieux où règnent l'abondance, la joie, les plaisirs: ne le cherchez pas dans le réduit du pauvre, dans l'asile du malheur, au chevet du mourant!... Ces affligeants tableaux « seraient, nous dit-il, beaucoup trop pénibles pour son âme : son cœur ne saurait en supporter le douloureux aspect!... » Vaine et déplorable hypocrisie!... Qu'il soit banni du commerce des hommes : celui qui ne sait pas compatir à leurs souffrances, devient par cela même indigne de partager leur bien-être et leurs plaisirs!...

« Le propre des intérêts matériels, dit Portalis, c'est d'absorber tous les autres intérêts, c'est d'allumer, dans le cœur qu'ils possèdent, une passion qui consume toutes les autres; de détourner le citoyen de la jalousie de ses droits; d'éteindre, ou du moins de donner le change, dans l'homme, à ces instincts d'égalité si puissants sur les âmes. En dirigeant les idées vers l'amélioration de la situation matérielle du plus grand nombre, on voulait sans doute le bien des hommes : c'était la part des sentiments généreux; mais on entraînait les esprits hors de la sphère politique et loin des projets de réforme sociale qui commençaient à les émouvoir : c'était l'intention politique.

« Il faut l'avouer, la prospérité matérielle de l'État, considérée comme le but essentiel de l'ordre politique, place la société sous

l'empire d'une sorte de matérialisme social, comme le goût du bien-être matériel, devenu le principe dominant des actions de l'individu, le conduit à l'égoïsme ou à la préoccupation exclusive de son intérêt personnel : l'une et l'autre tendent à substituer la morale de l'utilité à la morale du devoir ; quand le goût du bien-être matériel gouverne le monde, le père ne forme pas son fils à la vertu, il ne lui inspire ni la religion du dévouement et du sacrifice, ni la passion du grand et du beau : il se contente de lui demander, avec le poëte du bon sens et du bon goût : *Cent francs au denier cinq, combien font-ils?...* Pour préserver les hommes et les États de ces dangers, il ne faut que réveiller dans les cœurs la conscience du devoir, et rétablir dans l'opinion la prééminence qui est due à la supériorité morale sur les avantages matériels. »

Toutefois, nous ne voulons pas consacrer ici des principes absolus dont les applications porteraient une atteinte fâcheuse à la morale, et deviendraient subversives de l'ordre établi par Dieu lui-même.

Nous l'avons dit en parlant du principe de la personnalité, de l'estime de soi, l'homme a reçu du Créateur ce sentiment naturel, intime, comme une sauvegarde nécessaire à sa conservation, comme un stimulant indispensable pour le diriger et l'exciter dans la voie du perfectionnement. Loin de nous, par conséquent, la pensée de vouloir détruire en lui cette boussole et ce gouvernail salutaires que l'on nomme *l'amour-propre;* mais ce qu'il serait bien à désirer de voir disparaître du monde, comme une plaie sociale, comme un agent corrupteur de l'humanité, c'est cette coupable idolâtrie de soi-même que l'on désigne par le terme significatif d'*égoïsme*, et dont nous cherchons à faire apprécier la pernicieuse influence.

« Tout odieux que soit l'égoïsme, dit M. Tissot, il faudra prendre garde d'être injuste envers lui. Il était nécessaire pour le développement et la conservation de l'individu chargé en partie de sa destinée, tel que l'homme. C'est d'ailleurs une loi de notre nature dont nous ne pouvons nous accuser, et à l'égard de laquelle nous sommes dispensés de nous absoudre. Mais nous pouvons mal entendre cette loi, nous pouvons faire agir ce mobile en dehors de sa véritable sphère, et dès lors commence notre responsabilité. On a

souvent confondu, en morale, ces deux points de vue dont nous parlons : il serait mieux peut-être de n'appeler *égoïsme* que l'amour de soi, réfléchi, exclusif et injuste; et d'appeler *amour de soi*, dans le sens propre, ce qu'il y a d'instinctif et de nécessaire dans la concentration sur nous-mêmes. »

« *L'égoïsme*, dit M. Vieillard, trop souvent confondu avec *l'amour-propre*, n'est que l'exagération vicieuse de ce principe moral en soi-même; de ce sentiment le plus naturel au cœur de l'homme, où Dieu l'a placé lui-même comme la sauvegarde de notre conservation... L'influence de ce principe et de son résultat étant toute contraire aux intérêts généraux de l'humanité, aux lois d'équité que la Providence a imposées aux hommes dans le partage des biens qu'elle leur a accordés, des charges auxquelles elle les a soumis, il en résulte que le caractère essentiel de ce vice est la malveillance fondée sur l'injustice. Mais ce qui peut rendre l'égoïsme encore plus odieux, c'est de lui voir emprunter les formes de la bienveillance et de la philanthropie. La perfection du savoir-faire de l'égoïste, c'est de se faire remercier des services qu'il n'a pas voulu rendre, et même de ceux qu'on lui a rendus. Il est fâcheux d'avoir à reconnaître qu'un si vil charlatanisme fait encore tous les jours des dupes, trouve des complaisants et des apologistes.

« L'égoïste est donc celui qui fait de sa personne l'objet de son amour exclusif et une espèce de culte sacrilége aux yeux de la religion et de la morale. En effet, il ne suit point le précepte divin, qui veut que nous fassions pour autrui ce que nous voulons qui soit fait pour nous-mêmes. Il croit, au contraire, que tout lui est dû, et ne croit rien devoir à qui que ce soit. S'il pratique le bien, ce n'est jamais que dans un but d'intérêt personnel; s'il s'abstient du mal, ce n'est que lorsqu'il ne peut le faire servir à son utilité... De ses rapports avec l'humanité, il fait deux parts : l'une où tout est bénéfice pour lui; l'autre, où tout est perte pour ses semblables.»

« A moins de changer la nature même de l'homme, on ne détruira point l'amour-propre, dit Jouy; la conservation de l'espèce humaine est la conséquence de cet instinct, sans lequel nul ne consentirait à supporter les maux, les chagrins, les injustices dont la vie est

tissue. L'amour-propre est non-seulement la base de toutes les affections que notre cœur éprouve, mais de toutes celles dont nous sommes l'objet. Si l'existence est un fardeau pour moi, si je n'attache aucun prix, aucun intérêt à moi-même, où est le mérite du sacrifice que je puis faire à un autre du bien qu'il m'est indifférent de perdre?»

Ainsi, dans *l'amour-propre* bien compris, dans *l'amour de soi*, d'après l'acception religieuse et morale, on trouve, naturellement, avec l'estime de soi-même, le besoin consciencieux de la mériter par des actions honorables et dignes; par l'exercice de la charité, de la philanthropie, de la bienveillance, qui toujours font naître dans l'âme cette suavité d'un bonheur qu'aucun autre moyen ne saurait donner.

Dans l'égoïsme, au contraire, on ne rencontre que les suggestions fatales de la vanité, de l'orgueil; des satisfactions obtenues, le plus ordinairement, par le sacrifice du repos individuel et de la considération publique.

«On voit, dit J. B. Say, des gens sacrifier des sommes considérables pour soutenir, quelquefois par pure vanité, un procès qui troublera le repos de leurs nuits, qui les obligera à compulser des paperasses, à suivre des audiences, à recevoir des mortifications. On prétend qu'en Corse il n'est pas difficile de trouver un assassin qui vous délivre d'un ennemi moyennant un salaire fort modéré. Je ne parle pas du crime que l'on commet pour se satisfaire ainsi; mais ne pensez-vous pas que la triste satisfaction que l'on goûte à se venger doit être bien vite surpassée, si ce n'est par les peines du remords, au moins par les inquiétudes qu'une représaille, toujours à craindre, doit enfanter? « N'employez pas votre argent, nous dit Franklin, à acheter un repentir. »

Il est si facile, du reste, à l'égoïste, qui ne sent rien pour les autres, de se renfermer dans sa froide et mortelle indifférence, de fermer l'oreille aux cris de la douleur, de détourner les yeux du spectacle navrant des misères humaines, qu'il finit par oublier que tant de malheureux souffrent, pour se dispenser du soin fatigant de les soulager.

« Des personnes, tolérantes pour les maux qu'elles n'endurent pas, dit J. B. Say à l'occasion des exténuants travaux de l'esclave

employé à la culture du sucre, en prennent aisément leur parti, et envisagent des expéditions cruelles et d'abominables spéculations comme ces malheurs historiques sur lesquels nous ne pouvons rien; tandis que nous y pouvons beaucoup en laissant voir toute l'horreur qu'elles nous inspirent. Je voudrais que ces personnes comprissent que la question qui nous occupe n'est pas tout entière dans des intérêts pécuniaires. Il ne s'agit pas uniquement de savoir à quel prix on peut faire travailler un homme, mais à quel prix on peut le faire travailler sans blesser la justice et l'humanité. Ce sont de faibles calculateurs que ceux qui comptent la force pour tout, et l'équité pour rien. »

Le dirons-nous? aujourd'hui, dans notre société moderne, *l'amour de la patrie* n'est plus qu'une tradition du passé, dont le souvenir s'affaiblit et s'efface ; *l'esprit public*, à peu près détruit, n'apparaîtra bientôt qu'à de rares intervalles, à la manière d'une flamme expirante qui projette avec effort quelques lueurs incertaines avant de s'éteindre entièrement. L'égoïsme, embrassant d'abord la sphère de la nation, puis de la caste, plus tard de la famille, s'est enfin, au milieu de nous, resserré jusqu'à l'extrême, jusqu'à l'étroite circonscription de l'individualité.

Que sont devenues, sous l'influence de cet envahissement funeste, la famille, les castes, la société, la nation? C'est assurément chose bien pénible à répondre, mais l'évidence des faits ne permet plus aucun ménagement dangereux, aucune coupable dissimulation : la nation, la société, les castes, la famille ont disparu sous l'écrasant et fatal empire de *l'individualisme*, ou, si l'on veut, de *l'égoïsme personnel!...*

Mais quelle est donc la cause essentielle d'une aussi pernicieuse manifestation? Rien n'est plus facile à trouver, mais en même temps rien n'est plus difficile à détruire ; essayons:

Aujourd'hui, dans toutes les classes de l'état social, même dans les inférieures, *les besoins factices*, l'insatiable *nécessaire du superflu*, sont arrivés au dernier degré de l'abus. Il faut, pour y subvenir, des ressources tellement considérables, que chacun, ne trouvant plus dans les siennes que des moyens insuffisants à la

satisfaction de ses exigences individuelles, n'en peut rien distraire pour les autres, et se concentre de plus en plus dans les satisfactions exclusives du *moi*; de telle sorte qu'avec le temps, pour le plus grand nombre du moins, la charité, la philanthropie, la bienfaisance se changent en *avarice*, ou mieux en *égoïsme* complet. La vanité, l'orgueil, l'amour effréné du luxe ont donc enfanté ces deux monstres. Mais qui maintenant guérira l'amour effréné du luxe, l'orgueil, la vanité qui nous dévorent? Un seul moyen : le souvenir des maux qu'ils ont déjà faits; les considérations sur la ruine dont ils nous menaçent pour un avenir assez rapproché; les réflexions qui naîtront, de ces aperçus, pour chacun des hommes de la génération qui passe; l'éducation religieuse et morale que l'on devra donner à chacun des enfants de la génération qui s'élève.

Comment, en effet, pouvoir établir une société prospère et durable avec des éléments qui n'ont entre eux aucune affinité, qui souvent même offrent les uns pour les autres une véritable répulsion; dont le besoin est de s'isoler dans la circonscription du moi, dans la sphère si complétement stérile et si bornée de l'intérêt personnel; de faire tout pour l'individu, rien pour la famille, pour l'État? comment organiser un corps de nation viable sans l'âme essentielle qui doit lui donner le sentiment, l'intelligence, le mouvement? sans *l'esprit public*, sans *l'amour de la patrie*, on parviendra peut-être à le maintenir un instant debout par une sorte d'automatisme; prétention illusoire et vaine : comme on n'aura fait que galvaniser un cadavre, ses éléments tomberont inévitablement dans une entière dissolution.

« Pris dans la plus large acception du mot, dit M. Vieillard, l'égoïsme est un vice en qui se trouve renfermé le germe de tous les autres : un principe dissolvant de l'ordre social. L'égoïste complet est l'ennemi radical de tous ses semblables; et c'est de lui surtout que l'Écriture a eu raison de dire : *Le méchant sera seul !...* »

Qu'on y fasse donc sérieusement attention, les abus du luxe, les satisfactions de la vanité, de l'orgueil, nous envahissent de toutes parts; *l'égoïsme*, conséquence nécessaire de ces abus, gagne chaque jour du terrain, et si l'on n'apporte pas un obstacle salutaire à

ses funestes envahissements, il achèvera la destruction *de l'esprit public*, principe vital, base essentielle de l'état social dont il provoquera d'autant plus imprudemment la chute, qu'il s'ensevelira lui-même sous ses ruines : car *l'égoïsme*, ennemi le plus fatal *de l'amour de soi*, toujours incapable d'être utile, même à celui qu'il tyrannise, ne travaille que pour le désordre, la souffrance, la misère et la destruction!...

CHAPITRE IX.

HAINE DU POUVOIR.

Engagée dans les voies périlleuses que nous venons d'explorer avec effroi, la société moderne, poussée par une aveugle fatalité, ne s'arrête pas à ces premiers excès; elle continue sa course vers l'abîme, en essayant, avec la témérité la plus criminelle, de franchir les trois derniers degrés qui le précèdent : *la haine du pouvoir, l'avilissement des distinctions, le mépris des lois.*

Lorsqu'en effet il n'existe plus, chez un peuple, ni pouvoir social pour le conduire et le protéger, ni distinctions pour l'encourager à bien faire, ni lois pour le maintenir dans la ligne de ses droits et de ses devoirs, le vertige s'empare de son esprit; le vice, de son cœur: tous ses actes sont marqués au coin du fanatisme, de l'anarchie, de la corruption : semblable à l'homme ivre qui ne trouve plus aucun point fixe pour s'arrêter dans ses mouvements désordonnés, il tourbillonne sur lui-même et roule au fond du précipice.

N'est-il pas, dès lors, bien nécessaire de s'inspirer à la source de toute raison, de toute vérité, pour mieux comprendre les nobles caractères des droits et des devoirs; pour savoir, au besoin, immoler, avec un généreux héroïsme, l'exercice des premiers à l'accomplissement des seconds?

« Toutes les fonctions sociales, dit Lamennais, émanent de la

royauté, en portent le caractère; et sous le christianisme, qui ôte à la domination sa dureté, à la soumission sa bassesse, s'élever, c'est se dévouer davantage; et ceux-là sont grands qui, détachés de leur intérêt propre et consacrés à leurs frères sans réserve, vivent pour les servir et meurent pour les sauver : le renoncement à soi-même produit ainsi l'ordre général. »

Comme ils avaient bien tout apprécié, dans leur infernale et terrible logique, ces démolisseurs d'ordre social, ces criminels agents d'une autre *bande noire*, qui déjà voyaient tomber les États sous les coups de leur impitoyable marteau; qui déjà s'apprêtaient à fouler aux pieds, avec une joie sauvage, les débris sanglants de toutes les monarchies !...

Inspirer la haine de tout pouvoir gouvernemental, en provoquer ainsi l'affaiblissement et la chute, pour y substituer la confusion des droits, des devoirs, la communauté de toutes les professions, la perturbation, le chaos; déconsidérer, avilir même toutes les distinctions, pour effacer, dans les âmes, le dernier vestige de l'honneur, de l'amour de la patrie; enseigner avec perfidie, professer avec cynisme le mépris des lois, afin de briser les dernières entraves du crime, afin de tout réduire à l'empire de la force brutale : n'était-ce pas, en effet, assurer la ruine de toutes les sociétés humaines, *la fin du monde moral*, *intellectuel;* n'était-ce pas instaurer une barbarie plus sauvage que la première; n'était-ce pas *un chef-d'œuvre de licence, de corruption et d'immoralité ?...*

Le retentissement fatal d'un mot trop sonore est venu, dans notre civilisation moderne, comme le bruit d'un tocsin d'alarme, jeter le désordre, la confusion et l'anarchie !... La proclamation incendiaire d'une *liberté* mal comprise, d'une *liberté* qui n'était que la *licence*, a faussé les esprits, corrompu les cœurs, et fait prendre en aversion tout ce qui portait le nom de gouvernement, d'autorité, de pouvoir !...

Au milieu de cette commotion subversive de l'ancien monde, le monde nouveau s'est pris à penser qu'il fallait, pour marcher, avec moins d'entraves, dans les voies du progrès, détruire le pouvoir, l'autorité, le gouvernement dans la famille et dans l'État; amener les individualités, qui composent l'État et la famille, à l'abdication

de toute suprématie, à cette absurde condition, à la fois anti-naturelle, anti-sociale, qu'il cherchait à faire adopter sous le titre séduisant d'*égalité*.

Aujourd'hui beaucoup de jeunes gens, à peine sortis de l'enfance, ont la vaine prétention de se croire des hommes faits, capables, réfléchis, expérimentés. Dès lors, sans aucuns égards pour la vieillesse et sans respect suffisant pour l'autorité paternelle, ils traitent l'une et l'autre avec autant de liberté que d'irrévérence. Mais une aussi déplorable conduite ne manquera pas de trouver en elle-même son juste châtiment : ces jeunes gens, à leur tour, pourront devenir pères et vieillards; ils seront traités par la génération qui les suit comme ils ont traité la génération qui les précède; ils souffriront et n'auront aucun droit de se plaindre, car ils recueilleront les fruits des exemples qu'ils auront donnés; ils seront molestés par les lois qu'ils auront eux-mêmes formulées, car c'est de leur propre main qu'ils ne craignirent pas de tracer le code inqualifiable que la jeunesse et leurs enfants s'empresseront de leur appliquer, toujours avec inconvenance, quelquefois avec indignité !...

De la famille, ces déplorables enseignements pratiques passent dans les sociétés avec leurs funestes résultats que ne manqueront jamais d'exploiter ceux qui veulent corrompre, démoraliser et détruire.

Égalité ! liberté, voilà donc les deux expressions magiques avec lesquelles on a précipité les nations, en apparence les plus civilisées, dans les ruineux et sanglants désordres de l'insurrection, de la guerre civile, des interminables révolutions !...

Interminables !... Nous maintenons jusqu'ici la valeur du mot avec toute la portée qu'elle peut offrir. En effet, tant que les hommes n'auront pas compris, avec plus de sagesse, n'auront pas mieux défini la *liberté*, l'*égalité*; la famille, l'État seront ingouvernables par les principes de la religion, de la morale, de la raison : la force matérielle, indispensable à la répression des insensés, y restera, dès lors, seule, pour maintenir l'ordre, imposer les devoirs et protéger les droits de chacun.

Or, nous le demandons, est-ce avec des moyens de ce genre, que

nous croyons, pour longtemps encore, nécessaires, qu'il est permis d'espérer de voir un peuple marcher à la civilisation, au bien-être, au bonheur, à la gloire?... »

« L'amour de la liberté, dit M. Bérenger, a, dès l'aurore de notre grande révolution, produit les fruits les plus amers. C'est au nom de cette liberté, si indignement outragée, que tant de sang fut répandu; c'est en son nom, et sous le prétexte de l'affermir, que l'essor fut donné à tant de tentatives coupables; que tant de théories insensées furent imaginées et répandues; théories qui troublent encore nos esprits, et dont il est à craindre que nous ne ressentions longtemps la fatale influence. Rien de ce que nous avons vu, dans les dernières années, n'a droit de nous surprendre : les novateurs qui, de nos jours, ont eu la prétention de refaire la société, n'ont été que les imitateurs d'autres insensés qui leur avaient ouvert la voie.

« Babeuf n'avait-il pas dit avant eux : « Nous sommes tous égaux, nous prétendons désormais vivre et mourir égaux, comme nous sommes nés; nous voulons cette égalité, n'importe à quel prix. La révolution française n'est que l'avant-coureur d'une autre révolution bien plus grande, bien plus solennelle, et qui sera la dernière. Nous consentons à tout et à *faire table rase* pour obtenir l'égalité. *Périssent, s'il le faut, tous les arts*, pourvu qu'il nous reste l'égalité réelle! »

Arrêtons-nous dans cette monstrueuse exposition de principes, à laquelle ne suffisent plus un empire absolu de la force brutale; une application textuelle de la loi agraire; qui répète cette absurdité d'un fou profondément vicieux : « *Les fruits sont à tous, la terre n'est à personne*, et qui, dans son désastreux cataclysme, engloutit, à la fois, la propriété, les lois, la famille, la religion, la société!... Mais n'oublions pas les premières et criminelles réalisations de ces affreuses prophéties, et garantissons l'avenir par les terrribles enseignements du passé.

« Plusieurs choses gouvernent les hommes, dit Montesquieu : le climat, la religion, les lois, les maximes du gouvernement, les exemples des choses passées, les mœurs, les manières; d'où il se forme un esprit général qui en résulte. A mesure que, dans chaque

nation, une de ces causes agit avec plus de force, les autres lui cèdent d'autant. La nature et le climat dominent presque seuls sur les sauvages; les manières gouvernent les Chinois; les lois tyrannisent le Japon; les mœurs donnaient autrefois le ton dans Lacédémone ; les maximes du gouvernement et les mœurs anciennes le donnaient dans Rome. »

Aujourd'hui même, qui le donnerait au milieu de nous, sans l'énergique et puissante répression du pouvoir? Il est pénible, mais utile de le répéter : l'esprit de vertige, de désordre et d'anarchie!...

« Nous vivons, dit M. Pecqueur, dans un temps où retentit encore l'écroulement de tout un monde; les croyances sont rejetées, méprisées; toutes les formes régulières ont fait naufrage: les institutions sont abattues; les priviléges, détestés; les aristocraties féodales, ébranlées ou pulvérisées; tout pouvoir craint, ou impuissant.»

« La puissance publique, l'ordre social tout entier, dit M. de Carné, ne sont guère supportés parmi nous que comme des maux nécessaires, et ils ne s'appuient ni sur la foi religieuse des peuples, ni sur le souvenir des ancêtres: ils existent, pour ainsi dire, provisoirement, en attendant que l'intelligence humaine, dans ses évaluations infinies, ait découvert l'art de s'en passer. Le droit a disparu de la langue diplomatique, comme une idée vieillie et une formule sans valeur. De la morale des philosophes, des gros livres des publicistes, il ne reste rien qu'une vérité : *la force;* et qu'un résultat : *le pillage.* La plus haute civilisation prépare et perpétue, à l'éclat des lumières qu'elle fait briller, des attentats que la barbarie du moyen âge n'aurait pas même conçus dans les ténèbres. »

Voilà bien, en effet, les effrayantes conséquences du mépris de l'autorité, de la haine du pouvoir, de la prétention à l'égalité, à la liberté absolue : de toutes les utopies la plus extravagante, si elle n'était pas la plus dangereuse; la plus incompatible avec toute institution de la famille et de la société, même avec le principe de la démocratie dont on avait l'exorbitante prétention d'en faire la base.

« Le principe de la démocratie se corrompt, dit Montesquieu, non-seulement lorsqu'on perd l'esprit d'égalité, mais encore quand on prend l'esprit d'égalité extrême, et que chacun veut être égal à

ceux qu'il choisit pour lui commander. Pour lors, le peuple, ne pouvant souffrir le pouvoir même qu'il confie, veut tout faire par lui-même, délibérer pour le sénat, exécuter pour les magistrats, et dépouiller tous les juges. »

Si l'on désire enfin connaître les funestes résultats de cette liberté absolue, de cette licence, non-seulement sur l'État, les sociétés, mais encore sur la famille et sur les relations des hommes réunis, Montesquieu se charge encore de nous en retracer le déplorable chaos:

« Il ne peut plus y avoir de vertus dans la république, dit-il; le peuple veut faire les fonctions des magistrats, on ne les respecte donc plus; les délibérations du Sénat n'ont plus de poids, on n'a donc plus d'égards pour les sénateurs, et par conséquent pour les vieillards; que si l'on n'a pas du respect pour les vieillards, on n'en aura pas non plus pour les pères: les maris ne méritent pas plus de déférence, ni les maîtres plus de soumission; tout le monde parviendra à aimer ce libertinage; la gêne du commandement fatiguera comme celle de l'obéissance; les femmes, les enfants, les esclaves, n'auront de soumission pour personne: il n'y aura plus de mœurs, plus d'amour de l'ordre, enfin plus de vertus. »

M. de Molinari, en établissant, contrairement aux subversives prétentions du socialisme, que *l'inégalité* fut le caractère primitif de toutes les associations humaines, arrive à des conséquences pratiques aussi vraies, aussi consolantes, que celles des *niveleurs* sont effrayantes et mensongères.

Ainsi, au début se montre l'esclavage: le producteur est d'abord exclusivement mécanique; il ne devient intelligent qu'avec le temps et l'expérience: la classe privilégiée règne dans le principe; ensuite, par le travail et l'industrie, tout homme peut être producteur, soldat, législateur. « Les fruits matériels, dit M. de Molinari, finissent par demeurer uniquement aux travailleurs, devenus entièrement libres, pour être équitablement répartis ainsi: aux propriétaires terriens: *rentes*; au gouvernement: *impôts*; aux capitalistes: *profits*; aux travailleurs: *salaires*. Le télégraphe électrique et les chemins de fer feront de l'Europe un vaste marché. »

« On nous parle chaque jour, dit M. H. Passy, d'établir l'égalité

entre les hommes, sans s'apercevoir que les lois naturelles consacrent au contraire l'inégalité ; ainsi, pour la force physique, la santé, le développement moral, la richesse, etc., l'inégalité n'est-elle pas créée par un ordre de causes qui fonctionnent hors de notre sphère? L'homme peut, sans doute, par ses prévisions, ses soins, ses travaux, perfectionner ses richesses natives, ou les altérer par son imprévoyance et ses vices ; mais les précautions humaines les mieux concertées ne sont-elles pas souvent déjouées par ce que nous nommons *le sort*, pour nous éviter le soin de réfléchir et d'apprécier : ainsi, l'homme prend ses précautions pour le négoce, un coup de la fortune le ruine ; un autre est téméraire, un coup du sort l'enrichit ; l'un soigne sa santé, il est toujours malade ; un autre prend à peine les précautions urgentes, et se porte toujours bien.

« Faut-il en conclure à la fatalité, renoncer à tout perfectionnement humain ? Non ; mais il ne faut pas avoir la prétention de substituer entièrement les moyens humains aux lois naturelles, comme le font chaque jour, avec ou sans conviction, nos utopistes sociaux.

« La position de l'homme s'améliore par deux grandes puissances : les connaissances qui dirigent et développent le travail ; le travail lui-même et le capital. Les sociétés ne s'élèvent au-dessus de la misère originaire que dans la mesure déterminée par la grandeur des lumières et l'abondance des capitaux dont elles parviennent à disposer. A chaque découverte, à chaque invention du génie de l'homme, répond tantôt l'emploi de matières dont l'utilité était ignorée : télégraphe électrique, photographie ; plus anciennement, emploi du fer, de l'acier, etc. ; tantôt, dans les procédés du travail, des améliorations qui en atténuent les frais, ou en multiplient le produit ; il n'est pas une augmentation de la richesse qui n'ait exigé préalablement une conquête de l'intelligence.

« Il y a plus, la disparité, l'inégalité des facultés natives sont la cause du progrès, qui n'existerait pas sans elles : on voudrait donc anéantir, par l'*égalité sociale*, le grand ressort de la société ; sans la disparité des qualités natives, jamais l'humanité ne serait sortie de l'ignorance brutale qui la condamnait à vivre dans la misère ; des hommes formés d'après un type unique auraient eu tous les mêmes

penchants, les mêmes désirs, les mêmes moyens d'action ; tous aussi se seraient proposé le même but, et l'uniformité des modes de leur existence eût apporté des obstacles invincibles au développement de leurs lumières.

« Avec des moyens, des instincts, des goûts différents, ils suivirent des routes diverses, arrivèrent à toutes les inventions, à tous les arts. Cette disparité se manifesta dès l'origine ; les uns affrontèrent la rencontre des animaux pour en faire leur proie, d'autres les prirent par des embûches ; d'autres s'approprièrent les végétaux ; d'autres, le sol par la culture.

« Plus les sociétés avancèrent, plus la diversité des vocations exerça son influence bienfaisante; les arts, en se multipliant, amenèrent plus de séparation dans les labeurs ; il y en eut à la fin pour tous les goûts, pour toutes les aptitudes, pour toutes les spécialités.

« L'inégalité amena des intelligences supérieures qui produisirent au delà de leurs besoins et créèrent un capital ; encouragées par les intelligences qui ne produisaient pas dans cette mesure, auxquelles il fallait dès lors subvenir commercialement ou charitablement : sans cette inégalité, le capital n'eût jamais été créé, faute de besoin, d'emploi et de capacité.

« On n'eût pas vu les capitaux s'accumuler si l'égalité eût régné entre les hommes ; en pareil cas, nul n'eût été assez bien pourvu pour réaliser des économies, mais l'impossibilité d'en tirer le moindre profit personnel en aurait supprimé le désir; et la société, privée des moyens d'étendre et d'améliorer ses labeurs, aurait végété tout entière dans l'inertie et l'indigence... tandis que, des excédants non consommés par les riches, se forme le fonds où l'industrie puise les ressources sans lesquelles elle ne pourrait utiliser ses découvertes et multiplier les fruits de ses œuvres. »

Il serait difficile de mieux prouver, par les faits, que cette *égalité* dont on *leurre* sciemment les peuples, que l'on jette au milieu des nations comme un brandon fatal d'incendie, n'est qu'une utopie monstrueuse, une condition heureusement impossible, puisqu'elle frapperait, avant tout, ceux en faveur desquels on feint de la réclamer; et que, paralysant tous les moyens de progrès et d'avenir, elle con-

damnerait l'humanité, désormais sans émulation, à toutes les conséquences de l'ignorance, de la misère et de la barbarie.

Cette égalité des individus et des conditions est tellement opposée à la nature, au bon sens, à la raison, que pour l'établir il faudrait non-seulement changer les lois primordiales, mais encore anéantir incessamment les faits qui se produisent à chaque instant pour la faire disparaître ; il faudrait, par un effort permanent et toujours sans résultat, lutter contre toutes les tendances de la vie, contre tous les principes de la vérité.

« Pour établir l'égalité dans les conditions individuelles, dit M. Lélut, il faudrait changer l'ordre de la nature où tout est, au contraire, inégalité chez les végétaux, les animaux, l'homme, par la naissance, le physique, le moral, le cœur, l'esprit, les aptitudes, les goûts, etc... Quelle source d'inégalité que le nom d'un père : ce nom qui peut représenter, à lui seul, une carrière illustre, ou une vie déshonorée ; le génie ou son contraire ; la plus haute ou la plus humble position ! »

« Les inégalités naturelles, légitimes, nécessaires de force, de talent, d'habileté, de richesse, de réputation, de renommée, peuvent-elles jamais disparaître, dit Rossi ? Loin de là, ces inégalités, c'est-à-dire ces aristocraties, plusieurs d'entre elles, du moins, deviennent plus profondes, plus saillantes à mesure que les sociétés grandissent et s'élèvent, et que la puissance individuelle plus vivement excitée peut se développer plus aisément, tenter de plus grandes choses sur un plus vaste théâtre. »

Que les peuples, si profondément intéressés à ne pas retomber dans les misères et dans les souffrances de la barbarie, comprennent donc bien leurs véritables avantages, leurs droits et leurs devoirs : *l'égalité* devant la justice qui doit protéger, au même degré pour tous, la vie, la propriété, l'honneur ; *la liberté* de penser et d'agir, dans tout ce qui ne porte aucune atteinte aux intérêts privés, à la morale publique, aux lois de l'État : voilà cette *liberté*, cette *égalité* qu'ils peuvent revendiquer avec assurance et comme un droit sacré : mais au delà, toute prétention serait une injustice, et pourrait devenir un crime !...

Qui donc, en effet, est plus intéressé au progrès des lumières et du bien-être que celui qui ne sait pas et qui a faim? Pourquoi, dès lors, par la plus fatale inconséquence, le prolétaire est-il celui que l'on trouve toujours et partout aux gages de l'émeute qui paralyse les inventions utiles, et de l'inepte résistance qui retarde et contrarie leurs importantes applications? Ne suffirait-il pas au prolétaire, à tous les degrés de l'état social, d'un peu de sagesse et de réflexion pour suivre une marche entièrement opposée?

« La nature, dit M. H. Passy, qui met à la charge de la société bon nombre d'êtres hors d'état de suffire aux nécessités de leur propre existence, jette aussi, dans leurs rangs, des esprits qui dépassent de beaucoup le niveau ordinaire : à ceux-là, la haute et tutélaire mission d'éclairer et de guider leurs semblables. Mais les masses, loin de se prêter aux bonnes innovations, en contrarient le développement par jalousie ou par ignorance de leurs propres intérêts.

« De tous temps les masses n'ont fait que se mouvoir dans le cercle tracé par les traditions du passé, et loin même de se prêter à des innovations dont leur faiblesse s'étonne, jamais elles ne les ont accueillies qu'avec une répugnance marquée. »

Qui donc est plus intéressé au maintien de l'ordre public, de la sécurité sociale, que celui qui doit vivre de son labeur? Pourquoi, dès lors, par l'absence de toute logique, de toute raison, l'ouvrier est-il celui que l'on trouve partout et toujours si docile aux perfides insinuations des fauteurs de révolutions et d'anarchie qui brisent les entreprises, les projets utiles, en tarissant, dans leur principe, les sources du travail et des industries? Ne suffirait-il pas à l'ouvrier, aux producteurs de tous les ordres, d'un peu d'intelligence et de bon sens pour comprendre que la licence est, de tous les excès, la plus funeste à leurs avantages; que le respect du pouvoir, de la propriété, des lois, est la principale garantie de leurs intérêts les plus chers, et désormais le lien sacré des nations?

« A l'incontestable avantage de la vraie liberté, dit Rossi, les liens personnels, les devoirs de soumission qui rattachaient l'esclave, le serf, le colon à leurs maîtres, ont été heureusement remplacés par un lien réel qui enchaîne l'homme à l'état : le lien de la propriété. »

Aujourd'hui, toutes ces machinations coupables par lesquelles on a tant de fois, et d'une manière si cruelle, faussé le jugement, égaré l'esprit des peuples, sont heureusement dévoilées, et dès lors moins à craindre ; toutefois, il faut veiller encore ; une sécurité trop confiante pourrait devenir périlleuse : tant que cet esprit n'est pas entièrement détruit, il peut se réveiller; tant que la tête du serpent n'est pas écrasée, sa morsure et son venin sont toujours à redouter.

« Le peuple tombe dans ce malheur, dit Montesquieu, lorsque ceux à qui il se confie, voulant cacher leur propre corruption, cherchent à le corrompre. Pour qu'il ne voie pas leur ambition, ils ne lui parlent que de sa grandeur; pour qu'il n'aperçoive pas leur avarice, ils flattent sans cesse la sienne.

« Il ne faudra pas s'étonner si l'on voit les suffrages se donner pour de l'argent. On ne peut donner beaucoup au peuple sans retirer encore plus de lui ; mais, pour retirer de lui, il faut renverser l'État. Plus il paraîtra tirer d'avantage de sa liberté, plus il approchera du moment où il doit la perdre. Il se forme de petits tyrans qui ont tous les vices d'un seul. Bientôt ce qui reste de liberté devient insupportable : un seul tyran s'élève ; et le peuple perd tout, jusqu'aux avantages de sa corruption... Autant le ciel est éloigné de la terre, autant le véritable esprit d'égalité l'est-il de l'esprit d'égalité extrême. Le premier ne consiste point à faire en sorte que tout le monde commande, ou que personne ne soit commandé, mais à obéir et à commander à ses égaux. Il ne cherche pas à n'avoir point de maître, mais à n'avoir que ses égaux pour maîtres. »

Voilà ce qu'il faudrait mieux comprendre, si l'on tenait sincèrement à son bien-être, au progrès des lumières, de la civilisation, au bonheur, à la prospérité du pays. Après avoir confié le pouvoir au souverain, aux magistrats, on ne devrait point, par cela seul qu'ils en sont dépositaires, qu'ils opposent un frein permanent aux mauvaises passions, qu'ils ont la sagesse de ne pas satisfaire tous les désirs indiscrets, les prendre en haine, conspirer à leur chute ; afin de ne pas imiter ce stupide sauvage qui s'est fait une divinité d'argile, et qui la brise avec brutalité lorsqu'elle n'exauce pas tous ses vœux !...

Nous supposons, dans ces conditions d'une bonne harmonie sociale, que les magistrats et le souverain comprennent aussi leur mission sublime, et par des motifs semblables ; car, si d'un côté doivent se rencontrer l'obéissance, le respect, la confiance et l'affection ; de l'autre, doivent se trouver la justice, la raison, la sagesse et la philanthropie.

« L'autorité royale est un grand ressort qui doit se mouvoir aisément et sans bruit, dit Montesquieu. Les Chinois vantent un de leurs empereurs qui gouverna, disent-ils, comme le ciel, c'est-à-dire par son exemple... Les mœurs du prince contribuent autant à la liberté que les lois... S'il aime les âmes libres, il aura des sujets; s'il aime les âmes basses, il aura des esclaves. Veut-il avoir le grand art de régner, qu'il approche de lui l'honneur et la vertu; qu'il appelle le mérite personnel... Qu'il ne craigne point ses rivaux qu'on appelle les hommes de mérite ; il est leur égal dès qu'il les aime... Qu'exorable à la prière, il soit ferme contre les demandes ; et qu'il sache que son peuple jouit de ses refus; et ses courtisans, de ses grâces. »

Dès que le pouvoir social offre ces vertus providentielles et ces consolantes garanties, si le peuple n'en fait pas l'objet de son respect, de sa confiance et de son culte, désormais à l'exemple de César, s'il se trouve à la merci des assassins, il ne lui reste plus qu'à se voiler la face en laissant agir le poignard, alors dirigé, non contre le souverain, mais contre l'État !

CHAPITRE X.

AVILISSEMENT DES DISTINCTIONS.

Dans tous les temps et sous tous les gouvernements, lorsque l'on voulut organiser, édifier, consolider pour le présent, perfectionner pour l'avenir ; faire arriver les grands principes d'honneur, de vertu, d'amour de la patrie au secours des irrésolutions, des faiblesses de

l'humanité, non-seulement des punitions furent établies pour les méfaits condamnables, mais encore et surtout, des récompenses, des distinctions furent instituées pour les actions d'éclat, pour les bons et loyaux services.

Toutes les fois, au contraire, que l'on eut la criminelle pensée de provoquer le désordre, l'anarchie, les sanglantes révolutions, on ne manqua jamais de tout fouler aux pieds, de tout avilir, afin de ne laisser dans les âmes qu'un sentiment : celui de la licence et de la profanation !...

Les distinctions honorifiques surtout, en se dégageant des intérêts matériels, en s'adressant aux plus sublimes inspirations de l'esprit, aux plus nobles sentiments du cœur, devaient produire et produisirent toujours, en effet, ces influences magiques, ces élans prodigieux du courage et du génie, qui seuls peuvent enfanter des merveilles.

Aux plus beaux temps de la Grèce, une branche de laurier; aux plus brillantes époques de Rome, une simple couronne de chêne, décernées par la nation, faisaient éclore, sous leur glorieux ombrage, toutes les admirables actions de l'héroïsme et de la vertu !...

Dans nos temps modernes, dans notre belle patrie, différents ordres de chevalerie furent établis avec le même but, avec les mêmes résultats; et ce que les hommes n'auraient jamais entrepris par l'espoir de la richesse, ils eurent toujours le courage et quelquefois l'audace de l'effectuer pour une décoration !...

Parmi ces ordres, les plus remarquables furent ceux *de Saint-Michel*, *du Saint-Esprit*, fondés par Henri III; *de Saint-Louis*, par Louis XIV; *du Mérite militaire*, par Louis XV; *de la Légion d'honneur*, par Napoléon.

« Les trois premiers, dit M. Alex. Mazas, avaient pour base le sentiment religieux... Henri III établit le Saint-Esprit, afin de ramener à la foi catholique les grands du royaume qui, depuis vingt ans, s'étaient jetés dans la réforme, et maintenir dans le devoir ceux qui seraient tentés d'embrasser le protestantisme. Louis XIV institua la croix de Saint-Louis pour deux causes : anéantir, parmi la noblesse, les derniers sentiments d'indépendance, et, en même temps, faire naître une émulation désirable chez les troupes fran-

çaises... Louis XV s'était vu obligé de modifier l'institution de la croix de Saint-Louis en créant l'ordre du Mérite militaire, en 1759, afin de pouvoir récompenser les services rendus par les officiers non catholiques. »

Ces décorations avaient, en effet, le grave inconvénient de ne glorifier que les hauts faits de l'armée, et seulement encore dans la personne des officiers.

En fondant la Légion d'honneur de manière à l'appliquer à tous les grades, à toutes les distinctions militaires, à tous les mérites civils, Napoléon manifesta la plus grande pensée politique : il faisait disparaître l'esprit de caste, ramenait l'unité dans l'État, la fusion des partis, l'égalité dans les distinctions bien acquises, identifiait le souverain à la nation, et la nation au souverain.

« Au moyen de la Légion d'honneur, dit M. A. Mazas, Bonaparte créait une sorte de lien entre les Français des opinions les plus divergentes ; il fondait en même temps la seule égalité qui puisse exister parmi les humains : l'égalité par le mérite : sous ce rapport, on doit mettre l'institution de la Légion d'honneur au rang des faits les plus saillants des temps modernes. »

Cette institution, proclamée comme loi de la république, le 29 floréal an X : 19 mai 1802, aurait dû, par conséquent, exciter la reconnaissance et l'admiration générales. Mais déjà cet esprit de jalousie, de dénigrement qui s'attache à tout ce qui s'élève et se distingue, avait pris naissance parmi nous ; les principes, les dignités, les honneurs, la magistrature, la royauté, les lois, avaient été souillés par la fange révolutionnaire : la Légion d'honneur, dès son berceau, ne fut pas plus épargnée. Des personnages éminents, que nous regrettons de rencontrer dans cette voie déplorable, ne reculèrent pas eux-mêmes devant la faute grave de faire tache à leur nom, en cherchant à flétrir, par d'inqualifiables sarcasmes, cette belle et noble création !...

« L'ordre proposé, dit le conseiller Berlier, conduit à l'aristocratie ; les croix et les rubans sont les hochets de la monarchie. »

A ce langage obligé d'un républicain atrabilaire, Napoléon répondit avec vivacité : « On nous parle toujours des Romains, et, à leur

sujet, on commet sans cesse de graves erreurs. Ainsi, pour repousser les distinctions, on met en avant le peuple chez lequel elles étaient le plus marquées ; puis on cite toujours Brutus comme l'ennemi des tyrans. Eh bien ! Brutus n'était qu'un aristocrate ; il ne tua César que parce que César voulait diminuer l'autorité du sénat pour accroître celle du peuple. Voilà comment l'ignorance ou l'esprit de parti cite l'histoire. Je défie qu'on me montre une république ancienne ou moderne dans laquelle il n'y ait pas eu de distinctions. On appelle cela des hochets ? Eh bien ! c'est avec des hochets que l'on mène les hommes. Voyez comme aujourd'hui le peuple se prosterne devant les décorations des étrangers. »

Mais voici des faits que la sagesse, la pudeur et la dignité de l'histoire ne sauraient trop condamner. « Madame de Staël, dit M. A. Mazas, épuisa, en cette occasion, tous les traits de la satire : quand un fonctionnaire de l'État ou un homme de lettres entrait chez elle, la fille de Necker l'apostrophait en lui disant : Eh bien ? vous êtes sans doute *des honorés ?* »

Ce jeu de mots, aussi dangereux qu'il était inconvenant, fut puni de l'exil. Peut-être eût-il été plus grand, plus généreux de le mépriser. Le châtiment fut bien sévère, sans doute ; mais est-il possible de ne pas le trouver mérité, si l'on considère la gravité, la portée de l'insulte ?

« Au milieu d'un repas qui eut lieu chez Moreau, dans le printemps de 1803, ajoute M. A. Mazas, il fit venir son cuisinier, et dit à ce domestique, devant tous les convives : « Michel, je suis content de ton dîner ; tu t'es vraiment distingué ; je veux te donner une casserole d'honneur ! »

Le vainqueur de Hohenlinden crut peut-être avoir fait une plaisanterie de bon goût : elle n'était, à notre sens, ni spirituelle, ni mesurée, ni convenante ; on sait où le *génie* qui la dictait conduisit *l'illustre* général !...

Toutefois, l'important et nouvel ordre n'en fut pas moins institué de la manière la plus brillante et la plus glorieuse.

Après une magnifique réception d'étrangers aux Tuileries, le premier consul, qui méditait la fondation de cet ordre, avait dit à

ceux qui l'entouraient : « Avec quelle avidité les assistants considéraient les ambassadeurs parés de plaques et de rubans des différents ordres de leur pays ! Denon, n'avez-vous pas remarqué cet empressement? »—« Je l'ai d'autant mieux remarqué, répondit le directeur des musées, que je le partageais moi-même. Il faut convenir que ces larges rubans d'une couleur tranchante, ces plaques, ces croix émaillées produisent un merveilleux effet, et contribuent singulièrement à relever le physique du personnage qui en est paré ; enfin, ça habille l'homme. »—« Voilà bien l'artiste ! reprit sèchement Monge qui était présent à cette conversation intime de la Malmaison ; ces croix, ces plaques, ces cordons, ne sont que du clinquant, de véritables hochets. » — « Hochets, tant qu'il vous plaira ; mais si on les aime, reprit Napoléon : ces croix, ces cordons, signes ostensibles des grandeurs humaines, frappent les yeux de la multitude et lui inspirent un respect involontaire.... Les hommes sont amoureux des distinctions, et les Français plus que les autres. » Eh bien ! dit froidement l'austère Monge, il n'y a qu'à rétablir la croix de Saint-Louis. »

Cette ironie était d'autant plus amère, que son auteur avait fait partie de la commission sur le rapport de laquelle on avait supprimé cet ordre « le 15 octobre 1793 : cent ans après sa création. » Napoléon, très-mécontent, rompit l'entretien.

Monge avait dit : « *Voilà bien l'artiste !* » Nous ajouterons : *Voilà bien le philosophe !...* En effet, deux ans plus tard, cet acerbe contempteur « *des croix*, *des plaques*, *des cordons*, *qui n'étaient*, *d'après lui*, *que du clinquant*, *de véritables hochets*, » ayant sans doute perdu le souvenir de ses boutades inconvenantes, modifié bien étrangement les premières dispositions de son esprit, se parait, avec complaisance, des insignes de grand officier de la Légion d'honneur, après avoir accepté les serments qu'on lui fit prêter.

« Cet austère républicain, dit M. A. Mazas, proposait par dérision, deux ans auparavent, de rétablir la croix de Saint-Louis, traitant de hochets les rubans et les autres insignes de chevalerie. On lui donna ceux de grand officier, et il les accepta sans opposer la moindre résistance. »

Moreau ne manqua pas de recevoir aussi la décoration de la Légion d'honneur, comme pour faire amende honorable de son indécente plaisanterie contre cette glorieuse institution. « Moreau lui-même, dit M. A. Mazas, fut nommé le 19 frimaire an XIII. Aucune réclamation, aucun refus ne parvinrent à la chancellerie. »

Du reste, au milieu des obstacles apportés à l'établissement de cet ordre, le premier consul, dans ses brillantes prévisions, se consolait des satires de l'envie en répétant souvent : « Patience, patience, ne portera pas qui voudra ce signe de l'honneur dont bien des gens semblent se moquer aujourd'hui : la Légion d'honneur finira par devenir un sujet d'ambition pour tout le monde !... »

Déjà plusieurs orateurs distingués avaient fait l'éloge de cet ordre pendant les débats relatifs à son institution : « Il s'agit ici, disait Rœderer, *de la création d'une nouvelle monnaie dont le titre est inaltérable.* » — « Le gouvernement nous propose, ajoutait Fréville, la création d'une *Légion d'honneur*, dont la dénomination seule annonce déjà la récompense la plus précieuse qu'il soit possible d'offrir à des Français. »

En effet, le texte de la loi spéciale de l'ordre ne laissait aucun doute sur l'objet que se proposait le gouvernement dans cette admirable fondation : « Il sera créé une Légion d'honneur destinée à récompenser les services militaires et les vertus civiles. »

Enfin, Napoléon mit le comble au merveilleux perfectionnement de l'ordre, en inscrivant de sa main, sur l'étoile qui le représente, cette sublime devise : « *Honneur et patrie !...* »

Les décorations des anciennes monarchies avaient déjà produit de grandes choses; celle de la Légion d'honneur offrit le magique talisman qui devait enfanter des prodiges ! Voyez dans la littérature, dans les sciences, dans les arts, dans les industries : quel irrésistible entraînement, quelles découvertes, quels progrès !... Voyez, dans les champs d'Austerlitz, tous ces témoignages éclatants de la valeur et du courage: ces combats de géants, ces faits d'armes sans pareils, que nous admirons surtout parce qu'ils devinrent *les préliminaires et les moyens* de cette paix si glorieuse pour la France : *de la paix de Tilsitt !...*

« La croix de la Légion d'honneur, dit M. A. Mazas, venait de recevoir son baptême de gloire dans les champs d'Austerlitz, comme la croix de Saint-Louis avait reçu le sien dans les champs de Denain... Dès ce moment, les frondeurs se turent et l'admiration fit place au dénigrement. »

Voilà pourtant les puissants, les merveilleux moyens que le vandalisme révolutionnaire voulait anéantir dans son aveugle délire, ou plutôt dans sa clairvoyante infamie : car il avait bien compris que le meilleur procédé pour détruire l'action de la machine gouvernementale était d'en briser le ressort ; que l'atteinte la plus sûre portée à l'existence du corps social était d'en éteindre le principe de vie !

Faut-il donc s'étonner actuellement de toutes ces excentricités révoltantes que le socialisme brutal vint jeter, avec un cynisme stupide, au milieu des peuples civilisés ; faut-il s'étonner, quand on voit les distinctions, les dignités avilies, foulées aux pieds ; l'honneur, la vertu mis au ban du mépris, de cette invasion des vices et des crimes, plus terrible et plus affreuse encore que celle dont le farouche Attila vint autrefois désoler nos contrées ?

Aujourd'hui donc, peut-être demain serait-il trop tard, que les gouvernements, les États, les sociétés, les familles, les individus s'empressent de relever dans l'opinion, dans l'estime publique, la vertu, l'honneur, les véritables dignités, les distinctions méritées : l'ordre, le bien-être, la prospérité, la paix des nations sont à ce prix !...

CHAPITRE XI.

MÉPRIS DES LOIS.

La première mesure que prennent la raison, la sagesse humaines lorsqu'il s'agit d'établir une société, de fonder un État, c'est de formuler un certain nombre de règlements essentiels que l'on nomme *lois organiques* ; ensuite ceux qui doivent consacrer les

droits, prescrire les devoirs, réprimer, punir les méfaits, etc., sous les titres de *lois : civiles*, *criminelles*, *pénales*, etc. C'est d'engager par serment tous les individus qui font partie de l'association à respecter ces lois, comme des principes sacrés, dans leur exercice et dans leurs applications.

« La loi sans juge, dit M. Massot, est comme la société sans loi : une hypothèse aussi insensée que celle d'un homme vivant sans les indispensables organes de la vie. » Il n'y a pas d'État, dit Platon, là où le pouvoir judiciaire n'est pas régulièrement constitué. »

Le dernier, l'infaillible moyen que le génie du mal emploie, lorsqu'il veut renverser, anéantir les empires et les sociétés, c'est d'ébranler toutes les lois ; et lorsqu'il ne peut obtenir leur destruction, c'est de chercher à les déconsidérer par le plus indigne et le plus coupable mépris.

Qu'on nous le dise, aujourd'hui que, dans cette grave question, l'expérience est faite sur presque toutes les parties de la terre habitée, n'est-ce pas ainsi que procédèrent, d'une part, les bienfaiteurs de l'humanité, pour l'institution, le bonheur, la prospérité, la paix, la civilisation des peuples ; de l'autre, les ennemis du genre humain, pour la corruption, les misères, les souffrances, l'anarchie, la décadence et la ruine entière des nations ? N'est-ce pas ainsi que ces génies de la perversité commencèrent au milieu de nous l'œuvre de leurs sanguinaires exécutions ; qu'arrêtés dans cette voie fatale et désastreuse, ils viendraient s'y précipiter encore, avec de nouveaux, de plus grands dangers pour l'État, aussitôt que le pouvoir social aurait inconsidérément brisé leurs entraves ?...

Mais que sont donc ces lois instituées pour gouverner les nations dans une société civile bien comprise ?

Nous l'avons dit, pour être bonnes par nature, les lois et les constitutions humaines doivent se modeler sur les constitutions et les lois de Dieu : le système du monde rentrer, comme partie, dans le système de l'univers.

« C'est une condition essentielle de toute législation civile, ajoute M. G. Bressolles, de ne pas contredire, dans ses prescriptions, la loi providentielle qui lui sert de parallèle et qui parle aux peuples

comme aux individus. Avec cette notion, il sera facile d'expliquer pourquoi, dans l'imposante marche des peuples vers la liberté, les catholiques sont toujours en progrès. »

Montesquieu l'a dit, avec beaucoup de raison, dans cette définition si critiquée par des hommes, habiles sans doute, mais qui n'avaient pas compris toute la profondeur qui vient en caractériser le merveilleux sens : « Les lois, dans la signification la plus étendue, sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. »

« La pensée de Montesquieu n'est pas une vaine généralité, ajoute M. F. Laferrière ; aussi, quand il vient à caractériser les lois politiques et civiles, il dit : « La loi en général est *la raison humaine*, en tant qu'elle gouverne tous les peuples de la terre, et les lois politiques et civiles de chaque nation ne doivent être que les *cas particuliers* où s'applique cette raison humaine. »

« Concluons, ajoute encore l'auteur, et disons d'après Montesquieu : les lois, considérées dans leur essence, dans leur nature immuable et antérieure aux lois écrites, sont les rapports qui dérivent de Dieu et de la nature de l'homme et des choses... Les lois sociales, conformément à leur essence, à leur but légitime, doivent être l'expression des rapports politiques et civils qui dérivent de la nature de l'homme et de la société. »

Lorsque les lois du pays sont ainsi basées sur la raison et la justice, malheur au pouvoir social qui ne les observe pas; malheur plus désastreux encore au peuple qui ne craint pas de les violer : il ne reste plus, en effet, qu'à dire à l'un et à l'autre avec Pascal : « La violence et la vérité ne peuvent rien l'une sur l'autre ; tous les efforts de la violence ne peuvent affaiblir la vérité : la violence n'a qu'un cours borné par l'ordre de Dieu ; au lieu que la vérité subsiste éternellement comme Dieu même. »

« Comprenons, dit Lamennais, que la société ne consiste point dans l'assemblage des corps et dans la combinaison des intérêts matériels ; qu'elle ne devient une vraie société que lorsque ses membres, unis par des lois relatives à leur nature intelligente, obéissent au pouvoir suprême qui régit tous les êtres intelligents. Car il n'existe de véritable société qu'entre les intelligences ; et c'est

une des raisons pourquoi la société humaine se dissout quand l'homme, se matérialisant, ne met plus dans la société que son corps, son action et ses besoins physiques. Comprenons enfin que si le Créateur a établi un ordre plein de sagesse et de majesté dans la collection des êtres matériels, s'il les a soumis à des lois appropriées à leur nature et d'où dépend leur conservation, il est absurde de penser qu'il n'existe aucun ordre voulu de Dieu dans la société des intelligences abandonnées sans règle et sans lois aux destins qu'elles se feraient elles-mêmes. Cela répugne aux plus simples lumières de la raison. Tout ce qui est, est ordonné : l'existence simultanée de plusieurs êtres semblables enferme dans sa notion celle de certains rapports naturels entre ces êtres, par conséquent l'idée d'ordre ; et de là vient qu'en détruisant l'ordre naturel entre les êtres, on détruit les êtres mêmes. »

Ces principes, essentiellement raisonnables et vrais, nous démontrent deux grandes vérités pratiques, nous conduisent à deux conséquences du plus haut intérêt en matière d'économie gouvernementale : *Les lois établies par la sagesse humaine doivent, pour mériter leur titre, rentrer essentiellement dans les desseins providentiels : les peuples, pour être dignes et conséquents, doivent obéir à ces lois comme ils obéiraient à Dieu lui-même.*

En sortant de ces deux règles fondamentales et protectrices des sociétés humaines, toute nation court à sa démoralisation, à sa ruine : puisque dans la première infraction le législateur fait de l'arbitraire au profit du despotisme ; et, que dans la seconde, le peuple fait de la rébellion au profit de l'anarchie.

Tout pouvoir comme toute obéissance doivent donc se rapporter à la raison infaillible et suprême, comme à leur principe, à leur fin : le premier devient ainsi respectable et puissant; la seconde, noble et féconde : hors de cette voie, l'une et l'autre tombent dans le désordre, l'abjection et le mépris.

« Que tous, dit l'apôtre, soient soumis aux puissances supérieures ; car il n'y a point de puissance qui ne soit de Dieu : c'est lui qui les a ordonnées ; celui donc qui résiste au pouvoir résiste à l'ordre de Dieu : le prince est le ministre de Dieu pour le bien ; il est donc

nécessaire que vous soyez soumis non-seulement par la crainte du châtiment, mais par un devoir de conscience. »

« La démocratie la plus effrénée, dit Lamennais, qui n'est que l'absence de tout ordre et de toute loi, ou le gouvernement des passions, au lieu de les satisfaire, les irrite ; et le peuple toujours convoitant, toujours détruisant, tourmenté de vagues désirs et de craintes vagues, se fatigue à creuser sa tombe, et cherche avec anxiété le fond du désordre dans l'espoir d'y trouver le repos; la seule ombre de l'autorité l'effraie, toute inégalité, toute distinction quelconque excite sa défiance et blesse son orgueil ; honorant de sa haine tout ce qui s'élève au-dessus de lui, tous les genres de supériorité, sans exception, il punit inexorablement les services qu'on eut le généreux courage de lui rendre ; il punit les richesses, les talents, le génie, la gloire, la vertu même ; et Aristide est banni de la cité qu'il sauva, *parce que les Athéniens s'ennuient de l'entendre appeler juste !* »

Voilà pourtant le terme révoltant et fatal où conduit cette philosophie du socialisme, qui veut mettre les passions à la place de la raison ; la force matérielle, à la place de la puissance morale ; l'arbitraire, à la place des lois ; l'homme, à la place de Dieu !...

Elle vient armer le citoyen contre la cité ; le sujet, contre le souverain ; la créature, contre le créateur : et dans la criminelle intention de la perdre par l'orgueil, elle dit à celle-ci, ajoute Lamennais : « Ta raison est la source de la vérité, et ta volonté la source du pouvoir : la vérité n'est plus que ce qui flatte les penchants, le pouvoir n'est plus que la force, qui, dirigée par l'intérêt particulier ou par les passions, porte le désordre et la mort dans les derniers éléments de la société ; et ses membres, avec des droits égaux et des intérêts contraires, se détruiraient jusqu'au dernier, si, doués de forces inégales, le plus fort n'asservissait le plus faible à ses volontés, devenues l'unique loi, l'unique droit, l'unique justice : tel est le résultat nécessaire de l'absurde contrat social rêvé par la philosophie, et qui n'est, en réalité, qu'une sacrilége déclaration de guerre contre la société et contre Dieu. »

Le mépris du socialisme ne s'arrête pas, en effet, aux *lois humaines* ; dans son audacieuse et criminelle prétention, il voudrait décon-

sidérer, anéantir jusqu'aux *lois divines*; c'est là surtout qu'il aspire avec le plus de persévérance et d'acharnement: il sait, en effet, que les premières n'amènent et n'exigent que LA PROBITÉ LÉGALE, plus facile à corrompre; tandis que les secondes produisent et nécessitent LA PROBITÉ VERTUEUSE, par ces lois mêmes, à l'abri des séductions; faut-il dès lors, s'étonner du cynisme avec lequel ces fauteurs de guerres civiles et d'anarchie parlent de la religion au milieu de leurs clubs et de leurs saturnales : c'est pour leurs dents venimeuses, pour leurs morsures impuissantes, ce qu'est la lime pour celles du serpent: n'importe ! ils mordront toujours; car ils ont l'expérience que, chez les peuples régis par ces lois divines, leur mission est encore une occasion de scandale effrayant; leur enseignement, un objet de sérieuse réprobation !... Et pourtant combien cette religion offre de garanties et de consolations à ceux qui la cultivent; combien elle présentera, demain peut-être, de moyens de réhabilitation à ceux mêmes qui la méprisent aujourd'hui !...

« Chose merveilleuse, dit Lamennais, en même temps que la religion abat l'orgueil humain sous la hauteur de ses préceptes, et réprime tout sentiment de présomption dans le juste, en lui montrant sans cesse au-dessus de lui de nouvelles vertus à acquérir, elle relève la confiance du coupable en ouvrant au repentir l'immense sein de la miséricorde divine : au contraire de la philosophie, qui ravit à la vertu jusqu'à l'espérance, la religion ôte le désespoir du crime même ? »

Dans notre société moderne, ce mépris des lois divines d'abord, des lois humaines ensuite, fut une conséquence des progrès de l'incrédulité que nous avons vue passer, dans sa marche fatale, par les trois phases de sa funeste révolution, et que nous avons ainsi caractérisées: incrédulités : *religieuse*, *philosophique*, *absolue*. Trois hommes personnifient les trois conditions de ce regrettable désordre: Calvin, *le schisme*; J. J. Rousseau, *le déisme*; Diderot, *l'athéisme*: quelle effrayante progression; et combien le grand et complet désastre de l'humanité s'approche, si, méconnaissant les périls qui l'environnent de toutes parts dans la situation précaire et misérable qu'elle s'est faite, un dernier effort de sa raison et de son courage ne lui marque

pas un temps d'arrêt, pour l'entraîner dans une direction opposée en la reportant vers son Dieu, vers son principe et sa fin!...

« Jusqu'ici, dit Lamennais, l'homme conservait quelques traits de ressemblance avec son auteur: l'athéisme achève de les effacer, tous les fondements de la certitude ébranlés à la fois s'écroulent, une profonde nuit couvre l'entendement; la raison, chancelante dans les ténèbres, ne sait où se prendre, et s'enfonce dans le scepticisme absolu. En perdant Dieu, l'homme perd toutes les vérités: tel est le terme extrême du désordre dans l'être intelligent; tremblant à la vue de ce désordre, il est plus effrayant que ne serait le chaos de la nature, si l'astre du jour s'éteignait... Sectaires, déistes, athées, ne dites point: Comment serions-nous coupables de nous tromper, en cherchant sincèrement ce qui est vrai? car cela même c'est accuser Dieu... c'est dire qu'ordonnant à l'homme de croire la vérité, il lui refuse le moyen de la connaître. »

Nous l'avons déjà dit, nous le répéterons, parce que c'est pour nous une croyance positive: dans notre siècle d'intelligence et de lumières, il n'existe plus d'athées de bonne foi; ceux qui professent d'aussi fatales doctrines, pour corrompre les populations et bouleverser les empires, sont donc à la fois criminels envers Dieu, envers les hommes, envers leur conscience!

Il serait, en effet, difficile de comprendre tous les maux que, dans les masses, peuvent occasionner d'aussi pernicieuses doctrines, si l'expérience n'avait pas déjà fait, même au milieu de nous, cette effrayante révélation; pour arriver à ces données utilement significatives, il ne faut donc pas beaucoup d'intelligence, il n'est besoin que d'un peu de mémoire.

« Les disciples d'Épicure et de Spinosa, se croyant déchargés, dit Leibnitz, de la crainte importune d'une Providence surveillante et d'un avenir menaçant, lâchent la bride à leurs passions brutales, et tournent leur esprit à séduire et à corrompre les autres; et s'ils sont ambitieux et d'un caractère un peu dur, ils seront capables, pour leur plaisir ou leur amusement, de mettre le feu aux quatre coins de la terre... Je trouve que des opinions approchantes, s'insinuant peu à peu dans *l'esprit des hommes du grand monde, qui règlent*

les autres et dont dépendent les affaires, et *se glissant dans les livres à la mode*, disposent toutes choses *à la révolution générale dont l'Europe est menacée.* »

En nous reportant à l'époque où ces remarquables lignes furent écrites, nous nous demandons si c'est tout simplement la main d'un philosophe observateur, ou si ce ne serait pas plutôt celle d'un prophète inspiré qui les a tracées... Mais ce qui ne fait plus doute pour nous, c'est que, les mêmes causes persistant, on doit craindre le retour des mêmes effets, avec d'autant plus de fondement que la valeur de la prévision est aujourd'hui fortifiée par le témoignage de l'expérience.

« Elle est née, en effet, cette révolution, dit Lamennais : qui l'ignore dans le monde entier? Les coups portés, en Europe, à la société et à la religion, retentissent encore en ce moment sur les rivages de l'Amérique, et jusqu'au fond de ses forêts ensanglantées. Oui, les hommes ont été, l'orgueil même ne le peut nier, ils ont été punis comme jamais les hommes ne le furent; mais sont-ils corrigés? Si je regarde autour de moi, je lis la révolte écrite sur des fronts cicatrisés par la foudre des vengeances divines. Si je prête l'oreille, j'entends des blasphèmes hautains et des ris moqueurs. Dieu est encore un scandale pour ceux qui avaient juré de l'anéantir. Et gardez-vous de penser qu'ils aient perdu l'espoir ou abandonné le dessein de le détrôner. S'il subsiste un reste de foi, si la terre est encore esclave de l'espérance, c'est qu'on a mal attaqué le ciel. Pleins de cette idée, ils rassemblent, sous nos yeux, et renouent les fils dispersés de leur vaste conjuration. Évoquant avec éclat, de la poussière du sépulcre, les premiers chefs de la guerre sacrilége qu'ils ont résolu de prolonger, ils se flattent que leurs spectres bouleverseront une seconde fois le monde. Eh quoi! n'est-ce donc pas assez de malheurs, assez de forfaits? Et quelque insatiable qu'on puisse être de calamités et de crimes, ne devrait-on pas être rassasié? Contemplez cette Europe, naguère si florissante, et maintenant si profondément misérable... Trop heureuse encore si sa défaillance ne dégénère pas en une torpeur incurable et *ne la conduit pas insensiblement, après quelques nouvelles crises, au dernier sommeil!...* »

Voilà, certes, une bien vive et bien naturelle peinture de notre présent : Dieu veuille que ce ne soit pas une seconde et terrible prophétie de notre avenir !...

Il ne suffit pas, en effet, pour qu'un peuple existe et prospère, qu'il ait un pouvoir social juste, ferme, bienveillant; des lois équitables et nettement formulées ; il faut encore et surtout que chaque citoyen, dirigé par l'amour de la patrie, affectionne le pouvoir social, s'empresse de le seconder ; porte un profond respect aux lois et facilite leur application par son obéissance et sa moralité.

« Les bonnes mœurs, dit Lamennais, achèvent l'ouvrage des bonnes lois : à quoi sert d'écrire l'ordre dans un code, si la religion n'en grave l'amour dans les cœurs? Les lois, d'ailleurs, se bornent à proscrire certains délits, elles ne commandent aucune vertu. »

Combien, dès lors, n'était-il pas dangereux et nuisible, dans nos chambres législatives, de laisser au peuple une puissance d'autant plus à craindre qu'il n'était pas en mesure d'en comprendre la portée ; que ses décisions ne pouvaient jamais avoir pour guides que la passion ou l'impéritie !

« Il y avait un grand vice dans les anciennes républiques, dit Montesquieu ; c'est que le peuple avait droit d'y prendre des résolutions actives et qui demandent quelque exécution, chose dont il est entièrement incapable. Il ne doit entrer dans le gouvernement que pour choisir ses représentants : ce qui est très à sa portée... Le corps représentant ne doit pas être choisi non plus pour prendre quelque résolution active, chose qu'il ne ferait pas bien; mais pour faire des lois, ou pour voir si l'on a bien exécuté celles qu'il a faites, chose qu'il peut très-bien faire, et qu'il n'y a même que lui qui puisse bien faire. »

La publicité des débats parlementaires n'arrive qu'à jeter l'incertitude et l'indécision dans le peuple qui se trouve obligé d'avoir un avis entre deux députés opposés, comme le malade entre deux médecins, et de juger sans capacité : aussi, dit très-bien M. Laurentie : « On voit alors l'anarchie descendre du sommet de la puissance. »

Toutefois, dans cette grande mission élective du pouvoir appelé à le gouverner, un peuple doit procéder, avec autant de sagesse que

de circonspection, pour n'avoir pas à regretter son œuvre, ce qui serait fâcheux ; et surtout pour n'avoir pas à la briser, ce qui deviendrait bien plus fâcheux encore. Le pouvoir, de son côté, doit bien comprendre le caractère, la mesure et la portée de son empire, pour ne pas légitimer ces regrets, et surtout justifier cette violente et criminelle exclusion.

« Quand Tarquin exerçait ses vexations, dit Montesquieu, Rome était indignée du pouvoir qu'il avait usurpé : quand les décemvirs exercèrent les leurs, elle fut étonnée du pouvoir qu'elle avait donné... Le spectacle de la mort de Virginie, immolée par son père à la pudeur et à la liberté, fit évanouir la puissance des décemvirs. Chacun se trouva libre, parce que chacun fut offensé : tout le monde devint citoyen, parce que tout le monde se trouva père. »

Ce serait donc par une double erreur également préjudiciable à l'ordre, à la civilisation d'un pays, à la vie, à la sécurité d'un État, que la nation se croirait servilement enchaînée par la délégation du pouvoir, par les lois ; et que le pouvoir délégué s'arrogerait la liberté d'agir suivant ses plus injustes et ses plus capricieuses volontés. Le pouvoir social et les lois sont, au contraire, pour les nations, les garanties d'une véritable liberté ; comme la délégation de ce pouvoir doit être, pour celui qui s'en trouve honoré, l'obligation sacrée de ne l'employer qu'au service de la justice, de la raison, de la sagesse et de l'intérêt des peuples. Ces deux conditions sont la base fondamentale des États.

« La liberté philosophique, dit Montesquieu, consiste dans l'exercice de sa volonté, ou du moins, s'il faut parler dans tous les systèmes, dans l'opinion où l'on est que l'on exerce sa volonté. La liberté politique consiste dans la sûreté, ou du moins dans l'opinion que l'on a de sa sûreté. Cette sûreté n'est jamais plus attaquée que dans les accusations publiques ou privées. C'est donc de la bonté des lois criminelles que dépend principalement la liberté des citoyens. »

En résumé, la puissance du gouvernement et des lois n'est un joug, une entrave que pour les crimes, les vices, les mauvaises passions : elle devient, au contraire, une égide, un moyen d'affranchissement et de véritable liberté, pour le génie, l'honneur et la vertu.

Si l'on avait pu, si l'on avait voulu surtout bien comprendre cette distinction si simple et cependant si profondément organisatrice, que l'on eût évité de vaines discussions, de paradoxes, de méfaits, de misères, de calamités et de sanglantes révolutions !... Il est, en effet, difficile de s'abandonner aux illusions, quand les faits parlent avec une si terrible autorité : « Trois budgets, dit M. Léon Faucher, sont effrayants, chez les peuples civilisés, par leur accroissement : les budgets *du crime, de la prostitution, de la misère !...* tous trois réagissant les uns sur les autres, en allant grossir le budget de la mort !... » Or, si l'on veut bien connaître le mal profond qui nous consume encore aujourd'hui, que l'on consulte ces trois budgets; rien n'est plus facile, rien n'est plus positif : c'est une simple question de chiffres !...

Quant à la question d'avenir, est-il plus malaisé de la décider, au milieu de ces conditions du présent et de ces enseignements du passé ? Avec les esprits les plus clairvoyants, nous ne le pensons pas.

« Le raisonnement et les faits le démontrent de concert, dit Lamennais, et quiconque sait voir et réfléchir reconnaîtra qu'en abolissant, avec la notion de l'autorité, tous les principes conservateurs de l'ordre, de la paix, du bonheur et de la liberté des peuples, les doctrines indépendantes, charte sanglante de la discorde et de l'oppression, n'ont jamais produit ni pu produire, sous toutes les formes de gouvernement, depuis l'absolu despotisme jusqu'à la démocratie absolue, que des tyrans et des esclaves, des révolutions et des forfaits. »

Aujourd'hui la partie dogmatique de ces funestes enseignements commence à fléchir sous l'empire salutaire de la raison, de la morale, de la religion; un retour semble vouloir s'effectuer vers les croyances, le respect de la famille, de l'autorité, des lois; mais la partie pratique infiltrée dans les masses, fatalement passée en habitude, continue ses coupables et dangereuses manifestations. Chose étrange : on fait des tentatives, on effectue, chaque jour, des actions dont on rougirait de soutenir les principes; et, dans cet affligeant degré de perversité, le corps social ressemble à ces hommes d'une corruption raffinée, qui proscrivent le mot en acceptant la chose;

rien n'est plus alarmant qu'un pareil désordre, une telle énormité; c'est le cynisme sous le voile de la pudeur; c'est le vice déguisé sous le masque de la vertu!... Lorsqu'ils arrivent à ce périlleux état que l'on a, par la plus regrettable inconséquence, trop souvent nommé politesse, courtoisie, bonnes manières, etc., les peuples énervés par l'abus des débordements, dont ils ne conservent pas même la sauvage énergie, sont bien près de subir le joug des nations plus robustes, s'ils ne touchent même à leur entière dissolution.

« Quand les doctrines matérialistes, qui réduisent la morale à l'intérêt particulier, dit Lamennais, s'introduisent chez un peuple, d'ordinaire leur premier effet est de troubler l'ordre politique et de diviser les citoyens, en exaltant, sans mesure, le désir de la domination. Tout le monde veut commander, personne ne veut obéir; on se dispute le pouvoir avec rage, et l'État déchiré succomberait sous les factions, si les âmes, peu à peu se dégradant, et mûres enfin pour tout supporter, ne se précipitaient d'elles-mêmes au-devant du despotisme; car c'est dans l'anarchie que se préparent les éléments de la servitude, et plus l'anarchie a été complète, plus la servitude qui la suit est profonde. On ne remarque pas assez ce double effet de la dépravation des mœurs par l'impiété, qui est d'irriter l'orgueil des hommes au point de leur rendre odieux le gouvernement le plus doux, et d'éteindre tellement en eux le noble sentiment de leur dignité, qu'ils ne trouvent rien d'intolérable, rien qui les révolte ou les étonne, dans la plus féroce tyrannie... *Panem et circenses*, criaient les Romains au temps des Césars : du pain et des jeux : un peu de pain trempé dans du sang, voilà tout ce que demandait à ses maîtres ce peuple si fier et si poli, qui avait conquis le monde!... »

Quand l'esprit d'insubordination, d'anarchie, de révolte et d'insurrection, est passé de l'individu dans la famille, de la famille dans l'État, il ne borne point là sa course effrénée; il passe de l'État dans l'humanité; l'on voit alors les peuples, méprisant les droits des autres peuples, comme les individus avaient méprisé ceux de leurs concitoyens, briser les dernières entraves opposées à leurs méfaits, en déchirant le pacte du droit des gens, comme les fauteurs de révolutions ont déchiré le code sacré des lois de leur pays : alors ce n'est

plus seulement un royaume qui se démoralise et périt, c'est le genre humain tout entier qui tombe dans le désordre, l'immoralité, la corruption, la misère!... Qui peut dire, en effet, où s'arrêteront les influences fatales de cette propagande révolutionnaire, qui déjà, comme ces grands fléaux destructeurs des populations, a bientôt fait le tour du monde?...

« Quand les rapports sociaux, qui unissent les hommes dans une même société, ont été détruits ou altérés, dit Lamennais, les rapports qui unissent les peuples dans la grande société du genre humain se détruisent ou s'altèrent pareillement. On ne connaît plus d'autre droit de la guerre que l'intérêt particulier de chaque nation, ni d'autre droit des gens que la force. La haine des autres, fruit de l'amour exclusif de soi, anime les peuples comme les individus et les rend durs, jaloux, destructeurs. »

Que reste-t-il donc ainsi pour gouverner les hommes, lorsque les puissances *religieuse* et *légale* n'ont plus d'empire?... Évidemment la seule *force brutale*, avec les terribles conséquences de son action : les vices, les crimes, l'effusion du sang, la dévastation, le chaos!...

Craignons les mortels progrès d'un mal aussi dangereux, mais ne le croyons pas incurable; voyons comment l'un des publicistes les plus originaux et les plus vrais comprend la décadence des nations et les moyens providentiels de leur précieux retour vers la prospérité, le bonheur : cet enseignement ne sera pas sans à-propos et sans fruit.

« Lorsqu'un peuple corrompu, dit Vico, devient esclave de ses passions effrénées : du luxe, de la mollesse, de l'avarice, de l'envie et du faste, si la Providence ne trouve point un remède au dedans, elle le fait venir du dehors; ce peuple devient esclave par une loi du droit naturel, qui résulte de sa nature même, et il est assujetti à des peuples meilleurs qui le soumettent par les armes.

« Si les peuples restent longtemps livrés à l'anarchie, s'ils ne s'accordent pas à prendre un des leurs pour monarque, s'ils ne sont point conquis par une nation meilleure, qui les sauve en les soumettant, alors à ce dernier des maux la Providence applique un remède extrême : les sujets de ces peuples, accoutumés à ne penser

qu'à l'intérêt privé, au milieu de la société, y vivent dans une profonde solitude d'âme et de volonté, semblable à celle des bêtes sauvages; on peut à peine en trouver deux qui s'accordent, chacun ne suivant plus que son intérêt et son caprice; alors les guerres intestines, les factions, les discordes privées achèvent de déchirer ce malheureux pays et le couvrent de la rouille d'une barbarie pire que la première, parce qu'elle n'offre qu'une lâche et hypocrite férocité qui, au milieu des caresses et des embrassements, en veut à la vie de l'ami le plus cher. Dans cet état affreux, le peuple devient comme engourdi et stupide, jusqu'à ce qu'il apparaisse chez lui des hommes qui ramènent l'antique simplicité des premiers âges, et qui l'élevant au-dessus des autres par la religion, la vérité, la bonne foi, recommencent le cours du cercle dans lequel roule sans cesse le monde social. »

Voici, d'après l'auteur, le cercle humanitaire ainsi parcouru : trois âges, trois espèces d'hommes en marquent les trois phases principales.

PREMIER AGE. — *Hommes grossiers.* — En présence des grands spectacles de la nature : la foudre, les cataclysmes, etc.; terreur, droit divin, théocratie, divination, superstition, fanatisme.

SECOND AGE. — *Hommes aguerris par la lutte.* — Héroïsme. D'autres réfugiés près de la puissance : esclavage. Autorité du père de famille; proclamation des droits et des devoirs; établissement des lois; origine de la monarchie.

TROISIÈME AGE. — *Hommes distingués par l'étude.* — Développement de l'intelligence, des sciences, des arts, des industries, du bien-être; idées d'égalité; réaction des clients; union contre eux; féodalité, pour résister au peuple, au souverain. Révoltes, anarchie; ou, si l'on veut, démocratie, d'abord; anarchie ensuite.

Toute la doctrine de Vico se trouve dans l'idée sublime d'une Providence qui règle les choses humaines pour l'ensemble, en laissant à l'homme sa liberté de s'organiser en particulier dans la famille, les sociétés, les États; avec les vicissitudes et les modifications du cercle que nous venons de retracer : tandis que l'œuvre de Dieu marche toujours vers le but que s'est proposé la suprême intelligence lorsqu'elle créa le genre humain.

Ainsi, d'après l'auteur, dans les trois grandes phases des révolutions du cercle qu'elle doit parcourir, l'humanité prend successivement pour guides : à la première, *la volonté de Dieu;* à la seconde, *l'énergie de l'homme fort;* à la troisième, *la puissance de la raison humaine.*

Dans sa manière de voir, sous l'influence de ces incessantes et remarquables transitions des peuples et des pays, le savant publiciste n'établit pas bien le retour des nations trop civilisées à la barbarie nouvelle, retour dont il admet cependant la possibilité, contrairement à l'opinion d'un grand nombre d'écrivains. Il semble ensuite abandonner les fluctuations du genre humain à cette indifférence, à cet automatisme toujours si périlleux, sans lui présenter un moyen de sauvetage au milieu des écueils redoutables qu'il est obligé de franchir.

Ce n'est pas ainsi que l'on peut sauver les peuples menacés d'une ruine entière par la haine du pouvoir et le mépris des lois. Il ne reste plus, en effet, qu'un seul moyen, et la puissance gouvernementale doit avoir le courage de l'employer avec énergie.

Lorsque les lois sont méconnues, le pouvoir insulté, la société n'a qu'un seul refuge assuré : le gouvernement militaire; la mise en état de siége de toute la nation.

S'il convient, en effet, de parler un langage paternel à des esprits simplement égarés par les illusions du vertige et de l'erreur, il serait inconséquent et condamnable de porter la bonté, qui ne serait alors qu'une dangereuse et coupable faiblesse, jusqu'à parlementer affectueusement avec des cœurs profondément corrompus, avec des hommes de sang et de rébellion, qui n'ont qu'un but, la destruction des États; un procédé, les révolutions et la guerre civile !... Avec de tels ennemis, la puissance gouvernementale n'a qu'une voie salutaire à suivre : repousser la force par la force; contraindre à se soumettre aux lois que l'on ne veut plus respecter; et faire craindre un pouvoir que l'on refuse d'environner de son concours et de son affection.

Ce moyen est affligeant, terrible sans doute : mais il est impérieusement exigé, comme le seul que l'on puisse efficacement oppo-

ser à la destruction du corps social : c'est l'entrave puissante par laquelle on enchaîne le maniaque furieux qui menace la vie de ceux qui l'entourent, jusqu'au moment où le retour de sa raison permettra de le rendre à la liberté !...

Qui donc, en effet, ici mérite les égards et la protection, ou de la société que l'on doit défendre, ou des forcenés qui conspirent à sa perte, et que la sagesse prescrit même de garantir contre leurs propres excès?

L'histoire n'a-t-elle pas déjà répondu bien tristement à cette question d'une très-haute importance et d'une gravité trop douloureusement démontrée ?

Si le meilleur des souverains avait, en effet, déployé toute cette énergie dans une circonstance pareille, il n'eût pas été la première victime de son excessive bonté ; la France n'aurait peut-être pas à déplorer tant de malheurs, de calamités, de désastres ; elle n'aurait pas surtout à rougir éternellement du plus criminel des parricides !... Quel résultat !... Quel enseignement !...

TROISIÈME SECTION

CONCLUSION DU SYSTÈME SOCIAL.

Nous croyons avoir consciencieusement abordé toutes les parties de notre immense et difficile programme. Pour mieux en faire saisir l'ensemble, nous résumerons succinctement les principes fondamentaux que nous avons développés, les grandes conséquences pratiques et moralisatrices qu'il nous a paru naturel et nécessaire d'inférer de ces principes.

Dans le SYSTÈME GÉNÉRAL DE L'UNIVERS, ayant pour créateur et pour administrateur suprême Dieu avec toutes ses perfections, existe *un système particulier*, *social*, offrant l'homme pour gouverneur délégué, avec son indépendance, avec ses vertus et ses vices personnels.

Au milieu de cette admirable ordonnance du monde, *le système social*, condition organique de l'humanité, primitivement formée pour la vie commune et pour la civilisation, participe donc à la fois, dans son essence, de la nature divine qui constitue son âme, sa vérité, sa force, sa garantie providentielle; et de la nature humaine qui présente son corps, ses facultés actives, ses causes d'erreur, de faiblesse, de corruption et de chute.

En dehors de ces grands et véritables principes de la constitution du monde et des sociétés humaines, *l'athéisme* nous représenterait l'économie universelle gouvernée, dans son admirable harmonie, par une aveugle fatalité, ce qui deviendrait inconséquent, absurde. *Le rationalisme* nous montrerait l'économie sociale privée des inspirations divines et des secours d'une providence tutélaire,

n'ayant, pour moteur, pour gouvernail et pour frein, que le discernement, la sagesse de l'homme, ce qui serait effrayant et bien périlleux à la fois.

Avec ces principes, au contraire, la merveilleuse coordination de l'univers s'explique et s'entretient par le fait même de la sagesse éternelle; de même qu'avec la protection céleste, les destinées de l'humanité s'accomplissent avec des chances de succès, de bien-être et d'avenir, au milieu même des dangers de son imprévoyance, de sa fragilité, de son libre arbitre.

Ainsi bien compris, *le système social* offre deux mobiles principaux et surtout différents dans leur influence : L'ACTION DE DIEU : action toute providentielle ; action d'inspiration, de conseils du Créateur, n'imposant jamais sa volonté, ce qui réduirait la créature à l'automatisme sans mérite comme sans responsabilité ; *l'action de l'homme ;* action directe, positive, qui s'effectue sans entraves d'en-haut pour sa liberté; ce qui la rend comptable des résultats qu'elle produit, et qui deviennent en conséquence ou des actes méritoires, ou de punissables méfaits.

Au milieu de ces conditions essentielles et qu'il est indispensable de rigoureusement apprécier, se forment toutes les associations humaines, depuis la famille, leur premier élément, leur modèle, jusqu'aux plus grands empires, jusqu'à l'humanité comprise dans une commune alliance : leur objet et leur fin.

Avec la création de l'homme, avec l'institution, le progrès des sociétés, apparaissent des *droits* et *des devoirs;* pour les sociétés naissantes comme pour celles dont le développement est considérable; pour l'homme de la nature, comme pour l'homme de la civilisation.

POUR L'HOMME DE LA NATURE, *le droit* individuel se trouve dans le libre arbitre : *les devoirs*, dans les rapports avec Dieu, avec les autres hommes, avec la famille, avec les objets de la création.

POUR L'HOMME DE LA CIVILISATION, indépendamment de ce droit et de ces devoirs, se présentent *les droits acquis* et *les devoirs contractés* par l'acceptation du pacte social.

POUR LA FAMILLE, *les droits* se rencontrent dans la jouissance et

la transmission des avantages, des titres, de la propriété ; *les devoirs*, dans la protection et les soins réclamés par chacun des membres.

POUR LES SOCIÉTÉS, *les droits* sont dans le choix d'un gouvernement, la décision des mesures d'intérêt commun, la perception des subsides nécessaires aux frais d'administration; *les devoirs* dans la garantie, le soulagement des citoyens ; l'encouragement, la surveillance providentielle de l'éducation, de l'instruction publiques, des sciences, des arts, des industries ; la répression des méfaits, la punition des crimes ; les rapports d'équité, de sagesse, avec les autres nations.

Enfin, POUR L'HUMANITÉ, *les droits* et *les devoirs* se résument par cette expression sublime de son auteur : LA CHARITÉ !

Dans le système social bien entendu, se trouvent naturellement *trois pouvoirs* qui deviennent les trois colonnes fondamentales sur lesquelles repose l'édifice tout entier : pouvoirs, 1° *religieux ;* 2° *légal ;* 3° *militaire.*

I. LE POUVOIR RELIGIEUX, qu'il ne faudra jamais confondre avec le pouvoir sacerdotal, comme on l'a malheureusement fait quelquefois au grand préjudice du premier, est cette action providentielle qui émane de Dieu même; qui conseille, inspire, dirige dans les voies de la vérité, de la vertu, ceux qui ne ferment pas leur esprit à sa vive lumière, leur cœur à sa douce et charitable influence ; ce code sacré des lois divines que Jésus-Christ vint révéler aux hommes ; dont il fit à la fois un monument de sagesse, d'amour, de reconnaissance et d'expiation, en le consacrant par l'enseignement le plus sublime ; par la vie la plus pure, la plus édifiante, la plus charitable ; en le scellant, avec une abnégation si parfaite, par son noble et généreux sang !...

Ce pouvoir qui s'offre à la foi, à la raison de tous comme le premier des bienfaits, comme le plus sûr garant de l'ordre, du bonheur, de la prospérité des peuples, ne s'impose à la volonté de personne comme une puissance tyrannique : il veut éclairer, convaincre, diriger des hommes, et non pas dominer des esclaves par l'intimidation et la terreur. Son influence est d'autant plus salutaire, d'autant plus profondément active et moralisatrice, qu'il pénètre dans la

conscience, ne se borne pas à proscrire le vice, mais commande en même temps la vertu; qu'enfin, dans sa mission divine, il ne se contente point de *la probité légale*, mais exige, comme dernier perfectionnement de son œuvre, la réalisation de *la probité vertueuse*. Aussi, dans la condition d'une humanité capable de bien apprécier *le pouvoir religieux*, d'en comprendre les résultats, d'en accepter entièrement la direction, tout autre deviendrait inutile : malheureusement cette condition sera longtemps encore, toujours peut-être, à l'état d'hypothèse, en laissant subsister la nécessité de ceux que nous allons indiquer.

II. LE POUVOIR LÉGAL, d'institution humaine, vient en aide au pouvoir religieux, d'institution divine ; base fondamentale de l'état social, il en détermine la constitution : *lois organiques ;* il en prescrit les droits et les devoirs : *lois civiles;* il en juge, en punit les méfaits : *lois criminelles;* il en règle les rapports avec les autres sociétés, *lois politiques*, *droit des gens*. De ce pouvoir général se dégagent trois pouvoirs particuliers : *législatif*, qui crée les lois; *judiciaire*, qui les applique ; *exécutif*, qui met en œuvre les décisions du pouvoir judiciaire.

Le pouvoir légal, plus rigoureusement obligatoire dans ses prescriptions au point de vue de l'ordre social que le pouvoir religieux, est par cela même beaucoup moins complet : il défend les crimes, les délits, il ne saurait commander les bonnes qualités, les vertus; il ne peut dès lors produire, exiger que *la probité légale*.

III. LE POUVOIR MILITAIRE est la force régulièrement organisée pour la défense des lois, de la liberté, du pays, sous la direction du pouvoir légal, exécutif; sous les consciencieuses inspirations du pouvoir religieux.

Dans les États bien constitués, un pouvoir suprême se dégage des trois autres pour les harmoniser, pour donner à l'action gouvernementale cette unité nécessaire : LE POUVOIR SOCIAL, personnifié dans le souverain ; planant sur la nation comme une équitable et sage providence.

Chez les peuples, toutes les fois que cette action gouvernementale monte du pouvoir *militaire* au pouvoir *religieux*, on peut dire que

chez eux les mœurs, la civilisation, l'ordre, la paix, le bonheur suivent une progression ascendante ; au contraire, toutes les fois que cette même action descend du pouvoir *religieux* au pouvoir *militaire*, on peut assurer que, chez ces peuples, le bonheur, la paix, l'ordre, la civilisation, les mœurs suivent une marche descendante et font un déplorable retour vers la barbarie.

Les sociétés se forment, vivent et croissent par des vertus ; elles dépérissent, meurent et se décomposent par des vices.

Dans son organisation, le corps social offre huit éléments essentiels, que nous avons nommés *types sociaux : le prêtre, le magistrat, le militaire, le savant, l'artiste, l'industriel, l'opulent, le prolétaire.* Ces huit types doivent représenter les huit vertus fondamentales de la société : *la pureté, la justice, le courage, la véracité, la décence, l'amour du travail, la bienfaisance, la résignation.* Une vertu générale et commune domine tous ces types, toutes ces vertus particulières, leur sert de fondement, de lien : LA PROBITÉ VERTUEUSE.

Dans sa désorganisation, le corps social offre les mêmes types, mais avec des vices à la place de leurs vertus : alors on trouve en corrélation effrayante : le prêtre, *la corruption* ; le magistrat, *l'iniquité* ; le militaire, *la lâcheté* ; le savant, *le mensonge* ; l'artiste, *l'indécence* ; l'industriel, *la paresse* ; l'opulent, *l'avarice* ; le prolétaire, *l'esprit de révolte.* Enfin, pour couronner tous ces vices, pour en assurer les funestes résultats : LA PERVERSITÉ.

Pour que le corps social fonctionne avec aisance, avantage et fruit, il faut une puissance gouvernementale vraie, sage, bienveillante, juste, impartiale et ferme ; une administration simple dans son mécanisme ; équitable et forte dans son action ; digne dans ses démonstrations publiques ; discrète, expérimentée dans ses entreprises, économe dans ses dépenses, modérée dans les subsides qu'elle impose.

Il faut que le pouvoir social, qui tient son droit de la nation, ne le tourne pas contre elle pour enchaîner les manifestations d'une *sage liberté*, pour anéantir *l'égalité civile*, pour s'imposer aux industries privées, dans la direction desquelles il n'éprouva jamais

que des échecs ; pour créer des monopoles onéreux au pays ; des priviléges contraires aux droits de chacun. Mais il faut qu'il étende son influence tutélaire et providentielle à toutes les parties de l'État ; qu'il encourage, protége les lettres, les sciences, les arts, les industries ; qu'il récompense honorablement les belles actions ; qu'il réprime et punisse avec une juste mais inflexible sévérité les vices, les délits et les crimes ; enfin, que sans abuser de la puissance militaire, après avoir épuisé les moyens d'une équitable et judicieuse diplomatie, il sache, au besoin, par la ressource extrême de la guerre, défendre, protéger, maintenir la dignité, les intérêts, la gloire et la liberté du peuple qu'il est chargé de gouverner.

Dans sa bienveillante et noble mission, *l'assistance publique* trouve constamment sur son passage une maladie sociale bien grave, bien dangereuse, et que dans sa prudente sollicitude elle doit s'efforcer de combattre : LE PAUPÉRISME.

Pour bien comprendre le caractère et les dangers de cette maladie ; pour bien apprécier la nature des moyens à mettre en usage dans son traitement, il faut en distinguer deux variétés essentielles et bien différentes sous ces rapports fondamentaux : le paupérisme *moral* ; le paupérisme *matériel*.

I. LE PAUPÉRISME MORAL, que représentent le défaut de culture, l'ignorance, est peut-être le plus nuisible aux intérêts de l'humanité, mais assurément le plus dangereux à l'ordre social, à la prospérité des peuples : son remède spécifique est *l'éducation*.

D'autres, en faussant, avec danger, cette philanthropique et noble pensée, ont dit *l'instruction ;* mais l'instruction sans une bonne éducation serait presque toujours un poison mortel plutôt qu'une salutaire panacée.

L'éducation chrétienne et morale doit donc toujours précéder ou du moins accompagner l'instruction : c'est alors la terre que l'on prépare, que l'on cultive avant d'y jeter la semence. L'instruction doit être proportionnée, sagement appropriée à la position sociale, aux facultés intellectuelles et morales de celui qui la reçoit ; c'est la semence et la culture que l'on modifie suivant la position et la nature du sol auquel on les destine.

Avec ces distinctions simples et vraies, on met fin aux interminables et futiles discussions, sur les avantages et les dangers de la distribution, de la propagation des lumières.

Sans doute, il faut répandre partout, répandre à pleines mains *l'éducation* et *l'instruction* : l'éducation surtout; c'est le seul moyen de guérir *le paupérisme moral*; d'avoir à gouverner, au lieu de brutes, par la crainte; des hommes, par la raison. Mais il ne faut pas compromettre sérieusement la mesure en déclassant les individus, avec des périls certains pour eux, pour la société ; en faisant un poëte au lieu d'un magistrat; un artiste, au lieu d'un industriel ; un savant, au lieu d'un agriculteur.

II. LE PAUPÉRISME MATÉRIEL, que traduisent le dénuement et la misère, doit exciter le plus vif intérêt dans toutes les âmes compatissantes ; son remède essentiel, efficace, est *la charité*.

Mais il faut que cette vertu sublime soit encore intelligente, éclairée ; qu'elle ne fasse pas d'une médication un empoisonnement, et que, pour combattre un mal, dangereux sans doute, elle ne produise pas un vice plus dangereux encore.

C'est, en effet, précisément ce qui arrive sous la funeste influence de la charité légale, par l'impôt des pauvres ; et même de la charité privée, par l'aumône de la place publique et de la rue : l'un fait passer le paupérisme, comme encouragement à la fainéantise, aux conditions de rentes sur l'État; l'autre crée, au profit de la paresse et du vagabondage, le plus vil de tous les métiers : *la mendicité*; l'une des plus sérieuses plaies du corps social.

Dans la solution du problème si grave et si pressant du paupérisme, il est une vérité capitale que les gouvernements doivent toujours avoir sous les yeux, comme le guide essentiel de toutes leurs déterminations pratiques, c'est DE NE JAMAIS SUBSTITUER LA CHARITÉ LÉGALE A LA CHARITÉ PRIVÉE, cette fatale mesure ayant inévitablement toujours pour quadruple et funeste résultat : *l'endurcissement* du riche, *la démoralisation* du pauvre, *la ruine* de l'État, *l'insuffisance progressive* des secours accordés à l'indigence.

« Il est fort à craindre, dit M. l'abbé J. B. Heslot, qu'en ouvrant sur les pauvres la source de la charité légale, on ne tarisse la source

de la charité privée. Ce serait un irréparable malheur et pour les riches et pour les pauvres. *Pour les riches,* dont la dureté, l'égoïsme ne feraient qu'augmenter, si la loi, par les charges qu'elle leur imposerait, les autorisait à ne plus exercer du tout la charité... Il y a dans l'aumône volontaire une jouissance pour le cœur et en même temps une vertu que la foi appelle sanctifiante, et qui, à part même la foi, est essentiellement moralisatrice... Cette bonne action profite au pauvre d'abord ; mais combien aussi ne profite-t-elle pas souvent à celui qui la fait!... L'exercice de la charité individuelle porte naturellement au bien, contribue, par elle-même, à nous rendre plus sociaux et meilleurs... *Pour les pauvres*, si la charité légale empêchait l'exercice de la charité privée, ce serait un bien plus grand malheur encore. »

« Tous les efforts de la charité légale, dit avec tant de sagesse Mgr Sibour, sont impuissants, si la charité privée ne vient à son secours. La charité privée, seule, est parfaitement intelligente ; elle est rapprochée de la misère, elle la connaît, elle se proportionne aux besoins, elle se diversifie selon leur diversité ; elle distribue tour à tour le pain qui nourrit, le vêtement qui réchauffe, le remède qui guérit ; elle a ses langes pour l'enfant qui vient de naître, et du lait quand le sein de sa pauvre mère est épuisé... Quoi de plus ingénieux, de plus fécond que la charité ! Rien ne lui est étranger, rien ne lui échappe ; seule, elle pourrait égaler les consolations aux calamités.

« Et puis cette charité dont nous parlons a seule, en quelque sorte, des ressources infinies. On a beau faire, la bienfaisance publique ne pourra jamais ni connaître, ni calmer toutes les souffrances : les revenus de l'État seraient épuisés et elle serait encore bien loin du noble but qu'elle veut atteindre ; elle a besoin d'être secondée et complétée par la charité privée. Si l'on pouvait compter tout ce qui tombe des mains de la bienfaisance privée dans le sein des pauvres, on serait étonné de l'abondance de ses dons ; on serait *épouvanté* en voyant le péril qu'il y aurait de *diminuer cette source ou de la tarir*. La tarir ! ce serait comme si, sur la terre, la rosée de chaque jour cessait de tomber ! »

« N'est-il pas évident, ajoute M. J. B. Heslot, qu'une loi qui *con-*

centrerait l'assistance publique entre les mains de l'État, qui décréterait une taxe générale des pauvres, dans le but de faire face à toutes les misères, de satisfaire administrativement tous les besoins, serait une loi mauvaise, une loi destructive de la charité privée? Elle en détruirait jusqu'au sentiment, car qui dit *charité* dit sacrifice libre, volontaire, spontané ; et c'est la liberté, la spontanéité de nos sacrifices qui, seules, leur donnent le prix aux yeux de Dieu et des hommes. »

Ces réflexions, pleines de justesse et de vérité, prouvent assez la valeur essentielle et la réalité pratique de l'axiome que nous venons de poser; il ne reste plus, dès lors, qu'à préciser l'action combinée de l'assistance légale et volontaire.

Napoléon, qui souvent menait les choses un peu militairement, avait cependant bien compris le point capital de la question, dans le grand et difficile problème de l'extinction de la mendicité : « Arrêter un mendiant pour le mettre en prison, disait-il en prescrivant la fondation des établissements destinés à l'indigence, est barbare ou absurde. Il ne faut l'arrêter que pour lui apprendre à gagner sa vie par le travail. »

Donnant à ces établissements un nom bien digne, le duc de Bassano, alors ministre de l'intérieur, fait voir qu'il appréciait, comme l'empereur, toute l'importance et les véritables caractères de cette noble institution, lorsqu'il ajoute : « Chaque département aura, dans son sein, un lieu, ÉTABLISSEMENT PATERNEL, où les indigents trouveront un asile, la subsistance et de l'ouvrage ; où la bienfaisance tempérera la contrainte par la douceur, maintiendra la discipline par l'affection, et ramènera au travail par le sentiment d'une honte salutaire. »

Pour la philanthropie gouvernementale, il n'existe, en effet, qu'un genre de secours bien entendu : le travail, les refuges ouverts à la souffrance, à l'enfant, au vieillard abandonnés ; pour la bienfaisance privée, qu'un seul moyen, les secours à domicile, en nature, sous l'action des patronages pieux et des associations charitables.

Nous l'avons dit, le gouvernement l'avait déjà bien compris, l'homme de labeur a nécessairement besoin de repos, il a besoin de

cultiver son intelligence, de trouver des loisirs pour l'accomplissement de ses devoirs sociaux et religieux, pour ne pas succomber à la fatigue physique et descendre à cet abrutissement du moral, qu'entraîneraient inévitablement des travaux manuels incessants et pénibles.

Ces considérations ont été solidement établies dans le chapitre particulier à *l'observation du dimanche*. Une décision fut récemment prise à cette occasion et dans ces termes par le pouvoir social :

« Aucun travail n'aura lieu désormais dans les ateliers dépendants de l'État, le dimanche et les jours fériés, pour les ouvriers employés à la journée au compte du gouvernement. »

M. Lacrosse a, d'un autre côté, fait précéder cette louable décision par un considérant des plus sages et des plus honorables :

« A côté du travail qui fait vivre, dit-il, je placerai toujours l'amélioration morale, la satisfaction des besoins de l'intelligence qui élèvent et fortifient, chez tous, le sentiment de la dignité personnelle, et la facilité laissée à l'ouvrier d'exercer librement les devoirs de la religion et de la famille.

« Le repos du dimanche est donc nécessaire à l'ouvrier. Il faut qu'il soit respecté au double point de vue de la morale et de l'hygiène. L'exemple à cet égard doit être donné par les administrations publiques, dans les limites que leur imposent les exigences légitimes de la liberté, à laquelle le gouvernement entend ne porter aucune atteinte. »

A la grande question du paupérisme matériel, se rattache naturellement celle de la POPULATION, qui, dans notre époque, a soulevé des débats trop souvent passionnés, précisément parce que l'on discutait avant de s'entendre sur la valeur des termes.

Les faits démontrent positivement que les classes pauvres sont constamment celles qui multiplient davantage. N'ayant rien à laisser à leurs enfants, elles ne craignent pas d'en affaiblir l'héritage par une procréation trop active ; et l'imprévoyance devient ainsi bientôt la cause principale de leur dénûment et de leur misère.

Il est impossible, sans outrepasser les droits de la puissance législative et du pouvoir social, de réprimer cet abus par des règlements et par des lois : c'est pour l'avoir essayé que Malthus a suscité

contre lui des récriminations et des colères, dont nous ne voyons pas bien les motifs en considérant les excellentes intentions de l'économiste anglais. Mais ne semble-t-il pas juste et sage d'engager les prolétaires à plus de prévoyance, pour ne pas augmenter, sans mesure, le nombre des malheureux mis à la charge de l'État; et, dans leur douloureux et triste abandon, si fatalement exposés à devenir *des misérables?...*

Les subsistances offrent encore un point très-important de l'économie sociale, pour le développement des produits alimentaires, le commerce des grains, les précautions à prendre contre les disettes, les famines; ici, comme partout, le gouvernement n'a rien à gagner, mais tout à perdre, en se faisant entrepreneur.

L'économie politique, dont les enseignements deviennent aujourd'hui si précieux pour l'établissement et l'administration du corps social, jette plus particulièrement encore une vive lumière sur la grande question de LA RICHESSE, aux points de vue principaux de son étude: *caractères*, *sources*, *production*, *distribution*, *consommation*.

Là viennent, en effet, se présenter les importantes considérations de *la valeur*, de *la terre*, du *capital*, du *travail*, de *l'association*, de *la concurrence*, *du salaire*, etc.; conditions dans lesquelles un gouvernement qui comprend bien sa mission ne s'imposera jamais comme partie contractante, solidaire, intéressée, pour les entreprises commerciales, industrielles, etc., mais n'abdiquera pas non plus son rôle essentiel, son droit important d'initiative, de surveillance et d'encouragement.

D'un autre côté, sachant apprécier toute la fécondité *du libre échange* pour le développement, la prospérité, la richesse, le bien-être et le bonheur des États, le pouvoir social n'apportera jamais des entraves arriérées ou systématiques aux bonnes et franches relations des peuples; il s'empressera toujours au contraire d'ouvrir, à leur précieuse émulation, des concours loyaux, illimités, où chacun pourra témoigner de son intelligence, de son habileté, de son génie, par des produits utiles, au grand avantage du progrès des lumières, de la civilisation et du bien-être de l'humanité.

C'est précisément ce que nous trouvons aujourd'hui dans *nos expositions universelles :* dans ces vastes exhibitions du travail de toute la terre ; œuvres fécondes et merveilleuses des sciences, des arts, des industries !

En ne considérant, en effet, qu'à ce point de vue magique l'horizon brillant de la civilisation moderne, quel citoyen ne se glorifierait pas de son pays, quel mortel ne serait pas fier de son humanité ?

Voyez, au milieu de nous, ces riches tributs apportés des extrémités du monde pour satisfaire tous nos besoins, pour développer notre bien-être, et comme pour apprendre à l'homme jusqu'où peuvent s'étendre les résultats de son intelligence et de ses efforts !

Aux beaux-arts, ces chefs-d'œuvre de la peinture, de la sculpture, qui nous rappellent, avec tant d'honneur pour nos époques modernes, les plus beaux temps de la Grèce et de Rome.

Aux fleurs, ces produits si variés et si gracieux de la végétation, que les créations de l'horticulture semblent dépasser, avec la plus incontestable supériorité, celles de la nature elle-même.

A l'industrie, surtout, quel prodigieux, quel étonnant spectacle !... au milieu de ces machines énormes, de ces géants de la production, qui semblent réaliser l'audace et la puissance des fabuleux Titans, à mesure que l'imagination s'exalte et s'échauffe, l'intelligence et la raison demeurent confondues et comme écrasées sous l'empire de la fascination et du prestige !... Ici, tout se meut comme par un pouvoir magique ; tout fonctionne avec une rigoureuse précision ; et, depuis l'imperceptible aiguille jusqu'à l'énorme balancier, tout crée, tout produit de la richesse avec une rapidité, avec une perfection qui tiennent du prodige !... on dirait qu'une seule âme anime tous ces grands corps, et qu'une suprême intelligence en règle tous les mouvements, comme ceux de ces sphères innombrables qui roulent incessamment dans l'immensité avec la même précision et le même entraînement.

Honneur donc à cette belle et noble conception de nos temps modernes qui vient de réaliser, au milieu de nous, le philanthropique désir des plus grands cœurs, des plus hautes intelligences : de voir toutes les nations se rapprocher dans une même et féconde pensée,

avec le double avantage de cimenter solidement leur union en la fondant sur sa véritable base : L'INTÉRÊT COMMUN ; et de multiplier les richesses du monde en mettant ainsi la production utile sous l'influence incalculable de son plus puissant mobile.

Lorsque dans *ces expositions universelles*, dans ces admirables et merveilleux concours, si supérieurs à ceux des anciens peuples au point de vue des résultats pratiques, on aura sacrifié tout ce qui témoigne plus d'apparence que de réalité, de brillant que de solide, pour s'attacher surtout à ce qui peut constituer les éléments du bien-être, de la moralisation, de la véritable gloire des peuples, ces concours, ces expositions universelles, dont l'Angleterre a fourni le principe, dont la France offre actuellement à la fois le modèle et presque la perfection, deviendront l'un des plus riches procédés, l'un des plus beaux titres de la civilisation moderne.

Rendant compte à la Société d'économie politique, le 10 octobre 1855, de ses impressions sur les résultats des grandes manifestations artistiques et industrielles, M. J. Garnier le formule ainsi avec l'assentiment de ses habiles collègues :

« Cette bonne pensée d'une exposition universelle, dit-il, était venue depuis longtemps à tout esprit un peu économiste ; et l'honorable M. Buffet, alors ministre du commerce, avait essayé de l'appliquer en 1849, lorsque la majorité des chambres de commerce et des arts et manufactures l'en détournèrent. Mais ce désir fut importé à Londres par des membres du congrès de la paix et de la Société des Beaux-Arts, et, deux ans après, elle était exécutée, sous le patronage du prince Albert et de quelques autres personnages éminents auxquels les chefs de la ligue de Manchester eurent le bon esprit de laisser les honneurs de cette prédication pratique, qu'ils aidèrent de tous leurs efforts. L'exposition de 1851 a été mal vue par les protectionnistes qui, malgré eux, ont été entraînés à y prendre part et à contribuer à son éclat. Il en de même de celle de 1855. Ce sont des enquêtes grandioses favorables à la grande réforme économique que la société appelle de tous ses vœux.

« Sans s'arrêter aux résultats bien constatés et bien connus des expositions nationales et des expositions internationales surtout,

pour l'instruction générale et réciproque des producteurs et des consommateurs, pour l'accroissement des rapports commerciaux entre les divers pays, la diminution des préjugés de races et le développement des sentiments de confraternité internationale, il est bien évidemment résulté de l'exposition universelle de Londres, et il résulte bien évidemment aussi de l'exposition universelle de Paris : d'une part, une diminution bien sensible de la peur que se faisaient réciproquement les producteurs de tous les pays qui ont appris à s'apprécier à leur juste valeur; et, d'autre part, une plus grande modestie des uns et des autres, en voyant les aptitudes diverses de chaque nation. Les avantages d'une division naturelle et spontanée du travail dans chaque contrée, et les inconvénients des obstacles illogiques qu'a apportés le régime douanier protectionniste à cette libre classification des occupations des hommes et des échanges, se lisaient dans chacune des galeries du Palais de l'Industrie, mieux que dans le livre d'économie politique le plus éloquent. »

Si du moins la religion, la sagesse, la vertu, la haute raison marchaient sur une ligne parallèle à ce merveilleux progrès des sciences, des arts, des industries! Mais aujourd'hui, dans cette voie séduisante, la vérité d'un grand nombre de principes fondamentaux du système social se trouve ou dépassée ou complétement faussée dans ses interprétations, avec des périls incontestables pour l'ordre, la paix, la stabilité, l'avenir des empires.

Un esprit de vertige et d'erreur semble dominer les peuples au milieu de ces admirables progrès des industries, des arts et des sciences; au milieu de ces découvertes merveilleuses qui paraîtraient devoir assurer la gloire et le bonheur des nations!... L'indifférence, l'incrédulité, l'ignorance, l'oubli des devoirs, l'exagération des droits, l'imprévoyance, l'oisiveté, l'ambition, l'envie, la vanité, l'orgueil, l'amour effréné du luxe, l'égoïsme substitué à l'esprit public, la haine du pouvoir, la prétention aux abus de la liberté, de l'égalité, l'avilissement des distinctions, le mépris des lois, sont autant de causes destructives qui menacent très-sérieusement l'avenir des sociétés humaines, et qui ne manqueraient pas de porter atteinte à la vie même du corps social tout entier, si la sagesse, la raison, le

bon sens du peuple, si la philanthropie, la fermeté, l'exemple des souverains, ne réunissaient leurs efforts pour combattre et pour détruire ces funestes principes de désordre, de corruption, de bouleversement, de mort, de dissolution complète.

Lors, en effet, que ces moyens régénérateurs et de conciliation entre les individus et l'État n'offrent aucune influence favorable, il ne reste plus que ceux d'une répression vigoureuse, dont le pouvoir gouvernemental doit user, avec énergie, pour ces cas extrêmes; car, une fois engagé dans cette coupable voie, l'homme n'appartient plus au domaine du *système social;* il a fait le premier pas dans celui du *système pénitentiaire*, qui va maintenant devenir l'objet de notre étude.

FIN DU SYSTÈME SOCIAL.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME SECOND.

PAGES.

TROISIÈME PARTIE.

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU

SYSTÈME SOCIAL.

A.

B.

C.

G.

H.

I.

FIN DE LA TABLE DU SYSTÈME SOCIAL.

LE MANS, IMPRIMERIE MONNOYER.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

SYSTÈME PÉNITENTIAIRE : Le Bagne, la Prison cellulaire, la Déportation. 1853.

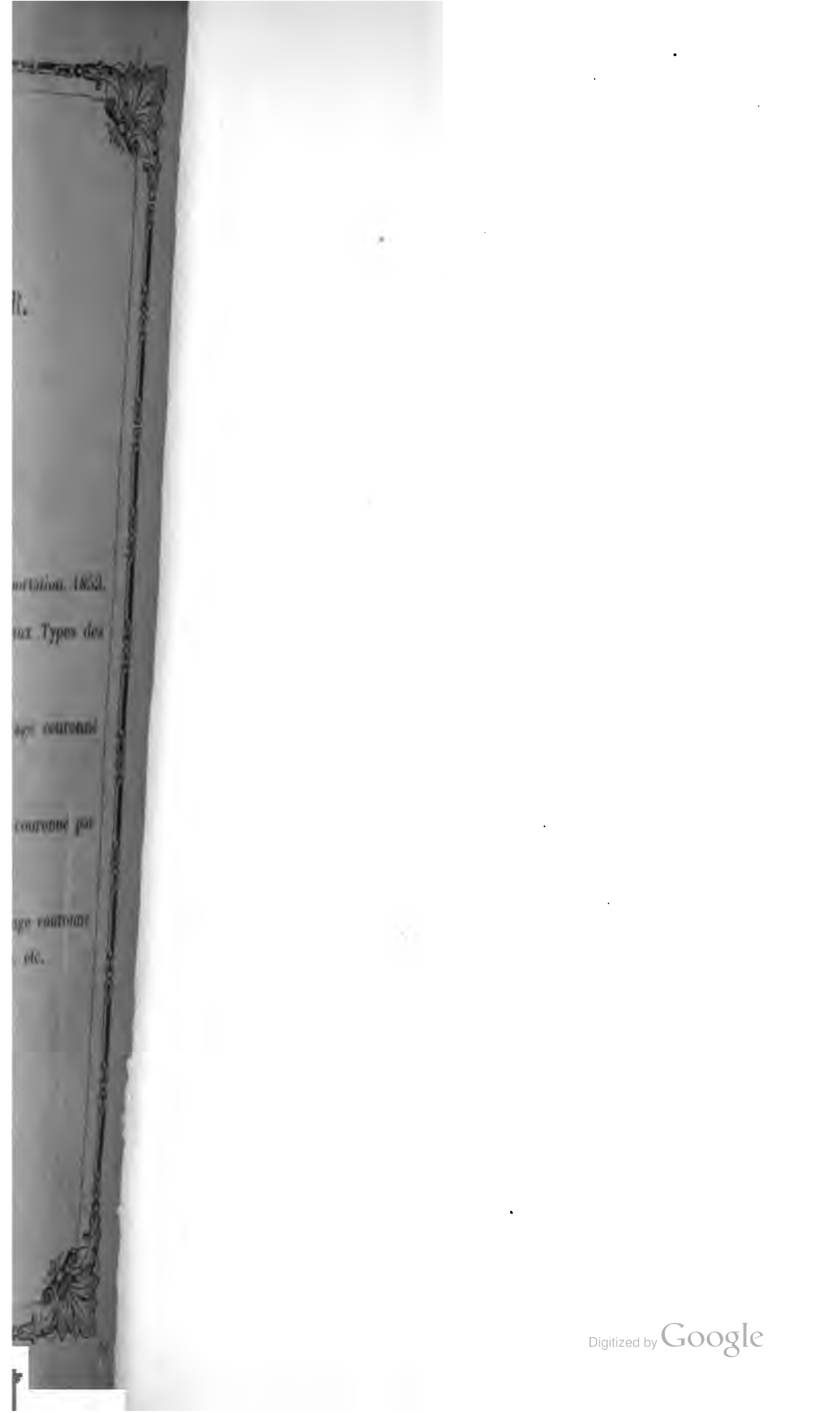
VOYAGE EN BRETAGNE, histoire générale des Bagnes, principaux Types des forçats.

NOUVELLE DOCTRINE MÉDICALE OU DOCTRINE BIOLOGIQUE. Ouvrage couronné par l'académie de Médecine de Caen. 1853.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION MÉDICALE du XIX[e] siècle. Ouvrage couronné par l'académie de Médecine de Caen. 1854.

DE LA NÉCESSITÉ DES LIVRETS appliqués aux domestiques. Ouvrage couronné par la société impériale d'Agriculture et de Commerce de Caen. etc.

LE MANS. — IMPR. MONNOYER.


ortation. 1853.
ux Types des
age couronné
couronné pa
age couronné
, etc.

